
6
26 A
6
13 0
18

HISTOIRE GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, D'ARDRES, DE GAND, ET DE COVCY,

ET DE QVELQVES AVTRES FAMILLES illustres, qui y ont esté alliées.

LE TOVT IVSTIFIÉ PAR CHARTES DE diuerses Eglises, Tiltres, Histoires anciennes, & autres bonnes Preuues.

PAR ANDRE' DV CHESNE TOVRANCEAV,
Geographe du Roy.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, ruë S. Iaques aux Cicognes.
M. DC. XXXI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



PREFACE SVR L'HISTOIRE DES MAISONS DE GVINES, D'ARDRES, GAND, ET COVCY.



IL n'y a point de doubte, que l'Histoire particuliere des illustres & puissantes Maisons est fort necessaire pour entendre bien la generale. Car comme diuers Grands ioüent en celle-cy les principaux Personnages, soit par la poursuite de leurs propres droits & interests, ou par la conduite & execution des entreprises: aussi est-ce ignorer la meilleure part de ce qui s'y raconte d'eux, si l'on ne sçait la qualité de leurs naissances & extractions. Ce qui ne se peut aprendre que par vne exacte cognoissance des grandes & celebres Familles, lesquelles ont fleury de temps en temps en chacune Prouince du Royaume. Mais entre toutes, celles de GVINES, D'ARDRES, de GAND, & de COVCY, semblent d'autant plus vtiles, & plus dignes d'estre sceuës, qu'estans ou procedées d'vne mesme Tige, ou incorporées ensemble par Alliances,

elles ont produit plusieurs Comtes & Seigneurs signalez, dont les Historiens de France & de Flandres font souuent mention. Parquoy i'ay iugé, que les descriuant exactement en vn Volume, l'Ouurage n'en seroit pas moins agreable, que profitable.

Ce qui m'en a donné le premier desir a esté vne Histoire des anciens COMTES DE GVINES & SEIGNEVRS D'ARDRES, composée en Latin par Lambert Prestre ou Curé de l'Eglise d'Ardres, qui viuoit au temps de nostre Roy Philippe Auguste. I'en ay eu l'Exemple de la Bibliotheque de Monsieur de Thou, d'où il m'a esté benignement communiqué en faueur du public. Et pour ce qu'il s'est trouué defectueux & abregé en quelques endroits, les defauts en ont esté supplecz par la collation d'vn autre, qui est en la ville d'Audervvich. Ie me suis aussi aidé d'vne Chronique escrite par Guillaume Abbé d'Andres en la Comté de Guines finissant à l'an M. CC. XXXIII. dont l'original apartient au College des Peres Iesuites de Bergues, & à present est en la ville d'Anuers parmy les Liures du feu Pere Heribert Rosvveyd. Ces deux Autheurs enseignent que la premiere Maison des COMTES DE GVINES fondit par vne fille en celle des CHASTELLAINS DE GAND. D'où sortirent en suite les autres Comtes, heritiers des Familles d'ARDRES & d'ALOST. Les derniers Seigneurs de COVCY en vinrent pareillement apres, auec les derniers Chastellains de Gand. Et de ceux-cy deriuerent les Seigneurs de SAINT IEAN STEENE, qui ont produit les Barons de RASSENGHIEM, Comtes d'ISENGHIEM, & autres. Toutes lesquelles

Branches i'ay reiointes & iustifiées par vne grande quantité de Chartes, Tiltres, & Enseignements tirez de diuerses Eglises, Monasteres, & Archiues, dont les noms sont specifiez dans les Preuues.

MAIS comme il est impossible de rencontrer si heureusement en telles matieres, qu'il n'y manque tousiours quelque chose : pendant que cette Histoire a demeuré soubs la presse, il s'est encore descouuert plusieurs Instructions, qui m'ont obligé d'adiouster ou changer en quelques endroits. Ce que n'ayant peu faire commodément dans le corps de l'Oeuure, à cause de l'auancemẽt de l'impression, i'ay estimé à propos d'en inserer les remarques sur la fin du discours, afin qu'il plaise au Lecteur d'y recourir, & appliquer les corrections & additions chacune en son lieu.



TABLE
DES LIVRES ET GENEALOGIES CONTENVES EN CETTE HISTOIRE.



LIVRE I.

LIVRE II.

LIVRE III.

LIVRE IV.

TABLE.

LIVRE V.

LIVRE VI.



LIVRE VII.

LIVRE VIII.

LIVRE IX.

LIVRE X.

TABLE DES FAMILLES

ALLIEES A CELLES QVI SONT DESCRITES EN CETTE HISTOIRE.

A

FIN.

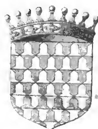
EXTRAICT DV PRIVILEGE DV ROY.

PAR Grace & Priuilege du Roy il est permis à SEBASTIEN CRAMOISY Marchand Libraire Iuré & Bourgeois de Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter vn Liure intitulé, *Histoire Genealogique des Maisons de Guines*, &c. *Par* ANDRÉ DV CHESNE *Tourangeau, Geographe du Roy*: & ce pour le temps & espace de neuf ans. Et defenses sont faites à tous Libraires & Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre ny debiter ledit Liure, ny aucunes Pieces tirées ou extraites d'iceluy, pendant ledit temps, si ce n'est du consentement dudit Cramoisy, sur les peines portées par ledit Priuilege. Donné à Saint Ambroise l'vnziesme iour de Iuin mil six cents vingt-neuf. Signé, Par le Roy en son Conseil, SENAVLT. Et seellé sur simple queuë du grand seel en cire iaulne.

Acheué d'imprimer le dernier iour d'Aoust mil six cents trente & vn.

HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DES MAISONS
DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE PREMIER,
CONTENANT LES COMTES ANCIENS DE GVINES.



Les anciens Comtes de Gvines ont porté pour Armoiries vn Escusson vairé d'or & d'azur.

TABLE GENEALOGIQVE
DES ANCIENS COMTES
DE GVINES.

1. Sifrid dit le Danois premier Comte de Gvines.

2. Ardolphe Comte de Gvines.

3. Rodolphe ou Raovl Comte de Gvines. — Roger de Gvines.

4. Evstache Comte de Gvines. — Plusieurs autres fils & filles.

5. Bavdovin I. du nom Comte de Gvines. — Gvillavme de Gvines. — Remelin. — Adele. — Beatrix.

6. Manasses dit Robert Comte de Gvines. — Fovqves de Gvines Cõte de Baruth. — Gvy Comte de Forois. — Hvgves. Mahavt. — Adele Dame de Semur. — Gilse Chastellaine de Gand.

7. Sibylle dite Rose de Gvines Chastellaine de Bourbourg. — Arnovl de Gand Comte de Gvines. — Vvenemar. Siger. — Bavdovin. Margverite.

8. Beatrix de Bovrbovrg Comtesse de Gvines, morte sans enfans.



LES COMTES ANCIENS DE GVINES.

PREFACE.



Es Histoires anciennes tesmoignent qu'entre les grãdes & celebres Comtez, qui deuinrent hereditaires sous la seconde Lignée des Roys de FRANCE, celle de GVINES fut l'vne des premieres. Elle est située entre Calais & Bologne, sur la coste de la mer Oceane qui regarde la prouince de Picardie : & a pour ville capitale GVINES, dont elle print sa denomination. Ardres, Auderuuic, Bredenarde, Sangathe, & Tornehem, ont esté aussi de ses dependances: auec le port de VVITSANT autresfois tres-renommé, que les sçauans prennent pour le port Iccius de Cesar. Et ce qui releue d'autant plus sa grandeur, c'est qu'elle a sous elle douze Baronnies & douze Pairries. Les Baronnies sont, Andres, Bauelinghem, Fiennes, Licques, Vval en Surques, Crescques, Courtebourne, Hammes, Hermelinghem, Zueueland, la Motte d'Ardres, & Allembon. Les Pairries, Bouuelinghem, Arquingond, Surques, Esclemy, Foucquesolles, le Prieuré d'Ardres, Recques, Lotbarnes, Avvainghes, Nielles lés Ardres, Campaignes, & Ouderbrouck.

MAIS rien n'a tant fait estimer la dignité de cette Comté, comme le nombre des illustres & genereux Seigneurs qui l'ont possedée. Car elle a esté tenuë par vne longue suite de Comtes, dont la Valeur & la Pieté n'ont pas moins combatu le temps, pour defendre leur memoire de l'oubly, que l'antiquité de leur Noblesse & la splendeur de leurs Alliances ont contribué à la recommandation de leur gloire. Ce qui donna sujet à LAMBERT Prestre de l'Eglise d'Ardres, qui viuoit sous le regne de PHILIPPE AVGVSTE, de rediger leurs principales actions par escrit. GVILLAVME Abbé d'Andres contemporain du Roy SAINT LOVYS en a aussi traité dans la Chronique de son Abbaye. Et moy apres eux ay pensé, que ie ne ferois pas chose inutile ou desagreable au public, si i'entreprenois d'en dresser vne Histoire plus entiere: augmentée des Familles de GAND, de COVCY, & de quelques autres, qui sont procedées d'vne mesme souche. Ce que i'ay accomply auec le secours d'vne infinité de Chartes, Tiltres, & autres monuments anciens, qu'il a fallu rechercher auec beaucoup de soin & de despense.

IL seroit malaisé d'asseurer par quelles mains la Terre de GVINES passa, deuant qu'elle eust des Comtes particuliers. Quelques vns ont escrit qu'AGNERIC principal Conseiller de Thierry Roy de Bourgongne & d'Austrasie en joüyt, & qu'apres sa mort elle escheut à VVALBERT son fils Comte de Ponthieu & de Saint Paul, qui la donna
660. l'an six cens soixante au Monastere de Sithiu, appellé depuis le Monastere de Saint Bertin, où il se rendit Religieux auec BERTIN son fils vnique. En suite dequoy les Abbez de S. Bertin la possederent iusques à ADOLPHE frere d'Arnoul le Grand Comte de Flandres, sur lequel SIFRID Seigneur Danois l'occupa l'an neuf cens vingt-huit, & en
Preuues pag. 1 & 3. fut estably premier Comte. Au contraire Lambert soustient que S. FARON frere de VVALBERT luy succeda en cette Seigneurie, aussi bien qu'en l'Euesché de Meaux, & bastit vn Monastere à Strones prés le port de VVITSANT, qui fut ruiné par les incursions de Gurmond & d'Isembard. Puis estant decedé sans enfans auec Sainte FARE sa seur, la mesme Terre de GVINES demeura plusieurs

années sans legitime Seigneur, iusques à ce que Lideric premier Comte ou Forestier de Flandres l'annexa à sa domination. Et apres luy ses successeurs en continuerent aussi la joüyssance iusques au Comte ARNOVL LE GRAND, qui la delaissa à SIFRID chef de la Maison des premiers Comtes de GVINES. Preuues pag. 6.

D'AVTRES Historiens tiennent que GVINES estoit anciennement vne portion ou dependance de la Comté de Bologne, aussi bien que la Terre de S. Paul; & qu'estant escheuë en partage à vn puisnay de la Maison de Bologne, les COMTES DE GVINES prinrent leur commencement de luy. Surquoy neantmoins il se rencontre de la diuersité, pour le regard des noms. Car les vns disent qu'ERNVCVLE, autrement nommé ERNVLDE ou ARNOVL, Comte de Bologne, ayant trois enfans, dont les deux s'appelloient ARNOVL & EVSTACHE, il diuisa entr'eux ses Comtez de Bologne, de Saint Paul, & de GVINES, suiuant les affections ausquelles ils estoient adonnez. Preuues pag. 10. Ce qu'vne Genealogie escrite enuiron le temps du Roy S. LOVYS attribuë à vn GVY dit BLANCHE-BARBE Côte de Bologne, remarquant qu'à son fils aisné BAVDOVIN il donna Bologne & Lens, au second dit HVGVES la Comté de Saint Paul, & celle de GVINES au troisiesme nommé GVILLAVME, qui en fut le premier Côte. Et pour accorder le fonds de ces opinions auec l'establissement de SIFRID, Lambert en rapporte encore vne troisiesme, qu'il dit auoir leuë en de vieilles Annales. Sçauoir est, qu'vn puissant Comte de Ponthieu appellé GVILLAVME ayant subiugué sur le Comte de Flandres les pays de Bolonnois, de Saint Paul, & de GVINES, & estendu sa domination iusques à la mer Occidẽtale, il partagea ses Seigneuries à ses enfans selon leurs inclinations. Preuues pag. 11. De façon qu'à l'aisné, qui se plaisoit aux armes & aux cheuaux, il assigna la Comté de Ponthieu, comme la plus digne & la plus excellente. Le second, qui aymoit l'exercice de la chasse eut celle de Bologne. Le troisiesme adonné au labourage obtint la Terre de Saint Paul. Et au quatriesme, qui se monstroit enclin à la nourriture du bestial, il disposoit de bailler celle de GVINES lors que SIFRID arriué de Dannemarc s'en

empara. Ce qui le fist resoudre de se marier auec la fille & heritiere de Renaut Seigneur de Saint Vvalery.

Mais comme la plus part des origines sont ordinairement enueloppées de fictions, on recognoist bien aussi qu'en tout ce que dessus il y a beaucoup de choses douteuses & mal fondées. Car encore que les Chroniques de Saint Bertin rapportent, que le Comte Vvalebert donna à cette Abbaye les terres d'Arques, de Longueneße, d'Escalles, & autres: neantmoins on ne lit point que celle de Gvines fust comprise dans la donation. Seulement Lambert dit que les Moynes du lieu le coniecturent ainsi depuis, tant à cause que la principale Eglise de la ville de Gvines estoit construite en l'honneur & memoire de Saint Bertin leur patron, que d'autant que les Comtes tenoient iadis d'eux leur donjon de Gvines, comme chef & principe de toute la Comté, auec vne autre portion de terre adiacente, dont ils leur payoient cinq sols de rente par chacun an. A laquelle coniecture il respond, Qu'à la verité depuis le temps de Vvalbert ceux de S. Bertin auoient eu en la Terre de Gvines vn Fermier, ou Commis, appellé dans leurs vieux Escrits *Vassal*, qui recueilloit les dismes & redeuances de tous les heritages qu'ils y possedoient, & leur en rendoit compte. Celuy-cy fist longuement sa demeure en vne Terre censiere de S. Bertin, laquelle estoit proche du donjon de Gvines, contenant enuiron quatre-vingts mesures. Mais lors que Sifrid premier Autheur de la Maison des Comtes de Gvines voulut enuironner ce donjon d'vn double fossé, n'ayant pas en son propre fonds assez d'estenduë pour l'acheuer, il y employa la Terre où ce Fermier demeuroit, en eschange de laquelle il luy bailla d'autres heritages, & pour recognoissance s'obligea de payer tous les ans cinq sols à Saint Bertin. C'est ce que dit l'Historien Lambert. A quoy d'ailleurs on pourroit adiouster, que la mesme Terre estoit parauanture celle dont vne Dame nommée Lebdrvde fist don à Nanthaire Abbé de S. Bertin par vne Chatte dattée de l'vnziesme iour d'Octobre l'an quarantiesme du regne, & huitiesme de l'Empire de Charlemagne, qui reuient à l'an huit cens huit. Car les propres termes d'icelle por-

Preuues pag. 4.

Pag. 5.

Preuues pag. 4. & 5.

808.

tent qu'estant demeurée veuue elle transporta à cet Abbé *tout ce qu'elle tenoit en proprieté au lieu appellé* GVINES, *autrement* TOTINGY, *sçauoir est quelques arpens de terre auec vne maison accompagnée de diuers edifices, des prez, pasturages, & autres choses qui estoient de son patrimoine.*

TOVTESFOIS il ne s'ensuit pas de là que les Comtes de Flandres succederent à VVALBERT en la Seigneurie de GVINES, ainsi que Lambert se persuade, ou qu'elle n'appartint iamais à l'Abbaye de Saint Bertin. Au contraire, Preuues pag. 1. CHARLES LE CHAVVE Empereur tesmoigne qu'elle estoit des dependances d'icelle, de quelque façon ou costé qu'elle l'eust obtenuë. Car estant à Compiegne l'an huit cens soixante dix-sept il confirma à cette Abbaye toutes 877. les villes & Terres dont elle ioüyssoit, entre lesquelles il Preuues pag. 5. nomme expressément Oye, GVINES, & Escalles. De maniere que si les Comtes de Flandres occuperent GVINES, ce ne fut que depuis. Le temps, auquel ERNVCVLE Comte de Bologne vescut, ne permet pas non plus de croire, que la Maison de GVINES commença par l'vn de ses enfans. Mais ce qui seruit de fondement à cette opinion, fut l'alliance que MAHAVT DE BOLOGNE sa fille contracta auec ARDOLPHE Comte de Guines fils de SIFRID, ainsi que l'on verra plus amplement en son lieu. Il n'y a point aussi d'Autheur ny de monument ancien digne de foy, qui fassent mention d'aucun GVILLAVME Comte de Guines. Tant s'en faut que le premier ait esté fils puisnay de GVY Comte de Bologne, duquel mesme on ne lit rien ailleurs que dans la Genealogie alleguée cy-dessus. Si d'auanture on ne veut le prendre pour ERNVCVLE, & dire qu'il eut deux noms, suiuant la coustume vsitée lors entre les Grands. Bref si vn GVILLAVME Comte de Ponthieu conquist sur le Comte de Flandres la Seigneurie de GVINES, auec les Comtez de Bologne & de Saint Paul, ainsi que remarque Lambert, cela n'auint que depuis le temps auquel il cotte l'auenement de SIFRID. Estant certain qu'en l'année neuf cens trẽte-cinq Arnoul le Grand les possedoit encore, comme ie verifieray cy-apres.

POVR entendre donc ce qui me semble plus croyable

Vita S. Bertulphi apud Surium mense Febr. cap 22.

parmy tant de diuersitez, la Vie de Saint Bertulphe escrite enuiron l'an mille soixante-treize enseigne, que sous le regne de CHARLES LE SIMPLE fleurit vn grand & noble Seigneur appellé ERKANGER, qui tint la Comté de Bologne, auec celle de Terouenne, ou de Ternois, autrement dite de Saint Paul, & transfera le corps de ce Saint du lieu de Renty en la ville de Bologne. Apres luy les mesmes Comtez passerent dans la main de BAVDOVIN LE CHAVVE Comte de Flandres, soit par conqueste d'armes, ou par la faueur du Roy Charles, duquel il estoit proche parent, comme issu de IVDITH DE FRANCE fille de l'Empereur

Preuues pag. 1.

Charles le Chauue. Car Lambert & les meilleurs Historiens de Flandres asseurent qu'il en mourut possesseur l'an

918. neuf cens dix-huit: laissant d'Elstrude d'Angleterre son espouse deux fils, dont l'aisné ARNOVL surnommé LE GRAND, & LE VIEIL, fut Comte de Flandres, le plus ieune ARDOLPHE ou ADOLPHE eut en partage les Comtez de Bologne & de Saint Paul. Cet ADOLPHE joüyt pareillement de l'Abbaye de Saint Bertin, sur laquelle il y a grande apparence que pour estendre ses limites il occupa la Terre de GVINES & autres enclauées dans sa Comté de Bologne. Estant vray qu'en ce temps-là les Seigneurs, qui tenoient les plus riches Abbayes du Royaume, commencerent à s'approprier des principaux fiefs d'icelles, ou les aliener en faueur de leurs parens. Tant y a qu'apres le decés d'ADOLPHE, qui mourut sans lignée

934. l'an neuf cens trente-trois ou trente-quatre, les Comtez

Preuues pag. 1.

de Bologne & de Saint Paul retournerent à son frere ARNOVL Comte de Flandres. Lequel outre icelles posseda aussi la Terre de GVINES, suiuant le tesmoignage de

Vita S. Bertulphi cap. 24 25.

Lambert. D'où vient qu'en la Vie de Saint Bertulphe on lit, que la ville de Bologne luy estant escheuë, il la gouuerna auec autant de prudence & d'honneur, comme les autres villes maritimes, & en fist transporter le corps de ce Saint à Harlebecque en Flandres. A quoy il employa le ministere de Vvigfrid Euesque de Bologne & de

935. Terouenne, qui fut consacré l'an neuf cens trente-cinq au

Flodoardus in Chronico.

rapport de Flodoard. Mais quelque temps apres GVILLAVME Comte de Ponthieu ayant sçeu par la tradition

des

des anciens, que le Gouuernement de VVALBERT son predecesseur s'estendoit iusqu'à la mer Occidentale, il entreprit de reduire la mesme estenduë sous sa domination. Parquoy animé de la reputation que son courage & sa puissance luy auoient acquise, il leua les armes contre le Comte ARNOVL, & subiugua sur luy les pays de Bolonnois, de GVINES, & de Saint Paul. Ce qu'il executa deuant l'auenement de SIFRID en la Terre de GVINES, puis que selon les vieilles Annales alleguées par Lambert il disposoit desia de la bailler en partage à son quatriesme fils, quand le mesme SIFRID s'y establit sous l'auctorité d'ARNOVL. Toutesfois Iacques Meier & quelques Historiens tant Flamens que François tiennent, que les Comtez de Bologne & de S. Paul ne furent conquises par le Comte GVILLAVME qu'apres la mort d'ARNOVL auenuë l'an 965.

Preuues pag. 12.

Iac. Meier. lib. 2. Annal. Fland.

QVOY qu'il en soit, i'estime auec Lambert & la Chronique du Monastere de S. Bertin escrite par l'Abbé Simon, que ce SIFRID donna commencement à la premiere Maison des COMTES DE GVINES. Laquelle estant fonduë depuis en celle des Chastellains de GAND, il en sortit de nouueau plusieurs Branches signalées sous diuers surnoms: notamment celles de GVINES, de COVCY, de GAND, & de VILLAIN, descrites en la presente Histoire. Les anciens Herauds asseurent que les Armoiries des Comtes de GVINES estoient composées d'vn Escusson vairé d'or & d'azur. Ce qui se iustifie par vne infinité de Seaux apposez à leurs Chartes & Lettres patentes, suiuant les figures que i'en ay representées. Ils enseignent aussi qu'ils auoient pour Cry de guerre ces mots, *Berne, Berne* : & qu'entre les Pairs de Flandres ils tenoient l'vnziesme rang. Dequoy toutesfois l'on ne trouue aucun tesmoignage ailleurs, sinon que durant quelques siecles ils furent vassaux des Comtes de Flandres. D'autres nommans les Comtez tenuës anciennement de la Flandre ont mis celle de GVINES pour la cinquiesme. Mais l'hômage en ayant esté quitté à PHILIPPE AVGVSTE Roy de France, & à LOVYS DE FRANCE Comte d'Arthois son fils, de là en auant les Comtes la releuerent de la Comté d'Arthois, comme la suite des temps & des affaires le fera voir plus particulierement.

Preuues pag. 8.9.

Preuues pag. 107.132. 261. 266. 272. 282.290.293. 301.308.

1. SIFRID DIT LE DANOIS PREMIER *Comte hereditaire de* GVINES.

CHAPITRE PREMIER.

LE premier donc, que l'on remarque auoir tenu hereditairement la Comté de GVINES, fut vn Seigneur appellé en quelques Histoires SIFRID, en d'autres SIGIFRID & SIGIFROY. La Chronique de l'Abbaye de Saint Bertin porte qu'il estoit Danois ou Normand d'origine, & qu'apres plusieurs rauages faits dans le pays voisin de la mer, en fin les Normans ayans embrassé la Religion Chrestienne, il y retourna auec sa compagnie, & occupa sur cette Abbaye la ville & la Terre de GVINES, en laquelle il establit sa demeure, y fist bastir vne forteresse pour sa defense, & de là en auant se dist Seigneur ou Comte de GVINES. En suite dequoy ADOLPHE Abbé de S. Bertin & les Moynes luy resistans de tout leur pouuoir, il recourut à ARNOVL LE GRAND Comte de Flandres, qui le retint auec soy pour ce qu'il estoit vaillant & courageux, le soutint en son vsurpation, & receut de luy la foy & hommage de cette Terre. Au contraire Lambert asseure qu'il fut surnommé LE DANOIS, à cause qu'il seruit long temps le Roy de Dannemarc, auquel il attouchoit de fort proche parenté : mais qu'en effet il estoit François d'extraction, & du Sang mesme de VVALBERT Comte de Ponthieu, de GVINES, & de Saint Paul. De la Race duquel ayant appris qu'il descendoit, & qu'ARNOVL Comte de Flandres detenoit iniustement la Comté de GVINES, qui par legitime succession deuoit luy appartenir, il quitta les honneurs de la Cour de Dannemarc, où il auoit le second rang apres le Roy, & assemblant des gens de guerre Danois & autres, vint auec eux descendre en ce pays dont il s'empara l'an neuf cens vingt-huit, fortifia la ville de GVINES d'vn chasteau & d'vn double fossé, & apres quelques aigreurs du Comte ARNOVL contre luy, fut receu en sa grace par le moyen de CNVT frere du Roy

Preuues pag. 8. 9.

Preuues pag. 6. & 7.

928.

Preuues pag. 8.

de Dannemarc. De sorte qu'ayant fait hommage au mesme ARNOVL de toute la Terre de GVINES, il en demeura depuis proprietaire & paisible possesseur. Bref l'Autheur de l'Arbre Genealogique de la Maison de Lorraine a r'enuié ces deux opinions d'vne troisiesme, mais beaucoup plus esloignée de la verité. Car il suppose qu'ARNOVL Empereur eut pour fils CONRAD pere d'EVERARD Duc de Wormes, qui procrea SIFRID premier Comte de GVINES. Sans declarer neantmoins en quel temps, à quel tiltre, ou par quels moyens cette Comté vint en sa domination. En quoy il y a aussi peu d'apparence & de fondement, comme en ce qu'il adiouste que les Comtes de Bologne sortirent du mesme SIFRID.

QVANT à moy, ie tiens que ce Seigneur estoit veritablement originaire de Dannemarc, suiuant l'auctorité de la Chronique de S. Bertin. Ce que Lambert aussi n'a pas sçeu tellement déguiser, qu'il n'en ait laissé encore assez de cognoissance en son discours, remarquant qu'il estoit cousingermain du Roy de Dannemarc & de Cnut son frere. Mais la raison ne doit point faire presumer qu'ARNOVL LE GRAND Comte de Flandres eust voulu maintenir vn estranger contre son propre frere ADOLPHE Abbé de S. Bertin: principalement en l'occupation d'vne Terre, dont la possession appartinst à son Abbaye. Et d'ailleurs, puis que selon les vieilles Annales alleguées par Lambert, GVILLAVME Comte de Ponthieu l'ayant conquise sur Arnoul disposoit de la bailler en partage à l'vn de ses fils lors que SIFRID s'en rendit le maistre, on ne peut pas bien entendre comment il l'occupa sur le mesme Comte Arnoul. Il est plus croyable, qu'apres que le Comte GVILLAVME eut subiugué les pays de Bolonnois, de GVINES, & de Saint Paul, Arnoul appella à soy pour luy resister le secours de quelques Danois. Entre lesquels furent CNVT frere du Roy de Dannemarc, & SIFRID son cousin, qui reconquist la ville & toute la Terre de GVINES sur Guillaume. L'Histoire ne le dit pas, mais la coniecture s'en tire de Lambert mesme, qui tesmoigne que Cnut estoit en grande estime auprés d'Arnoul, quand SIFRID receut de luy cette Terre en fief, & luy en presta l'hommage. Ce qui

Preuues pag. 8. 9.

Page 6. 8.

Page 14.

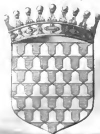
Page 7.

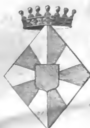
arriua par conſequent plus tard que l'an neuf cents vingt-huit, voire apres l'an neuf cents trente-cinq : attendu qu'alors le Comte Arnoul tenoit encore Bologne & les autres villes maritimes, comme i'ay verifié cy-deuant.

Preuues page 89.

IE ne donne pas creance non plus à ce que les Autheurs citez adiouſtent, que SIFRID mecognoiſſant les biensfaits du Comte Arnoul corrompit & engroſſa clandeſtinement ELSTRVDE ſa fille. Ce qui faſcha ſi fort le pere qu'il le chaſſa de ſa Cour, & le contraignit de ſe retirer en ſon chaſteau de GVINES, où peu apres il finit miſerablement ſa vie. Car le bon conſeil, la prudence, & la valeur de ce Seigneur l'auoient rendu ſi recommendable aupres du Comte Arnoul, que ſuiuant le teſmoignage de Lambert-meſme il tenoit le ſecond ranc entre les plus Grands de la Flādres. D'où ie preſume qu'il eſtoit paruenu à vne grandeur aſſez eminente, pour meriter l'Alliance legitime de celle, que l'on a feint auoir eu de luy vn fils hors mariage. De ſorte que pour l'obliger par vn lien d'affection plus eſtroit, Arnoul ne dédaigna pas de luy bailler à femme ELSTRVDE DE FLANDRES fille de luy & d'Adele de Vermandois ſon

Preuues page 8.





FLANDRES.

Gironné d'or & d'azur de dix pieces, à vn Eſcuſſon de gueulle ſur le tout.

eſpouſe. Ainſi l'a recogneu & aſſeuré deuant moy le Sieur du Tillet au Chapitre de la Brāche de Bologne, où il eſcrit que *Baudouin le Chauue* (il deuoit dire *Arnoul le Vieil*) *Comte de Flandres donna la terre de* GVINES *en mariage à ſa fille* ELSTRVDE *femme de* SIFRID *Cheualier Normand.* Dont iſſit ADOLPHE leur fils, pour lequel GVINES fut erigée en Comté. Combien que Lambert ſuiuant de bonne foy la relation de quelques Chroniques conuient que SIFRID ne l'eſpouſa point, ains coucha illici-

tement auec elle. Ce que neantmoins il dit par erreur estre auenu seulement apres la mort d'Arnoul, & sous le Comte BAVDOVIN son fils frere d'ELSTRVDE. Car les meilleurs Historiens tiennent que Baudouin mourut deuãt le Comte Arnoul son pere, & laissa pour fils ARNOVL II. dit LE IEVNE qui succeda à son ayeul en la Comté de Flandres, l'an neuf cens soixante-cinq. Mais quoy qu'il en soit, le mesme SIFRID deceda aussi incontinent apres, & laissa ELSTRVDE grosse d'vn fils nommé cy-dessous. 965.

FILS DE SIFRID PREMIER COMTE de GVINES *&* *d'*ELSTRVDE DE FLANDRES.

2. ARDOLPHE ou ADOLPHE Comte de GVINES continua la lignée.

---

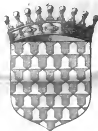
2. *ARDOLPHE COMTE DE GVINES.*

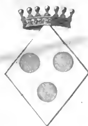
CHAPITRE II.

LA Chronique de Saint Bertin & Lambert demeurent d'accord, qu'ARDOLPHE Comte de GVINES fut fils de SIFRID & d'ELSTRVDE DE FLANDRES. Il nasquit enuiron l'an neuf cens soixante-six, & eut pour parrain ARNOVL LE IEVNE Comte de Flandres son cousin, qui le nomma au baptesme ARDOLPHE ou ADOLPHE, en memoire d'ADOLPHE DE FLANDRES Comte de Bologne & de Saint Paul, Abbé de Saint Bertin, son grand oncle. Le mesme Comte Arnoul l'esleua iusques à l'âge capable des armes, & l'ayant fait Cheualier le mist en possession de la Comté de GVINES. Il luy donna aussi pour luy & pour ses descendants la terre de *Bredenarde* située entre la riuiere de Vonne & le pont de Neullay, laquelle estoit fort spacieuse & abondante en pasturages. Au moyen dequoy ARDOLPHE voyant l'estenduë de sa domination accreuë tourna ses affections sur MAHAVT fille d'ERNVCVLE Comte de Bologne, pour la rechercher en mariage.

Preuues pag. 9. & 14. 966. Pag. 9. Pag. 10.

I'AY remarqué cy-deuant que GVILLAVME Comte de Ponthieu conquist sur le Comte de Flandres les Comtez
Preuues pag. 18. de Bologne & de Terouenne. Ce que les vieilles Annales citées par Lambert tesmoignent estre auenu du viuant d'Arnoul le Vieil. D'autres en rapportent la conqueste à l'an neuf cens soixante-cinq, auquel Arnoul le Ieune estant demeuré mineur Lothaire Roy de France prist de son costé sur luy Arras & Doüay. Tant y a que depuis l'aisné des fils
Preuues pag. 5. 11. du Comte GVILLAVME nommé HILDVIN en diuers monuments anciens demeura Comte de Ponthieu. Le second dit ERNVCVLE en l'Histoire de Lambert obtint la Comté de Bologne. Et le troisiesme appellé HVGVES par quelques vns, fut Comte de Terouenne ou de Saint Paul.
Pag. 10. & 14 D'autres nomment aussi le second ERNICVLE, ERNIEVLE, & ERNVLDE, qui est le mesme nom qu'ARNOVL. D'où ie coniecture que ce fut cet ARNOVL Comte de Bo-
972. logne, qui en l'année neuf cens soixante-douze souscriuit
Pag. 48. la Charte qu'Arnoul le Ieune Comte de Flandres octroya à l'Abbaye de Saint Pierre de Gand. Lambert luy attribuë l'eloge de *Comte tres-fameux*, asseurant de plus qu'il
Pag. 10. procrea quelques fils, & vne fille. Les fils seront mentionnes au Chapitre prochain. Et quant à la fille dite MAHAVT DE BOLOGNE, elle fut mariée auec nostre AR-





BOLOGNE.
D'or à trois tourteaux de gueulle.

DOLPHE Comte de GVINES, lequel en eut deux fils remarquez cy-apres. Mais le temps auquel il l'espousa n'est pas cogneu, non plus que celuy de son decés.

ENFANS D'ARDOLPHE COMTE DE GVINES & de MAHAVT DE BOLOGNE sa femme.

3. RAOVL ou RODOLPHE Comte de GVINES aura son Chapitre à part.

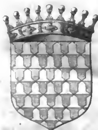
3. ROGER DE GVINES mourut en ieunesse, ainsi que tesmoigne Lambert. Preuues pag. 12.

---

3. RAOVL COMTE DE GVINES.

CHAPITRE III.

LE successeur d'ARDOLPHE en la Comté de GVINES fut RAOVL ou RODOLPHE son fils aisné, qui ne se signala pas moins par son courage & sa vertu guerriere, que la generosité du noble Sang de FLANDRES & de BOLOGNE le rendoit illustre. Il print alliance auec ROSELLE DE SAINT PAVL, ainsi nommée selon Lam- Preuues pag. 13. 14.





S. PAVL.

D'azur à vne gerbe d'auoine d'or liée de mesme.

bert à cause de la couleur rosine, qui paroissoit en l'excellence de sa beauté. Mais on peut aussi probablement presumer, que ce nom luy fut donné par ROSELLE femme d'Arnoul le Ieune Comte de Flandres, & mere du Comte BAVDOVIN LE BARBV: laquelle en vne Charte de l'an neuf cens quatre-vingts huit est appellée autrement SVSANNE ROYNE, d'autant qu'elle auoit eu pour pere 988. Preuues pag. 49.

BERENGER Roy d'Italie. Tant y a que HVGVES II. du nom Comte de Saint Paul pere de ROSELLE la maria auec nostre RAOVL Comte de GVINES, bien qu'il fust son parent au troisiesme degré. Car ERNVCVLE ou ARNOVL Comte de Bologne son ayeul maternel, & HVGVES I. Comte de S. Paul ayeul paternel de cette Dame, estoient enfans de GVILLAVME Comte de Ponthieu, comme il se peut recueillir des Chapitres precedents.

Pag. 12.

1000. LEVR mariage fut contracté apres l'an mille, & en suite le Comte RAOVL fist de si grandes despenses & prodigalitez, que ses reuenus ne suffisans pas pour entretenir sa suite, il opprima iniustement son peuple de diuerses exactions & seruitudes. Entr'autres il ordonna que tous les hommes, femmes, vieux, ieunes, & enfans, qui demeuroient en sa Terre, luy payeroient chacun vn denier par an, quatre au iour de leurs nopces, & quatre lors qu'ils seroient enterrez. Il introduisit aussi vne autre seruitude appellée vulgairement *Coluekerlie*, ou *Massuerie*, par laquelle il obligea tous ses sujets à ne porter autres armes que des Massues. A raison dequoy ils furent nommez *Coluekerliens*, ou *Massuiers*, comme qui diroit Paysans portans la Massue. Car au langage commun dont ils vsoient *Colue* signifioit vne *Massue*, & *Kerli* vn Païsan ou Rustique. Mais en fin s'estant acheminé dans la ville de Paris, pour assister à vn passetemps de ioustes & de tournois, il y finit malheureusement sa vie par deux blesseures, lesquelles il receut l'vne dans le petit ventre, l'autre dans l'œil, selon que rapporte Lambert. N'y ayant apparence de verité en ce que l'Autheur de la Chronique de Saint Bertin adiouste par vne continuation d'aigreur contre la Maison de GVINES, que son corps tombé de dessus son cheual fut deschiré des chiens, puis ietté indignement dans la riuiere de Seine.

Preuues pag. 11. 13. — *Pag. 14.* — *Pag. 13.* — *Pag. 14.*

CEVX qui ont escrit qu'il tint la Comté de Bologne auec celle de GVINES, l'ayant recueillie de la succession de MAHAVT DE BOLOGNE sa mere, se sont pareillement abusez. Car l'Histoire de Lambert enseigne que cette MAHAVT eut des freres, dont deux nommez ARNOVL & EVSTACHE furent inhumez en l'Abbaye de Samer

Iean du Tillet en la Branche des Comtes de Bologne, & l'Autheur de l'Arbre Geneal. de la Maison de Lorraine. Preuues pag. 10.

Samer au Bois auec le Comte ARNOVL leur pere. Et bien que l'on ne ſçache pas ſi l'vn d'iceux, ou bien quelqu'autre de ſes fils, luy ſucceda en la Comté de Bologne : il eſt certain neantmoins qu'elle ne fut point poſſedée par noſtre RAOVL fils de MAHAVT. Dequoy l'on pourroit apporter plusieurs bonnes & valables raiſons. Mais il ſuffira d'en produire deux principales tirées de la Chronique de Saint Riquier, dont l'Autheur nommé Hariulphe fleurit au meſme ſiecle. *Hariulphus in Chronico S. Richarij Lib. 4. cap. 12.* La premiere eſt, que le Comte de Bologne qui viuoit lors fut tué en guerre par Enguerran Seigneur d'Abbeuille, & RAOVL Comte de GVINES mourut en vn tournoy dans Paris, comme a eſté dit cy-deuant. L'autre que la femme de RAOVL s'appelloit ROSELLE DE SAINT PAVL, & Hariulphe nomme celle du Comte de Bologne ADELVIE, adiouſtant qu'Enguerran l'eſpouſa en ſecondes nopces, apres auoir tué ſon mary. A cauſe dequoy il prinr de là en en auant le tiltre de Comte, au lieu de celuy de Seigneur, comme eſtant allié auec vne Comteſſe. Le temps fait auſſi preſumer que cette ADELVIE fut la mere d'EVSTACHE I. du nom Comte de Bologne, duquel ie parleray cy-apres. A quoy ne s'accorde pas mal la Genealogie ancienne des Comtes de Bologne *Preuues pag. 5.* deſia citée. Car elle porte qu'EVSTACHE dit A L'OEIL fut fils d'vne ALE ou ADELE DE GANT, qui eſt meſme nom qu'ADELVIE, & de BAVDOVIN Comte de Bologne. Lequel Baudouin (ſi veritablement il tint cette Comté) peut bien d'ailleurs auoir eu pour ayeul paternel le Comre ARNOVL autrement nommé ERNVCVLE. Ou en tout cas, ſi MAHAVT femme d'ARDOLPHE Comte de GVINES en deuint heritiere, il faut que BAVDOVIN ait eſté frere aiſné de noſtre RAOVL, & qu'ayant ſuccedé à ſa mere en la Comté de Bologne, il laiſſa pour partage celle de GVINES à ſon cadet. Dequoy pourtant il ne ſe lit rien en toutes les Hiſtoires vieilles & modernes : ſi ce n'eſt que la Genealogie ſuſdite attribuë pour frere puiſnay à BAVDOVIN vn Comte de GVINES, qu'elle nomme mal GVILLAVME: & qu'Orderic Vitalis Moyne de Saint Euroul parlant d'EVSTACHE II. Comte de Bologne il le qualifie *ſublime Prince de trois Comtez, de Bologne, de* *Preuues pag. 6.*

GVINES, *& de Terouenne*, ou de Saint Paul. Car l'on peut bien coniecturer de là, que comme Guillaume Comte de Ponthieu baillant la Comté de S. Paul à son troisiesme fils voulut selon quelques vns qu'il la tint en fief du second auquel il assigna celle de Bologne : pareillement depuis la Comté de Bologne ayant esté iointe à celle de GVINES par le mariage de MAHAVT DE BOLOGNE auec le Comte ARDOLPHE, l'aisné de leurs fils Comte de Bologne laissa GVINES à RAOVL son cadet, à condition de la releuer de luy. Ce qui donna possible sujet à Orderic d'appeller le Comte de Bologne EVSTACHE, *Prince des Comtez de* GVINES *& de Saint Paul*, à raison de la mouuance ou feodalité. Tant y a que la Comté de Bologne n'appartint iamais à nostre Comte RAOVL, ains celle de GVINES seulement, laquelle apres luy escheut à l'aisné de ses enfans, qui fuit.

I. du Tillet en la Branche des Comtes de Bologne.

ENFANS DE RAOVL COMTE DE GVINES & de ROSELLE DE SAINT PAVL *sa femme.*

4. EVSTACHE Comte de GVINES sera mentionné plus amplement cy-dessous.

4. IL y eut plusieurs autres fils & filles du mariage de RAOVL & de ROSELLE. Mais Lambert n'en ayant point declaré les noms, ils sont demeurez incogneus iusqu'à present.

Preuues pag. 11.

---

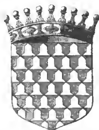
4. *EVSTACHE COMTE DE GVINES.*

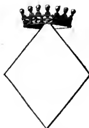
CHAPITRE IV.

LE Sieur du Tillet & quelques autres suiuans l'erreur precedent ont confondu cet EVSTACHE Comte de GVINES auec EVSTACHE I. du nom Comte de Bologne. Mais entre plusieurs differences, qui font cognoistre la distinction des deux, il y en a de si claires & irreprochables, que l'on ne peut point en douter. Car EVSTACHE Comte de GVINES estoit fils de ROSELLE DE S. PAVL, & EVSTACHE I. Comte de Bologne eut pour

Preuues pag. 12. 14.

mere ADELVIE, comme i'ay remarqué cy-deuant. La femme d'EVSTACHE Comte de Bologne fut MAHAVT DE LOVVAIN fille de Henry le Vieil Comte de Louuain & de Bruſſelles, ſelon que teſmoigne vne Genealogie eſ- Geneal. Caroli Ducis apud
crite auant l'an mille quatre-vingts ſeize, & apres celle-là Meiarum lib.
quelques autres poſterieures. Au contraire Lambert aſ- 1. Donat. Bolgre cap. 80.
ſeure qu'EVSTACHE Comte de GVINES eſpouſa SVSANNE DE GRAMINES fille de Siger de Gramines Cham- Preuues pag. 15.





GRAMINES.

bellan de Flandres, lequel il honore du tiltre de *tres-noble.* Bref les enfans qui vinrent de ce mariage furent BAVDOVIN, GVILLAVME, REMELIN, ADELE, & BEATRIX DE GVINES. Là où EVSTACHE I. Comte de Bologne procrea de Mahaut de Louuain ſa femme EVSTACHE II. Comte de Bologne, qui s'allia auec Ide fille de Go- Geneal. Caroli Ducis, & S. Arnulphi.
defroy Duc de Lorraine, *Lambert de Bologne* Comte de Lens decedé ſans lignée, *Godefroy de Bologne* Eueſque de Paris, Chancelier de France, & *Gerbergue de Bologne* conjointe auec Frederic de Luxembourg auſſi Duc de Lorraine.

AINSI donc RAOVL Comte de GVINES ne fut point le pere d'EVSTACHE I. Comte de Bologne, mais d'vn autre EVSTACHE, qui luy ſucceda en la Comté de GVINES. Celuy-cy traita ſes ſujets auec vne grande douceur & iuſti- Preuues pag. 14.
ce, & viuoit encore l'an mille cinquante-deux. Car vn vieil 1052.
Catalogue des Abbez de Saint Bertin, & la Chronique du Pag. 15. 16.
meſme Monaſtere marquent, qu'alors Guy Archeueſque de Reims eſleua le corps de Saint Bertin en la preſence d'Adele de France fille du Roy Robert, & d'Eudes ſon frere,

Henry I. du nom estant Roy de France, Bavdovin de Lille mary d'Adele Comte de Flandres, & Evstache Comte de Gvines, qui est le nostre. Mais quelque temps apres il mourut, laissant trois fils & deux filles, repetez cy-dessous.

Enfans d'Evstache Comte de Bologne, & de Svsanne de Gramines sa femme.

5. Bavdovin I. du nom Comte de Gvines continua la posterité.

Preuues pag. 15.

5. Gvillavme de Gvines est nommé dans l'Histoire de Lambert, sans que l'on y apprenne neantmoins ce qu'il deuint.

5. Remelin de Gvines est aussi mentionné par Lambert auec ses freres & seurs.

5. Adele de Gvines.

5. Beatrix de Gvines.

---

5. *Bavdovin I. du nom Comte de Gvines.*

Chapitre V.

Preuues pag. 15. 16.

Entre les enfans d'Evstache Comte de Gvines & de Svsanne de Gramines son espouse, l'aisné fut Bavdovin I. du nom, qui succeda à son pere en la Comté de Gvines auant l'an mille soixante-cinq. 1065. Car on trouue vne Charte de Philippe I. Roy de France, laquelle enseigne que cette année-là il vint à sa Cour, (Pag. 19. 21.) auec le Comte de Flandres, & autres grands Seigneurs. Elle fut expediée à Corbie en faueur de l'Abbaye de S. Pierre de Hasnon, & signée par les Prelats, Comtes, & Barons qui suiuoient le Roy. A sçauoir Geruais Archeuesque de Reims, Baudouin Euesque de Noyon, Guy Euesque d'A-

miens, Guy Euesque de Beauuais, Fouques Abbé de Corbie, Vvaleran Chambrier, Raoul Seneschal ou Grand Maistre, Guy Bouteiller, Baudry Connestable, BAVDOVIN Marquis de Flandres, BAVDOVIN son fils restaurateur de l'Abbaye de Hasnon, RAOVL Comte de Crespy ou Valois, qui auoit espousé en secondes nopces la Royne ANNE mere du Roy, GAVTIER & SIMON ses enfans, GVILLAVME Comte de Soissons, Guy de Montlhery, Thibaut de Montmorency, Neuelon de Pierrefons, Guy de Rochefort, Vvazelin ou Guascelin de Chauny, EVSTACHE Comte de Bologne, RAINGOT DE GAND, Arnoul d'Audenarde, Gautier de Cimay, GAVTIER Comte de Hesdin, BAVDOVIN COMTE DE GVINES, Gautier Chastellain de Doüay, Robert Aduoüé d'Arras, Seigneur de Bethune, BAVDOVIN DE GAND, Arnoul d'Ardres, Isaac de Valenciennes, Gozuin de Monts, Gautier de Lens, Vvedric de Tournay, & quelques autres.

LE mesme Comte BAVDOVIN s'allia par mariage auec vne Dame appellée en son propre nom ADELE, mais à cause de son insigne zele dite autrement CHESTIENNE. Preuues pag. 16. Lambert d'Ardres escrit qu'elle estoit fille d'vn grand & incompalable Duc de Lorraine nommé FLORENT ou FLORENTIN. Ce que i'auoüe ingenuëment n'entendre point, à cause qu'en toutes les Histoires anciennes on ne remarque aucun Duc ny de la Lorraine basse, ny de la haute, portant ce nom. Possible qu'il a voulu designer quelque puissant Seigneur, non Duc, mais ayant ses Terres dans l'vne des deux Duchez de Lorraine. Tant y a que de cette Dame BAVDOVIN procrea plusieurs enfans mentionnez cy-apres. En suite dequoy il entreprint de faire par deuotion le voyage de S. Iacques auec Enguerran Seigneur de Pag. 18. Lilers. Et estant paruenu à l'Abbaye de Saint Sauueur de Charroux, il declara à Pierre II. du nom Abbé du lieu qu'il desiroit fonder vn Monastere en sa Terre : le priant qu'à son retour il luy enuoyast quelques Religieux à cet effet. Ce qui fut pieusement executé tant d'vne part que d'autre. Car le Comte BAVDOVIN n'eut pas plustost accomply son pelerinage, qu'il acquist l'Eglise de Saint Medard située en la paroisse d'Andres vulgairement nommée *An-*



dernes, où il establit des Moynes tirez de Saint Sauueur de Charroux, sous l'obeïssance d'vn Superieur appellé GISLEBERT, qui au commencement porta le titre de Prieur, puis d'Abbé. Guillaume Autheur de la Chronique d'Andres escrit qu'au commencement le Comte voüa de bastir
Preuues pag. 22. cette Abbaye au forsbourg de son chastau de GVINES, pour y mettre le corps de Sainte Rotrude, qui fut trouué miraculeusemẽt en son pays. Mais à ce veu le corps n'ayant peu estre leué de terre, il le fist charger dans vn chariot qui le conduisit fortuitement à Andres. Auquel lieu, comme destiné au repos d'vne si saincte relique, il fonda le Mona-
Pag. 18. 17. stere susdit. Lambert adiouste que Baudouin Bochard ou Bojard Seigneur d'Andres y contribua vne partie du fõds,
Pag. 18. 23. 24. 25. & suiu. qui luy appartenoit. Et quant à luy, il le dota de beaucoup de biens ou reuenus, entre lesquels furent la Chapelle de Nostre Dame du chasteau de GVINES auec deux maisons, vn estang, & la place d'vn moulin, les disme d Esperlecke & de Strones, & plusieurs terres, prez, bois, & marests assis à Hautinghehem, à Bissenghehem, Altenges, Morlenghehem, Suaueque, Bredenarde, Ostinghehem, & ail-
Pag. 23. leurs. Ce que Gerard Euesque de Terouenne confirma
1084. l'an mille quatre-vingts quatre, tant à sa requisition, qu'à celle de son espouse ADELE, & de leurs enfans.

Preuues pag. 18. MAIS peu de temps apres cette ADELE trespassa, & fut enterrée dans le Chapitre de l'Eglise d'Andres par l'Abbé Gislebert. Le Comte BAVDOVIN son mary assista aux obseques auec ses fils, & donna pour la fondation de son
Pag. 25. anniuersaire l'vsage des marests d'Ostinghehẽ: en presence de Godefroy Euesque de Paris, d'Ide Cõtesse de Bologne, d'Arnoul d'Ardre, de Baudouin Boiard, de Heremar de Campaignes, d'Eustache de Bauelinghem, de Lambert de Tornehem, de Hugues de Surques, & de plusieurs autres
Pag. 29. Seigneurs, qui s'y trouuerent aussi. Puis au bout de sept ans mort ayant osté du monde le mesme BAVDOVIN, il re-
Pag. 26. ceut l'honneur de la sepulture aupres de sa femme. L'Histoire luy donne la loüange d'auoir esté tres-vaillant, signalé en probité de meurs, doüé d'vne prudence & modestie singuliere, sçauant aux lettres saintes, & grandement addonné à la pieté & deuotion.

ENFANS DE BAVDOVIN I. DV NOM *Comte de* GVINES, *&* *d'*ADELE *dite* CHRESTIENNE *sa femme.*

6. MANASSES dit ROBERT Comte de GVINES aura son eloge au Chapitre prochain.

6. FOVQVES DE GVINES Comte de Baruth. Il est nômé dans plusieurs Chartes le second entre les enfans de BAVDOVIN Comte de GVINES. Et par d'autres le Comte MANASSES faisant mention de luy le qualifie aussi son frere. Mais depuis il s'achemina en la Terre-Saincte, où il obtint la Comté de Baruth selon que remarque Lambert, & apres sa mort fut inhumé au mesme lieu. Preuues pag. 25.27.39. Pag.17.

6. GVY DE GVINES se void aussi mentionné auec ses freres dans les Chartes de l'Abbaye d'Andres, & en quelques vnes de Saint Leonard de Guines. Lambert luy attribuë le tiltre de *Comte de Forois.* Mais il ne specifie point en quel pays estoit cette Comté. Ce qui me fait douter s'il faut l'interpreter de la nostre de Forests. Tant y a qu'il fut enterré en l'Abbaye d'Andres aupres du Comte BAVDOVIN son pere. Preuues pag. 25.27.39. Pag.17. Pag.19.

6. HVGVES DE GVINES appellé encore par les Tiltres frere des precedens fut premierement Archidiacre en l'Eglise de Terouenne. Sous laquelle qualité il souscriuit vne donation que le Comte MANASSES fist à l'Abbaye d'Andres l'an mille quatre-vingts dix sept. Mais depuis il print les armes, auec l'ordre de Cheualerie, & apres son decés receut la sepulture au Chapitre de l'Eglise d'Andres. Preuues pag. 25.27.38. 1097. Pag.17.19.

6. ADELE DE GVINES, ou ALIX, espousa GEOFROY Seigneur DE SEMVR en Briennois, qui pour son insigne pieté resplendit comme vn Soleil par toute la Bourgongne, ainsi que parle Lambert, Godefroy Euesque de Paris frere d'Eustache II. Comte de Bologne, & parent proche d'ADELE, fist leur mariage, duquel sortirent plusieurs fils & filles. L'aisné des fils nommé GEOFROY II. succeda en la Seigneurie de Semur, & par sa valeur acquist la reputation d'vn des plus braues Cheualiers de son temps. Il aspira aussi à la Comté de GVINES apres la mort du Comte MANASSES son oncle, & de BEATRIX DE BOVRBOVRG petite fille Preuues pag.17. SEMVR. Cotticé de gueulle & d'argent de six pieces. Preuues pag.88.

Petrus Abbas Clun. lib. 2. Mirac. cap. 26.

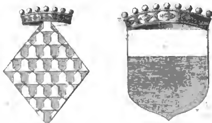
d'iceluy. Ce qui toutesfois ne luy reussit pas, comme l'on pourra voir au Liure II. de cette Histoire. Vn autre fils & trois filles entrerent en Religion auec leur pere, lequel ayant fondé l'Abbaye de Marcilly en fut depuis Prieur sur son vieil âge.

Preuues pag. 17.

6. GISLE DE GVINES eut pour mary WENEMAR Chastellain DE GAND fils de LAMBERT II. du nom aussi Chastel-

GAND.

De sable au chef d'argét.



lain de Gand, lequel est qualifié dans l'Histoire de Lãbert d'Ardres *Seigneur autant signalé pour sa grande puissance, qu'illustre pour la noblesse de son extraction*. Elle suruescut le Cõte MANASSES son frere, & la Comtesse BEATRIX petite fille d'iceluy. A raison dequoy la Comté de GVINES escheut à ARNOVL DE GAND I. du nom fils aisné d'elle & de WENEMAR, qui fist la souche de la seconde Maison de GVINES, comme ie remarqueray plus amplement au Liure II. Les autres enfans procreez de leur mariage furent, *Vvenemar de Gand, Siger, Baudouin* premierement Moyne de Saint Pierre de Gand, puis Cheualier, & *Marguerite de Gand* conjointe auec vn Cheualier de la ville de Gand nommé Stepon. De tous lesquels il sera pareillement traité plus au long dans le deuxiesme Liure de cette Histoire.

Preuues pag. 18.

Pag. 17.

---

6. *MANASSES DIT ROBERT COMTE DE GVINES.*

CHAPITRE VI.

LA memoire de ce Comte MANASSES a esté conseruée tant par les Histoires, que par plusieurs Tiltres & mo-

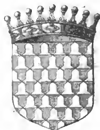
& monuments de sa pieté. Il fut appellé premierement ROBERT, à cause de ROBERT dit le Frison Comte de Flandres, qui le tint sur les fonds de baptesme. Mais suiuant la coustume vsitée lors de donner quelquesfois deux noms aux Grands, il receut aussi celuy de MANASSES, qui preualut depuis, & fist supprimer l'autre. De façon qu'en toutes les Chartes qui parlent de luy, ou qui se trouuent passées sous son seel, on le void tousiours nommé MANASSES. Il succeda en la Comté de GVINES à BAVDOVIN son pere, comme aisné de tous ses enfans, & par l'imitation des vertus d'iceluy se rendit si celebre, que sa reputation vola par toute la France & la Normandie, & penetra mesme iusques dans l'Angleterre. Où frequentant la Cour du Roy Guillaume, il s'y allia par mariage auec EMME DE TANCARVILLE fille de Robert Seigneur de Tancaruille,

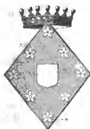
Preuues pag. 16. 29.

Pag. 25. 27. 28. 38. 39. 40. 41.

Pag. 25. 27. 29.

Pag. 30.





TANCARVILLE.

De gueulle à vn Escusson d'argent, à l'orle ou bordure d'amoignes ou fleurs de meslier d'or.

Chambellan de Normandie, veuue d'Eudes de Folkestone Anglois. En suite dequoy l'ayant amenée dans la Comté de GVINES, il abolit à sa priere la seruitude appellée *Coluekerlie*, ou *Massuerie*, que le Comte RAOVL son predecesseur auoit introduite, & baillée en fief aux Seigneurs de Hames. Tous les habitans du pays, & ceux qui venus d'ailleurs y auoient demeuré an & iour, estoient tenus de porter des massuës, & de payer au Comte chacun vn denier par an, quatre au iour de leurs nopces, & quatre quand ils decedoient. Lequel droit les Seigneurs de Hames auoient tenu en foy & hommage des Comtes de GVINES, depuis le téps de RAOVL. Mais MANASSES considerant que cela apportoit de la honte & de l'ignominie à son Estat, il le sup-

Preuues pag. 30 31.

prima incontinent apres son mariage, & pour recompense octroya aux Seigneurs de Hames en accroissement de leur fief quelques terres assises aux enuirons d'Alembon, de Pichem, & de Santinghehem.

1097. L'AN mille quatre-vingts dix-sept le mesme Comte MANASSES confirma la fondation du Monastere d'Andres faite par BAVDOVIN son pere, & l'augmenta de quelques biens. A quoy furent presens HVGVES Archidiacre de Terouenne, & FOVLQVES, ses freres, Gerard Abbé de Ham, Rauenger Abbé de la Capelle, Arnoul d'Ardres, Baudouin d'Ostervvic, Hernier de Bauelinghem, Eustache de Courtebourne, Hugues de Surques, Hugues Mauuoisin, Robert de Hames, & Guy d'Alembon. Il admortit aussi du consentement d'EMME son espouse, & d'vne fille vnique issuë d'eux nommée SIBYLLE, autrement ROSE, toutes les terres que ses vassaux & sujets auoient données ou venduës à cette Abbaye. Ce que l'on apprend de la Charte qu'il en fist expedier, où il se qualifie PAR LA GRACE DE DIEV COMTE DE GVINES: termes qui tesmoignent non pas vne souueraineté, comme aucuns se persuadent, ains seulement vne grandeur & puissance esleuée au dessus du commun. Puis desirant à l'exemple de son pere signaler plus amplement sa deuotion par l'edifice d'vne Abbaye particuliere, il en bastit vne à l'honneur de Saint Leonard dans le forsbourg de GVINES, où il establit des Religieuses. Lambert d'Ardres escrit qu'il proietta simplement de la fonder, mais qu'ayãt esté preuenu de mort EMME sa femme en executa le dessein, & y mist des filles prises de l'Abbaye d'Estrum, dont la premiere Abbesse fut vne Dame Lorraine appellée SIBYLLE, de la parenté d'ADELE dite CHRESTIENNE Comtesse de GVINES, mere de MANASSES. Ce que l'Autheur de la Chronique de S. Bertin remarque pareillement, adioustant qu'elle donna à cette Abbaye vne grande partie des heritages qui luy appartenoient en Angleterre, & qu'elle en commist la direction aux Moynes de S. Bertin l'an mille cent trente-deux. Mais outre la Charte primitiue de la fondation datée de l'an mil-
1117. le cent dix-sept, qui monstre clairement que le Comte MANASSES la paracheua & dota de son viuant auec elle, il se

Preuues Pag. 31. Pag. 35 36 37. Pag. 32. Pag. 34. Pag. 41. Pag. 38.

trouue d'autres Lettres d'eux, par lesquelles ils declarent l'auoir construite ensemblement dans leur propre aleu.

Ces Lettres contiennent le don qu'ils firent à cette Abbaye de Saint Leonard des Eglises ou Chapelles d'Alschot, & de Celpham, & des disme de Herst & de Blisseinghes, assises dans le diocese de Canterbury en Angleterre. A quoy consentirent Guillaume Archeuesque de Canterbury, & Henry son Archidiacre. Elles furent expediées l'an mille cent vingt en presence de Baudouin d'Ostervvic Connestable de la Comté de Gvines, de Geofroy de Campaignes, & de Henry son frere, d'Eustache de Balinghem, de Guy d'Alembon, & de plusieurs autres: & seellées des seaux de Manasses & d'Emme, dont le premier rend preuue de ce qu'a dit Lambert, que ce Comte estoit d'vne fort puissante & demesurée stature. Par d'autres il octroya aussi auec elle au mesme Monastere la disme de tous les fromages, du cidre, des pommes, de la laine, & des brebis qu'ils auoient en Angleterre. Y donna vingt-quatre mesures de froment à prendre sur son moulin, qui estoit deuant la porte du forsbourg de Gvines. Et en l'année susdite cent vingt il auctoriza encore la concession qu'Amaury de Bredenarde y auoit faite de toute sa terre, ayant lors à sa Cour les Seigneurs & Cheualiers qui suiuent. Sçauoir est, Elembert son Vicomte, Manasses son Seneschal, Baudouin son Connestable, Geofroy & Henry de Campaignes freres, Guy d'Alembon, Hugues Mauuoisin, Eustache de Courtebourne, Robert de Hames son frere, Eustache de Bauelinghem ou Balinghem, Arnoul de Nielles, Raoul de Doure, Folquin le Long, Eustache Escuyer de la Comtesse, & quelques autres.

Preuues pag. 39. — 1120. — Pag. 31. — Pag. 32.

Entre les seruitudes, que les habitans d'Escalles deuoient à ce Comte Manasses, ils estoient tenus de faire certains ouurages de leurs mains en son chasteau de Gvines. Mais Lambert Abbé de Saint Bertin, d'où dependoit la Seigneurie d'Escalles, cognoissant son affection & son zele enuers les lieux Saints, il le vint trouuer à Gvines l'an mille cent vingt-quatre, & le requist instamment de leur remettre tels ouurages. Ce que Manasses luy

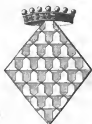
Preuues pag. 40. 41. — 1124.

accorda de l'auis & consentement d'EMME son espouse, & de ses Barons, à condition que de chaque terroir du village, qui estoit diuisé en trente parts, ils luy payeroient tous les ans trois sols quatre deniers: que tous en commun l'assisteroient de leurs personnes quand il luy suruiendroit quelque guerre vrgente: & que s'il auoit besoin de leur seruice pour porter en son chasteau les choses qui luy arriueroient par mer entre Peterse & Hilderuesse, ils les porteroient ou feroient porter trois fois chaque année.
Pag. 41. Puis Iean ayant succedé à Lambert en l'administration de l'Abbaye, il luy confirma aussi la cession du droit Vicontier que Guy d'Alembon pretendoit sur les hommes de Saint Bertin demeurants és villages d'Audenfort, de Clerques, de Sainghen, & de Hautecloque. Dequoy il luy bailla Lettres passées en son chasteau de Tornehem le
1127. vingtiesme iour de Nouembre l'an mille cent vingt-sept, en presence de HENRY Chastellain de Bourbourg, d'Arnoul d'Ardres, d'Eustache de Balinghem, de Henry de Campaignes, de Baudouin de Lisques ou Licques, de Hugues Mauuoisin, d'Arnoul de Nielles, de Philippe de Montgardin, & d'Enguerran de Iorny.

Preuues pag. 41 b. FINALEMENT l'Eglise d'Andres ayant esté attainte du tonnerre & bruslée entierement, auec les somptueux edifices de l'Enfermerie, laquelle Raoul de Doure y auoit construite, le mesme Comte MANASSES donna encore de grands moyens pour les rebastir. Ce qui ne fut pas si tost executé, que se voyant chargé de vieillesse & de ma-
Pag. 33 & 42. ladie, il s'y fist transporter, print l'habit de Religieux, & quelques iours apres rendit heureusement l'esprit entre les mains de Pierre Abbé du lieu, lequel enseuelit son corps
1137. dans la nef de la premiere Eglise. Il mourut l'an mille cent trente-sept, laissant veuue la Comtesse EMME sa femme,
Pag. 41. a. qui de là se retira au Monastere de S. Leonard hors de GVINES, où elle acheua aussi le cours de sa vie auec les Religieuses, & apres son decés y receut l'honneur de la sepulture, ainsi que tesmoigne Guillaume Abbé d'Andres en sa Chronique.

FILLE VNIQVE DE MANASSES COMTE DE GVINES, & d'EMME DE TANCARVILLE sa femme.

7. SIBYLLE DE GVINES nommée aussi ROSE fut mariée par le Comte MANASSES son pere auec HENRY Chastellain DE BOVRBOVRG fils de Deuar ou Teuar, autrement Preuues pag. 32.35.99.199.





BOVRBOVRG. D'azur à trois tierces d'or.

dit Demar & Themar, Chastellain de Bourbourg, qui souffrit la mort auec Charles Comte de Flandres en l'Eglise de Saint Donatian de Bruges. Et de leur mariage demeura vne fille vnique appellée BEATRIX DE BOVRBOVRG, laquelle n'eut pas plustost fait son entrée dans le monde que sa mere en sortit. Car elle mourut incontinent apres son acouchement, & fut enterrée en l'Abbaye de Nostre-Dame de la Capelle deuant l'autel de Saint Benoist. En suite dequoy le Chastellain HENRY son espoux reprint alliance auec BEATRIX DE GAND de la Branche des Seigneurs d'Alost, dont il sera parlé au Liure IV. Preuues pag. 35.199.

CETTE BEATRIX DE BOVRBOVRG heritiere de la Comté de GVINES deuint fort maladiue & graueleuse dés son ieune âge. Neantmoins MANASSES Comte de GVINES son pere se voyant destitué de toute autre lignée, ne laissa pas de la marier auant sa mort. Car suiuant le conseil d'EMME sa femme, qui auoit eu plus de conuersation en Angleterre qu'en aucun autre pays, & à l'aide de HENRY Chastellain de Bourbourg, il la donna pour espouse à vn Seigneur Anglois nommé ALBERT SANGLIER, ou ALBERIC selon la Chronique d'Andres. Lequel Seigneur à cause d'elle succeda depuis au mesme MANASSES en la Comté de GVINES, dont il vint prendre possession, & en fist la foy & hommage à THIERRY D'ALSACE Comte de Flandres. Puis Preuues pag. 32. Pag 42.85. 99. Pag. 33.42.

laissant la Comtesse BEATRIX sa femme auec le Chastelain HENRY son pere, il s'en retourna en Angleterre pour y reprendre aussi du Roy Estienne les Terres qu'elle y auoit. Et comme il estoit honorablement employé dans les affaires de ce Royaume, il ne se soucia plus de reuenir vers son espouse, pour les grandes infirmitez qu'il recogneut en elle. Ce qui donna moyen à ARNOVL DE GAND nepueu de MANASSES de se preparer le chemin à la Comté de GVINES, comme l'on verra dans le Liure suiuant. Il est vray que HENRY Chastellain de Bourbourg s'opposa tant qu'il peut à ses desseins. De maniere que voyant sa fille BEATRIX n'auoir point d'enfans d'ALBERT son mary, qui l'auoit retirée auec soy, il enuoya vers eux Berwin Prestre de l'Eglise de S. Omer, pour solliciter leur separation. Laquelle faite iudiciairement, il la ramena à son pere HENRY, qui en secondes nopces la remaria auec BAVDOVIN Seigneur D'ARDRES. Mais apres auoir vescu peu de iours auec luy en continuelle langueur, finalement elle mourut à Ardres, & fut inhumée dans le Chapitre du Monastere de la Capelle: laissant la Comté de GVINES à ARNOVL son plus proche parent & heritier.

Pag. 86.

Pag. 87. 99.

AVTRE FILLE DE MANASSES COMTE DE GVINES.

MAVLE.

7. ADE DE GVINES print alliance auec PIERRE DE MAVLE dit LE IEVNE II. du nom Seigneur de Maule prés de Mante, lequel estoit fils d'Ansould aussi II. du nom Seigneur de Maule, & d'Odeline Mauuoisin sa femme. Lambert d'Ardres ne fait aucune mention d'elle, non plus que Guillaume Abbé d'Andres. Mais Orderic Vitalis, qui viuoit lors, escrit au Liure V. de son Histoire, qu'elle estoit fille du COMTE DE GVINES. Et pource que PIERRE l'espousa par le decés d'Ansould son pere, qui mourut l'an mille cent dixhuit, comme il remarque au mesme lieu, cela ne peut estre entendu d'autre que du Comte MANASSES. Neantmoins il y a occasion de douter, si elle fut aussi fille d'EMME DE TANCARVILLE son espouse, ou d'vne autre precedente femme: attendu ce qu'Orderic adiouste qu'elle estoit *niepce de* BOVCHARD DE MONTMORENCY. Car selon la signification plus commune du mot de *niepce* elle doit auoir eu pour mere la seur de BOVCHARD, qui par consequent fut premiere compagne de MANASSES. Ou bien à cause que ce terme s'applique encore à diuers autres degrez de consan-

Preuues pag. 19.

Hist. de la Maison de Montmorency, Liu. 2. Ch. 3.

guinité, l'on peut presumer qu'elle fut fille d'EMME, qui possible appartenoit de parenté à Bouchard de Montmorency. Mais qu'estant puisnée, ou decedée sans enfans, pour cela les Historiens de GVINES ont qualifié sa seur SIBYLLE autrement dite ROSE *fille unique du Comte* MANASSES.

FILLE NATVRELLE DE MANASSES COMTE DE GVINES.

7. ADELIS DE GVINES née des embrassements du Comte MANASSES & d'vne fille originaite de la ville de GVINES fut conjointe auec EVSTACHE Seigneur DE BAVELINGHEM ou BALINGHEM fils de Heremar Seigneut du mesme lieu. Lequel Eustache donna à l'Abbaye d'Andres la terre qu'Euerard de Pithem tenoit de luy en fief, par vne Charte passée l'an mille cent trente-six en presence de MANASSES son beau pere, de Baudouin de Bauelinghem son frere, de Baudouin fils d'Arnoul Seigneur d'Ardres, de Baudouin d'Ermelinghem, de Baudouin de Licques, de Robert & d'Arnoul freres d'iceluy, & de plusieurs autres Cheualiers. Il procrea de cette ADELIS six fils & vne fille, à sçauoir *Eustache de Bauelinghem*, qui mourut en ieunesse apres auoit esté creé Cheualier: *Baudouin de Bauelinghem* decedé aussi en bas âge: *Hugues de Bauelinghem* mentionné cy-dessous: *Gregoire de Bauelinghem* premierement Moyne, puis esleu Abbé du Monastere d'Andres, mais volontairement deposé auant sa benediction: *Simon & Frumold de Bauelinghem* nommez auec Hugues leur frere dans vne Charte de BAVDOVIN II. du nom Comte de GVINES, dont l'vn procrea *Henry de Bauelinghem*, qui viuoit l'an mille deux cens trente-huit: & la fille *Hauoise de Bauelinghem* alliée auec Baudouin Seigneur d'Ermelinghem, Connestable de Boulonnois. HVGVES deuxiesme fils d'Eustache & d'ADELIS DE GVINES succeda à son pere en la Baronnie de BAVELINGHEM, & espousa Mahaut autrement dite Mathe fille de Laurette de Hames, de laquelle il eut vne fille appellée ADELIS heritiere de BAVELINGHEM. Celle-cy espousa en premieres nopces ARNOVL DE CAIEV, Cheualier renommé par tout à cause de son insigne valeur, lequel en l'année mille cent quatre-vingts seize confirma auec elle vne donation que Hugues de Bauelinghem auoit faite à l'Abbaye d'Andres, y prenant l'habit de Religieux sur la fin de ses iours.

Preuues pag. 30.

BAVELINGHEM.

1136.

Preuues pag. 41.

Pag. 30. 41. b. 41. a.

Pag. 123. 124.

Pag. 138.

Pag. 139.

Pag. 129. 130. 137. Et d'eux fortirent entr'autres enfans *Anfelme de Caieu*, *Guillaume*, & *Arnoul de Caieu*, dont quelques Chartes font mention. Puis la mefme ADELIS Dame DE BAVELINGHEM reprift vne feconde alliance auec DANIEL DE GAND frere de SIGER II. du nom Chaftellain de Gand, comme il fera remarqué plus particulierement au Liure VIII. Pag. 30.

HISTOIRE

HISTOIRE GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE DEVXIESME.

CONTENANT LES COMTES ET Chastellains de GAND, *& quelques Comtes de* GVINES,

Depuis l'an DCCCCLIII. iusques à l'an MCCV.



Les CHASTELLAINS DE GAND portoient pour Armoiries vn Escusson de sable au chef d'argent.

TABLE GENEALOGIQVE.

1. LAMBERT I. du nom Chastellain de GAND.

2. FOLCARD Chastellain de GAND..

3. LAMBERT II. du nom Chastellain de GAND. — VVENEMAR DE GAND. — ALARD. FOLCARD.

4. VVENEMAR Chastellain de GAND. — AECHERIC. GVILLAVME. — BAVDOVIN. ARNOVL. — SIGER Chastellain de Gand.

5. ARNOVL DE GAND I. du nom Comte de GVINES. — VVENEMAR. SIGER. — BAVDOVIN. MARGVERITE. — ALICE DE GAND.

6. BAVDOVIN II. du nom Comte de GVINES. — GVILLAVME DE GVINES. (GVILLAVME. BAVDOVIN.) — MANASSES. ARNOVL. — SIGER Chastellain de GAND. — MARGVERITE. BEATRIX. ADELIE. EVFEMIE. — LVTGARDE. MAHAVT. GISLE. AGNES.

7. ARNOVL II. du nom Comte de GVINES, Seign. d'Ardres & Chastellain de Bourbourg. — GVILLAVME DE GVINES. MANASSES. — BAVDOVIN. GILLES. SIGER. — MABILE. ADELINE. — MARGVERITE. MAHAVT.



LES COMTES ANCIENS DE GAND.

PREFACE.

APRES auoir representé la Famille des anciens COMTES DE GVINES issuë de SIFRID le Danois, & monstré comme elle fondit par alliance dans celle des CHASTELLAINS DE GAND: l'ordre de cette Histoire requiert que ie deduise la Maison des mesmes Chastellains, dont la derniere Famille de GVINES proceda. Mais auparauant ie rapporteray brieuement icy quelque chose des COMTES DE GAND, qui seruira pour en éclaircir l'origine: puis que les Escriuains Flamends s'accordent auec la commune opinion du pays, qu'iceux Chastellains en descendoient.

L'AVTHEVR donc de la Chronique manuscrite de S. Bauon, Pierre d'Oudegherst, Iacques Mejer, Marchantius, & apres eux tous les autres Escriuains du pays, asseurent que les Empereurs voulans tenir la frontiere de l'Empire separée d'auec le Royaume de France, & conseruer les pieces qu'ils possedoient aux enuirons de GAND, y bastirent deça la riuiere de Liz vne place ou forteresse nommée le NEVFCHASTEAV, dont ils baillerent le gouuernement à des Seigneurs qui prirent le tiltre de Comtes. Assuiettissans à la iurisdictió d'iceux la Terre de *Vuaes*, ou *Vuaise*, auec quatre villes appellées vulgairement *Ambachts*, ou Mestiers, sçauoir est *Assenede*, *Bochout* ou *Bouchaut*, *Axel*, *Hulst*, & tout le pays nommé en suite Comté d'Alost. Les mesmes Historiens rapportent, que du temps de l'Empereur Othon I. WICMAN fut l'vn des Comtes de ce Neufchasteau de GAND, & des contrées qui en dependoient, & qu'il s'allia par mariage auec LIETGARDE fille d'Arnoul le Grand dit le Vieil Comte ou Marquis de Flandres. Laquelle estant decedée deuant luy au port de Herehem sous le Neufchasteau, il la fit enterrer dans l'Eglise du Monastere de S. Pierre de Blandin

Preuues pag. 42. b. 53.

Preuues pag. 42. b. 53.

lés la ville de Gand, où pour le salut de son ame il donna le village de Thesla nommé auiourd'huy *Destelberghe*, lequel il osta aux Religieux de l'Abbaye de Saint Bauon. Puis, ayant suscité quelques troubles & mouuements contre l'Empereur son Maistre, en fin Mischa Prince des Slaues, qui s'estoit rangé au party d'Othon, le mist à mort l'an neuf cens soixante-sept. Par où ces Autheurs semblent ne faire qu'vn de WICMAN Comte de GAND, & de WICMAN le Ieune nepueu de HERMAN surnommé BILING Duc de Saxe : lequel s'estant rebellé diuerses fois contre l'Empereur Othon, perdit la vie en vne rencontre qu'il eut auec le Prince Mischa, comme recitent Witikind & autres Historiens Alemans. Neantmoins quelques Escriuains Flamends posterieurs entendent auec plus de probalité, que WICMAN le Vieil pere du Ieune, & frere du Duc HERMAN, fut celuy qui gouuerna fidellement la Comté de GAND pour l'Empereur, pendant que son fils broüilloit au pays de Saxe. Tant y a que ce WICMAN institué Comte à GAND par Othon espousa veritablement LIETGARDE DE FLANDRES fille du grand Comte Arnoul & d'Adele de Vermandois sa femme. Ce qui s'apprend de diuerses Chartes de l'Abbaye de

Pag. 41.

953. S. Pierre de Gand, en l'vne desquelles datée de l'an neuf cens cinquante-trois Arnoul nomme entre les enfans procreez de luy & d'Adele, BAVDOVIN qui luy succeda depuis, HECBERT ou Herbert ainsi appellé du nom de Herbert Comte de Vermandois son ayeul maternel, & LIETGARDE qui par consequent fut seur d'ELSTRVDE DE FLANDRES conioincte auec SIFRID premier Comte de GVINES. Par vne autre, le Comte WICMAN estant en personne au Monastere de Blandin le premier iour de Nouembre l'an neuf cens soixante-deux, il donna à Womar Abbé & aux Religieux du lieu le village de Thesla pour l'ame de feuë LIETGARDE son espouse, laquelle y est qualifiée fille d'Arnoul Marquis de Flandres. Et par vne troisiesme expediée le vingt-deuxiesme iour de Feurier l'an neuf cens soixante-trois, LOTHAIRE Roy de France confirmant cette donation declare encore, que le TRES-NOBLE COMTE WICMAN *la fist pour le remede de son ame & de celle de sa femme fille du Marquis Arnoul.*

Preuues pag. 43.

Pag. 44.

962.

Pag. 45.

963.

Pag. 46.

Preuues pag. 44. 45. 53.

A WICMAN succeda vn autre Comte appellé THEODORIC I. du nom, lequel Marchâtius & quelques Autheurs Flamends plus modernes, côme Dauid Lindanus, Aubert le Mire, Emanuel Sueiro, & Anthoine Sanderus, recognoissent pour fils de WICMAN le Vieil: Ayans leu dans Witikind & dans Dirmar, que Herman Duc de Saxe son frere eut deux nepueux, à sçauoit THEODORIC & WICMAN le Ieune. Desquels ils tiennent que le premier fut celuy qui continua de faire des liberalitez à l'Abbaye de S. Pierre de Gand, apres le trespas du Comte WICMAN, & de LIETGARDE son

espouse. Excepté qu'en tel cas il ne doit pas auoir esté fils de Lietgarde,
comme ils ont escrit sans y penser, ains d'vne autre Dame conioincte
long temps deuant auec le mesme WICMAN. Car Witikind tesmoi-
gne que THEODORIC & WICMAN le Ieune son frere cōduisirent
l'armée de renfort, que le Duc Herman leur oncle enuoya de Saxe au
siege de Maience. Ce qui selon plusieurs autres Historiēs n'auint qu'en
l'an neuf cens cinquante-trois, & dix-neuf ans apres le mariage d'Ar-
noul Comte de Flandres & d'Adele de Vermandois mere de LIET-
GARDE, veu que selon Flodorad Historien du temps il fut seulement
contracté l'an neuf cens trente-quatre. Vne Charte du ieune Comte
Arnoul fils de Baudouin & de Mahaut de Saxe, octroyée au Monastere
de S. Pierre le dernier iour de Ianuier l'an neuf cens soixante douze, 972.
contient aussi la souscription du Comte THEODORIC successeur Preuues pag. 47. a.
de WICMAN en la Comté de GAND, où il est intitulé cooperateur Pag. 47. b.
des dons d'Arnoul, comme accordez à sa priere & recommendation.
Et dans les Annales de Meier on lit que le mesme THEODORIC con- Pag. 47. a. 48. b.
ceda l'an neuf cens soixante dix-sept à cette Abbaye de S. Pierre de 977.
Gand le village de Keyem prés de Dixmude en Flandres. A quoy con-
sentirent HILDEGARDE sa femme, & ARNOVL leur fils, qui d'ail- Pag. 48. a.
leurs auec vn autre Arnoul fils de Hilduin donna au susdit Monastere
certains heritages assis à Ruminghem & à Keremberg au pays de Ter-
nois, & à Vkesham en Flandres, *pour le salut de l'ame de son nepueu* BAV-
DOVIN *fils d'* EVERARD. Les Lettres en furent passées à Blandin l'an
neuf cens quatre-vingts vn, & approuuées par les signatures tant d'Ar- 981.
noul le Ieune Marquis de Flandres, que du Comte THEODORIC pere Pag. 48. b.
d'ARNOVL. D'où ie laisse à iuger, si l'on pourroit tenir EVERARD
pour frere de THEODORIC, ou bien pour l'vn de ses propres fils:
d'autant que selon l'ancienne façon de parler le mot de *nepueu* ne signi-
fie pas moins cousin germain que fils de frere. Bref nostre Comte
THEODORIC souscriuit encore vne Charte donnée en faueur de
l'Abbaye de Saint Pierre le premier iour d'Auril l'an neuf cens quatre- 988.
vingts huit par Baudouin surnommé le Barbu Comte de Flandres, & Pag. 49. 50.
par SVSANNE sa mere autrement dire ROSALLE: laquelle y est
qualifiée Royne pource qu'elle estoit fille de Berenger Roy d'Italie, ou
bien à cause qu'apres la mort du Comte Arnoul le Ieune son espoux elle
fut remariée auec Robert Roy de France, qui luy changea le nom de
Rosale en celuy de Susanne, comme enseigne l'Autheur de la Vie de
S. Bertulphe escrite enuiron l'an 1073. Mais cela estant, il s'ensuit que le
Roy Robert la repudia incontinent apres leurs nopces, & qu'elle ne
regna que bien peu de temps auec luy. Dequoy toutesfois les Histo-
riens François ne font aucune mention.

ARNOVL fut l'heritier principal du Comte THEODORIC son
pere, & entra en possession de la Comté de GAND deuant l'an neuf 998.
cens quatre-vingts dix-huit. Car il se trouue des Lettres expediées lors,

par lesquelles imitant la pieté & deuotion de ses ancestres à l'endroit du Monastere de S. Pierre, il y donna l'Eglise de Materen au pays d'Alost, auec le consentement de son espouse nommée LIETGARDE. Ce qu'ADALBERT & THEODORIC ses enfans ratifierent par leurs signatures, où dés lors ils prenoient le tiltre de Comtes. Le mesme Comte ARNOVL tint aussi de grands biens en Hollande, soit de son propre chef, ou plustost de celuy de HILDEGARDE sa mere, que quelques vieilles Genealogies & Lindanus disent auoir esté seur de Theodoric II. Comte de Hollande. A raison dequoy il eut de grands debats contre les Frisons, & fut tué par eux, comme le rapportent Baldric Euesque de Noyon, Sigebert, & Gilles d'Orual. Où par les Frisons il faut entendre ceux de la Frise Cisrhenane, qui sont les Hollandois, suiuant le sens des Escriuains du siecle. Car pour exemple Lambert de Schafnabourg parlant de la Frise à l'an 1071. il dit qu'elle estoit frontiere de la Flandre. Et sert grandement de remarquer, que les Autheur citez donnent le surnom de GAND à cét ARNOVL. Voire mesme Gilles d'Orual l'Intitule en termes exprés COMTE DE GAND. Ce que ie dis, à cause que tous les Historiens Hollandois fondez sur la conformité des noms & des affaires attribuent la defaite susmentionnée à leur Arnoul Comte de Hollande, lequel ils estiment auoir esté surnommé DE GAND, pour auoir pris naissance en cette ville là. Mais il y a plus d'apparence, que le tout se doit interpreter de nostre ARNOVL Comte de Gand, & que ce fut possible luy, qui par le droit de sa mere paruint à la succession de la Comté de Hollande apres la mort du Comte Theodoric II. son oncle, comme aucuns disent auoir raison de le croire. Quoy qu'il en soit, outre ADALBERT & THEODORIC enfans du Comte ARNOVL, on peut presumer qu'il fut pareillement pere d'ALIX DE GAND, autrement dite ADELE & ADELVIE, qu'vne Genealogie ancienne remarque auoir eu pour mary BAVDOVIN Comte de Bologne, comme i'ay desia escrit au Liure precedent. A tout le moins cela conuient fort bien au temps.

Preuues pag. 50. 51. — Pag. 51. 52. — Preuues pag. 5.

THEODORIC II. du nom a esté cogneu de toutes sortes d'Historiens, pour la vengeance qu'il fist de la mort d'ARNOVL DE GAND son pere tué par les Frisons, & pour la victoire signalée qu'il gaigna
1018. sur les Chefs de l'armée Imperiale l'an mille dix huit aux enuirons de *Flandeberghen*, ou *Fladaerghen*. Place qui peut bien estre *Vlaerdinghen* nommée primitiuement *Fladertinghen* en Hollande, prés du vieil confluent des riuieres de Wael & de la Meuse, puis qu'au dire de Baldric la forteresse, où ce Comte THEODORIC demeuroit lors auec les Frisons de son party, estoit située en vn lieu appellé par ceux du pays *Meruvede*, auquel la Meuse & le fleuue de Wael sortant du Rhin se ioignét ensemble. Et quand bien on voudroit le rapporter au Merwé prés de Dordrecht, ce n'est pas guere loin de Vlaerdinghen. Ce qui monstre que THEODORIC commandant aux enuirons de là, Baldric adiouste

Preuues pag. 51. 52. — Pag. 52. — Pag. 52.

fort à propos, qu'il *tenoit vne partie de la Seigneurie des Frisons*. Gilles d'Orual l'appelle semblablement à cause de cela COMTE DE FRISE. Et Baudouin Moyne de Niuone, qui viuoit il y a plus de trois cens ans, pour marque de son origine le surnomme en sa Chronique THEODORIC LE FLAMEND, d'autant que la ville de GAND est en Flandres. Finalement entre les tesmoins de la donation que Baudouin de Lille fist à l'Abbaye de S. Pierre de Gand l'an mille trente-huit, souscriuit vn THEODORIC le Ieune Comte, qui semble auoir esté fils de celuy-cy, & parauanture Comte de Hollande IV. du nom, auquel FLORENT son frere succeda depuis en la mesme Comté. 1038. Pag. 55.

MAIS pour venir à mon sujet, du temps des precedens Comtes de GAND, ceux de Flandres s'emparerent du Neufchasteau, comme remarquent les Escriuains de ce pays. Et la varieté d'iceux à cotter l'année, en laquelle cela auint, donne sujet de soupçonner qu'il fut pris & repris plus d'vne fois tant par les Flamends que par les Imperialistes. A quoy l'Histoire ne conuiendroit pas mal, si auec le Chroniqueur de S. Bauon l'on disoit qu'Arnoul le Ieune Comte de Flandres (non le Vieil, comme il estime) s'en saisit premierement sur l'Empereur, pendant que le Comte THEODORIC I. & ARNOVL DE GAND son fils, estoient empeschez en Hollande. Puis, que l'Empereur Henry II. du nom le reprist sur Baudouin fils du Ieune Arnoul, suiuant l'authorité de Baldric & de Sigebert, qui rapportent qu'en l'année mille sept *il enuahit le chasteau de* GAND, & rentra par composition dans la ville de Valenciennes. Car iaçoit que par le chasteau l'on voulust entendre la ville mesme de GAND, il y a de l'apparence que le Neufchasteau courut pareille fortune, à cause que c'estoit vne forteresse de l'Empire, & que l'Empereur en commist la defense à d'autres qu'à ceux sur qui les Flamends l'auoient conquis. Mais il ne demeura pas longuement sous sa domination, attendu que quand il rendit au Comte Baudouin Valenciennes, & autres pieces conquises sur luy, les Autheurs alleguez, qui en remarquent le traité, ne font aucune mention de ce chasteau de GAND, comme ayant esté desia repris par le mesme Comte. Lequel y institua lors, aussi bien qu'en la ville & territoire de Gand, pour premier Chastellain, ou Vicomte hereditaire, autrement dit *Burchgraue* en la langue du pays, *vn noble Seigneur nommé* LAMBERT, dont la valeur & l'industrie luy auoient facilité la conqueste de la place, ainsi qu'asseurent d'vn commun accord le Chroniqueur de S. Bauon, Iacques Meier, & tous les autres. Excepté qu'ils ne conuiennent pas entr'eux pour le regard du temps, auquel cette institution fut faite, comme l'on pourra voir au Chapitre prochain.

Preuues pag. 54. 55.

Baldricus lib. 1 cap. 111. & Sigeb. in Chronico.

Preuues pag. 55.

CEPENDANT à la premiere occupation du Neufchasteau par Arnoul le Ieune Comte de Flandres, ceux qui le tenoient pour l'Empereur furent obligez de transporter leur residence en quelque autre lieu du pays, dont ils auoient l'administration. Et où plus vraysemblable-

ment qu'en la ville d'ALOST, qui estoit la meilleure de toutes les places restées sous leur gouuernement? Certes les Seigneurs ou Comtes, qui en porterent depuis le tiltre, se trouuent auoir possedé auec la Terre d'Alost, celle de Waes, & les quatre Mestiers, ou la plus grande partie d'iceux, lesquelles pieces composoient l'ancienne Comté de Gand, & outre ce l'Aduoüerie des Abbayes de S. Pierre & de S. Bauon en leur district, comme l'on recognoistra plus clairement par le Liure IV. où sera deduit le droit successif de la Comté d'Alost deuolu dans la Maison des COMTES DE GVINES par l'alliance de BEATRIX Chastellaine de Bourbourg. Les mesmes Seigneurs d'ALOST continuerent aussi de prendre en leurs Chartes, & en celles d'autruy, le surnom de GAND, nonobstant qu'ils n'eussent plus rien en la ville ny au Neufchasteau. Ce que l'on doit croire qu'ils firent pour conseruer la memoire de leur extraction, & monstrer qu'ils estoient issus des premiers Comtes de ce lieu. Tellement que comme LAMBERT Chastellain de GAND & ses Descendants retinrent mesmes surnom & Armoiries que ceux d'ALOST, partagerent auec eux les Aduoüeries de S. Bauon & de S. Pierre, & furent appanagez de notables Terres & Seigneuries és pays de Waes, & des quatre Mestiers, que les Seigneurs d'Alost possedoient: c'est auec grande raison & fondement que Marchantius, Lindanus, Sueiro, & autres ont escrit, que ce LAMBERT tiroit son origine des anciens Comtes de GAND, aussi bien que ceux d'ALOST. A quoy tendent aussi d'ailleurs quelques Genealogies anciennes, qui deduisent les CHASTELLAINS DE GAND, les vnes des Ducs de Saxe, les autres des Princes de Frise: pource que les Comtes de Gand estimez sortis de la Maison Ducale de Saxe dominerent vne partie de la Frise Hollandoise. Et de là vint aussi que Baudouin Comte de Flandres ayant repris le chasteau de GAND sur l'Empereur Henry II. & sur les nouueaux Gouuerneurs ou Officiers qu'il y auoit establis, il iugea à propos d'en donner la garde à LAMBERT, qui suiuoit pour lors son party, & auoit interest de defendre cette place, comme extrait du sang des Comtes qui l'auoient premierement tenuë: soit par le Comte ARNOVL DE GAND, duquel les Escriuains susnommez le font fils, & dont le nom se trouue repeté en sa posterité: ou bien par BAVDOVIN fils d'EVERARD cy-deuant dit *nepueu* ou *cousin* du mesme Comte ARNOVL.

1. *LAMBERT*

1. *LAMBERT I. DV NOM* *Chastellain de* GAND.

CHAPITRE I.

QVOY qu'il en soit donc, la verité demeure asseurée que LAMBERT fut le premier Chastellain de GAND, dont la posterité se continua. Mais ceux qui ont parlé de luy semblent n'auoir pas bien exactement marqué le temps, auquel il paruint à l'honneur de cette dignité. Car l'Autheur de la Chronique de Saint Bauon escrit, qu'ARNOVL Preuues pag. 54. 55.
Comte de Flandres luy en octroya la possession hereditaire pour luy & pour ses descendans, apres que par sa diligence & son courage il eut conquis la premiere fois le chasteau de GAND sur l'Empereur. Ce que soit que l'on vueille entendre du Comte Arnoul le Vieil, ou du Ieune Arnoul son petit fils qui mourut l'an neuf cens quatre-vingts huit, il y a quelque sujet de douter, que LAMBERT ait esté dés lors pourueu de la Chastellenie: attendu qu'il deceda seulement sous le regne de HENRY I. Roy de France, comme l'on verra cy-apres. Au contraire Iacques Mejer rejette trop bas son establissement auec la derniere prise du chasteau, les rapportant à l'année mille quarante-six: d'autant qu'il y a des preuues certaines que LAMBERT fut creé Chastellain plus de trente ans auparauant, & que desia lors FOLCARD son fils joüyssoit de la Chastellenie. Parquoy l'opinion plus probable est, que BAVDOVIN dit le Barbu Comte de Flandres ayant reconquis le chasteau de GAND sur l'Empereur Henry II. vn peu apres l'an mille 1007.
sept, il y institua pour Chastellain ce LAMBERT, en consideration de l'industrie & valeur singuliere, dont il vsa en la reprise.

DE fait la Vie de S. Machaire tesmoigne qu'au temps Preuues pag. 55.
que ROBERT fils de Hugues Capet regnoit en France, que le Comte BAVDOVIN tenoit le Marquisat de Flandres, & qu'Erembold Abbé de S. Bauon receut ce Saint en son Monastere, qui fut enuiron l'an mille dix, LAM- 1010.

BERT possedoit la Chastellenie de GAND. Car elle porte que les Religieux de saint Pierre de Blandin ayans refusé de recueillir le mesme saint Machaire, à cause qu'ils ne cognoissoient pas bien ses vertus & merites, comme ils sçeurent qu'il vouloit s'en retourner à l'Abbaye de S. Bauon, ils eurent recours à ce LAMBERT qui pour lors estoit Chastellain, afin que par son intercession ils peussent le retenir chez
Pag. 56. eux. Ce que toutesfois S. Machaire refusa de luy accorder, aymant mieux suiure les Moynes de S. Bauon, qui se presenterent pour le remmener. D'où l'on apprend aussi que LAMBERT commandoit tant en la ville de GAND que dehors. Si ce n'est qu'on attribuë cela à l'Aduoüerie patrimoniale qu'il auoit des deux Monasteres. Mais les actions & Chartes tant de luy que des Chastellains posterieurs de son sang monstrent que l'vne & l'autre auctorité
Pag. 56. luy appartenoient. Car en l'Acte de la translation du corps de S. Bauon rapporté par Mejer à l'an mille dix, il est qualifié LAMBERT SENATEVR, qui signifie Chef de la ville. Et dans les Lettres de certain Erembold, qui donna ses biens assis à Baerse & autres lieux au Monastere de S. Pierre
1026. de Gand l'an mille vingt-six, il souscriuit auec le tiltre de
Pag. 56. 57. LAMBERT ADVOVÉ. Lequel tiltre il se trouue encore auoir pris en trois autres Chartes passées en faueur de cette Abbaye, où la deuotion excita diuerses personnes à se rendre tributaires, sous les regnes de Robert & de HENRY I. son fils. Dont le dernier n'estant paruenu à la Cou-
1032. ronne de France qu'en l'année mille trente-deux, il apparoist de là que le Chastellain & Aduoüé LAMBERT mourut plus tard. Le nom de la femme qu'il espousa n'est pas cogneu, ains seulement on sçait qu'il en procrea vn fils mentionné cy-dessous.

FILS DE LAMBERT I. DV NOM Chastellain de GAND.

2. FOLCARD Chastellain de GAND, Seigneur de Bornhem, continua la posterité.

2. FOLCARD CHASTELLAIN DE GAND, *Seigneur de Bornhem.*

CHAPITRE II.

LE successeur de LAMBERT en la Chastellenie de GAND fut FOLCARD son fils, qui dés l'an mille 1026.
vingt-six souscriuit auec luy aux Lettres d'Erembold alle- Preuues pag. 57.
guées cy-deuant. Il signa aussi depuis la donation que Baudouin Euesque de Noyon & de Tournay fist à Vvichard Abbé de S. Pierre de Blandin de l'Eglise d'Oostbourg située à Ysendick, laquelle BAVDOVIN DE LILLE Marquis de Flandres auoit tenuë entre ses mains. La Charte en
fut expediée le premier iour d'Auril l'an mille quarante- 1046.
six en la ville de Tournay, où il se trouua à la suite du Mar- Pag. 58.
quis Baudouin. Et par sa signature il prend la qualité de CHASTELLAIN DE GAND. Ce qui semble monstrer que LAMBERT son pere ne viuoit plus, puis qu'apres luy il possedoit cette Chastellenie. Outre laquelle il luy succeda d'ailleurs en l'Aduoüerie, principalement du Monastere de Saint Pierre. Car il y a plusieurs Lettres passées au mont
de Blandin, tant en l'année mille cinquante, qu'autres du 1050.
regne de HENRY I. où il s'intitule indifferemment FOL- Pag. 58. 59.
CARD ADVOVÉ, & FOLCARD CHASTELLAIN. Bref il fut encore Seigneur de Bornhem au pays d'Alost, com-
me enseigne vne Charte de VVENEMAR son petit fils, la- Pag. 66.
quelle sera mentionnée cy-apres.

LA marque du long temps que ce mesme FOLCARD
vescut se void aussi dans vn Tiltre de l'an mille soixante- 1072.
douze, par lequel à la requeste de FOLCARD Abbé & des Religieux de S. Pierre, ROBERT Comte ou Marquis de
Flandres confirma tous les biens & priuileges que ses pre- Preuues
decesseurs y auoient donnez. Car entre les tesmoins qui le pag. 59.
signerent, FOLCARD Chastellain de GAND, & deux de ses fils, y sont nommez les premiers apres le Comte
Robert. Et par vn autre Acte daté l'an mille soixante- 1073.
treize, regnant le Roy PHILIPPE I. fils de Henry, Rat- Pag. 60.

bod estant Euesque de Noyon & de Tournay, Folcard Abbé de Saint Pierre, & Siger Abbé de S. Bauon, l'on apprend qu'il assista encore à la translation des reliques de sainte Pharahilde Vierge, qui furent lors changées de chasse en son Eglise à Gand. Quelques Autheurs recents luy donnent pour espouse vne Dame nommée LANDRADE, qu'ils disent auoir esté fille de Baldric, autrement appellé Lambert, Comte de Louuain. Mais ie n'en ay rencontré aucune preuue dans les plus certains monuments de l'antiquité. Seulement les Chartes du temps tesmoignent, que de son mariage procederent plusieurs enfans, dont les noms suiuent cy-apres.

David Lindanus lib. 3. de Teneramõda, cap. 3. & Sanderus lib. 3. Gandauensium rerum, cap. 3.

ENFANS DE FOLCARD CHASTELLAIN de GAND.

3. LAMBERT II. du nom Chastellain de GAND, Seigneur de Bornhem, sera mentionné plus amplement au Chapitre prochain.

Preuues pag. 59.

3. WENEMAR DE GAND souscriuit auec le Chastellain FOLCARD son pere vne Charte passée à Blandin le vingtdeuxiesme iour de Iuillet, par laquelle Hildegarde femme de libre condition se rendit auec toute sa posterité tributaire de l'Abbaye de S. Pierre de Gand.

Preuues pag. 59. 60. 61.
1072.

3. ADALARD DE GAND, dit autrement ALARD par contraction, signa aussi auec son pere & ses freres la Charte precedente. Outre laquelle il se trouue encore mentionné en deux autres des années mille soixante & vnze, & soixante-douze, où il est qualifié fils de FOLCARD & frere de LAMBERT Chastellains de Gand.

Preuues pag 59.

3. FOLCARD DE GAND fut quatriesme fils du Chastellain FOLCARD, duquel il porta le nom, comme tesmoigne la Charte citée cy-deuant. Mais on ne trouue point ce que depuis il deuint, non plus que WENEMAR & ADALARD ses freres.

3. *LAMBERT II. DV NOM CHASstellain de* GAND, *Seigneur de Bornhem.*

CHAPITRE III.

ENTRE les enfans de FOLCARD Chastellain de Gand LAMBERT II. du nom tint le premier rang en ordre de naissance. Car il se trouue auoir souscrit plusieurs Chartes comme aisné tant auec son pere, qu'auec aucuns de ses freres, principalement depuis l'an mille cinquante. Voire mesme dés le viuant de FOLCARD il porta le tiltre de CHASTELLAIN DE GAND, & print alliance de mariage auec vne Dame appellée GEILE ou GISLE, comme enseignent des Lettres passées l'an mille soixante & vnze, par lesquelles luy, cette GEILE sa femme, & ODELE seur d'icelle, estans deuant l'autel de Saint Pierre de Gand, affranchirent de tout lien de seruitude certains serfs qui leur appartenoient: à la charge d'y payer chacun an deux deniers de cens, & quelques autres droits. Preuues pag. 58 59. 1050. Pag. 61. 1071.

IL fut aussi present auec son pere FOLCARD, & ALARD son frere, à la Cour de Robert Comte de Flandres, lors qu'en l'année mille soixante-douze il confirma les biens de l'Abbaye de Saint Pierre. Et en suite il assista encore à la translation des reliques de sainte Pharahilde, qui se fist en la ville de Gand l'an mille soixante-treize. Mais depuis on ne lit plus rien de luy, soit qu'il deceda peu de temps apres, ou que la memoire de ses autres actions soit perie. Tant y a qu'à sa mort auenuë deuant l'an mille & quatre-vingts huit il laissa les enfans nommez cy-dessous. Preuues pag. 59. 1072. Pag. 60. 1073. 1088.

ENFANS DE LAMBERT II. DV NOM Chastellain de GAND, *& de* GEILE *sa femme.*

4. WENEMAR Chastellain de Gand, Seigneur de Bornhem, aura son eloge particulier en suite.

4. SIGER DE GAND, ou SOHIER selon le langage vulgaire, s'intitula aussi CHASTELLAIN DE GAND, possible à cause qu'il eut en partage quelques parties de cette Chastellenie. Ce que l'on apprend de diuerses Chartes, dont l'vne est de CHARLES Comte de Flandres, fils du Roy de Dannemarc, expediée à Gand l'an mille vingt, laquelle il signa en qualité de Chastellain, auec BAVDOVIN D'ALOST, Gerard Chambrier de Flandres, Raze de Gaure, Thierry de Beure, Baudouin de Henin, Gozuin de Nouenquerque, Renier de Zwinarde, EVERARD DE GAND, Arnoul de Windeque, & Godefroy d'Outre-Liz. Par vne autre de l'an mille cent trente-neuf, auquel Thierry d'Alsace Comte de Flandres alla en Hierusalem, il est dit en termes exprés SIGER *Chastellain de Gand frere du Chastellain* WENEMAR, & pere d'vne fille nommée ALICIE DE GAND. Laquelle en premieres nopces espousa vn noble Cheualier appellé HVGVES D'INQVERS, ou D'ENCRE, qui du costé d'elle obtint le chasteau de GAND auec l'office & l'heredité entiere de SIGER. D'où vint qu'estans allez à Bornhem, où le defunt auoit part, ils transigerent auec les Religieux de l'Abbaye d'Affleghem touchant le lieu de *Crahenlo*, & autres biens que WENEMAR Chastellain de Gand, & ce Chastellain SIGER son frere, auoient donnez auparauant à l'Eglise de Nostre Dame de Bornhem. Il se trouue en suite d'autres Lettres des années mille cent quarante cinq, & mille cent cinquante, ausquelles souscriuirent VIVIAN *Chastellain de Gand*, GVILLAVME, & ASSERIC, ou ASCHERIC, ses freres, qui semblent auoir esté enfans d'ALICIE fille de SIGER, & de HVGVES D'INQVERS son premier mary. Au moins le temps & la succession au droit de la Chastellenie y conuiennent entierement. Quoy qu'il en soit, la mesme ALICIE demeurée veuue se remaria en deuxiesme lit auec vn autre Cheualier nommé STEPPON, qui la suruescut, & apres sa mort fist vn voyage à Bornhem, où par vne Charte passée l'an mille cent cinquante-quatre il confirma à l'Eglise du lieu *Crahenlo*, & les autres heritages que HVGVES D'INQVERS & le Chastellain WENEMAR y auoient concedez. Vne autre Charte de l'an mille cent cinquante six fait mention d'vn STEPPON Seneschal ou Grand Maistre du pays D'ALOST, qui peut bien auoir esté celuy-cy. Mais la part qu'ALICIE son espouse auoit euë en la Chastellenie de GAND fut depuis reünie auec celle qui demeura aux descendants de WE-

Preuues pag. 72.73.

1020.

1139. Pag. 74.75.

ENCRE.

1145. Pag. 76.

1154. Pag. 76.77.

1156. Pag. 105.

NEMAR, comme l'on recognoiſtra par la ſuite de l'Hiſtoire.

4. ASCHERIC DE GAND ſe trouue nommé auec le Chaſtellain WENEMAR ſon frere, dans vne donation faite au Monaſtere de S. Pierre de Gand l'an mille cent quatorze. Preuues pag. 67. 1114.

4. GVILLAVME DE GAND eſt auſſi qualifié frere de WENEMAR en d'autres Lettres ſans datte octroyées à la meſme Abbaye de S. Pierre. Pag. 67.

4. BAVDOVIN DE GAND ſouſcriuit aux Lettres precedentes auec WENEMAR & GVILLAVME ſes freres.

4. ARNOVL DE GAND ſigna pareillement auec le Chaſtellain WENEMAR ſon frere deux Chartes expediées à Gand au mont de Blandin és années mille cent dix-huit, & mille cent vingt-quatre. Pag. 69. 1118. 1124.

4. DANIEL DE GAND ſe void encore mentionné auec le Chaſtellain WENEMAR & ARNOVL ſes freres en la Charte de l'an mille cent dix-huit, par laquelle Raoul de Melle, Eggebert, Raze, & Walauuain, freres, & Henry de Huſdine, donnerent aux Religieux de Saint Pierre toute la terre qu'ils poſſedoient à Mont. Mais on ne lit point quelles terres luy & ſes quatre freres precedents eurent, ny s'il ſortit quelque poſterité d'eux, ou non. Pag. 69.

---

4. VVENEMAR CHASTELLAIN DE GAND, *Seigneur de Bornhem.*

CHAPITRE IV.

L'AISNE' de tous les enfans de LAMBERT II. du nom Chaſtellain de Gand, & de GEILE ſon eſpouſe, fut VVENEMAR, qui luy ſucceda en la principale part de cette Chaſtellenie, & de la Seigneurie de Bornhem. A raiſon de quoy dés l'an mille quatre-vingts huit au plus tard, il commença de s'intituler CHASTELLAIN DE 1088. Preuues pag. 61. 62.

GAND. Car il souscriuit ainsi lors aux Lettres de Lotbert Abbé de Hasnon, concernants certain aleu situé en Alost, à Rasseghem, & à Lede, duquel Baudouin Comte de Flandres auoit fait don à son Abbaye. Il se trouua pareillement à Furnes auec la Comtesse Gertrude veuue de ROBERT dit le Frison Comte de Flandres, quand en l'année

1095. mille quatre-vingts quinze elle y fonda vne Prebende dans

Pag. 61. l'Eglise de saincte Vvauburge, estant accompagnée des

1097. principaux Seigneurs du pays. Et deux ans apres il assista encore à la translation du corps de saint Folquin Euesque de Terouenne, qui se fist à saint Omer en l'Eglise de saint Bertin, en presence de Clemence Comtesse de Flandres espouse du Comte ROBERT le Ieune, lequel estoit allé au voyage de Hierusalem par le commandement du Pape Vrbain II.

CE Chastellain VVENEMAR eut deux femmes, dont la premiere appellée LVTGARDE mourut sans enfans deuant l'an mille cent & vn. Car la pieté l'ayant induit à fonder en sa ville de Bornhem vn Monastere de Cha-

Preuues pag. 63. 65. 66. noines Reguliers à l'honneur de Nostre-Dame, il y donna particulierement pour l'ame d'icelle toutes les dismes de Santford, auec vn lieu de pesche à Valham, & les heritages qu'il auoit acquis de l'Abbé de Saint Laurent de Liege en la parroisse de Bochoult. Ce qui fut confirmé par Manasses Euesque de Cambray estant en la ville de

1101. Gand le second iour du mois d'Octobre l'an mille cent

Pag. 66. & vn. Il ordonna aussi que le mesme Monastere & ses dépendances, à sçauoir *Hauequesdunc*, & *Hinquem*, joüyroient de toute liberté & franchise: à condition que les Chanoines y residants establiroient deux Prestres, non de leur Cloistre, ains deux autres propres pour faire l'office, à Hauequesdunc, ainsi qu'il auoit esté autresfois accordé par FOLCARD son ayeul, & vn autre à Bornhem.

1105. D'où vient que le Pape Paschal II. en vne Bulle de l'an mil-

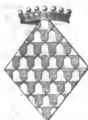
pag. 64 65. le cent cinq, & Eudes successeur de Manasses en l'Euesché de Cambray, le nomment fondateur de cette Eglise de Bornhem. En deuxiesmes nopces il se remaria auec GIS-

Voyez cy-deuant, pag. 24. LE DE GVINES fille puisnée de BAVDOVIN I. du nom,

& seur

& sœur de MANASSES dit ROBERT Comtes de Guines,





GVINES.

Vairé d'or & d'azur.

comme enseigne l'Histoire de Lambert d'Ardres, qui parlant de leur mariage luy attribuë de fort beaux eloges. Car il le qualifie VVENEMAR CHASTELLAIN *de la ville de* GAND, *Seigneur non moins illustre pour sa puissance, que pour la noblesse & splendeur de son extraction.* Ce qui joint à l'auctorité de quelques Lettres du temps, où il est dit *l'vn des premiers & principaux du pays de Flandres*, monstre euidemment le grand rang qu'il y tenoit. Preuues pag. 72. Pag. 61. 67. 71.

L'AN mille cent neuf Robert Comte de Flandres fist vne donation à l'Eglise de Nostre-Dame de Formeselle, qui fut signée par le mesme VVENEMAR CHASTELLAIN DE GAND, par Gautier Chastellain de Courtray, Frumold Chastellain d'Ypre, Hachet Brunel de Halevvin, & autres Seigneurs qui le suiuoient. Et deux ans apres il cõfirma la paix de Flandres que le Comte Baudouin le Pieux auoit faite auparauant, par le conseil & aduis des plus grands de sa Cour. Entre lesquels Iacques Mejer nomme Robert de Bethune, Alard de Tournay fils de Conon, nostre VVENEMAR DE GAND, Gautier de Bruges, Roger de Lille, Guillaume de S. Omer, & Gautier de Courtray. Puis Baudouin fils du Comte Robert ayant succedé à son pere, il tint vne Cour solemnelle à Saint Omer l'an mille cẽt treize, à laquelle assisterent aussi Guillaume Chastellain de sainct Omer, VVENEMAR Chastellain de GAND, Gautier Chastellain de Bruges, Gautier Chastellain de Courtray, Theuart Chastellain de Bourbourg, & Froulphe Chastellain de Bergues. Bref en l'année mille cent dix-sept il con- 1109. Preuues pag. 64. 65. 1111. Pag. 65. 1113. Pag. 67. 1117.

Pag. 61. uoqua vne autre Assemblée des principaux Prelats & Seigneurs de son Estat dans le Chapitre de S. Pierre de Gand, pour corriger & reformer la Regle de ce Monastere. Auquel lieu se trouuerent encore parmy les Noble VVENEMAR Chastellain de GAND, Hacquet Chastellain de Bruges, Gautier Chastellain de Courtray, Baudouin d'Alost, Yuain son frere, Raze de Gaure, Euerard le Riche de Gand, & autres tant Seigneurs qu'Officiers du Comte.

BAVDOVIN eut pour successeur en la Comté de Flandres CHARLES fils du Roy de Dannemarc, lequel ayant
1127. esté proditoirement assassiné à Bruges l'an mille cent vingt-
Preuues pag. 69. sept, ce VVENEMAR CHASTELLAIN DE GAND parut autant affectionné à la vengeance de sa mort comme aucun autre, & fut vn des premiers qui suiuant la volonté du Roy LOVYS LE GROS recogneut pour Comte apres
Pag. 69. 70. luy GVILLAVME DE NORMANDIE. A raison dequoy les citoyens de Gand s'estans vn peu apres éleuez contre luy, sous pretexte qu'il leur faisoit de mauuais traitemens, il se retira aupres du nouueau Comte, qui l'enuoya en Am-
Pag. 69. bassade par deuers l'Empereur Lothaire, afin de luy rendre quelques deuoirs de subiection, ausquels il croyoit estre tenu. Mais pendant son voyage THIERRY D'ALSACE appellé à la Comté de Flandres par aucuns Seigneurs du pays, comme plus prochain heritier du defunt, arriua premierement à GAND, où les habitans le receurent, & luy iurerent fidelité. Puis estant demeuré seul possesseur de toute la Flandres par la mort du Comte Guillaume, le Chastellain VVENEMAR reuint aupres de luy, où il ne s'acquist pas moins de credit & de faueur, qu'il en auoit merité au-
1128. prés de son deuancier. Car dés l'an mille cent vingt-huit il
Pag 70. souscriuit vne Charte que le mesme Thierry Comte de Flandres octroya à l'Abbaye d'Eenham lés Audenarde. En suite dequoy il signa aussi vne donation qu'il fist à Gisle-
1133. bert Abbé de Saint Pierre, par Lettres passées à Gand l'an mille cent trente-trois. Fut vn des principaux Barons,
Pag. 71. qui l'assisterent aux jugements qu'il rendit à Bruges sur les debats meus entre cét Abbé d'vne part, Robert fils de feu Hacquet Chastellain de Bruges, & Gautier Crommelin gendre d'iceluy, d'autre. Se trouua auec luy en la ville

d'Arras l'an mille cent trente-cinq, quand il y confirma les 1135. biens que ses predecesseurs auoient concedez à l'Abbaye Pag.71. de Marciennes. Et de là il l'accompagna encore en la ville de Gand, où il departit quelques dons à l'Abbaye d'Affleghem lés Alost en la presence des Seigneurs de sa Cour, sçauoir est d'Yuain d'Alost, d'Euerard de Tournay, de Thierry de Beure, de Gerard d'Audenarde, de VVENEMAR Chastellain de GAND, de Raoul Chastellain de Bruges, de Raze de Gaure, d'EVERARD DE GAND, de BAVDOVIN & de GERARD ses freres, de Geruais de Haffne, & de plusieurs autres.

MAIS comme la mort ne pardonne point aux grands non plus qu'aux petits, en fin VVENEMAR fut contraint de luy payer le tribut apres auoir tenu la Chastellenie de Preuues pag.87. GAND plus de cinquante années. Car il ne deceda qu'apres 1138. l'an mille cent trente-huit, comme l'on recueille des anciens Tiltres, & laissa veuue GISLE DE GVINES sa deuxiesme espouse, qui le suruescut quelque temps. A raison dequoy ARNOVL son fils aisné fut preferé en la succes- Pag. 11. sion de la Comté de GVINES à Geofroy Seigneur de Semur, dont la mere ALIX DE GVINES seur aisnée de GISLE estoit desia morte quand MANASSES dernier Comte de Guines leur frere, & BEATRIX DE BOVRBOVRG sa petite fille trespasserent.

ENFANS DE VVENEMAR CHASTELLAIN de GAND, & de GISLE DE GVINES sa seconde femme.

5. ARNOVL DE GAND I. du nom Comte de GVINES donna commencement à la seconde Maison de GVINES issuë de celle de GAND, comme l'on recognoistra plus amplement par le Chapitre prochain.

5. WENEMAR DE GAND est nommé par Lambert d'Ardres le deuxiesme entre les enfans du Chastellain WENEMAR, Preuues pag.72. duquel il porta le nom, & de GISLE DE GVINES sa seconde espouse. Mais on ne lit de luy aucune autre chose.

5. SIGER DE GAND se void aussi mentionné auec ses freres dans l'Histoire de Lambert. Et par quelques Tiltres il est

Pag.95. parlé d'vn ARNOVL Clerc nepueu d'ARNOVL Comte de GVINES, qui semble auoir esté fils de luy ou de son frere WENEMAR.

Pag.72.86. 5. BAVDOVIN DE GAND fut premierement Religieux en l'Abbaye de S. Pierre de Gand. Puis ayant quitté l'habit il print les armes, & obtint l'ordre de Cheualerie. Mais comme il vouloit defendre vn autre Cheualier, & le deliurer de la mort, dont il estoit menacé, finalement ceux de Licques le tuerent, au rapport de Lambert.

Preuues pag. 72. Pag.77. 1171. 5. MARGVERITE DE GAND espousa vn Cheualier de la ville de GAND appellé STEPPON, & eut de luy entre autres vn fils, qui dans vne Charte de Philippe Comte de Flandres & de Vermandois datée de l'an mille cent soixante & vnze se nomme SIGER *fils de* STEPPON DE GAND.

5. *ARNOVL DE GAND I. DV NOM*

COMTE DE GVINES.

CHAPITRE V.

Preuues pag. 72.87. LAMBERT d'Ardres tesmoigne en plusieurs endroits de son Histoire, qu'ARNOVL DE GAND estoit premier fils de VVENEMAR Chastellain de Gand, & de
Pag.99. GISLE DE GVINES sa seconde femme. A quoy s'accordent aussi Guillaume Abbé d'Andres, & deux Chartes anciennes, dont l'vne passée le quatorziesme iour d'Auril l'an
1127. mille cent vingt-sept contient la confirmation des loix &
pag.90.91. coustumes de la ville de Saint Omer faite par Guillaume de Normandie Comte de Flandres. Car entre ceux qui iurerent de l'obseruer auec Louys Roy de France, & le Comte Guillaume, les Comtes & Barons suiuans y sont denommez. A sçauoir Raoul dit de Peronne Comte de Vermandois, Hugues Candauene Comte de sainct Paul, Hoston Chastellain de S. Omer & Guillaume son fils, Robert de Bethune & Guillaume son fils, Anselme de Houdain, Estiẽne Comte de Bologne, MANASSES COMTE DE GVINES, Gautier de Lillers, BAVDOVIN DE GAND Sei-

gneur d'Aloſt, YVVAIN ſon frere, Roger Chaſtellain de Lille & Robert ſon fils, Raze de Gaure, Daniel de Tenremonde, Henry Chaſtellain de Bourbourg, Euſtache Aduoüé de Terouenne, ARNOVL FILS DV CHASTELLAIN DE GAND, qui eſt le noſtre, & Eſtienne de Seninghem. Et par vne autre de l'an mille cent trente-ſix MANASSES 1136. Comte de Guines donnant certains biens à l'Abbaye de Pag.91. Sainct Leonard, il dit les donner auec le conſentement du meſme ARNOVL, lequel il y qualifie SON NEPVEV.

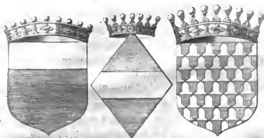
CE fut alors que cet ARNOVL DE GAND voyant le Preuues pag 77. Comte MANASSES ſon oncle maternel chargé de vieilleſſe, & preſque deſtitué de toute lignée, il forma dans ſon eſprit le deſſein de paruenir à la COMTE' DE GVINES. A cét effet il aſſembla quelques Cheualiers de ſon ſang & lignage, auec leſquels eſtant venu à GVINES, il ſupplia humblement ſon oncle de luy departir quelque fief en ſa Terre, tant pour le maintien de ſon eſtat & condition, que pour l'exaltation & auancement de ſon honneur. A quoy MANASSES enclina d'autant plus volontiers, que d'vn coſté il conſideroit la valeur & generoſité de ſon nepueu, qui deſia ſembloit aſpirer à la domination du pays: d'vn autre Pag 78. l'indiſpoſition & langueur continuelle de BEATRIX DE BOVRBOVRG ſa petite fille, qui n'auoit aucuns enfans d'ALBERT SANGLIER ſon mary. D'vne part il voyoit l'animoſité & haine inueterée que ceux d'Ardres luy portoient, & de l'autre le braue & vertueux courage de ceux Voyez cy-deuant, pag. 19. de Semur, qui s'eſtoient liguez & confederez auec eux. Partant il bailla en fief la ville & Seigneurie de *Tornehem* à ARNOVL, qui voyant le Comte ſon oncle approcher de la fin de ſes iours, alla trouuer Guillaume Chaſtellain de Saint Omer, pour ſe concilier ſon amitié, & traiter vne ferme alliance auec luy: principalement à cauſe qu'il eſtoit l'vn des plus proches voiſins de la Terre ſur laquelle il iettoit les yeux, plus abondant en nombre de parens & d'amis illuſtres, & l'vn de ceux qui pouuoient mieux l'aſſiſter en l'execution de ſon entrepriſe.

IL y auoit long temps que ce GVILLAVME fils & ſucceſſeur de Hoſton en la Chaſtellenie de ſaint Omer s'eſtoit Preuues pag 79. allié par mariage auec Mileſende fille d'Arnoul Seigneur

de Piqueny, Vidame d'Amiens, qui selon le tesmoignage de Lambert descendoit de la tres-noble Race & Maison de Charlemagne. De laquelle Dame & de luy estoient issus plusieurs fils, à sçauoir *Gautier* depuis Chastellain de Saint Omer, que Lambert escrit auoir esté Prince de Tabarie en la Terre-Sainte, *Guillaume* aussi Chastellain de Saint Omer apres son frere Gautier, *Hoston de Saint Omer* Cheualier de l'Ordre du Temple, *Gerard* Preuost de l'Eglise de Saint Omer, & *Hugues de Saint Omer* Seigneur de Fauquembergue. Ils auoient aussi cinq filles, dont la premiere fut *Mahaut de Saint Omer* mentionnée cy-dessous. La seconde *Eufemie de Saint Omer* espousa Baudouin de Bailleul, qui procrea d'elle *Gerard* & *Hoston de Bailleul*, *Adelis* femme du Seigneur de Commines, *Mahaut* Abbesse de Varennelle en Angleterre, *Milesende* & *Marguerite de Bailleul*. La troisiesme *Gisle de S. Omer* fut cõjointe auec vn Cheualier nommé Guillaume de Monstreul. La quatriesme & la cinquiesme appellées *Lutgarde* & *Beatrix de Saint Omer* se rendirent Religieuses au Monastere d'Estrum. Quant à MAHAVT DE SAINT OMER fille aisnée du Chastellain Guillaume, & de Milesende de Piqueny sa femme, nostre ARNOVL DE GAND arresta ses affections

SAINCT OMER.

D'azur à la fasse d'or.





sur elle, la rechercha en mariage, & en ayant fait la demande au pere, l'obtint facilement de luy pour son espouse. Au moyen dequoy l'amitié resoluë entr'eux fut estreinte d'vn lien beaucoup plus estroit. Il luy assigna en doüaire sa Terre de Tornehem auec tout ce qui en dependoit, & apres leurs nopces l'emmena dans le chasteau de ce lieu, où ils residerent quelque temps ensemblément.

Preuues pag. 79.

CEPENDANT MANASSES Comte de GVINES mourut, & laissa pour heritiere BEATRIX DE BOVRBOVRG fille vnique de Henry Chastellain de Bourbourg & de SIBYLLE DE GVINES autrement dite ROSE sa fille. Laquelle Beatrix il auoit mariée en Angleterre à vn noble Seigneur appellé ALBERT SANGLIER. Dequoy le Chastellain Henry ayant eu auis, soudain il enuoya par deuers Albert son gendre, pour l'asseurer de la succession qui luy estoit escheuë, & luy manda qu'il fist diligence d'en venir prendre possession. Autrement il y auoit dãger qu'ARNOVL DE GAND nepueu de MANASSES, lequel assez ouuertement aspiroit à la Cõté de GVINES, ne se saisist des principales places du pays. Albert estoit lors fort honorablement occupé prés la personne d'Estienne Roy d'Angleterre, & auoit vn notable employ dans les plus grãdes affaires de son Royaume. Neantmoins pour obeïr au mandement de Henry son beau-pere, il se rendit le plus promptement qu'il peut dans la Terre de GVINES, dont il fut recogneu legitime Comte & Seigneur. Mais apres y auoir sejourné peu de temps, il en commist le gouuernement à Arnoul de Hames surnommé le Mangeur, & laissant la Cõtesse BEATRIX sa femme auec le Chastellain de Bourbourg s'en retourna en Angleterre. Ce qui ouurit le moyen à ARNOVL DE GAND d'auancer l'execution de son dessein, auec l'assistance de Guillaume Chastellain de Saint Omer son beau-pere, des freres de MAHAVT DE SAINT OMER son espouse, & d'aucuns autres de ses plus intimes amis. Car ayant pratiqué quelques vns des Barons du pays, ausquels il communiqua sa resolution, & gaigné tant par promesses que par prieres les soldats de la garnison de GVINES, il en enuahit subtilement la forteresse. Dequoy Arnoul Vicomte de Marq auerty, bien qu'il eust deux tres-vaillans Cheualiers pour freres, à sçauoir Simon & Iordain de Marq, & plusieurs autres adherents fort courageux & renommez : toutesfois il commença à craindre grandement, & par le conseil de ses mesmes freres & alliez traita auec ARNOVL DE GAND, qu'au cas que dans quarante iours le Comte ALBERT ne vinst secourir le pays, il le recognoistroit volontairement pour Comte de GVINES, &

Preuues pag. 55.

Pag. 80.

Pag. 81.

luy presteroit la foy & hommage, pourueu que les autres Pairs & Barons de la Terre en fissent autant.

Preuues pag. 81. BAVDOVIN fils puisnay d'Arnoul le Vieil Seigneur d'Ardres ne possedoit encore rien pour lors en ce pays de GVINES, & suiuant l'exemple de ses predecesseurs, qui s'estoient tousiours monstrez contraires aux Comtes precedents, les auoit comme eux prins en haine & inimitié. Mais incontinent qu'il sçeut qu'ARNOVL DE GAND s'estoir saisi de la ville & du chasteau de GVINES, il alla de son bon gré se ranger aupres de luy. Autant en firent plusieurs autres, qui se defiants de leurs propres forces, & n'esperants plus aucun secours du Comte ALBERT, vinrent incontinent se joindre au mesme ARNOVL, luy presterent le serment de fidelité, & luy promirent toute sorte d'assistance. En vn mot presque tous les Barons de la Terre de GVINES s'allierent & confedererent auec luy, excepté Arnoul de Hames, auquel ALBERT en auoit laissé le gouuernement & la defense. Celuy-cy voyant qu'ARNOVL DE GAND estoit entré dedans GVINES, & que nul ne Pag. 81. tesmoignoit de l'en vouloir chasser, se retira promptement dans le chasteau d'Audervvic. Et de là il donna auis de ce qui estoit auenu à Henry Chastellain de Bourbourg, lequel vint se ietter dans cette place auec vn bon nombre de gens de guerre.

ARNOVL le Ieune Seigneur d'Ardres fut cependant assassiné par ses domestiques au milieu d'vn bois proche de Norhout. Ce qu'estant rapporté à nostre ARNOVL le iour de la feste des Saints Innocens, comme il disnoit auec Baudouin d'Ardres frere du defunct, & quelques autres Cheualiers, aussitost il se leua de table, commist la garde de la forteresse de GVINES à ses plus fidelles, & conduisit en diligence Baudouin iusques à Ardres, où il l'introduisit, luy fist ouurir les portes de la ville & du chasteau, & le mist en possession de la Baronnie. Puis ayant assemblé tout ce qu'il peut de gens de cheual & de pied, il alla mettre le siege Pag. 82. 83. deuant Audervvic, auquel se trouuerent auec luy le Chastellain de Saint Omer son beau-pere, le mesme Baudouin Seigneur d'Ardres, & plusieurs autres de ses parens & amis. Les premiers assauts furent courageusement soustenus

ſtenus par Henry Chaſtellain de Bourbourg, & par Arnoul de Hames, qui s'eſtoient renfermez dans la place. Mais ARNOVL DE GAND voyant leur reſiſtance fortifia la tour de l'Egliſe, & de là commença à battre viuement le donjon. Ce qui les eſtonna tellement, que ne pouuans preſque plus tenir, ils ſe retirerent de nuit à Bourbourg, & abandonnerent la place à leurs ennemis. Au moyen dequoy ARNOVL demeura ſeul poſſeſſeur de toute la Comté de GVINES, & garnit de munitions & de ſoldats toutes les fortereſſes du pays.

IL n'y eut que le chaſteau d'Omerual voiſin d'Audervvic, qu'vn riche homme de Bredenarde nommé Omer, de la famille de Echardz, auoit conſtruit autresfois pour brider les Comtes de GVINES, lequel cét ARNOVL DE GAND negligea de munir, à cauſe qu'il eſtoit preſque tout demoly. Neantmoins Henry Chaſtellain de Bourbourg l'ayant fait ſecrettement rebaſtir & fortifier, il ſe ietta dedans auec la fleur & l'eſlite de ſes plus braues guerriers. A raiſon dequoy le nom de *la Fleur* fut impoſé au lieu, non pas à cauſe de quelques fleurs attachées au bout d'vne lance, laquelle il euſt fait planter ſur le ſommet de la tour, comme aucuns ont mis en auant. Et par là il creut que facilement il pourroit ſubjuguer Bredenarde auec vne partie du pays. Ce qui poſſible luy euſt reuſſi en quelque façon, ſi ARNOVL ne ſe fuſt haſté d'en arreſter la pourſuite. Car ayant recogneu ces nouuelles fortifications ſi promptement eſleuées, il conuoqua dans Audervvic les principaux Barons de la Terre de GVINES, & pluſieurs autres Cheualiers & gens de guerre, auec leſquels il s'achemina deuant le chaſteau de la Fleur. Dequoy ceux de dedans aduertis firent vne ſortie inopinée ſur eux, en laquelle ils tuerent entr'autres Goſſon de Norhout. Et à leur retraite eſtans pourſuiuis de prés par ceux de GVINES, il y en eut vn de leur coſté, qui tirant vne fleche au hazard bleça grieuement en la teſte Baudouin Seigneur d'Ardres. Mais ce qui ſembloit deuoir apporter de l'auantage à leur party, en auança pluſtoſt la ruine, dautant qu'ARNOVL s'eſtant retiré pour Pag. 85. conduire Baudouin dedans Ardres, le Chaſtellain de Bourbourg informé du danger de cette bleſſeure n'oſa pas de-

Pag. 84.

H

meurer dauantage au chasteau de la Fleur, ains se retira derechef honteusement dans Bourbourg. Ce qu'estant rapporté à nostre ARNOVL, il retourna en diligence sur ses pas, se saisit de la forteresse abandonnée, dont il fist demolir la tour & les bouleuars, & commanda que les demolitions en fussent portées à Audervvic.

AINSI tout le pays de GVINES flechit sous la domination d'ARNOVL DE GAND, qui neantmoins y receut encore bien tost apres quelques trauerses. Car Baudouin Seigneur d'Ardres estant guery de sa playe ne communiqua plus de là en auant auec luy, suiuant le conseil que luy en donna Thierry Abbé de Nostre-Dame de la Capelle. Dequoy Henry Chastellain de Bourbourg se resioüit grandement quand il le sçeut, & enuoya vers luy des deputez exprés pour l'en remercier. L'asseurant que s'il vouloit l'ayder à repousser ARNOVL hors de la Comté de GVINES, il luy donneroit en mariage BEATRIX DE BOVRBOVRG sa fille, qui en estoit la vraye & legitime heritiere, la faisant separer d'auec le Comte ALBERT son espoux. Baudouin, qui ne visoit qu'à s'agrandir, accepta ses offres, & le diuorce estant fait, comme ie l'ay remarqué au Liure precedent, il espousa BEATRIX, à cause de laquelle il deuint Comte titulaire de GVINES. Mais apres auoir vescu auec elle bien peu de iours, elle deceda sans aucune lignée. Et par sa mort Geofroy Seigneur de Semur voulut aussi pretendre & disputer la Comté de GVINES contre nostre ARNOVL son cousin germain, alleguant qu'il auoit eu pour mere ALIX DE GVINES seur aisnée de MANASSES Comte de GVINES ayeul de la defunte, & qu'ARNOVL n'estoit que fils de la cadette nommée GISLE DE GVINES. Ce qui toutesfois ne luy succeda pas, dautant qu'ALIX sa mere estant morte il y auoit desia long temps, & GISLE mere d'ARNOVL viuant encore alors; en fin il recogneut qu'à cause d'elle le mesme ARNOVL son fils estoit le iuste & presomptif heritier de cette Comté. Parquoy la joüyssance paisible luy en demeura de là en auant, de sorte que quittant le nom & les Armes de GAND qu'il portoit, & qui depuis furent reprises par les subsequents CHASTELLAINS DE GAND issus de luy, il prist les Armes & le nom de GVINES que

Preuues pag. 85.
Pag. 86.
Voyez cy-deuant, pag. 30.
Preuues pag. 87.
Voyez cy-deuant, pag 2544.
Preuues pag. 88.
Pag. 285.

ses Descendants Comtes de GVINES & autres retinrent, comme l'on pourra voir par le cours de l'Histoire.

TOVTES ces choses arriuerent deuant l'an mille cent quarante-deux, puis que l'entreprise ayant commencé vers l'an mille cent trente-sept, l'execution n'en dura pas cinq années entieres, selon que remarque Lambert d'Ardres. Preuues pag. 87.
Il se trouue pareillement vne Charte de Thierry d'Alsace Comte de Flandres datée de l'an susdit mille cent quarante-deux, en laquelle ARNOVL s'intitule COMTE DE GVINES, y signãt auec les principaux Princes & Barons du pays, sçauoir est Yues Comte de Soissons, Drogon son frere, Gislebert Chastellain de Bergues, Guillaume Chastellain de Saint Omer, Henry Chastellain de Bourbourg, Michel Chastellain de Cassel, Anselme Chastellain d'Ypre, Robert Chastellain de Lille, Raoul Chastellain de Bruges, Baudouin de Bailleul, & autres. Ce qui ne se fust pas fait, si dés lors le mesme ARNOVL n'eust esté pacifique possesseur de la Comté de GVINES. Et depuis il continua de suiure la Cour du Comte Thierry, comme l'on recueille de plusieurs autres Chartes, ausquelles il souscriuit encore auec luy, tant és années mille cent cinquante & cinquante & vn, qu'autres subsequentes expediées pour les Eglises de Terouenne, de S. Bertin, & de Clairmarests. Outre lesquelles il s'en void d'ailleurs vn bon nombre passées sous son propre nom, où paroissent de memorables marques, tant de sa grandeur & puissance, que de son insigne pieté & deuotion. Car non seulement il y prend la qualité d'ARNOVL PAR LA GRACE DE DIEV COMTE DE GVINES, qui n'appartenoit qu'aux plus grands & eminents Seigneurs: mais par icelles il exerça aussi diuerses liberalitez à l'endroit d'aucuns Monasteres.

1142. 1151. Pag. 93. 94. 97. Pag. 93. 94. 95. 96. & suiu.

L'VN des premiers qui s'en ressentit fut celuy de Saint Bertin, auquel à la priere de Hoston de S. Omer Cheualier du Temple son beau-frere, il octroya que toutes les fois que l'Abbé & les Religieux de ce lieu enuoyeroient en Angleterre pour leurs necessitez, leurs Commis & Agents qui passeroient par la Comté de GVINES ne payeroient aucuns tributs ny peages. Les Lettres en furent signées par le mesme Hoston, Gautier Chastellain de Saint Omer, Arnoul Preuues pag. 93. 94.

Seigneur d'Ardres apres Baudouin qui mourut en la Terre-sainte, Simon son frere, Guy d'Alembon & Leon son frere, Enguerran de Iorny & Herman son frere, Baudouin Mauuoisin, Eustache de Licques, Raimond de Tolsac, Raimond son fils, Drogon d'Esperleque, Eustache de Bauelinghem, & Baudouin son frere. En suite dequoy il accorda de plus certaines exemptions & franchises aux hommes de Saint Bertin, qui demeuroient à Escalles. Puis
Pag. 95. auec le consentement de MAHAVT DE SAINT OMER son espouse, & de BAVDOVIN & GVILLAVME leurs enfans, il conceda aussi és mains de Geofroy Abbé de Clairuaux & de Guillaume Abbé de Clairmarests, que tous ceux de leurs Abbayes, qui trauerseroient par son pays pour aller en Angleterre, ou qui en reuiendroient, fussent exempts de tous peages & imposts. Confera aux Religieux
Pag. 98. de l'Abbaye de Saint Pierre de Gand vn semblable priuile-
Pag. 96. ge. Et donna derechef à l'Abbaye de Clairmarests ce qui luy appartenoit au village de *Nieuerlede* assis au dessus de *Reque*, tant en terres, qu'en eaux, ou en reuenus, auec le droit de iustice, & generalement tout ce qui y dependoit du domaine de GVINES, excepté la feodalité des vassaux. Bref il admortit encore quelques terres & marests, que Gaucher de Seltun, & ses fils Henry & Manasses, auoient
Pag. 95. 96. octroyez à la mesme Abbaye. Lesquelles donations il fist en la presence de plusieurs Barõs & Cheualiers de sa suite, sçauoir est de BAVDOVIN DE GAND son frere, d'ARNOVL Clerc son nepueu, d'Arnoul Seigneur d'Ardres, de Simon son frere, de Gautier d'Axel, de Guy d'Alembon, de Baudouin Mauuoisin, de Baudouin de Campagne & de Henry son frere, d'Eustache de Licques, de Humbert de Bouuelinghem, de Baudouin d'Ermelinghem, d'ALEAVME & de HENRY DE GVINES, d'Eustache de Bornel, de Henry de Seltun, de Philippe de Montgardin, d'Enguerran de Iorny, de Baudouin de Bauelinghem, de Baudouin de
Pag. 97. Quathem, d'Eustache de Bauelinghem & de Hugues son fils, de Manasses de Tornehem, de Manasses son fils, de Hugues de Reque, & de quelques autres.

1160. L'AN mille cent soixante le mesme ARNOVL Comte de
Preuues pag. 97. GVINES assista à la detection du corps de Sainte Rotrude,

lequel Milon Euesque de Terouenne monstra lors au peuple en l'Eglise d'Andres. Et depuis il fauorisa pareillement contre Baudouin de Hames autrement dit de Campagne Pierre Abbé de ce Monastere, qui par vn pieux dessein auoit entrepris depuis quelques années de l'agrandir. Baudouin estoit frere de Henry de Campagne Seigneur de la Terre d'Andres, qui mourant laissa vn fils en bas âge appellé *Henry*, & deux filles nommées *Adelis* & *Alienor*, dont la tutele fut occupée par luy contre la volonté d'Adelis de Conteuille leur mere. Ce qui joint à la splendeur de l'alliance qu'il auoit contractée auec Adelis sœur d'Enguerran Seigneur de Fiennes, & à l'affection singuliere que luy portoit Philippe Comte de Flandres, luy augmenta tellement le courage & l'audace, que malgré le support de nostre Comte ARNOVL il contraignit l'Abbé Pierre de se retirer en Poitou. Neantmoins au bout de quelque temps ARNOVL moyenna sa paix & son restablissement. Et en fin estant passé dans l'Angleterre, pour visiter les biens qui luy estoiet escheus du costé d'EMME DE TANCARVILLE iadis femme de MANASSES Comte de GVINES son oncle, il y fut saisi d'vne grande maladie, dont il trespassa à *Niuentone* ou *Neuetone* l'an mille cent soixante-neuf. Mais pour ce qu'il auoit éleu sa sepulture en l'Hospital de *Santingheueld* au pays de GVINES, où par son testament il legua ses armes & cheuaux, ses chiens, & ses oyseaux de chasse, ceux de sa Maison eurent le soin d'y faire rapporter son corps. Lambert d'Ardres l'honore du tiltre de *tres-vaillant Cheualier entre tous les Cheualiers de son siecle*, & luy attribuë les enfans qui suiuent.

Pag. 80. — Pag. 100. — Pag. 98. 100. — 1169. — Pag. 78.

ENFANS D'ARNOVL I. DV NOM Comte de GVINES, *& de* MAHAVT DE SAINT OMER *sa femme.*

6. BAVDOVIN II. du nom Comte de GVINES aura son Chapitre particulier cy-dessous.

6. GVILLAVME DE GVINES fut ainsi appellé du nom de Guillaume Chastellain de Saint Omer son ayeul maternel. L'Histoire de Lambert & quelques Lettres du temps le nom- Preuues pag. 95. 100. 101.

ment le deuxiesme entre les enfans du Comte ARNOVL. Et en d'autres il se qualifie luy-mesme *frere de Monsieur* BAVDOVIN *Comte de* GVINES. On ne trouue point quelle Seigneutie luy escheut en partage, mais seulement qu'il porta

Pag.101. les Armes de GVINES brisées d'vn baston en bende, & espousa FLANDRINE niepce de Hugues Comte de Saint

Pag.79. Paul. Ce qui me fait presumer qu'elle pouuoit estre fille de Robert Seigneur de Boues, Comte d'Amiens, & de Beatrix de Saint Paul seur de Hugues, comme i'ay remarqué en l'Hi-

Au liu. 1. Chap. 1. stoire de la Maison de Chastillon, & le repeteray plus amplement au Liure VI. de celle-cy. Tant y a qu'elle se void mentionnée auec luy dans vne Charte seellée de son seau, par laquelle ils donnerent ensemble à l'Eglise de Saint Leonard de Guines la disme de toutes les nouales qu'ils possedoient és parroisses de Saint Bertin, de Saint Pierre, & de Saint Medard de Guines. Ce que le Comte BAVDOVIN frere de GVILLAVME confirma, pource qu'elles estoient tenuës de luy en fief. Ce mesme GVILLAVME souscriuit aussi vne Charte de Didier Euesque de Terouenne datée de l'an mille

1177. cent soixante dix-sept, & deux autres des années mille cent

Pag.101. quatre-vingts-sept & quatre-vingts treize, octroyées à l'Ab-

1193. baye de Saint Bertin par Guillaume Chastellain de S. Omer.

Pag.101.102. Finalement estant sur la fin de ses iours il restitua au Monastere d'Andres vn estang ou viuier, assis entre Boquerdes & Fõtaines, lequel il auoit pris & retenu depuis le temps de l'Abbé Pierre, comme rapporte la Chronique de cette Abbaye

1217. sous l'an mille deux cens dix-sept. Et à sa mort il laissa deux

Pag.100.101.103. fils, dont l'aisné fut GVILLAVME DE GVINES dit le Ieu-

1218. ne, qui par Lettres passées l'an mille deux cens dix-huit auec le consentement d'ARNOVL II. Comte de GVINES son cousin germain, renonça à tous les droits qu'il pouuoit pretendre en l'estang susnommé. Le puisnay appellé BAVDOVIN

Pag.132. DE GVINES souscriuit aussi auec GVILLAVME son pere à vne Charte que BAVDOVIN Comte de GVINES son oncle expedia en faueur de l'Eglise d'Andres l'an mille deux cens deux.

6. MANASSES DE GVINES receut ce nom en memoire de

Pag.79. MANASSES Comte de GVINES son grand oncle maternel. Qui est tout ce que l'on trouue de luy.

6. SIGER DE GVINES dit DE GAND continua la suite des CHASTELLAINS DE GAND, qui sera representée au Liure VIII. de cette Histoire.

6. ARNOVL DE GVINES mourut en ieunesse, & fut inhumé dans le Monastere d'Andres, où MANASSES & SIGER ses freres conduisirent son corps, comme tesmoigne Lambert d'Ardres. Pag.97.

6. MARGVERITE DE GVINES fille aisnée d'ARNOVL DE GAND Comte de GVINES eut deux maris. Car en premieres nopces elle espousa EVSTACHE DE FIENNES dit le Ieune fils aisné d'Eustache le Vieil Seigneur de Fiennes, qui n'en procrea aucuns enfans, comme remarque Lambert d'Ardres en deux endroits de son Histoire. Secondement elle fut remariée auec ROGER Chastellain DE COVRTRAY, qui en faueur d'elle tint aussi la CHASTELLENIE DE GAND tant qu'il vescut. La cause en proceda de ce qu'apres la mort de WENEMAR Chastellain de Gand, Thierry Comte de Flandres estant picqué de ce qu'ARNOVL DE GAND fils aisné & heritier principal d'iceluy auoit entrepris sur la Comté de GVINES, dont le Comte ALBERT luy auoit fait auparauāt la foy & hommage, il commist pour vn certain temps la CHASTELLENIE DE GAND à ce ROGER Chastellain de Courtray. D'où vint qu'ARNOVL demeuré Comte de GVINES traita depuis auec luy pour la mesme Chastellenie, qui luy appartenoit de droit, & consentit qu'il en joüyroit pendant le cours de sa vie, à la charge de prendre pour espouse MARGVERITE DE GVINES sa fille. Ce que Lambert escrit que ROGER effectua selon qu'il fut accordé entr'eux. Il auoit esté conjoint en premier mariage auec SARRE DE LILLE fille de Roger le Ieune Chastellain de Lille, de laquelle il auoit plusieurs enfans : sçauoir est *Gautier de Courtray* allié depuis auec vne fille de Guillaume le Ieune Chastellain de Saint Omer, niepce du Chastelain Gautier, & de MAHAVT DE SAINT OMER Comtesse de GVINES: *Roger de Courtray* dit le Ieune, qui deuenu aisné par la mort de son frere, herita de la Chastellenie de Courtray; *Arnoul, Gislebert*, & *Siger de Courtray*, tous nommez en trois Chartes des années mille cent cinquante-six, cent quatre vingts, & quatre-vingts sept. L'Autheur de l'Histoire des Chastellains de Lille y adjouste *Didier de Courtray* Preuost de Saint Pierre à Lille, puis Euesque de Terouenne, & *Robert* aussi Preuost de Saint Pierre apres son frere. Outre lesquels fils le Chastellain ROGER auoit encore vne fille entr'autres appellee *Peronnelle de Courtray*, qu'il maria en suite auec SIGER DE GVINES dit DE GAND fils d'ARNOVL Comte de GVI-

Pag 80.

FIENNES.

D'argent au lyon de sable.

Preuues pag. 80 & 103.

COVRTRAY.

D'argent à quatre cheurons de gueulle.

Preuues pag. 87.88.

Preuues pag. 106.108.418.

Floris vander Haer au Liu. 2.Chap.2.

NES, comme il sera verifié au Liure VIII. de cette Histoire. En second lit il reprint alliance auec nostre MARGVERITE DE GVINES seur du mesme SIGER, & veuue d'EVSTACHE DE FIENNES, suiuant le traité fait entre ARNOVL Comte de GVINES & luy. Duquel neantmoins on ne lit point le temps prefix, ains seulement que dés l'an mille

1151. Preuues pag. 93.104 105. cent cinquante & vn il commença d'adjouster la qualité de CHASTELLAIN DE GAND à celle de Courtray, ou de prendre indifferemment ores l'vne, & tantost l'autre, comme

1153. tesmoignent diuerses Lettres des années mille cent cinquante-

1171. trois, cinquante-six, soixante-trois, soixante-dix, & soixante & vnze, ausquelles il se trouue auoir souscrit. Luy & MARGVERITE sa femme donnerent aussi à l'Eglise de Nostre-Dame & de Saint Martin de Popingle tout ce qu'ils auoient

Pag. 107. 108. acquis ensemble de Guillaume Lupard en la parroisse de Seuerne. Ce que Philippe Comte de Flandres confirma l'an

1187. mille cent quatre-vingts sept. Bref apres auoir ioüy de la CHASTELLENIE DE GAND pres de quarante années,

1190. elle retourna par son decés auenu l'an mille cent quatre-vingts dix à SIGER DE GAND son gendre & son beau-

Pag. 466. frere. Et quant à celle de Courtray, *Roger* dit le Ieune son fils y succeda, ayant pour femme Beatrix Dame de Niuelle,

1198. qui dés l'an mille quatre vingts dix-huit estoit veuue de luy. Quelques Tiltres enseignent qu'il ne laissa point d'enfans de

Pag. 108. 110. MARGVERITE DE GVINES, laquelle vescut encore long

1215. temps depuis. Car en l'année mille deux cens quinze elle don-

Pag. 109. na à l'Hospital de Saint Bauon de Gand quarante marcs d'argent. En suite dequoy ayant pris de l'Abbé du lieu nommé Euerdée la Maison & Terre de Lathem, à la charge de la faire

Pag. 110. rebastir, ARNOVL II. du nom Comte de GVINES son

1218. nepueu, qui viuoit encore l'an mille deux cens dix-huit, declara qu'apres la mort d'elle nul de ses parens n'y pourroit pretendre aucun droit. Elle fonda aussi l'Abbaye de

Pag. 110. Wouelghem prés de Courtray, où elle transporta les Religieuses establies auparauant à Morselle, & receut la sepulture au milieu du Chœur de l'Eglise, estant trespassée l'an mille

1222. deux cens vingt-deux, ainsi que porte l'Epitaphe qui y fut graué sur sa tombe.

6. BEATRIX DE GVINES seconde fille du Comte ARNOVL & de MAHAVT DE SAINT OMER fut premierement

TINGRY. Preuues pag. 80. mariée auec GVILLAVME FARAMVS Seigneur DE TINGRY, qui mourut sans lignée, & laissa pour heritiere *Sibylle de Tingry*

de Tingry sa sœur, conjoincte auec Enguerran de Fiennes frere & successeur d'Eustache le Ieune. Puis elle reprist vne seconde alliance auec HVGVES Chastellain DE BEAVMEZ, ainsi que rapporte Lambert d'Ardres. BEAVMEZ.

6. ADELIS DE GVINES eut pareillement deux maris. Car elle espousa en premier lit HVGVES Chastellain DE LILLE, qui auparauant estoit Preuost de Saint Pierre de Seclin. Mais Renaut Chastellain de Lille son frere n'ayant point laissé d'enfans, il quitta l'ordre Ecclesiastique pour luy succeder. Dans vne Charte de l'an mille cent soixante-dixsept, sa 1177. femme est nommée ERMENTRVDE, & dite mere d'vn fils appellé *Iean*, qui continua la suite des Chastellains de Lille. Ce qui me donne occasion de presumer, ou qu'elle portoit deux noms suiuant la coustume vsitée lors, ou bien que contre le dire de Lambert d'Ardres nostre ADELIS fut femme non de HVGVES, ains de RENAVT son frere. Tant y a qu'estant demeurée veuue elle se remaria pour la deuxiesme fois auec ROBERT DE WAVRIN Seigneur de Senghin frere de Hellin de Waurin Seneschal de Flandres. Preuues pag. 80. LILLE. *Hist. des Chastellains de Lille, Liu. 2. Chap. 2.* VVAVRIN. Pag. 80.

6. EVFEMIE DE GVINES fut premierement Religieuse, puis Abbesse de Saint Leonard de Guines, ayant succedé au gouuernement de cette Abbaye à Adele de Mardic, dont la deuanciere Mahaut de Campagnes auoit esté esleuë apres Sibylle premiere Abbesse du lieu. Pag. 34. 86.

9. LVTHGARDE DE GVINES prist l'habit de Religieuse auec EVFEMIE sa sœur, & apres elle fut aussi Abbesse de Saint Leonard.

6. MAHAVT DE GVINES ainsi appellée du nom de MAHAVT DE S. OMER sa mere receut pour espoux BAVDOVIN DE HONDESCOTE fils de Guillaume Moran Seigneur de Hondescote. Pag. 80. HONDESCOTE.

6. GISLE DE GVINES fut conjoincte par mariage auec GAVTIER DE POLLAR Seigneur d'Ag: dont issit entr'autres enfans *Mahaut de Pollar* femme d'Eustache de Hames. Pag. 80. 254. POLLAR.

6. AGNES DE GVINES passa dans la Terre-sainte, où Lambert escrit que ses cousins, enfans de Gautier de Saint Omer Prince de Tabarie, la marierent auec vn Seigneur du pays. Mais incontinent apres elle y mourut, ayant esté empoisonnée. Pag. 80.

6. BAVDOVIN II. DV NOM COMTE DE GVINES.

CHAPITRE VI.

Preuues pag. 79.

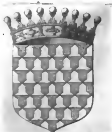
AVANT que MANASSES Comte de GVINES mourust, MAHAVT DE SAINT OMER femme d'ARNOVL DE GAND son nepueu accoucha d'vn fils, lequel il tint sur les fonds de baptesme, & le nomma BAVDOVIN en memoire de BAVDOVIN I. du nom Comte de GVINES son pere. Ce BAVDOVIN estant paruenu à l'âge requis pour receuoir l'Ordre de Cheualerie, Thomas Archeuesque de Canterbury luy ceignit solemnellement l'espée au costé, luy mist les esperons dorez aux pieds, & luy bailla vn coup de la main sur le col, dit pour cela vulgairement *la collée*. Qui estoient les ceremonies plus ordinaires obseruées lors en la creation des nouueaux Cheualiers. Puis ARNOVL Comte de GVINES considerant qu'Arnoul Vicomte de Marq, deuenu Seigneur d'Ardres par le moyen d'Adeline ou Adeluie d'Ardres sa femme, n'auoit qu'vne fille heritiere de cette grande Seigneurie, & de toutes ses autres Terres, & que si Estienne fils d'Elenard de Senenghem, auquel elle estoit promise & fiancée, venoit à l'espouser, cela pourroit reueiller les discordes assoupies d'entre les Comtes de GVINES & les Seigneurs d'Ardres pre-

Pag. 111. 110. 12.

Pag. 89. 90.

ARDRES.

D'argent à l'Aigle de sable.





cedents : il estima estre fort conuenable au bien de ses affai-

res, & à la tranquillité de son Estat, d'en solliciter le mariage pour nostre BAVDOVIN son fils aisné. Parquoy il fist vn voyage exprés à Ardres, où il en traita secretement auec Arnoul & Adeline son espouse, qui luy accorderent sa demande sans aucune difficulté. De façon que BAVDOVIN espousa leur fille appellée CHRESTIENNE D'ARDRES, à cause de laquelle la Baronnie d'Ardres escheut depuis à ARNOVL II. du nom leur fils, & de là en auant demeura vnie à la Comté de GVINES, comme l'on verra par les Liures suiuans.

LE mesme BAVDOVIN fut recogneu pour Comte de GVINES apres la mort d'ARNOVL son pere, qui arriua l'an mille cent soixante-neuf. D'où vint que PHILIPPE 1169. Comte de Flandres octroyant cette année-là certaines Let- Preuues pag. 111. tres à l'Abbaye de Marciennes, il y souscriuit des premiers, auec Gautier de Tenremonde, Hugues d'Oisy, Robert Aduoüé de Bethune, Arnoul Aduoüé de Terouenne, Arnoul Seigneur d'Ardres, Roger Chastellain de Courtray, & autres. Et bien que selon l'ordinaire des ieunes Princes, il eust paru iusques alors assez dereglé en ses meurs, neantmoins incontinent qu'il fut entré en la possession de son Estat, il commença à l'administrer fort vertueusement. Car Lambert d'Ardres escrit qu'il exerça la Iustice auec Pag. 111. tant de rigueur & de seuerité, que pour cela on l'honora des tiltres de IVSTE IVGE, & de IVSTICIER ADMIRABLE. Il cultiua aussi soigneusement la Pieté, faisant bastir prés de son donjon de GVINES vne fort riche & somptueuse Chapelle, & vne autre au lieu de Montor en l'hon- Pag. 111. neur de sainte Catherine, où il mist des reliques de Saint Thomas Martyr, la decora de Liures & d'ornements conuenables, & y establit pour premier Chapellain vn sçauant homme nommé Michel natif de Lotesse, qui auoit enseigné les bonnes Lettres en la ville d'Ardres, & esté promeu à l'Ordre de Prestrise par le glorieux Martyr S. Thomas.

SVR quoy il est à remarquer, qu'en l'année mille cent 1170. soixante-dix ce Saint Thomas Archeuesque de Canter- Preuues pag. 110 111. bury retournant de son exil passa par le pays de GVINES, où nostre BAVDOVIN le receut auec toutes sortes d'honneurs. Car il commanda à Pierre Abbé d'Andres d'aller au

deuant de luy iusques à l'Abbaye de Saint Bertin. Et estant arriué dans son chasteau de GVINES, il l'y traita auec vn tres-bon & respectueux accueil, tant à cause des insignes vertus & merites qui reluisoient en luy, qu'en consideration de ce qu'il auoit esté auparauant creé Cheualier de sa main. Geofroy Chapellain de sa Chapelle estoit lors en grande estime & reputation à cause de l'integrité de ses meurs. Dequoy l'Archeuesque ayant eu auis, il luy fist le lendemain vne confession entiere de sa vie precedente, se recommanda humblement à ses prieres, & apres auoir pris congé de son hoste repassa dans le Royaume d'Angleterre, où au bout de quelques iours il souffrit le martyre. Ce qui causa vn tel ressentiment au Comte BAVDOVIN, que depuis il honora tousiours grandement la memoire de
Pag. 111. son nom, & ayant obtenu des reliques de son saint corps les mist dans la Chapelle de sainte Catherine qu'il auoit fondée à Montor.

Preuues pag. 112. IL octroya aussi plusieurs Lettres d'amortissements & confirmations en faueur de l'Abbaye d'Andres. Car en premier lieu il confirma l'eschange de certaines terres fait entre l'Abbé Pierre, & vn Cheualier nommé Viuian. A quoy furent presents GVILLAVME DE GVINÈS son frere, ARNOVL & GVILLAVME ses enfans, Baudouin de Campagnes, Vvichard de Balinghem, Eustache de Vva-
Pag. 113. dingheton, & autres. De là Clement d'Autingehem Pair du chasteau d'Ardres ayant donné à la mesme Abbaye la tierce partie de la disme de Suaueque, qu'il tenoit en fief d'Arnoul Seigneur d'Ardres, il en ratifia le don auec CHRESTIENNE son espouse, & ARNOVL son fils, en l'Assemblée de tous ses Barons conuoquée à GVINES. Entre lesquels y assisterent Eustache de Licques, Hugues de Bauelinghem, GEOFROY DE GVINES, Guy d'Alembon, & Henry de Seltun. Vne autre fois tenant sa Cour pleniere & solemnelle, il receut Baudouin de Campagnes, & Eustache son fils, Guy d'Alembon & Eustache d'Oye, pour pleges & cautions de la disme qu'Adolphe d'Ales engagea à Pierre Abbé & aux Religieux de ce Monastere, moyennant le prix de quatre-vingts cinq marcs d'argent. Ce qu'il fist comme Protecteur & Aduoüé du lieu, le propre iour

quo Henry de Campagnes deuoit combatre à GVINES contre le champion de Baudouin de Campagnes son frere. Et en suite le mesme Abbé & les Religieux d'Andres ayans intenté procés contre Hugues de Bauelinghem, Simon & Frumold ses freres, Vvichard & Raoul Bailleul, & autres Pag.114. leurs coheritiers, touchant vne portion du marest de Bauelinghem, auquel ils pretendoient la tierce partie, il approuua l'accord sur ce moyenné par Didier Euesque de Terouenne, conformément aux donations que ses predecesseurs Comtes de GVINES, & nommément LE NOBLE COMTE ARNOVL son pere, leur en auoient octroyées. Puis estant à Audervvic auec ARNOVL son fils, Henry de Seltun, & autres Cheualiers, il se rendit caution enuers l'Abbé Pierre & ses Moynes de certain appointement traité entr'eux & Guillaume frere de Charles de Bredenarde. Dequoy les Lettres furent recitées publiquement à Guines, en presence de Vvichard de Balinghem, d'Eustache Pag.125. de la Grange, de Hugues de Salpervvic & de son fils, de Guy de Tiembronne, d'OLIVIER DE GVINES, de Manasses Bolard, & de plusieurs autres. Finalement luy & la Comtesse CHRESTIENNE sa femme confirmerent encore à Dauid Abbé de Clairmarests & aux Religieux de cette Abbaye tout ce qui leur auoit esté donné à Niuuerlede, & ailleurs, tant par defunt son pere, que par Hugues de Reque, Lambert d'Eluelinghem, Mahaut de Saint Omer femme de Guillaume de Seltun, & autres. A laquelle confirmation passée au mois de Iuillet l'an mille cent soixante- 1174. quatorze assisterent Pierre Abbé d'Andres, Guy d'Alem- Pag.126. 127. bon, Eustache de Monrgardin, Eustache de Bauelinghem, Payen de Norhoult, Clement d'Ardres, Hugues de Salpervvic, Simon d'Ekarde, Manasses d'Escardon, & Mathieu de Sutquerque.

D'AILLEVRS la magnificence & somptuosité de ce Preuues pag. 118. Comte BAVDOVIN parut en diuers edifices & bastiments qu'il fist faire. Car il éleua sur son donjon de GVINES vne belle Maison ronde conuerte de plomb par dessus, & au dedans accompagnée de tant de chambres & de cabinets, qu'elle ressembloit presque à vn labyrinthe, ou dedale. Il répara aussi le chasteau de *Tornehem* qui tomboit en ruine,

enuironna la ville d'vn large & profond fossé, renouuella les murailles & bouleuars dont elle estoit fermée, & fist
Pag. 113. faire au dehors vn fort beau & spacieux estang. Puis voulant rendre *Audervvic* plus celebre, il y transfera le Marché que ses predecesseurs auoient estably à Sutquerque, & ordonna qu'vne foire solemnelle s'y tiendroit tous les ans aux feries de la Pentecoste. Fist entourer la ville de doubles fossez, auec vne terrasse au milieu, bastit prés le plus bas bouleuard vne Chapelle à l'honneur de Saint Nicolas, & dessecha les marests voisins auec tant d'industrie qu'il les conuertit en terres labourables. Bref il fist encore
Pag. 115 116. construire dans le marest de *Sangate* vn tresfort chasteau, auec vne haute tour munie de bons fossez & boulevards: malgré la resistance qu'y apporterent ceux de Bologne, de Vvithsant, de Calais, & de Merq. Et en suite Renaud Comte de Bologne ayant proietté d'éleuer vne autre forteresse à *Ostrovvic*, pour abolir le nom & la force de cel-
Pag. 117. le-cy, les habitans de GVINES & de Sangate s'y opposerent si valeureusement, qu'ils en empescherent l'execution.

Preuues pag. 117. CEPENDANT Arnoul Seigneur d'Ardres & Adeline sa femme estans decedez, à peine vn an entier s'escoula que CHRESTIENNE Comtesse de GVINES leur fille demeura malade de la couche de son dernier enfant. A raison dequoy nostre Comte BAVDOVIN son mary, qui estoit passé dans l'Angleterre pour donner ordre aux affaires qu'il y auoit, s'en reuint promptement vers elle en la ville d'Ardres, où il trouua que ses Medecins appellez Herman & Geofroy l'auoient desia abandonnée. De façon qu'elle
1177. mourut le second iour de Iuillet l'an mille cent soixante dix-sept, & receut la sepulture en l'Eglise d'Ardres, aux pieds d'Adeline sa mere. Ses obseques furent celebrées par Godescal Abbé de S. Bertin, Alger Abbé de Nostre Dame de la Capelle, Pierre Abbé d'Andres, Robert Abbé de Licques, & autres Ecclesiastiques. Et Lambert, qui depuis escriuit l'Histoire des Comtes de GVINES & des Seigneurs d'Ardres, luy dressa vn Epitaphe de six vers
Preuues pag. 118. Latins, contenans seulement le iour, le mois, & l'année de son decés. Plusieurs la regretterent comme vne bonne &

sage Dame. Mais entr'autres l'affliction qu'en prist le Comte BAVDOVIN son espoux fut si grande, que ne pouuant receuoir aucune sorte de consolation il en tomba dans vne grieue maladie, dont il pensa mourir. Neantmoins au bout de quelque temps Dieu luy renuoya sa premiere santé. En recognoissance dequoy il s'adonna plus que deuant à l'exercice des œuures pieuses, se rendit le protecteur des orphelins & des veuues, restablit les enfans des Nobles dans les heritages que leurs peres auoient alienez, & vsa de grandes liberalitez à l'endroit de tous les Ecclesiastiques passans par son pays. Entre lesquels il receut & traita vn iour fort magnifiquement à Ardres Guillaume de Champagne Archeuesque de Reims, qui reuenoit de visiter le sepulchre de Saint Thomas Martyr Archeuesque de Canterbury. Pag. 119.

MAIS ce qui parut de plus extraordinaire en luy, fut que n'ayant point estudié ny appris les bonnes lettres, il excella neantmoins en beaucoup de sciences. Car Lambert escrit qu'il sçeut parfaitement bien toute sorte de Philosophie, & que par l'vsage des instruments liberaux il entreprist mesme de disputer contre les Docteurs des Arts. Il escouta aussi auec tant d'attention les Escritures sacrées, qu'en peu de temps il entendit les Oracles des Prophetes, les Histoires diuines, & les mysteres plus abstrus de la doctrine Euangelique. D'où vint qu'il eut tousiours prés de soy vn bon nombre de Clercs & gens de Lettres, auec lesquels il s'accoustuma de conferer, & par honnestes recompenses les cōuia de luy expliquer les meilleurs Liures. Landry de Vvalanio entr'autres traduisit en sa faueur le Cantique des Cantiques de Latin en Roman, qui est à dire en langue Françoise, ou vulgaire, tant à la lettre que selon l'intelligence du sens mystique: ensemble plusieurs Euangiles des Dimanches, auec des Homelies & Sermons à ce conuenables. Vn certain Alfrius luy interpreta pareillemēt la Vie de Saint Anthoine Hermite. La plus part de la Physique luy fut traduite par vn sçauant homme appellé Maistre Geofroy. Et Simon de Bologne ayant translaté de Latin en vulgaire le Solin, qui traite de la nature des choses, il le luy offrit pour meriter l'honneur de sa bienueillance. Il fist Preuues pag. 114.

Pag. 115. pareillement escrire diuers Liures necessaires à l'Office diuin, lesquels il mist de costé & d'autre en ses Chapelles, & donna des instruments organiques à l'Eglise des Religieuses de Guines, afin d'exciter dauantage au culte & à la veneration de Dieu. Quoy plus? il assembla vne tres-ample Bibliotheque, de laquelle il commist la garde à vn nommé Hesard de Aldehem ou de Haeden, qui par le moyen d'icelle apprist les bonnes disciplines, encores qu'il n'eust point auparauant estudié. Et suiuant son instruction Gautier Silens, autrement dit Sileaticus, composa vn Liure intitulé de son nom le Silence, ou le Roman du Silence: en recompense duquel le Comte BAVDOVIN luy donna des cheuaux, des vestemens, & plusieurs autres presens honnestes.

Preuues pag. 120. AINSI le mesme BAVDOVIN Comte de GVINES s'acquist vne prudence & sagesse si accomplie, qu'il éclata de son temps comme vne pierre precieuse, tant en la Couronne du Royaume de France, que sur le diademe du Roy d'Angleterre, selon le tesmoignage de Lambert. A raison dequoy le Roy Louys VII. dit le Ieune allant en pelleri-
1179. nage à Saint Thomas de Cantetbury l'an mille cent soixan-
Pag. 119. te dix-neuf, il fut vn des principaux Seigneurs qui l'y accompagnerent, & passa auec luy de Vvitsand à Douure, Henry II. Roy d'Angleterre vint receuoir sa Majesté auec vn tres-grand honneur. Neantmoins depuis és guerres qui s'esmeurent entre le Roy PHILIPPE AVGVSTE fils & successeur de Louys, & Baudouin Comte de Flandres & de Hainaut son beau frere, il tint le party du Flaman. Car
Pag. 118. la Chronique de Saint Bertin remarque notamment qu'au
1192. siege que Baudouin mist deuant Saint Omer l'an mille cent quatre-vingts douze, ce BAVDOVIN Comte de GVINES le secourut, & assiegea la porte dite de Bologne, contre laquelle il donna de si puissants assauts, que les habitans ne pouuans plus resister furent contraints de rendre
Pag. 117. la ville. Mais incontinent apres il se fist vn traité de paix à Peronne, par lequel Baudouin Comte de Flandres quitta au Roy Philippe la partie Occidentale de Flandres, que le Comte Philippe luy auoit baillée en mariage auec la Royne Elizabeth de Hainaut sa niepce, sçauoir est Saint Omer,
Aire,

Aire, Arras, Bapaumes, les Comtez de Hedin & de Lens, & les hommages de Bologne, de Saint Paul, de GVINES, & de Lille. Ce qui rendit nostre BAVDOVIN vassal direct de la Couronne de France, iusques à ce que les choses susdites estans escheuës au Prince LOVIS DE FRANCE fils du Roy Philippe, & depuis assignées en appanage à Robert de France fils de Louys sous le tiltre de COMTE' D'ARTHOIS, ARNOVL II. du nom fils du mesme Baudouin & ses successeurs reprinrent de là en auant leur COMTE' DE GVINES de celle d'Arthois, comme l'on verra plus clairement par le cours de l'Histoire.

NEANTMOINS ce BAVDOVIN Comte de GVINES ne persista pas longuement en l'obeyssance & fidelité deuë au Roy Philippe. Au contraire Renaut Comte de Dammartin, qui auoit espousé Ide Comtesse de Bologne, s'estant rebellé contre sa Majesté, il entra en ligue auec luy. Et tous deux ensemble se retirerent vers Baudouin Comte de Flandres ennemy du Roy, auquel ils firent nouueaux hommages de leurs Comtez en l'année mille cent quatre-vingts seize. Dequoy Philippe auerty s'achemina promptement en Flandres auec vne puissante armée, & arriua iusques à Bailleul, où fut arrestée vne forme de paix. Mais ayant duré bien peu de temps, le Roy passa en suite dans le pays de GVINES, lequel il conquist, & le tint en sa main, iusques à ce que le Comte BAVDOVIN pour satisfaire à sa Majesté vint se rendre prisonnier en personne auec deux de ses fils appellez GILLES & SIGER. Ce qui semble estre auenu seulement apres l'an mille trois cens trois. Car on trouue diuerses Chartes du mesme BAVDOVIN Comte de GVINES expediées en faueur de l'Abbaye d'Andres és années mille deux cens, deux cens deux, & deux cens trois, tant en la ville de GVINES, que prés celle d'Ardres. Ce qui demonstre qu'il estoit encore en liberté pour lors. Et la Chronique de cette Abbaye d'Andres porte que l'an mille deux cens cinq il sortit de la prison & captiuité du Roy, laquelle il auoit volontairement subie pour la deliurance de sa Terre.

Preuues pag. 128.

1196.

Pag. 130. 131. 132.

1200.

1203.

L'ON ne sçait point au vray combien de temps il demeura captif. Mais les peines & fatigues de cette prison

le debiliterent tellement, qu'il languit presque tout l'hyuer, & ne pouuant s'assujettir à garder le lit commença de visiter otes vne de ses Maisons, tantost vne autre. Toutesfois la maladie s'augmentant, en fin il reuint dans son chasteau de GVINES, où apres auoir receu deuotement les Sacremens de l'Eglise, & esleu sa sepulture au Monastere d'Andres, il rendit son ame à Dieu le iour des octaues de Saint Estienne Martyr, qui fut le second du mois de Ian-
1205. uier l'an mille deux cens cinq. Son enterrement se fist le lendemain, auquel assisterent TRENTE-TROIS FILS ET FILLES, qu'il auoit procreez tant du mariage legitime de la Comtesse CHRESTIENNE D'ARDRES son espouse, que de plusieurs autres femmes par luy aymées apres la mort d'icelle, comme escrit Guillaume Abbé d'Andres en sa Chro-
Pag. 121. nique. Car il s'adonna grandement à l'amour des Dames, principalement des ieunes filles, ce dit Lambert, & en eut vn bon nombre d'enfans naturels, dont aucuns seront nommez cy-dessous en suite des legitimes. Qui fut le seul defaut que les ennemis de ses vertus & perfections peurent iamais luy obiecter.

ENFANS DE BAVDOVIN II. DV NOM Comte de GVINES, *& de* CHRESTIENNE D'ARDRES *sa femme.*

7. ARNOVL II. du nom succeda à son pere en la Comté de GVINES, & à sa mere en la Seigneurie d'Ardres. Il fut aussi Chastellain de Bourbourg par l'alliance qu'il prit auec BEATRIX heritiere de ceste Chastellenie & du pays d'Alost, & continua la posterité des Comtes de GVINES, qui sera descrite au Liure V. apres qu'aux III. & IV. auront esté representez les anciens Seigneurs d'Ardres, & ceux d'Alost portans le surnom de GAND.

Preuues pag. 122. 7. GVILLAVME DE GVINES se void nommé auec ARNOVL son frere aisné dans vne Charte octroyée à l'Abbaye d'Andres par le Comte BAVDOVIN leur pere. Il fut vn tres-braue & vaillant Cheualier, ainsi que tesmoigne Lambert. Mais il
Pag. 111. mourut en la fleur de sa ieunesse à Colewide, & fut inhumé en l'Eglise d'Andres le iour & feste de l'Assomption de Nostre-Dame.

7. MANASSES DE GVINES Seigneur de Rorichoue & de Tiembronne. Lambert dit qu'à cause de son insigne prudence & sagesse, son pere BAVDOVIN, qui parle de luy en deux Chartes de l'an mille deux cens deux, l'ayma plus qu'aucun autre de ses fils apres ARNOVL aisné de tous. A raison dequoy il luy donna la Terre de Rorichoue, auec plusieurs marests, & autres possessions. Il jouyt aussi de la Seigneurie de Tiembronne, comme l'on apprend de diuerses Lettres, où il en prend le tiltre. Ce qui possible vint du costé de sa femme appellée ADELIS, probablement seur & heritiere de Guillaume de Tiembronne, duquel sera parlé cy-apres. Cette ADELIS se trouue mentionnée auec luy dans vne Chartre passée au mois de Iuillet l'an mille deux cens quatorze, par laquelle ils renouuellerent & confirmerent ensemblement certain accord qu'il auoit fait auec l'Eglise & les Religieux d'Andres. Ils concederent aussi à la mesme Eglise, dont ils estoient parroissiens, quarante-deux mesures de pré situées entre leur Estang de Rorichoue, & le fief d'vn nommé Amelongh leur vassal. Dequoy ils passerent vne autre Chartre l'an mille deux cens vingt & vn, le iour de la feste de Sainte Rotrude Vierge, en faueur de Guillaume Abbé d'Andres, qui estoit reuenu de la Cour de Rome le iour precedent, & à son arriuée auoit esté receu par plusieurs Seigneurs du pays, entre lesquels s'estoit trouué nostre MANASSES. Bref en l'année mille deux cens vingt-deux il donna encore au Monastere d'Andres la disme des nouales qu'il auoit acquises en sa Seigneurie de Rorichoue, soit qu'elles se trouuassent assises en la parroisse d'Andres, ou en celle d'Esperleque.

Preuues pag. 131. 151. — 1202. — Pag. 134. 135. 136. — Pag. 1?? — 1214. — Pag. 136. — 1221. Pag. 135. — 1222. Pag. 136. 138.

7. BAVDOVIN DE GVINES fut Chanoine en l'Eglise de Terouenne, & administrateur de l'Eglise de Saint Pierre prés de Montoir, comme aussi de celles de Strenentone, de Stirede, de Malinge, & de Baigrone en Angleterre. Il est qualifié fils du Comte BAVDOVIN en trois Chartes des années mille cent quatre-vingts dix-huit, & mille deux cens deux. Et dans vne autre passée à Tornehem l'an mille deux cens quatorze, ARNOVL II. Comte de GVINES l'appelle son frere. Bref ayant esté tué l'an mille deux cens vingt-neuf, le Comte BAVDOVIN III. son nepueu vengea seuerement sa mort. Car on lit dans la Chronique d'Andres, qu'il mena vne armée contre ceux qui l'auoient occis, assiegea, prist, & destruisit leurs forteresses. Puis Marie Comtesse de Ponthieu s'entre-

Preuues pag. 112. — Pag. 128. 131. 132. — 1229. — Pag. 178.

mettant de la paix, il la leur accorda, à la charge que dans deux ans ils s'achemineroient en la Terre-sainte, pour y demeurer & porter les armes vn certain temps à l'intention de l'ame du defunct. Quoy fait il s'en retourna auec vn grand nombre de ses gens blessez, entre lesquels le fils aisné du susdit BAVDOVIN DE GVINES se trouua tellement brisé & rompu, qu'il ne vescut que peu de temps apres. D'où il s'ensuit qu'il laissa quelques enfans, encore qu'il fust Ecclesiastique.

Preuues pag 113. 7. GILLES DE GVINES s'adonna premierement aux Lettres,
puis suiuir les armes, & fut creé Cheualier. Il eut pour appa-
Pag. 133. 137. 264. nage la Seigneurie de Lotesse, dont il prist le surnom, comme
l'on recueille de quelques Tiltres: & espousa CHRESTIEN-
MONT-GARDIN. NE fille d'Eustache DE MONTGARDIN, à qui Lambert
donne les eloges de *noble & tres-prudent Seigneur.* BAVDOVIN
Pag. 131. Comte de GVINES fait mention de ce GILLES son fils
1202. dans vne Charte de l'an mille deux cens deux pour l'Abbaye
Pag. 133. de Saint Bertin. Et dans vne autre pour celle d'Andres datée
1203. de l'an mille deux cens trois il l'appelle GILLES DE LO-
TESSE. La Chronique d'Andres porte aussi qu'il accompa-
Pag. 133. gna le mesme Comte BAVDOVIN son pere, quand il se rendit
dans la prison du Roy Philippe Auguste, & en fut deliuré auec
1205. luy l'an mille deux cens cinq. En suite dequoy il se trouue nom-
Pag. 161. mé par ARNOVL II. Comte de GVINES son frere en des
1209. Lettres de l'an mille deux cens neuf, en d'autres des années
Pag. 164. 170. 137. mille deux cens dix & deux cens quatorze, & encore en d'au-
1227. tres de l'an mille deux cens vingt-sept.

Preuues pag 113. 7. SIGER DE GVINES frere des precedens fut conjoint par
SELTVN. mariage auec ADELIS DE SELTVN fille de Henry Sei-
gneur de Selrun, comme remarque Lambert. Il assista à l'ex-
Pag 128. pedition d'vne Charte octroyée à l'Abbaye de Nostre-Dame
1198. de Licques par Robert Mauuoisin l'an mille cent quatre-
vingts dix-huit. Et depuis il suiuit pareillement le Comte
Pag. 133. BAVDOVIN son pere dans la prison du Roy, où il demeura
1205. iusques à l'an mille deux cens cinq.

Preuues pag. 110. 7. MABILE DE GVINES aisnée des filles de BAVDOVIN Comte de GVINES & de CHRESTIENNE D'ARDRES son espouse nasquit en la ville d'Ardres, & estant paruenuë en âge fut alliée auec IEAN fils de PETRONILLE DE CHISOIN.

7. ADELINE DE GVINES eut deux maris, dont le premier fut BAVDOVIN DE MARQVISE, autrement surnommé D'ENGOVDESSEN, & DE CAIEV, fils de Baudouin le Vieil Seigneur de Marquise, comme il sera remarqué plus amplement au Liure III. Secondement elle espousa HVGVES DE MALAVNOY, que Lambert qualifie *le plus vaillant de tous les Cheualiers*, qui estoient lors en quelque estime & reputation. MARQVISE. Preuues pag. 113.148. MALAVNOY. Pag. 113.

7. MARGVERITE DE GVINES print alliance auec RABODON DE RVMES, ainsi que tesmoigne le mesme Lambert. RVMES. Preuues pag. 113.

7. MAHAVT DE GVINES fut mariée auec GVILLAVME DE TIEMBRONNE fils de Clerembaut Seigneur de Tiembronne, duquel elle ne laissa aucune lignée. Et en suite MANASSES DE GVINES frere de MAHAVT print le tiltre de Seigneur de Tiembronne, peut-estre à cause d'Adelis sa femme, comme i'ay desia dit cy-deuant. TIEMBRONNE. Preuues pag. 113.

ENFANS NATVRELS DE BAVDOVIN II. du nom Comte de GVINES.

7. GEOFROY DE GVINES fut Chanoine des Eglises de Terouenne & de Bruges, comme l'on apprend de l'Histoire de Lambert. Le Comte BAVDOVIN fait mention de luy dans vne Charte de l'an mille deux cens deux, où il le qualifie son fils. Preuues pag. 121. Pag. 132.

7. BOLDEQVIN DE GVINES. Pag. 121.

7. EVSTACHE DE GVINES se void nommé dans l'Histoire de Lambert auec ses freres. Et par des Lettres de l'Abbaye de S. Leonard de Guines datées de l'an mille deux cens cinquáte-neuf, il est parlé d'vn EVSTACHE DE GVINES Cheualier dit *le Bastard*, qui peut bien estre celuy-cy. Car Lambert & l'Autheur de la Chronique d'Andres asseurans que BAVDOVIN Comte de GVINES n'eut ses enfans naturels qu'apres la mort de la Comtesse CHRESTIENNE sa femme, qui deceda seulement l'an mille cent soixante dix-sept, il est croyable que cét EVSTACHE, qui ne nasquit pas des premiers, peut bien auoir vescu iusques à l'an mille deux cens soixante. Pag. 138. Pag. 121. 135.

7. GVILLAVME DE GVINES surnommé LE BASTARD.

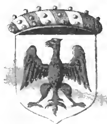
7. EVSTACHE DE GVINES nourry & esleué à Ardres fut Ecclesiastique.

IL y eut encore plusieurs autres enfans tant masles que filles, procreez hors de mariage par nostre BAVDOVIN Comte de GVINES. Car la Chronique d'Andres porte qu'il en assista trente-trois à son enterrement nais en partie de son espouse CHRESTIENNE, & en partie de diuerses autres femmes. Suiuant quoy, n'en estant issu que dix de l'alliance legitime de CHRESTIENNE, comme l'on a peu voir cy-deuant, il faut que d'ailleurs il en ayt eu du moins vingt-trois. Mais Lambert s'est contenté de marquer les noms des cinq precedens, obmettant tous les autres, qui par ce moyen sont demeurez incogneus.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE TROISIESME,

CONTENANT LES ANCIENS SEIGNEVRS D'ARDRES.



Les anciens Seigneurs d'Ardres, dont la posterité fondit en la seconde Famille de Gvines, portoient pour Armoiries vn Escusson d'argent à l'Aigle de sable.



LES SEIGNEVRS ANCIENS D'ARDRES.

PREFACE.

POVRCE que l'alliance de CHRESTIENNE heritiere de la Baronnie d'ARDRES auec BAVDOVIN II. du nom Comte de GVINES donna sujet à Lambert d'accompagner l'Histoire des Comtes de Guines de celle des anciens Seigneurs d'ARDRES; ie ne pense pas faire chose hors de propos, si à son imitation ie represente icy les Predecesseurs de cette Dame, auant que de poursuiure les Descendans d'elle & du mesme Comte BAVDOVIN. A quoy i'estime estre d'autant plus obligé, que depuis ARDRES & ses dependances demeurerent tousiours annexées au domaine de la Comté de GVINES. Voyez cy-deuant, pag. 66.67.

LE lieu donc, où fut bastie la ville d'ARDRES, n'estoit primitiuement qu'vn spacieux champ de pasturage, auquel il n'y auoit pour tous habitans qu'vn brasseur de biere le long du chemin. Et d'autant que les pasteurs y menans leurs troupeaux auoient accoustumé de dire en leur langue, qu'ils alloient en ARDES, pour signifier le pasturage; de là quand le mesme champ commença d'estre habité, l'on ne luy imposa point d'autre nom que celuy d'ARDES. De sorte qu'auec le temps plusieurs du païs, & de dehors y establissans leur demeure, il s'accreut en vne ample & bonne ville, que le vulgaire appelle maintenant ARDRES. Elle est située entre GVINES & Saint Omer, & appartenoit autresfois à vne noble & riche Dame nommée ADELE niepce de FRAMERIC Euesque de Terouenne, qui faisoit sa residence au chasteau de SELVESSE, ou SELNESSE, en la Terre de GVINES. Mais ARNOVL I. du nom son fils transfera son siege dans cette ville d'ARDRES, qui fut cause que sa posterité en prist le tiltre & le surnom, comme l'on verra par la suite du discours. Preuues pag. 142. Pag. 139.142.

L

d'ARDRES: le puisnay appellé HACQVET fist la tige des *Hacquets* de Peuplingues. Ils dirent de plus, que HERRED ne voulant faire hommage de ses Terres ny au Comte de GVINES, ny à celuy de Bologne, qui l'en pressoient chacun de son costé, il recourut à l'Euesque de Terouenne, & reprist de luy en fief perpetuel tout ce qu'il auoit en la Seigneurie de Peuplingues. Au contraire Hacquet fist hommage au Comte de Bologne, en la presence & contre le gré de son frere, de la portion qui luy escheut en la mesme Terre. Lequel hommage vn autre Comte de Bologne, sçauoir est le pieux & deuot EVSTACHE mary d'Ide de Lorraine, octroya depuis aux Religieux de Cluny, pour la construction du Prieuré de Vvast. Bref ils publierent encore, que ce HERRED Seigneur principal de Peuplingues estoit si auare & sordide, qu'oubliant la splendeur de sa domination, il labouroit ses terres de sa propre main, & pour espargner ses vestemens renuersoit & retroussoit son hoqueton. A raison dequoy les autres laboureurs l'appellerent par moquerie *Craugroc*, d'vn mot vulgaire, qui signifioit hoqueton ou saye renuersé. Mais Lambert d'Ardres refute telles opinions comme fabuleuses, & inuentées par haine & maluei llance: & soutient que non seulement il estoit originaire de Furnes, ains aussi que le surnom de *Craugroc* luy fut donné pour l'accident dont a esté parlé cy-dessus.

QVOY qu'il en soit, le mesme HERRED autrement nommé HEREBERT ayant espousé ADELE DE SELVESSE Dame d'ARDRES, l'Euesque FRAMERIC oncle d'icelle augmenta de beaucoup ses biens, pour le rendre plus fidele & affectionné à son Eglise. Car il luy donna en accroissement de fief les villages de Clerques, de Comeques, & de Brulinghen, auec leurs appartenances: ensemble celuy de Bochout préz Aquinne, lequel BAVDOVIN II. Comte de GVINES bailla depuis à GVILLAVME son frere, auec le consentement d'ARNOVL Seigneur d'Ardres son fils aisné, qui en deuoit heriter du costé de CHRESTIENNE sa mere. Il donna pareillement à ce HERRED & à ADELE sa femme le village de Helbodeshen prés de Longuilliers, auec quelques terres & dismes assises en Bolonois, lesquelles Estienne & Anselme de Cayeu, & Preuues pag. 140.141.

leurs descendans, tinrent depuis en fief du Seigneur d'Ardres. Et pour comble d'honneur, il l'institua Pair & Baron de la Cour Episcopale de Terouenne, à condition que de là en auant luy & ses successeurs porteroient l'Euesque nouuellement esleu, depuis le lieu de son election iusques à son siege Pontifical, auec les autres Pairs deputez à ce minis-
Pag. 142. 144. stere. Quoy fait, il se retira auec son espouse au chasteau de Seluesse, où viuant en paix & en delices, il procrea d'elle deux filles seulement, puis mourut sans transferer sa residence à Ardres, ainsi qu'il auoit resolu.

Preuues pag. 144. Mais Adele demeurée veuue se remaria en secondes nopces, par le conseil de l'Euesque de Terouenne, & de ses autres parens & amis, à vn noble Seigneur appellé El-
BERGVES. bodon, frere du Chastellain de Bergves. Lequel eut d'elle Arnovl Seigneur d'Ardres, & plusieurs autres enfans, dont les noms ne sont point cogneus. Puis continuans de sejourner ensemble à Seluesse, il aprist que Herred son predecesseur auoit eu volōté d'aller demeurer à Ardres, & y bastir vne nouuelle Maison. Ce qui luy ayant fait naistre vn pareil desir en l'esprit, il essarta le bois
Pag. 145. d'aunes qui s'estendoit depuis la fontaine de Saint Folquin (ainsi dite pour ce qu'autresfois Saint Folquin Euesque de Terouenne faisant la visite de son diocese s'y estoit reposé) iusques au pied du paruis de l'Eglise de S. Omer d'Ardres, & dressa vne escluse ou chaussée dans le milieu du marais, où par l'assemblage des eaux de la fontaine susdite, & de quelques autres voisines, il fist faire vn tres-profōd Estang, & sur le bord de la chaussée plus proche de la ville vn moulin. Neantmoins la mort d'Adele sa femme, qui suruint quelque temps apres, l'empescha de paracheuer son entreprise. Elle esleut sa sepulture dans le Cimitiere de S. Omer d'Ardres, où elle fut honorablement inhumée, & laissa veuf Elbodon son mary, qui vescut encore longuement apres. Mais en fin estant paruenu à vne grande vieil-
Pag. 146. lesse, il rendit aussi son ame à Dieu, & fut enterré ioignant le mur de la mesme Eglise de Saint Omer, auec vn extreme regret des siens de Bergues & d'Ardres.

FILLES D'ADELE DE SELVESSE DAME D'ARDRES, *& de* HERRED DE FVRNES *son premier mary.*

1. ADELE D'ARDRES fut conjointe par mariage auec EVSTACHE I. du nom Seigneur DE FIENNES, l'vne des douze Baronnies de la Comté de GVINES, appellée anciennement dans les Chartes *Filnes*, *Fielnes*, & *Fienles*. Cét Eustache eut pour fils non pas *Eustache le Vieil* comme Lambert escrit, ains CONON Seigneur de Fiennes nommé en diuerses Lettres des années 1099. 1107. 1112. & autres. Outre lequel il fut aussi pere d'vn autre fils, qui d'Adelis sa femme procrea *Conon* & *Vvarin de Fiennes.* De Conon Seigneur de Fiennes issirent *Eustache, Roger, Anselme, & Guillaume de Fiennes*, desquels on trouue aussi mention en plusieurs Tiltres, principalement de l'Abbaye d'Andres, & de Samer au Bois. EVSTACHE II. du nom Seigneur de Fiennes dit LE VIEIL fonda l'Abbaye de Beaulieu, & procrea plusieurs enfans. L'aisné fut *Eustache* III. du nom Seigneur *de Fiennes* surnommé *le Ieune*, qui print alliance auec MARGVERITE DE GVINES fille d'ARNOVL DE GAND Comte de Guines. Mais il n'en laissa point de lignée, comme i'ay desia remarqué au Liure precedent. Le deuxiesme appellé *Enguerran de Fiennes* continua la posterité. Le troisiesme *Gislebert de Fiennes* fut Seigneur *de Beautrin*. Le quatriesme *Raoul de Fiennes* Seigneur de Flamersele espousa Adelis de Campagnes fille aisnée de Henry de Campagnes Seigneur d'Andres, & d'Adelis de Conteuille sa femme. Laquelle Adelis estoit lors veuue d'Eustache Seigneur de Calquelle ou Cauquelle, & luy apporta en dot la Seigneurie d'Andres. Mais elle deceda deuant luy sans aucuns enfans. Le mesme Eustache le Vieil Seigneur de Fiennes eut pareillement quelques filles, dont l'vne nommée *Adelis de Fiennes* fut mariée auec BAVDOVIN Seigneur DE HAMES dit *de Campagnes*, frere de *Henry de Campagnes* Seigneur d'Andres. Duquel mariage sortirent *Eustache*, *Enguerran*, & *Baudouin de Hames*, autrement appellez de Campagnes. Eustache de Campagnes succeda à son pere en la Seigneurie de Hames, & ne se rendit pas moins signalé par sa valeur, qu'il estoit illustre par la noblesse de son sang. A raison dequoy BAVDOVIN II. du nom Comte de GVINES luy donna pour espouse sa niepce Mahaut de Pollar fille de GISLE DE GVINES sa sœur, & de Gautier de Pollar Seigneur d'Ag. Mais il ne sortit d'eux que

Preuues pag. 144. FIENNES. Pag. 103. 104. 144. Voyez la pag. 63. Pag. 156. Pag. 263. 274.

deux filles, dont l'aisnée *Eufemie de Hames* est nommée auec luy en plusieurs Chartes qu'il octroya à l'Abbaye d'Andres és années 1210. 1216. & autres. Quant à ENGVERRAN deuxiesme fils d'Eustache de Fiennes le Vieil, il fut Seigneur DE FIENNES apres Eustache le Ieune son frere, & s'allia auec Sibylle de Tingry seur & heritiere de Guillaume Fatamus Seigneur de Tingry. De laquelle alliance vinrent *Guillaume, Thomas, & Eustache de Fiennes.* GVILLAVME recueillit la Seigneurie DE FIENNES par le decés d'Enguerran son pere, qui ayant accompagné Philippe Comte de Flandres en la Terre-sainte y fut tué par les Sarrasins. Il succeda aussi à Sibylle sa mere en la Seigneurie de Tingry, & contracta mariage premierement auec Agnes de Dammartin seur de Renaut Comte de Dammartin & de Bologne, comme tesmoigne la Chronique de l'Abbaye d'Andres à l'an 1203. Puis en secondes nopces il fut conjoint auec vne Dame appellee Isabeau par vn Tiltre de la mesme Abbaye daté de l'an 1210. Il viuoit encore l'an 1233. & laissa trois fils, sçauoir est *Enguerran de Fiennes* qui luy succeda depuis, & fut pere de *Guillaume* II. du nom Seigneur de Fiennes: *Baudouin*, & *Michel de Fiennes*, lesquels à cause d'Agnes de Dammartin leur mere recueillirent auec *Guillaume de Fiennes* leur nepueu vne partie des meubles & acquests de Mahaut Comtesse de Bologne & de Dammartin fille du Comte Renaut, comme enseignent quelques Arrests de la Cour de Parlement. Le mesme GVILLAVME I. du nom eut aussi vne fille entr'autres appellée *Mahaut de Fiennes*, qui fut mariée auec BAVDOVIN III. du nom Comte de GVINES, ainsi que ie remarqueray plus amplement au Liure V. de cette Histoire.

Pag. 103. Pag. 104.

Voyez les preuues de l'Hist. de la Maison de Chastillon, Liu. 3. Ch. 8.

2. ADELIS D'ARDRES espousa ROBERT Seigneur d'ALEMBON ou ELEMBON, surnommé *Putepelice*, fils de *Guy* I. du nom Seigneur d'Alembon, qui est aussi l'vne des anciennes Baronnies de la Comté de GVINES. Robert laissa pour fils GVY II. du nom Seigneur d'Alembon, lequel MANASSES Comte de GVINES fist executer à mort. A Guy II. succeda GVY III. son fils, pere de GVY IV. dit le Vieil, & de GVY V. surnommé le Ieune. Lesquels deux Guys eurent plusieurs debats & differens entr'eux pour leurs partages, & plaiderent longuement en diuerses Cours tant seculieres qu'Ecclesiastiques. Mais en fin Guy le Vieil estant decedé sans enfans, Guy le Ieune demeura seul heritier de la Seigneurie d'Alembon. Il y a vne Charte de luy dans la Chronique

ALEMBON. Preuues pag. 144.

d'Andres expediée l'an 1196. en presence de *Guy* & de *Henry d'Alembon* ses enfans, & d'vn autre sien frere appellé *Iean.* Outre lequel il semble en auoir eu encore vn troisiesme nommé *Eustache.* Car en la mesme Chronique se voyent des Lettres de GVY le Ieune d'ALEMBON Cheualier datées de l'an 1225. par lesquelles il fait mention d'Eustache son frere. Si ce n'est qu'on vueille les raporter à Guy fils aisné de Guy le Ieune, qui peut bien aussi auoir esté surnommé *le Ieune*, apres que son pere fut deuenu vieil.

FILS D'ADELE DE SELVESSE DAME D'ARDRES, *&* d'ELBODON DE BERGVES *son second mary.*

2. ARNOVL I. du nom succeda à sa mere en la Seigneurie d'ARDRES, dont il prist le tiltre & le surnom, & continua la lignée masculine.

---

2. *ARNOVL I. DV NOM SEIGNEVR d'*ARDRES *dit l'Aduoüé, Seneschal de Bolonois.*

CHAPITRE II.

LE fils aisné d'ADELE DE SELVESSE Dame d'Ardres & d'ELBODON DE BERGVES son second mary fut ARNOVL, lequel ayant pris possession de la Seigneurie d'ARDRES en laissa de là en auant le surnom & le tiltre à ses descendans. Il fut aussi dit communément l'ADVOVE, pource que les Moynes de l'Abbaye de Saint Bertin l'establirent comme Aduoüé, protecteur, & administrateur de tous les biens qu'ils auoient en la Comté de GVINES. Dés son ieune âge il voyagea par diuerses prouinces, où il acquist beaucoup de gloire & de reputation, tant aux ioustes & tournois, qu'en tous autres exercices d'Armes. A raison dequoy EVSTACHE Comte de Bologne surnommé AVX GVERNONS, pere d'EVSTACHE, de GODEFROY, & de BAVDOVIN, considerant la valeur & prudence singuliere qui reluisoient en luy, il l'institua son Seneschal, Iusticier, & Bailly par toutes ses Terres. Laquelle charge ARNOVL administra si dignement, que le peuple

Preuues pag. 144. 146.

Pag. 149.

Pag. 147. 148.

du Bolonois s'en contentant, le Comte Eustache luy donna pour recompense le droit d'hommage qu'il auoit és Seigneuries de Hennin-Lietart & de l'Escluse prés de Douay, à le tenir en fief perpetuel de luy & de ses successeurs. Lambert ne declare point à cause de quelle Terre cette mouuance luy estoit deuë. Mais pour ce qu'auparauant il escrit qu'Eustache tenoit Lens en Artois, il est croyable, eu esgard à la proximité des lieux, qu'elle en dependoit. Tant y a que dés lors Eustache Seigneur de Hennin & Baudouin de l'Escluse firent hommage à nostre ARNOVL Seigneur D'ARDRES, promettans de luy rendre pareils seruices & deuoirs qu'ils rendoient au Comte de Bologne. Et en suite quelques-vns des habitans de Hennin, de Douay, & de l'Escluse, le trouuerent si benin & si fauorable, que pour luy complaire ils allerent s'habituer dans la ville d'ARDRES.

Preuues pag. 147.148. LE mesme ARNOVL voyant que toutes choses luy succedoient heureusement, il fist faire à ARDRES vne Mote ou forteresse fort haute appellée vulgairement donjon, laquelle il garnit de ponts, de portes, & d'edifices necessaires. Puis selon que son pere ELBODON auoit projetté auparauant, il y transfera sa residence, auec les demolitions du chasteau de Seluesse, lequel il abatit & ruina de telle façon, qu'il n'en resta plus depuis aucune memoire. Il requist pareillement BAVDOVIN I. du nom Comte de GVINES fondateur de l'Abbaye d'Andres, qu'il luy permist de faire la ville d'ARDRES libre & franche, bien qu'elle fust de petite estenduë. Ce que Baudouin luy ayant octroyé, moyennant vn plein boisseau d'argent qu'il luy offrit, à ce que rapporte Lambert, il institua douze Pairs ou
Pag. 149. Barons dependans de son chasteau d'ARDRES, establit vn Marché tous les Ieudis au milieu de la ville, & y ordonna des Escheuins pour iuger les differens des bourgeois & du peuple, conformément à la Iurisdiction des Escheuins de Saint Omer. Bref pour n'oublier aucune sorte d'honneur & d'excellence, qui peust rendre cette ville d'ARDRES plus celebre & recommendable, il se resolut encore de la
Pag. 151. decorer d'vn College de Chanoines. Parquoy apres en auoir traité auec Drogon ou Dreux Euesque de Terouenne, &

ne, & Gautier administrateur de l'Eglise de Saint Omer d'Ardres, il institua en la mesme Eglise dix Prebendes, ou Chanoineries seculieres, dont il bailla la premiere à ce Gautier. Et pour l'entretien ordinaire des Chanoines, il deputa l'autel parrochial du lieu, auec ce qui en dependoit, les dismes de Frelinghem, de Relinghem, de Peuplingues, & de Vvalaines, les Eglises de Zaueque, de Boninghes, & de Hondescote, qui estoient de son fief, vn moulin en la ville d'Ardres, & quelques terres situées à Elcech & à Blendeque. Ce que l'Euesque Drogon confirma par Lettres passées à Terouenne l'an mille soixante-neuf, PHILIPPE I. regnant en la France, Robert le Frison gouuernant la Flandre apres auoir surmonté Richilde Comtesse de Hainaut, & BAVDOVIN estant Comte de GVINES.

Pag. 152. 153. Pag. 153. 154. 1069.

LAMBERT enseigne que cét ARNOVL Seigneur d'Ardres eut deux femmes. La premiere fut MAHAVT DE MARQVISE fille vnique & heritiere de Geofroy Seigneur de Marquise en Bolonois, laquelle il espousa par le conseil d'Eustache aux Guernons Comte de Bologne, & en procrea plusieurs enfans. Elle mourut en couche du dernier, & fut inhumée en l'Eglise d'Ardres. Secondement il se remaria auec CLEMENCE veuue de HVGVES dit LE VIEIL Comte de SAINT PAVL, à cause de laquelle il obtint la garde des enfans mineurs qu'elle auoit, auec le tiltre de Comte, dont il exerça loüablement la fonction. Mais apres auoir vescu quelque temps ensemblément, elle mourut, & receut la sepulture en l'Eglise de Saint Paul. Ce qui luy fist quitter la demeure de cette Comté, pour se retirer en sa ville d'ARDRES, où il bastit au milieu du Marché vne grande & nouuelle Eglise à l'honneur de Nostre-Dame, & de Saint Omer, dans laquelle il transfera le College de ses Chanoines, auec tous leurs Liures & Ornements, & les reliques de plusieurs Saints qu'il leur auoit données. Ordonnant qu'à l'auenir ils celebreroient là l'office diuin, comme dans sa propre Chapelle, & que ceux qui ne seruiroient en personne n'auroient que cent sols du reuenu de leurs Prebendes. Toutesfois il laissa dans la premiere Eglise vulgairement surnommée du Cimetiere vn Prestre, pour dire la Messe en memoire des trespassez.

MARQVISE. Preuues pag. 148. Pag. 150. 151. Pag. 154. 155.

De là ayant refusé de recognoistre BAVDOVIN Comte de GVINES pour son Seigneur, & à cette occasion estant souuent molesté de luy par armes, il se retira vers ROBERT Comte de Flandres fils de Robert le Frison, duquel il reprist en fief son donjon d'ARDRES auec quelques Terres allodiales, luy en presta la foy & hommage, & promist de demeurer d'oresnauant en sa subiection. Ce qui conuia le Comte Robert à luy conceder vn tres-beau droit hereditaire, sçauoir est qu'il eust seance & iugeast auec les douze Pairs & Barons de la Cour de Flandres, & participast à tous les honneurs, priuileges, & dignitez, dont ils ioüyssoient. Il luy octroya aussi en fief perpetuel la liberté de pouuoir tenir dans la ville d'ARDRES toutes sortes de bannis durant vn an & iour entier, pourueu qu'ils ne machinassent rien publiquement contre le corps du Comte ou de la Comtesse. Mais en fin ce Seigneur disposant ainsi ses actions & deportemens, vne griéue maladie l'assaillit, de laquelle se sentant pressé, il se fist porter dans le Monastere de Saint Bertin. Où apres auoir pleuré quelques iours ses offenses en habit de Religieux, il deceda pere de plusieurs enfans tant legitimes que naturels, & fut honorablement enseuely dans le Cloistre du mesme Monastere.

Preuues pag. 155.156.

ENFANS D'ARNOVL I. DV NOM SEIGNEVR d'ARDRES & de MAHAVT DE MARQVISE sa premiere femme.

3. ARNOVL II. du nom dit LE VIEIL Seigneur d'ARDRES aura son eloge au Chapitre prochain.

3. GEOFROY Seigneur de MARQVISE. Estant encore ieune il suiuit auec ARNOVL son frere la Cour de Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre, auquel ils rendirent tant de bons & signalez seruices aux occasions, que pour les recognoistre en quelque sorte, outre vne infinité de dons ordinaires qu'ils eurent de luy, il leur bailla encore en fief perpetuel les Seigneuries de Steuintone, de Doquesuorde, Tropintone, Ledeford, Teleshond & Hoilande. Mais apres la mort d'ARNOVL I. leur pere, GEOFROY ceda la part qu'il y auoit à son frere ARNOVL, qui en recompense luy delaissa la Seigneurie de MARQVISE venuë du costé de leur mere. Ce

Preuues pag. 149.150.

Pag. 157.

mesme GEOFROY procrea BAVDOVIN surnommé LE VIEIL Seigneur de Marquise, qui fut pere de BAVDOVIN DE MARQVISE autrement dit D'ENGOVDESSEN & DE CAIEV, marié auec ADELINE DE GVINES sa parente au tiers degré. Car elle estoit fille de CHRESTIENNE heritiere D'ARDRES, & de Baudouin II. du nom Comte de GVINES, comme il a esté desia remarqué au Liure precedent. Pag.148. Pag.113.148. Voyez cy-deuant, pag. 77.

3. N...... D'ARDRES troisiesme fils trespassa auec sa mere, incontinent apres qu'elle fut accouchée. Pag.149.

3. ERMENTRVDE D'ARDRES eut pour mary le Seigneur de NORHOVT, qui n'est nommé dans l'Histoire de Lambert. Pag.148. NORHOVT.

3. HELLEWIDE D'ARDRES espousa HEMFROY Seigneur D'ORDRES, qui est vne des anciennes Baronnies du Bolonois. ORDRES.

3. IOCASTE D'ARDRES autrement appellée IVISIE, fut conjointe auec ESTIENNE Seigneur DE BRVNENBERG. BRVNENBERG.

3. EMME D'ARDRES prist alliance auec IEAN Seigneur de BELLEBRONE en Bolonois. BELLEBRONE.

*ENFANS NATVRELS D'ARNOVL I. DV nom Seigneur d'*ARDRES.

3. RAOVL D'ARDRES nay d'vne belle fille de la ville de Saint Omer fut Chanoine premierement en l'Eglise dudit S. Omer, puis aussi en celle d'Ardres, apres qu'ARNOVL son pere l'eut fondée. Car il luy en bailla la seconde Prebende, ainsi que tesmoigne Lambert. Ce RAOVL neantmoins procrea trois fils, dont le premier appellé RAOVL fut vaillant Cheualier, & à l'aide de Renaut de S. Walery molesta quelque temps les habitans d'Ardres auec PHILIPPES son cousin fils d'ARNOVL II. Seigneur d'Ardres. Mais apres diuerses courses & butineries, finalement il se reconcilia auec eux, & recouura leur amitié. Le deuxiesme nommé EVSTACHE fut Chanoine en l'Eglise d'Ardres. Et le troisiesme GAVTIER surnommé LE CHEVALIER eut pour fils RAOLIN dit DV BOIS. Le mesme Chanoine RAOVL laissa pareillement deux filles, à sçauoir EVE, & ADELE mere de GAVTIER DE CLVSE, qui raconta deuant ARNOVL DE GVINES fils aisné du Comte BAVDOVIN II. l'Histoire des Seigneurs d'Ardres progenireurs maternels d'iceluy, comme Lambert l'a couchée par escrit. Preuues pag. 145.152.153. Pag.145. Pag.139.145.152.

Preuues pag. 145. 3. Libert d'Ardres engendré à Boquerdes fut pere de Drevx dit Bothet, qui procrea Evstache Bothet, dont le fils appellé Villain Bothet s'allia par mariage auec Agnes fille de Gvillavme de Collewide.

Colewide.

3. *ARNOVL II. DV NOM DIT LE* Vieil, *Seigneur d'Ardres.*

Chapitre III.

Preuues pag. 148. 158. Arnovl I. du nom Seigneur d'Ardres succeda Arnovl II. dit le Vieil fils aisné de luy, & de Mahavt de Marqvise sa premiere femme. Du viuant de son pere il fut introduit par Evstache Comte de Bologne au seruice de Guillaume le Conquerant Roy d'Angleterre, qui en recompense de ses bons & agreables seruices luy donna plusieurs belles Terres en son Royaume. Depuis il accompagna Robert Comte de Flandres au voyage de la Terre-sainte, que les Chrestiens entreprirent l'an mille quatre-vingts seize, & se trouua auec luy au siege de la ville d'Antioche. D'où estant de retour, il souscriuit quelques Chartes expediées en faueur de l'Abbaye d'An-
1110. dres, notamment vne de l'an mille cent dix, où il est surnommé Arnovl d'Ardres le Flamen, pour ce qu'Elbodon son ayeul auoit pris naissance au pays de Flandres, ou bien à cause qu'Arnovl son pere s'estoit rendu vassal du Comte de Flandres, qui l'auoit creé l'vn des Pairs de sa Cour, ainsi que i'ay remarqué au Chapitre precedent. Tant y a qu'il ne fut pas plustost paruenu à cette Seigneurie d'Ardres, qu'Eustache de Hennin & Baudouin de l'Escluse luy refuserent l'hommage qu'ils estoient tenus de luy rendre, & se retirans deuers Robert dit de Hierusalem Comte de Flandres, releuerent perfidement de luy leurs Terres. Ce qui fascha tellement Arnovl, qu'il priua de tous droits de franchise ceux de l'Esclusé & de Hennin, qui estoient venus demeurer en sa ville d'Ardres, & les re-

Pag. 149.

Chronicum Andrense.

Preuues pag. 156.

duisit à la condition des serfs & hommes de corps. Neantmoins il ne laissa pas de frequenter la Cour de Flandres, dont il estoit Pair, & faisant retentir le bruit de son nom, de sa valeur, & de sa magnificence, en diuerses contrées, finalement BAVDOVIN DE GAND surnommé LE GROS Seigneur d'Alost en ouyt parler. D'où vint que s'estans rencontrez vn iour sur les confins du Tournesis à vn celebre & fameux Tournoy, duquel ARNOVL remporta toute la gloire & l'honneur, BAVDOVIN LE GROS le retint dans son Hostel, & luy fist vn somptueux festin. En suite duquel il traita le mariage de luy & de GERTRVDE DE GAND autremét dite D'ALOST sa seur, luy assignant Pag. 157.





GAND-ALOST.

De sable au chef d'argét.

pour dot les alleus ou Terres franches qu'il possedoit en la Chastellenie de Bruges à Rodenberg & à Ostberg, & aux enuirons d'Isendic, de Vvlendic, & de Caternesse.

AINSI nostre ARNOVL ayant accepté cette Dame pour espouse, il l'amena dans sa ville d'ARDRES, où le Clergé & le peuple les receurent solemnellement. Puis la celebration des nopces faite auec toute sorte de passetemps & de resiouyssance, comme il assembloit à Brames les eaux de diuerses sources viues, pour y bastir vn Estang, contre le gré du Comte de GVINES, du Seigneur de Balinghem, & de plusieurs autres; ceux de la Maison de FIENNES, qui s'estoient desia sousleuez contre ARNOVL I. son pere, pour auoir la part qu'ils pretendoient leur appartenir en la succession d'ARDRES, prirent derechef les armes à pareille fin, & auec plus de force & de violence qu'auparauant firent de frequentes courses & rauages sur les sujets d'ARNOVL II. Mais apres auoir esté aussi souuent batus & re-

Preuues pag. 157. Pag. 158. Pag. 146.

poussez, ARNOVL s'accorda fauorablement auec eux, & outre qu'ils luy attouchoient de parenté, voulut encore les tenir pour ses amis. Quoy fait, MANASSES Comte de GVINES le poursuiuit par vne autre sanglante guerre, dont la cause vint de ce que suiuant les loix de l'hommage, auquel il estoit obligé vers luy, il auoit refusé de le recognoistre pour son Seigneur, & de luy rendre les deuoirs de subjection. Vne fois entr'autres le Comte, apres l'auoir contraint de se renfermer dans sa ville d'ARDRES, y mist le siege, brusla les maisons & l'Eglise, & le pressa tellement, qu'il se retira dans le donjon. Où estant reduit, il ne perdit pas pourtant courage, ains auec le secours de quelques soldats, qui luy vinrent de diuers costez, sortit genereusement sur le Comte & les siens, gaigna l'auantage, & les rechassa iusques dedans GVINES. Ce qui fist accorder des treues entr'eux pour vn certain temps, pendant lequel ARNOVL reparant le fossé de la forteresse exterieure d'ARDRES, l'amplifia & estendit hors la ville & le Cimetiere depuis la partie superieure de l'Estang iusques au Bois-Foubert, esleua au dessus des tours & machines de guerre pour defendre les habitans de l'attaque des ennemis, & enuironna le tout de grandes hayes & buissons. De façon que les cōmunes aisances de son peuple, & la plaine des champs, demeurerent renfermées auec les maisons de la ville.

Preuues pag. 160. CET ARNOVL ayant fait depuis la paix auec le Comte MANASSES, il bastit sur son donjon d'ARDRES vne maison de bois, qui en excellence d'architecture surpassoit toutes les plus belles maisons de Flandres. Vn insigne Architecte de Bourbourg nommé Louys en dressa le modele, & l'esleua en forme d'vn labyrinthe : tant il y edifia de chambres, de cabinets, de greniers, celliers, & autres demeures. Il y fist aussi vne Chapelle au lieu le plus haut, & distingua le tout en trois departemens accompagnez d'autant de
Pag. 161. courts. De là le mesme ARNOVL passa en Angleterre, où sejournant quelques iours prés la personne du Roy, il impetra de luy vn Ours de merueilleuse grandeur, lequel à son retour il amena dans ARDRES, & en donna le passetemps au peuple auec des chiens. Ce qui fut trouué si agreable, que chacun desirant en reuoir le spectacle tous les iours

de feſtes, les vaſſaux du Seigneur, les Eccleſiaſtiques, & le peuple offrirent volontairement à celuy qui gouuernoit l'Ours, de luy bailler de chaque fournée, qui ſe cuiroit par tous les forus de la ville, vn pain pour le nourrir. Mais cette reſioüyſſance publique tourna depuis en vne tres-faſcheuſe & mauuaiſe couſtume. Car apres la mort de l'Ours, le Seigneur d'Ardres ne laiſſa pas d'exiger de ſes ſujets le tribut d'vn tel pain, qui par ainſi fut conuerty en pain d'angoiſſe & de douleur.

QVANT à GERTRVDE DE GAND femme d'ARNOVL, elle ne fut pas moins blaſmée pour ſon ardente auarice, que le fuſt de ſes paroles & actions joint à la nobleſſe de ſon ſang la fiſt recognoiſtre altiere & ſuperbe. Dequoy Lambert rapporte cét exemple entr'autres fort memorable pour le temps. Vn iour voulant reparer & augmenter ſon bercail, elle fiſt demander des aigneaux à tous ſes ſujets de la Terre d'ARDRES. Et comme ſes domeſtiques qui les recherchoient en euſſent deſia aſſemblé pluſieurs, ils arriuerent à la maiſonnette d'vne pauure femme, où ils trouuerent ſept enfans tous pleurans & crians de faim. La mere pleuroit auſſi, de ce qu'elle n'auoit rien pout leur donner à manger. Neantmoins ils ne laiſſerent pas de luy demander par moquerie vn aigneau. A quoy elle reſpondit ſimplemẽt, qu'elle n'auoit ny brebis ny bœuf, mais s'ils vouloient emporter auec eux vn de ſes enfans, & le preſenter à leur Maiſtreſſe pour le nourrir & eſleuer, elle leur bailleroit fort volontiers. Ils firent ce rapport à GERTRVDE, qui les renuoya auſſi toſt vers la femme, pour exiger d'elle ſon enfant bon gré mal gré qu'elle en euſt. Et en fin l'ayans obtenu & apporté à leur Dame, elle le fiſt nourrir & adopter pour ſien au lieu d'vn aigneau. Mais la fille (cét enfant eſtoit du ſexe feminin) n'eut pas pluſtoſt attaint l'âge capable du mariage, que luy impoſant le nom & la marque de ſerue, elle la maria, & la reduiſit en vne ſeruitude perpetuelle, auec toute ſa poſterité. La meſme GERTRVDE ayant amené de ſon pays à ARDRES quelques hommes de libre condition pour la ſeruir, elle les appella vne fois par colere ingrats, infidelles, & ſerfs. D'où proceda que depuis leurs enfans furent auſſi tenus pour abjets & de ſeruile cõdition,

Preuues pag. 161.

Pag. 165. iusques à ce que BAVDOVIN fils de cette Dame paruenu à la Seigneurie d'ARDRES les affranchit & remist en liberté deuant tout le peuple, en la main de Thierry Abbé de Nostre-Dame de la Capelle: à la charge qu'eux & tous leurs descendans payeroient aux Abbez de ce lieu chacun vn denier de cens par an, & quatre aux iours de leurs nopces & trespas. Cependant GERTRVDE affligée de la mort d'vn autre de ses fils nommé MANASSES, tomba dans vne griéue maladie, qui jointe aux incommoditez de son vieil âge l'osta en peu de iours hors du monde. Elle fut enterrée honorablement en l'Eglise de S. Omer d'Ardres, & laissa veuf nostre ARNOVL son espoux, qui quelque temps apres l'ayant suiuie receut aussi la sepulture aupres d'elle.

Pag. 166.

*ENFANS D'ARNOVL II. DIT LE VIEIL Seigneur d'*ARDRES, *& de* GERTRVDE D'ALOST *sa femme.*

Preuues pag. 158.166. 4. ARNOVL III. du nom Seigneur d'ARDRES surnommé LE IEVNE, & LE ROVX, sera mentionné plus amplement cy-apres.

Chronicum Andrensis. 1116. Preuues pag. 158.166. 4. MANASSES D'ARDRES se void nommé & qualifié fils d'ARNOVL en vne Charte octroyée à l'Abbaye d'Andres l'an mille cent seize. Lambert le represente aussi en vn endroit le deuxiesme entre les enfans du mesme ARNOVL. Et en vn autre il remarque qu'il mourut en la Terre de Hierusalem auant son pere. Dequoy GERTRVDE sa mere receut vn si grand déplaisir, qu'elle en mourut bien tost apres, comme ie viens de dire.

4. BAVDOVIN D'ARDRES Seigneur de cette Baronnie apres son frere aisné ARNOVL, aura son Chapitre à part.

Preuues pag. 158.159.160. 4. HVGVES D'ARDRES fut mis Religieux en l'Abbaye de S. Bertin par ARNOVL son pere, qui y donna pour l'entretien d'iceluy la Terre de Roleguem ou Rolinguen, dite auiourd'huy *Roendlinghem* en la Seigneurie d'Ardres. Lequel don BAV-
1117. DOVIN Comte de Flandres confirma l'an mille cent dix-sept.

4. AGNES

4. AGNES D'ARDRES espousa FRANCON Seigneur de VARNESELLE, ou NARVESELLE, & de Harselle, & en eut plusieurs fils & filles. L'aisné appellé BAVDOVIN succeda aux Terres de son pere, & apres la mort d'AGNES sa mere, d'ARNOVL III. & de BAVDOVIN Seigneur d'ARDRES ses oncles, pretendit deuoir estre leur heritier. Mais pource qu'ADELINE D'ARDRES leur seur fut iugée plus proche que luy, qui n'estoit que nepueu, il receut d'elle vne somme d'argent, dont il se contenta, & la laissa iouyr en paix de la Seigneurie d'ARDRES, comme l'on verra plus amplement en son lieu. VARNESELLE. Preuues pag. 158.165.176.

4. ADELINE D'ARDRES, ou ADELVIE, fut conjointe par mariage auec ARNOVL Vicomte de Marc, qui à cause d'elle obtint depuis la Seigneurie d'ARDRES. Ils auront ensemblement leur eloge à part sur la fin de ce Liure. Pag. 156.

4. ALAISE D'ARDRES troisiesme & derniere fille d'ARNOVL demeura vierge & sans alliance iusques à la fin de ses iours. Elle fist sa demeure au village de Welenes prés de Tornehem, duquel ARNOVL DE MARC son beau frere luy octroya les reuenus pour son entretien. Pag. 158.177.

ENFANS NATVRELS D'ARNOVL II. DIT LE VIEIL Seigneur d'Ardres.

4. ELINANT D'ARDRES nasquit en Angleterre au temps qu'ARNOVL son pere y demeuroit, suiuant la Cour du Roy Guillaume le Conquerant, & pour sa valeur merita d'estre honoré de l'Ordre de Cheualerie. Preuues pag 150.

4. GVILLAVME D'ARDRES fut aussi procreé en Angleterre, & fait Cheualier. Pag. 150.

4. ANSELME D'ARDRES engendré encore en Angleterre s'achemina dans la Terre-sainte, où ayant esté pris des Sarrazins il abiura la foy Chrestienne. Mais apres plusieurs années il eschappa de leurs mains, & s'en reuint vers ses parens, auec lesquels il demeura quelque temps. Puis il retourna derechef Outremer, où il deceda. Pag. 150.

4. PHILIPPES D'ARDRES quatriesme fils naturel d'ARNOVL prist naissance à Lotesse, & fut Cheualier fort adroit

N

Pag. 145. 150. & experimenté aux armes. Ce qui luy donna le courage de faire guerre à ceux de la ville d'Ardres, & leur enleuer souuent de grands butins, à cause qu'ils ne vouloient le recognoistre pour parent de leur Seigneur.

4. ARNOVL III. DV NOM SEIGNEVR d'ARDRES *surnommé* LE IEVNE, *&* LE ROVX.

CHAPITRE IV.

CE Seigneur tint le premier rang entre les enfans d'ARNOVL II. dit LE VIEIL, & de GERTRVDE DE GAND ou D'ALOST sa femme, & fut surnommé ARNOVL LE IEVNE à la difference de son pere. Il porta aussi le surnom de ROVX à cause de la couleur de ses cheueux, & se rendit d'autāt plus celebre par toutes les Prouinces du Royaume de France, que sa vertu guerriere le fist admirer au dessus de tous les autres Cheualiers du pays de GVINES. D'où vint qu'vn iour estant à la Cour de Thierry Comte de Flandres, il osa bien appeller en duel Eustache Seigneur de Hennin, sur ce qu'au mespris de l'hommage qu'il deuoit à son pere & à luy, il auoit repris sa Terre du Comte de Flandres. A quoy Eustache bien que soustenu par le Comte Thierry ne respondit rien, ains se retira honteusement comme traistre. Et depuis ARNOVL l'ayant rencontré dans la ville de Bologne, il le prouoqua derechef au combat en presence du Comte du pays. Mais Eustache au lieu de luy faire response s'enfuit, eschapant ainsi pour la seconde fois la valeur de ses mains.

Preuues pag. 158. 165. 166.

Pag. 165.

LE mesme ARNOVL III. du nom Seigneur d'ARDRES estoit d'vne taille ou stature haute, beau de visage, tres-renommé au fait des armes, opulent en biens, & fort illustre d'extraction. Lesquelles qualitez le mirent en telle estime aupres de Thierry Comte de Flandres, qu'il luy donna en mariage vne sienne niepce autant belle que genereuse, appellée PETRONILLE ou PERRENELLE DE BOVCHEIN, Dame simple & craignant Dieu, & qui par la douceur de ses meurs ne gaigna pas moins l'affection des

Preuues pag. 167.

BOVCHEIN.

ſujets de ſon eſpoux, que pour ſon auarice & rigueur trop grande il encourut la haine d'iceux. Car bien qu'en ce qui concernoit la deſpenſe des tournois & combats il fuſt aſſez ſplendide & magnifique, voire aucunement prodigue, & qu'il n'exigeaſt preſque autre choſe de ſon peuple, que ce qui luy eſtoit iuſtement deu : neantmoins il ſe monſtra ſi ſeuere & inhumain en la recepte de ſes droits & reuenus ordinaires, que pour cela ſes ſujets & pluſieurs autres ne l'aimerent pas. Ce qui parut principalement en ce qu'aucuns de ſes propres ſeruiteurs & domeſtiques conſpirans contre luy entreprirent ſur ſa vie, & l'aſſaſſinerent en fin dans le Bois-Foubert le iour de la feſte des Saints Innocents. Il n'auoit point d'enfans de PETRONILLE ſa femme, mais il en laiſſa quelques-vns procreez auant ſon mariage, deſquels voicy les noms. Pag. 162.

*ENFANS NATVRELS D'ARNOVL III. Seigneur d'*ARDRES, *dit* LE IEVNE *&* LE ROVX.

5. ROBERT D'ARDRES nay d'vne fille de Herchen nommée HELVIDE s'allia auec vne noble & riche femme de Colſberg appellée MAHAVT. De laquelle il eut entr'autres fils ARNOVL D'ARDRES marié à CHRESTIENNE fille de Lambert Preſtre de l'Egliſe d'Ardres, Autheur de l'Hiſtoire Latine des Comtes de GVINES. Et de ce mariage ſortirent BAVDOVIN D'ARDRES & ſes freres. Preuues pag. 167.

5. MABILE D'ARDRES ſurnommée LA ROVSSE eut pour mere vne fille de la ville d'Ardres, & fut conjointe auec IEAN D'OVDELAND prés de Licques, qui laiſſa d'elle pluſieurs enfans. OVDELAND. Pag. 167.

---

4. *BAVDOVIN SEIGNEVR D'ARDRES.*

CHAPITRE V.

LE troiſieſme fils d'ARNOVL II. dit LE VIEIL Seigneur d'ARDRES & de GERTRVDE DE GAND ou D'ALOST ſon eſpouſe fut BAVDOVIN, lequel apres Preuues pag. 158. 169.

le trespas d'ARNOVL LE IEVNE son frere aisné succeda en la Seigneurie d'ARDRES. Il auoit tenu auparauant le party d'ARNOVL DE GAND en la conqueste du pays de GVINES sur ALBERT SANGLIER, & mangeoit auec luy à sa table quand on luy apporta les nouuelles de la mort de son frere. Lors ARNOVL recogneu pour Comte de GVINES le conduisit en personne iusques dans la ville d'ARDRES, où ayant esté receu de tous les habitans, il fist faire l'enterrement du defunt, traita auec PETRONILLE DE BOVCHEIN sa veuue pour le regard de son doüaire, & rendit les hommages deus tant au Comte ARNOVL DE GAND, qu'à Thierry Comte de Flandres. Au moyen dequoy il demeura paisible possesseur de cette Baronnie d'ARDRES.

Pag. 81. 82. 169.

Voyez cy-deuant, pag. 56.

PEV de temps apres il assista derechef le mesme ARNOVL au siege du fort d'Omerual, dans lequel HENRY Chastellain de Bourbourg s'estoit ietté auec ses adherens, pour defendre le droit de sa fille BEATRIX femme d'ALBERT, heritiere legitime de la Comté de GVINES. Mais ayant receu là vne grieue blesseure en la teste, il fut remporté promptement dans sa ville d'Ardres, où plusieurs Nobles, Religieux, & Ecclesiastiques du pays le visiterent pour le consoler. Entr'autres y alla Thierry Abbé de la Capelle, lieu fort celebre & renommé en ce temps. Auquel, apres diuers conseils & aduertissemens spirituels receus de luy, il resigna volontairement la Preuosté & toute l'Eglise de Saint Omer d'Ardres, auec les dependances & dignitez d'icelle, pour en disposer sous pareille liberté & domination que ses predecesseurs l'auoient tenuë iusques
1144. alors. Les Lettres en furent passées l'an mille cent quarante-quatre, en presence de Milon Euesque de Terouenne, Chanoine de l'Ordre de Premonstré, qui les confirma depuis, de Leon Abbé de S. Bertin, de Geofroy Abbé d'Andres, de Henry Abbé de Licques, de Baudouin Mondolphe Doyen, d'Arnoul Chantre, de Maistre Richart, d'Eustache & de Robert Chanoines, & de tout le Chapitre de l'Eglise d'Ardres. THIERRY Comte de Flandres y consentit aussi, auec PHILIPPE & MATHIEV ses enfans, ARNOVL Comte de GVINES, BAVDOVIN son fils, & AR-

Preuues pag. 81. 83. 169.

Voyez cy-deuant, pag. 57.

Pag. 85. 170.

Pag. 171. 172.

NOVL Vicomte de Marc beau-frere de nostre BAVDOVIN Seigneur d'ARDRES. En fin Dreux Boteth, ou Botech, Vvalon d'Ardres, Arnoul Goel Chastellain d'Ardres, Elbodon de Norhout & Payen son frere, Eustache & Baudouin de Balinghem, & plusieurs autres furent tesmoins de cette donation.

CEPENDANT BAVDOVIN estant guery entierement de sa playe, il ne voulut plus de là en auant defendre le party d'ARNOVL DE GAND contre Henry Chastellain de Bourbourg. Au contraire suiuant l'auis que luy en donna l'Abbé Thierry, il se confedera auec le Chastellain pour repousser ARNOVL de la Terre de GVINES, laquelle il auoit violemment occupée. Puis Henry ayant procuré le diuorce de BEATRIX DE BOVRBOVRG sa fille vraye & legitime Comtesse de GVINES, d'auec ALBERT SANGLIER son mary, il la bailla pour espouse au mesme BAVDOVIN. Mais le contentement que chacun d'eux esperoit tirer de ce mariage ne fut pas de longue durée. Car incontinent apres les nopces BEATRIX desia mal saine & toute languissante mourut, & fut inhumée en l'Eglise de la Capelle par l'Abbé Thierry & ses Religieux. Ausquels en suite BAVDOVIN vendit le moulin de Brames auec quelques terres adiacentes, pour s'acquiter des grandes debtes qu'il auoit contractées. Et comme Thierry Comte de Flandres fut sur le point de s'acheminer Outremer auec LOVIS LE IEVNE Roy de France, à qui Lambert attribuë les eloges de *tres-noble & tres-saint*, il en entreprit aussi le voyage. Parquoy commettant la garde de sa Terre à Arnoul Goel Seigneur de Surques, qui estoit Chastellain d'Ardres, il partit au mois de May l'an mille cent quarante-six accompagné de Baudouin Vvalameth, de Marcille de Bredenarde, & de quelques autres Cheualiers. Mais apres plusieurs incommoditez souffertes par le chemin, finalement il trespassa en Sathanie, sans aucune lignée legitime. Quelques-vns rapporterent qu'il mourut de faim, d'autres qu'il fut submergé dans la mer, & d'autres encore que les ennemis de la Foy Chrestienne le tuerent. Tant y a qu'il ne reuint point de ce voyage. Seulement au bout de trente ans vn faux pelorin parut à Planques prés de

Preuues pag. 85 86.
BOVRBOVRG.
Voyez le Liure I. pag. 10. Preuues pag. 86. 172.
Pag. 172. 175.
Pag. 87. 174.
1146.
Pag. 89.
Pag. 175.

Doüay, qui se dist estre BAVDOVIN Seigneur d'ARDRES. Ce qui luy reussit si mal, qu'incontinent chacun l'ayant recogneu pour vn seducteur, il fut contraint de se retirer.

ENFANS NATVRELS DE BAVDOVIN Seigneur d'Ardres.

Preuues pag. 167. Voyez cy-deuant, pag. 91.

3. GAVTIER D'ARDRES dit DE CLVSE eut pour mere ADELE fille de RAOVL D'ARDRES Chanoine de S. Omer, qui estoit oncle naturel de BAVDOVIN Seigneur d'ARDRES, ainsi que l'on a peu desia voir cy-deuant.

5. SIMON D'ARDRES nasquit de NATALIE fille de Robert Chanoine de l'Eglise d'Ardres, & mourut en ieunesse.

Preuues pag. 167.

5. MARGVERITE D'ARDRES fille de la mesme NATALIE & de BAVDOVIN, engendra de GVILLAVME DE GVINES frere de BAVDOVIN II. Comte de GVINES, vn fils appellé aussi BAVDOVIN. Et de WERIN Chanoine de l'Eglise de Terouenne elle en eut vn autre nommé WERIN, comme remarque Lambert.

---

4. *ADELINE D'ARDRES, ET ARNOVL de Marc IV. du nom Seigneur d'Ardres son mary.*

CHAPITRE VI.

Preuues pag. 89. 176.

LE successeur de BAVDOVIN en la Seigneurie d'ARDRES fut ARNOVL DE MARC IV. du nom autrement surnommé DE COLEVVIDE. Laquelle succession luy escheut à cause de sa femme ADELINE ou ADELVIE D'ARDRES seur & heritiere du mesme BAVDOVIN. Il auoit pour pere ELEMBERT Seigneur de MARC & de Colevvide prés de Calais, qui estant institué par le Comte de GVINES son Vicomte ou Lieutenant, retint de là en auant le tiltre de Vicomte de Marc. Plusieurs Chartes de l'Abbaye d'Andres font mention de luy, & de cette sienne Terre ou Vicomté de MARC, qu'elles appellent diuerse-

Pag. 165

Chronicum Andrense.

ment MARCANES, MARCNES, & MARCKES. Parvn Tiltre du Monastere de Clairmarests elle est dite MARCHENNES, & dans l'Histoire Latine de Lambert *Markinium*, *Markinia*, & *Mercuritium*. D'où depuis ont esté formez les noms vulgaires de MARC, MERC, & MERCH. Pag. 96. 97.

CET ELEMBERT I. du nom Vicomte DE MARC fut marié deux fois. Car en premieres nopces il espousa dans l'Angleterre vne Dame de tres-loüable & saincte vie nommée MAHAVT, de laquelle il procrea deux fils, & vne fille. L'aisné des fils dit EVSTACHE tint la Vicomté de Marc apres son pere, & mourut sans lignée d'EMME sa femme, qui par vne Charte de l'an mille vingt-deux est qualifiée *Vicomtesse de Markanes*. Le deuxiesme ELEMBERT II. du nom surnommé PAYEN succeda à son frere Eustache, & deceda aussi sans posterité. La fille appellée ADELIS DE MARC eut pour enfans *Henry*, *Guillaume*, & *Geofroy de Beaulieu*. MAHAVT leur mere estant decedée, & enseuelie honorablement au pied de la tour de l'Eglise de Marc, plusieurs miracles se firent diuinement à son tombeau. Ce qui donna occasion à ses fils de bastir vne petite Chapelle au dessus, pour mettre ses ossemens. Mais depuis ils en furent soustraits, & emportez ailleurs par quelques Anglois ou Escossois, qui disoient luy attoucher de parenté. Preuues pag. 165. Chronicum Andrense. Pag. 102. Pag. 165. 166.

SECONDEMENT le Vicomte ELEMBERT reprist alliance auec ADELINE DE LICQVES fille d'Eustache le Vieil Seigneur de Licques, ou Lisques. D'où nasquirent ARNOVL Vicomte de Marc apres ses freres, & en fin Seigneur d'ARDRES, mentionnné plus amplement cy-apres: SIMON DE MARC braue Cheualier, qui fut pere d'*Eustache*, & de *Guillaume de Marc*: & IORDAIN DE MARC non moins vaillant que ses freres, auec lesquels il se rangea au party d'ARNOVL DE GAND, apres qu'il eut conquis la ville de GVINES. Des mesmes ELEMBERT & d'ADELIS issirent aussi plusieurs filles, dont la premiere EMME DE MARC, nommée par erreur VNNE au Latin de Lambert, fut conjointe auec le Seigneur de CAVQVELLE. La deuxiesme NATALIE ou NOËLLE DE MARC espousa Pag. 166. Pag. 81. 166. Pag. 81. Pag. 166.

Pag. 138. GVINES pere de GEOFROY DE GVINES dit BARON, dont le fils IACQVES Seigneur de NIELES prés Ardres viuoit l'an mille deux cens quatorze. Vne autre dite VIN-
Pag. 146. 166. DESMODE DE MARC eut pour mary PAYEN Seigneur de NORHOVT, qui ayant vescu iusques à dix ans sans baptesme, & estant pour cela nommé communément PAYEN, fut depuis baptizé par vn Hermite appellé Abraham, qui
Pag. 166. luy imposa son nom. La quatriesme CLARISSE DE MARC s'allia auec DEREMAR POTIER demeurant à Tornehem. HEILE DE MARC cinquiesme fille fut femme de BAVDOVIN HARSCAR originaire d'Enderhan. La sixiesme BEATRIX DE MARC espousa ROGER DE BASSINGHEN. Vne autre appellée ELIZABETH DE MARC, autrement BELE par contraction, fut mariée à GVILLAVME D'ERLEHEM. Et la derniere nommée SARRA contracta mariage auec FOVLQVES DE MERC, pere de *Simon de la Chaussée.*

Preuues pag. 166. 176. ARNOVL DE MARC fils aisné d'ELEMBERT I. Vicomte de Marc & d'ADELIS DE LICQVES sa deuxiesme espouse, fut premierement Seigneur de COLEVVIDE, dont le surnom luy demeura. Puis il succeda en la Vicomté de Marc à ELEMBERT II. surnommé PAYEN son frere pa-
ARDRES. ternel, & espousa ADELINE D'ARDRES seconde fille
Pag. 83. 138. 165. d'ARNOVL II. du nom dit LE VIEIL Seigneur d'Ardres, & de GERTRVDE DE GAND ou d'ALOST sa femme. Au droit de laquelle il deuint aussi heritier de toute la Maison d'ARDRES, apres que BAVDOVIN son frere fut decedé sans enfans legitimes au voyage de Hierusalem. Par-
Pag. 89. 176. quoy ayant entendu les nouuelles de sa mort, il alla trouuer promptement ARNOVL DE GAND Comte de GVINES, auquel il fist hommage de la Seigneurie d'ARDRES, & en prist possession auec le consentement d'Arnoul Goel, & des autres Pairs de cette Baronnie. Puis il s'achemina vers SIBYLLE Comtesse de Flandres femme du Comte Thierry, lequel estoit encore lors en la Terre-sainte: afin de releuer pareillement d'elle les Terres assises tant en la Chastellenie de Bruges, qu'à Ardres, à luy escheuës de la part d'ADELINE son espouse. Mais BAVDOVIN Seigneur de Varnesselle & de Harselle s'y opposa, soustenant qu'il

estoit

eſtoit plus proche heritier de la Terre d'ARDRES que non pas ARNOVL Vicôte de Marc, d'autant qu'AGNES D'ARDRES ſa mere eſtoit ſeur aiſnée d'ADELINE mariée audit Arnoul. Toutesfois ayant recogneu pour veritable que cette AGNES eſtoit treſpaſſée long temps deuant BAVDOVIN Seigneur d'ARDRES, & qu'ADELINE femme d'ARNOVL viuoit encore, la ſucceſſion entiere du defunt luy fut adiugée. De façon qu'apres auoir rendu à la Comteſſe SIBYLLE la foy & hommage qu'il luy offroit ſelon la couſtume, & accordé auec Baudouin de Varneſelle moyennant la ſomme de cent marcs d'argent, il s'en reuint dans la ville d'ARDRES, dont il demeura paiſible Seigneur, & de là en auant en porta le nom & les Armes. Car on trouue diuers Tiltres, par leſquels il ſe qualifie ores ARNOVL VICOMTE D'ARDRES, pource qu'il eſtoit Vicomte de Marc & de GVINES, tantoſt ſimplement ARNOVL D'ARDRES: notamment par vn de l'Abbaye d'Andres expedié en preſence de Guillaume de Beaulieu, de Payen de Norhout, & autres, où il fait mention d'ADELVIE ſon eſpouſe. Ce qui monſtre qu'il ne faut pas le rapporter à ARNOVL DE GVINES Seigneur d'ARDRES fils aiſné de BAVDOVIN II. Comte de GVINES, comme a fait l'Abbé Guillaume Autheur de la Chronique d'Andres; ains à noſtre ARNOVL Vicomte de Marc. Du mariage duquel & de cette ADELVIE ou ADELINE ſortit vne fille vnique heritiere D'ARDRES, de Marc, & de Colevvide, nommée cy-apres. Pag. 171.

CEPENDANT Thierry Abbé de la Capelle ayant introduit des Moynes de ſon Abbaye dans l'Egliſe de Saint Omer d'Ardres au lieu des Chanoines qui y eſtoient, il edifia auſſi prés du moulin de Brames vne Chapelle auec quelques maiſons, où il eſtablit d'autres Religieux ſous l'obeïſſance d'vn Prieur appellé Caradocus. Mais depuis noſtre meſme ARNOVL les transfera dans la ville d'ARDRES auec tous leurs edifices, & ordonna leur demeure prés de l'Egliſe du Cimetiere. Qui eſt tout ce qu'on lit des principales actions de ſa vie, dont la mort termina en fin le cours, auec celle d'ADELINE D'ARDRES, enuiron l'an mille cent ſoixante-ſeize. Preuues pag. 173. Pag. 177. Pag. 117. 1176.

O

FILLE D'ARNOVL IV. DV NOM SEIGNEVR D'ARDRES, & d'ADELINE D'ARDRES sa femme.

Preuues pag. 90.177.

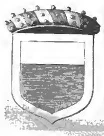
5. CHRESTIENNE Dame D'ARDRES, de Marc, & de Colewide, fut alliée auec BAVDOVIN II. du nom Comte de GVINES, fils aisné d'ARNOVL DE GAND Comte de GVINES, & de MAHAVT DE SAINT OMER son espouse, comme i'ay desia remarqué plus particulierement au Liure II. Et pource que de cette alliance vint entr'autres enfans ARNOVL DE GVINES Seigneur d'ARDRES, qui deuant que paruenir à la Comté de GVINES fut conjoint auec BEATRIX DE BOVRBOVRG heritiere non seulement de sa Famille, mais aussi de celle d'ALOST, à cause de BEATRIX DE GAND dite d'ALOST son ayeule: ie ne feray rien hors de propos si ie les descris pareillement à la suite des anciens Seigneurs d'ARDRES, afin de poursuiure apres sans interruption le reste de la Maison de GVINES.

Voyez cy-deuant, pag. 66.

HISTOIRE
GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE QVATRIESME,

CONTENANT LES SEIGNEVRS D'ALOST, de Tenremonde, & de Folquingham en Angleterre, & quelques Comtes de Lincolne, du nom de GAND.



LES Seigneurs d'ALOST surnommez de GAND, & qualifiez COMTES par diuers Historiens, portoient mesmes Armes que les Chastellains de GAND, sçauoir est vn Escusson de sable au chef d'argent, auquel quelques-vns adioustent vne bordure pour difference.

TABLE GENEALOGIQVE
DES SEIGNEVRS D'ALOST.

1.	RAOVL DE GAND Seigneur d'ALOST.					
2.	BAVDOVIN DE GAND I. du nom Seigneur d'ALOST.	RAOVL DE GAND Chambrier de Flandres.	GISLEBERT DE GAND Seigneur de Folquingham en Angleterre.			
3.	BAVDOVIN DE GAND II. du nom dit le GROS Seigneur d'ALOST.	GAVTIER DE GAND Tige des Seigneurs de TENREMONDE.	GISLEBERT. INGELBERT. GISLE.	GERTRVDE DE GAND ou d'ALOST Dame d'Ardres. LVTGARDE.		
4.	BAVDOVIN DE GAND III. du nom dit LE LOVSCHE, & LE BARBV, Seigneur d'ALOST.	YVAIN DE GAND surnómé LE CHAVVE Seigneur d'ALOST.	GISLEBERT DE GAND. SIGER.	BEATRIX Dame de Beure.		
5.	BEATRIX DE GAND femme de HENRY Chastellain DE BOVRBOVRG.	THIERRY DE GAND Seigneur & Prince d'ALOST decedé sans enfans.				
6.	BAVDOVIN Chastellain de BOVRBOVRG.	GAV- TIER. HENRY.	GISLEBERT. RAOVL. SIGER.	GAVTIER le Ieu- ne Chastellain de BOVRBOVRG.	MABILE. MAHAVT. LVTGARDE.	ADELIS. BEA- TRIX.
7.	HENRY II. du nom Chastellain de BOVR- BOVRG mort sans lignée.	BEATRIX heritiere de BOVRBOVRG & d'ALOST, femme d'ARNOVL II. du nom Comte de GVINES, Seigneur d'ARDRES.				



LES SEIGNEVRS D'ALOST.

PREFACE.



DANS la Preface du deuxiesme Liure de cette Histoire ont esté rapportées quelques raisons, pour monstrer que les SEIGNEVRS ET COMTES D'ALOST venoient des anciens Comtes de GAND, lesquelles il conuient repeter icy brieuement. Voyez cy-deuant pag. 40. La premiere est que le pays d'ALOST, la Terre de Waes ou Waise, & les quatre Mestiers d'Assenede, de Bochour, d'Axel, & de Hulst, faisans les principales pieces de la domination des Comtes de GAND, demeurerent aux Seigneurs d'ALOST apres que le Comte de Flandres eut conquis dés la premiere fois le Neufchasteau de GAND sur l'Empereur. Item pag. 35. 39. 40. Secondement les mesmes Seigneurs d'ALOST retinrent en leurs Chartes & en celles d'autruy le surnom de GAND, encore qu'ils n'eussent plus rien en la ville de Gand, ny au Neufchasteau. Ce qu'ils firent, comme il est à croire, pour conseruer les marques de leur premiere origine, & tesmoigner à la posterité qu'ils auoient eu pour progeniteurs les Comtes de cette place. En troisiéme lieu ils se trouuent auoir partagé les Aduoüeries des Abbayes de Saint Pierre & de Saint Bauon de GAND auec les CHASTELLAINS, que l'on estime estre sortis des mesmes Comtes de GAND, comme i'ay desia remarqué ailleurs. Voyez la page 40. Finalement plusieurs Autheurs Flamends, entre lesquels sont Iacques Marcantius, Dauid Lindanus, Aubert le Mire, Anthoine Sanderus, & autres, ont suiuy cette commune opinion.

MAIS on ne sçait point certainement le temps, auquel ces Comtes se retirerent de GAND à ALOST, ny le nom du premier qui y transporta sa residence. Seulement il est à presumer, qu'Arnoul le Ieune Comte de Flandres ayant conquis le chasteau de GAND

Preuues pag. 39. 40. ſur l'Empereur, comme il a eſté dit cy-deuant: ce fut lors, ou bien peu apres, que le dernier Comte de ce lieu alla demeurer en la ville d'ALOST, comme en la meilleure de toutes les places qui luy reſtoient. Et pource que le Pays d'ALOST comprenoit vne grande
Pag 130. partie de l'ancien BRABANT aſſis dans la baſſe Lorraine, ſçauoir eſt depuis le pont de GAND ſurnommé Brabantin iuſques au pont d'Audenarde, ceux qui le poſſederent de là en auant ſemblent l'auoir tenu en hommage des Ducs de Brabant, en qualité de Ducs de Lothier ou baſſe Lorraine, ou pluſtoſt de Ducs Officiers pour
Page 129. l'Empereur. A quoy ſert de preuue, que Thierry de Beute Seigneur de Dicquemue ſe pretendant heritier de THIERRY D'ALOST Prince de ce Pays, il eut recours à Henry Duc de Lothier & de Brabant comme à ſon Seigneur feodal, afin d'eſtre maintenu en ſes droits contre Baudouin Comte de Hainaut, à qui la Terre d'ALOST eſcheut auec la Comté de Flandres par la mort de Philippe d'Alſace ſon beau-frere. Et d'ailleurs le Duc Henry en
Page 130. demanda l'hommage au meſme Comte Baudouin, qui pour le rendre luy preſenta ſon ſecond fils Philippe Marquis de Namur.

IL y en a pourtant qui croyent auec non moins de fondement, que les Comtes d'ALOST teleuerét leur pays des Comtes de Flandres, & ceux-cy des Empereurs, ou ſous eux des Ducs de Lothier & de Brabant, principalement depuis la paix traitée entre l'Empereur Henry II. & le Comte Baudouin le Barbu. D'où proceda que viuans à la Cour des meſmes Comtes de Flandres ils ne prirent plus la qualité de COMTES portée par leurs deuanciers, ains ſe contenterent de celle de Seigneurs. Au moins par pluſieurs Lettres que
Pag. 117. 121. l'on rencontre ſignées d'eux, ou expediées en leur nom, ils ſ'intitulent ſimplement SEIGNEVRS D'ALOST: bien que Iacques de Guiſe, Mejer, & autres Hiſtoriens, enſemble quelques Calendriers & Memoires d'Egliſes, donnent à aucuns d'iceux ce tiltre de COMTES, & que les Chartes de Flandres poſterieures à leur Famille, qui font mention du pays d'ALOST, l'appellent quelquesfois COMTE. Tant y a qu'à l'imitation des Comtes ils auoient des Chaſtelains, des Seneſchaux, des Chambellans, des Eſchançons, & autres Officiers, qui ſouſcriuoient auec eux leurs Lettres, ſuiuant l'vſage & couſtume du temps.

I. RAOVL DE GAND SEIGNEVR D'ALOST.

CHAPITRE PREMIER.

LE premier que l'on sçait par preuues certaines auoit esté Seigneur du pays d'ALOST s'appelloit RAOVL, & viuoit au temps de HENRY II. Roy de France, & de BAVDOVIN DE LILLE Comte de Flandres. Mais on ne peut pas asseurer au vray de quel pere il nasquit. Quelques Autheurs modernes l'estiment fils d'ADALBERT, qui estoit fils d'ARNOVL Comte de GAND. D'autres luy donnent pour progeniteur vn REINGOT, lequel ils font fils du mesme ADALBERT. Suiuant quoy les vns & les autres le conioignent de parenté auec LAMBERT premier Chastellain hereditaire de GAND. Neantmoins pour ce que les anciennes Chartes n'en tesmoignent rien, il suffira de remarquer qu'en plusieurs d'icelles ce RAOVL prend le surnom de GAND, & qu'en quelques-vnes celuy d'ALOST luy est attribué à cause de sa Seigneurie. Il se void aussi qualifié en d'autres ADVOVÉ, d'autant qu'en son districť il auoit l'Aduoüerie & protection des biens, qui appartenoient aux Abbayes de Saint Pierre de Gand & de Saint Bauon.

Ant. Sanderus Lib 3 rerum Gandauens. Cap. III. pag. 145 158. Dauid Lindanus Lib 3. de Teneremonda Cap. 3. pag. 197.

Preuues pag. 180. 181.

Pag. 179.

CE fut le mesme RAOVL DE GAND, qui en l'année mille trente-huit assista à vne Cour solemnelle que Baudouin Comte de Flandres tint à Arras, & y souscriuit aux Lettres par luy octroyées à l'Abbaye de Marciennes, auec Eustache Comte de Bologne, Roger Comte de S. Paul, Gerard Euesque de Cambray, Dreux Euesque de Terouenne, Foulques Euesque d'Amiens, Raoul de Tournay, Robert Aduoué de Bethune, Iean Aduoué d'Arras, Hugues d'Audenarde, Hugues de Valenciennes, & autres. Il signa pareillement à deux Chartes de l'Abbaye de Saint Pierre de Gand, passées l'an mille cinquante, & mille cinquante-deux, auec BAVDOVIN DE GAND son fils, Arnoul d'Audenarde, REINGOT DE GAND, & RICVVARD son

1038. Preuues pag. 179. 180.

1050. Pag. 180.

frere, FOLCARD Chastellain de Gand, LAMBERT son fils, & Alard de Perenghem. Puis le Comte Baudoüin expediant à S. Omer la confirmation des biens de l'Abbaye
1056. de Saint Bertin le iour de la feste des Roys l'an mille cinquante-six, il y souscriuit encores auec les Comtes Eustache, Roger, & Enguerran, Robert de Bethune, Elgot d'Arras, & autres. Ce qui monstre qu'il tenoit vn rang notable parmy les plus grands Seigneurs de l'Estat de Flandres.

Pag. 180. 181.

Preuues pag. 181. IL eut pour espouse vne Dame nommée GISLE dans vn Tiltre de l'Abbaye de Saint Vvinoc de Bergues, de laquelle la Famille n'est pas bien cogneuë. Mais pource qu'vn Historien digne de foy descriuant la posterité de GISLEBERT DE GAND Seigneur de Folquingham en Angleterre, qui fut l'vn des fils de ce RAOVL DE GAND & d'elle, comme l'on verra cy-dessous, il le qualifie *nepueu de Baudouin Comte de Flandres*, l'on peut presumer de là que sa mere estoit seur du mesme Baudouin dit de Lille, consequemment fille du Comte Baudouin le Barbu, & d'Ogiue de Luxembourg sa femme. A quoy conuiennent aussi les noms de BAVDOVIN & de GISLEBERT frequents depuis en cette Maison d'ALOST, comme ils l'estoient lors en celles de Flandres & de Luxembourg. Toutesfois les coniectures ne se trouuans pas tousiours vrayes en semblables matieres, ie laisse le iugement de celle-cy libre à chacun, pour adiouster que du mariage de nostre RAOVL & de GISLE sortirent du moins trois enfans, dont les noms suiuent.

Guill. Cãbdenus in Descript. Comitatus Lincolniæ.

Pag. 243.

*ENFANS DE RAOVL DE GAND Seigneur d'*ALOST *& de* GISLE *sa femme.*

2. BAVDOVIN DE GAND I. du nom Seigneur d'ALOST, continua la posterité des aisnez.

2. GISLEBERT DE GAND donna origine à la Branche des Seigneurs de Folquingham en Angleterre, qui sera deduite à la fin de ce Liure IV.

2. RAOVL DE GAND dit d'ALOST fut Chambrier de Flandres,

dres, & en cette qualité donna quelques terres situées à Testrep à l'Abbaye de S. Winoc de Bergues pour le salut de RAOVL Preuues pag. 181. & de GISLE ses pere & mere. Il en expedia les Lettres l'an mille quatre-vingts quinze, en presence de Robert le Ieune 1095. Comte de Flandres son Maistre, de BAVDOVIN DE GAND II. du nom son nepueu, de REINGOT DE TENREMONDE, de Robert Chastellain de Bruges, d'Adam de Formesel-les, & autres. En suite dequoy il accompagna aussi le mesme Comte Robert au voyage de Hierusalem auec BAVDOVIN 1096. & GISLEBERT DE GAND, lesquels Mejer appelle par er- Pag. 118. reur ses freres, au lieu qu'ils estoient ses nepueux, comme les Chapitres suiuans l'enseigneront.

---

1. BAVDOVIN DE GAND I. DV NOM *Seigneur d'*ALOST.

CHAPITRE II.

DE'S l'an mille quarante-six ce BAVDOVIN DE 1046. GAND fils aisné de RAOVL Seigneur d'ALOST Preuues pag. 181. estant à Tournay signa les Lettres, par lesquelles Baudouin Euesque de Noyon & de Tournay confirma à Vvichard Abbé de Saint Pierre de Gand l'Eglise d'Ostbourg auec la Chapelle qui en dependoit située à Isendic. Il souscri- Pag. 180. uit aussi auec RAOVL DE GAND son pere à deux Chartes expediées en faueur de la mesme Abbaye de Saint Pierre, és années mille cinquante, & mille cinquante-deux, com- 1052. me i'ay desia dit. Et depuis ayant succedé en la Seigneurie Pag. 187. d'ALOST, dont le surnom luy est donné par quelques Til-tres, il se trouua en la ville de Corbie à la suite de Baudouin Pag. 41. 181. Comte de Flandres, lors qu'il vint demander au Roy PHILIPPE I. l'amortissement des biens du Monastere de Hasnon, & apposa auec luy son nom à l'Acte Royal qui en fut passé l'an mille soixante-cinq. Il assista de plus à vne Cour 1065. solemnelle, que ce Comte Baudouin tint à Bergues à la feste de Pentecoste l'an mille soixante-sept, auec la Com- 1067. tesse Adele de France son espouse, Baudouin & Robert Pag. 183. leurs enfans, REINGOT DE GAND, Eustache Comte de Bologne, Roger Comte de Saint Paul, ANSELME DE

expediée l'an mille quatre-vingts seize, qui le nomme aussi fils 1096.
de BAVDOVIN D'ALOST fils de RAOVL, on apprend Pag. 187.
qu'il fonda en son alleu d'ALOST vne Abbaye de Religieuses
de l'Ordre de S. Benoist, où ODE sa mere & LIETGARDE sa seur prirent le voile. Laquelle Abbaye Fulgence premier Abbé d'Affleghem lés ALOST transfera quelque temps apres à Forest prés de Bruxelles, de l'auctorité & consentement d'Eudes Euesque de Cambray, & ordonna que les Religieuses y obserueroient de là en auant la regle des Sanctimoniales de Marcigny, qui sont de l'Ordre de Cluny. Puis le mesme GISLEBERT s'estant croisé pour faire le voyage de Hierusalem, il s'y achemina auec BAVDOVIN son frere aisné, RAOVL Pag. 188.
D'ALOST Chambrier de Flandres son oncle, non pas son frere ainsi que Mejer a escrit, FOVLQVES DE GVINES, ARNOVL D'ARDRES, & autres Seigneurs. Mais on ne lit rien qui puisse donner asseurance s'il en reuint, ou non. Tant y a qu'il mourut deuant l'an mille cent treize, puis qu'en la Char- 1113.
te de la translation de son Abbaye d'ALOST à Forest, l'Abbé Pag. 18.
Fulgence declare qu'il la fist seulement apres le decés d'iceluy, & auec la permission d'Eudes Euesque de Cambray, qui trespassa en ladite année mille cent treize.

3. ENGELBERT DE GAND, autrement appellé ENGLEBERT, fut Seigneur de Petenghem. A raison dequoy Lambert d'Ardres descriuant les Familles de BOVRBOVRG & d'ALOST le nomme ENGELBERT DE PETENGHEM *frere de* BAVDOVIN *dit* LE GROS *Seigneur d'*ALOST. Il est aussi fait mention de luy dans la Chronique de l'Abbaye de Ninoue, où l'on remarque qu'il eut pour fille GISLE DE PETENGHEM, ou PETEGHEM, mariée à GERARD Seigneur DE NINOVE surnommé LE CONNESTABLE, fils d'Amaury Connestable de Flandres. Duquel mariage sortirent aussi deux filles, à sçauoir *Mahaut* dite *de Ninoue*, & *Ermengarde de Vvome.* Et depuis cette GISLE estant decedée, elle receut la sepulture en l'Eglise de Saint Cornille fondée à Ninoue par Gerard son espoux.

Preuues pag. 199. Pag. 189. NINOVE.

3. GERTRVDE DE GAND ou d'ALOST espousa ARNOVL II. du nom surnommé LE VIEIL Seigneur d'ARDRES, ainsi que tesmoigne Lambert en son Histoire, où il la qualifie *seur de* BAVDOVIN LE GROS *Seigneur d'*ALOST *&* d'ENGELBERT DE PETENGHEM. Il a esté parlé plus amplement d'elle & de son mary ARNOVL au Liure precedent, Chapitre III.

ARDRES. Preuues pag. 199. Voyez cy-dessus les pages 91. & 95.

Preuues pag. 187. 3. LVTGARDE DE GAND, dite autrement LIETGARDE, entra en Religion auec ODE sa mere dans l'Abbaye de Nostre Dame d'ALOST, qui fut transferée depuis à Forest, ainsi que i'ay desia remarqué cy-dessus.

---

3. *BAVDOVIN DE GAND II. DV NOM surnommé* LE GRAND *&* LE GROS, *Seigneur d'*ALOST *& de Vvaise.*

CHAPITRE III.

L'AISNE' des enfans de BAVDOVIN I. Seigneur d'ALOST, & d'ODE son espouse fut BAVDOVIN DE GAND II. du nom, auquel à cause de la grosseur & grandeur de son corps on donna les surnoms de GRAND & de GROS, comme enseigne l'Histoire de Lambert d'Ardres. Il succeda à son pere en la Seigneurie d'ALOST l'an mille quatre-vingts vn, ou quatre-vingts deux. Et quelque temps apres Robert le Frison Comte de Flandres ayant entrepris d'aller par deuotion en la Terre-sainte, il fut vn de ceux qui l'y accompagnerent, auec Bouchard Seigneur de Commines, Gerard Chastellain de Lille, & Gautier Chastellain de Courtray. Ce que Iacques Mejer rapporte à l'année mille quatre-vingts cinq. Puis à son retour il souscriuit aux Lettres, par lesquelles Henry Comte & Aduoué du pays de Brabant dota de ses biens le Monastere d'Afflenghem prés Alost. Il fut aussi present à la vendition que Lotbert Abbé de Hasnon fist des alleus d'Alost, de Rasseghem, & de Lede, à GISLEBERT DE GAND son frere, & en signa l'Acte auec Thierry d'Audenarde, Euerard de Tournay, Gerard de Sottenghiem, Geofroy de Lathem, VVENEMAR Chastellain de Gand, Guillaume d'Olsene & Gerard son frere, Raze de Gaure, Ralicard de Cordes & Estienne son frere, Estienne de Boulers, REINGOT DE TENREMONDE, Gocelin de Lidequerque, Rothard de Rasseghem, & plusieurs autres. Par lequel Acte passé l'an

(Marginal notes: Preuues pag. 189. 199. — 1081. Pag. 184. — 1085. Pag. 184. 185. — Pag. 185. — Pag. 186.)

mille quatre-vingts huit il s'intitule BAVDOVIN *fils de* BAVDOVIN DE GAND. 1088.

CE fut luy d'ailleurs, qui eut guerre contre Amaury Seigneur de Ninoue, Conneſtable de Flandres, & eſtant venu au combat y demeura priſonnier, ainſi que rapporte l'Autheur de la Chronique de Ninoue, qui le nomme BAVDOVIN D'ALOST. Mais en ſuite il aſſiſta auec Engelbert de Ciſoin, Roger Chaſtellain de Lille, RAOVL D'ALOST Chambrier de Flandres, Amaury de Landaſt, Gerard ſon frere, & autres Cheualiers, à vne donation que ROBERT LE IEVNE Comte de Flandres fiſt à l'Egliſe de Saint Pierre de Lille, auec le conſentement de la Comteſſe Clemence ſa femme, & de leurs deux fils BAVDOVIN & GVILLAVME. Les Lettres en furent expediées l'an mille quatre-vingts ſeize, & au meſme an ce BAVDOVIN s'achemina auec GISLEBERT DE GAND ſon frere au voyage de Hieruſalem. Duquel on ne trouue point qu'il ſoit retourné par deça. Au contraire, Mejer eſcrit qu'il mourut au ſiege de la ville de Nicée, où il fut accablé de pierres le treziesme iour du mois de Iuin. Mais il le qualifie mal en vn endroit fils de VVENEMAR Chaſtellain de GAND. Il eſtoit marié auec vne Dame, que Lambert d'Ardres appelle MAHAVT, & Mejer REINEVVIDE. Poſſible qu'elle porta les deux noms, ſuiuant la couſtume vſitée lors entre les Grands. Quoy qu'il en ſoit, le meſme Mejer dit qu'apres la mort de ſon mary, le Comte Robert luy oſta les Terres de Tronchiennes & de Vvaes. Ce qui ſemble deuoir eſtre entendu du douaire, qu'elle pouuoit y pretendre. Elle deceda le neufieſme iour de Iuin, ayant eu de noſtre BAVDOVIN les enfans qui ſeront repreſentez cy-deſſous.

[Preuues pag. 189. — Pag. 186. — 1096. — Pag. 188. — Iac. Meierus lib. 4 Annal. ann. 1095. 1100. & 1144. — Preuues pag. 199. 217.]

ENFANS DE BAVDOVIN DE GAND II. du nom dit LE GROS *Seigneur d'*ALOST, *& de* MAHAVT *ſa femme.*

4. BAVDOVIN III. du nom dit LE LOVSCHE, & LE BARBV, Seigneur d'ALOST & de Waiſe, aura ſon eloge au Chapitre ſuiuant.

4. YVAIN DE GAND surnommé LE CHAVVE, Seigneur d'ALOST & de Waise apres son frere BAVDOVIN, sera mentionné plus amplement en son lieu.

1142. Preuues pag. 189.

4.* GISLEBERT DE GAND donna à l'Eglise de Saint Nicolas de Furnes la disme de l'Eglise de Houthem par Lettres datées de l'an mille cent quarante-deux, où il se qualifie FILS DE BAVDOVIN DE GAND. Ce qui semble deuoir estre rapporté à nostre BAVDOVIN II. surnommé LE GROS, attendu que GISLEBERT DE GAND fils de BAVDOVIN I. trespassa deuant l'an mille cent treize, comme i'ay monstré au Chapitre precedent, & que BAVDOVIN III. dit LE LOVSCHE ne laissa qu'vne fille appellée BEATRIX, ainsi que l'on verra cy-apres.

Preuues pag. 198. 1153.

4.* SIGER DE GAND se void aussi qualifié FILS DE BAVDOVIN D'ALOST en des Lettres de l'an mille cent cinquante trois. D'où ie conjecture qu'il fut, comme GISLEBERT, fils de BAVDOVIN LE GROS Seigneur d'ALOST; encore que ceux qui ont parlé de cette Famille n'en ayent fait aucune mention. Si ce n'est que l'on veille presumer que l'vn & l'autre furent enfans naturels de BAVDOVIN III. surnommé LE LOVSCHE.

BEVRE. Preuues pag. 229.230.

4.* BEATRIX DE GAND espousa selon quelques-vns THIERRY Seigneur DE BEVRE, Chastellain de Dixmuë, ou Disquemuë. A raison dequoy vn autre THIERRY Seigneur DE BEVRE descendu de cette alliance querella depuis vne partie de la Terre d'ALOST contre Baudouin Comte de Flandres & de Hainaut, & pour luy faire guerre s'appuya de l'assistance de Henry Duc de Brabant. Mais la paix accordée au mois d'Aoust l'an mille cent quatre-vingts quinze entre le Duc & le Comte le priua de toute l'esperance de ses pretentions.

4. BAVDOVIN DE GAND III. DV NOM *dit* LE LOVSCHE, *&* LE BARBV, *Seigneur d'*ALOST *& de Vvaise.*

CHAPITRE IV.

PAR les Chartes passées au nom de ce Seigneur, ou Preuues pag.
souscrites de sa main, il s'appelle indifferemment BAV- 188. 190 191.
DOVIN D'ALOST, & BAVDOVIN DE GAND. Gual- 192. 196. 197.
bert Notaire de Bruges le nomme BAVDOVIN D'ALST, 199.
qui veut dire ALOST en Flamen. Et Lambert d'Ardres
escrit qu'on luy donna les surnoms de LOVSCHE, & de
GVERNONNE', ou BARBV, tant à cause qu'il estoit bi-
cle, que pource qu'il portoit la barbe fort longue. Estant Pag. 199.
encore ieune il succeda en la Seigneurie d'ALOST à BAV-
DOVIN LE GROS son pere, & prist alliance auec vne
tres-noble Dame dite LVTHGARDE DE GRIMBERGVES, GRIMBERGVES.
de laquelle il procrea seulement vne fille, dont sera parlé
plus amplement cy-apres. L'on trouue diuerses Lettres
de BAVDOVIN Comte de Flandres, & de CHARLES
fils du Roy de Dannemarc son successeur, ausquelles il si-
gna és années mille cent quinze, cent vingt, & cent vingt- 1115.
deux, auec les principaux Prelats & Seigneurs du pays: 1122.
sçauoir est Iean Euesque de Terouenne, Lambert Euesque
de Noyon & de Tournay, Lambert Abbé de Saint Bertin, Pag. 188. 190.
Gislebert Abbé d'Eenham ou Eham, Guillaume d'Ypre fils
de Philippe de Flandres Comte, Robert Aduoué de Be-
thune, Gautier de Tournay, Hacquet Chastellain de Bru-
ges, Gautier Chastellain de Courtray, Gerard Chambrier
de Flandres, Raze de Gaure, Thierry de Beure, Baudouin
de Hennin, EVERARD DE GAND surnommé LE RI-
CHE, & plusieurs autres. Il y eut pareillement vn accord
fait l'an mille cent vingt-trois entre luy & Arnoul Abbé 1123.
de Saint Pierre de Gand, touchant les hommes censiers de Pag. 191.
ce Monastere demeurans en l'Aduouerie de Brabant, la-
quelle il tenoit en fief de Charles Comte de Flandres, &
l'auoit tenuë auparauant de ses predecesseurs.

Preuues pag. 191.193. PEV de temps apres le mesme BAVDOVIN DE GAND Seigneur d'ALOST & YVAIN son frere restituerent à l'Abbaye d'Affleghem l'Eglise de Herembaldeghem, & les moulins que leur mere y auoit donnez pour le salut de leur pere. A quoy ils adiousterent du leur quelques iardins & autres heritages, auec le franc alleu qu'ils possedoient à Testrep, & l'affranchissement de tous peages & tributs en leur Seigneurie. Les Lettres en furent passées l'an mille
1125. cent vingt-cinq en presence de Guillaume de Vorselar, de Goselin d'Ordeghem, de Folcard d'Asch, d'Albert de Herembaldeghem, de Raoul de Nielle fils de Fromin, d'Arnoul & d'Engelbert de Breda, de Guillaume Seneschal d'Alost, & autres. BAVDOVIN y apposa aussi son seel,
Pag. 193. auquel il se void representé à cheual auec vne banniere en la main droite au lieu d'espée, & vn Escusson de guerre en la gauche, dont il ne paroist que le reuers. De façon que ses Armes, si elles y estoient grauées, ne peuuent pas estre apperceuës.

D'AILLEVRS il fut l'vn des premiers Barons de Flandres, qui apres la mort du Comte Charles arriuée le second
1126. iour de Mars l'an mille cent vingt-six, receurent & esta-
Pag. 197. blirent Comte de Flandres en son lieu GVILLAVME DE NORMANDIE, conformément à la volonté de LOVYS LE GROS Roy de France. Et d'autant que cela se fist principalement par sa puissance & par son conseil, ainsi que dit Gualbert Autheur du temps, le Comte Guillaume estant à Bruges le septiesme iour d'Auril luy donna en recompense quatre cens liurées de terre. Ce qui l'encouragea de courir de là promptement contre Baudouin Comte de Hainaut, lequel aspirant à l'Estat de Flandres par droit de consanguinité s'estoit ietté & fortifié dans le chasteau d'Audenarde. Car il alla auec vne grande armée de Gandois mettre le siege deuant cette place. D'où neantmoins les soldats de Baudouin joints auec les bourgeois d'Audenarde le repousserent. Parquoy estant retourné prés du Comte Guillaume, il souscriuit en suite à la Charte des coustumes & franchises, lesquelles il confirma aux habitans de la ville de S. Omer le trentiesme iour d'Auril l'an
1127. mille cent vingt-sept.

MAIS

MAIS cette action fut la derniere que l'on remarque de luy. Car bien tost apres, comme il sonnoit vn cor de chasse, le vent enfla tellement ses arteres, que sa ceruelle esbranlée de son siege naturel vint à couler inopinément par vne playe qu'il auoit receuë autresfois dans le front. Ce qui le mettant en desespoir d'vne plus longue vie, luy fist prendre l'habit de Religieux en l'Abbaye d'Affleghem, où au bout de quelques iours il rendit pieusement son ame à Dieu, & y receut la sepulture. Baudouin de Ninoue escrit qu'il deceda l'an mille cent vingt-sept, auec l'eloge de *premier entre les premiers de Flandres & de Brabant*. Gualbert plus ancien que luy y adiouste le iour & le mois, à sçauoir le vingt-quatriesme d'Octobre, l'appellant *Pair des Pairs de Flandres*. Et Mejer, qui se conforme à l'année, le qualifie aussi *le plus illustre de tous les grands Seigneurs Flamends*. Neantmoins d'autres asseurent auoir veu en l'Eglise d'Affleghem vn tableau, par lequel est porté qu'il mourut seulement en l'an mille cent trente.

Preuues pag. 197. Pag. 198. Aub. Miræus in Donat. Belgicis cap. 46.

FILLE DE BAVDOVIN DE GAND III. du nom dit LE LOVSCHE *Seigneur d'*ALOST, *& de* LVTHGARDE DE GRIMBERGVES *sa femme.*

5. BEATRIX DE GAND heritiere des Terres d'ALOST & de Waise, en fut priuée par YVAIN DE GAND son oncle, comme ie remarqueray plus particulierement cy-dessous. Elle aura son Chapitre apres THIERRY DE GAND fils vnique du mesme YVAIN.

---

4. *YVAIN DE GAND SVRNOMMÉ* LE CHAVVE *Seigneur d'*ALOST *& de Vvaise.*

CHAPITRE V.

LE second fils de BAVDOVIN II. Seigneur d'ALOST & de MAHAVT dite REINEVVIDE son espouse, fut YVAIN DE GAND surnommé LE CHAVVE.

Preuues pag. 199. 212. 217.

Diuerses Chartes & Histoires l'appellent autrement Hy-
Pag. 190. 192. 196. 204. 205. 221. vvain, Ivvan, Iven, Evven & Yvon. Et en quelques-
vnes il est nommé *frere de* Bavdovin de Gand, *ou*
d'Alost III. du nom. Orderic Vitalis le qualifie aussi
nepueu de Bavdovin de Gand I. qui est à dire son
petit fils, & luy donne de tres-beaux eloges. Car il escrit
que c'estoit vn *Seigneur puissant & noble, doüé d'vne va-
leur & generosité loüable, & redouté tant pour ses richesses
& ses amis, que pour les fortes places qu'il possedoit, &
pour l'affection que luy portoient ceux de son pays.* Dés l'an
1122. mille cent vingt-deux il souscriuit auec Bavdovin de
pag. 190. Gand son frere aux Lettres de l'apointement que Char-
les Comte de Flandres moyenna lors entre Vvlueric Ab-
bé de Saint Bauon de Gand, & Daniel Aduoué de la
Pag. 192. 193. mesme Abbaye. Puis il conceda au Monastere d'Affleghem
la part qu'il auoit en l'Eglise & aux moulins de Herenbal-
1125. deghem, par Acte passé l'an mille cent vingt-cinq.
1126. De là le Comte Charles ayant esté assassiné, cét Yvain
Preuues pag. 196. 197. ayda viuement à poursuiure la vengeance des meurdriers,
& en suite consentit à la reception de Gvillavme de
Normandie, lequel Lovis le Gros Roy de France
establit Comte de Flandres en la place du defunt. Mais
quelque temps apres, il se ioignit auec Daniel Seigneur
de Tenremonde, pour installer en la mesme Comté Thier-
Pag. 204. 205. 206. ry d'Alsace cousin de Charles. Vn autre Prince nom-
mé Arnovl y aspira aussi, esperant d'estre assisté par
Pag. 207. Henry I. Roy d'Angleterre, & par le Duc de Louuain, ou
de Brabant, duquel il deuoit espouser la fille. D'où vint
que ce Roy Henry enuoya de grands presents à nostre
Yvain & à Daniel, *deux des Pairs & Princes de
Flandres*, dit Gualbert Autheur contemporain, afin qu'ils
chassassent du pays le Comte Guillaume son nepueu. Et
le Duc de Louuain de sa part leur fist prester serment, que
sans son consentement & sa permission ils n'admettroient
point Thierry en la Comté. Neantmoins l'ayans in-
troduit premierement en la ville de Gand, puis en celle
Pag. 207. 208. de Bruges, ils induisirent la Noblesse & le peuple à l'eslire
vnanimement Comte de toute la Flandre, & luy rendirent
hommage les premiers en presence de l'Assemblée gene-

rale qui ſe tint le trentieſme iour de Mars auant Paſques l'an mille cent vingt-ſept. Dequoy le Duc de Louuain fut tellement irrité, qu'il ſe declara auſſi toſt pour le Comte Guillaume à l'encontre de Thierry & d'eux. Et nonobſtant la perte de cinquante Cheualiers qu'ils prirent ſur luy à Ruplemonde le douzieſme iour de Iuin l'an mille cent vingt-huit, il alla finalement les aſſieger tous trois dedans ALOST où ils s'eſtoient retirez. Mais le Comte Guillaume venu à ſon ſecours auec quatre cens cheuaux y receut vne griéue bleſſeure au bras, de laquelle il mourut preſque ſur le champ. Ce qui non ſeulement fiſt leuer le ſiege au Duc, mais affermit Thierry en la poſſeſſion entiere & paiſible de la Comté de Flandres. Car Gualbert eſcrit que depuis ce temps il fut receu dans Ipre, Arras, Terouenne, Saint Omer, l'Iſle, Aire, & autres bonnes villes du pays. Deſquelles toutes il confirma les couſtumes & franchiſes, & notamment celles de Saint Omer, dont il expedia Lettres le iour des Octaues de l'Aſſomption de Noſtre-Dame, eſtant aſſiſté de Guillaume Chaſtellain du lieu, de Guillaume de Lo dit autrement d'Ypre, de noſtre YVAIN DE GAND, de Daniel de Tenremonde, de Raze de Gaure, de Giſlebert de Bergues, de Henry de Bourbourg, de VVENEMAR Chaſtellain de Gand, & de Geruais de Bruges.

1127. Pag. 208.

1128.

Pag. 209.

CEPENDANT BAVDOVIN DE GAND Seigneur d'ALOST & de Vvaiſe frere aiſné d'YVAIN mourut, & pource qu'il n'auoit qu'vne fille en bas âge, de laquelle ie parleray cy-apres, le meſme YVAIN DE GAND occupa violemment ſa ſucceſſion. En quoy Thierry nouueau Comte de Flandres le fauoriſa de ſon conſentement, & luy tint en quelque façon la main, cõme teſmoigne Lambert d'Ardres. De ſorte que laiſſant ſeulement à ſa niepce quelques terres qui luy eſtoient eſcheuës en Brabant du coſté de LVTGARDE ſa mere, il ſe rendit Seigneur d'ALOST, de Vvaiſe, & des quatre Meſtiers, dont il fiſt hommage au Comte Thierry. Et de là en auant il priſt le ſurnom d'ALOST, non moins ordinairement que celuy de GAND. Car en l'année mille cent trente-trois eſtant à Gand il ſouſcriuit aux Lettres que Thierry y expedia pour l'Abbaye de Saint

Preuues pag. 199. 217.

1133. Pag. 209.

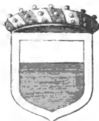
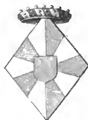
Pierre sous le tiltre d'YVAIN D'ALOST. Plusieurs autres
Pag. 115. 117. Chartes le surnomment de mesme, auec Mejer, & les Chroniques de Saint Bertin & de Saint Bauon, & encore celle
Pag. 110. 111. de Ninoue, qui rapporte qu'apres la mort de Vvolthelme Abbé de Ieth & de Liedequerque, il donna à Gislebert Abbé de Ninoue & à son Monastere l'Eglise de ce lieu de Liedequerque, dont la Seigneurie luy apartenoit.

Preuues pag. 110. 111. IL estoit pareillement Seigneur de TRONCIENNES, où il y auoit vne Eglise de Nostre-Dame deseruie par des Chanoines seculiers. Mais au lieu d'iceux il y fonda vne Abbaye de l'Ordre de Premonstré, laquelle il dota de diuers biens & reuenus assis en sa Terre de Vvaise. Car apres y auoir introduit des Moynes blancs tirez de l'Abbaye de Saint Martin de Laon auec vn Abbé nommé Gosuin, il leur donna premierement les lieux de *Salechem* ou *Zaleghem*, & de *Hulsterloc*, sous l'auctorité de Thierry Comte de Flandres, duquel il les tenoit en fief, comme l'on
1136. void par vne Charte passée à Bruges l'an mille cent trente-six. Ce que le mesme Thierry confirma derechef
Pag. 111. auec sa femme SIBYLLE fille de Foulques d'Anjou Roy
1138. de Hierusalem, estant en la ville d'Aire l'an mille cent trente-huit, à la priere que luy en firent Oger Preuost de Tronciennes, & le fondateur YVAIN. A condition toutesfois que les Chanoines, qui resterent en l'Abbaye, perceuroient leur vie durant l'vsufruit de leurs Prebendes, & qu'à mesure qu'ils decederoient elles demeureroient vnies à la Communauté des Moynes. Puis YVAIN ratifiant la donation precedente, il l'augmenta encore d'vn
Pag. 111. aleu situé à *Burst*, de la terre de *Hulst*, de la disme des moulins, & de tous les reuenus qu'il auoit tant à Tronciennes qu'en tout le pays de Vvaise, & de plusieurs autres libe-
1139. ralitez. Dequoy les Lettres furent expediées l'an mille cent trente-neuf auec le consentement de LAVRETTE son espouse, en presence de Raze de Gaure, de Guillaume de Boulers, de Gerard Connestable de Ninoue, de Gislebert de Liedequerque, & autres Seigneurs de marque.

ALSACE. Preuues pag. 111. CETTE LAVRETTE ou LAVRENCE estoit fille du susdit THIERRY D'ALSACE Comte de Flandres, & de

SVANEHILDE sa premiere femme, & auoit espousé en premieres nopces, non pas Henry fils de Godefroy de Louuain, ainsi que Mejer escrit, ains Henry III. du nom Duc de Limbourg fils de Vvaleran autrement appellé Payen d'Arlon. Mais pource qu'ils se trouuerent parens en degré defendu par les Canons, il y eut separation faite entr'eux. En suite de laquelle la mesme LAVRENCE D'ALSACE surnommée DE FLANDRES fut remariée par le Comte Thierry son pere auec nostre YVAIN DE GAND

Voyez l'Hist. de la Maison de Limbourg & de Luxemb. Part. 2. Ch. 4.


Seigneur d'ALOST & de Vvaise, comme enseignent les Chroniques de Saint Bertin, de Saint Bauon de Gand, & autres, auec plusieurs Chartes du temps. Le mariage se fist au plus tard en l'année mille cent trente-neuf, en laquelle d'ailleurs YVAIN donna à l'Abbaye de Saint Nicolas de Furnes les deux parts de la disme de Houthem, sous le tesmoignage de Leon de Borselles, de Raze de Gaure, de Gosuin d'Ordeghem, de Raoul Chastellain de Bruges, d'Anselme Chastellain d'Ypre, de Thierry de Beure, & de Chrestien Chastellain de Dixmue. Il signa aussi à des Lettres que le Comte Thierry octroya l'an mille cent quarante-deux à la Cõmanderie de Castre & de Slippe, ayant à sa suite Alulfe Euesque d'Arras, Milon Euesque de Terouenne, Gautier Abbé de Saint Vvast, Leon Abbé de Saint Bertin, cét YVAIN D'ALOST, Hugues de Fauquembergue, Michel Connestable de Flandres, Gislebert Chastellain de Bergues, Raoul Chastellain de Bruges, & Roger Chastellain de Courtray. Et par autres Lettres passées à Harnes le treziesme iour d'Auril l'an mille cent quarãte-trois Thierry confirma encore à l'Eglise de Nostre-Dame de Trõciennes

Pag. 112.115. 116.118.

Pag. 114.

1142.

Pag. 115.

1143.

Pag. 116

les deux parts de la disme de toute la parroisse de Rusle, que le Comte Robert fils de Robert le Frison y auoit cócedées, ensemble les deux parts de la disme des parroisses de Tronciennes, de Landeguem, & de Vorslar. Ce qu'il fist à la requeste d'YVAIN DE GAND & de LAVRETTE sa femme, & de Raoul Chastellain de Bruges & de son espouse, dont la premiere y est dite *fille*, l'autre *niepce* du mesme Thierry.

Preuues pag. 217. IACQVES Mejer remarque auec l'Autheur de la Chronique de S. Bauon & vn Memoire de l'Abbaye de Tronciennes, que cét YVAIN Seigneur D'ALOST surnommé
1144. LE CHAVVE mourut l'an mille cent quarante-quatre.
Pag. 26. Mais on trouue vne Charte du Comte Thierry expediée à
1145. Ypre en faueur de l'Abbaye de Saint Bauon l'an mille cent quarante-cinq, qui tesmoigne le contraire. Car il y souscriuit auec Raoul Chastellain de Bruges, Gislebert Chastellain de Bergues, Gautier Chastellain de S. Omer, Roger Chastellain de Lille, Roger Chastellain de Courtray,
Pag. 216. Anselme d'Ypre, & Baudouin son frere. Parquoy l'auctorité
1146. de Baudouin de Ninoue, qui rapporte son decés à l'an mille cent quarante-six, me semble plus digne de foy. Tant y a qu'apres sa mort il fut inhumé en l'Eglise de l'Abbaye de Tronciennes par luy fondée, & laissa mere d'vn seul fils LAVRENCE D'ALSACE son espouse, laquelle reprist vne
Pag. 215. troisiesme alliance auec RAOVL Comte de Vermandois Prince du Sang Royal de France, puis encore vne quatriéme auec HENRY Comte de Namur. Il se void diuerses Chartes d'elle en l'Abbaye d'Affleghem, passées depuis
Pag. 219. 220. qu'elle fut veuue de nostre YVAIN, & seellées de diuers Seaux. Car en l'inscription de l'vn elle se qualifie LAVRETE FILLE DE THIERRY COMTE, en celle d'vn autre MADAME LAVRETE SERVANTE DE CHRIST, & en celle du troisiesme LAVRETTE DAME D'ALOST.

FILS D'YVAIN DE GAND SEIGNEVR D'ALOST, & de LAVRENCE D'ALSACE *son espouse.*

5. THIERRY DE GAND Seigneur d'ALOST, & de Waise, aura son eloge cy-dessous.

5. THIERRY DE GAND SEIGNEVR d'ALOST, & de Vvaise.

CHAPITRE VI.

IVSQVES icy tous ceux de la Maison de GAND, qui ont possedé le pays d'ALOST, se sont contentez de la qualité de SEIGNEVRS, qu'aucuns Historiens pourtant leur ont tournée en celle de COMTES. Mais THIERRY fils vnique d'YVAIN DE GAND & de LAVRENCE D'ALSACE sa femme, est remarqué auoir pris en quelques Chartes le tiltre de PAR LA GRACE DE DIEV PRINCE d'ALOST, par vn rehaussement de grandeur insitée auparauant en sa famille. Ce qui proceda possible de la parenté estroite, dont il se veid apartenir à deux puissants Comtes de Flandres. Car il estoit nepueu de PHILIPPE D'ALSACE dit LE GRAND, & petit fils de THIERRY, qui luy imposa son nom au baptesme. Il s'allia aussi par mariage auec vne Dame de fort grande & illustre Maison, espousant LAVRENCE DE HAINAVT troisiesme fille de Baudouin Preuues pag. 119.120. 121. Pag. 123.




HAINAVT. Cheuronné d'or & de sable de six pieces.

III. du nom Comte de Hainaut, & d'Alix de Namur autrement nommée Ermenson. Dequoy rendent tesmoignage Baudouin d'Auesnes, & Iacques de Guise, dont le dernier l'appelle en ses Annales de Hainaut COMTE D'ALOST ET DE VVAISE. Preuues pag. 121.

CE THIERRY dit D'ALOST estant à Cluse l'an mille 1160. cent soixante fist quelques dons à l'Eglise du lieu, qui de- Preuues pag. 120. 121.

pendoit de l'Abbaye de Saint Pierre de Gand. Les Lettres en furent passées le iour & feste de Saint Gudvval, en presence de Gautier de Niuelle, d'Oliuier de Malines, de Thierry Preuost de Donze, de Guiselin son frere, & autres. Et par icelles il s'intitule FILS D'YVAIN DE GAND ET DE LAVRETTE FILLE DE THIERRY COMTE DE FLANDRES. Il admortit pareillement à Gautier Abbé &
Pag. 111. aux Chanoines de l'Eglise de Tronciennes certaines terres qu'ils auoient acquises de Guillaume de Liedequerque, d'Yuain son oncle, d'Abiue de Guisenghem, & de Siger de Munte, ses vassaux. Dequoy il bailla pour tesmoins entr'autres GISLEBERT D'ALOST, que i'estime estre le fils de BAVDOVIN DE GAND surnommé LE GROS, dont a esté parlé au Chapitre III. Siger Chastellain d'Alost, Gautier de Sottenghiem, Gerard son frere, Iean de Burst, Gautier d'Erpe, & Estienne de Boulers. Par vn troisiesme Acte il
Pag. 111. transporta à Guillaume Abbé de Saint Nicolas de Furnes neuf mesures de terre situées prés l'Eglise de Houthem, en eschange de neuf autres qu'Ingelburge veuue de Letron bourgeois de Furnes luy auoit données. Et en l'année mil-
1163. le cent soixante-trois estant à Gand auec PHILIPPE Com-
Pag. 113. te de Flandres son oncle, Steppon de Vegensele & ses enfans les constituerent pleges d'vn accord qu'ils firent lors auec l'Eglise d'Affleghem. Ce qui fut accepté par eux, & ratifié par le Comte THIERRY pere de Philippe, à la veuë de Robert Preuost d'Aire, Chancelier de Flandres, de Raze de Gaure, de Roger de Landast, de Roger Chastellain de Gand, & de ses fils Gautier, Arnoul, & Roger de Courtray, de Baudouin de Vvindeque, de Gerard de Sottenghiem, de Gosuin son frere, de Siger de Sommerghem, & autres.

Preuues pag. 114. L'ABBAYE d'Affleghem auoit esté diuersement molestée & endommagée tant par le mesme THIERRY, que par aucuns de ses sujets & vassaux, ausquels il ne s'estoit pas opposé comme il deuoit. Mais en fin, repentant du malfait, & craignant le iugement de Dieu, il se transporta
1164. à Affleghem l'an mille cent soixante-quatre, & conduit dans l'Eglise deuant l'autel de Saint Pierre, y donna pour satisfaction sa forest appellée Hoquerde auec quelques terres

terres adjacentes. Duquel don il ſe deueſtit és mains de
deux nobles Cheualiers, à ſçauoir Eſtienne de Boulers &
Lietbert de Dentrenghem. Il ordonna auſſi qu'en tous les
lieux de ſa domination l'honneur & la fidelité de cette
Egliſe fuſſent entierement gardées à l'auenir, & qu'aucuns
de ſes Officiers ne luy fiſſent iniuſtice, ou troublaſſent la
paix & ſauuegarde, en laquelle YVAIN DE GAND ſon
pere, & BAVDOVIN ſon oncle l'auoient maintenuë &
conſeruée. A quoy furent preſens Gautier Abbé de Tron-
ciennes, Gerard Abbé de Ninoue, Frere Daniel de Svvi-
narde, Gerard de Sottenghiem, Siger Chaſtellain d'Aloſt,
& Guillaume ſon frere, Henry de Lede, Albert de Heren-
baldeghem, & autres. La Charte s'en void ſcellée de ſon
ſeel, où il eſt repreſenté à cheual ayant en ſa dextre vne Pag. 125.
eſpée nuë, en la gauche vn Eſcu des Armes de GAND auec
vne bordure, & ſur la houſſe du cheual celles de Hainaut.
Bref il ſigna encore à des Lettres paſſées au mont de Blan-
din à Gand l'an mille cent ſoixante-cinq, par leſquelles il 1165.
ſe qualifie ſimplement SEIGNEVR D'ALOST ET DE
DONSE.

MAIS incontinent apres il treſpaſſa ſans aucune lignée,
& laiſſa pour heritier des Terres d'ALOST & de Vvaiſe,
& des quatre Meſtiers, PHILIPPE Comte de Flandres ſon
oncle maternel: au preiudice des droits que BEATRIX DE
GAND ſa couſine germaine y auoit. Car on trouue quelques
Chartes de ce Comte Philippe expediées à Gand l'an mille 1166.
cent ſoixante-ſix, en faueur de l'Abbaye de Tronciennes,
par leſquelles il declare *qu'apres la mort de* THIERRY *fils* Preuues pag. 126.
de LAVRETE *ſa ſœur & d'*YVAIN D'ALOST, *les Terres
qu'il poſſedoit vinrent en ſa main, tant par proximité de li-
gnage, que par puiſſance de domination & Seigneurie.* Ce qui
ſemble monſtrer éuidemment qu'elles eſtoient tenuës en
fief de la Comté de Flandres. Dans vne autre pour l'Egliſe
de Saint Nicolas de Furnes, il dit auſſi que la ſucceſſion ou
*heredité d'*YVAIN *& de* THIERRY *ſon fils luy eſtoit eſ-* Pag. 118.
cheuë. Et dans vne autre de l'an mille cent ſoixante-qua- 1174.
torze, où il confirme les franchiſes que THIERRY auoit
octroyées aux bourgeois & habitans d'ALOST, il remar- Pag. 118. 119.
que derechef qu'apres le decés d'iceluy *la Seigneurie de*

*cette ville d'*ALOST *estoit paruenuë au Comte de Flandres.* Ce qu'aucuns ont escrit auoir eu lieu en suite d'vn traité fait entre Thierry Comte de Flandres pere de Philippe, & YVAIN DE GAND pere de nostre THIERRY Seigneur d'ALOST, par lequel le Comte Thierry maintint YVAIN en la possession des pays d'Alost d de Vvaise à l'encontre de BEATRIX DE GAND sa niepce, qui en estoit l'heritiere legitime: à la charge que si luy ou ses enfans venoient à deceder sans enfans, les mesmes pays retourneroient au Comte de Flandres. Tant y a que non seulement le Comte Philippe, mais apres luy BAVDOVIN Comte de Hainaut & de Flandres son beau-frere & son heritier en jouyt. A raison dequoy Henry Duc de Brabant l'ayant requis de reprendre de luy la Terre d'Alost, comme il y estoit tenu, il la bailla à son second fils Philippe Marquis de Namur, qui depuis luy en rendit la foy & hommage à Louuain le Mardy auant la feste de S. André Apostre l'an mille deux çens neuf.

Pag. 130.

1209.

Preuues pag. 221.

QVANT à LAVRENCE DE HAINAVT femme de nostre THIERRY D'ALOST, estant demeurée veuue de luy, elle se retira dans la Maison de Baudouin Comte de Hainaut son pere. Apres la mort duquel le Comte Baudouin son frere la remaria en deuxiesme lit auec BOVCHARD V. du nom Seigneur DE MONTMORENCY. D'où nasquit MATHIEV DE MONTMORENCY leur fils vnique, qui receut l'Ordre de Cheualerie de la main du mesme Comte Baudouin son oncle maternel, & fut depuis Connestable de France sous les Roys Philippe Auguste, Louys VIII. & Saint Louys.

Voyez l'Hist. de la Maison de Montmor. Liu. 2 Ch. 8. & Liu. 3. Ch. 1.

---

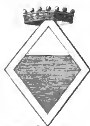
5. *BEATRIX DE GAND HERITIERE d'*ALOST, *Chastellaine de Bourbourg.*

CHAPITRE VII.

Voyez cy-deuant, pag. 121.

L'HISTOIRE de Lambert d'Ardres enseigne que BAVDOVIN DE GAND III. du nom surnommé LE LOVSCHE & LE BARBV Seigneur d'ALOST & de Vvaise eut de LVTGARDE DE GRIMBERGVES son

espouse, vne seule fille appellée BEATRIX, laquelle en mourant il laissa heritiere de toutes ses Terres. Mais pource qu'elle estoit en fort bas âge, YVAIN DE GAND frere du defunt la priua de la succession legitime qui luy appartenoit, & s'en empara auec le consentement & auctorité de Thierry Comte de Flandres. Toutesfois depuis la mariant à HENRY I. du nom Chastellain DE BOVRBOVRG, il Preuues pag. 199.





BOVRBOVRG. D'azur à trois tierces d'or.

luy restitua en faueur de mariage vne portion des francs alleus qu'elle deuoit auoir au pays de Brabant du costé de LVTGARDE sa mere, entre lesquels furent ceux de Vvarce & de Menith.

CET HENRY estoit fils de THEVART Chastellain de Bourbourg, appellé autrement TANGMAR, THEMAR, DEMAR, & DEVARD, qui de son espouse nommée LIVILDE procrea trois fils & deux filles, & fut assassiné l'an mille deux cens vingt-six auec Charles Comte de Flandres. *Gautier de Bourbourg* premier des fils, & *Gislebert de Bourbourg* son frere puisnay, moururent auec leur pere. Le deuxiesme dit HENRY continua la posterité. Les filles *Mabaut de Bourbourg*, & *Adelize*, sont mentionnées auec LIVIDE leur mere, & le Chastellain HENRY leur frere, dans vne Charte de l'Abbaye d'Andres. HENRY I. du nom succeda en la Chastellenie DE BOVRBOVRG à THEVARD son pere, & fut marié deux fois. Car en premieres nopces il espousa SIBYLLE DE GVINES dite ROSE fille & heritiere attendante de MANASSES Comte de Guines. Duquel mariage sortit BEATRIX DE BOVRBOVRG Comtesse legitime de GVINES, conjointe premierement auec vn Seigneur Anglois nommé ALBERT SANGLIER, puis

Preuues pag. 199. 201. 203. Pag. 201. Pag. 201. 203. Preuues pag. 32. 35. 42. 85. 99. 199.

auec BAVDOVIN Seigneur D'ARDRES, & decedée sans aucune lignée d'eux, comme il a esté desia remarqué aux Voyez cy-deuant, pag. 29.30. Liures I. & III. de cette Histoire. Secondement le mesme HENRY Chastellain de Bourbourg estant demeuré Preuues pag. 199. 204. veuf, il reprist alliance auec nostre BEATRIX DE GAND heritiere des pays D'ALOST & de Vvaise, & eut d'elle sept 1151. fils & cinq filles, qui suiuent. Il viuoit encore l'an mille Pag. 201. cent cinquante & vn, adioustant à sa qualité de Chastellain Pag. 199. celle de *Connestable de Flandres :* & apres son decés la sepulture luy fut donnée en l'Abbaye de S. Bertin.

*ENFANS DE BEATRIX DE GAND heritiere d'*ALOST, *& de* HENRY *Chastellain* DE BOVRBOVRG *son mary.*

Preuues pag. 199. 6. BAVDOVIN DE BOVRBOVRG aisné des fils receut ce nom en memoire de BAVDOVIN DE GAND Seigneur D'ALOST son ayeul maternel. Et depuis ayant succedé en la Chastellenie de BOVRBOVRG à Henry son pere, il recouura aussi de la Terre d'ALOST, qui luy apartenoit hereditairement à cause de sa mere BEATRIX, les lieux de Torthone, de Lonquemarque, & de Bequescot, lesquels Philippe Comte de Flandres luy rendit. Dequoy il se contenta pour lors, remettant à vn autre temps d'en demander dauantage. Lambert d'Ardres luy attribuë deux femmes, à sçauoir IVLIANE Com- DVRAS. tesse DE DVRAS, & ELIZABETH fille de ROBERT dit BETHVNE. LE ROVX Aduoué d'Arras, Seigneur DE BETHVNE. Outre lesquelles il semble en auoir eu encore vne autre appellée Preuues pag. 204. CLEMENCE, qui auec luy donna à l'Abbaye de Clairmarests vne certaine terre située par delà le port de Graueningues, vulgairement nommé Grauelines. Mais il mourut sans enfans de toutes les trois, & fut inhumé honorablement en l'Eglise de Nostre-Dame de Bourbourg.

6. GAVTIER DE BOVRBOVRG mourut en ieunesse.

Pag. 200. 204. 6. HENRY DE BOVRBOVRG appellé dans quelques Chartes HENRY DE CASSEL trespassa aussi en la fleur de son âge, apres auoir esté honoré de l'Ordre de Cheualerie.

6. GISLEBERT DE BOVRBOVRG perdit la veuë en vn tournoy, & pour ce refusa d'estre fait Chastellain apres BAVDOVIN son frere aisné.

6. RAOVL DE BOVRBOVRG fut premierement Doyen de l'Eglise de Noyon, & en cette qualité consentit auec BAVDOVIN Chastellain de Bourbourg, & HENRY, ses freres, au don de certaines terres que BAVDOVIN DE BAILLEVL & BAVDOVIN son fils octroyerent à l'Abbaye de Clermarests l'an mille cent soixante-douze. Puis la mesme Eglise de Noyon ayant perdu son pasteur, il fut iugé digne d'exercer la fonction Episcopale. Mais sur le point de son election il mourut, & receut la sepulture à Peronne dans le Chœur de l'Eglise de Saint Fursy. Pag. 100. 204. 1172.

6. SIGER DE BOVRBOVRG deceda incontinent apres RAOVL son frere, & fut enterré dans l'Eglise de Nostre-Dame de Bourbourg. Pag. 100.

6. GAVTIER DE BOVRBOVG dit LE IEVNE septiesme & dernier de tous ses freres, sera mentionné plus amplement cy apres.

6. MABILE DE BOVRBOVRG premiere des cinq filles du Chastellain HENRY & de BEATRIX DE GAND espousa BAVDOVIN DE BAILLEVL Vicomte d'Ypre. Pag. 100. BAILLEVL.

6. MAHAVT DE BOVRBOVRG fut au commencement Religieuse en l'Abbaye de Nostre-Dame de Bourbourg, puis Abbesse du mesme lieu.

6. LVTGARDE DE BOVRBOVRG eut pour mary vn noble Seigneur demeurant prés du Rhin nommé ARNAVT DE CVERTHEDRE. CVERTHEDRE.

6. ADELIS DE BOVRBOVRG fut conjointe auec vn autre Seigneur appellé ESTIENNE DE SINCINGVEM. SINCINGVEM.

6. BEATRIX DE BOVRBOVRG ne voulut point estre mariée, ains demeura vierge toute sa vie. Et apres la mort de MAHAVT sa seur, elle fist religieusement la charge d'Abbesse dans le Monastere de Bourbourg.

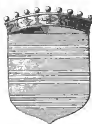
6. *GAVTIER CHASTELLAIN DE BOVRBOVRG.*

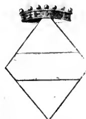
CHAPITRE VIII.

Preuues pag. 200.

LE plus ieune de tous les enfans masles de HENRY I. du nom Chastellain de BOVRBOVRG, & de BEATRIX DE GAND heritiere d'ALOST sa seconde espouse, fut GAVTIER. Lequel apres le decés de BAVDOVIN son frere aisné succeda tant en la Chastellenie de BOVRBOVRG, qu'aux droits & pretentions des Terres d'ALOST & de Vvaise. Il s'allia par mariage auec MAHAVT DE BETHVNE fille de Robert surnommé le Roux Aduoué d'Arras,

BETHVNE. D'argent à la fasse de gueulle.





Seigneur de Bethune, & seur d'ELIZABETH femme de BAVDOVIN son frere. Et de cette alliance sortirent vn fils & vne fille, mentionnez cy-dessous.

ENFANS DE GAVTIER CHASTELLAIN de Bourbourg, & de MAHAVT DE BETHVNE *sa femme.*

7. HENRY II. du nom Chastellain DE BOVRBOVRG apres GAVTIER son pere deceda en ieunesse.

GVINES.

7. BEATRIX DE BOVRBOVRG heritiere de la Chastellenie de Bourbourg, & des droits que BEATRIX DE GAND son ayeule auoit sur les Terres d'ALOST & de Waise, fut mariée auec ARNOVL II. du nom Comte DE GVINES, Seigneur D'ARDRES, comme il sera recité plus particulierement au Liure V. de cette Histoire.

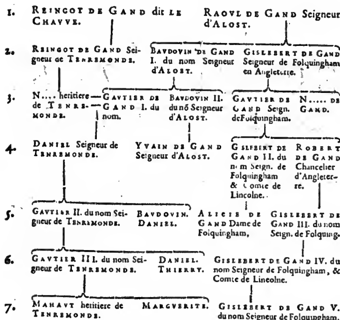
LES

SEIGNEVRS
DE TENREMONDE
ET DE FOLQVINGHAM,

ET QVELQVES COMTES DE LINCOLNE,

DE LA MAISON DE GAND.

TABLE GENEALOGIQVE
DES SEIGNEVRS DE TENREMONDE
ET DE FOLQVINGHAM.



LES



LES SEIGNEVRS DE TENRENONDE.

3. GAVTIER DE GAND GENDRE de REINGOT Seigneur de Tenremonde.

CHAPITRE IX.

I'AY remarqué au second Chapitre de ce Liure que BAVDOVIN DE GAND I. du nom Seigneur d'ALOST & ODE sa femme eurent plusieurs fils, dont l'vn fut GAVTIER DE GAND. Ce qui se iustifie par vne Charte de Lotbert Abbé de Hasnon datée de l'an mille quatre-vingts huit, où il souscriuit auec BAVDOVIN DE GAND II. du nom son frere, VVENEMAR Chastellain de Gand, Thierry d'Audenarde, Gerard de Sottenghiem, & autres Seigneurs. Le tiltre qu'il porta durant sa vie n'est pas cogneu. Mais il y a grande raison de croire, que de luy vinrent les subsequents SEIGNEVRS DE TENREMONDE. Car Orderic Vitalis contemporain d'YVAIN DE GAND Seigneur d'ALOST, & de DANIEL Seigneur de TENREMONDE, les qualifie tous deux *nepueux*, qui est à dire petits fils, de BAVDOVIN DE GAND. D'où l'on peut inferer, que DANIEL eut donc pour pere vn des enfans puisnez de BAVDOVIN I. puis qu'YVAIN estoit fils de l'aisné BAVDOVIN II. surnommé LE GROS, comme il a esté prouué cy-deuant. Et auquel plus vraysemblablement cela doit-il se rapporter qu'au deuxiesme, qui fut nostre GAVTIER DE GAND? Certes le nom de GAVTIER vsité depuis en la Famille de TENREMONDE, le temps, & la parenté susdite, y conuiennent.

Voyez cy-deuant, pag. 114.

Preuues pag. 132.

1088.

Pag. 134.

TOVTESFOIS pour entendre le tout plus clairement, il faut sçauoir que la Seigneurie de TENREMONDE appartenoit auparauant à vne autre Brãche de la Maison de GAND. Car la Charte de l'an mille quatre-vingts huit, à laquelle si-
Preuues pag. 232. gna GAVTIER DE GAND, fut aussi souscrite par REINGOT DE TENREMONDE, autrement dit RANGOT, & en quelques autres Lettres REMY. Il estoit fils de REINGOT
Pag. 231. 232. DE GAND surnommé LE CHAVVE mentionné en diuers Actes des années mille quarante-six, cinquante-deux,
Pag. 233. & soixante-six: & espousa vne Dame nommée ADELVVIDE, qu'aucuns estiment luy auoir apporté la Terre de TENREMONDE. Mais ils le confondent mal auec REINGOT LE CHAVVE son pere. Il obtint aussi l'Aduouerie de l'Abbaye de S. Bauon de Gand en son districT, soit par partage fait entre les CHASTELLAINS DE GAND & ses progeniteurs, ou par quelque autre moyen. A raison dequoy ceux qui luy succederent depuis se qualifierent ordinaire-
Pag. 235. 236. ment ADVOVEZ DE TENREMONDE: à l'exemple des anciens Seigneurs de BETHVNE, qui estans Aduouez du Monastere de S. Vvast d'Arras, appliquerent ce titre d'ADVOVEZ à leur Seigneurie. Le mesme REINGOT Seigneur
Pag. 233. DE TENREMONDE souscriuit aussi auec BAVDOVIN DE GAND II. du nom Seigneur D'ALOST à des Lettres de RAOVL Chambrier de Flandres fils de RAOVL D'ALOST,
1095. qui furent expediées l'an mille quatre-vingts quinze. Bref on tient que luy & ADELVVIDE sa femme doterent l'E-
Pag. 233. glise Collegiale de TENREMONDE, où ils instituerent six Chanoines, & y receurent la sepulture apres leur decés.
1106. Il mourut le cinquiesme iour d'Octobre l'an mille cent six,
Pag. 233. 234. laissant veuue cette ADELVVIDE son espouse, à la priere de laquelle Odart Euesque de Cambray affranchit de toutes vexations seculieres les Chanoines de TENREMONDE
1108. par Lettres passées l'an mille cent huit. Et bien que l'on ne trouue point quelle posterité sortit de leur mariage, neantmoins les raisons alleguées cy-deuant semblent persuader, qu'ils eurent au moins vne fille alliée auec nostre GAVTIER DE GAND, d'où nasquit DANIEL Seigneur DE TENREMONDE mentionné en suite.

FILS DE GAVTIER DE GAND ET DE l'heritiere de TENREMONDE *sa femme.*

4. DANIEL Seigneur de TENREMONDE, Aduoüé de Saint Bauon, continua la lignée.

---

4. *DANIEL SEIGNEVR DE TENREMONDE, Aduoué de Saint Bauon.*

CHAPITRE X.

L'ON ne rencontre aucunes Chartes, qui declarent expressément le nom du pere de ce DANIEL. Mais l'auctorité d'Orderic Vitalis rapportée cy-dessus fait presumer qu'il fut fils de GAVTIER DE GAND fils puisnay de BAVDOVIN I. Seigneur D'ALOST. Et pource qu'il succeda en la Seigneurie de TENREMONDE, & en l'Aduouerie de Saint Bauon, lesquelles auoient apartenu à REINGOT DE GAND, il est croyable aussi qu'il eut pour mere la fille & heritiere d'iceluy. Tant y a que dés l'an mil- cent vingt-deux CHARLES Comte de Flandres estant en son chasteau de Bruges termina quelques differents qui estoient entre Vvlueric Abbé de S. Bauon & luy, touchant les droits deus aux Aduouez de cette Eglise. Dequoy furent tesmoins Guillaume d'Ypre, Robert Aduoué de Bethune, BAVDOVIN DE GAND III. du nom, & YVAIN son frere, Gautier de Tournay, Haquet Chastellain de Bruges, & autres.

Preuues pag. 134. 1122. Pag. 190.

IL souscriuit aussi sous le tiltre de DANIEL DE TENREMONDE aux Lettres que le Comte Charles octroya à l'Abbaye de Lo l'an mille cent vingt-trois. Et en suite le Comte ayant esté proditoirement assassiné, non seulement il aida genereusement à venger sa mort, ains encore tint au commencement le party de GVILLAVME DE NORMANDIE, lequel le Roy Louys le Gros installa en sa place. Ce qui se recueille de la Charte des coustumes & franchises, que ce Comte Guillaume octroya aux habitans de la ville

Pag. 134. 1123. Pag. 198. 231. Pag. 196.

1127. de Saint Omer au mois d'Auril l'an mille cent vingt-sept. Car il signa auec le Roy Louys, MANASSES Comte de GVINES, BAVDOVIN DE GAND III. du nom Seigneur d'ALOST, YVAIN son frere, ARNOVL fils de VVENEMAR Chastellain de Gand, & autres desia nommez ailleurs. Mais depuis il se joignit à YVAIN pour fauoriser l'establissement de THIERRY D'ALSACE en la Comté de Flandres au lieu du susdit Comte Guillaume. A raison dequoy Thierry le crea chef general de sa Caualerie, comme remarque Gualbert Historien du temps, qui l'appelle *vn des Pairs & Princes* de cét Estat de Flandres.

Voyez cy-deuant, pag. 51.

Pag. 105. 206 207. 231.

Preuues pag. 210.

IL se trouue d'abondant mention du mesme DANIEL
1136. à la fin d'vn Acte de l'an mille cent trente-six, auquel il souscriuit auec YVAIN DE GAND, Baudouin Chancelier de Flandres, Thierry Chambrier, Raze Bouteiller, & Raoul Chastellain de Bruges. Et bien que le nom de la femme qu'il espousa ne soit cogneu, neantmoins plusieurs Tiltres font foy qu'il en laissa les enfans cy-apres declarez.

ENFANS DE DANIEL SEIGNEVR DE TENREMONDE.

5. GAVTIER II. du nom Seigneur de TENREMONDE, Aduoué de S. Bauon, aura son Chapitre à part.

Pag. 235. 236.

1151. 5. BAVDOVIN DE TENREMONDE est qualifié frere de GAVTIER en deux Chartes des années mille cent cinquante & vn, & cent cinquante-trois.

5. DANIEL DE TENREMONDE se void aussi nommé auec ses freres en la Charte de l'an mille cent cinquante & vn, expediée en faueur de l'Abbaye d'Affleghem

5. GAVTIER II. DV NOM SEIGNEVR de TENREMONDE, *Aduoué de S. Bauon.*

CHAPITRE XI.

LE fils aisné de DANIEL Seigneur de TENREMONDE fut GAVTIER II. du nom, qui dans vne Charte datée de l'an mille cent cinquante & vn s'intitule PAR LA GRACE DE DIEV ADVOVÉ DE TENREMONDE. Elle contient l'amortissement d'vn alleu situé à Cartelo, lequel il octroya lors à l'Eglise d'Affleghem du consentement de ses freres. Il pacifia aussi en la mesme année, auec LAVRETTE Dame d'ALOST veuue d'YVAIN DE GAND, quelques differens qui estoient entre cette Eglise d'Affleghem & Bernier de Morsele. A quoy furent presens entr'autres Arnoul d'Audenarde, Guillaume de Boulers, Estienne son frere, Stepon de Vigensele, Gozuin d'Erpe, Goscelin d'Ordenghem, Thierry de Mamines, Iordain de Raffenghiem, & Thierry de Rode. Et par d'autres Lettres sans date il consentit qu'Arnoul d'Euerghem engageast au Monastere de Saint Bauon la disme qu'il tenoit de luy en fief à *Vveuesuuale* & à *Botreshand*, pour l'accommodement de ses affaires. L'on ne sçait point auec quelle Dame il print alliance, ains seulement que de son mariage il procrea quelques enfans, & mourut au rapport de Lindanus l'an mille cent soixante-treize.

Preuues pag. 235. 236. — 1151. — Pag. 218. — Pag. 237. — Pag. 236. — 1173.

ENFANS DE GAVTIER II. DV NOM Seigneur de TENREMONDE.

6. GAVTIER III. du nom Seigneur de TENREMONDE, Aduoué de Saint Bauon, sera mentionné plus amplement cy-dessous.

6. DANIEL qualifié FILS DE GAVTIER DE TENREMONDE dans vne Charte de l'Abbaye de S. Pierre de Gand, fut consequemment frere de GAVTIER III. Pag. 237.

6.° THIERRY DE TENREMONDE nommé dans la mesme Charte semble aussi auoir esté frere de DANIEL. Mais Lindanus s'est trompé, croyant que sa mere s'appelloit LAVRETTE, & qu'elle fist quelques biens pour luy à l'Eglise d'Afflegem. Car celle qui y donna pour l'anniuersaire de THIERRY son fils, fut LAVRETTE D'ALSACE veuue d'YVAIN DE GAND Seigneur d'ALOST, comme l'on peut voir par le Seau qu'elle apposa aux Lettres. Quoy qu'il en soit, THIERRY DE TENREMONDE s'estant acheminé à la conqueste de Constantinople, il y obtint l'office de Connestable de l'Empire sous l'Empereur Baudouin Comte de Flandres, & s'allia auec AGNES D'ADELON fille d'Adam Seigneur de ce lieu. De laquelle alliance sortirent vn fils & vne fille, à sçauoir DANIEL, & YSABEAV D'ADELON. DANIEL succeda à sa mere en la Seigneurie d'Adelon, & espousa AGNES DE FRANCLIEV, dont issirent DANIEL II. du nom Seigneur d'Adelon, mort sans hoirs, AGNES D'ADELON mariée à GARNIER L'ALEMAN le Ieune, & YSABEAV D'ADELON.

Pag. 136. Pag. 129. Pag. 137. ADELON. Pag. 137. FRANCLIEV.

---

6. *GAVTIER III. DV NOM SEIGNEVR de* TENREMONDE, *Aduoué de S. Bauon.*

CHAPITRE XII.

Preuues pag. 137. A GAVTIER II. Seigneur de TENREMONDE succeda GAVTIER III. son fils aisné, qui confirmant à l'Eglise d'Affleghem quelques donations de son pere, se qualifie dans les Lettres PRINCE ET SEIGNEVR DE TENREMONDE, ainsi que remarque Lindanus. Il fut Pag. 136. 137. conjoint auec vne Dame nommée ADELIZE, qui demeurée veuue de luy conceda aux Religieux de Saint Pierre de Gand exemption de tous peages en la portion de la Terre de TENREMONDE, dont elle iouyssoit, par droit de doüaire comme i'estime. A quoy souscriuirent BERTOVL son fils, probablement nay d'vn autre mariage, Baudouin de Ramesdonc, Iean son frere, DANIEL fils de GAVTIER DE TENREMONDE II. du nom, THIERRY DE TENREMONDE, & tout à la fin MAHAVT

ADVOVÉ, qui semble estre la fille aisnée de nostre GAVTIER III. & de cette ADELIZE. Car il ne la laissa mere que de deux filles, qui suiuent. Elle viuoit encore l'an mille deux cens dix, comme l'on recueille d'vne autre Charte, par laquelle elle reïtera la mesme donation. Pag. 169.

FILLES DE GAVTIER III. DV NOM Seigneur de TENREMONDE, *& d'*ADELIZE *sa femme.*

7. MAHAVT Dame de TENREMONDE & de Bethune, Aduouée de Saint Bauon & d'Arras, aura son eloge au Chapitre prochain.

7. MARGVERITE DE TENREMONDE ne fut point mariée, ains vescut longuement en virginité. A raison dequoy quelques Chartes des années mille deux cens vingt-quatre, & mille deux cens trente-deux luy donnent le tiltre de DAMOISELLE DE TENREMONDE. Elle est aussi qualifiée en d'autres SEVR DE MAHAVT DE TENREMONDE, & en d'autres TANTE MATERNELLE DE ROBERT DE BETHVNE Seigneur de TENREMONDE & de Bethune, Aduoué d'Arras, fils aisné de MAHAVT. 1224. Preuues pag. 140.141.142.

---

7. *MAHAVT DAME DE TENRE-* MONDE *& de Bethune, Aduouée de S. Bauon & d'Arras.*

CHAPITRE XIII.

IL y a diuerses Lettres qui tesmoignent, que cette MAHAVT heritiere de la Terre de TENREMONDE, & de l'Aduoüerie de Saint Bauon de Gand, estoit fille de GAVTIER Seigneur DE TENREMONDE, & dans vne d'icelles sa mere est aussi nommée ADELIDE ou ADELIZE. Elle espousa GVILLAVME II. du nom Seigneur DE BETHVNE, Aduoué d'Arras, fils de Robert de Bethune surnommé le Roux, & d'Adelize sa femme. Lequel Guillaume eut cinq freres, à sçauoir *Robert de Bethune* son aisné mort en ieunesse: *Baudouin de Bethune* Seigneur de Cho- Preuues pag. 139. BETHVNE. Pag. 238.

ques, allié auec Hadeuuide Comtesse d'Aumale, dont issit *Baudouin* decedé en bas âge: *Iean de Bethune* Euesque de Cambray, & Seigneur de Choques apres Baudouin son frere: *Conon de Bethune*, qui alla à la conqueste de Constantinople: & *Anselme de Bethune* mentionné dans vne
Pag. 239. Charte de l'Abbaye de Clermarests. Il eut pareillement quatre seurs, dont l'vne appellée *Clemence de Bethune* semble estre morte en ieunesse: la seconde dite *Elizabeth de Bethune* eut pour espoux BAVDOVIN Chastellain de Bourbourg: la troisiesme nommée *Mahaut de Bethune* fut femme de GAVTIER DE BOVRBOVRG frere & suc-
Voyez cy-deuant, pag. 132. 134. cesseur de Baudouin, comme i'ay desia remarqué aux Chapitres VII. & VIII. & la derniere *Marguerite* qualifiée
Pag. 141. *Damoiselle de Bethune* en quelques Chartes vescut sans alliance.

IE n'ay point trouué le temps precis, auquel le mariage de ce GVILLAVME Seigneur DE BETHVNE & de nostre MAHAVT Dame de TENREMONDE fut celebré. Mais diuerses Chartes enseignent, qu'il preceda de beau-
1193. coup l'année mille cent quatre-vingts treize. Car par l'v-
Preuues pag. 238. ne passée lors ils octroyerent ensemblément à l'Eglise de Saint Pierre de Gand l'exemption de tous peages dans leur Terre de TENREMONDE. Et par vne autre de l'an mille
1194. cent quatre-vingts quatorze, GVILLAVME assigna sur son trauers de VVarneston vn marc d'argent de rente que GAVTIER Seigneur de TENREMONDE auoit donné auparauant à l'Eglise de Saint Yued de Braine, à receuoir tous les ans dans la ville de Tenremonde. Ce que MAHAVT son espouse ratifia, auec cinq enfans desia nez d'eux. Ils
Preuues pag. 218. 239. 240. 241. eslargirent aussi conjointement de leurs biens aux Abbayes de Clermarests, de Saint Bertin, & de Nostre-Dame de Dunes de l'Ordre de Cisteaux, és années mille cent quatre-
1203. vingts dix-sept, & mille deux cens trois.

MAIS quelque temps apres GVILLAVME Seigneur DE BETHVNE mourut, & laissa veuue la mesme MAHAVT Dame de TENREMONDE sa femme, laquelle en suite eut debat contre SIGER Chastellain de GAND, pour les droits dependants de l'Aduouërie de S. Bauon. Car il se trouue
1206. Lettres passées à Tenremonde l'an mille deux cens seize, par

par lesquelles l'vn & l'autre esleurent arbitres de leur different Gerard Seigneur de Grimberges & Guillaume son frere. A condition qu'ayans parfait & rendu leur enqueste touchant la tenuë ou possession en laquelle estoient les parties lors que le Roy Philippe Auguste alla la derniere fois à Ypre: Arnoul d'Audenarde, Gilles Chambrier de Flandres, & Daniel de Courtray en esliroient d'autres, qui s'enquereroient de la tenuë de GAVTIER Seigneur DE TENREMONDE pere de MAHAVT, & de celle de SIGER Chastellain DE GAND pere de SIGER: suiuant lesquelles ils essayeroient de les mettre tous deux d'accord. Et si cela ne se pouuoit, ils iroient ensemble à la Cour de Flandres, où suiuant ce qui leur en seroit dit, ils adiugeroient à chacun ce qui luy apartiendroit. Dequoy furent tesmoins, Arnoul d'Audenarde susdit, Gautier Bertaut, Gilles son frere, DANIEL Aduoué d'Arras & ROBERT son frere, tous deux enfans de MAHAVT, Daniel de Courtray, & Hellin Seneschal de Flandres.

CETTE MAHAVT estant à Courtray le lendemain de la Magdeleine l'an mille deux cens vingt & vn fist pareillement vn accord auec Ieanne Comtesse de Flandres & de Hainaut, portant que dans le domaine des terres d'ALOST & de TENREMONDE l'vn ne pourroit suiure ny rechercher les serfs de l'autre, non plus que les aubains, ny les hommes de l'Aduouerie, ou les serues & ancelles. Mais és fiefs il pourroit les rechercher & suiure, & leurs hommes les suiuroient par tout où ils souloient. Et quant à l'Aduouerie de Saint Bauon de Gand, elle demeureroit en tel point qu'elle estoit au temps du Comte Baudouin & de l'Aduoué GVILLAVME mary de MAHAVT. Laquelle pour derniere action de sa vie, & pour marque eternelle de sa pieté, establit d'ailleurs vne Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Cisteaux en l'Eglise de Saint Gilles de TENREMONDE, où fut mise pour premiere Abbesse vne Dame nommée Heduuide. Car elle mourut en la mesme année de cette fondation, qui fut mille deux cens vingt-trois, ou au commencement de l'an mille deux cens vingt-quatre. Et apres son decés, MARGVERITE Damoiselle DE TENREMONDE transfera ladite Abbaye au lieu nommé *Zuuiueke*

[Margin: 1221. Preuues pag. 140. — Pag. 141. 489. — 1223.]

Pag. 141. 142. prés de Tenremonde, auec le consentement de Geofroy Euesque de Cambray son cousin, qui en approuua le
1227. transport au mois d'Aoust l'an mille deux cens vingt-sept.

ENFANS DE MAHAVT DAME DE TENREMONDE, *& de* GVILLAVME *Seigneur* DE BETHVNE *son mary.*

Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon, Liu. 3. Ch. 1.

8. DANIEL Seigneur de BETHVNE, Aduoüé d'Arras, prist alliance auec EVSTACHE DE CHASTILLON fille de Gaucher Seigneur de Chastillon, de Crecy, & de Montjay, & d'Elizabeth Comtesse de Saint Paul sa femme, & mourut sans enfans l'an mille deux cens vingt-huit.

Preuues pag. 141.

8. ROBERT DE BETHVNE porta au commencement la qualité de Seigneur de TENREMONDE, comme l'on apprend de deux Chartes des anné-es mille deux cens vingt-quatre, & deux cens vingt-six. Depuis il succeda aussi en la Seigneurie de BETHVNE & en l'Aduouerie d'Arras à DANIEL son frere aisné, & espousa ELIZABETH Dame DE MORIAME'S. De laquelle il procrea MAHAVT Dame DE BETHVNE & DE TENREMONDE, Aduouée d'Arras, conjointe auec GVY DE DAMPIERRE Comte DE FLANDRES, qui à cause d'elle herita de ces deux grandes Seigneuries.

Pag. 138.

8. BAVDOVIN DE BETHVNE se void nommé le troisiesme entre les enfans de Guillaume Seigneur de Bethune & de MAHAVT DE TENREMONDE sa femme, dans vne Charte de l'an mille cent quatre-vingts quatorze pour l'Abbaye de Saint Yued de Braine. Mais bien tost apres il trespassa, estant encore fort ieune.

Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon Liu. 3. Ch. 1. & les Preuues du mesme Liure.

8. IEAN DE BETHVNE Cheualier fut Comte de Saint Paul à cause d'ELIZABETH heritiere de cette Comté, auec laquelle il contracta mariage apres le decés de Gaucher de Chastillon son premier espoux, comme enseigne vn Acte de l'an mille deux cens trente-trois. Mais il n'en eut aucune lignée.

8. GVILLAVME DE BETHVNE Seigneur de Molenbeque eut pour femme ELIZABETH DE PONTROHART, dont issit entr'autres enfans GILLES DE BETHVNE Seigneur de Molenbeque, qui par vn Tiltre de l'an mille deux cens qua-

rante-sept est recogneu pour nepueu de ROBERT Seigneur de Bethune & de Tenremonde.

8. ADELIDE DE BETHVNE est mentionnée auec DANIEL, ROBERT, & BAVDOVIN, ses freres, en la Charte de l'Abbaye de Braine datée de l'an mille cent quatre-vingts quatorze. Mais on ne sçait point si elle fut mariée, ou non. Preuues pag. 238.

8. MAHAVT DE BETHVNE ainsi appellée du nom de MAHAVT Dame de TENREMONDE sa mere espousa GISLEBERT DE SOTTENGHIEM Seigneur de Rassenghiem, Pag. 242. auquel en l'année mille deux cens vingt-huit ROBERT Aduoué d'Artas, Seigneur DE BETHVNE & de Tenremonde, donna tous les biens qu'il auoit és parroisses de Calquene & de Larne, au lieu de mille liures assinées en mariage à cette MAHAVT sa seur. Puis GISLEBERT les reprist de luy en fief auec le franc alleu qu'il possedoit en la parroisse de Masmines. Ce qui fut fait suiuant l'ordonnance de Michel Connestable de Flandres, & de Gautier de Guistelle. Il mourut deuant la mesme MAHAVT sa femme, laquelle il laissa mere d'vn fils appellé GERART Seigneur de Rassenghiem, de Calquene, & de Masmines, comme l'on void par vn Tiltre de l'an Pag. 243. mille deux cens quarante-cinq, contenant vn compromis accordé entr'eux & ROBERT Seigneur de Bethune, és personnes de Guillaume de Grimberges Cheualier, & d'Impin de Basserode, touchant les iustices & droitures que chacun pretendoit en la parroisse de Wettre.



LES

SEIGNEVRS DE FOLQVINGHAM, ET COMTES DE LINCOLNE, en Angleterre.

2. *GISLEBERT DE GAND SEIGNEVR de Folquingham en Angleterre, & ses Descendants.*

CHAPITRE XIV.

Preuues pag. 243.



L'ON apprend d'vn vieil Liure manuscrit cité par Guillaume Cambden en sa Description de l'Angleterre, qu'auec GVILLAVME LE CONQVERANT Duc de Normandie passa dans ce Royaume vn Seigneur appellé GISLEBERT DE GAND, auquel il donna la Barõnie de FOLQVINGHAM assise en la Comté de Lincolne pour luy & ses descendants. Ce GISLEBERT, fut vraysemblablement fils puisnay de RAOVL DE GAND Seigneur d'ALOST, qui viuoit és années mille trente-huit, & mille cinquante-deux. A quoy conuient le nom de GISLEBERT reïteré depuis en la Breche d'ALOST, comme il a esté desia remarqué. Et d'autant que le mesme Cambden le qualifie *nepueu de* BAVDOVIN *Comte de Flandres*, il y a apparence que GISLE mere d'iceluy eut aussi pour frere ce Comte Baudouin surnommé de Lille. Lequel ayant esté pere de Mahaut de Flandres mariée à Guillaume le Conquerant, de là possible vint la cause de l'auancement de GISLEBERT en Angleterre, où il procrea vn fils & vne fille, mentionnez cy-dessous.

Voyez cy-deuant, pag. 112.

3. GAVTIER DE GAND Seigneur de Folquingham continua la posterité.

3. N...... DE GAND fut conjointe auec YVES DE GRANDMAISNIL fils de Hugues Seigneur de Grandmaisnil en Normandie, & d'Alix de Beaumont fille d'Yues Comte de Beaumont sur Oise, ainsi que tesmoigne Orderic Vitalis sous l'an-née mille quatre vingts dix. GRANDMAISNIL. Preuues pag. 144. 1090.

3. GAVTIER DE GAND succeda à son pere GISLEBERT en la Baronnie de Folquingham, & se trouua à la suite de Guillaume Roy d'Angleterre, Duc de Normandie, quand il confirma à Euerelme Abbé de Saint Pierre de Gand & à son Eglise les biens que le feu Roy Edouart son cousin y auoit octroyez. Car il en signa la Charte auec la Royne Mahaut, Eustache Comte de Bologne, Guillaume fils du Roy, Guillaume fils d'Osbert, & autres Seigneurs. De luy & de son espouse, dont le nom est incogneu, sortirent deux fils, qui suiuent. Pag. 143. Pag. 144.

4. GISLEBERT DE GAND II. du nom Seigneur de Folquingham, & Comte de Lincolne.

4. ROBERT DE GAND Chancelier d'Angleterre, duquel sera parlé en son ordre.

4. GISLEBERT DE GAND II. du nom fut heritier principal de GAVTIER DE GAND Seigneur de Folquingham son pere. Et apres la mort de Guillaume de Romare Comte de LINCOLNE, Estienne Roy d'Angleterre le pourueut aussi de cette Comté, dont il jouyt iusques à son trespas auenu l'an mille cent cinquante-sept. Il laissa vne fille vnique, à sçauoir Pag. 143. 144. 1157. Pag. 145.

5. ALICIE DE GAND Comtesse de Lincolne, & Dame de Folquingham, mariée par Henry II. Roy d'Angleterre auec SIMON DE SENLIS fils de Simon Comte de Huntingdon & de Northampton, & d'vne fille de Robert Comte de Leicestre. Mais il ne vint point d'enfans de ce mariage. Parquoy la Baronnie de Folquingham retourna à ROBERT DE GAND oncle d'ALICIE. Pag. 143. 145. SENLIS.

4. ROBERT DE GAND fils puisnay de GAVTIER DE

Pag. 143. GAND Seigneur de Folquingham exerça au commencement la dignité de Chancelier d'Angleterre. Car on trouue des Lettres du Roy Estienne octroyées à l'Eglise de Clair-
Pag. 144 145 marests par la priere de la Royne Mahaut Comtesse de Bologne son espouse, & d'Eustache leur fils, ausquelles il souscriuit auec ce tiltre de Chancelier. Depuis il succeda à ALICIE DE GAND sa niepce en la Baronnie de Folquingham, & fut pere d'vn fils nommé en suite.

Pag. 143. 5. GISLEBERT DE GAND III. du nom Seigneur de Folquingham eut aussi pour fils

6. GISLEBERT DE GAND IV. du nom Seigneur de
Pag. 243. Folquingham. Le Prince LOVYS DE FRANCE fils du Roy Philippe Auguste ayant esté appellé en Angleterre
1215. l'an mille deux cens quinze luy restitua la Comté de LIN-
Pag. 245. COLNE, qu'aucuns de ses predecesseurs auoient desia possé-
1217. dée. Mais deux ans apres il en fut priué. Toutesfois la Terre de Folquingham demeura à son fils.

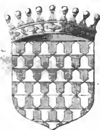
7. GISLEBERT DE GAND V. du nom fils & heritier de GISLEBERT IV. donna la Baronnie de Folquingham auec toutes ses dependances à Edoüart fils aisné de Henry III. Roy d'Angleterre. Et en luy prist fin la Branche des Seigneurs de ce lieu issus de la Famille de GAND dite d'ALOST.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE CINQVIESME,

CONTENANT LA SVITE DES Comtes de GVINES *issus de la Famille de* GAND.

Depuis l'an MCCV. iusques à l'an MCCCXXXI.



Vairé d'or & d'azur.

TABLE GENEALOGIQVE
DES COMTES DE GVINES.

7. ARNOVL II. du nom Comte de GVINES, Seigneur d'ARDRES, Chastellain de BOVRBOVRG.

8.

BAVDOVIN III. du nom Comte de GVINES Seigneur d'ARDRES, Chastellain de BOVRBOVRG.	ROBERT DE GVINES. HENRY. ARNOVL.	BEATRIX DE GVINES Abbesse de Bonham.	CHRESTIENNE. MAHAVT Cõtesse de Saint Paul.	ALIX. BEATRIX.

9.

ARNOVL III. du nom Comte de GVINES, Seigneur d'ARDRES, Chastellain de BOVRBOVRG.	BAVDOVIN DE GVINES Seigneur de SANGATE.	ADELVIE DE GVINES Comtesse de Fauquembergue, Châstellaine de S. Omer.

10.

BAVDOVIN DE GVINES Seigneur d'ARDRES, d'Audervvic, & de Bredenarde, Chastellain de BOVRBOVRG.	ENGVERRAN DE GVINES Seign. de COVCY, d'Oisy, & de Montmirel.	IEAN DE GVINES Vicomte de Meaux, Seigneur des Fertez Ancoul & Gaucher.	N.... DE GVINES. YSABEAV Dame de Basoches. ALIPS Dame de Malines.

11.

IEANNE Comtesse de GVINES & d'Eu.	BLANCHE DE GVINES Dame de Colevvide, Chastellaine de Langle.

LES



SVITE
DES COMTES
DE GVINES.

7. *ARNOVL II. DV NOM COMTE de* GVINES, *Seigneur d'*ARDRES, *Chastellain de* BOVRBOVRG.

CHAPITRE PREMIER.

EN cét ARNOVL II. du nom Comte de GVINES s'assemblerent par alliances les biens des Familles d'ARDRES & de BOVRBOVRG, & les principaux droits de celle d'ALOST, ainsi que l'on a veu és deux Liures precedents. Il estoit fils aisné de BAVDOVIN II. Comte de GVINES, & de CHRESTIENNE heritiere des Terres d'ARDRES, de Marcq, & de Coleuuide, son espouse. Laquelle ayant finy sa vie dés l'an mille soixante dix-sept, il commença incontinent apres à porter le tiltre de SEIGNEVR D'ARDRES. La Cour de Philippes Comte de Flandres fut l'Academie, où il aprist ses premiers exercices, & y parut entre tous les ieunes Seigneurs du pays. De là le Comte BAVDOVIN son pere luy donna l'Ordre de Cheualerie, auec Eustache de Salpervvic, Simon de Nieles, Eustache d'Elsech, & Vyalon de Preuois. Ce que Lambert d'Ardres rapporte à l'année mille cent quatre-vingts vn. Et depuis il employa prés de deux ans à voyager par les prouinces estrangeres, afin de voir les tournois & combats d'armes qui s'y faisoient.

Preuues pag. 111.117.146. Voyez cy-deuant, pag. 74. 1177. Pag. 146. Pag. 147. 1181.

Preuues pag. 247.248.

PHILIPPE de Montgardin estoit lors son Conseiller, & auoit la direction de ses affaires dans le pays. Mais durant ses voyages son pere luy bailla pour conducteur vn prudent & braue Cheualier nommé Arnoul de Cayeu. Lequel toutesfois ne pouuant le suiure continuellement en laissa le soin à vn sien nepueu, qui auoit demeuré autresfois auec le ieune Henry d'Angleterre. Eustache de Salperuuic, Hugues de Mauues, Henry de Campagnes, & plusieurs autres Gentilshommes, l'accompagnerent aussi. Et apres qu'il eut acquis beaucoup de gloire & de reputation en diuers lieux, finalement IDE Comtesse de Bologne entendit parler de luy. Cette Dame fille de Mathieu d'Alsace Comte de Bologne auoit esté desia mariée deux fois par le conseil de Philippe Comte de Flandres son oncle. Car en premieres nopces elle s'estoit alliée auec Gerard Comte de Gueldres, puis en secondes auec Bertoul Duc de Zeringe. Lesquels estans morts tous deux en peu de temps, elle deuit tellement amoureuse de nostre ARNOVL DE GVINES, qu'il en conceut quelque esperance de paruenir à la Comté de Bologne. Mais vne autre occasion, qui s'offrit d'ailleurs, l'en recula.

Preuues pag. 249. *Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon, Liu. 3. Ch. 1.*

RENAVT fils d'Albert Comte de Dammartin ayant quitté sa femme, qui estoit seur de Gaucher de Chastillon gendre de Hugues Comte de Saint Paul, enuoya des deputez vers cette Comtesse IDE, pour la solliciter & rechercher en mariage. Ce qu'elle luy eust accordé fort volontiers, si le Comte Philippe son oncle se fust monstré enclin à y prester consentement. Mais pource qu'il auoit lors la garde de la Comté de Bologne, dont les fruits & reuenus se leuoient par ses mains, & que les Seigneurs François luy estoient suspects, notamment Renaut qu'il sçauoit estre parent & fauory du Roy Philippe Auguste, il ferma l'oreille à vne telle alliance. Parquoy IDE esloignée de son espoir tourna derechef ses affections sur ARNOVL DE GVINES: & à cét effet depescha plusieurs personnes ores à Deuresne, tantost à Marcq, afin d'en traiter auec luy. Elle alla aussi le visiter iusque dans sa ville d'Ardres, où il la festoya somptueusement, & l'eust retenuë sans la promesse qu'elle luy fist de retourner en bref. Voire il poussa l'affaire

si auant, qu'en ayant parlé au Comte Philippe, il le dispoſa à agreer ſa demande. Mais cependant Renaut de Dammartin, qui redoutoit ARNOVL par deſſus tous, arriua ſecrettement aupres de la Comteſſe, laquelle il enleua ſans le ſçeu de Philippe ſon oncle, & ſe retira auec elle dans la ville de Riſte en Lorraine. Où eſtants, elle reſcriuit à ARNOVL DE GVINES, que Renaut l'auoit enleuée de force, & que s'il vouloit ſe tranſporter vers elle pour la deliurer de ſes mains, elle l'eſpouſeroit. A quoy ARNOVL s'engagea par vne legere imprudence. Car il ne fut pas pluſtoſt arriué dans Verdun, que Renaut informé de ſa venuë par la Comteſſe meſme le fiſt arreſter là priſonnier auec Euſtache de Salperuuic & Hugues de Mauues Cheualiers, Baudouin de Mauues & Enguerran de Brunemberg Eſcuyers, & autres gens de ſa ſuite. Lequel opprobre luy auint, ſelon qu'eſtime Lambert, à cauſe que s'eſtant croiſé pour accompagner en la Terre-Sainte Philippe Roy de France, & Philippe Comte de Flandres, qui s'y acheminerent l'an mille cent quatre-vingts dix, non ſeulement il ne fiſt point le voyage auec eux, ains de plus prodigua voluptueuſement la diſme de la Terre de GVINES, qui auoit eſté leuée & miſe entre ſes mains pour faire la guerre contre les Infidelles. Neantmoins apres vne captiuité de quelques mois, Albert eſleu Eueſque de Verdun le deliura auec tous les ſiens, à l'inſtante priere que Guillaume Archeueſque de Reims luy en fiſt faire par l'Archeueſque de Treues. Et par ce moyen il retourna de Verdun en ſa ville d'ARDRES, au grand regret de Renaut ſon ennemy, qui pendant l'abſence du Comte Philippe s'eſtablit facilement en la poſſeſſion de la Comté de Bologne.

Pag. 150. 1190. Pag. 151.

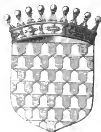
HVGVES ſurnommé CANDAVENNE Comte de Saint Paul n'auoit lors que deux filles, dont l'aiſnée appellée Elizabeth eſtoit mariée à Gaucher Seigneur de Chaſtillon, & de Crecy en Brie. La puiſnée dite EVSTACHE DE SAINT PAVL fut en ſuite accordée auec noſtre ARNOVL DE GVINES Seigneur d'Ardres, lequel toutesfois ne l'eſpouſa pas. Car l'accompliſſement du mariage ayant eſté differé à cauſe du bas âge de la fille, le ieune HENRY II. du nom Chaſtellain de Bourbourg vint cependant à mourir ſans

Voyez l'Hiſt. de la Maiſon de Chaſtillon Liu. 3. Ch. 1. Preuues pag. 152. 153.

1194. lignée enuiron la feste de Saint Michel l'an mille cent quatre-vingts quatorze. Ce qui donna occasion à BAVDOVIN Comte de GVINES de rechercher pour ARNOVL son fils l'alliance de BEATRIX DE BOVRBOVRG seur & heritiere vnique du defunt, en luy faisant quitter EVSTACHE sa fiancée. Cette BEATRIX estoit fille de Gautier Chastellain de Bourbourg, & de Mahaut de Bethune sa

Preuues pag. 155 172. 175.

BOVRBOVRG. D'azur à trois uerces d'or.





femme, ainsi qu'a esté desia remarqué au Liure IV. A raison dequoy elle auoit pour oncles maternels Guillaume Seigneur de Bethune, Aduoué d'Arras, Conon de Bethune que Geofroy de Villehardouin appelle Cuenes, Baudouin de Bethune Comte d'Aumalle, & Iean de Bethune depuis Euesque de Cambray. Elle estoit aussi du costé paternel heritiere legitime du pays d'ALOST à cause de BEATRIX DE GAND son ayeule, & proche parente de Henry de Bailleul, qui au nom d'elle auoit lors le gouuernement de la Chastellenie de Bourbourg. Tous lesquels Seigneurs agreerent vnanimément la proposition du mariage que le Comte BAVDOVIN leur fist. Et par le traité qu'ils en arresterent, ARNOVL assigna en douaire à BEATRIX ses Terres d'ARDRES & de Coleuuide, auec toutes leurs dependances. Les nopces furent celebrées à Ardres auec vne grande pompe & magnificence, & le lit des mariez benit & encensé solemnellement par Lambert Prestre du lieu, Autheur de l'Histoire des Comtes de GVINES & des Seigneurs d'ARDRES, laquelle il dedia au mesme ARNOVL.

Voyez cy-deuant, pag. 134.
Pag. 135.
Pag. 134.

QVELQVE temps apres Baudouin Comte de Flandres

Preuues pag. 155.

& de Hainaut nepueu de Philippe Comte de Flandres assiegea la ville de Saint Omer, qui tenoit pour Philippe Auguste Roy de France. Auquel siege cét ARNOVL DE GVINES le secourut puissamment & courageusement auec ses peuples de Bourbourg & d'Ardres. Car ayant eu son departement prés de la porte dite de Bologne, il y fist bastir vne tour si haute, & si bien garnie de toutes choses necessaires pour battre & assaillir, que de là il endommagea grandement les murs & edifices de la ville. Ne mettant point en cósideration que son bien-aymé parent Guillaume Chastellain de Saint Omer estoit celuy qui defendoit cette place au nom du Roy Philippe, & que d'ailleurs Renaut Comte de Bologne ruinoit cependant Fauquembergue & autres terres adiacentes, dont il estoit Seigneur. Au moyen dequoy ARNOVL entra si auant en la grace & faueur de Baudouin Comte de Flandres, qu'en suite de la reddition de la ville faite l'an mille cent quatre-vingts dix- 1198.
huit, il obtint de luy non seulement de grandes sommes Pag. 156.
de deniers, mais aussi les Terres de More & de Ieth, qui estoient vne portion de celle d'ALOST apartenant à BEATRIX DE BOVRBOVRG son espouse.

BAVDOVIN Comte de GVINES pere du mesme ARNOVL auoit en ce temps guerre contre Renaut Comte de Preuues pag. 157.
Bologne. Ce qui fut cause qu'il munit & fortifia de nouueau tous ses chasteaux. Et à son exemple ARNOVL voyant que sa ville d'ARDRES assise dans le milieu du pays de GVINES commençoit à fleurir en biens & richesses, il l'enuironna pareillement d'vn tres-bon & large fossé. Puis Mahaut veuue de Philippe Comte de Flandres ayant leué des trouppes par les lieux de son douaire, afin d'assaillir ceux de Furnes qui luy estoient desobeïssants: il assembla de son costé quelques gens de guerre, pour luy resister si elle entreprenoit de courir sur la terre de BOVRBOVRG, dont elle n'affectionnoit pas le peuple. Mais comme son armée fut preste à donner, Herebert chef des Blauotins, Gautier de Hondescote, & autres leurs confederez, la chargerent si viuement, qu'ils la dissiperent & mirent en fuite. De sorte que Mahaut s'estant sauuée dedans Dunquerque, elle Pag. 159.
eut tout besoin de recourir à l'assistance d'ARNOVL, qui

la reconduisit seurement iusques à Lille, où elle faisoit sa demeure ordinaire. Il ne portoit encore alors que le tiltre de CHASTELLAIN DE BOVRBOVRG auec celuy de
Pag 131. SEIGNEVR D'ARDRES, comme l'on recueille d'vne Char-
1200. te du Comte BAVDOVIN son pere datée de l'an mille
Pag 132. deux cens, à laquelle il souscriuit. Et dans vne autre expe-
1203. diée trois ans apres en faueur d'Itier Abbé d'Andres, il est simplement qualifié ARNOVL DE GVINES CHASTEL-
1205. LAIN DE BOVRBOVRG. Mais en l'année mille deux cens cinq il paruint a la Comté de GVINES par le decés de
Pag. 133. 134. son pere BAVDOVIN, pour le salut duquel il remist à l'Abbaye & aux Religieux d'Andres tous les cens que leur Ferme de Bredenarde deuoit annuellement aux Comtes de GVINES.

CE Comte ARNOVL II. du nom demeura d'ailleurs heritier de la discorde, qui estoit entre son pere & Renaut Comte de Bologne. A raison dequoy le Roy Philippe Auguste excité par le Comte Renaut entra auec vne puissante
Preuues pag. 261. 263. armée dans le pays de GVINES, où il destruisit le chasteau de Bonham, mist des garnisons en ceux de Coleuuide, de Sangate, & de Rorichoue, & de là s'en reuint en France. Ce que la Chronique de l'Abbaye d Andres rapporte à
1209. l'année mille deux cens neuf, adioustant que pour donner aux hommes du Comte de Bologne vn plus facile accés dans Rorichoue, les gens du Roy dresserent en moins de six iours vn grand chemin au trauers du marais situé entre
1210. cette place & la terre ferme de Marcq. Mais l'an ensuiuant
Pag. 264. il y eut vn accord fait par Monsieur LOVYS DE FRANCE fils aisné du Roy Philippe entre le Comte Renaut & Ide sa femme d'vne part, nostre ARNOVL Comte de GVINES & BEATRIX son espouse d'autre, pour raison du chasteau de Sangate & du marais commun estant entre la terre de Marcq & la terre de GVINES. Ce qui monstre que les parties recherchans la paix se rapporterent de leurs differents au iugement de ce Prince. Et en suite le Comte de Bologne commanda que le chasteau de Rorichoue fust
Pag. 265. démoly, auec le triple fossé qui l'enuironnoit. A quoy BEATRIX Comtesse de GVINES consentit d'autant plus volontiers, qu'elle n'en aymoit pas le Seigneur ap-

pellé MANASSES DE GVINES frere de son mary.

CEPENDANT le Comte ARNOVL ne laissa pas de tes- Preuues pag. 165.
moigner sa deuotion à l'endroit de plusieurs Eglises. Car celle de Saint Bertin entr'autres luy estant obligée en quelques droits à cause de sa Chastellenie de BOVRBOVRG, il les luy remist par Lettres passées l'an mille deux cens dix. 1210.
A quoy consentit la Comtesse BEATRIX sa femme, à condition, que l'Abbé & les Religieux du lieu feroient celebrer chez eux son anniuersaire, quand elle seroit decedée. Il octroya aussi l'an mille deux cens vnze à 1211.
LVTGARDE Abbesse de S. Leonard de GVINES sa tante, l'amortissement de certaines portions d'vn marest qu'el- Pag. 166.
le acquist de Iacques dit Baron Seigneur de Nieles, qui les tenoit de luy auec son autre fief. Et d'ailleurs Euerdée Ab- Voyez cy-deuant, pag. 64.
bé de Saint Bauon de Gand ayant concedé à vne autre de ses tantes nommée MARGVERITE veuue de ROGER Chastellain de Courtray, la maison de Lathem auec ce qui en dependoit pour en jouyr sa vie durant, il declara en faueur de l'Abbaye, qu'apres la mort d'icelle, luy ny aucun autre de ses parens n'y pretendroient aucun droit. Ce qu'il seela de son Seau, où il se void representé à cheual auec l'Es- Pag. 166.
cusson des Armes de GVINES en la main gauche, & au contreseel vn oiseau.

MAIS pour retourner des actions de pieté à celles des armes, comme BAVDOVIN Comte de GVINES pere Voyez cy-deuant pag. 73.
d'ARNOVL quittant la fidelité deuë à Philippe Auguste Roy de France, s'estoit tourné du costé de Baudouin Comte de Flandres & de Hainaut: aussi apres le mariage de Ieanne de Flandres fille aisnée de ce Comte auec FERRANT DE PORTVGAL, nostre ARNOVL rentrant en Preuues pag. 167.
son deuoir fist hommage & serment de fidelité au Roy & à Monsieur LOVYS DE FRANCE son fils aisné. Ce qui excita vne sanglante & furieuse guerre contre luy. Car FERRANT nouueau Comte de Flandres irrité de ce qu'il s'estoit ainsi retiré de sa subiection, entra sur la fin de l'an mille deux cens treize dans la Terre de GVINES auec vne 1213.
grãde & puissante armée. Il auoit à sa suite Renaut Comte de Bologne, & Simon de Dammartin son frere, qui estoit conjointe auec Marie fille vnique de Guillaume Comte de

Ponthieu, Guillaume Comte de Saresbery, Gautier Preuost de Saint Omer, & Hugues de Boue chassé du Royau-
Pag.167.169. me de France, qui soldoyoit largement les troupes de l'argent de Iean Roy d'Angleterre. Auec tous ces Seigneurs il passa prés du chasteau de Saint Omer, brusla le village de Suaueque & toute la contrée voisine: puis costoyant le chasteau de GVINES, où la Comtesse BEATRIX estoit renfermée pour lors, laissa des marques d'hostilité en tous les lieux situez entre GVINES & la mer, & en fin par le territoire de Marcq s'alla rendre à Graueninghes, sans qu'aucun le poursuiuist.

CE ne fut pas neantmoins assez pour appaiser le courroux d'vn Prince animé à la vengeance. Car enuiron vn
1214. mois apres, que l'on commença de compter mille deux
Preuues pag.167. cens quatorze, le mesme Comte FERRANT & ses gens faschez de n'auoir pas assailly les places de nostre ARNOVL Comte de GVINES, rentrerent auec plus grandes forces que deuant en sa Terre, & firent passer tout ce qu'ils ren-
Pag.168. controrent en leur chemin par le fer & le feu. Ce qui espouuanta tellement le Comte ARNOVL, que n'osant se tenir au pays, de crainte d'estre trahy, il se retira dans la ville de Saint Omer, où les habitans le receurent honorablement. La Comtesse BEATRIX, detenuë depuis quelque temps dans le chasteau de GVINES, en fut aussi retirée par quelques Seigneurs Flamends, qui luy attouchoient de parenté. Et par ainsi toutes les autres forteresses du pays demeurerent exposées à la mercy des ennemis. Lesquels en suite sejournerent quatre iours entiers à ARDRES, faisants de grands degasts au tour de Bredenarde, & ailleurs. D'autre costé Renaut Comte de Bologne brusla le
Pag.167.168. chasteau de Sãgate, bien qu'il fust de son fief, pource qu'autresfois il auoit tenu contre luy & ses gens. Il mist aussi le feu au chastean de Coleuuide, & en fist abbatre le donjon. Puis il destruisit la ville de GVINES, auec le chasteau, & les maisons du Comte: ayant excité à cela les Anglois, qui estoient dans l'armée, sous couleur qu'eux & leurs compatriotes auoient souuent payé le peage en cette place. Bref les autres Princes delibetoient de reduire encore en cendres la ville d'ARDRES, auec la forteresse, si Guillaume Abbé

Abbé de la Capelle, Guillaume Abbé d'Andres, & Guillaume Curé du lieu, ne les en eussent detournez, en leur baillant la somme de deux cens cinquante liures pour le rachapt d'icelle. Quoy fait toute l'armée se retira dés le lendemain, & emmena la Comtesse BEATRIX auec tous ses enfans & domestiques en la Comté de Flandres, où elle resida l'espace de quatre ans separée d'auec ARNOVL son mary. Lequel en suite s'estant rangé aupres du Roy Philippe Auguste, l'accompagna contre ses ennemis à la ba- Pag.167.169
taille de Bouuines, où il eut le contentement de voir tous ceux qui auoient rauagé par deux fois sa Comté de GVINES defaits malheureusement, & de là amenez prisonniers en France. Il n'y eut que Hugues de Boue, qui s'estant sauué par la fuite alla perir aupres du port de Sanduuic, comme il vouloit se retirer dans l'Angleterre.

AINSI donc nostre ARNOVL Comte de GVINES deuenu François ne peut estre esmeu par tant de pertes à quitter l'obeïssance de cette Couronne. Au contraire cela l'y affermit tellement, qu'apres la victoire de Bouuines il passa dedans l'Angleterre à la suite du Prince LOVYS DE Preuues pag.169.
FRANCE, qui y fut appellé par les Barons du pays l'an mille deux cens quinze. Car l'Autheur de l'ancienne 1215.
Chronique de Flandres tesmoigne qu'il y alla auec quinze Cheualiers: laissant derechef sa Comté de GVINES exposée aux courses & rauages de ses ennemis. Entre lesquels Iean Roy d'Angleterre y fist de grands degasts par le fer & le feu, comme Mathieu Paris escrit sous l'année mille deux 1216.
cens seize, où il remarque expressément que le Comte Pag.169.
ARNOVL la tenoit en fief lige de Monsieur LOVYS fils aisné du Roy. Et en suite le mesme ARNOVL s'obligea par Lettres seellées de son seel au mois d'Auril l'an mille 1217.
deux cens dix-sept, qu'en cas que Gautier de Formeselles Pag.171.172.
portast les armes contre le Roy Philippe ou contre Monsieur LOVYS son fils aisné, ou aidast quelqu'vn à l'encontre d'eux, il payeroit à sa Majesté cinquante marcs d'argent dans quarante iours apres qu'il en auroit esté sommé.

BEATRIX femme de cet ARNOVL estoit encore en Preuues pag. 172.
Flandres pour lors. Ce qui se recueille d'vne Charte passée

audit an mille deux cens dix-sept, par laquelle elle fist quelques dons à l'Eglise de Nostre-Dame de Tronciennes pour le salut des ames de GAVTIER Chastellain de Bourbourg son pere,& de MAHAVT sa mere, sans y parler aucunemẽt de son mary. Mais incontinent apres elle reuint le trouuer. Car il y a vne autre Charte de luy en l'Abbaye de Saint
Pag. 173.
1218. Bertin datée de l'an mille deux cens dix-huit au mois de Iuillet, laquelle porte qu'il l'octroya en presence de BEATRIX son espouse, Comtesse de GVINES, & Chastellaine de BOVRBOVRG, de Guillaume de Hondescote son Clerc ou Secretaire, & Iusticier de Calais, d'Eustache d'Elsecq, & de plusieurs autres. Il pacifia pareillement certain debat, qui estoit entre GVILLAVME DE GVINES son cousin germain, & le Monastere d'Andres, touchãt vn viuier ou
Pag. 173.
estang situé entre Fõtaines & Boquerdes. Dequoy il s'establit caution & garend par ses propres Lettres expediées au
1219. mois de May l'an mille deux cens dix-neuf. Et de là il s'achemina contre les Albigeois auec le Prince LOVYS DE FRANCE
Pag. 174.
son Seigneur. D'où estant de retour, en fin il paya le tri-
1220. but deu à la mort l'an mille deux cens vingt, & receut l'honneur de la sepulture en l'Eglise d'Andres, laissant veuue la Comtesse BEATRIX son espouse. Laquelle en suite donna de ses biens à l'Eglise de S. Iean Baptiste de Choques tant pour l'ame de luy, que pour celles du Chastellain GAVTIER
Pag. 174
son pere, de MAHAVT DE BETHVNE sa mere, & du ieune Chastellain HENRY son frere: par Tiltre passé à Terouen-
1221. ne le douziesme iour de May l'an mille deux cens vingt & vn. Elle & BAVDOVIN nouueau Comte de GVINES son fils se remirent aussi de plusieurs differents qui suruinrent entr'eux, parauanture à cause de son douaire, au iugement du Chastellain de Saint Omer & de Guillaume de Fiennes. Dequoy il y eut Acte fait au mois de Nouembre
Pag. 174. 175.
1222. l'an mille deux cens vingt-deux, auquel elle apposa son seel. Puis meuë de deuotion elle donna cent mesures de terre assises entre sa Maison de Bonham & la mer, auec le moulin qu'elle auoit au mesme lieu de Bonham, pour y fonder vne Abbaye de Filles à l'honneur de Nostre-Dame. Ce qu'elle fist estant dans la ville de Saint Omer au mois de
Pag. 175.
1223. Decembre l'an mille deux cens vingt-trois. Et apres s'estre

reconciliée auec BAVDOVIN son fils, elle bastit du con- Pag. 176.
sentement d'iceluy les edifices du Monastere, & l'Eglise, où elle esleut sa sepulture. Mais ayant acheué le cours de sa vie à BOVRBOVRG l'an mille deux cens vingt-quatre au 1224.
mois d'Aoust, le Comte son fils voulut qu'elle fust enterrée là dans l'Eglise des Religieuses: au preiudice de ce que ses predecesseurs auoient ordonné, que tous les Comtes & Comtesses de GVINES auroient leur sepulture en l'Abbaye d'Andres.

ENFANS D'ARNOVL II. DV NOM Comte de GVINES, *& de* BEATRIX *Chastellaine* DE BOVRBOVRG *sa femme.*

8. BAVDOVIN III. du nom Comte de GVINES, Seigneur d'ARDRES, & Chastellain de BOVRBOVRG, continua la posterité.

8. ROBERT DE GVINES n'estoit pas encores nay quand Lambert mist fin à son Histoire de GVINES & d'ARDRES. Car il n'y parle point de luy, non plus que de HENRY ny d'ARNOVL ses freres. Mais comme il la termina enuiron l'an mille deux cens, aussi faut-il croire qu'ils furent engendrez depuis. Tant y a que le Comte BAVDOVIN par son testa- Preuues pag. 185.
ment passé l'an mille deux cens quarante-quatre donna à ce 1244.
ROBERT DE GVINES, lequel il qualifie son frere, sa maison de Baulinghem, qui auoit apartenu à M. sa seur, & toute la terre qu'elle tenoit au pays de GVINES.

6. HENRY DE GVINES est aussi qualifié frere du Comte BAVDOVIN par vn Tiltre de l'Abbaye de Clairmarests, da- Pag. 185.
té de l'an mille deux cens quarante, & portoit les Armes de GVINES brisées d'vn baston.

8. ARNOVL DE GVINES fist quelques biens à la mesme Abbaye de Clairmarests auec AELIDE sa femme. Dequoy il y Pag. 186.
eut Lettres passées l'an mille deux cens cinquante & vn, où il 1251.
s'intitule ONCLE D'ARNOVL alors COMTE DE GVINES, fils & successeur de BAVDOVIN. Et au seel qu'il y apposa se voyent d'vn costé les Armes de GVINES brisées d'vn lambel de cinq pendants, de l'autre celles de BOVRBOVRG. I'estime aussi que ce fut cét ARNOVL DE GVINES

1261. Cheualier, qui en l'année mille deux cens soixante & vn fonda vn Monastere de Guillemites à Nieulant prés de Libure sous le tiltre de *Maison de la Paix*, ou de *Nostre-Dame de Nazareth*, comme rapporte Iean Bapriste Gramaye en la description de la Chastellenie de Cassel.

Pag. 255. 268. 286. 8. BEATRIX DE GVINES aisnée des filles d'ARNOVL Comte de GVINES & de BEATRIX DE BOVRBOVRG, renonça aux vanitez & grandeurs du monde, pour embrasser la vie religieuse. Parquoy sortant clandestinement de la maison
1218. de son pere l'an mille deux cens dix-huit, elle alla prendre le voile en l'Abbaye de Bourbourg. Depuis elle fut instituée premiere Abbesse du Monastere de Bonham fondé par la Comtesse BEATRIX sa mere, comme l'on apprend d'vne donation que la mesme Comtesse luy fist l'an mille deux cens vingt-
1224. quatre. Et long temps apres BAVDOVIN Comte de GVINES son frere luy donna aussi le pasturage de sa mote de Bonham, auec l'herbage des fossez, pour en vser iusques à ce qu'il y eust vne forteresse rebastie. Car les Lettres s'en expedierent
1244. au mois de May l'an mille deux cens quarante-quatre, esquelles cette Abbaye est appellée *Nostre-Dame de Leisbistade*. Mais en l'année 1395. elle fut destruite tant par guerre que par inondation, & les Religieuses transferées à Sainte Colombe de Blendeque.

Pag. 255. 8. CHRESTIENNE DE GVINES est mentionnée par Lambert en son Histoire, sans que l'on sçache d'ailleurs si elle deceda en ieunesse, ou si elle fut mariée.

Pag. 255. 8. MAHAVT DE GVINES née ensuite de CHRESTIENNE sa seur espousa HVGVES DE CHASTILLON Comte de S. Paul, apres qu'il fut veuf de MARIE Comtesse de Blois, Dame d'Auennes & de Guise, sa premiere femme. Ce qu'encore que l'on ne trouue remarqué en l'Histoire de la Maison de Chastillon, neantmoins il y a des Lettres de la mesme MAHAVT, qui l'enseignent. Car estant demeurée veuue, elle donna quittance à Iean de Chastillon Comte de Blois fils aisné du Comte HVGVES son mary, de tout ce qu'elle deuoit auoit de luy tant pour son douaire que pour acquests. Vn vieil Liure de l'Abbaye de Saint Bertin, qui cotte sa mort en l'an-

CHASTILLON. De gueulle à trois pals de vair au chef d'or. Pag. 286.

1262. née mille deux cens soixante deux, la qualifie aussi *veuue de*
Pag. 287. HVGVES *Comte* DE SAINT PAVL, & *seur de* BAVDOVIN *Comte de* GVINES. Et dans l'Abbaye d'Auennes-le-Comte

prés d'Arras il y a vne ancienne Estole, sur laquelle on lit ces mots tissus de soye: MEHAVS DE GVINES IADIS COMTESSE DE SAINT PAVL, FAIRE ME FI.

8. ADELIS DE GVINES se void aussi nommée auec ses seurs dans l'Histoire de Lambert. Mais on ne trouue point son alliance. Pag.156.

8. BEATRIX DE GVINES la ieune fut la derniere des filles du Comte ARNOVL, desquelles le mesme Lambert fait mention. Pag.156.

---

8. BAVDOVIN III. DV NOM COMTE de GVINES, Seigneur d'ARDRES, & Chastellain de BOVRBOVRG.

CHAPITRE II.

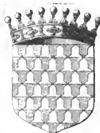
ENTRE les enfans d'ARNOVL II. Comte de GVINES & de BEATRIX Chastellaine de BOVRBOVRG son espouse, BAVDOVIN III. du nom fut l'aisné. Ainsi le qualifie Guillaume Abbé d'Andres en sa Chronique, où il dit qu'ayant esté emmené en Flandres auec sa mere l'an mille deux cens quatorze, il reuint peu de temps apres vers le Comte ARNOVL son pere, qui le receut en sa grace. Depuis il paruint à la Comté de GVINES par le decés du mesme ARNOVL auenu l'an mille deux cens vingt. Et en suite la Comtesse BEATRIX sa mere & luy eurent plusieurs grands differens ensemble. Pour la pacification desquels ils se rapporterent à ce qu'en ordonneroient le Chastellain de Saint Omer nommé de la part de BEATRIX, & Guillaume de Fiennes esleu du costé de BAVDOVIN, comme tesmoigne l'Acte de compromis qu'ils en passerent à Bapaumes l'an mille deux cens vingt-deux, au mois de Nouembre.

Preuues pag. 256. — Pag. 268. — 1214. — Pag. 274. — 1220. — Pag. 274. — 1222.

CE BAVDOVIN Comte de GVINES s'allia par mariage auec MAHAVT DE FIENNES descenduë en ligne masculine d'Eustache I. du nom Seigneur de Fiennes, & Preuues pag. 279. 284.

FIENNES.

D'argent au lyon de fable.





Voyez cy-deuant, pag. 85. 86. d'ADELIZE D'ARDRES son espouse, comme il a esté rapporté au Liure III. Elle eut pour pere GVILLAVME Seigneur de Fiennes & de Tingry, lequel pour cela Guillaume Abbé d'Andres appelle BEAV-PERE du Comte BAVDOVIN en vn endroit de sa Chronique. Sa mere fut AGNES DE DAMMARTIN seur de Renaut Comte de Bologne & de Simon de Dammartin Comte de Ponthieu. D'où proceda qu'elle se veid cousine germaine de MAHAVT Comtesse de Bologne mariée à Monsieur PHILIPPE DE FRANCE oncle du Roy Saint Louys, & de Ieanne de Ponthieu Royne de Castille & de Leon. Elle apartenoit aussi de parenté paternelle à Eustache dit de Campagnes Seigneur de Hames, comme fils d'Aelis de Fiennes tante de Guillaume son pere. Lequel Eustache renommé entre les plus vaillants de son siecle, auoit d'ailleurs pour espouse Mahaut de Pollar fille de Gautier Seigneur d'Ag & de GISLE DE GVINES tante du Comte ARNOVL II. Parquoy nostre BAVDOVIN obligé de le fauoriser admortit en sa consideration à l'Eglise d'Andres la disme de Holdrequem, qu'il y donna estant en ce lieu d'Andres au mois de

(Pag. 179. — margin) Voyez cy-dessus pag. 85.

1224. May l'an mille deux cens vingt-quatre, apres estre rentré en joüyssance paisible de tous les biens qu'il auoit en la Comté de Bologne, vraysemblablement occupez & saisis sur luy auparauant par le Comte Renaut.

Pag. 275.

Preuues pag. 275. LE Prieur de l'Hospital de Hierusalem en France donna l'an mille deux cens vingt-six la Maison de l'Hospital de
1226. Bourbourg au mesme BAVDOVIN Comte de GVINES. Lequel en suite non seulement ratifia la cession des droits

que le Comte ARNOVL & la Comtesse BEATRIX ses Pag. 175. 176.
pere & mere auoient faite à l'Abbaye de Saint Bertin, comme l'on a veu au Chapitre precedent, mais aussi luy confirma pieusement la iustice & seigneurie de toute la terre qu'il possedoit à Sauuinghem, auec celle qu'elle auoit au village d'Audenfort. En recognoissance dequoy l'Abbé & le Conuent de ce lieu s'obligerent de celebrer solemnellement son anniuersaire, par Lettres passées le neufiesme iour d'Auril l'an mille deux cens vingt-huit, en presence de 1228.
Guillaume Chastellain de Saint Omer, d'Anselme de Cresque, de Gautier de Drincham, de Roger Malet, & de Guillaume Guascelin. Cependant FERRANT DE PORTVGAL Comte de Flandres, qui auoit destruit deux fois Pag. 178.
la Terre de GVINES auant sa prison, resolut de la venir encore rauager, & y rentra l'an mille deux cens vingt-neuf. 1229.
Mais les plus puissants de son armée, qui estoient parens de nostre BAVDOVIN COMTE DE GVINES, l'ayans abandonné, il changea d'auis, & se retira. Apres auoir neantmoins pris du bourg de Vvitsant quatre cens liures, de peur que les Flamends ne le bruslassent. Ce qui donna loisir au Comte BAVDOVIN de mener l'hiuer ensuiuant ses troupes iusques à Embry prés de Hesdin, pour venger la mort de BAVDOVIN DE GVINES son oncle, lequel auoit esté tué, comme i'ay desia remarqué ailleurs. Quoy fait, il ac- Cy-deuant pag 75.
compagna aussi Monsieur Philippe de France Comte de Bologne à l'expedition qu'il entreprist l'an mille deux cens 1230.
trente sur les Terres de Thibaut Comte de Champagne. Pag 178 179.

MAIS incontinent apres Ferrant Comte de Flandres & ce BAVDOVIN Comte de GVINES se reconcilierent. Car pour viure desormais en bonne paix & amitié, BAVDOVIN transporta à Ferrant tous les droits qu'il pretendoit en la Terre & Comté d'ALOST à cause de BEATRIX DE BOVRBOVRG sa mere. Dequoy il y eut Lettres dressées au mois de Septembre l'an mille deux cens trente 1231. Preuues pag. 179.
vn. De là il assista à la translation du corps de Saint Bertin, qui fut solemnellement faite en la ville de Saint Omer l'an mille deux cens trente-quatre par Pierre Euesque de 1234. Pag 180.
Terouenne, à la priere & requeste de Iacques Abbé de ce Monastere. Puis quand on traita le mariage de MARIE

fille vnique de Ferrant & de Ieanne Comtesse de Flandres
Pag. 180. 181 auec Monsieur ROBERT DE FRANCE frere du Roy Saint Louys, il fut le premier des Seigneurs qui par le commandement de la Comtesse iurerent à sa Majesté d'en procurer l'accomplissement, estans en la ville de Compiegne au mois
1235. de Iuin l'an mille deux cens trente-cinq. Il souscriuit aussi
Du Tillet au Recueil des Rangs des Grands de France. à la complainte que les Barons de France adresserent trois mois apres au Pape Gregoire IX. contre les Prelats, & leur jurisdiction. Et en suite il donna encore son seellé
Pag. 181. pour l'obseruation du traité de paix fait à Peronne l'an
1236. mille deux cens trente-six entre le Roy & la susdite Ieanne Comtesse de Flandres.

Preuues pag. 181. 182. D'AILLEVRS il se trouue quelques Lettres de luy octroyées aux Abbayes de Clermarest & de Saint Bertin
1240. en l'année mille deux cens quarante. Par d'autres il prist en sa protection & sauuegarde toutes les terres du Mona-
Pag. 186. stere de Licques. Et par d'autres posterieures l'Abbesse de Bonham sa seur receut encore de ses biens. Ce qui fut comme le comble des effets de sa pieté. Car estant tombé malade peu de mois apres, en fin il disposa de ses affaires, & par son testament daté du Lundy apres la feste des Roys l'an
1244. mille deux cens quarante-quatre donna à ROBERT son
Pag. 183. frere sa maison de Baulinghem, qui auoit apartenu à M. sa seur, auec toute la terre qu'elle tenoit au pays de GVINES. A sa niepce A. Dame de TIEMBRONNE le bois de Huonual, tout ainsi comme il l'auoit acquis de MANASSES DE GVINES son oncle. A André de la Mote le bois qu'il auoit acheté de Guillaume de Ghem. A Clerembaut son Clerc, ou Secretaire, toute sa disme de Beauuoir qu'il auoit acquise de Vvichart de Bochout, & le palefroy qu'il auoit acheté de Philippe de Hondescote. A Gerard de Bailleul certaines terres en accroissement du fief qu'il tenoit de luy, auec son cheual ferrant. Et à Robert d'Achiel son grand palefroy auec son haubert, & vne couuerture de fer. Il legua aussi à l'Abbaye d'Andres dix liures de rente à asseoir sur la terre qu'il auoit achetée d'Alienor d'Andres fille puisnée de Henry de Campagnes, son cheual vairon, & toutes les armures de son corps. A l'Abbaye de Licques dix liurées de terre, & au Prieuré d'Ardres dix liures parisis.
A vn

A vn Cheualier pour aller Outremer deux cens liures parisis. Et à chacun de ses domestiques & seruiteurs diuerses autres sommes de deniers. Tous lesquels dons furent consentis & approuuez par MAHAVT son espouse, & par ARNOVL son fils aisné, qui promirent de les entretenir & accomplir. Bref apres son decés auenu sur la fin de la mesme année, il fut inhumé dans l'Eglise d'Andres, où il auoit esleu sa sepulture. L'Autheur des vers Latins, qui se trouuent derriere la Chronique de ce Monastere, auec vn epitaphe dressé à la memoire de son nom, le qualifie, *Amateur de la paix, Miroir de conseil, & bon Administrateur de sa Terre.*

Pag. 284.
Pag. 285.
Pag. 283.
Pag. 283.

ENFANS DE BAVDOVIN III. DV NOM Comte de GVINES, *& de* MAHAVT DE FIENNES *sa femme.*

9. ARNOVL III. du nom Comte de GVINES, Seigneur d'ARDRES, & Chastellain de BOVRBOVRG, aura son eloge au Chapitre prochain.

9. BAVDOVIN DE GVINES Cheualier, Seigneur de SANGATE. Par Lettres de l'an mille deux cens quatre-vingts le Comte ARNOVL son frere luy donna pour son partage sept cens liurées de terre par an, lesquelles il luy assigna és lieux de Sangate, d'Ales, de Peplingues, Bessingues, Hesuedinguem, Escales, Ramarssaut, & autres. Il prist alliance auec YSABEAV Dame d'ANEQVIN de son propre heritage, qui d'vn autre mary auoit vn fils nommé Baudouin, comme l'on apprend d'vn Tiltre passé au mois de May l'an mille deux cens quatre-vingts douze. Mais on ne sçait point si d'elle & de BAVDOVIN DE GVINES en sortirent quelques-vns, ou si elle fut seulement la seconde femme d'iceluy. Tant y a qu'il eut pour successeur en la Seigneurie de Sangate ROBERT DE GVINES, qui mourut enuiron l'an mille trois cens huit, estant en procés contre le Comte d'Eu & de GVINES, & laissa vn fils en bas âge, comme tesmoigne vn ancien Registre du Parlement, où toutesfois le nom du mineur n'est pas exprimé. Du temps du Roy Iean vescut aussi vn BAVDOVIN Seigneur de Sangate, Cheualier, qui pour aider à la deliurance de sa Majesté luy quitta volontairement son chasteau, terre, & appartenances de Sangate, afin de les transporter au Roy

1280. Preuues pag. 195.

ANEQVIN. Pag. 196.

1308. Pag. 197. Pag. 197.

d'Angleterre. En recompense dequoy le mesme Roy estant à
1360. Hesdin au mois de Nouembre l'an mille trois cens soixante luy octroya cinq cens liurées de terre pour luy & pour ses heritiers, à prẽdre par chacun an sur la Recepte d'Amiens. Neantmoins
1378. en l'année mille trois cens soixante dixhuit, il se qualifioit encores *Sires de Sangate, & Bailly de Saint Omer*. Ce qui monstre qu'il retint le tiltre de cette Seigneurie sa vie durant, ou qu'il en recouura la possession sous le Roy Charles V.

SAINT OMER.

Preuues pag. 298.

9. ADELVIE DE GVINES fut conjointe par mariage auec GVILLAVME Chastellain DE SAINT OMER, Comte de Fauquembergue, fils aisné de Iean d'Ypre Seigneur de Reninghes, & de Mahaut d'Aire son espouse, laquelle estoit fille de Philippe d'Aire & de Beatrix heritiere de la Chastellenie de Saint Omer & de la Comté de Fauquembergue. Ce que Baudouin d'Auennes tesmoigne en ses Chroniques & Genealogies, adioustant que de cette ADELVIE & du Chastellain GVILLAVME sortirent vn fils & vne fille. Le fils nommé *Guillaume* succeda à son pere en la Chastellenie *de Saint Omer*, & en la Comté de Fauquembergue, & espousa la fille de Florent Seigneur de Varennes. Dont issit *Alienor* Chastellaine *de Saint Omer*, Comtesse de Fauquembergue, accordée auec le fils aisné de Baudouin Chastellain de Beaumont en Hainaut, mais mariée auec Rasse Seigneur de Gaure: qui en eut *Beatrix de Gaure* premiere femme de Robert surnõmé Moreau Seigneur de Fiennes, Connestable de France, decedée sans posterité. La fille de GVILLAVME Chastellain de Saint Omer & d'ADELVIE DE GVINES dite *Mahaut de Saint Omer* fut donnée pour femme à Baudouin Chastellain de Beaumont, auec lequel elle viuoit l'an mille deux cens quatre-vingts deux. Et de leur alliance procederent plusieurs fils, dont l'aisné appellé *Florent de Beaumont* herita de la Comté de Fauquembergue & de la Chastellenie de Saint Omer par le trespas de Beatrix de Gaure. Celuy-cy laissa pour enfans *Iean dit Sanse de Beaumont* Chastellain de Saint Omer, qui vendit la Comté de Fauquembergue à Ieanne de Luxembourg veuue de Guy de Chastillon Comte de Saint Paul: & *Gerard de Beaumont* surnommé *Lancelot* Cheualier, pere de *Iean de Beaumont* Seigneur de Pitecan. Lequel Iean ayant intenté procés pour la mesme Comté de Fauquembergue, à l'encontre de Waleran de Raineual nepueu & heritier de Ieanne de Luxembourg, en obtint la restitution par Arrest du Parlement prononcé le dix-huitiéme iour de Ianuier l'an 1409.

Voyez l'Hist. de la Mai on de Chastillon, Liu. 6. Ch. 4.

9. YDE DE GVINES eut pour mary GERARD DE PROVNY fils vnique de Philippe de Prouny & de Marie d'Anthoing sa femme, laquelle estoit fille d'Alard & seur de Hugues Seigneurs d'Anthoing. Et de leur mariage nasquirent plusieurs fils & filles, dont l'aisnée espousa Guillaume de Salmes premier fils du Comte de Salmes en Ardenne. PROVNY. Preuues pag. 199.

9. *ARNOVL III. DV NOM COMTE de* GVINES, *Seigneur d'*ARDRES, *Chastellain de* BOVRBOVRG.

CHAPITRE III.

A BAVDOVIN III. Comte de GVINES succeda son fils aisné ARNOVL aussi III. du nom, tant en la Comté de GVINES, qu'en la Seigneurie d'ARDRES, & en la Chastellenie de BOVRBOVRG. Mais il fut beaucoup plus malheureux, & plus incommodé en ses affaires, que non pas son pere. La premiere action que l'on trouue de luy, est vne recognoissance faite à Saint Omer au mois de May l'an mille deux cens quarante-huit, par laquelle il confessa deuoir à Monsieur ROBERT DE FRANCE Comte d'Arthois quatre hommages liges, à sçauoir l'vn pour la forteresse & toute la Comté de GVINES, le second pour la Baronnie d'ARDRES, le troisiesme pour la Chastellenie de LANGLE, & le quatriesme pour la terre qu'il auoit à Saint Omer. De là il fist quelques donations à l'Abbaye de S. Leonard de GVINES sur treize liurées & demie de terre à parisis, lesquelles le feu Comte BAVDOVIN son pere auoit acquises de Hugues de Seilles Cheualier. Les Lettres en furent expediées l'an mille deux cens quarante-neuf au mois d'Octobre. Et en la mesme année ayant trauersé dans l'Angleterre, pour aller à la Cour du Roy Henry III. comme Roger Bigot Comte de Northfolc, & Mareschal du Royaume, sçeut qu'il deuoit passer sur ses terres, il donna ordre que l'on l'arrestast. Dequoy ARNOVL Comte de GVINES irrité en fist de grandes plaintes au

Preuues pag. 285. 1248. Pag. 287. Pag. 287. 288. 1249. Pag. 288.

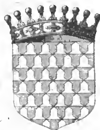
Roy d'Angleterre. Mais selon le rapport de Mathieu Paris Autheur du temps, Roger Bigot respondit à sa Majesté, qu'en cela il luy auoit rendu la pareille: pource qu'estant enuoyé Ambassadeur de sa part au Concile de Lyon, & arriuant dans la Terre de GVINES, le Comte auoit retenu ses gens & ses cheuaux, iusques à ce qu'ils luy eussent payé vn droit de peage excessif. En quoy il auoit receu non moins d'iniure & d'offense, que de dommage. Car il estoit Comte aussi bien que luy, & tenoit sa terre autant noblement de son Roy, comme il tenoit la sienne du Roy de France. Ce qu'estant mandé au tres-pieux Roy S. Louys, il depescha vn saufconduit à nostre Comte de GVINES, afin qu'aucun tort ne luy fust fait en son retour, & commanda que de là en auant il moderast son peage.

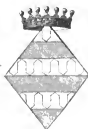
Preuues pag. 291, 293.

LE mesme Comte ARNOVL fut marié auec ALIX DE COVCY fille d'Enguerran III. du nom Seigneur de Coucy, de Marle, & de la Fere, & de Marie de Montmirail

COVCY.

Fassé de vair & de gueulle de six pieces





sa troisiesme femme heritiere des Terres d'Oisy, de Montmirail, de la Ferté-Ancoul, la Ferté-Gaucher, Vicomté de Meaux, & Chastellenie de Cambray. Au moyen duquel mariage toutes ces grandes Seigneuries tomberent depuis dans la Maison de GVINES, comme l'on verra par le discours des Liures VI. & VII. ALIX auoit eu pour ayeule paternelle ALIX DE DREVX fille de Monsieur ROBERT DE FRANCE Comte de Dreux & de Braine, cousine germaine du Roy Philippe Auguste autrement dit le Conquerant, & tante de PHILIPPE DE DREVX Comtesse de Bar-le-Duc, dont le fils Thibaut Comte de Bar fut com-

Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liu. 1. Ch. 1. & 2.

pagnon de la mauuaise fortune, qui en l'année mille deux cens cinquante-trois auint à nostre Comte ARNOVL. 1253.
Car MARGVERITE Comtesse de Flandres & de Hainaut les ayant enuoyez lors en Zelande, pour assister GVY DE Pag. 288 289.
DAMPIERRE son fils nouuellement inuesty de la Comté de Flandres, à l'encontre de Guillaume Comte de Hollande esleu Roy des Romains : l'entreprise leur succeda si malheureusement, qu'outre la perte d'vne sanglante bataille nauale, ils y demeurerent aussi prisonniers. A raison dequoy le COMTE DE GVINES entr'autres pour se Pag. 289.
rachepter de captiuité, fut contraint d'emprunter de ses Escheuins des quatre bans de la Terre de GVINES, sçauoir est de Guines, d'Ardres, d'Audervvic, & de Bredenarde, la somme de vingt mille sept cens vingt liures parisis, dont il leur bailla promesse au mois de Mars ensuiuant: & par icelle consentit que s'il ne la leur restituoit à leur semonce & volonté, ils peussent vendre rentes à vie sur sa Comté de GVINES, lesquelles il seroit tenu de payer.

MAIS telles debtes n'empescherent pas qu'apres son retour de Hollande il ne fist des biens à diuerses Eglises, à l'exemple & imitation de ses predecesseurs. Car au mois de Nouembre l'an mille deux cens soixante il donna six li- 1260.
ures de rente par an à la Chapelle de Bourbourg, laquelle HENRY iadis Chastellain de Bourbourg oncle mater- Preuues pag. 289 290.
nel du Comte BAVDOVIN son pere auoit fondee. Il admortit aussi en faueur de l'Abbaye de Saint Leonard de Guines certains bois qu'elle acquist d'vn nommé Gilles Malenthant, qui les tenoit en fief de Baudouin Seigneur de Commines, & Baudouin de luy, comme portent ses Lettres datées du mois de Septembre l'an mille deux cens 1264.
soixante-quatre. Quitta à l'Abbaye de Saint Bertin tous Pag. 291.
les droits qu'il pretendoit sur les terres forfaites assises dans la Seigneurie d'Escalles, par autres Lettres passées l'an mille deux cens soixante-six au mois d'Aoust. Assigna en suite 1266.
sur son tonlieu d'Audervvic quarante sols parisis de rente, lesquels BEATRIX DE BOVRBOVRG son ayeule auoit octroyez à l'Eglise de Clermarest, *pour le vin & les osties à chanter Messe*. Et en l'année mille deux cens soixante- 1270.
dix il conceda encore à l'Abbesse de Bonham sa tante cinq Pag. 291.

mesures de terre en la parroisse de la Bage. Auquel temps il estoit croisé pour aller auec le Roy Saint Louys Outremer. Au moins dans l'Escrit des Seigneurs, qui s'obligerent d'accompagner sa Majesté en ce voyage, est nommé *le* COMTE DE GVINES *soy dixiesme de Cheualiers.*

Preuues pag. 191. 199. D'ABONDANT il confirma aux habitans des villes d'Audervvic & de Bredenarde les priuileges, loix, & coustumes, que ses ancestres COMTES DE GVINES leur auoient donnez. Dequoy il leur expedia Lettres la veille
1272. & le iour de la Magdelene en Iuillet l'an mille deux cens soixante-douze. Et par d'autres il octroya à Iean Abbé &
Pag. 192. au Conuent de Saint Bertin, que leurs hostes, qui demeuroient à Escalles, peussent aller vendre & acheter, teindre leurs laines, tistre & fouler leurs draps en tels marchez & lieux qu'il leur plairoit. Ce qu'auparauant il maintenoit qu'ils ne pouuoient faire sinon en ses villes & en sa Com-
1277. té de GVINES. Puis en l'année mille deux cens soixante
Pag. 193. dix-sept, il affranchit aussi l'Abbé & les Religieux du Mont S. Eloy de tous droits de vinage, de peage, & autres sortes d'imposts pour les choses qu'ils acheteroient en sa mesme Comté. De laquelle toutesfois il ne retint pas long temps apres la possession. Car les grandes debtes qu'il auoit contractées le reduisirent en fin à vne telle extremité, que les
Pag. 194. fruits & reuenus de ses Terres ne suffisans pas pour entretenir sa Maison & son Estat, il fut contraint de vendre au Roy PHILIPPE III. fils de Saint Louys les villes & territoires de GVINES, de Montoire, & de Tournehem, ensemble toute la Terre & COMTE' DE GVINES, auec les chasteaux, forteresses, bois, estangs, prez, terres, fiefs, arrierefiefs, redeuances, rentes, & autres choses quelconques, qui en dependoient. Il en passa le contract à Paris
1282. l'an mille deux cens quatre-vingts deux, au mois de Feurier, moyennant le prix de trois mille liures parisis, que le Roy promist luy payer à diuers termes, & mille liures
Pag. 194. tournois de rente à prendre chacun an tant qu'il viuroit sur le Thresor du Temple. A condition que s'il mouroit deuant ALIX ou AELIPS DE COVCY son espouse, elle pourroit joüyr apres luy de la mesme rente, en renonçant au doüaire qu'elle auoit sur les choses venduës. Le Roy pro-

mist aussi de l'acquitter de toutes les debtes & obligations, ausquelles il estoit tenu enuers les Communautez des quatre bans de la Terre de GVINES, comme il a esté remarqué cy-dessus. Et moyennant ces conditions, il se dessaisit és mains de sa Majesté de tous le droit, proprieté, domaine, & possession, qu'il auoit aux villes & en la Comté susdites. L'on ne sçait point l'année de son decés, non plus que de celuy d'ALIX sa femme. Mais il est certain que de leur alliance sortirent trois fils & trois filles, qui suiuent. Pag. 299.

ENFANS D'ARNOVL III. DV NOM Comte de GVINES, *&* d'ALIX DE COVCY *sa femme.*

10. BAVDOVIN DE GVINES Chastellain de BOVRBOVRG, Seigneur d'ARDRES, d'Audervvic, & de Bredenarde, sera mentionné plus amplement cy-apres.

10. ENGVERRAN DE GVINES fut Seigneur de COVCY, d'Oisy, & de Montmirel, qui luy escheurent par le decés d'ENGVERRAN DE COVCY IV. du nom son oncle maternel, & donna commencement à la seconde Famille de COVCY, qui sera descrite au Liure VII. de cette Histoire.

10. IEAN DE GVINES obtint la Vicomté de Meaux, auec les Seigneuries des Ferrez Ancoul & Gaucher, par partage fait auec ENGVERRAN son frere. Il sera aussi parlé de luy plus amplement au Liure VII.

10. N...... DE GVINES aisnée des filles eut pour mary vn Seigneur du pays d'Irlande, comme on lit dans le Liure du Lignage de Dreux & de Coucy, lequel toutesfois n'exprime pas leurs noms. Preuues pag. 302.

10. YSABEAV DE GVINES espousa en premieres nopces GAVCHER Seigneur DE BASOCHES Cheualier, qui en l'année mille deux cens quatre vingts cinq confirma auec elle le don de six sepriers de bled de rente, que ses predecesseurs auoient octroyé à l'Abbaye d'Igny en Tardenois, de l'Ordre de Cisteaux. Puis estant trespassé sans lignée, elle se remaria en second lit auec le SEIGNEVR DE FAILLOVEL. BASOCHES. 1285. Pag. 302. 303. Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon Liu. 12. Ch. 8.

Preuues pag. 303. 10. ALIX DE GVINES appellée autrement AELIDE, AIIPS, & ADELIZE, prist alliance auec GAVTIER BERTOVT,
BERTOVT. ou BERTAVT, Cheualier, Seigneur de MALINES en Flandres, fils aisné de Gautier Bertout Cheualier, Seigneur de Malines, & de Marie d'Auuergne sa femme. Leur mariage fut
D'or à trois pals de gueulle.
1271. traité enuiron l'an mille deux cens soixante & vnze, en faueur
Pag. 303. duquel ARNOVL Comte de GVINES donna entr'autres choses à ALIPS sa fille dix-sept cens quarante-cinq mesures de son bois de Tournehem, pour la prisee de huit cens liures
Pag. 303. parisis de terre. Et d'eux issirent deux fils, dont l'aisné nommé *Jean Bertout* eut pour femme Marie de Brabant fille aisnée de Godefroy de Brabant Seigneur d'Arschot & de Vierzon, frere de Iean I. du nom Duc de Brabant, & de Marie de Brabant Royne de France : l'autre espousa l'vne des filles du Comte de Los. Mais ils moururent tous deux sans hoirs de leurs
Pag. 303. corps auant ALIX DE GVINES leur mere. Laquelle
1298. estant demeurée veuue enuiron l'an mille deux cens quatre-vingts dix huit, vendit depuis à Mahaut Comtesse d'Arthois & de Bourgongne tout le fief qu'elle tenoit d'elle assis és bois
Pag. 303. d'entre Tournehem & Iourny, selon qu'il luy auoit esté donné en dot par le Comte ARNOVL son pere. Les Lettres en furent passées à Tournay la veille de Saint André Apostre l'an
1311. mille trois cens vnze. Et apres son trespas, le reste de sa succession reuint à GVILLAVME DE GVINES Seigneur de
Pag. 309. COVCY son nepueu, suiuant vn accord fait au mois d'Octo-
1331. bre l'an mille trois cens trente & vn entre luy & IEANNE Comtesse de GVINES & d'Eu pareillement niepce de la defunte.

10. *BAVDOVIN*

10. *BAVDOVIN DE GVINES CHASTELLAIN de* BOVRBOVRG, *Seigneur d'*ARDRES, *d'Audervvic, & de Bredenarde.*

CHAPITRE IV.

LE temps a conserué diuerses Chartes, où ce BAVDOVIN est qualifié *fils aisné & hoir plus apparoissant* d'ARNOVL III. du nom Comte de GVINES. Duuiuant duquel il prist les tiltres premierement de CHASTELLAIN DE BOVRBOVRG, puis de SEIGNEVR D'ARDRES, d'Audervvic, & de Bredenarde, & porta les Armes de GVINES brisées au premier canton d'vn Escusson de GAND, pour marque de son ancienne extraction, comme l'on apprend d'vn Seau pendant à des Lettres qu'il conceda à l'Abbaye de Clermarest. La premiere action qui se trouue de luy, fut la guerre qu'il entreprist contre Fastred de Vvanequerque Cheualier, nonobstant la paix faite par le Roy Saint Louys entre luy & le Comte ARNOVL son pere. Car vn Arrest rendu au Parlement de la Pentecoste l'an mille deux cens soixante-huit porte qu'il le chassa par la force des armes, en telle sorte que durant certain temps il n'osoit sortir de la ville de Saint Omer. Il consentit aussi à la confirmation que le mesme ARNOVL fist l'an mille deux cens soixante-douze des priuileges dont vsoient les villes d'Audervvic & de Bredenarde. Et par Lettres particulieres datées du mois de Nouembre mille deux cens soixante dix-neuf il octroya à ses Escheuins de Bredenarde, de Norquerque, de Sutquerque, Poinçons, & Audervvic, qu'ils obseruassent plainement la loy de Bailleul en Flandres.

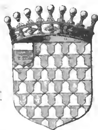
Preuues pag. 189. 299. 300.
Pag. 301.
Pag. 299.
1268.
Pag. 289. 299.
1272.
Pag. 300.
1279.

SON espouse fut la seur de Mathieu IV. du nom Seigneur de Montmorency, grand Chambellan de France, laquelle i'ay nommée IEANNE DE MONTMORENCY en l'Histoire de cette Maison. Mais quelques Memoires de l'Abbaye de Launoy en Picardie l'appellent CATHERINE,

Preuues pag. 302.
Hist. de la Maison de Montmor. Liu. 3 Ch. 8.

MONTMORENCY.

D'or à la croix de gueulle cantonnée de seize allerióš d'azur.





d'autres BEATRIX. Tant y a que le Liure du Lignage de Coucy, qui remarque l'alliance de nostre BAVDOVIN DE
Pag. 301. GVINES & d'elle, adiouste mal en suitte qu'il fut Comte de GVINES apres ARNOVL son pere. Car au contraire,
Pag. 300. ayant intenté procés contre le Roy Philippe III. pour retirer de luy cette Comté de GVINES, que le Comte ARNOVL luy vendit auec les Terres d'Ardres, d'Audervvic, de Bredenarde, & autres, qui en dependoient: la Cour iu-
1283. gea au Parlement de la Toussaints l'an mille deux cens quatre-vingts trois, qu'il n'estoit pas receuable en son action, d'autant qu'en terre venduë au Roy le retrait lignager
Pag. 285. n'auoit point de lieu. Et conformément à cela vn Poëte de son temps escriuit, Que *par le fait* & la faute *de son pere il*
Pag. 301. *vescut* SANS TERRE. Neantmoins depuis il fut vn des Seigneurs, qui s'establirent pleges du partage, lequel Mathieu Seigneur de Montmorency assigna à Erart de Mont-
1286. morency son frere, au mois de Iuin l'an mille deux cens
Pag. 300. quatre-vingts six. Finalement il y eut vn autre Arrest pro-
1293. noncé à la Toussaints l'an mille deux cens quatre-vingts treize, par lequel il obtint la restitution de quatre-vingts quinze liures pour chacune année que le Roy auoit jouy des moulins de Bredenarde. Mais incontinent apres il mourut, laissant deux filles seulement, & fut enseuely dans l'Abbaye de Launoy auec sa femme, qui y donna partie de la terre d'Orcimont située prés de Gournay au pays de Caux.

FILLES DE BAVDOVIN DE GVINES, Chastellain de BOVRBOVRG, *&* de CATHERINE DE MONTMORENCY *sa femme.*

II. IEANNE Comtesse de GVINES & d'Eu aura son Chapitre à part.

II. BLANCHE DE GVINES obtint en partage la Seigneurie de Colewide auec la Chastellenie de Langle, & ne fut point mariée. Elle pretendit aussi part en la succession d'ALIPS DE GVINES Dame de Malines sa tante, & pour ce establit ses procureurs Gilles Nazart Sire de Iumes ou Iumeges, & Guillaume Codasson Cheualiers, afin d'en accorder auec GVILLAVME DE GVINES Seigneur de Coucy son cousin. Dequoy elle leur octroya Lettres le Samedy feste de Saint Mathieu l'an mille trois cens trente & vn. Et depuis elle legua deux maisons situées à Abbeuille, pour fonder vne habitation de vingt-cinq ou trente pauures Escoliers, & de leurs Maistres, qui les instruiroient es principes de Grammaire & de Logique. Lequel legs fut admorty par le Roy Philippe de Valois au mois de Decembre l'an mille trois cens quarante. La Chronique des Comtes d'Eu remarque qu'elle mourut l'année suiuante, & fut enterrée en l'Abbaye de Launoy, diocese de Beauuais.

Preuues pag. 301. — Pag. 308. 309. — 1331. — Pag. 309. — 1340. — 1341. — Pag. 301.

II. *IEANNE COMTESSE DE GVINES ET D'EV.*

CHAPITRE V.

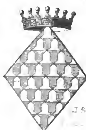
EN cette Dame finit la Branche des Comtes de GVINES issuë par masles de l'illustre Famille de GAND en Flandres. Elle estoit fille aisnée de BAVDOVIN DE GVINES Chastellain de BOVRBOVRG, apres la mort duquel elle recouura la possession de la Comté de GVINES, que le Comte ARNOVL III. du nom son ayeul auoit venduë au Roy Philippe III. Car ayant pris alliance auec IEAN II. du nom Comte D'EV fils de Iean I. Comte d'Eu, qui estoit fils d'ALPHONSE DE BRIENNE

Preuues pag. 301. 303. 304.

dit d'ACRE, grand Chambrier de France, & de Marie d'Issoudun Comtesse d'Eu sa femme, ils presenterent en-

EV BRIENNE.

D'azur au lyon d'or semé de billettes aussi d'or.





Pag. 301. 302. semblément requeste au Roy Philippe le Bel, fondée sur ce qu'ARNOVL auoit donné les forteresse & villes de GVINES, d'Ardres, d'Audervvic, & de Bredenarde, à BAVDOVIN son fils pere de IEANNE en faueur de son mariage: partant il n'auoit peu depuis les aliener. Ce qui fut de telle consideration, qu'en fin par Iugement pro-
1295. noncé l'an mille deux cens quatre-vingts quinze, ils obtinrent la restitution de ladite Comté de GVINES, & de ses dependances, excepté ce que le feu Comte ARNOVL tenoit en fief du Comte de Bologne.

Preuues pag. 306. LA mesme IEANNE Comtesse de GVINES perdit
1302. son mary à la bataille de Courtray l'an mille trois cens deux, & demeura mere d'vn fils en bas âge appellé RAOVL, du-
Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liu. 1. Ch. 2 Pag. 305 306. quel elle eut longuement la garde. Cependant les marés de GVINES, qui estoient des fiefs du Comte de Bologne, luy furent aussi restituez au mois de Iuillet l'an mille trois
1321. cens vingt & vn par le Roy PHILIPPE V. surnommé LE
Pag. 307. LONG. Et en l'année mille trois cens vingt-quatre elle re-
1324. print de l'Abbé & du Conuent de Saint Bertin certaine quantité de bled & de froment que ses predecesseurs COMTES DE GVINES souloient tenir d'eux. Bref ayant transigé auec GVILLAVME DE GVINES Seigneur de Cou-
Pag 309. cy son cousin en presence de Guillaume de Sainte-Maure Chancelier de France, touchant la succession d'ALIPS DE
Pag 308. GVINES Dame de Malines leur tante, elle trespassa à Guer-
1331. reuille l'an mille trois cens trente & vn, & receut la sepul-

ture en l'Abbaye de Foucarmont de l'Ordre de Cisteaux, où par son testament elle legua bon nombre de deniers, de joyaux, draps d'or, & ornements d'Eglise.

RAOVL fils de cette IEANNE Comtesse de GVINES, & de IEAN II. Comte d'Eu, succeda à ses pere & mere aux Comtes d'Eu & de GVINES, & fut Connestable de France. L'an mille trois cens trente-cinq il confirma les 1335. priuileges des villes de Bredenarde & d'Audervvic. Et depuis aux joustes faites pour les nopces de Monsieur Philippe de France Duc d'Orleans il receut vn coup de fer de lance, dont il mourut: laissant IEANNE DE MELLO sa femme veuue auec vn fils, & deux filles. Le fils nommé *Raoul* sera mentionné plus amplement cy-dessous. L'aisnée des filles dite *Ieanne d'Eu* espousa en premieres nopces Gautier de Brienne Duc d'Athenes, Connestable de France, en deuxiesmes Louys d'Eureux Comte d'Estampes: desquels deux maris elle n'eut aucune lignée. La seconde appellée *Marie d'Eu* trespassa en ieunesse. RAOVL Comte d'Eu & de GVINES fut aussi Connestable de France, & se maria auec Catherine de Sauoye fille de Louys de Sauoye Baron de Vaud. Mais ayant esté pris par les Anglois l'an mille trois cens quarante-six, & emmené prisonnier en 1346. Angleterre, où il demeura trois ans, apres son retour en France il fut accusé de crime de leze-Majesté, conuaincu & executé en l'Hostel de Neelle à Paris l'an mille trois cens 1350. cinquante. En consequence dequoy ses Terres vinrent par forfaiture en la main du Roy Iean, qui donna la Comté d'Eu à Iean d'Arthois fils de Robert Comte de Beaumont le Roger, & annexa celle de GVINES au domaine de sa Couronne.

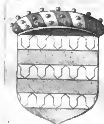
IL est vray que depuis le mesme Roy ayant esté pris à la bataille de Poitiers, il l'aliena auec d'autres pays & contrées pour satisfaire au traité de sa deliurance. Car on trouue des Lettres passées à Bologne le vingt-sixiesme iour 1360. d'Octobre l'an mille trois cens soixante, par lesquelles il manda au Bailly d'Amiens qu'il baillast au Roy d'Angleterre la possession de la COMTE' DE GVINES, & des Terres de Calais & de Mercq. Et par d'autres il enjoignit à ses amez & feaux le Sire de Fiennes son cousin, Connesta-

ble de France, les Seigneurs de Frauuille, de Licques, de Colambert, & à tous les autres Barons, Cheualiers, & autres nobles de la mesme Comté de GVINES, & des terres & Chastellenies de Calais, de Mercq, de Hames, de Coloigne, Vvale, Oye, & Sangate, qu'ils obeïssent audit Roy d'Angleterre. Lequel en suite establit Mathieu de Salpervvic son souuerain Bailly en cette Comté, comme enseigne vn Acte du quatriesme iour de Decembre l'an
1362. mille trois cens soixante-deux. Mais quelque temps apres elle reuint par conqueste au Roy Charles VI. qui la tenoit
1413. l'an mille quatre cens treize, & à present elle est encore vnie à la Couronne. Sans que les Vicomtes de Thoars, qui la pretendirent apres la mort du Comte RAOVL, & en ont porté longuement le tiltre, ayent peu iustifier leur droit. Car Marguerite d'Eu alliée auec Guy Vicomte de Thoars n'estoit pas, comme ils ont presupposé fille de nostre IEANNE Comtesse de GVINES, & seur de RAOVL Comte de GVINES & d'Eu pere de celuy qui confisqua : ains seur de IEAN II. du nom Comte d'Eu mary de la mesme IEANNE, ainsi que tesmoigne vne ancienne Chronique des Comtes d'Eu finissant à l'an mille trois cens quatre-vingts neuf.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE SIXIESME,

CONTENANT LES ANCIENS Seigneurs de COVCY *& de* BOVES, *& quelques Comtes d'*AMIENS.



LES anciens SEIGNEVRS DE COVCY portoient pour Armoiries vn Escusson fassé de vair & de gueulle de six pieces.

TABLE GENEALOGIQVE DES ANCIENS SEIGNEVRS DE COVCY ET DE BOVES.

1. Alberic Seigneur de Covcy marié auec Ade heritiere de Marle.
   — Drevx Seigneur de Boves, Vicomte de Corbie.

2. N.... Dame de Covcy, & de Marle.
   — Engverran I. du nom Seigneur de Boves, de Covcy, & de la Fere, Comte d'Amiens.
   — Robert de Boves.
   — Anselme.

3. Thomas dit de Marle, Seigneur de Covcy, de Marle, de la Fere, & de Boves, Comte d'Amiens.
   — N...... Chastellaine de Covcy.

4. Engverran II. du nom Seigneur de Covcy, de Marle, de la Fere, Veruin, Crecy, & Pinon.
   — Robert I du nom Seigneur de Boves, Comte d'Amiens.
   — Yde de Covcy.
   — Beatrix.
   — N... troisiesme fille.

5. Raovl I. du nom Seigneur de Covcy, de Marle, de la Fere, Veruin, & Pinon.
   — Engverran de Covcy.
   — Engverran II. du nom Seigneur de Boves.
   — Hvgves.
   — Thomas.
   — Flandrine.
   — Robert de Boves Seign. de Foencãp.

6. Engverran III. de Covcy du nom Seign. de Covcy, de Marle, & de la Fere.
   — Thomas de Covcy Seigneur de Veruin, & de Lãdousies.
   — Raovl de Covcy Euesque de Noyõ.
   — Robert Seigneur de Pinon.
   — Yoland. Ysabeav. Ade. Agnes.
   — Thomas de Boves. Helins.
   — Margverite. Elizabeth.
   — Robert II. du nom Seign. de Boves.
   — Robert de Boves Seigneur de Foencamp.

7. Raovl II. du nom Seigneur de Covcy, de Marle, & de la Fere.
   — Engverran IV. du nom Seign de Covcy, d'Oisy, & de Montmirel, Vicomte de Meaux.
   — Iean de Covcy.
   — Marie de Covcy Royne d'Escoce.
   — Alix de Covcy Cõtesse de Gvines.
   — Ade Dame de Boves mariée à Hvgves Seigneur de Rumigny & d'Aubenton.

8. Bavdovin de Gvines Chastellain de Bovrbovrg.
   — Engverran de Gvines V. du nom Seigneur de Covcy, d'Oisy, & de Montmirel.
   — Iean de Gvines Vicomte de Meaux.
   — Ysabeav Dame de Basoches. Alips Dame de Malines.
   — Ysabeav Dame de Rumigny & de Boves, Duchesse de Lorraine.
   — Margverite Comtesse de Soissons.



LES SEIGNEVRS ANCIENS DE COVCY ET DE BOVES.

PREFACE.



A Famille anciennede COVCY, qui par mariage
tomba dans celle de GVINES, a esté l'vne des plus
illustres de la France. Mais iusques à present ceux qui *Franc. de l'Alouette en son Hist. de la Maison de Coucy.*
en ont traité n'ont pas cogneu assez clairement son
origine: la rapportans à BERNARD Comte de
Senlis, Prince de la Maison de CHARLEMAGNE.
Pour moy, ne voulant point perdre de temps à refurer cette opinion, ie remarqueray seulement icy ce que les plus fidelles tesmoins de l'antiquité m'en ont apris.

LE Roy CLOVIS I. du nom ayant esté baptisé par SAINT Preuues Pag. 310.
REMY Archeuesque de Reims, il luy donna entr'autres lieux celuy de COVCY, auec le territoire d'enuiron nommé *Mege* assis Pag. 314.
au pays de Laonnois. Duquel lieu Saint Remy jouyt tant qu'il vescut, & par son testament le legua à son Eglise de Reims. Depuis Pag. 310.
l'Archeuesque HERIVÉE contemporain du Roy Charles le
Simple y fist construire vne forteresse, comme l'on apprend de Pag. 311. 312
Flodoard, qui pour ce l'appelle tousiours en suite CHASTEAV DE
COVCY. Car en l'année neuf cens vingt-sept il escrit que les en- 927.
fans de Roger Comte de Laon rauagerent *tous les lieux voisins de* COVCY *chasteau de l'Archeuesché de Reims.* Ce que pour bien entendre, il conuient sçauoir qu'apres la mort de SEVLPHE successeur de Heriuée aduenuë dés l'an 925. Raoul estably Roy en la

place de Charles le Simple pourueut de cét Archeuesché HVGVES
Flodoardus in Chronico. fils de HERBERT Comte de Vermandois. Et d'autant qu'il estoit encore trop ieune pour l'administrer, il commist le gouuernement du bien qui en dependoit au Comte Herbert son pere. Lequel à ce tiltre obtint la possession du chasteau de COVCY, & des autres forteresses de l'Eglise, où il establit des garnisons sous son nom & auctorité. Mais à quelque temps de là il suruint vne grande querelle entre le mesme Herbert & le Roy Raoul. Car Roger Comte du pays de Laonnois estant decedé, le Roy donna la Comté à l'vn des fils d'iceluy appellé aussi Roger. Ce qui fascha tellement Herbert, qui la demãdoit pour Eudes son fils, qu'il s'esleua soudain contre le Roy Raoul, & voulut se saisir de la ville de Laon. Neantmoins il fut preuenu par le Roy, qui enuoya des gens de guerre dans la place pour la garder. Et apres l'auoir visitée luy-mesme, il en laissa la defense à Roger & à ses freres. Lesquels faisants vne sortie destruisirent tous les lieux proches du chasteau de COVCY, qui pour lors obeyssoit au Comte Herbert à cause de l'Archeuesque Hugues son
930. fils. Comme encore en l'année neuf cens trente il luy apartenoit.
Pag. 112. Car Flodoard tesmoigne qu'vn nommé ANSEAV vassal de Boson frere du Roy Raoul luy ayant mis entre les mains le chasteau de Virty en Parthois, il luy bailla lors en recompense la garde de celuy de COVCY, auec quelques autres Terres.

943. QVELQVE temps apres Herbert estant mort, & le Roy Louys d'Outtemer ayant amené à Laon le ieune Richart Duc de Nor-
Preuues pag. 311. mandie, les Historiens racontent qu'Osmond son gouuerneur l'emporta de là dans le chasteau de COVCY par le moyen d'vn fais-
944. seau d'herbe. Puis le laissant sous la charge du Chastellain, qui luy estoit confident, il s'achemina toute la nuit à Senlis pour en donner aduis à BERNARD Comte de la ville, oncle maternel du Duc. Ce qui a fait presumer à Frãçois de l'Alouette que ce Bernard estoit Seigneur de COVCY, & que de luy la Maison de COVCY tira son commencement. Mais au contraire on recueille de Flodoard Autheur du temps, qu'apres la mort du Comte Herbert le mesme chasteau de COVCY passa en la puissance de HVGVES LE GRAND Comte de Paris son beau-frere, & de THIBAVT Comte de Tours & de Chartres son gendre. Car il contracta mariage auec Ledegarde sa fille, veuue de Guillaume Duc de Normandie pere de Richart. De façon que si Bernard Comte de Senlis eut de l'intelligence & de l'auctorité en cette place, ce ne fut pas comme Seigneur d'icelle, ains à cause de la parenté proche dont il touchoit au defunt Comte Herbert & à son fils Hugues Archeuesque de Reims, & tout ensemble comme allié des Comtes Hugues & Thibaut. D'où vint
945. qu'en l'année suiuante, qui fut neuf cens quarante-cinq, il se joignit

aussi auec ce Thibaut & auec le ieune Herbert Comte de Vermandois, pour faire la guerre au Roy Louys d'Outremer. Mais ce nonobstant Louys ayant assiegé & pris la ville de Reims, il en deietta l'Archeuesque Hugues, pour restablir en son lieu ARTAVD, qui auoit desia tenu l'Archeuesché auparauant. Et en suite ceux qui Pag.312.
gardoient le chasteau de COVCY de la part du Comte Hugues & de Thibaut, le restituerent au mesme Artaud ainsi que remarque Flodoard sous l'an neuf cens quarante-neuf. 949.

TOVTESFOIS à peine les gens, qu'ARTAVD introduisit dans cette forteresse DE COVCY, l'eurent conseruée vn an sous son Preuues pag.312.
obeïssance, que contre leur fidelité ils la mirent derechef entre 950.
les mains du Comte THIBAVT. Dequoy le Roy Louys d'Outremer irrité, pria le Comte HVGVES de luy en faire faire la restitution. Mais il ne peut l'impetrer à cause de la resistance de THIBAVT, qui chassa de la place tous ceux qu'il trouua dedans, & en commist la garde à vn sien subjet appellé HARDOVIN. Par la vigilance duquel il en demeura possesseur iusques à l'an neuf cens cinquante-huit. 958.
Car alors certains vassaux de l'Archeuesque ARTAVD estans entrez par surprise dans la ville, il se retira auec les siens au donjon, où il resista l'espace de deux sepmaines à l'armée que le Roy LOTHAIRE fils de Louys d'Outremer y amena auec Artaud, & plusieurs autres Prelats & Comtes. Qui est vne marque euidente de la force, laquelle rendoit ce chasteau de COVCY considerable. Mais HARDOVIN ayant donné au Roy ses nepueus pour ostages, sa Majesté leua le siege. Et depuis THIBAVT retint encore obstinément le mesme chasteau iusques à l'an neuf cens soixante-cinq, 965.
auquel apres auoir esté pour cela excommunié, finalement il Pag.312.313.
le rendit à l'Archeuesque ODELRIC successeur d'Artaud, qui le bailla au fils d'iceluy nommé EVDES.

VOYLA iusques où Flodoard conduit l'estat du chasteau de COVCY pendant la seconde Race de nos Roys, le representant cóme l'vne des principales pieces du domaine de l'Eglise de Reims. Mais quelques Actes posterieurs enseignent qu'il n'en dependoit Preuues
qu'à cause de l'Abbaye de Saint Remy, laquelle y estoit annexée. Pag 314.
De façon qu'en ayant esté desunie sur le declin de la mesme Race, COVCY fut aussi laissé entre les apartenances d'icelle. Et de là en auant diuers Cheualiers, dont les noms sont incogneus, le tinrent des Religieux de Saint Remy, en payant soixante sols de cens par chacun an à leur Eglise. Ce qui continua iusques à vn appellé ALBERIC, viuant sous le regne de Philippe I. quatriesme Roy de la troisiesme Lignée. Car en trois Chartes des années mille soixante- Pag.315.
sept, & mille soixante-seize, il se surnomme ALBERIC DE COVCY. 1067.
Vn autre Alberic Autheur contemporain de S. Louys tesmoigne 1076.

Pag.333. pareillement qu'il fut Seigneur de ce chasteau. Et par la Vie de Saint Arnoul Euesque de Soissons on apprend qu'ERMENGARDE sa seur mariée à vn Cheualier nommé GVY demeurant prés la ville de Soissons, l'ayant auerty qu'AVELINE sa femme auoit Pag.314. conspiré de le liurer à ses ennemis, l'auis se trouua tellement vray, que dés le lendemain matin il fut pris dans son chasteau, emmené captif, & depoüillé pour iamais de sa Terre & Seigneurie de COVCY. Ce qui ariua pendant que Saint Arnoul n'estoit qu'Abbé de 1080. Saint Mard de Soissons, par consequent auant l'année mille quarre-vingts, en laquelle il fut esleu Euesque. Et bien que Lisiard, qui composa sa Vie, & luy succeda en l'Euesché, ne declare point le nom de celuy qui occupa lors cette Seigneurie sur ALBERIC: neantmoins il ne faut point douter que ce fut ENGVERRAN DE BOVES. Pag.324. Car vne ancienne Charte porte qu'il refusa longuement le cens que l'Eglise de Saint Remy de Réims auoit receu iusques à son temps à cause du chasteau de COVCY. Qui est vn tesmoignage de l'occupation violente du lieu. Duquel d'ailleurs il demeura de là en auant paisible possesseur, & apres luy sa posterité, qui en prist le surnom, comme l'on verra par ce Liure VI.

AINSI donc la vraye origine de la Maison de COVCY se doit repeter de celle de BOVES, qui tira sa denomination d'vn Preuues pag. 343. ancien chasteau voisin de la ville d'Amiens, dont la memoire est demeurée fort glorieuse. Car Guillaume le Breton le descrit en sa Philippide, comme vne place tres-forte & presque imprenable à cause des tours, murs, fossez, & rempars, qui la flanquoient de tous costez. Guillaume de Nangis remarque aussi, qu'encore au Pag.375. temps de Saint Louys cette Terre tenoit rang parmy les plus grandes Baronnies du Royaume. Mais sur tout la Famille qu'elle produisit s'esleua par sa noblesse & puissance à vn point de splendeur si eminent, qu'elle ne peut se voir égalée que par bien peu d'autres. Ce que les narrations suiuantes feront facilement cognoistre à ceux, qui voudront en iuger sans passion.

1. *DREVX SEIGNEVR DE BOVES, Vicomte de Corbie.*

CHAPITRE PREMIER.

CETTE Maiſon de BOVES commença de paroiſtre en vn Seigneur appellé DREVX, ou DROGON, qui fleurit au temps de nos Roys ROBERT & HENRY I. Car on void par vn accord fait poſterieurement entre ENGVERRAN DE BOVES ſon fils & Fouques Abbé de Corbie, que Gautier Comte d'Amiens ayant occupé à la faueur du Roy Robert la Vicomté de la ville & Comté de Corbie, dont la diſpoſition abſoluë dependoit de l'Abbé du lieu, apres l'auoir tenuë quelque temps en ſa main, il la tranſporta à ce DROGON, ſurnommé dans l'Acte DE PAPIRIACO, qui peut eſtre la Terre de PARPES en Tieraſche, à luy apartenante pour lors. Mais en diuerſes autres Chartes le ſurnom de BOVES luy eſt auſſi attribué, notamment en vne de Thibaut Comte de Champagne & d'Eſtienne Comte de Meaux ſon frere, prenans la qualité de COMTES DE FRANCE: par laquelle auec le conſentement de la Comteſſe Ermengarde leur mere ils donnerent à Fouques Eueſque d'Amiens & aux Chanoines de ſon Egliſe le village de Croiſſy aſſis ſur la riuiere de Sere dans le territoire d'Amiens, pour le ſalut de l'ame du feu Comte Eudes leur pere. Elle fut paſſée au Monaſtere de Saint Martin d'Eſpernay l'an mille quarante-deux, dixieſme du regne de HENRY depuis le decés de ſon pere Robert. Auquel lieu entr'autres Seigneurs qui accompagnoient l'Eueſque Fouques ſe trouua noſtre DREVX DE BOVES, auec NEVELON DE BOVES ſon parent, Aleaume fils de Gautier de Torote, Baudouin de Clermont fils de Baudouin, & Goſcelin de Beauuais.

Preuues pag. 318. 319.

Pag. 315.

1042.

Pag. 316.

LE meſme DREVX Seigneur DE BOVES viuoit encore au temps du Roy PHILIPPE I. comme teſmoigne vne autre Charte de Raoul Comte d'Amiens, & de Crepy, ou Valois. Car Guy Eueſque d'Amiens ayant impetré de

Preuues pag. 317.

ce Comte la remiſe des droits de iuſtice que luy & les Seigneurs de Conty auoiẽt ſur toutes les Terres de ſon Egliſe,
1069. il y en eut Lettres expediées à Amiens l'an mille ſoixante-neuf, auec le conſentement de Simon fils de Raoul, & de Gautier fils de Gautier Tirel Seigneur de Poix. Auſquelles Lettres ſouſcriuirent ANNE pour lors femme du Comte Raoul, & mere du Roy Philippe, DREVX DE BOVES, Ieofroy d'Encre, Dreux dit de la Tour, Adelelme ou Aleaume ſon fils, Guermond de Piqueny frere d'Euſtache Vidame d'Amiens, Raoul Eſchançon de l'Eueſque, Erard Seneſchal du Comte, & pluſieurs autres Cheualiers. Finalement ce DREVX DE BOVES eſtant paruenu au periode de ſa vie,
Pag. 317. 318. il quitta auſſi à l'Egliſe & aux Chanoines d'Amiens toute l'Aduouërie & juſtice qu'il auoit au village de Cointenchy, & en tout le territoire adiacent, excepté ce que ſes Cheualiers y tenoient de luy en fief. Et à ſa mort il laiſſa ſon eſpouſe, dont on ne ſçait le nom, mere de trois fils mentionnez cy-deſſous.

ENFANS DE DREVX SEIGNEVR DE BOVES.

2. ENGVERRAN I. du nom Seigneur DE BOVES, de COVCY, & de la Fere, Comte d'Amiens, continua la poſterité.

Preuues pag. 317. 1069. 2. ROBERT DE BOVES ſigna auec DREVX ſon pere en la Charte de Raoul Comte d'Amiens datée de l'an mille ſoixante-neuf. Par vne autre il ſe void nommé le deuxieſme entre les
Pag. 318. enfans du meſme DREVX. Et dans l'accord fait pour la Vi-
1079. Pag. 319. comté de Corbie l'an mille ſoixante dix-neuf il eſt encore qualifié frere d'ENGVERRAN Seigneur DE BOVES.

Pag. 318. 2. ANSELME ou ANSEAV DE BOVES eſt auſſi mentionné auec ſes freres dans l'Acte de la donation que DREVX DE BOVES leur pere fiſt à l'Egliſe d'Amiens, de toute la iuſtice qu'il auoit au village de Cointenchy.

1. *ENGVERRAN I. DV NOM SEIGNEVR de* BOVES, *de* COVCY, *& de la Fere, Comte d'Amiens.*

CHAPITRE II.

LE fils aisné de DREVX Seigneur DE BOVES fut ENGVERRAN I. du nom, lequel outre les grandes Terres qu'il tint, & le tiltre de TRES-NOBLE PRINCE, qu'vn ancien Autheur luy dōne, se trouua encore conjoint de parenté auec les plus illustres Seigneurs de son temps. Car selon le tesmoignage de Guibert Abbé de Nogent sous Coucy, qui viuoit lors, il eut pour cousin entr'autres GO- Pag. 311.
DEFROY Comte DE NAMVR, lequel tenoit rang entre les premiers Princes de l'Empire. Ayant succedé en la Seigneurie de BOVES, il confirma à l'Eglise d'Amiens le don Pag. 318.
que son pere DREVX y auoit fait de l'Aduouerie & iustice du village de Cointenchy. A quoy assisterent Guy Doyen, Robert Archidiacre, Eustache de Piqueny Vidame, Guermond son frere, Adelelme Maistre d'Hostel de l'Euesque, Raoul son Eschançon, Fulbert, Renier, Roculphe, Gillebert, & Fouques, Cheualiers ou vassaux du chasteau de BOVES. Il transigea aussi auec Fouques Abbé & les Religieux de Corbie touchant l'Aduouerie & Vicomté qu'il pretendoit tant en la ville de Corbie que dans Pag. 319.
toutes les autres Terres de leur Monastere : aux conditions accordées par l'Acte qui en fut dressé à Corbie mesme le vingt-deuxiesme iour du mois de Feurier l'an mille soixante dix-neuf, en la presence de Geofroy d'Encre, de Ro- 1079.
BERT DE BOVES frere d'ENGVERRAN, de Lambert de Ribemont, de Tancred d'Espagny, de Herbert de Hamel, & de Gamelon d'Aubigny.

MAIS si d'vn costé il relascha quelque chose qui peut diminuer ses droits, d'ailleurs il ne laissa pas d'augmenter sa puissance & grandeur par d'autres moyens. Car ce fut luy qui s'empara du chasteau & du domaine de COVCY sur vn Seigneur nommé ALBERIC, auquel il appartenoit, comme i'ay desia remarqué en la Preface, & s'en appro- Preuues pag. 314.

pria tellement que depuis la possession paisible luy en demeura. D'où vient que Guibert Abbé de Nogent l'appelle indifferemment ores ENGVERRAN DE COVCY, tantost ENGVERRAN DE BOVES. Et Nicolas Moyne de Soissons le qualifie aussi COMTE DV CHASTEAV DE COVCY dans la Vie de Saint Geofroy Euesque d'Amiens. Lequel tiltre il luy attribuë non pas à cause que COVCY fust vne Comté, mais d'autant que d'ailleurs il entra en jouyssance de la COMTE' D'AMIENS. Sans que l'on sçache neantmoins si elle luy escheut au moyen de quelque alliance, ou si apres la mort du Comte Raoul, & le veu de Simon son fils, qui se rendit Moyne, il l'occupa sur leurs heritiers. Tant y a que par vne Charte de l'an mille quatre-vingts cinq, il se qualifie luy-mesme COMTE D'AMIENS, *& Aduoué de* BOVES. Par vne autre posterieure il est nommé CONSVL D'AMIENS, qui signifie pareille chose que COMTE'. Et Guibert parlant d'vne guerre qu'il eut contre les bourgeois d'Amiens à raison de leur Commune, l'appelle aussi *Comte de la ville.* Il tint de plus la Seigneurie de LA FERE sur Oise, à raison dequoy Herman Moyne en son Histoire de la restauration de l'Eglise de Laon, & Barthelemy Euesque du mesme lieu, luy donnent le surnom d'ENGVERRAN DE LA FERE. Bref outre toutes ces grandes Terres, dont les droits sont moins cogneus, il adiousta encore à sa Maison celle de MARLE, qui y entra par le mariage d'vne Dame de fort noble & haute extraction, comme la genealogie suiuante le fera voir.

Pag. 321. 323. 325.

1085.

Pag. 320.

Pag. 317.

GERTRVDE sœur d'Othon le Grand Empereur, & femme en premier lit de Gislebert Duc de Lorraine, puis en deuxiesme de Louys d'Outremer Roy de France, eut vne fille entr'autres appellée ALBRADE. Certe Princesse fut conjointe, non pas auec vn Comte nommé HVGVES, comme i'ay escrit ailleurs par erreur, & d'autres apres moy, mais auec RENAVT Comte de Reims, qui fist construire le chasteau de ROVCY, selon que rapporte Flodoard. D'eux sortirenr le Comte *Gislebert* mentionné cy-dessous, *Brunon* Euesque de Langres, *Hermentrude* femme d'Othe-Guillaume Comte de Bourgongne, & vne

Flodoardus in Chronico.

Genealogia S. Arnulphi, Synodus Eccl. Remensis, & Chronicum S. Petri Senon.

& vne autre fille mariée auec Fromond Comte de Sens. GISLEBERT succeda à Renaut son pere en la Terre de ROVCY, qui de là en auant retint le tiltre de Comté, & procrea deux fils, auec vne fille. Le fils aisné fut EBLES I. du nom Comte de ROVCY, allié auec Beatrix de Hainaut fille de Renier Comte de Monts en Hainaut, & de Madame HADEVVIDE DE FRANCE seur du Roy Robert. *A'bericus in Chronico.* De laquelle alliance vinrent ALIX Comtesse de ROVCY conjointe auec Hilduin Comte d'Arcies & de Rameru en Champagne, & *Hadevvide de Roucy* mariée à Geofroy Seigneur de Fleurines frere de Gerard Euesque de Cambray. La fille de GISLEBERT Comte de ROVCY appellée *Iuette* espousa *Manasses* Comte *de Retest* ou *Retel*, qui eut d'elle *Hugues* Comte *de Retel* pere de *Baudouin de Retel* dit *de Bourg* Roy de Hierusalem. Preuues pag 333. Finalement le frere d'Ebles Comte de Roucy & d'Iuette Comtesse de Retel fut LETARD DE ROVCY Seigneur de MARLE, qui laissa pour fille & heritiere ADE DE MARLE femme de nostre ENGVERRAN Seigneur de BOVES & de COVCY, Comte d'Amiens. MARLE. Il est vray que dans vne ancienne Chronique le mary de cette ADE est nommé ALBERIC, lequel on pourroit prendre pour ALBERIC Seigneur DE COVCY, dont a esté parlé cy-deuant. Pag 333. Mais d'autant que l'Autheur adiouste, que de leur mariage proceda THOMAS DE COVCY, il ne faut point douter qu'il s'est abusé au nom du pere. Car les Chartes du temps tesmoignent auec plusieurs auttes bons Historiens, que THOMAS DE COVCY surnommé DE MARLE fut fils d'ENGVERRAN Seigneur DE BOVES. Pag 325. 327. 329. 330. 336. 340. 341. La Vie de S. ARNOVL enseigne aussi que la femme d'ALBERIC s'appelloit AVELINE, non pas ADE, & qu'elle liura luy & son chasteau de COVCY à ses ennemis, qui l'en despoüillerent. Pag. 314. Tant s'en faut que d'eux soit issu THOMAS propagateur de la Famille de COVCY. Ce qui joint au surnom mesme de COVCY pris en suite par ENGVERRAN, & à celuy de MARLE que THOMAS porta, monstre euidemment qu'ADE Dame DE MARLE fut l'espousé de l'vn, & la mere de l'autre.

TOVTESFOIS elle ne vescut pas auec ce Seigneur sans

quelques ſoupçons d'autres amours, comme l'on recueille
Pag. 323.327. de Guibert Abbé de Nogent. Car il eſcrit que THOMAS DE MARLE eut vne mere ſi ignominieuſe, que pour cela il ne fut iamais beaucoup aymé de ſon pere. Mais d'ailleurs il remarque auſſi qu'ENGVERRAN s'adonna fort à l'amour des autres femmes. D'où vint qu'ayant gaigné ſecrettement
Pag. 321. mentles affections de celle du Comte de Namur ſon propre couſin, il l'eſpouſa par apres ſolemnellement. Cette
Pag. 321. 324. Dame nommée SIBYLLE eſtoit fille de ROGER Comte
PORCEAN. DE PORCEAN, & d'vne femme de mediocre qualité. A la ſuaſion de laquelle excluant les enfans qu'il auoit d'vne autre eſpouſe beaucoup plus illuſtre, il la donna en mariage auec ſa Comté de PORCEAN à GODEFROY Comte DE NAMVR. Mais peu d'années apres il ſuruint vne guerre à ſon mary, pendant laquelle elle vint demeurer au chaſteau
Pag. 322. du Tour en Porcean. Où ſe voyant priuée du deuoir coniugal, & ſollicitée par noſtre ENGVERRAN Seigneur DE COVCY, finalement elle ſe retira vers luy, qui la retint pour eſpouſe. Car il eſtoit veuf alors non ſeulement d'A-
Pag. 321. DE DE MARLE, ains encore d'vne autre pour le moins, de laquelle on ne ſçait le nom: puis que l'Abbé Guibert dit, qu'il *auoit eu du malheur en ſes mariages* precedents. Neantmoins il ne fut pas plus heureux en celuy-cy: d'autant que par vne telle conionction illicite & inceſtueuſe il attira ſur ſoy les anathemes de l'Egliſe. La rigueur deſquels euſt contraint indubitablement l'vn & l'autre de ſe ſeparer, ſi ENGVERRAN Eueſque de Laon amolly tant par la parenté dont noſtre ENGVERRAN luy attouchoit, que par les cauteleuſes blandices de SIBYLLE, n'euſt abſous & deſlié clandeſtinement ce qui auoit eſté publiquement excommunié. Tant y a que cela produiſit vne ſi grande diſ-
Pag. 322. corde entre les deux maris, que les effets en enſanglanterent toute la Comté de Porcean. Car autant que le Comte GODEFROY peut prendre des gens d'ENGVERRAN, il les fiſt tout pendre, ou aueugler, ou bien leur fiſt couper les pieds. Il y eut auſſi pluſieurs embraſements, rauages, & autres funeſtes maux perpetrez d'vne part & d'autre. Ce que ie conjecture eſtre arriué deuant l'an-
1100. née mille cent: pource qu'alors Godefroy auoit deſia

repris alliance auec ERMENSON DE LVXEMBOVRG.

MAIS encore qu'ENGVERRAN aymast ainsi desordonnément les femmes, il ne laissa pas pourtant de se monstrer pieux & liberal enuers les Eglises. Dequoy entr'autres les Abbayes de Saint Acheul & de Saint Fuscian prés Amiens peuuent rendre vn glorieux tesmoignage. Car il donna à celle de S. Acheul quatre septiers de froment chaque mois sur ses moulins de BOVES, & dota celle de S. Fuscian de tant d'autres biens, que la fondation entiere luy en est attribuée. Il octroya aussi au Monastere de S. Vincent de Laon diuers heritages situez à S. Gobain & à S. Lambert, & la part qu'il auoit auec Hugues Comte de Retel dans le franc alleu d'Erlons. Bref il defera tellement aux remonstrances que luy firent quelques Religieux, qu'apres auoir denié longuement le cens de soixante sols, deu à l'Abbaye de Saint Remy de Reims à cause du chasteau & de la Terre de COVCY, comme i'ay remarqué plus au long cy-dessus, en fin il promist à Azenaire Abbé du lieu de le payer & continuer tous les ans. A quoy il s'obligea par Lettres passées à Laon l'an mille cent dix-huit en presence de Barthelemy Euesque de Laon, d'Anseau Doyen & Archidiacre, de Guy Thresorier & Archidiacre, de Guibert Abbé de Nogent, de Guy Chastellain de COVCY, de Robert dit l'Anguille, de Guy de Guny, & de quelques autres.

Preuues pag 321.
Pag 320.
Pag. 338. 340.
Pag. 334.
1118.

ON ne sçait point precisément en quel temps il mourut, non plus que la Comtesse SIBYLLE, laquelle Herman qualifie sa femme, & escrit qu'apres la restauration de l'Eglise Episcopale de Laon, qui auoit esté bruslée, elle serra plusieurs vaisseaux d'or & d'argent dans le Thresor d'icelle, afin qu'ils y fussent gardez plus seurement à cause de la forteresse de l'edifice.

Pag. 324.

FILS D'ENGVERRAN I. DV NOM SEIGNEVR de BOVES *&* *de* COVCY, *&* *d'*ADE DE MARLE *sa premiere femme.*

3. THOMAS Seigneur de COVCY, de MARLE, de la Fere, & de BOVES, Comte d'Amiens, aura son eloge au Chapitre prochain.

FILLE D'ENGVERRAN I. SEIGNEVR de COVCY, *& de sa seconde femme.*

1112. 3. N.... DE COVCY estoit encore ieune fille en l'année mille cent douze, comme l'on recueille du Traité de la mort de Gualdric Euesque de Laon composé par Guibert. D'où ie presume qu'elle nasquit d'vn second mariage d'ENGVERRAN, autre neantmoins que celuy de SIBYLLE DE PORCEAN sa derniere femme. Son pere la maria à vn ieune Gentilhomme nommé GVY, lequel il establit gardien & defenseur de sa Terre contre son propre fils THOMAS, qu'il n'aymoit point, ains le vouloit desheriter selon qu'escrit le mesme Guibert. Ce qui semble signifier que Guy fut lors institué CHASTELLAIN DE COVCY, d'autant plus que par la suite du discours on void qu'il fist depuis sa residence en ce chasteau, & qu'à l'apointement accordé l'an mille cent

1118. dixhuit entre ENGVERRAN & Azenaire Abbé de Saint Remy assista entr'autres GVY CHASTELLAIN, qui est sans doute celuy-cy. Ie n'ay point apris d'aucuns Tiltres quels enfans il eut. Mais il y a apparence que de luy & de la fille d'Enguerran vint ROGER Chastellain de COVCY & de Noyon, Seigneur de Torote: ainsi nommé possible par la Comtesse SIBYLLE en memoire de Roger Comte de Porcean son pere. Lequel Roger espousa Hadewide niepce de Mathieu I. du nom Seigneur de Montmorency, Connestable de France. Et d'eux procederent GVY II. du nom Chastellain DE COVCY, *Iean de Coucy* Chastellain de Noyon & de Torote, qui fut conjoint auec Madame ALIX DE DREVX Princesse du Sang Royal, comme i'ay remarqué plus amplement en l'Histoire de cette Maison : & *Yues de Coucy*, autrement surnommé *de Torote*. Car la coustume vsitée lors permettoit aux enfans des Chastellains de porter les surnoms des Chastellenies, dont leurs peres estoient gardiens & defenseurs.

Preuues pag. 323.

Pag. 324.

Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liu. I. Ch. I. pag. 28.

3. *THOMAS SEIGNEVR DE COVCY, de Marle, de la Fere, & de* BOVES, *Comte d'Amiens.*

CHAPITRE III.

DV mariage d'ENGVERRAN Seigneur de BOVES & de COVCY, Comte d'Amiens, & d'ADE Dame DE MARLE sa premiere femme, sortit vn seul fils nommé THOMAS. Lequel ayant pris au commencement le surnom DE MARLE comme heritier de sa mere, se rendit depuis si celebre & si fameux sous ce tiltre, qu'il luy demeura tout le reste de sa vie. Il fut aussi neantmoins surnommé THOMAS DE LA FERE, comme l'on apprend de l'Histoire de Hierusalem escrite par Albert Chanoine d'Aix la Chapelle. Car cét Autheur l'appelle ainsi en trois endroits, où il parle de luy parmy les plus illustres Seigneurs qui s'acheminerent en la Terre-sainte l'an mille quatre-vingts-seize, & se trouuerent aux plus signalées entreprises. Ce qui me donne sujet de penser, que la Seigneurie de LA FERE pouuoit bien estre entrée dans sa Famille auec celle de MARLE. Finalement apres la mort d'ENGVERRAN son pere, non seulement il se porta pour Comte d'Amiens, comme tesmoignent diuerses Chartes & Histoires du temps: mais de plus il s'appropria le surnom de COVCY retenu par les aisnez de sa lignée.

Preuues pag. 315 331. 333. 334. 336.

Pag. 325.

1096.

Pag. 333. 334.

LES principaux de ceux, auec lesquels il fist le voyage d'Outremer, furent Baudouin Comte de Hainaut, & Baudouin de Retel dit de Bourg, depuis Roy de Hierusalem. A quoy il fut inuité tant par la consanguinité dont l'vn luy apartenoit, que par l'alliance matrimoniale qu'il contracta auec la fille de l'autre. Car comme il estoit cousin en tiers degré de Baudouin de Bourg fils de Hugues Comte de Retel, pareillement il espousa en premieres nopces YDE DE HAINAVT fille aisnée du Comte Baudouin de Hainaut I. du nom & d'Yde de Louuain sa femme, selon qu'ont remarqué Alberic, Baudouin d'Auennes, & Iacques de Guise

Preuues pag. 325.

Voyez cy-deuant pag. 193.

HAINAVT.

Representé & blasonné cy-apres au Chap. 5.

Pag. 332. 333. en leurs Chroniques & Annales. Mais le dernier, ou celuy qui a traduit de Latin en François ses Annales de Hainaut, s'est abusé disant que THOMAS DE MARLE eut de cette YDE *vne seule fille:* puis qu'estant trespassé Messire Alard de Cimay surnommé Polliere reprist sa femme en mariage. Car au contraire la mesme YDE mourut deuant luy, & le laissa au moins pere de deux filles, comme il sera monstré cy-apres.

Iacques de Guyse en ses Annales de Hainaut, Tom. 3. Ch. 35.

Preuues pag. 325. 326. 330. 331.

DE FAIT Guibert Abbé de Nogent, & Suger Abbé de Saint Denys, qui descriuent ce THOMAS DE MARLE pour l'vn des plus cruels & plus meschans de son siecle, enseignent qu'apres son retour de la Terre-sainte il se remaria incestueusement auec vne sienne parente, dont ils n'expriment pas le nom. A l'occasion duquel mariage il deuint Seigneur entr'autres lieux d'vn chasteau assis au pays de Laonnois appellé MONTAGV, dont la forteresse estimée inexpugnable accreut tellement sa puissance & son audace, que tous ceux de la contrée commencerent à le redouter & abhorrer. Mais notamment ENGVERRAN DE BOVES son propre pere, *Seigneur d'honneur & de respect,* dit Suger, en receut vn tres-grand mescontentement. Ce qui joint à la haine qu'il luy portoit desia d'ailleurs, ainsi que remarque Guibert, luy fist entreprendre courageusement de le chasser de cette place. Parquoy en ayant communiqué auec Ebles II. du nom Comte de Roucy fils de Hilduin, André de Roucy Seigneur de Rameru son frere, Hugues dit le Blanc Seigneur de la Ferté, Robert de Capy, & autres ses alliez & amis; ils allerent tous ensemble mettre le siege deuāt. Ce que THOMAS DE MARLE voyant, il sortit la nuit de son chasteau, auant que les trenchées fussent acheuées, & accourut vers Monsieur LOVYS DE FRANCE, depuis Roy sous le nom de LOVYS LE GROS, duquel il impetra du secours. Car ce jeune Prince ayant assemblé iusques à sept cens hommes de cheual, il s'achemina en diligence auec eux dans le Laonnois. Et comme il fut prés du chasteau de MONTAGV, ceux qui le tenoiēt assiegé enuoyerent des deputez au deuant de luy, pour le prier qu'il ne leur causast point tant de honte, que de les contraindre à leuer le siege: de peur qu'en defendant vn

Pag. 393.

Pag. 325. 327.

meschant homme il ne perdist le seruice de plusieurs braues & genereux Seigneurs. Mais n'ayans peu le destourner de sa resolution, & apprehendans de commettre felonnie contre luy, qui estoit desia designé pour regner, ils se sousmirent entierement à sa volonté. En suite dequoy il fist abbatre tous les forts qu'ils auoient dressez, combler leurs trenchées, & rafraichir la place de viures & de gens de guerre. Ce qui arriua deuant l'an mille cent huit, auquel 1108.
le Roy PHILIPPE I. pere de LOVYS mourut.

NEANTMOINS incontinent apres nostre THOMAS Preuues pag.331.
DE MARLE perdit ce chasteau de MONTAGV, par le diuorce fait entre luy & sa femme pour la consanguinité qui estoit entr'eux. D'où vint qu'il se remaria en troisiesmes nopces auec vne autre Dame appellée en diuerses Chartes MILESENDE. Elle estoit fille d'vn Seigneur que Pag.316.338. 340 341.
Barthelemy Euesque de Laon nomme GVY DE CRECY CRECY.
dans des Lettres octroyées à l'Abbaye de Saint Vincent. Pag.336.
Ce qui donne à cognoistre que ce fut elle qui apporta à THOMAS la Terre & Seigneurie de CRECY en Laonnois, possedée depuis par les Seigneurs de COVCY. Car Alberic s'est trompé d'escrire, que les enfans qu'il en eut nasquirent de la DAME DE BOVES sa seconde femme: attendu que luy-mesme estoit fils du SEIGNEVR DE BOVES, comme ie l'ay desia verifié cy-deuant. Il est vray que Suger semble dire que les lieux de CRECY & de NOGENT Pag.331.
apartenoient à l'Abbaye de S. Iean de Laon, & que THOMAS DE MARLE les ayãt vsurpez y bastit deux chasteaux, lesquels il munit de rempars & de tres-fortes tours. Mais il y a apparence que les deux chasteaux luy escheurent plustost par le mariage de MILESENDE DE CRECY, & qu'estans assis en deux villages ou parroisses, qui dependoient du Monastere de Saint Iean, non seulement il les fortifia comme Suger escrit, mais aussi s'empara des mesmes villages.

TANT y a qu'à l'abry de ces deux forteresses, & de celle de MARLE, THOMAS commist depuis plusieurs Preuues pag. 326.329.331.
violences & exactions dans tout le pays circonuoisin: 333.
n'espargnant ny les gens d'Eglise, ny les marchands & pelerins, ny le commun peuple. Ce qui le mist en telle repu-

1112. tation parmy les seditieux, qu'en l'année mille cent douze les bourgeois & habitans de Laon ayans cruellement tué
Pag. 315.316. Gualdric leur Euesque, ils l'appellerent & introduisirent dans leur ville, pour les defendre contre les armes du Roy LOVYS LE GROS, duquel ils apprehendoient la justice. Mais THOMAS ayant recogneu que leurs forces ne suffisoient pas pour garder la place contre le Roy, il persuada aux coupables d'en sortir, & se refugier auec luy dedans ses
Pag. 315.316 chasteaux. Entre lesquels Teudegaud censier de l'Abbaye de Saint Vincent, qui auoit esté longuement Officier & Preuost d'ENGVERRAN Seigneur DE COVCY pere de THOMAS, & qui de sa propre main auoit meurdry l'Euesque Gualdric, ainsi que remarque Guibert Escriuain du temps, le suiuit auec tous ses complices. Car ceux qui ont escrit, que THOMAS perpetra luy-mesme ce massacre,
Pag. 331. n'ont pas bien pris le sens de ce qu'ils en ont leu dans l'Histoire de Suger. Cependant les paysans & villageois auertis que la ville estoit ainsi abandonnée, se jetterent dedans, & pillerent toutes les plus riches maisons, sans qu'aucun leur fist resistance.

Preuues pag. 317. MAIS d'autre costé le pays Amienois ne ressentit pas vne moindre calamité. Car apres le funeste accident aue-
1113. nu à Laon, les citoyens d'Amiens obtinrent du Roy la permission de faire vne Commune. A quoy Geofroy Euesque du lieu ne deuoit point prester de faueur, d'autant plus que nul ne l'y contraignoit, & qu'il n'ignoroit pas le malheur encouru par son Coeuesque Gualdric, en suite d'vne pareille liberté. Neantmoins il y consentit, & en approuua l'establissement. Au moyen duquel ENGVERRAN Comte de la ville voyant que les anciens droits de sa Comté luy estoient retranchez, il leua les armes contre les bourgeois, qui se rebellerent. Adam commis à la garde de la tour, ou chasteau, qui estoit prés de là, vint à son secours. Mais les bourgeois l'ayans repoussé, force luy fut de se retirer & contenir dans sa forteresse. Ce qui leur donna temps pour inuiter nostre THOMAS DE MARLE, comme Seigneur plus benin en leur endroit, à iurer le maintien & obseruation de leur Commune. Et n'y a point de doute qu'ils l'eussent aisément suscité contre le Comte ENGVERRAN son pere,

pere, veu la mauuaise intelligence qui regnoit entr'eux deux, si le mesme ENGVERRAN ne s'en fust prudemment gardé. Car en ayant eu le vent, il manda promptement THOMAS son fils, qui se reconcilia auec luy, & promist de l'assister contre les habitans, dont le party estoit tenu par le Vidame appellé Guermond de Piqueny.

AINSI nostre THOMAS, & Adam, qui commandoit au chasteau, commencerent à assaillir viuement le Vidame & les bourgeois. Et d'autant que l'Euesque Geofroy & les Chanoines estoient accusez de s'entendre auec eux, THOMAS s'empara aussi tost des Terres & villages de l'Eglise, où il commist vne infinité de cruautez & de saccagements, emmenant les vns prisonniers, ou les mettant à rançon, & faisant mourir inhumainement les autres. Iusques-là que tout seul il en tua bien trente de sa propre espée. Ce qui fut cause que la Comtesse SIBYLLE sa belle mere & son ennemie mortelle sçachant qu'il exposoit ainsi sa personne aux perils, en auertit secrettement le Vidame, qui luy dressa des embusches: & l'ayant rencontré vne nuit à pied le blessa en plusieurs endroits de son corps. Mais entr'autres playes THOMAS y receut vn si rude coup de lance dans le jarret, qu'ayant trauersé tout le genoüil, il fut contraint de quitter son entreprise. Parquoy laissant dans la forteresse les plus valeureux de ses gens, auec sa fille, laquelle il auoit promise en mariage à ADELELME fils d'Adam, il se fist porter en son chasteau de MARLE. Où il ne fut pas plustost retiré, que le Vidame, qui l'auoit blessé, & la femme du Comte ENGVERRAN, resolurent de ruiner Adam & son chasteau.

Preuues pag. 317.

Pag. 318.

Pag. 318 319

ILS implorerent donc à leur secours la puissance du Roy LOVYS LE GROS, qui s'y achemina auec vne grande armée, & mist le siege deuant la place. Mais comme elle estoit forte & bien munie, aussi tint-elle l'espace de deux ans entiers, auant que d'estre reduite. Pendant quoy nostre THOMAS DE MARLE voyant ne pouuoir la secourir, auerty vn iour que GAVTIER Archidiacre de Laon fauteur de la rebellion des bourgeois d'Amiens, frere vterin de SIBYLLE sa belle-mere, & qui auoit procuré l'alliance adulterine d'icelle auec ENGVERRAN, s'estoit

Preuues pag. 318 321.

Pag. 319.

acheminé à Amiens pour parler à elle : il commanda promptement à vn des siens nommé Robert, homme peruers & scelerat, qu'il allast le guetter à son retour, & le mist à mort. Lequel meurdre joint aux autres maux precedents toucha
Pag. 319. 331. si viuement les Archeuesques & Euesques de France, qu'en
1114. vn Concile assemblé à Beauuais l'an mille cent quatorze ils exciterent Conon Euesque de Preneste, Legat du saint Siege, lequel y presidoit, à foudroyer de l'auctorité de l'Eglise l'autheur de tant de cruautez. Car Suger rapporte que THOMAS, bien qu'absent, y fut degradé de l'Ordre de Cheualerie, excommunié, & deposé de tous ses honneurs, comme infame, meschãt, & ennemy du nom Chrestien. En suite dequoy le Roy exhorté par l'Assemblée
Pag. 319. 331. 332. mena de nouuelles trouppes contre luy, assaillit & força ses chasteaux de CRECY & de NOGENT, lesquels il destruisit, & punit de diuers supplices ceux qui se trouuerent dedans complices ou de ses malefices, ou de la mort de Gualdric Euesque de Laon. La tour d'Amiens assiegée d'ailleurs
Pag. 332. fut aussi contrainte par apres de se rendre à sa Majesté, qui la fist demolir, & priua THOMAS & les siens de la domination qu'ils auoient en la ville. Ce qui l'estonna tellement, bien qu'il se tint asseuré dans son chasteau de MARLE,
Pag. 330. qu'offrant vne grande somme d'argent au Roy & aux principaux de sa Cour, & promettant de reparer tous les dommages par luy faits aux Ecclesiastiques, il recouura pour ce coup non seulement la paix & la grace de son Prince, mais encore la communion de l'Eglise.

DE là pour effacer aucunement les taches de ses actions passées, il se mist à exercer quelques œuures de deuotion & de pieté. Car ayant succedé aux Seigneuries de COVCY, de la Fere, & de BOVES, par le decés d'ENGVERRAN son pere, il dota de plusieurs biens la celebre Abbaye de PREMONSTRE' située dans le diocese de Laon, & assista à la consecration de l'Eglise qu'en fist l'Euesque Barthe-
Vita S. Norberti apud Surium Tom. 3. lemy. Ce qui s'apprend en partie de la Vie de Saint Norbert, qui commença à l'edifier l'an mille cent dix-neuf, &
1119. Preuues pag. 333. 349. en partie d'vne Charte ancienne, portant que THOMAS Seigneur DE COVCY octroya aux Religieux d'icelle tout le droit à luy apartenant en ce lieu de Premonstré auec

toutes les vallées adjacentes, droit d'vsage & de pasturage en sa forest de Voiz, vn autre lieu appellé Rozieres, & autant de sa propre terre qu'vne charruë en pourroit labourer tous les ans. D'ailleurs Gautier Chanoine de Terouenne escrit que Charles fils du Roy de Dannemarc estant paruenu à la Comté de Flandres, ce THOMAS qu'il qualifie COMTE DE COVCY voulut inquieter son pays auec Baudouin Comte de Hainaut, mais qu'il en fut vaillamment repoussé. En suite dequoy apres la mort de Charles arriuée l'an mille cent vingt-six il tint aussi le party de Henry I. Roy d'Angleterre, qui pretendit l'Estat de Flandres contre Guillaume de Normandie son nepueu. Pag. 314. 1126. Pag. 314.

MAIS depuis le mesme THOMAS ayant repris le train de ses premieres violences, il en receut finalement vne punition fort exemplaire. Car le Roy LOVYS esmeu entre autres choses par les plaintes de plusieurs marchands arrestez en son propre saufconduit, despoüillez de leurs marchandises, & retenus prisonniers, il delibera de venger vne telle iniure. Parquoy suiuant le conseil d'aucuns Prelats & Barons de son Royaume, & nommément de Raoul Comte de Vermandois, il alla l'an mille cent trente le bloquer dans son chasteau de COVCY. D'où estant sorty vn iour pour attirer les assiegeans dans des embusches, le Comte Raoul courut sur luy-mesme auec ses gens de cheual, le blessa d'vn coup mortel, le prist, & le presenta au Roy, qui commanda qu'on le menast à Laon. Vne Chronique porte que ce Raoul le traita ainsi en vengeance de Henry de Vermandois son frere. Ce qui monstre qu'il y auoit eu auparauant quelques discordes entre les Maisons de Vermandois & de BOVES ou COVCY, possible à cause de la Comté d'Amiens, dont la proprieté estoit pretenduë par ALIX Comtesse de Vermandois mere de Raoul & de Henry. Car elle auoit eu pour ayeul maternel Raoul Comte d'Amiens & de Valois, & pour oncle le Comte Simon son fils, qui se rendit Religieux, comme i'ay desia remarqué cy-deuant. Preuues pag. 314. 315. 1130.

QVOY qu'il en soit, le Roy s'achemina dés le lendemain à Laon, où THOMAS luy deliura les marchands qu'il tenoit prisonniers, & peu apres finir sa vie par vne façon Preuues pag. 314. 315.

estrange. Il auoit occupé sur l'Abbaye de Saint Vincent
Pag.335.336. les Terres de Saint Gobain, d'Erlons, & de Saint Lambert, qui y auoient esté données par ENGVERRAN son pere, & les auoit iniustement retenuës iusques alors. Mais apres sa mort MILESENDE sa veuue, & ENGVERRAN son fils aisné les restituerent à l'Abbé Anselme, en presence de Barthelemy Euesque de Laon, qui en expedia les Lettres
1131. l'an mille cent trente & vn. Cette Dame consentit aussi
Pag.318.340.341. depuis à plusieurs autres restitutions ou donations faites
1147. par ses enfans, dont les dernieres furent de l'an mille cent quarante-sept, comme l'on verra cy-apres.

FILLES DE THOMAS SEIGNEVR DE MARLE *& de* COVCY, *& d'*YDE DE HAINAVT *sa premiere femme.*

Preuues pag.333. CIMAY. Pag.332.333.

4. YDE DE COVCY, appellée BASILIE par Alberic, espousa en premieres nopces ALARD DE CIMAY surnommé POLLIERE, qui estoit l'vn des Pairs de la Cóté de Hainaut, & procrea de luy vn fils & vne fille. Le fils nommé GILLES succeda à son pere en la Seigneurie de CIMAY, & fut tres-vaillant Cheualier. La fille dite *Hadevvide de Cimay* eut pour mary Conon Seigneur de Villers & de Ham. Secondement

ORBAIS.

la mesme YDE DE COVCY se remaria auec BERNARD D'ORBAIS, qui la rendit mere d'vn autre fils appellé *Enguerran*. Iacques de Guise, ou son Traducteur, s'est abusé disant que ce fut YDE DE HAINAVT mere de celle-cy, qui demeurée veuue de THOMAS DE MARLE son espoux reprist vne deuxiesme alliance auec ALARD DE CIMAY, puis vne troisiesme auec BERNARD D'ORBAIS, mal nommé HVART en la traduction. Car Alberic & Baudouin d'Auennes plus anciens que luy enseignent le contraire.

BRETVEIL. Pag.333.

4. BEATRIX DE COVCY seconde fille fut conjointe auec EVERARD Seigneur DE BRETVEIL en Beauuoisis. Il est vray qu'Alberic, qui fait la remarque du mariage, n'exprime pas son nom. Mais dans vne Charte de l'Abbaye de Charliz elle est nómée auec EVERARD son mary, qui s'achemina l'an
1147. mille cent quarante-sept au voyage de la Terre-sainte, où il
Sugerius in Vita Ludouici VII. mourut, ainsi que remarque Suger. Elle eut de luy trois fils, appellez *Vvaleran*, *Euerard*, & *Hugues de Bretueil*, comme l'on apprend en partie de la mesme Charte, & en partie de

quelques autres octroyées aux Eglises d'Amiens & de Launoy.

WALERAN Seigneur de Bretueil apres son pere espousa ALIX DE DREVX fille de Monsieur Robert de France Comte de Dreux, & de Haruise ou Hauoise de Sarefbery sa seconde espouse. D'où sortirent trois filles, à sçauoir *Alix de Bretueil* mariée à Raoul Comte de Clermont en Beauuoisis, Connestable de France: vne autre alliée auec Simon de Clermonr, & *Amicie de Bretueil* femme de Gautier de Resnel.

Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, liu. 1. Ch. 1. pag. 24. 25.

ENFANS DE THOMAS SEIGNEVR de MARLE *& de* COVCY, *& de* MILESENDE DE CRECY *sa derniere femme.*

4. ENGVERRAN II. du nom Seigneur de COVCY, de Marle, & de la Fere, continua la Branche des Seigneurs de COVCY.

4. ROBERT I. du nom Seigneur de BOVES & Comte d'Amiens fist vne autre Branche, qui sera deduite à la fin de ce Liure.

4. N...... DE COVCY fut accordée bien ieune auec ADELELME fils d'ADAM gardien d'vne forteresse voisine d'Amiens, pendant la guerre que THOMAS son pere faisoit contre les bourgeois de cette ville. Mais depuis elle espousa HVGVES Seigneur DE GOVRNAY au pays de Caux, qui eut d'elle quelques Terres distraites du domaine de BOVES, & par ce moyen annexées au sien. Ce que Guillaume de Nangis semble auoir voulu denoter, escriuanr que la Terre de BOVES & de GOVRNAY fut separée par frerage de celle de COVCY.

Preuues pag. 328 329. 333.

GOVRNAY Pag. 375.

---

4. *ENGVERRAN II. DV NOM SEIGNEVR de* COVCY, *de Marle, de la Fere, Veruin, Crecy, & Pinon.*

CHAPITRE IV.

L'ON apprend de la Vie de Saint Norbert, que quand Barthelemy Euesque de Laon sacra l'Eglise de Premonstré, cét ENGVERRAN encore ieune alors y assista auec THOMAS Seigneur DE COVCY, duquel il

Vita S. Norberti apud Surium Tom. 3.

estoit fils aisné. Depuis il succeda aux Seigneuries de COVCY, de MARLE, la Fere, & autres, par le trespas du mesme THOMAS son pere; & en cette qualité restitua à l'Abbaye de S. Vincent de Laon les Terres qu'il auoit oc-
Pag. 336. cupées sur elle à Saint Gobain, à Erlons, & à Saint Lambert. Ce qu'il fist auec le consentement de MILESENDE DE CRECY sa mere, ainsi que portent les Lettres qui en
1131. furent expediées l'an mille cent trente & vn. Mais d'autre costé le Roy LOVYS LE GROS, & Raoul Comte de Vermandois, qui auoit poursuiuy son pere à mort, ne le laisserent pas si tost en repos. Car Robert Abbé du Mont Saint
1132. Michel raconte, qu'en l'année mille cent trente-deux son
Pag. 337. chasteau de LA FERE fut assiegé par le Roy depuis le septiesme iour du mois de May iusques au neufiesme de Iuillet. Neantmoins ceux qui le defendoient resisterent vigoureusement. Et en fin la paix se fist par l'alliance d'vne niepce du Comte RAOVL, fille de sa seur germaine, & fort proche parente du Roy, laquelle fut mariée auec nostre ENGVERRAN. Ce que la genealogie suiuante esclaircira dauantage.

Preuues pag. 337. PHILIPPE I. Roy de France pere du Roy LOVYS LE GROS eut pour frere Monsieur HVGVES DE FRANCE surnommé LE MAINE ou LE MAGNE, qui est à dire LE GRAND. Ce Prince espousa ALIX fille de Herbert Comte de Vermandois, & d'vne fille de Raoul Comte de Valois & d'Amiens, de laquelle il procrea trois fils, & quatre filles. L'aisné des fils fut RAOVL Comte de Vermandois Seneschal de France, qui bleça à mort THO-
Pag. 335. MAS Seigneur DE COVCY & de Marle. Le deuxiesme *Simon de Vermandois*, ainsi appellé du nom de Simō Comte de Valois & d'Amiens son grand oncle maternel, fut
Pag. 334. Euesque de Noyon. Et le troisiesme *Henry de Vermandois* Comte de Chaumont en Vexin offensé, ou tué possible par THOMAS DE MARLE, donna sujet à la vengeance que son frere Raoul en poursuiuit. Quant aux filles,
Pag. 332. l'aisnée d'icelles dite MAHAVT DE VERMANDOIS contracta mariage auec RAOVL Seigneur DE BOISGENCY sur Loire, lequel estoit petit fils de LANCELIN Seigneur de Boisgency, & de la fille de Herbert surnommé Eueille-

chien Comte du Maine. Son pere LANCELIN autrement appellé LANDRY, fonda l'Eglise du Saint Sepulcre de Boisgency, & eur deux freres, dont l'vn fut *Iean de Boisgency* Seigneur de la Fleche en Anjou, qui de Paule fille de Hugues Comte du Maine son espouse & sa cousine germaine laissa entr'autres enfans *Helie* Seigneur de la Fleche, Comte du Maine, pere *d'Eremburge*, ou *Guiburge* Comtesse du Maine mariée auec Fouques Comte d'Anjou, depuis Roy de Hierusalem, dont issit *Geofroy* Comte d'Anjou pere de *Henry* I. Roy d'Anglererre. L'autre nommé *Herué de Boisgency* espousa Aueline fille & heritiere de Salomon Seigneur de Lauardin. De *Lancelin* dit *Landry* Seigneur de Boisgency nasquit RAOVL DE BOISGENCY, qui fist le voyage de la Terre-Sainte auec le Prince Hugues le Grand l'an mille quatre-vingts seize, & depuis fut marié auec MAHAVT DE VERMANDOIS fille aisnée d'iceluy, & cousine germaine du Roy LOVYS LE GROS. Car ainsi la qualifie Suger Abbé de Saint Denys en son Histoire. Elle est aussi mentionnée auec son espoux RAOVL dans vn Tiltre de l'Abbaye de la Trinité de Vendosme daté de l'an mille cent cinq. Auquel temps nuls enfans n'estoient encore procedez de leur alliance. Mais depuis ils en engendrerent trois entr'autres: sçauoir est deux fils, & vne fille. L'aisné des fils appellé LANCELIN Seigneur de Boisgency fut conjoint auec Milesende d'Arrablay seur de Geofroy & de Maurice d'Arrablay Cheualiers. D'où sortirent SIMON Seigneur de Boisgency, & *Lancelin*. Et de *Simon* allié auec Aenor vint IEAN Seigneur de Boisgency, qui en l'année mille deux cens quinze ceda au Roy Philippe Auguste tous les droits par luy prerendus aux pays & Comtez de Vermandois & de Valois, à cause de Mahaut de Vermandois sa bisayeule. Le fils puisnay de RAOVL Seigneur de Boisgency & de cette Princesse MAHAVT fut *Herué de Boisgency* deuxiesme Abbé d'Orcamp, lequel en la Vie de Saint Bernard Abbé de Cleruaux est dit *issu de Sang Royal*, & nepueu de Simon Euesque de Noyon. Finalement leur fille, nommée AGNES DE BOISGENCY dans vne Enqueste de consanguinité faire sous le regne de Philippe Auguste, receut pour mary nostre EN-

Ordericus Vital. Hist. Eccles. lib. 8. pag. 684.

Sugerius in Vita Ludouici Grossi.

Pag. 337. 338.

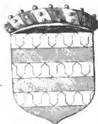
Pag. 337

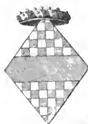
Vita S. Bernardi Abb. Clareu. lib. 4. c. 2.

Pag. 337.

BOIS GENCY.

Eschiqueté d'or & d'azur à vne fasse de gueulle.





GVERRAN II. du nom Seigneur de COVCY & de la Fere, qui à cause de ce mariage accordé l'an mille cent trente-deux deuint allié de la Maison Royale.

Preuues pag. 338.339.340. 351. LES Chartes anciennes tesmoignent que le mesme ENGVERRAN prenoit plus frequemment le surnom de LA FERE, que non pas celuy de COVCY, pource qu'il faisoit sa residence ordinaire en ce chasteau. Où estant en
1139. l'année mille cent trente-neuf, il conceda à Adam Abbé
Pag. 338. de S. André de Chasteau en Cambresis exemption de tous droits de vinage pour le vin que ses Religieux emmeneroient par le pays de Laonnois. Ce qu'il fist auec le cõseil & consentement de MILESENDE sa mere, & de ses Barons, tant pour le salut de son ame, que de celle de feu THO-
Pag. 339. MAS son pere. Il octroya aussi à l'Abbaye de Thenailles, de l'Ordre de Cisteaux, deux parts du franc alleu d'Abugnes, & du territoire de Caillemont, comme portent des Lettres de Barthelemy Euesque de Laon datées de l'an
1144. mille cent quarante-quatre. Puis l'Ordre de PREMON-
Pag. 348. STRÉ ayant commencé à s'accroistre, & s'estendre presque par toutes les contrées du monde, il rendit de signalées preuues de sa deuotion enuers l'Abbaye du lieu. Car à l'imitation des liberalitez de son pere il y donna le champart & la disme de sa Terre de VERVIN, le champart d'Agnies, & celuy de COVCY-LA-VILLE, excepté deux muids de grain deus à l'Eglise de Nogent: vn viuier & vn moulin prés de la mesme ville de COVCY, le fief & partie de la disme de Vassem, & affranchissement du droit de vinage par toutes ses Terres. Bref s'estant croisé pour ac-
Pag. 339.340. compagner le Roy LOVYS LE IEVNE au voyage de Hierusalem,

Hierusalem, il fist encore paroistre sa pieté à l'endroit de quelques autres Eglises. Car il permist aux Religieux de l'Abbaye de Clerfontaine de conduire par sa Terre tout le vin qui leur seroit donné, ou qu'ils acheteroient pour leur vsage, sans luy en payer aucun vinage ou impost. Dequoy les Lettres furent passées l'an mille cent quarante-sept en 1147.
presence de Barthelemy de Bomont, de Sarrasin de la Fere, d'Adon de Guiry, de Renier d'Orcey, & autres. Et au mesme temps il confirma à l'Abbaye de Saint Vincent de Pag. 339.340.
Laon tout ce qui luy apartenoit au village de S. Gobain, du don d'ENGVERRAN le Vieil son ayeul, horsmis ce que d'ancienneté ISEMBARD DE LA FERE son cousin auoit octroyé aux Chanoines de Nostre-Dame de Laon. Cela fait, il s'achemina Outremer auec le Roy, & la Royne Pag. 340.
ALIENOR Duchesse de Guienne son espouse, Alfonse Comte de Saint Gilles, Thierry Comte de Flandres, & plusieurs autres Princes & Seigneurs. EVERARD DE BRETVEIL son beau-frere fist pareillement le voyage auec luy. Mais ils y moururent tous deux. Au moins depuis on ne trouue plus rien d'ENGVERRAN, duquel demeurerent deux fils entr'autres, mentionnez cy-dessous.

ENFANS D'ENGVERRAN I. DV NOM Seigneur de COVCY, *&* *d'*AGNES DE BOISGENCY *sa femme.*

5. RAOVL I. du nom Seigneur de COVCY, de Marle, de la Fere, Crecy, Veruin, Landousies, & Pinon, aura son Chapitre en suite.

5. ENGVERRAN DE COVCY fut baptizé par Barthelemy Euesque de Laon, comme l'on apprend d'vne Charte datée de l'an mille cent quarante deux. Et depuis Robert Abbé de 1142.
Mont semble l'auoir entendu auec RAOVL son frere, escriuant qu'en l'année mille cent cinquante-quatre ROBERT DE 1154.
BOVES *s'empara des chasteaux de ses nepueux.* Il deceda enui- Pag. 41.
ron l'an mille cent soixante-quatorze, & fut enterré dans l'E- 1174.
glise de Saint Denys en France, comme l'on void par des Pag. 348.
Lettres de son mesme frere RAOVL Seigneur de COVCY. Lequel en d'autres de l'an mille cét quatre-vingts sept fait aussi 1187.
mention d'vn RAOVL son nepueu, & de MARGVERITE Pag. 350. 35

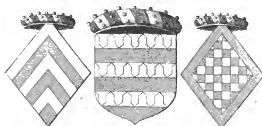
sa niepce femme de Ioubert Seigneur de la Ferté-Beliart. Qui peuuent bien auoir esté enfans de cét ENGVERRAN.

5. RAOVL I. DV NOM SEIGNEVR de COVCY, *de Marle, de la Fere, Crecy, Veruin, Landousies, & Pinon.*

CHAPITRE V.

LE premier fils d'ENGVERRAN II. Seigneur de COVCY, & d'AGNES DE BOISGENCY sa femme, receut au baptesme le nom de RAOVL en memoire de Raoul Seigneur de Boisgency son ayeul maternel, ou du Prince Raoul Comte de Vermandois son grand oncle. Il
1147. estoit encore ieune enfant, lors que son pere le laissa heri-
Preuues pag.147. tier de ses principales Terres, & eut pour Gouuerneur vn appellé Gautiet le Mire. Quelques Chartes du temps tes-
Pag. 333. 346. moignent aussi auec la Chronique d'Alberic, qu'au commencement il porta le surnom de MARLE. Ce qui prouint de la demeure ordinaire qu'il faisoit en ce lieu. Et
1166. de fait y estant l'an mille cent soixante-six, il confirma aux Religieux de l'Abbaye de Thenailles tout ce qu'EN-
Pag. 346. 347. GVERRAN son pere leur auoit donné, sçauoir est les deux parts du territoire de Thenailles, & le droit qui luy appartenoit en l'Aduouerie d'Aralcourt. A quoy il adiousta du sien vne Maison assise en la ville de VERVIN affranchie de tous peages & imposts, droit de pasturage en sa Terre pour toutes sortes de bestes, & la moitié du moulin de Preces auec ses aisances. Les Lettres en furent passées en la presence de Henry son Seneschal ou Maistre d Hostel, de Pierre son Chambellan, de Geofroy son Bouteiller, d'Arnoul de Marfontaines accompagné de Hulard, Henry, & Mathieu ses enfans, de Gippuin de Houssel, de Mathieu de Terain, de Bernard d'Ostremoncourt, & de Henry son frere. D'où l'on apprend que comme nostre RAOVL estoit vn grand Seigneur, aussi à l'imitation des Ducs & Comtes il auoit des Officiers tels que ceux de la Maison de nos Roys.

A L'EXPEDITION de ces Lettres aſſiſta pareillement Agnes de Hainavt femme du meſme Raovl Seigeneur de Covcy & de Marle, qui eſtoit ſeconde *Preuues pag. 547. 548. 584.*



HAINAVT.

Cheuronné d'or & de ſable de ſix pieces.

DREVX.

Eſchiqueté d'or & d'azur à la bordure de gueulle.

fille de Baudouin ſurnommé l'Edifieur Cõte de Hainaut, & d'Ermenſon de Namur autrement appellée Alix ſon eſpouſe. Car iceluy Comte Baudouin eut quatre fils & trois filles de ſon mariage. Le fils aiſné fut *Baudouin*, qui mourut en ieuneſſe. Le deuxieſme nommé *Godefroy* à cauſe de Godefroy Comte de Namur ſon ayeul par mere eſpouſa à l'âge de quinze ans Alienor de Vermandois fille puiſnée de Raoul Comte de Vermandois grand oncle de noſtre Raovl de Covcy: mais vn an apres il deceda ſans lignée. Le troiſieſme *Baudouin* dit *le Courageux* ſucceda aux Comtez de Hainaut & de Namur, & fut marié auec Marguerite de Flandres ſeur & heritiere de Philippe d'Alſace Comte de Flandres, dont il procrea *Baudouin* Comte de Flandres & de Hainaut, Empereur de Conſtantinople, *Philippe de Hainaut* dit *de Flandres* Marquis de Namur, & Seigneur d'Aloſt, *Henry de Hainaut* Empereur de Conſtantinople apres Baudouin ſon frere, *Yſabeau de Hainaut* ou *de Flandres* femme de Philippe Avgvste Roy de France, *Toland de Hainaut* alliée auec Pierre de Courtenay, qui du chef d'elle fut auſſi depuis Empereur de Conſtantinople, & *Sibylle de Hainaut* dite *de Flandres* conjointe auec Guichart Seigneur de Beaujeu. Le quatrieſme fils du Comte Baudouin de Hainaut & d'Ermenſon de Namur fut *Henry* ſurnommé *d'Anjou*. La premiere de leurs filles appellée *Toland de* Hainaut eſpouſa en premieres nopces Yues Comte de Soiſſons, Seigneur de

Iacques de Guiſe au Tome 3. de ſes Annales Liu. 17. Ch. 1.

Pag. 230.

Neelle, qui trefpaffa fans enfans. Puis elle reprift alliance auec Hugues Comte de Saint Paul, duquel elle eut *Ysabeau* Comteffe de Saint Paul femme de Gaucher Seigneur de
Voyez cy-deuant pag. 255.
Chaftillon fur Marne & de Crecy, & *Euftache de S. Paul* fiancée auec ARNOVL II. du nom Comte de GVINES, lors Seigneur d'ARDRES feulement, mais depuis mariée auec Iean Seigneur de Neelle frere de Raoul Comte de
Voyez la pag. 117.
Soiffons. La troifiefme fille fut *Laurence de Hainaut* alliée premierement auec THIERRY DE GAND Seigneur d'ALOST & de Vvaife, qui mourut fans hoirs: puis auec BOVCHART V. du nom Seigneur de MONTMORENCY, d'où toute la Maifon de MONTMORENCY eft defcenduë. Et quant à la deuxiefme appellée AGNES DE HAI-
Pag 342.384.
NAVT, *tres-belle* Princeffe, dit Baudouin d'Auennes, *mais vn peu boiteufe*, elle receut pour efpoux RAOVL Seigneur DE COVCY & de MARLE. Auec lequel outre les precedentes Lettres de l'an mille cent foixante-quatre, elle fe void auffi mentionnée en d'autres expediées depuis. Car eftans au Chapitre de l'Abbaye de Foifny l'an mille cent
1168. foixante-huit, ils quitterent enfemblément à Robert Ab-
Pag 347.
bé du lieu l'Aduouerie des Terres de LANDOVSIES & de Flehegnies, auec les droits de vinage & de paffage, qu'ENGVERRAN pere de RAOVL, & THOMAS pere d'ENGVERRAN, y auoient octroyez. Mais quelque temps apres cette AGNES deceda, comme l'on recueille de
Pag. 347.348.
deux donations que le mefme RAOVL fift pour l'ame d'i-
1174. celle aux Eglifes de Premonftré & de Saint Denys en France, és années mille cent foixante-treize, & foixante-quatorze. Et de leur mariage demeurerent trois filles feulement, dont iffit vne grande & noble generation reprefentée à la fin de ce Chapitre.

Preuues pag. 348 349. 382. 384.
AINSI RAOVL DE COVCY fe voyant veuf, & deftitué d'enfans mafles, il reprift vne feconde alliance auec Madame ALIX DE DREVX Princeffe du Sang Royal fa parente au quatriefme degré. Car comme il auoit eu pour ayeule MAHAVT DE VERMANDOIS fille aifnée de Monfieur Hugues de France dit le Grand frere du Roy Philippe I. pareillement cette ALIX eftoit fille de Monfieur ROBERT DE FRANCE Comte de Dreux petit fils

du mesme Roy Philippe, & niepce du Roy Louys le Ieune. Elle eut aussi pour mere AGNES Comtesse DE BRAINE troisiesme femme du Prince Robert, & pour frere Robert II. du nom Comte de Dreux & de Braine, qui fut marié *Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liu. I. Ch. I. & 2.* auec YOLAND DE COVCY fille aisnée de nostre RAOVL & d'AGNES DE HAINAVT sa premiere espouse. Au moyen desquels deux mariages RAOVL deuint beau-pere d'vn grand Prince, gendre d'vn fils de France, & cousin germain par sa femme du Roy Philippe Auguste. Lequel il assista en la guerre meuë l'an mille cent quatre-vingts vn 1181. contre Philippe d'Alsace Comte de Flandres: bien qu'au- *Pag. 350.* parauant il eust pris de luy en hommage ses Terres de MARLE & VERVIN, au lieu du fief de la Ferté-Beliard, que *Pag. 350.* le Comte luy transporta. Mais par le traité de paix accordée depuis le Roy voulut qu'icelluy Comte luy remist cét hommage. Et d'ailleurs le mesme RAOVL deuint homme lige de sa Majesté pour le fief de la Seigneurie de LA FERE, lequel il auoit tenu iusques alors de l'Eglise de Laon. Car Roger de Rosoy Euesque de Laon le ceda au Roy Philippe, par Lettres passées à Paris l'an mille cent 1185. quatre-vingts cinq, en presence de Baudouin Comte de Hainaut, d'Enguerran Archidiacre de Laon, de Iean de Fontenay, de Girard Chotard, & de Geofroy Chapellain du Roy.

CEPENDANT du mariage de la Princesse ALIX DE *Preuues pag. 351.* DREVX & de ce RAOVL Seigneur DE COVCY vinrent plusieurs enfans. Du consentement desquels, & de leur mere, il octroya à l'Abbaye du Mont Saint Martin au diocese de Cambray l'exemption du droit de vinage pour huit chariots de vin tous les ans, par Lettres expediées à COVCY l'an mille cent quatre-vingts sept. Et en suite il bailla 1187. la moitié de sa chaussée de CRECY à faire & entretenir à Robert de l'Atre: à condition que de chaques chariots & *Pag. 351.* charettes ferrées il leueroit vn denier de telle monnoye qu'on luy payoit pour les vinages, & des non ferrées vn denier de la monnoye commune qui auoit cours en sa Terre. A quoy consentit la mesme ALIX son espouse, en la pre- *Pag. 350. 351.* sence de RAOVL Clerc son nepueu, de MARGVERITE sa niepce femme de Iobert Seigneur de la Ferté-Beliard,

de Raoul de Houssel, d'Alberic de Boomont, d'Arnoul
1188. de Monceaux, & autres. Puis en l'année mille cent quatre-vingts huit, du gré & volonté de la susdite ALIX & de
Pag. 351. 353. ses enfans, il admortit aux Religieux de l'Abbaye de Thenaille huit muids de froment de rente à la mesure de Marle, qui luy furent aumosnez par Robert Cheualier Seigneur d'Emblaincourt. Il leur donna d'ailleurs vne Terre appellée *la Haye de Blaincourt* : à la charge qu'estant essartée & cultiuée, luy & ses successeurs auroient la moitié des fruits qui y croistroient. Car ainsi le portent les Lettres,
1189. que Pierre son Chancelier leur en deliura l'an mille quatre-vingts neuf. Bref estant sur le point d'aller au voyage de la Terre-sainte auec le Roy Philippe Auguste, il confirma &
Pag. 352. 353. augmenta encore du consentement de sa femme les donations que son pere ENGVERRAN DE LA FERE auoit concedées à l'Abbaye de Clerfontaines. Dequoy il y eut d'autres Lettres passées à VERVIN le vingt-cinquiesme
1190. iour du mois de May l'an mille cent quatre-vingts dix.

Preuues pag. 357. TOVTESFOIS auant que de partir, il fist vn partage de ses Terres & Seigneuries entre les enfans naiz de luy & de cette ALIX DE DREVX sa seconde espouse, qui le suruescut longuement. Car il fut tué au siege de la ville d'A-
1191. cre l'an mille cent quatre-vingts vnze, & son corps apporté
Pag. 354. en l'Abbaye de Foisny. En suite dequoy ALIX sa veuue enuoya la Commune de Marle au secours de Robert Sei-
1195. gneur de Pierrepont, en vne guerre qu'il eut l'an mille cent quatre-vingts quinze dans le diocese de Laon à l'encontre
1207. de Nicolas Seigneur de Rumigny. Et en l'année mille deux cens sept elle approuua toutes les aumosnes que le mesme RAOVL son mary auoit octroyées sur son douaire à l'Eglise de Premonstré. Bref elle viuoit encore en l'année mil-
1212. le deux cens douze, comme enseigne vn accord passé lors entre THOMAS & ROBERT ses enfans, auquel elle assista.

FILLES DE RAOVL I. DV NOM SEIGNEVR de COVCY, *&* d'AGNES DE HAINAVT *sa premiere femme.*

6. YOLAND DE COVCY fut mariée auec ROBERT II. du nom Comte DE DREVX & de Braine, fils de Monsieur ROBERT DE FRANCE Comte de Dreux, qui estoit fils puisnay du Roy LOVYS LE GROS, frere du Roy LOVYS LE IEVNE, & oncle du Roy PHILIPPE AVGVSTE. Duquel mariage sortirent quatre fils, sçauoir est ROBERT III. Comte de Dreux & de Braine, Seigneur de S. Valery: *Pierre de Dreux* dit *Mauclerc* Duc de Bretagne, duquel les Ducs de Bretagne subsequents descendirent: *Henry de Dreux* autrement surnommé *de Braine*, Archeuesque & Duc de Reims, premier Pair de France: & *Iean de Dreux*, ou *de Braine*, Comte de Vienne & de Mascon. Il en vint aussi sept filles, dont l'aisnée fut *Alienor de Dreux* conjointe premierement auec Hugues Seigneur de Chasteauneuf en Timerais, puis auec Robert de Saint Clere Cheualier. La seconde *Ysabeau de Dreux* espousa Iean II. du nom Comte de Roucy, Vicomte de Marueil, qui ayant esté separé d'elle reprist alliance auec Marie de Ponthieu. La troisiesme *Alix de Dreux* eut pour mary Renart Seigneur de Choiseul, d'où toute la Maison de Choiseul est issue. La quatriesme *Philippe de Dreux* fut alliée auec Henry Comte de Bar-le-Duc, qui procrea d'elle *Thibaut* Comte de Bar, & *Marguerite* de Bar mariée à Henry Comte de Luxembourg, dont issirent depuis les autres Comtes de ce lieu, auec quelques Empereurs, Roys de Boëme, de Hongrie, & de Pologne. La cinquiesme *Agnes de Dreux* femme d'Estienne II. dit Estenenon Comte de Bourgongne & d'Aussonne, Sire de Salins, deceda sans posterité. La sixiesme *Yoland de Dreux* espousa Raoul d'Issoudun II. du nom Comte d'Eu fils de Raoul de Lezignem dit d'Issoudun & d'Alix heritiere de la Comté d'Eu: d'où proceda *Marie* Comtesse d'Eu conjointe auec Alphonse de Brienne grand Chambrier de France fils de Iean de Brienne Roy de Hierusalem & d'Acre, qui eut d'elle *Iean* I. du nom Comte d'Eu, pere de *Iean* II. allié auec IEANNE Comtesse DE GVINES, comme il a esté remarqué au Liure precedent. Et en fin la septiesme fut *Ieanne de Dreux* Abbesse de Fonteuraut.

Preuues pag. 348. 352. 364. 384.

DREVX. Blasonné cy-dessus.

Voyez l'Hist. de la Maison De Dreux. Liu. 1. Ch. 2.

Voyez cy-dessus, pag. 179.

Preuues pag. 348. 384.

ROVCY.

D'or au lyon d'azur.

GRANDPRE'.

Burelé d'or & de gueulle de dix pieces.

6. YSABEAV DE COVCY espousa en premieres nopces RAOVL Comte DE ROVCY fils aisné de ROBERT surnommé WISCART Comte de Roucy, qui auoit eu pour pere HVGVES dit CHOLET, & pour ayeul EBLES II. aussi Comtes de Roucy. Secondement le mesme RAOVL estant mort sans lignée, elle se remaria auec HENRY Comte DE GRANDPRE', qui procrea d'elle vn fils & vne fille. Le fils appellé HENRY succeda à son pere en la Comté de Grandpré. Et la fille nommée *Ade de Grandpré* fut conjointe auec Raoul Comte de Soissons, d'où sortirent *Iean* Comte *de Soissons* surnommé le Begue, continuateur des autres Comtes, *Raoul de Soissons* Seigneur de Keures pere d'vne fille mariee à Bernart Seigneur de Moreul, & *Ysabeau de Soissons* femme de Nicolas Seigneur de Barbançon.

Preuues pag. 347. 348. 384.

BEVRE.

Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon Liu. 12. Ch. 47.

6. ADE DE COVCY mentionnée auec AGNES DE HAINAVT sa mere dans vne Charte de l'an mille cent soixante-six fut alliée à THIERRY Seigneur DE BEVRE en Flandres. De laquelle alliance vinrent deux fils, & trois filles. L'aisné des fils appellé *Thierry* fut Seigneur de Beure apres son pere. Le puisnay eut nom *Guillaume de Beure*. L'vne des filles espousa Gerard Seigneur de Grimberges, qui procrea d'elle vne fille conjointe auec Godefroy Seigneur de Perwes. La seconde fut mariée à Guillaume Seigneur de Hondescote, dont issit entr'autres enfans Pierre Seigneur de Hondescote pere de Gautier. Et la troisiesme nommee *Ade de Beure* côtracta mariage auec Gobert de Mórchablon Seigneur de Bouconuille, duquel elle eut Gobert aussi Seigneur de Bouconuille, la femme de Guillaume du Sart Seigneur de Rogecourt, celle de Iean de Hondescote, & vne autre conjointe auec Mathieu de Parpes.

ENFANS DE RAOVL I. DV NOM Seigneur de COVCY, *&* d'ALIX DE DREVX *sa seconde femme.*

6. ENGVERRAN III. du nom Seigneur de COVCY, de Marle, de la Fere, & de Crecy en Laonnois, Comte de ROVCY & du PERCHE, sera mentionné plus amplement cy-apres.

6. THOMAS DE COVCY donna commencement à la Branche des Seigneurs de VERVIN, dont ie representeray vne partie sur la fin de ce Liure.

6 RAOVL

6. RAOVL DE COVCY se void nommé auec ses freres en vn Preuues pag.
Tiltre de l'an mille cent quatre-vingts sept, & au Testament 351. 1187.
que RAOVL Seigneur de COVCY son pere fist l'an mille Pag. 53.
cent quatre-vingts dix. Par lequel l'ayant destiné à l'Eglise, il 1190.
luy assigna quarante liures parisis de rente sur ses reuenus de
Roye. Quelques memoires portent que depuis il fut Euesque
de Noyon.

6. ROBERT DE COVCY quatriesme fils eut en partage la Sei- Preuues pag.
gneurie de PINON, que son pere luy assigna par son testa- 351 353.
ment l'an mille cent quatre-vingts dix, & fut marié deux fois. 1190.
Car en premier lit il espousa ELIZABETH dite DE ROVCY PIERRE-
fille de Robert Seigneur de PIERREPONT, & d'EVSTA- PONT.
CHE Comtesse DE ROVCY sa femme, seur & heritiere de ROVCY.
Iean I. du nom Comte de Roucy. En faueur duquel ma- Pag.371.
riage IEAN II. Comte de Roucy, Seigneur de Pierrepont,
frere d'ELIZABETH, luy donna la Vicomté de Marueil,
comme enseignent des Lettres de l'an mille deux cens douze. Et 1212.
l'année suiuante ROBERT Seigneur de PINON fist hom-
mage lige de cette Vicomté à Blanche Comtesse de Cham-
pagne, qui en recompense luy donna la somme de deux cens
soixante liures. Luy & la mesme ELIZABETH son espouse Pag.371.
octroyerent aussi l'an mille deux cens treize à leurs hommes 1213.
& femmes de PINON droit d'assise suiuant les vs & coustu-
mes de la ville de Laon. A quoy consentirent ENGVERRAN
Seigneur de MARLE, & THOMAS Seigneur de VERVIN. Pag.372.
freres de ROBERT. Puis en l'année mille deux cens quinze 1215.
il s'obligea d'assister Thibaut Comte de Champagne & de
Brie contre les filles de feu Henry Comte de Champagne, &
contre Erart de Brene Seigneur de Rameru mary de l'vne d'i-
celles. Auquel temps d'ailleurs, ou peu apres, estant demeuré
veuf & sans enfans d'ELIZABETH, il reprist vne seconde al-
liance auec GODDE veuue du Seigneur DE PREAVX, & de
Raineual. Car par vne Charte de l'an mille deux cens dix-neuf Pag.371 381.
elle se qualifie sa femme, & y fait mention de ses enfans, 1219.
Iean, Florent, Guillaume, Raoul, & Simon, qu'elle auoit eus
du premier lit. Bref il se trouue d'autres Lettres de l'an mille
deux cens trente-quatre, où nostre ROBERT DE COVCY 1234.
Seigneur de PINON l'appelle encore son espouse, & Iean
de Preaux Cheualier Seigneur de Raineual la nomme sa me-
re. Du mariage de ce ROBERT & d'elle nasquit IEAN Pag.383 386.
DE COVCY Seigneur de PINON, qui s'allia auec MAR-

MORLAINES. BAILLEVL. BERLAIMONT, Pag. 386. PIERREMONT.

GVERITE sceut de Nicolas DE MORLAINES, tous deux enfans du Tonlier de Beauuais. D'où vinrent *Robert de Coucy* mentionné cy-dessous, & deux filles conjointes auec les Seigneurs de BAILLEVL & de BERLAIMONT en Hainaut. ROBERT DE COVCY II. du nom Seigneur de PINON espousa l'heritiere de la Terre de PERREVSMONT, ou PIERREMONT. Dont les descendants finirent en ROBERT DE COVCY Seigneur de Pinon & de Pierremont, qui viuoit l'an mille trois cens soixante dix-sept, & deceda sans lignée de MARGVERITE DE ROVCY sa femme. Car il eut pour heritiere IEANNE DE COVCY sa seur mariée auec GVILLAVME DE PONTHIEV Seigneur de Maintenay, qui procrea d'elle *Ieanne de Ponthieu* Dame de Maintenay conjointe auec Dreux Seigneur de Creuecœur. CECILE DE COVCY Religieuse de l'Ordre Premonstré fut aussi seur du mesme ROBERT, & de IEANNE.

ROVCY. *Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon. Liu.10.Ch.8.* PONTHIEV.

Preuues pag. 333.

6. AGNES DE COVCY n'estoit pas encore mariée quand son pere RAOVL Seigneur DE COVCY fist son testament, par lequel il luy legua la somme de mille six cens liures monnoye d'Arthois, à prendre sur ses reuenus ordinaires de MARLE & de CRECY. Mais depuis elle espousa GILLES Seigneur DE BEAVMES, Chastellain de Bapaumes, auec lequel elle se trouue nommée en vn Tiltre de l'an mille deux cens quatorze. Et d'eux nasquirent quatre fils, & quelques filles. L'aisné des fils nommé *Gilles* succeda à son pere en la Seigneurie de Beaumés, & en la Chastellenie de Bapaumes, & fut conjoint auec la fille de Iacques Seigneur de Bailleul en Hainaut. Le second dit *Raoul de Beaumés* prist alliance auec Ide Dame de Baudour, veuue de Baudouin de Walaincourt, & trespassa sans posterité. Le troisiesme *Thomas de Beaumés* fut Archeuesque de Reims apres Iuhel de Mayenne successeur de Henry de Dreux. Et le quatriesme appellé *Robert* suiuit la Cour de Pierre de Dreux Duc de Bretagne son cousin. A raison dequoy on luy donna le surnom *de Bretagne*.

BEAVMES. De gueulle à la croix d'or dentée. Pag. 385. 386.

6. *ENGVERRAN III. DV NOM surnommé* LE GRAND, *Seigneur de* COVCY, *de Marle, de la Fere, & de Crecy en Laonnois, Comte de* ROVCY, *& du* PERCHE.

CHAPITRE VI.

ENTRE les enfans de RAOVL Seigneur de COVCY & de la Princesse ALIX DE DREVX sa seconde femme, ENGVERRAN III. du nom fut l'aisné, comme l'on void par vne Charte de l'an mille cent quatre-vingts 1187.
sept, où il est nommé le premier auec ses freres. Et à ce til- Preuues pag. 351.
tre aussi son pere estant sur le point d'aller au voyage de la Terre sainte l'an mille cent quatre-vingts dix, il l'institua 1190.
son heritier en toutes ses Seigneuries, exceptées les por- Pag. 353.
tions qu'il assigna à ses autres enfans. En consequence dequoy dés l'année suiuante il deuint Seigneur de COVCY, 1191.
de Marle, de la Fere, & de plusieurs autres notables Terres, Pag. 381. 384.
où il fist de grandes augmentations. Car il rendit la place de COVCY plus forte qu'elle n'auoit esté au precedent, l'enrichissant de somptueux & excellens edifices, refit tout le chasteau, & y bastit vne Chapelle auec vne grosse & magnifique Tour, qu'il accompagna de quatre autres moindres: & de plus amplifia & enuironna la ville d'autres belles tours & murailles depuis le befroy & ancienne porte nommée Soissonne iusqu'à la porte de Laon. Il fist pareillement construire les chasteaux de S. Gobain, d'Assy, & de Marle, le chastellier au dessus de la Fere, le Parc & Maison de Folembray, la Maison de Saint Aubin entre Coucy & Noyon, le Parc d'Espintiere, & plusieurs autres lieux d'vne extraordinaire despense.

CET ENGVERRAN Seigneur de COVCY surnommé LE GRAND fut marié trois fois. Car en premieres nopces, non Preuues pag. 384.
en secondes comme porte le Liure du Lignage de sa Famille, il s'allia auec BEATRIX DE VIGNORY veuue de VIGNORY.
IEAN I. du nom Comte de ROVCY, Vicõte de Mareuil, & sœur de Gautier Seigneur de Vignory. Laquelle alliance

Pag.355. il contracta sur la fin de l'an mille deux cens vn, ou au com-
1201. mencement de l'autre : apres auoir confirmé à l'Abbaye de
Pag.354. Thenailles tous les biens que ses predecesseurs y auoient donnez. La raison est, d'autant que par sa Charte de confirmation datée de l'an susdit il prist simplement la qualité de SEIGNEVR DE MARLE. Et par vne autre de pareille date
Pag.355. BEATRIX soy disant Vicomtesse de Mareuil fist quelques dons à la Chapelle de Montelon pour l'ame du feu Comte IEAN son mary. Ce qui monstre qu'il estoit decedé depuis peu de temps, & elle encore veuue pour lors. Mais en l'an-
1202. née mille deux cens deux ENGVERRAN commença à s'intituler COMTE DE ROVCY comme tesmoignent les
Pag.355. Lettres du droit de Commune qu'il octroya aux habitans de Bassoles prés Anlers. D'où il s'ensuit que ce fut à cause du mariage celebré entre luy & cette Comtesse BEATRIX.
1203. Il traita aussi l'an ensuiuant sous ce tiltre vne confedera-
Pag.356. tion auec Gautier Seigneur d'Auesnes, par laquelle l'vn & l'autre iurerent de s'entr'ayder & secourir reciproquement contre toutes personnes, sauue la fidelité qu'ils deuoient au Roy de Frãce, & à la Comtesse de Vermandois. Et par d'autres Lettres qu'il escriuit lors au Roy mesme, il ne se qualifia point encore autrement que COMTE DE ROVCY.

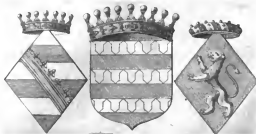
NEANTMOINS incontinent apres la Comtesse BEATRIX estant decedée, il quitta cette qualité pour prendre celle de COMTE DV PERCHE : qui luy escheut par vne autre alliance, mais beaucoup plus noble & illustre. Car il espousa en secondes nopces MAHAVT DE SAXE veuue de Geofroy III. du nom Comte du Perche, qui s'estant

SAXE.

Fassé de sable & d'or de six pieces a vne bande fleuronnée de synople, en forme de couronne brochant sur le tout.

MONTMIREL.

De gueulle au lyon d'or.



croisé pour l'entreprise de Constantinople mourut deuant *Geofroy de Villehardouin Liu. 1.*
son depart à la fin de l'an mille deux cens deux, non pas en
l'année mille cent quatre-vingts dix-huit, ny en mille deux
cens cinq, comme quelques vns ont escrit. D'où vient que
par vn Tiltre passé au mois de Iuin l'an mille deux cens trois
la mesme MAHAVT s'intitule COMTESSE DV PERCHE, Preuues pag. 356.
& y parle comme veuue de THOMAS son fils, sans faire
aucune mention de son mary. Elle estoit petite fille de
Henry II. Roy d'Angleterre, & d'Alienor de Guienne
Royne de France sa femme; fille de Henry Duc de Saxe,
& de Mahaut d'Angleterre, seur d'Othon de Saxe Comte
de Poitou, depuis Empereur, & niepce de Richart I. aussi *Rogerus de Houeden in Parte poster. Annal.*
Roy d'Angleterre, qui en premieres nopces la maria auec
le Comte Geofroy du Perche. Puis estant demeurée veu-
ue de luy au temps que i'ay dit, & ENGVERRAN DE COVCY
ayant d'ailleurs perdu BEATRIX Comtesse douai-
riere de ROVCY son espouse, ils se remarierent ensem-
blement. Ce qui se recueille d'vne Charte de l'an mille
deux cens cinq, par laquelle ENGVERRAN quitta aux 1205.
Religieux de l'Eglise de Thenailles tout ce qui luy appar-
tenoit de terre labourable en l'essart de Chans. Car non Pag. 356. 357.
seulement il s'y attribue la qualité de COMTE DV PER-
CHE, mais declare auoir fait cét octroy auec le consente-
ment de la COMTESSE DV PERCHE sa femme. Il y fait
aussi mention de feu RAOVL son pere, & de ses freres
THOMAS desia Cheualier, & ROBERT. Tesmoignage
seul capable de confuter l'erreur d'vn Escriuain moderne
qui a mis en auant que nostre ENGVERRAN Comte du *Seb. Rouillart en son Discours de la Fere.*
Perche estoit fils de GVY Chastellain de COVCY, duquel
parle Geofroy de Villehardouin en son Histoire de la con-
queste de Constantinople. En quelques autres Chartes de Pag. 358. 359.
l'Abbaye de Thenailles passées au mesme an, & depuis, il
s'intitule encore COMTE DV PERCHE. Et derechef en
vne de l'an mille deux cens sept, contenant les droits & pri- 1207.
uileges qu'il conceda à ses hommes de LA FERE, il nom- Pag. 359.
me expressément son espouse MAHAVT COMTESSE DV
PERCHE. Auquel temps d'ailleurs il confirma à l'Eglise de Pag. 358.
Premonstré toutes les donations que RAOVL son pere,
ENGVERRAN son ayeul, & THOMAS son bisayeul y

1209. auoyent octroyées. Puis en l'année mille deux cens neuf
Pag. 359. il s'achemina au pays d'Albigeois, où il rendit de signalées preuues du zele & de l'ardeur, dont il brusloit pour le seruice de la foy Chrestienne.

MAIS dés lors il estoit veuf de la Comtesse MAHAVT DE SAXE sa seconde femme, ou bien elle trespassa bien tost apres. Car on lit dans vne Chronique ancienne qu'en
1210. l'année mille deux cens dix le Roy PHILIPPE AVGVSTE
Preuues pag. 359. 360. voulut le remarier auec IEANNE heritiere de la Comté DE FLANDRES. A quoy s'accorde pareillement le Traité des conuentions qui en furent resoluës entre sa Majesté &
1211. luy l'an mille deux cens vnze. A la charge qu'ayant entre ses
Pag. 360. 361. mains cette ieune Princesse & MARGVERITE sa seur depuis Comtesse de Hainaut, qui dans le Traité sont qualifiées simplement *Damoiselles de Flandres*, luy ny son frere THOMAS Seigneur de VERVIN n'espouseroient ny l'vne ny l'autre, sans le consentement formel de l'Eglise. Il promist aussi en cas que le mariage s'accomplist, de rendre bon & fidele seruice au Roy de la Terre de FLANDRES, & de luy payer cinquante mille liures parisis pour le rachapt d'icelle: sçauoir trente mille liures deuant que les Damoiselles luy fussent liurées, & vingt mille vn an apres qu'il les auroit receuës. Pour la seureté dequoy il establit pleges & cautions enuers sa Majesté plusieurs Princes & grands Seigneurs, qui luy apartenoient tous de parenté, ou d'alliance: sça-
Pag. 361. 362. uoir est Philippe de Dreux Euesque de Beauuais, Robert Comte de Dreux, Gaucher de Chastillon Comte de Saint Paul, Raoul Comte de Soissons, Mathieu Seigneur de Montmorency, Robert de Courtenay, Pierre Comte d'Auxerre, Guillaume de Garlande, THOMAS DE COVCY, Florent de Hangest, & leurs enfans & heritiers, tous les Cheualiers qui estoient ses hommes liges, & toutes les Cõmunes iurées de ses Terres. Et si ENGVERRAN DE BOVES retournoit du voyage de la Terre-sainte, il donneroit encore vne pareille asseurance pour luy. Toutesfois ce qui arriua en suite deslia les vns & les autres de toutes promesses & obligations. Car par l'entremise de la Royne
Pag. 359. MAHAVT DE PORTVGAL, autrement appellée TERESE ou TRADE, veuue de Philippe Comte de Flandres, le

Roy Philippe Auguste consentit en fin que FERRANT DE PORTVGAL nepueu d'icelle espousast la ieune Comtesse IEANNE. Ce qui conuia nostre ENGVERRAN à tourner ses pensées & affections ailleurs.

MONTMIREL.

IEAN Seigneur DE MONTMIREL, & d'Oisy, qui se rendit Religieux à Longpont, auoit vne fille entr'autres appellée MARIE DE MONTMIREL, iointe de parenté aux plus Grands du Royaume. ENGVERRAN Seigneur DE COVCY ietta les yeux sur elle, la rechercha en mariage, & l'obtint pour troisiesme espouse. Au moyen dequoy les Seigneuries de Montmirel, d'Oisy, de Creuecœur, des Fertez Ancoul & Gaucher, & plusieurs autres belles Terres tomberent depuis en sa Famille, auec la Vicomté de Meaux, & la Chastellenie de Cambray. Ce que pour bien entendre, il conuient sçauoir qu'au temps du Roy Philippe I. fleurit vn Seigneur nommé DALMAS, possesseur de la ville, Terre, & Chastellenie de MONTMIREL en Brie, & de celle de la Ferté-Gaucher. Il eut pour fils GAVCHER Seigneur des mesmes lieux, qui auant l'an mille cent vingt-cinq donna à l'Abbaye de Saint Iean des Vignes de Soissons les Eglises & Prieurez de S. Estienne de MONTMIREL, & de Saint Martin de la Ferté-Gaucher. Il octroya pareillement à l'Abbaye de Molesme la Maison-Dieu de la Ferté auec toutes ses dependances, & espousa vne Dame appellée ELIZABETH, de laquelle il procrea deux fils: à sçauoir *Helie de Montmirel* mentionné cy-dessous, & *Gaucher de Montmirel* Moyne en l'Abbaye de Cleruaux. HELIE tint apres son pere les Seigneuries de MONTMIREL & de la Ferté-Gaucher, & fut conioint auec la fille du Seigneur de Pleure, qui luy aporta entr'autres biens la terre de Bussy tenuë en fief de l'Abbaye de Faremonstier, comme enseigne vne Charte de l'an mille cent quarante-quatre. D'eux sortirent *André de Montmirel*, qui continua la lignée, & *Gaucher de Montmirel* beny par S. Bernard à l'age d'vn an. ANDRÉ Seigneur de MONTMIREL & de la Ferté-Gaucher prist alliance auec HILDIARDE D'OISY autrement dite HODEARDE, pour l'ame de laquelle il dôna quelques rentes à l'Eglise de la Maison-Dieu de la Ferté l'an mille cent soixante dix-sept, & d'autres à

Preuues pag. 382. 383.

Chronicum Abbatia S. Ioannis Suessionensis.

Vita S. Bernardi Lib. 1. cap. 1.

l'Abbaye des Religieuſes du Charme. Elle deſcendoit des anciens Chaſtellains de Cambray, des Seigneurs d'Oiſy en Cambreſis, & des Vicomtes de Meaux. Car on apprend de la Chronique de Cambray eſcrite par Baldric Eueſque de Noyon, qu'vn Seigneur appellé GAVTIER vaſſal du chaſteau de LENS eut deux fils nommez *Gautier* & *Seiber de Lens*. GAVTIER fut inſtitué Chaſtellain de CAMBRAY par Terdon Eueſque de cette cité, & procrea auſſi deux fils, dont l'aiſné *Gautier* luy ſucceda en la Chaſtellenie de Cambray, le puiſnay *Seiher* aſpira à l'Eueſché du lieu apres la mort d'Erluin, mais ne le peut obtenir. GAVTIER II. du nom Chaſtellain de Cambray fut tué de ſes ennemis l'an mille quarante-cinq ſelon la Chronique de l'Abbaye de Saint Amant en Peule, & laiſſa Ermengarde ſon eſpouſe mere d'vn ſeul fils, qui deceda bien toſt apres. Parquoy Lietberr paruenu à l'Eueſché de Cambray l'an mille quarante-neuf inueſtit de la Chaſtellenie HVGVES D'OISY nepueu & heritier du defunt, poſſible fils d'vne ſienne ſeur. Er d'autant qu'il eſtoit encore fort ieune alors, il luy donna pour gardien ou adminiſtrateur vn ſien parent appellé Anſeau. Ce HVGVES I. du nom Chaſtellain de Cambray jouyt auſſi des Seigneuries d'Oiſy & de Creuecœur, & contracta mariage auec ADE niepce de Richilde Comteſſe de Hainaut. D'où vinrent entr'autres enfans *Hugues d'Oiſy*, qui continua la lignée, & vne fille mariée au Seigneur de Marchom. HVGVES II. du nom Seigneur D'OISY & de Creuecœur, Chaſtellain de Cambray, fut conjoint auec HELDIARDE tante paternelle de Nicolas depuis Eueſque de Cambray, & fonda auec elle l'Abbaye de Vaucelles l'an mille cent trente-deux. En ſuite dequoy il mourut pere d'vn fils, & de cinq filles. Le fils appellé *Simon d'Oiſy* luy ſucceda. Les filles furent *Clemence d'Oiſy* alliée auec Guillaume I. du nom Aduoué d'Arras, Seigneur de Bethune, *Mahaut d'Oiſy*, *Ermengarde* femme de Gerard dit Mauſillaſtre Seigneur de Buſignies, qui procrea d'elle Gilles Seigneur de Buſignies apres luy, *Adeline d'Oiſy*, & *Marie*. SIMON Seigneur D'OISY & de Creuecœur, Chaſtellain de Cambray, eſpouſa Ade heritiere de la Vicomté de Meaux, & des Terres de la Ferté-Ancoul, de Traemes

Baldricus in Chronico Camerac. lib. 1. c. 92. & 118. 119. 120. 121.

CAMBRAY.

Idem lib. 3. cap. 62.

OISY.

Idem Baldricus lib. 3. c. 66. 69. 74. 75.

Chronicum S. Auberti Camerac.

de Traemes ou Tresmes erigée à present en Comté, de Belo, & autres. Car GEOFROY Vicomte de Meaux, Seigneur des lieux susnommez, & CONSTANCE son espouse, n'eurent qu'vn fils & vne fille. Le fils appellé *Pierre* trespassa sans posterité. La fille *Ade*, ou *Adele*, fut mariée à nostre SIMON Seigneur D'OISY, qui en l'année mille cent cinquante & vn confirma aux Moynes de S Martin des Champs de Paris tout ce que les pere & mere de sa femme leur auoient donné au village de Choisy en Brie. Et de leur mariage nasquirent deux fils, auec vne fille, sçauoir est *Hugues d'Oisy* qui suit, *Gilles d'Oisy* tué en vn combat contre Thierry Comte de Flandres l'an mille cent soixante-quatre, & *Hildiarde d'Oisy*. HVGVES III. du nom Seigneur D'OISY, de Creuecœur, de la Ferté-Ancoul, Tresmes, & Belo, Chastellain de Cambray, & Vicomte de Meaux, eut deux femmes. La premiere fut GERTRVDE DE FLANDRES fille de Thierry d'Alsace Comte de Flandres, & de Sibylle d'Anjou sa femme, auec laquelle il se trouue mentionné en diuerses Chartes, notamment en vne de l'Abbaye de Saint Vvast d'Arras expediée du viuant de ses pere & mere, & en vne autre de l'Abbaye de Marciennes datée de l'an mille cent soixante & vnze. Mais pource que cette GERTRVDE espousa aussi depuis HVMBERT Comte de Maurienne ou Sauoye, l'on peut conjecturer qu'il y eut separation faite entr'elle & HVGVES à cause de consanguinité, procedée vraysemblablement de l'alliance d'Ade niepce de Richilde Comtesse de Hainaut auec HVGVES I. Seigneur D'OISY, Chastellain de Cambray, bisayeul de celuy-cy. Tant y a qu'en secondes nopces le mesme HVGVES III. se remaria auec MARGVERITE DE BLOIS veuue d'Othe Comte de Bourgongne Palatin, de laquelle toutesfois il ne procrea point d'enfans, non plus que de Gertrude de Flandres. Et apres son decés auenu l'an mille cent quatre-vingts neuf suiuant la Chronique d'Anchin, Marguerite de Blois reprist derechef alliance auec Gautier Seigneur d'Auennes. Quant à HILDIARDE D'OISY sa sœur, ainsi qualifiée par luy en quelques Tiltres de l'Abbaye du Charme, elle fut conjointe auec ANDRE' Seigneur DE MONTMIREL & de la

MEAVX.

Chronicum S. Auberti Camerac.

Aimoini Continuator lib. 5. Hist. Franc.

Auctuarium Aquicinctinum.

Ferté-Gaucher, comme i'ay desia dit. De laquelle conionction sortit IEAN DE MONTMIREL I. du nom demeuré heritier des Seigneuries de MONTMIREL & de la Ferte-Gaucher par le trespas de son pere. Puis à cause de Hildiarde d'Oisy sa mere il succeda aussi aux Seigneuries d'Oisy, de Creuecœur, de la Ferté-Ancoul, de Tresmes, & autres, en la Chastellenie de Cambray, & en la Vicomté de Meaux, apres le decés de HVGVES D'OISY qu'il appelle son oncle en vne Charte de l'Abbaye du Mont Saint Martin datée de l'an mille deux cens. Et dans vne autre de l'an mille deux cens six il fait mention de *Gilles d'Oisy* fils du mesme HVGVES, qui doit estre pris pour fils naturel. Son espouse fut HELVIDE DE DAMPIERRE seur de Guy Seigneur de Dampierre & de Bourbon, qui eut pour enfans Archembaut le Grand Seigneur de Bourbon pere entr'autres de Marguerite de Bourbon Royne de Nauarre, Comtesse de Champagne & de Brie, & Guillaume Seigneur de Dampierre, Comte de Flandres & de Hainaut. Ainsi le tesmoigne Alberic en sa Chronique, adioustant que d'eux nasquit MARIE DE MONTMIREL troisiesme femme de nostre ENGVERRAN Seigneur DE COVCY. Mais elle ne fut pas leur fille vnique, ains eut deux freres, & vne autre seur : sçauoir est *Iean* & *Mathieu de Montmirel* mentionnez cy-dessous, & *Felice de Montmirel* alliée auec Hellin Seigneur de Vvaurin, Seneschal de Flandres. Apres l'education desquels leur pere IEAN Seigneur de MONTMIREL se rendit Religieux en l'Abbaye de Longpont prés de Soissons, où il vescut si pieusement & austeremét, qu'en fin il merita d'estre mis au nombre des Saints. Son fils aisné IEAN II. du nom tint apres luy les Seigneuries de MONTMIREL, d'OISY, & de Creuecœur, auec la Chastellenie de Cambray, & espousa YSABEAV Comtesse de Chartres veuue de Supplice Seigneur d'Amboise, de laquelle il ne laissa aucune posterité. A son frere appellé MATHIEV DE MONTMIREL escheut en partage la Seigneurie de la Ferté-Gaucher, auec la moitié de la Terre de la Ferté-Ancoul, de la Vicomté de Meaux, de Tresmes, & de Belo. En suite dequoy il recueillit l'autre moitié des mesmes Terres par la mort de *Felice de Mont-*

Preuues pag. 367.

mirel sa seur, à qui elles auoient esté données en dot, & succeda de plus à *Iean de Montmirel* Comte de Chartres son frere en celles de MONTMIREL, d'OISY, & de Creuecœur, & en la Chastellenie de Cambray. Mais depuis il mourut aussi sans lignée de deux alliances qu'il contracta, l'vne auec vne Dame nommée *Alise* dans vn Tiltre de l'an mille deux cens quarante-deux : l'autre auec YSABEAV DE VILLEBEON dite LA CHAMBELLANE, autrement DE NEMOVRS, Dame de la Chapelle-Gautier en Brie, & de Baignaux. Laquelle apres la mort de ce MATHIEV arriuée l'an mille deux cens soixante & vn se remaria auec ROBERT DE DREVX Seigneur de Beu, Vicomte de Chasteaudun, Prince du Sang Royal. Et par ainsi nostre MARIE DE MONTMIREL Dame DE COVCY, qui viuoit encore alors, demeura seule heritiere de toutes les Seigneuries de sa Famille, comme l'on verra plus particulierement cy-apres.

Voyez l'Hist. de la Maison De Dreux, Liu. 2. Ch. 2.

CEPENDANT la Terre de Condé en Brie fut l'vne de celles qu'elle aporta en dot à ENGVERRAN Seigneur DE COVCY son espoux. Lequel en suite de leur mariage assista le Roy Philippe Auguste à la bataille de Bouuines gaignée l'an mille deux cens quatorze sur l'Empereur Othon 1214. IV. & sur Ferrant Comte de Flandres. Car l'ancienne Chronique de Flandres le nomme auec ses deux freres parmy les *hauts hommes*, qui y combatirent. Il fut aussi l'vn des principaux qui en l'année mille deux cens quinze con- 1215. seillerent au Prince LOVYS DE FRANCE fils aisné du Roy l'entreprise du Royaume d'Angleterre, & l'y accompagna auec cinquante Cheualiers. Là où Robert Comte de Dreux, qui auoit en mariage YOLAND DE COVCY sa seur, n'y en mena que trente, & le Comte de Hollande trente-six. IEAN Seigneur DE MONTMIREL son beaufrere, depuis Comte de Chartres, y alla pareillement à vingt Cheualiers, & ARNOVL II. du nom Comte de GVINES à quinze. D'où l'on recognoist cóbien la grandeur & puissance de ce Seigneur le faisoiét paroistre entre les plus Grands. Mais tant à raison de ce conseil, que pour auoir rauagé les Terres de l'Eglise de Laon, & pris le Doyen prisonnier, le Pape Honoré III. manda aux Archeuesques de

Chronique de Flandres Ch. 11.

La mesme Chronique Ch. 16.

Preuues pag. 362. 363.

Reims, de Sens, & de Roüen, qu'ils fulminassent sentence d'excommunication contre luy & contre ses coadjuteurs. La Bulle s'en trouue datée du premier an de son Pontificat,
1216. qui reuient à l'an mille deux cens seize. Et en vertu d'icelle ENGVERRAN fut excommunié notamment dans la Prouince de Reims par les Euesque & Chapitres de Laon, de Chaalons, de Soissons, de Beauuais, de Noyon, d'Amiens, de Cambray, d'Arras, & de Tournay. Ce qui s'effectua pendant qu'il estoit en Angleterre auec le Prince LOVYS depuis Roy sous le nom de LOVYS VIII. Mais à son retour il obtint commission du Pape adressée à Estienne Euesque de Noyon, & à Anselme Euesque de
Pag. 364. Laon, suiuant laquelle ils luy donnerent l'absolution de
1218. la censure l'an mille deux cens dix-huit. A condition neantmoins que de là en auant il ne mettroit plus la main violente sur les Ecclesiastiques, ny n'endommageroit les villages apartenans à l'Eglise de Laon.

QVELQVE temps apres il suruint vn autre different entre le mesme ENGVERRAN & Gautier Seigneur d'Auennes, qui auoit espousé Marguerite Comtesse de Blois veuue de HVGVES D'OISY grand oncle de MARIE DE
Preuues pag. 365. MONTMIREL sa femme. Pour l'accommodement duquel Hugues d'Athies Cheualier, Maistre Panetier de France,
1224. fut nommé arbitre au mois de May l'an mille deux cens vingt-quatre. Puis ENGVERRAN confirma à Iean Seigneur de Coudren le droit d'vsage qu'il prenoit d'anciennété dans les bois de Coulommier: moyennant la renon-
Pag. 365. 366. ciation qu'il fist au droit que luy ou ses hommes tenans de luy auoient és bois assis deçà la riuiere d'Oise, en tirant deuers COVCY. Dequoy il y eut Lettres passées au mois de
1225. Ianuier l'an mille deux cens vingt-cinq. Il s'obligea aussi
Pag. 366. enuers le Roy Saint LOVYS & la Royne BLANCHE sa
1227. mere, de faire abbatre le pont de Bautour toutes les fois que leurs Majestez l'en requereroient: & establit des Iuifs
Pag. 366. à Condé en Brie, suiuant la permission que Thibaut Com-
1228. te de Champagne & de Brie luy en donna l'an mille deux cens vingt-huit. En quoy il imita les autres Seigneurs du Royaume, qui à l'exemple du Roy souffroient lors que telles gens demeurassent en leurs Terres.

Mais si iusques icy cét Engverran Seigneur de Covcy se monstra fidelle & affectionné au seruice de son Prince, l'action qu'il commist en suite le fist bien paroistre autre. Car il fut du nombre des hauts Barons, qui se li- Preuues pag. 367. 369.
guerent & confedererent l'an mille deux cens vingt-neuf 1229.
auec Henry III. Roy d'Angleterre, & Pierre dit Mauclerc Duc de Bretagne, pour mener guerre en apparence contre Thibaut Comte de Champagne, mais en effet contre le Roy S. Lovys. Voire le party se dressa tellement Pag. 367.
à son auantage, que selon le rapport d'vne ancienne Chronique Latine, & de celle de Flandres, les Barons ordonne- Chronique de Fland. Ch. 19.
rent entr'eux de l'esleuer sur le throsne Royal. A raison dequoy ils firent faire vne Couronne pour le couronner: iaçoit qu'ils donnassent à entendre à Monsieur Philippe de France Comte de Bologne chef de l'entreprise, que c'estoit pour luy. Mais la Royne Blanche mere du Roy auertie de leurs desseins les dissipa bien tost apres par sa prudence & sage conduite, & contraignit les vns & les autres de r'entrer en leur premiere obeïssance. Alberic rapporte que Pag. 366. 367.
le mesme Engverran de Covcy auoit la garde & administration de Henry Comte de Namur. Lequel estant mort cependant en basâge, Ferrant Comte de Flandres aspira à la Comté de Namur. Mais pource qu'il se troua occupé ailleurs, la Comtesse de Vienne sœur du defunt, qu'Alberic appelle Sibylle, bien que son vray nom fust Marguerite, s'empara du chasteau de Namur comme heritiere legitime, & s'en rendit courageusement la maistresse. Ce que ie remarque d'autant que ce ieune Prince Henry fils de Pierre de Courtenay Empereur de Constantinople & d'Yoland de Hainaut dite de Flandres, & frere de Baudouin de Courtenay aussi Empereur, a esté obmis par tous les autres qui ont parlé des Comtes de Namur.

Av reste l'orage qui sembloit menacer la France ayant esté appaisé l'an mille cent trente, nostre Engverran 1230.
demeura depuis ferme en son deuoir. Car il fut vn de ceux Pag. 367.
que le Roy manda pour se rendre à Saint Germain en Laye 1236.
trois sepmaines apres la Pentecoste l'an mille deux cens trente-six, afin de seruir sa Majesté contre Thibaut Roy de Nauarre, Comte de Champagne, qui faisoit mine de

Pag. 368. vouloir remuer. Et en vn vieil Roole de la Chambre des Comptes il se void encore nommé auec ceux que le mesme Roy admonesta de se trouuer à Chinon le lendemain des
1242. Octaues de Pasques l'an mille deux cens quarante-deux, pour accompagner sa Majesté contre Hugues Comte de la Marche, qui s'estoit ligué auec Henry III. Roy d'Angleterre. En suite dequoy il eut aussi vne charge fort honorable en la grande Court & Maison ouuerte que le Roy tint à Saumur. Car Iean Sire de Ioinuille escrit que *pour*
Histoire du Roy S. Louys escrite par le Sire de Ioinuille. *la table du Roy garder furent Messire Imbert de Belieu, qui puis fut Connestable de France, & Messire* HONOVRAT DE COVCY, *& Messire Archimbault de Bourbon.* Auquel endroit n'y a point de doute qu'il faut lire ENIOVRAN pour HONOVRAT, atttendu ce que l'Historien adiouste, *qu'il y auoit derriere ces trois Barons bien trente de leurs Cheualiers en cotte de draps de soye.* Car cela ne peut conuenir à aucun des enfans d'ENGVERRAN, qui pour lors estoient ieunes, & en la puissance de leur pere.
Pag. 384. 385. Mais bien tost apres il mourut à Gersis, & fut inhumé en l'Abbaye de Foisny prés de RAOVL Seigneur DE COVCY son pere: laissant veuue son espouse MARIE DE MONTMIREL, qui le suruescut plus de vingt-quatre ans en vi-
1262. duité. De fait il y a Lettres de l'an mille deux cens soixan-
Pag. 368. te-deux, par lesquelles elle tesmoigne auoir succedé vniuersellement à son frere MATHIEV, qui estoit Seigneur DE MONTMIREL, d'OISY, des Fertez Ancoul & Gaucher, de Creuecœur, de Tresmes, & de Belo, Vicomte de Meaux, & Chastellain de Cambray. Et par d'autres de
1264. l'an mille deux cens soixante-quatre elle confirma quel-
Pag. 377. ques donatiõs qu'ENGVERRAN DE COVCY son fils auoit faites à l'Eglise de S. Aubert de Cambray. Puis en fin estant aussi trespassée, elle receut la sepulture en l'Abbaye de Longpont, prés celle de IEAN DE MONTMIREL son pere. Auquel lieu luy fut apposé vn Epitaphe en Latin, qui la qualifie *Dame de tres-sainte vie, liberale en aumosnes, pleine de bonnes œuures, deuote en prieres & oraisons, fille du tres-vaillant Cheualier, & du tres-pieux Religieux, Frere* IEAN *iadis Seigneur de* MONTMIREL, *& mere de Monsieur* ENGVERRAN DE COVCY.

ENFANS D'ENGVERRAN III. DV NOM Seigneur de COVCY, *& de* MARIE DE MONTMIREL *sa troisiesme femme.*

7. RAOVL II. du nom Seigneur de COVCY, de Marle, & de la Fere, aura son Chapitre particulier cy-apres.

7. ENGVERRAN IV. du nom fut Seigneur de COVCY apres son frere RAOVL, & succeda de plus à sa mere aux Seigneuries de MONTMIREL, d'Oisy, de Creuecœur, la Ferté-Ancoul, la Ferté-Gaucher, Tresmes, & Belo, en la Vicomté de Meaux, & en la Chastellenie de Cambray. Il sera aussi parlé de luy plus amplement en suite de son mesme frere.

7. IEAN DE COVCY receut ce nom en memoire de IEAN Seigneur DE MONTMIREL & d'Oisy son ayeul maternel, & peut bien estre que son oncle IEAN DE MONTMIREL Comte de Chartres le luy imposa. Baudouin d'Auennes le met le second entre les enfans d'ENGVERRAN. Mais le Liure du Lignage de COVCY, que fist escrire ENGVERRAN IV. son frere, luy donne le troisiesme rang. Tant y a qu'estant encore fort ieune, il seruit le Roy S. Louys auec son pere en l'armée que sa Majesté mena l'an mille deux cens quarante-deux contre le Comte de la Marche. Qui est la seule action memorable que l'on trouue de luy. Car il mourut à peu de temps de là, & fut enterré d'ans l'Abbaye de Foisny auprés de son mesme pere. Quelques vns l'ont appellé HONORAT, au lieu de IEAN, mais par erreur, se fōdans sur vn passage de l'Histoire du Sire de Ioinuille, où il parle d'vn HONOVRAT DE COVCY, qu'il faut corriger & lire ENIOVRAN, comme i'ay remarqué cy-dessus.

Preuues pag. 382. 385.

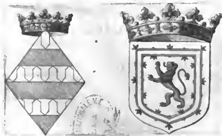
Pag. 368.

1242.

Franc. l'Alouette en l'Hist. de Coucy.

7. MARIE DE COVCY fille aisnée d'ENGVERRAN eut deux maris, dont le premier fut ALEXANDRE Roy D'ESCOCE

Preuues pag. 383. 385.



ESCOCE.

D'or à vn lyō de gueulle enclos dās vn double trescheur ou essonnier fleuré & contrefleuré de mesme.

II. du nom, qui l'espousa le iour de la Pentecoste l'an mille
1239. deux cens trente-neuf en la ville de Roquesbourg. Et de leur mariage sortit ALEXANDRE III. Roy d'Escoce apres son pere, lequel fut pareillement marié deux fois. Car en premieres nopces il s'allia auec Marguerite fille d'Edouart I. Roy d'Angleterre, dont issirent ALEXANDRE Prince d'Escoce conjoint auec Marguerite fille de Guy Comte de Flandres, & *Marguerite d'Escoce* femme du Roy de Norwegne. Puis estans decedez tous deux sans enfans, il se remaria auec YOLAND DE DREVX Princesse du Sang de France, de laquelle il n'eut point de lignée. Secondement la Royne MARIE DE COVCY sa mere reprist alliance auec IEAN DE BRIENNE dit D'ACRE grand Bouteillet de France, fils puisnay de Iean de Brienne Roy de Hierusalem & d'Acre, & de Betenguete de Castille sa seconde espouse. Il estoit aussi frere d'ALPHONSE DE BRIENNE Comte d'Eu, grand Chambrier de France, dont le petit fils IEAN II. du nom Comte d'Eu espousa depuis IEANNE Comtesse DE GVINES, petite niepce de cette Royne MARIE sa femme, de laquelle il ne laissa point de posterité.

Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liu. 1. Ch. 5.

7. ALIX DE COVCY fut alliée auec ARNOVL III. du nom Comte DE GVINES, comme i'ay remarqué plus au long dans le Liure precedent, où ses Armes ont esté representées auec celles de son mary. Ils eurent trois fils entr'autres, à sçauoir BAVDOVIN DE GVINES Chastellain de Bourbourg pere de IEANNE Comtesse de GVINES & d'Eu, & ENGVERRAN & IEAN DE GVINES, qui heriterent de leur oncle maternel ENGVERRAN IV. comme il sera remarqué cy-apres, & plus amplement encore au Liure suiuant.

Preuues pag. 381. 385.

Voyez cy-deuant pag. 172.

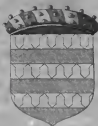
---

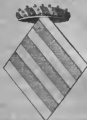
7. RAOVL II. DV NOM SEIGNEVR de COVCY, *de Marle, & de la Fere.*

CHAPITRE VII.

Preuues pag. 382. 384.

CE RAOVL II. du nom succeda en la Seigneurie de COVCY à ENGVERRAN III. duquel il estoit fils aisné, & prist alliance auec PHILIPPE DE PONTHIEV troisiesme fille de Simon de Dammartin Comte de Ponthieu





PONTHIEV.

D'or à trois bandes d'azur.

thieu & de Monstreuil, qui trespassa l'an mille deux cens 1239.
trente-neuf. Car Alberic enseigne que de luy & de sa femme MARIE, heritiere de la Comté de Ponthieu, laquelle auoit eu pour pere Guillaume dernier du nom Comte de Ponthieu, & pour mere Madame ALIX DE FRANCE fille du Roy LOVYS LE IEVNE, demeurerent quatre filles. L'vne fut IEANNE Comtesse de Ponthieu accordée auec Henry III. Roy d'Angleterre, mais conjointe depuis auec Ferdinand III. Roy de Castille & de Leon. Vne autre que le mesme Alberic dit auoir esté l'aisnée, receut pour espoux Iean fils d'Aimery Vicomte de Chastelleraut. La troisiesme fut nostre PHILIPPE DE PONTHIEV, laquelle suiuant la Chronique des Comtes de Gueldres i'ay mal surnommée DE SAINT PAVL en mon Histoire de la Maison de Chastillon. Et la quatriesme appellée MARIE DE PONTHIEV prist alliance auec Iean II. du nom Comte de Roucy.

Pag. 373. — Au Liu. 3. Ch. 1. & 5. dont il faut voir les Preuues.

CETTE PHILIPPE DE PONTHIEV espousa premierement RAOVL D'ISSOVDVN II. du nom Comte d'Eu, qui estoit veuf d'YOLAND DE DREVX sa premiere féme. Puis quand il eut finy ses iours, nostre RAOVL II. du nom Seigneur DE COVCY la reprist en mariage. Mais il ne vescut pas longuement auec elle non plus que son premier mary. Car le Roy Saint Louys ayant entrepris le voyage de la Terre-sainte, il y accompagna sa Majesté, & fut occis à la bataille de la Massoure l'an mille deux cens cinquante, combatant pour le seruice de Dieu & de la foy Chrestienne. Ainsi le tesmoignent Guillaume de Nangis, Iean Sire de Ioinuille, & vn ancien Arrest du Parlement. En 1250.

Preuues pag. 373. — Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liu. 1. Ch. 2. Pag. 382. 314. — Pag. 373. 374.

suite dequoy la mesme PHILIPPE sa veuue, qui n'auoit aucuns enfans de luy se remaria pour la troisiesme fois auec OTHON III. Comte DE GVELDRES. Et de cette alliãce vint Renaut Comte de Gueldres, Duc de Limbourg, qui en l'année mille deux cens quatre-vingts deux vendit à Edouart Roy d'Angleterre, & à Eleonor son espouse fille & heritiere de Ieanne Comtesse de Pontieu, Royne de Castille, les chasteaux & villes d'Arguel en Ponthieu, de Martaigneuille, & de la Vacheresse sur Somme, auec les bois de Cantastre, & quelques rentes sur la Vicomté d'Abbeuille: le tout à luy escheu de la succession de PHILIPPE DE PONTHIEV sa mere.

Pag. 171.

FILS DE RENAVT II. DV NOM Seigneur de COVCY, *& de* PHILIPPE DE PONTHIEV *sa femme.*

8. ENGVERRAN DE COVCY mourut en bas âge deuant RAOVL son pere.

---

7. *ENGVERRAN IV. DV NOM Seigneur de* COVCY, *d'Oisy, Montmirel, Creuecœur, Hauraincourt, des Fertez Ancoul & Gaucher, de Tresmes, & de Condé en Brie, Vicomte de Meaux, & Chastellain de Cambray.*

CHAPITRE VIII.

LE second fils d'ENGVERRAN III. Seigneur de COVCY & de MARIE DE MONTMIREL son espouse fut ENGVERRAN IV. du nom, auquel les Seigneuries de COVCY, de Marle, & de la Fere, escheurent l'an mille deux cens cinquante par la mort de RAOVL II. son frere aisné. Ce qui s'apprend en partie du Liure du Lignage de DREVX & de COVCY, lequel il fist rediger depuis, par escrit, & en partie d'vn Arrest de la Cour de Parlement donné entre l'Abbé de Saint Vincent de Laon & luy, touchant vn bois appellé *le Mont de Saint Vincent*, que son pere ENGVER-

1250.

Preuues pag. 373. 374. 384.

RAN DE COVCY auoit osté iniustement à cette Abbaye. Mais comme il estoit lors en la fleur d'vne boüillante ieunesse, aussi peu de temps apres il commist vne action si licentieuse & impitoyable, que Guillaume de Nangis la iugea digne d'estre inserée en l'Histoire du Roy Saint Louys, à cause de la iustice exemplaire que sa Majesté en fist.

TROIS ieunes Gentilshommes de Flandres enuoyez dans l'Abbaye de Saint Nicolas du Bois au diocese de Laon, pour apprendre la langue Françoise, furent surpris l'an mille deux cens cinquante-six en la forest de COVCY suiuans leur chasse, qui estoit sortie de la forest de l'Abbaye. Les forestiers les menerent à ENGVERRAN Seigneur DE COVCY, qui à ce seul mot, qu'on les auoit trouuez chassants en sa forest, laissa aller ses esprits à la colere, & à la mesme heure, sans autre forme de procés, commanda qu'ils fussent pendus. L'Abbé de S. Nicolas s'en plaignit à Gilles le Brun Connestable de France, duquel on disoit que l'vn d'eux estoit parent. Et Gilles le Brun le fist entendre au Roy, qui manda le SEIGNEVR DE COVCY en sa Cour, pour respondre sur vne telle accusation. Mais ENGVERRAN arriué en la presence du Roy dist qu'il ne deuoit pas estre contraint de respondre deuant luy, voulant & requerant estre iugé par les PAIRS DE FRANCE, suiuant la coustume de Baronnie. Surquoy l'on prouua contre luy par les Actes precedents de la Cour, *Qu'il ne tenoit pas sa Terre de* COVCY *en Baronnie, d'autant que la Terre de* BOVES *& de Gournay diuisee autresfois de celle de* COVCY *par frerage ou partage fraternel, auoit emporté cette prerogatiue de Baronnie.* Ce sont les mots de l'Historien, desquels on pourroit induire que la Terre de COVCY estoit mouuante alors de celle de BOVES, si l'on ne sçauoit certainement qu'au contraire BOVES fut le partage d'vn puisnay de COVCY, comme il se verra plus amplement à la fin du present Liure. Ou bien on pourroit estimer que la Seigneurie de COVCY ne portoit pas encore le tiltre de Baronnie, si elle ne se trouuoit mise en parallele auec celles de Bourbon & de Beaujeu, tant dans les Registres posterieurs du Parlement, que dans le Coustumier general de France. Il y a plus d'apparence de dire, que comme primitiuement

Pag. 271

1256.

la Terre de COVCY fut annexée à celle de BOVES, le droit de Baronnie que BOVES auoit lors luy demeura aussi, mesme apres leur desunion. Quoy qu'il en soit, le Roy fist prendre ENGVERRAN *non par des Pairs & Cheualiers, ains par des Huissiers de sa Cour*, & commanda qu'on le menast prisonnier dans son chasteau du Louure : luy assignant iour pour respondre deuant tous les Grands du Royaume. En l'assemblée desquels tenuë à Paris le Roy luy permist de prendre conseil de tous les Barons de son lignage & parenté, qui y estoient. Et s'y en trouua vn si grand nombre, que le Roy de son costé demeura presque seul, excepté quelques-vns de son Conseil. *Voire le mesme Roy*, adiouste l'Historien, *n'estoit pas excepté d'vn tel parentage.* Sa Majesté auoit intention de le iuger suiuant la rigueur des loix. Mais en fin à la priere & requeste des Grands de sa Cour elle luy fist grace, & changea la peine de mort en vne grosse amende. Car il fut condamné à fonder deux Chapellenies pour les ames des trois ieunes Gentilshommes, & à la somme de dix mille liures, que l'on employa pour faire l'Hostel-Dieu de Pontoise, & pour acheuer les Conuents de Saint Dominique & de Saint François à Paris. Il fut aussi condamné à aller seruir quelque temps à ses despens en la Terre-sainte auec vn certain nombre de Cheualiers. Ce qu'il
Pag. 376. promist & iura solemnellement d'accomplir en propre personne. Mais depuis Raoul Euesque d'Eureux le dispensa de son serment & obligation, suiuant le pouuoir que le Pape luy en donna. A la charge neantmoins qu'il payeroit encore la somme de douze mille liures, pour estre enuoyées au secours des Chrestiens d'Outremer. Ce que le Roy consentit aussi & confirma par Lettres datées du Lundy feste
1261. de S. Martin d'Esté l'an mille deux cens soixante & vn.

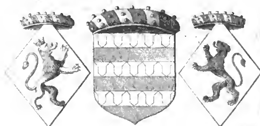
CEPENDANT MATHIEV Seigneur DE MONTMIREL & d'Oisy mourut sans lignée, laissant pour heritiere
Preuues pag. 377. MARIE DE MONTMIREL sa seur Dame de COVCY & de la Fere, tant és Seigneuries de Mõtmirel & d'Oisy, qu'en celles de Creuecoeur, de la Ferté-Gaucher, la Ferté-Ancoul, Tresmes, & autres, en la Vicomté de Meaux, & en la Chastellenie de Cambray. En suite dequoy la mesme MARIE pria Thibaut Roy de Nauarre, Comte de Cham-

pagne & de Brie, de receuoir nostre ENGVERRAN Seigneur de COVCY son fils à hommage de ce qui en estoit tenu de luy. Et d'autant que le defunt auoit doüé YSABEAV DE VILLEBEON sa derniere femme de mille cinq cens liures de reuenu sur les Terres de la Ferte-Ancoul, de Raumesnil, de Chasteauthierry, & de Challons dit le Meldeux, ENGVERRAN en traita pareillement auec elle le premier iour de Mars l'an mille deux cens soixante-deux. Puis il fist vn autre accord auec le Prieur & les Religieux de Grandchamp de l'Ordre de Cluny, touchant la garde & iustice de leur Eglise, & la gruerie de leurs bois situez en la Chastellenie de la Ferté-Ancoul. Lesquelles choses il leur remist & quitta entierement par Lettres passées le Mercredy deuant la Chaire de Saint Pierre l'an mille deux cens soixante-cinq, où il commença d'adjouster à ses premiers tiltres ceux de SEIGNEVR DE MONTMIREL ET D'OISY, bien que sa mere fust encore viuante alors: & promist de leur garandir le tout enuers ROBERT DE DREVX Seigneur de Beu, & Ysabeau de Villebeon remariée auec luy, en cas qu'elle y pretendist quelque droit à cause de douaire.

Pag. 368. *Pag. 377.* 1262. *Pag. 378. 379.* 1265. *Voyez l'Hist. de la Maison De Dreux, Liu. 2. Ch. 1.*

D'AVTRE part le mesme ENGVERRAN s'allia en premieres nopces auec MARGVERITE DE GVELDRES fille d'OTHON III. du nom Comte de Gueldres, & de Marguerite de Cleues sa premiere femme. Laquelle alliance fut traitée en suite de celle que le Comte Othon reprist auec PHILIPPE DE PONTHIEV veuue de RAOVL II. Seigneur de COVCY frere aisné d'ENGVERRAN. Et quoy que l'on n'en remarque bien precisément le temps,

Preuues pag. 382. 384.



GVELDRES. D'azur au lyon cõtourné d'or armé & couronné de gueulles.

FLANDRES. D'or au lyon de sable.

1266. neantmoins il est certain qu'elle preceda l'année mille deux cens soixante-six. Car ENGVERRAN, qui auoit cent liures tournois de rente chacun an sur le peage de Roye, en
Pag. 379. vendit lors auec cette MARGVERITE son espouse cinquante liures à Iean Sarrasin, & les autres cinquante à Pierre la Broce, tous deux Chambellans du Roy Saint LOVYS.
Pag 378 379. Elle consentit pareillement à la vendition qu'il fist à Guillaume Euesque de Laon de tous les droits de vinage qu'il auoit sur les villages & territoires de Laual, de Noüiant, & de Mainmenoon, par Lettres expediées le Lundy auant la
1267. feste de Saint Remy l'an mille deux cens soixante-sept. Et
1272. par d'autres de l'an mille deux cens soixante-douze il vendit encore à Guy Comte de Flandres les villes & chasteaux
Pag. 381. de Creuecœur & d'Alleux, auec la Chastellenie de Cambray, pour la somme de vingt mille liures monnoye de Flandres. En suite dequoy il donna d'ailleurs pour le remede de son ame, & de celle de MARGVERITE sa compagne, à l'Abbesse & au Conuent de la Grace dessous Montmirel, vn aulnoy contenant trois arpens assis sur la riuiere de Morain: dont il y eut Acte passé au mois de Iuin l'an mil-
1278. le deux cens soixante dix-huit.

Preuues pag. 385. MAIS quelque temps apres la mort retira la mesme MARGVERITE DE GVELDRES de la compagnie de cét ENGVERRAN, apres qu'ils eurent vescu ensemblément plus de trente ans. Et pource qu'elle ne luy laissa point de lignée, il se remaria depuis en deuxiesme lit auec IEANNE
FLANDRES. DE FLANDRES fille aisnée de Robert dit de Bethune
Pag. 381. Comte de Flandres, & d'Yoland de Bourgongne Comtesse de Neuers sa seconde femme. Leur mariage fut traité l'an
1288. mille deux cens quatre-vingts huit, en faueur duquel le
Pag. 388. Comte Robert promist bailler à sa fille IEANNE la som-
Pag. 387. me de trente-cinq mille liures, & ENGVERRAN la doüa de quatre mille liures parisis de rente à prendre sur ses Terres de Hauraincourt & de Saint Gobain, ou Gombain. Elle se void aussi nommée auec luy, & auec sa premiere femme MARGVERITE, en trois Lettres de l'an mille deux
1290. cens quatre-vingts dix, par lesquelles il fist diuerses dona-
Pag. 382. tions aux Freres du Val des Escoliers de Laon, à l'Abbaye de Belleau, & à celle de la Grace prés de Montmirel. Puis en

l'année mille trois cens dix il luy accreut encore son doüaire de deux mille liures sur sa Terre de la Fere. Mais en fin il deceda sans auoir procreé nuls enfans d'elle, non plus que de l'autre. Parquoy ENGVERRAN & IEAN DE GVINES ses nepueux luy succederent en toutes ses Terres à cause d'ALIX DE COVCY Comtesse de GVINES leur mere. Et pour accomplir le testament qu'il fist auant son decés, ils laisserent aux executeurs d'iceluy la disposition de tous ses biens meubles, par accord passé au mois de May l'an mille trois cens vnze, en la presence du Roy Philippe surnommé le Bel IV. du nom. Lequel de son costé estant à Corbeil au mois de Septembre d'apres approuua & confirma tous les legs pieux que le defunt auoit octroyez aux Maladeries situées en l'estenduë de sa Baronnie de COVCY.

1310. Pag. 387. Pag. 391. 1311. Pag. 387 388.

QVANT à IEANNE DE FLANDRES, elle obtint l'assignation de son doüaire sur les Terres & Chastellenies de la Fere, de Hauraincourt, & de Saint Gobain, suiuant ce qu'en ordonnerent le Vidame de Laon, Maistre Renaut de Venderesse Clerc, Guy de Iausy Cheualier, & Robert de Dinicourt Seigneur de Loix, esleus & commis à ce par Lettres particulieres seellées du grand Seau du Roy. Et depuis elle acheua sa vie en l'Abbaye du Sauuoir prés de Laon, où elle mourut, estant Abbesse du lieu, le Vendredy deuant la feste de Saint Luc l'an mille trois cens trente-trois. Qui fut vingt-deux ans apres le trespas d'ENGVERRAN Seigneur DE COVCY son espoux.

Preuues pag. 392. 393. Pag. 389. 1333.



LES SEIGNEVRS DE VERVIN.

6. *THOMAS DE COVCY I. DV NOM Seigneur de* VERVIN, *de Fontaines, & de Landousies.*

CHAPITRE IX.

Voyez cy-devant pag. 216. DIVERSES Chartes & Histoires anciennes tesmoignent que THOMAS DE COVCY fut le second fils de RAOVL I. du nom Seigneur de
Preuues pag. 351. 353. 383. 385. COVCY, & de la Princesse ALIX DE DREVX sa seconde féme. Il eut en partage les Seigneuries de VER-
Pag. 353. VIN, de Fontaines, & de Landousies, suiuant l'assignation que son pere luy en fist par son Testament daté de l'an
1190. mille cent quatre-vingts dix. Et depuis il espousa MA-
RETEL. HAVT DE RETEL fille de Hugues Comte de Retel, & de
De gueulle à deux rateaux d'or. Felicitas de Broyes Dame de Beaufort sa femme. En consideration de laquelle alliance le Comte Hugues luy don-
Pag. 383. 385. Pag. 368. 369. 370. na entr'autres choses les Terres de Trie-le-Bardoul & de Charmentré prés de Meaux, comme l'on apprend de deux
1212. Lettres passées l'an mille deux cens douze, au mois de Decembre.

Preuues pag. 355. 357. 358. 359. 369. 370. LE mesme THOMAS se trouue aussi qualifié en plusieurs Tiltres frere d'ENGVERRAN Seigneur DE COVCY, qui fut le III. du nom: & mentionné en d'autres auec cette MAHAVT son espouse: signamment en vn de
1225. l'an mille deux cens vingt-cinq, par lequel il fonda vne
Pag. 371. Chapelle en sa Maison de Landousies, du consentement d'icelle,

d'icelle, & d'Anselme Euesque de Laon. Par vn autre de l'an mille deux cens vingt-huit Hugues de Chastillõ Comte de Saint Paul luy donna soixante liurées de terre en foy & hommage, à prendre sur ses censiues de Crecy en Brie, & apres la mort de Gautier Comte de Blois sur la Seigneurie d'Auennes. En suite dequoy il fut vn des pleges du mariage accordé l'an mille deux cens trente-cinq entre Iean Duc de Bretagne son cousin, & Blanche fille de Thibaut Comte de Champagne. Et en l'année mille deux cens trente-neuf il s'achemina au secours du ieune Baudouin de Courtenay Empereur de Constantinople. D'où estant de retour, il vescut encore quelques années en grande estime & reputation. Car il mourut seulement l'an mille deux cens cinquante-deux, ou cinquante-trois, & laissa mere de cinq enfans MAHAVT sa femme, qui en l'an mille deux cens cinquante-cinq fist hommage lige à Thomas de Beaumés Archeuesque de Reims des Terres de Chemery, de Villiers en Son-le-mont, de Baliues, Sapoigné, Saint Aignan, Trinsy, Chauringné, & du Chesnoy.

1228. Pag. 370. 1235. Pag. 369. 1239. Pag. 367. 1252. 1255. Pag. 370.

ENFANS DE THOMAS DE COVCY I. du nom Seigneur de VERVIN *& de* MAHAVT DE RETEL *sa femme.*

7. THOMAS DE COVCY II. du nom Seigneur de VERVIN, de Fontaines, Landousies, & Chemery, continua la posterité.

7. YOLAND DE COVCY fut conjointe auec ARNOVL Seigneur DE MORTAGNE, Chastellain de Tournay, qui procrea d'elle cinq fils & trois filles, dont on peut voir les noms & la descente en mon Histoire de Dreux.

Preuues pag. 381. 383. MORTAGNE. *Au Liu. 1. Ch. 1 pag. 41.*

7. FELICITAS DE COVCY espousa BAVDOVIN D'AVENNES Seigneur de Beaumont, frere puisnay de Iean d'Auennes Comte de Hainaut, tous deux enfans de Bouchart d'Auennes, & de Marguerite Comtesse de Hainaut & de Flandres. Duquel BAVDOVIN & d'elle sortirent vn fils & vne fille. Le fils *Iean d'Auennes* Seigneur de Beaumont s'allia auec Agnes de Valence fille de Guillaume de Lezignem dit de Valence, qui estoit frere vterin de Henty III. Roy d'Angleterre. Et la fille appellée *Beatrix d'Auennes* fut mariée auec Henry

AVENNES. Bandé d'or & de gueule de six pieces. Preuues pag. 383.

Comte de Luxembourg & de la Roche, d'où vint Henry pareillement Comte de Luxembourg, & depuis Empereur VII. du nom.

ASPRE-MONT.

De gueulle à la croix d'argent.

7. AGNES DE COVCY eut pour mary GOBERT Seigneur D'ASPREMONT fille de Gobert Seigneur du mesme lieu, & de Iuliane de Rosoy Dame de Chaumont en Porcean. Duquel mariage procederent entr'autres enfans *Gobert* Seigneur *d'Aspremont* conjoint auec Marie de Bar, & *Thomas d'Aspremont* Seigneur de Chaumont en Porcean.

Preuues pag. 383.

7. ELISENDE DE COVCY fut Abbesse du Monastere de la Paix Nostre-Dame.

---

7. *THOMAS DE COVCY II. DV NOM Seigneur de* VERVIN, *de Fontaines, Landousies, & Chemery.*

CHAPITRE X.

Preuues pag 383.

LOS

Burelé d'or & de gueulle de dix pieces

PIQVENY.

Fassé d'argét & d'azur de six pieces, a la bordure de gueulle chargee de roses d'argent.

Guill. de Nãgiaco in Gestis S. Ludouici.

CE THOMAS succeda seul aux Seigneuries de THOMAS DE COVCY son pere, & fut marié deux fois. Car en premier lit il espousa YSABEAV fille d'Arnoul Comte DE LOS, de laquelle il n'eut point de lignée. Puis il reprist vne seconde alliance auec MARGVERITE DE PIQVENY fille de Gerard Seigneur de Piqueny, Vidame d'Amiens, dont il engendra deux fils & vne fille mentionnez cy-dessous. Guillaume de Nangis parle fort honorablement de luy, l'appellant *tres-noble Cheualier*, *procreé du haut Sang de France*, & tesmoigne qu'il seruit fidellement Monsieur Charles frere du Roy Saint Louys en la conqueste du Royaume de Sicile. Il deceda deuant l'an
1276. mille deux cens soixante-seize.

ENFANS DE THOMAS DE COVCY II. DV nom Seigneur de VERVIN, *& de* MARGVERITE DE PIQVENY *sa seconde femme.*

8. THOMAS DE COVCY III. du nom Seigneur de VERVIN, de Fontaines, Landousies, & Chemery, aura son Chapitre à part.

8. IEAN DE COVCY dit DE VERVIN fut Seigneur de Bolmont ou Boomont, & s'allia auec CATHERINE fille de Renaut Seigneur DE SAINT LEV. D'où nasquitent *Enguerran de Coucy* mort en ieunesse, GVY DE COVCY Seigneur de Boomont, & THOMAS DE COVCY, Seigneur de Saint Leu. Preuues pag. 385. SAINT LEV.

8. MARIE DE COVCY dite DE VERVIN contracta mariage auec GAVCHER Seigneur DE TOROTE, Chastellain de Noyon. Duquel elle eut deux filles, à sçauoir *Marguerite de Torote* conjointe auec Richart de Montbeliart Seigneur d'Antigny, & *Ysabeau de Torote* premiere femme de Guy de Chasteauuillain Seigneur de Luzy. Preuues pag. 385. TOROTE. De gueulle au lyon d'argent. *Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liu. 1. Ch. 1. & celle de Chasteauuill. Ch. ....*

---

8. *THOMAS DE COVCY III. DV NOM Seigneur de* VERVIN, *de Fontaines, Landousies, & Chemery.*

CHAPITRE XI.

LE fils aisné de THOMAS DE COVCY II. du nom Seigneur de VERVIN & de MARGVERITE DE PIQVENY sa seconde espouse, fut THOMAS III. du nom pareillement Seigneur de Veruin. Il se maria auec ALIX D'ENGHIEN fille de Gerard d'Enghien Seigneur de Sotenghien, & procrea d'elle deux fils, dont les noms suiuent. Preuues pag. 385. ENGHIEN. Gironné d'argent & de sable, a croisettes d'or sur les girons de sable.

ENFANS DE THOMAS DE COVCY III. du nom Seigneur de VERVIN, *&* ALIX D'ENGHIEN *sa femme.*

9. THOMAS DE COVCY fut tué à la bataille de Courtray, que les Flamends gaignerent sur les François l'an mille trois cens deux, & ne laissa point de lignée. 1302.

9. IEAN DE COVCY demeura Seigneur de VERVIN, & continua la posterité de l'ancien nom de COVCY, laquelle à faute de preuues certaines ie ne puis poursuiure plus auant.

Hh ij



LES SEIGNEVRS DE BOVES.

4. ROBERT I. DV NOM SEIGNEVR de BOVES, Comte d'Amiens.

CHAPITRE XII.

Voyez cy-deuant pag. 205.



THOMAS Seigneur de COVCY & de BOVES, Comte d'Amiens, & MILESENDE DE CRECY sa derniere femme eurent deux fils, dont le puisnay fut ROBERT. Il succeda à son pere en la Seigneurie de BOVES, & porta aussi quelque temps le tiltre de COMTE D'AMIENS. Car il se trouue deux Lettres de Thierry Euesque d'Amiens datées de l'an mille cent

1146. quarante-six, par l'vne desquelles il est appellé ROBERT DE BOVES FILS DE THOMAS, par l'autre ROBERT COMTE D'AMIENS. Et par vne troisiesme du mesme Euesque l'on void qu'estant sur le point de s'acheminer en

Preuues pag. 340. 341.

1147. la Terre-sainte l'an mille cent quarante-sept il restitua à l'Abbaye de Saint Acheul les quatre muids de froment de rente qu'elle prenoit autresfois sur les moulins de BOVES, dont THOMAS fils du Comte ENGVERRAN qui les auoit donnez, & luy COMTE D'AMIENS fils de THOMAS, l'auoient spoliée longuement. Laquelle restitution il fit en presence de MILESENDE sa mere, & de l'Abbé du lieu. Mais incontinent apres Raoul Comte de Vermandois occupa sur luy cette Comté d'Amiens suiuant le tesmoignage d'vne ancienne Chronique, ou plustost la retira de ses mains comme estant du patrimoine d'Alix Comtesse de Vermandois sa mere. Tant y a que de là en

Pag. 341.

Pag. 343.

auant ROBERT s'intitula simplement SEIGNEVR DE BOVES.

ALBERIC asseure, que le mesme ROBERT fut *homme cruel*, & l'Abbé du Mont S. Michel adjouste, qu'en l'année mille cent cinquante-quatre il s'empara des chasteaux de ses nepueux, par le moyen desquels il exerça plusieurs violences dans tout le pays circonuoisin. Bref on apprend de la Chronique de Saint Aubert de Cambray, qu'ayant espousé la fille du Comte de Saint Paul surnommé Candauene, il entra l'an mille cent cinquante-cinq en vn si mauuais soupçon de sa pudicité, qu'il condamna au feu quelques vns des plus familiers domestiques qui la seruoient. Mais comme leur maistresse viuoit dans l'innocence & pureté, aussi Dieu les deliura miraculeusement d'vn tel supplice. Elle s'appelloit BEATRIX, & se void qualifiée au Martyrologe de l'Eglise d'Amiens *seur du tres-vaillant Cheualier* HVGVES *Comte* DE SAINT PAVL. Ce qui me fait presumer que si ce Comte fut HVGVES III. du nom elle nasquit du deuxiesme mariage que HVGVES II. dit CANDAVENE contracta apres l'an mille cent vingt-six auec Marguerite de Clermont veuue de Charles de Dannemarc Comte de Flandres, non pas de Helisende sa premiere femme, comme i'ay escrit en l'Histoire de la Maison de Chastillon.

[Preuues pag. 353.] [1154.] [Pag. 341.342.] [1155.] [SAINT PAVL. Pag. 344.] [Au Liu. 3. Ch. 1 pag. 12.]

QVOY qu'il en soit, nostre ROBERT mary de BEATRIX DE SAINT PAVL eut depuis guerre contre Philippe Comte de Flandres: vraysemblablement à cause de la Comté d'Amiens, que Raoul Comte de Vermandois luy auoit ostée. Car Philippe ayant espousé Ysabeau Comtesse de Vermandois fille aisnée de Raoul, il se porta aussi pour Comte d'Amiens à cause d'elle. D'où vient que Guillaume le Breton l'appelle *ennemy iuré* du mesme Philippe, bien qu'il le nomme mal RAOVL au lieu de ROBERT. Et la vieille Chronique de Flandres remarque expressément qu'enuiron l'an mille cent quatre-vingts trois le Comte Philippe *vint sus vn haut homme, qu'on appelloit* ROBERT DE BOVE, *& ce Robert se trait deuers le Roy* Philippe Auguste, *pour auoir aide. Parquoy le Roy vint à grand effort à* BOVE, *& tantost le Comte se trait à Amiens, où*

[Preuues pag. 343.] [1183.] [Chronique de Flãdres Ch. 8.]

il fist paix au Roy. Finalement le mesme ROBERT s'achemina encore Outremer auec ce Roy Philippe, & y mourut au siege de la ville d'Acre l'an mille cent quatre-vingts vnze, estant chargé d'vne grande vieillesse. Les enfans qu'il laissa de BEATRIX son espouse furent quatre fils & vne fille cy-apres declarez.

Rogerus de Houeden in Annal.

1191.

ENFANS DE ROBERT I. DV NOM Seigneur de BOVES, *& de* BEATRIX DE SAINT PAVL *sa femme.*

5. ENGVERRAN II. du nom Seigneur de BOVES, duquel sera parlé en suite.

Preuues pag. 342. 343. 344 345.

5. ROBERT DE BOVES fut Seigneur de Foencamp, & alla à l'entreprise de Constantinople auec ENGVERRAN son frere, ainsi que remarque Geofroy de Villehardouin. Il se void aussi nommé en plusieurs Tiltres, & Memoires, auec le mesme ENGVERRAN & ses autres freres : notamment en vn

1201. de l'an mille deux cens vn, par lequel du consentement de MARIE sa femme il octroya à l'Eglise d'Amiens soixante sols par an à prendre sur huit liures parisis de cens, que les hommes de Cherisy luy deuoient. De luy & de cette MARIE

Pag. 345. sortit ROBERT DE BOVES II. du nom Seigneur de Foencamp, qui en l'année mille deux cens trente-sept, assigna à

1237. Hugues Abbé de Corbie quatre liures parisis de rente sur son trauers de Fouilloy. Et la lignée de celuy-cy finit en MABILE DE BOVES, qualifiée *Damoiselle de Foencamp* dans vn Acte de l'an mille deux cens quatre-vingts douze.

Preuues pag. 342. 344.

5. HVGVES DE BOVES ainsi appellé du nom de HVGVES Comte de Saint Paul son oncle maternel, & mentionné auec ses freres en diuerses Chartes ; suiuit le party de Iean Roy d'Angleterre, & de Ferrant Comte de Flandres à l'encontre de nostre Roy Philippe Auguste, & apres estre eschappé de la bataille de Bouuines, alla mourir au port de Sanduuic en

Voyez cy-deuant, pag. 160. 161.

Angleterre, comme il a esté desia remarqué dans le Liure precedent. Guillaume le Breton en sa Philippide le qualifie mal fils de RAOVL Seigneur DE BOVES, au lieu de RO-

Pag. 343.

BERT. Et par l'ancienne Chronique de Flandres on recognoist qu'il procrea du moins vn fils nommé IEAN DE BOVES, lequel auec luy suiuit la Cour de Iean Roy d'An-

Chronique de Flandres, Ch. 14. & 15.

gleterre. Car il y a faute au surnom de BONNES, qui leur est attribué là pour celuy de BOVES.

5. THOMAS DE BOVES fut premierement Chanoine, puis Preuost de l'Eglise Cathedrale d'Amiens. Preuues pag. 342.344.

5. FLANDRINE DE BOVES espousa GVILLAVME DE GVINES fils puisnay d'ARNOVL DE GAND Comte de GVINES, & de Mahaut de Saint Omer son espouse, ainsi que i'ay desia remarqué plus amplement au Liure II. de cette Histoire Chapitre V. Il est vray que l'on n'a point de preuue qu'elle fut fille de ROBERT DE BOVES. Mais la qualité de *niepce de Hugues Comte de Saint Paul*, laquelle Lambert d'Ardres luy donne, & l'auctorité du Calendrier de l'Eglise d'Amiens, qui nomme BEATRIX femme de ROBERT seur du mesme Comte HVGVES, me l'ont fait ainsi conjecturer. GVINES. Voyez cy-deuant, pag. 61. Preuues pag. 342.

5. *ENGVERRAN II. DV NOM Seigneur de Boues.*

CHAPITRE XIII.

A ROBERT succeda en la Seigneurie de BOVES ENGVERRAN II. du nom fils aisné de luy & de BEATRIX DE SAINT PAVL son espouse. Dés le viuant de son pere il fut marié auec YSABEAV niepce de Roger de Rosoy Euesque de Laon, comme enseigne vne Charte de l'an mille cent quatre-vingts cinq. Depuis il donna à l'Eglise Cathedrale d'Amiens deux muids de froment de rente pour l'ame de son mesme pere ROBERT. A quoy consentirent BEATRIX sa mere, & ROBERT DE BOVES son frere. Et en furent les Lettres expediées l'an mille cent quatre-vingts douze en presence de Richart Doyen, & de tout le Chapitre d'Amiens. Puis en l'année mille cent quatre-vingts seize il octroya encore dix muids de bled à l'Abbaye de Saint Fuscian pour le salut des susdits ROBERT & BEATRIX ses pere & mere. Bref s'estant remarié en secondes nopces auec vne Dame nommée ADE dans vn Tiltre de l'an mille deux cens vn, il s'achemina auec RO- Preuues pag. 343. 1185. Pag. 343. 1192. 1196. Pag. 344. Pag. 344. 1201.

Geofroy de Villehard. au Liu. 1 de son Hist. Pag. 361.

BERT DE BOVES son frere à la conqueste de Constantinople, ainsi que tesmoigne Geofroy de Villehardouin. Duquel voyage il n'estoit pas encore de retour en l'année mil-
1211. le deux cens vnze. Mais quelque temps apres il en reuint, & en souuenance des grands perils dont Dieu l'auoit preserué, luy & ADE sa femme firent bastir l'an mille deux cens dix-huit l'Abbaye de filles que l'on appelle du Paraclit au
1219. diocese d'Amiens. Il conceda aussi l'an mille deux cens dix-neuf à l'Abbaye de Saint Pierre de Corbie tout le droit qu'il auoit en vn bois nommé Cheneel, & procrea du moins cinq enfans mentionnez en suite.

Hist. de la Ville d'Amiës, Liu. 2. p. 197.

Pag. 345.

ENFANS D'ENGVERRAN II. SEIGNEVR DE BOVES.

6. ROBERT II. du nom Seigneur de BOVES aura son Chapitre à part.

Preuues pag. 345.

1202. 6. HELLIN DE BOVES se void nommé auec ses freres dans vne Charte de l'an mille deux cens deux, par laquelle ENGVERRAN Seigneur de BOVES leur pere fist quelques dons à l'Abbaye de S. Fuscian prés Amiens.

Pag. 346.

6. THOMAS DE BOVES tint la dignité de Preuost en l'Eglise Cathedrale d'Amiens aprés THOMAS DE BOVES son oncle. Et en cette qualité il donna l'an mille deux cens quarante & vn à l'Abbaye de Saint Acheul vne masure auec ses dependances assise au village de Placy.

Hist. de la Ville d'Amiës, Liu. 2.

6. MARGVERITE DE BOVES fut premiere Abbesse de l'Abbaye du Paraclit fondée par ENGVERRAN son pere.

6. YSABEAV DE BOVES Religieuse & Prieure en la mesme Abbaye.

6. ROBERT

6. ROBERT II. DV NOM Seigneur de Boues.

CHAPITRE XIIII.

LE premier fils d'ENGVERRAN II. du nom Seigneur de BOVES fut ce ROBERT aussi II. du nom, qui luy succeda. Il octroya quelques biens à l'Abbaye de S. Fuscian par Lettres de l'an mille deux cens trente-neuf, où il qualifie ROBERT DE BOVES Seigneur de Foencamp son oncle. Et en l'année mille deux cens quarante-deux le Roy S. Louys le manda à Chinon auec le Vidame de Piqueny, Pierre Chambellan, & autres Cheualiers de Picardie, pour assister sa Majesté contre Hugues de Lezignem Comte de la Marche. Son espouse fut vne Dame nommée MARGVERITE, laquelle se void mentionnée auec luy au Martyrologe de l'Eglise Cathedrale d'Amiens. Mais on ne sçait point de quelle Famille elle tiroit son extraction. Seulement il est notoire, qu'il eut d'elle vne fille, & mourut apres l'an mille deux cens quarante-six.

Preuues pag. 345. — 1239. — 1242. — Pag. 342. — Pag. 345. — 1246.

FILLE DE ROBERT II. DV NOM *Seigneur de* BOVES, *&* de MARGVERITE *sa femme.*

7. ADE heritiere de la Seigneurie de BOVES eut pour mary HVGVES Seigneur de RVMIGNY, de Fleurines, d'Aubenton, & de Marrigny, lequel à cause d'elle s'intitula aussi Seigneur de BOVES. Car il y a Lettres au chasteau de Moreul datées de l'an mille deux cens quarante-neuf, par lesquelles en cette qualité il permist à Bernard Seigneur de Moreul de faire passer les bateaux sur la riuiere & terroir de BOVES, en consideration de ce qu'à ses despens il auoit rendu cette riuiere nauigable depuis Moreul iusques à Amiens. La mesme ADE est appellée *Dame de* BOVES en d'autres Lettres de l'an mille deux cens cinquante-quatre, expediées en faueur de l'Abbaye de S. Fuscian. Mais quelque temps apres elle deceda, laissant HVGVES DE RVMIGNY son espoux veuf, & pere de deux filles seulement, nommées *Ysabeau*, & *Marguerite de Rumigny*.

RVMIGNY. — 1249. — Preuues pag. 346. — Pag. 345. — 1254.

1260. Car dés l'année mille deux cens soixante, l'aisnée YSABEAV se disant Dame de BOVES confirma la vendition de quelques heritages faite par Enguerran Cheualier, Seigneur de Iumelles à l'Abbé & aux Religieux de S. Acheul prés Amiens. Elle fut conjointe en premieres nopces auec THIBAVT II. du nom Duc de LORRAINE, duquel elle procrea plusieurs fils & filles : à sçauoir FERRY Duc de Lorraine, dont issirent les Ducs subsequents, *Mathieu de Lorraine* Seigneur de Fleutines allié auec Mahaut de Flandres, *Hugues de Lorraine* Seigneur de Rumigny & de BOVES, qui espousa Marguerite Dame de Beaumés : *Marie de Lorraine* femme de Guy de Chastillon Seigneur de Fere en Tardenois, *Marguerite de Lorraine* mariée au Comte de Los & de Chiny, *Ysabeau de Lorraine* conjointe auec Erard de Bar Seigneur de Pierrepont, & quelques autres. Secondement la mesme YSABEAV DE RVMIGNY Dame de BOVES se remaria auec Gaucher de Chastillon Comte de Porcean, Connestable de France. Et quant à MARGVERITE DE RVMIGNY sa seur, elle prist alliance auec IEAN IV. du nom Comte de SOISSONS, Seigneur de Cimay en Hainaut : qui eut d'elle *Iean V.* Comte de Soissons mort sans lignée, & Hugues aussi Comte de Soissons pere de *Marguerite* Comtesse de Soissons mariée auec Iean de Hainaut Seigneur de Beaumont & de Valenciennes. Duquel mariage vint *Ieanne de Hainaut* Comtesse de Soissons conjointe auec Louys de Chastillon Comte de Blois.

pag. 346.

Histoire de la Maison de Chastillon Liure 7. ch. 2. p. 346. 347.

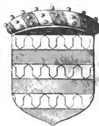
La mesme Histoire de Chastillon Liu. 4. ch. 3.

HISTOIRE
GENEALOGIQVE
DES MAISONS
DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE SEPTIESME,

CONTENANT LES SEIGNEVRS DE Coucy, de Montmirail, & de Dronay, & les Vicomtes de Meaux, de la Maison de GVINES.

Depuis l'an M. CCC. XI. iusques à l'an M. CCCC. ou enuiron.



ENGVERRAN DE GVINES Chef des derniers Seigneurs de Coucy porta les Armes de Coucy escartelées auec celles de GVINES. Mais ses Descendans prenants le surnom de COVCY, en retinrent aussi les Armes plaines, qui sont fassées de vair & de gueulle de six pieces.

TABLE GENEALOGIQVE DES SEIGNEVRS DE COVCY DE LA MAISON DE GVINES.

9.
- ENGVERRAN IIII. du nom Seigneur de COVCY, d'Oisy, & de Montmirail, Vicomte de Meaux.
- ALIX DE COVCY femme d'ARNOVL III. du nom Comte de GVINES, Chastellain de Bourbourg.

10.
- BAVDOVIN DE GVINES Chastellain de Bourbourg.
- ENGVERRAN DE GVINES V. du nom, Seigneur de COVCY, d'Oisy, & de Montmirail.
- IEAN DE GVINES Vicomte de Meaux.
  - IEANNE DE GVINES Vicõtesse de Meaux.

11.
- IEANNE Comtesse de GVINES & d'Eu.
- GVILLAVME Seigneur de Covcy, de Marle, d'Oisy, & de Mõtmirail.
- BAVDOVIN de Covcy.
- ROBERT de Covcy Châtre de Cambray.
- ENGVERRAN de Covcy Vicomte de Meaux, Seigneur de la Ferté-Ancoul, & de Condé en Brie.

12.
- ENGVERRAN VI. du nom Seigneur de COVCY, d'Oisy, Marle, & la Fere.
- IEAN DE COVCY Seign. de Haurain-court.
- RAOVL DE COVCY Seig. de Montmirail & de la Ferté-Gancher.
- MARIE.
- YSABEAV.
- AVBERT Seigneur de Dronay.
- PHILIPPE DE COVCY Vicomte de Meaux.
- IEANNE DE COVCY.
- MARIE.

13.
- ENGVERRAN VII. du nom Seigneur de COVCY, Comte de Soissons.
- ENGVERRAN DE COVCY Seigneur de Montmirail.
- GVILLAVME Seign. de Montmirail.
- RAOVL Euesque de Noyon.
- BLANCHE Cõtesse de Roucy.
- MARGVERITE.
- MARIE DE COVCY Dame de Droisy.
- YSABEAV Dame de Raineual.
- ALIENOR DE COVCY Dame de Ligne.
- IEANNE DE COVCY Vicomtesse de Meaux.

14.
- MARIE Dame de COVCY & de Marle, Comtesse de Soissons.
- PHILIPPE DE COVCY Duchesse d'Irlande.
- YSABEAV DE COVCY Comtesse de Neuers.



LES

SEIGNEVRS DE COVCY DE LA MAISON DE GVINES.

10. *ENGVERRAN DE GVINES V. DV nom Seigneur de Coucy, de la Fere, de Marle, Oisy, Montmirail, & Condé en Brie.*

CHAPITRE I.



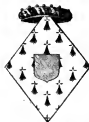
IL a esté remarqué aux deux Liures precedents, que du mariage d'ARNOVL III. du nom Comte de GVINES, & d'ALIX DE COVCY son espouse, sortirent trois fils: dont l'aisné BAVDOVIN DE GVINES Chastellain de Bourbourg ne laissa que des filles. Le deuxiesme nommé ENGVERRAN DE GVINES continua la posterité masculine de sa Maison issuë de celle de GAND, & donna origine à la seconde Famille de COVCY, qui sera descrite en ce Liure VII. Il eut pour parrain son oncle maternel ENGVERRAN IV. Seigneur de Coucy, d'Oisy, & de Montmirail, ou Montmirel: & fut esleué à la Cour d'Alexandre III. du nom Roy d'Escoce, qui le maria auec vne noble Dame appellée CHRESTIENNE DE BAILLEVL Françoise d'extraction, mais pour lors aussi nourrie en son

Voyez cy-deuant, pag. 175. & 131.

Preuues pag. 310. 440 441.

BAILLEVL

D'hermines à l'Escusson de gueulle en cœur.

Royaume. Ce qu'il fist en consideration tant de la parenté proche dont ENGVERRAN luy attouchoit, que de celle que CHRESTIENNE auoit auec IEAN DE BAILLEVL Seigneur de Galvvay son allié, & depuis son successeur à la Couronne d'Escoce. Car d'vn costé MARIE DE COVCY mere du Roy Alexandre, & ALIX DE COVCY mere d'ENGVERRAN DE GVINES, estoient sœurs germaines, toutes deux filles d'ENGVERRAN III. Seigneur de Coucy & de MARIE DE MONTMIRAIL sa femme : ainsi que l'on a veu desia cy-deuant. D'autre part ALEXANDRE Seigneur de BAILLEVL en Vimeu, & de Hornoy, passé vraisemblablement en Escoce auec la Royne MARIE DE COVCY, procrea deux fils, à sçauoir IEAN & THOMAS DE BAILLEVL. L'aisné IEAN Seigneur de Bailleul & de Hornoy espousa Dornagille Dame de Galvvay, petite fille de Dauid d'Escoce Comte de Huntingdon, frere puisnay de Guillaume Roy d'Escoce, qui fut ayeul du Roy Alexandre III. A raison dequoy le Royaume d'Escoce escheut depuis au mesme Iean de Bailleul. Et de THOMAS DE BAILLEVL son frere nasquit CHRESTIENNE DE BAILLEVL conjointe auec nostre ENGVERRAN DE GVINES.

Voyez la page 32.

Preuues pag 440. 441.

LEVRS nopces furent celebrées en Escoce deuant l'an
1285. mille deux cens quatre vingts-cinq. En suite desquelles ENGVERRAN reuint en France, & y amena auec soy cette Dame son espouse. Sans que l'on sache toutesfois de quelles Seigneuries il iouyt iusques à l'année mille trois cens dix.
1310. Car alors ENGVERRAN IV. Seigneur de Coucy son oncle maternel venant à mourir sans lignée, luy & IEAN DE GVINES son frere puisnay se trouuerent heritiers plus

Preuues pag. 391.

proches de toutes les grandes & riches Terres, qui apparrtenoient au defunt. Ils les partagerent entr'eux au mois de 1311.
May l'an mille trois cens vnze, en la presence de Gaucher Pag. 395. 396.
de Chastillon Comte de Porcean, Connestable de France, des Seigneurs de Saint Venant, d'Arzillieres, de Cramailles, de la Boue, & autres leurs amis. Par lequel partage les Seigneuries de COVCY, de Marle, & de la Fere, situées en Vermandois, celles d'Oisy & de Hauraincourt en Cambresis, Montmirail, Condé en Brie, & Chalon dit le Petit, auec la Chastellenie de Chasteau Thierry, & l'Hostel de Coucy assis en la ville de Paris, demeurerent à ENGVERRAN DE GVINES. Et IEAN son frere obtint les Chastellenies de la Ferté-Gaucher & de la Ferté-Ancoul, la Vicomté de Meaux, & les Terres de Boissy, de Tresmes, Belo, & Romeny, comme il sera repeté plus amplement en son lieu. Ce que le Roy Philippes le Bel confirma par Lettres Pag. 395. 396.
du mois de Iuillet ensuiuant inserées aux Registres de la Chancellerie de France.

AINSI donc nostre ENGVERRAN fut le V. du nom en la suite des Seigneurs de COVCY. Mais tout le cours de sa Preuues pag.
vie il retint le surnom de GVINES, auec les Armes. Lesquelles 393. 394. 395.
neantmoins il escartela de celles que les Seigneurs de COVCY ses deuanciers portoient. Il y a diuerses Chartes de luy aux mesmes Registres de la Chancellerie. Par l'vne Pag. 395.
desquelles passée auant le partage fait auec IEAN DE GVINES son frere, ils donnerent conjointement à Raoul de Praelles Clerc toutes les actions reelles & personnelles à eux venuës de la succession de feu ENGVERRAN Seigneur de COVCY leur oncle, en la ville & au terroir de Lisy sur Ourc au diocese de Meaux. Par vne autre datée du mois de Septembre l'an mille trois cens dix-sept il confirma la 1317.
franchise que cet ENGVERRAN auoit octroyée à Oudart Pag. 394.
fils de feu André d'Eisseistes. Et par vne troisiesme expediée le vingt-deuxiesme iour de Septembre l'an mille trois 1320.
cens vingt, luy & CHRESTIENNE DE BAILLEVL son
espouse approuuerent la fondation d'vne Chapelle faite en Pag. 394.
l'Eglise de Bauchans de l'ordonnance de Guiart de Bauchans Escuyer, & d'Agnes sa femme. Bref il octroya encore trois Lettres à l'Abbaye de S. Iean des Vignes lés Soissons-

sons és années mille trois cens quinze, trois cens dix-
1321. huict, & trois cens vingt & vn. En tous lesquels Actes il se qualifie tousiours ENGVERRAN DE GVINES SIRES DE
Pag.390. COVCY. Mais vn peu apres il deceda, ayant eu de son mariage cinq fils mentionnez en suite.

ENFANS D'ENGVERRAN DE GVINES V. du nom Seigneur de COVCY, *& de* CHRESTIENNE DE BAILLEVL *sa femme.*

II. GVILLAVME Seigneur de COVCY, de Marle, de la Fere, Oisy, & Monrmirail, continua la ligne aisnée.

II. ENGVERRAN DE COVCY Seigneur de Condé en Brie,
Preuues pag. 390. puis aussi Vicomte de Meaux apres l'extinction de la lignée de IEAN DE GVINES son oncle, fist vne autre Branche, qui sera representée en son lieu.

II. BAVDOVIN DE COVCY mourut en ieunesse.

II. ROBERT DE COVCY fut Chantre en l'Eglise de Cambray, Seigneur du Chastellier, du petit Chalon ou Chaulon,
Pag.407. & de Courcelles en Brie, comme enseigne vn Tiltre passé par luy l'an mille trois cens trente en faueur de l'Abbaye de Long-
Pag.411. pont de l'Ordre de Cisteaux. Il obtint aussi de la succession de Gaucher de Chastillon Vicomte de Meaux fils de IEANNE DE GVINES sa cousine germaine la Chastellenie de la Ferré-Gaucher, auec les Terres de Romeny & de Chamigny. Lesquelles apres son trespas retournerent aux enfans de GVILLAVME Seigneur de COVCY son frere aisné, comme l'on verra cy-apres.

II. N..... DE COVCY cinquiesme fils deceda en bas âge de-
Pag.390. uant l'an mille trois cens trois.

II. GVILLAVME SEIGNEVR DE *Coucy, de Marle, de la Fere, Oisy, & Montmirail.*

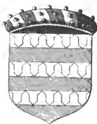
CHAPITRE II.

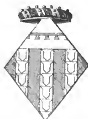
LE fils aisné d'ENGVERRAN DE GVINES Seigneur de Coucy, & de CHRESTIENNE DE BAILLEVL son espouse, fut GVILLAVME, qui prist le surnom & les Armes plaines de COVCY, retenuës depuis par ses descendans. Dés l'an mille trois cens vnze son pere le maria auec YSABEAV DE CHASTILLON dite DE SAINT PAVL fille de Guy de Chastillon Comte de Saint Paul, Bouteiller

Preuues pag. 390. 391. 401.

1311.

Pag. 401.





CHASTILLON SAINT PAVL.

De gueulle à 3. pals de vair au chef d'or chargé d'vn lambel d'azur de cinq pendants.

de France, & de Marie de Bretagne sa femme. Le traité s'en fist au mois de May dans l'Abbaye de Nostre-Dame la Royale prés Pontoise, en la presence du Roy PHILIPPE LE BEL. Et par iceluy le Comte Guy promist donner en dot à YSABEAV sa fille la somme de vingt mille liures tournois. De laquelle Charles Comte de Valois, & Louys Comte d'Eureux, freres du Roy, Louys Comte de Clermont son cousin, Gaucher de Chastillon Comte de Porcean, Connestable de France, & Guillaume de Harcourt Sire de la Saussaye, s'establirent pleges & principaux debteurs en la main de sa Majesté. ENGVERRAN DE GVINES mist aussi de sa part GVILLAVME son fils en possession de toute la Baronnie de COVCY, & de toute la Terre d'Oisy, sur laquelle fut assigné le doüaire d'YSABEAV. A condi-

Pag. 401.

Pag. 401.

tion que quand Ieanne de Flandres veuue de feu ENGVERRAN Seigneur de COVCY grand oncle de GVILLAVME viendroit à mourir, elle le prendroit sur la Seigneurie de Hauraincourt, dont cette Dame jouyssoit.

NEANTMOINS d'autant qu'ENGVERRAN se reserua l'vsufruit de la Chastellenie de COVCY, tant comme il viuroit, le mesme GVILLAVME son fils ne prist point durant ce temps le tiltre de SEIGNEVR DE COVCY. Car au Roole des Barons & autres Nobles de la Seneschaucée de Vermandois, qui par Lettres du douziesme iour de No-
1381. uembre l'an mille trois cens dix-huict furent mandez de se rendre à Paris aux Octaues de la Chandeleur, pour de là
Preuues pag. 404. aller contre les Flamens, il est appellé simplement GVILLAVME DE COVCY Cheualier. Et en d'autres de l'an
1319. mille trois cens dix-neuf il ne se qualifie que SEIGNEVR
Pag. 404. DE MARLE ET D'OISY. Laquelle qualité il s'attribuë
1321. encore en vn Acte fait au Bois de Vincennes le vingt-huitiesme iour de Mars l'an mille trois cens vingt & vn, contenant les noms de ceux qui s'obligerent pour Iean Chastel-
Pag. 404. lain de Bergues de payer au Roy CHARLES LE BEL la somme de trois mille liures parisis: C'est à sçauoir nostre GVILLAVME DE COVCY *Seigneur de Marle et d'Oisy*, ENGVERRAN DE COVCY son frere, Dreux de Roye Seigneur de Germigny, Guillaume Seigneur de Pois & de Mateuil, Baudouin Seigneur de Souastres, Iean de Nué, Mathieu de Roye, Cheualiers, & Hellouin de Maignelers Escuyer.

MAIS peu de temps apres le pere de ce GVILLAVME estant mort, il s'intitula SEIGNEVR DE COVCY, D'OISY, ET DE MONTMIRAIL, comme l'on apprend de plusieurs Lettres. L'vne datée du iour & feste de S. Iean Bapti-
1324. ste l'an mille trois cens vingt-quatre porte que Ieanne de
Preuues pag. 405. Flandres Dame de Saint Gombain luy quitta lors les tailles de Crecy sur Sere & de Nouuiant-l'Abbesse, & autres choses montans à plus de trois cens liures, qu'elle deuoit posseder tout le cours de sa vie à cause de son doüaire. En eschange de quoy il luy bailla huit hommages de fief en la Chastellenie de Coucy auec la Mairie de Saint Gombain, du consentement & volonté d'YSABEAV DE SAINT PAVL

son espouse. Il confirma pareillement en la mesme année diuerses donations pieuses, lesquelles son grand oncle ENGVERRAN iadis Seigneur de COVCY auoit faites par son testament aux pauures du Reclus & de S. Iean des Vignes de Soissons, & à ceux de la terre d'Oisy & de Creuecœur. Et le sixiesme iour de Mars l'an mille trois cens vingt-huit luy & YSABEAV DE SAINCT PAVL sa femme composerent entierement auec Ieanne de Flandres touchant son doüaire. Pag. 404. 405. 1328. Pag. 405.

DES l'an mille quatre cens vnze IEANNE DE GVINES Comtesse d'Eu auoit intenté procés contre ENGVERRAN DE GVINES son oncle, & contre nostre GVILLAVME fils aisné d'iceluy, pour raison des Terres de COVCY, d'Oisy, & autres, qui auoient apartenu à feu ENGVERRAN DE COVCY frere d'ALIX DE COVCY Comtesse de GVINES. Lequel procés continua iusques au mois d'Auril l'an mille trois cens vingt-neuf, qu'il fut terminé à Saint Germain en Laye en la presence du Roy PHILLIPPE DE VALOIS. Car les parties accorderent lors entr'elles, que pour toute la demande que RAOVL Comte d'Eu faisoit à cause de la Comtesse IEANNE sa mere, & de BLANCHE DE GVINES sa tante, GVILLAVME Seigneur de COVCY luy assigneroit à heritage en sa Seigneurie & Baronnie de COVCY tout en vn lieu sept cents cinquante liures parisis chaque année en assiete de terre. Lesquelles il pourroit racheter suiuant ce que le Roy en ordonneroit dedans la feste de S. Remy prochaine. Et d'ailleurs ALIX DE GVINES Dame de Malines estant decedée sans enfans, il suruint aussi debat pour sa succession entre la mesme IEANNE DE GVINES Comtesse d'Eu niepce de la defunte, & nostre GVILLAVME Seigneur DE COVCY son nepueu. Mais Gilles Nazar Seigneur de Iumeges Cheualier procureur à ce estably pour la Comtesse, & pour Raoul Comte d'Eu, Connestable de France, son fils, y renonça au profit de GVILLAVME. Dequoy il y eut Lettres expediées au mois d'Octobre l'an mille trois cens trente & vn, en la presence de Guillaume de Sainte Maure Chancelier de France, commis par le Roy pour accorder leur different. BLANCHE DE GVINES sœur de Ieanne y renonça semblablement par procuration, qu'elle Preuues pag. 404. 1329. Pag. 406. Voyez cy-deuant Liure V. ch. v. p. 180. 1331. Preuues pag. 408.

en passa le Samedy feste de saint Marhieu, où elle donne à ce GVILLAVME, Seigneur de COVCY le surnom de GVINES. Bien qu'en rous les autres Actes qui font mention de luy il se voye seulement surnommé DE COVCY. Bref en l'année
1334. mille trois cents trente quarre, il amortit en faueur de l'Abbesse & du Conuent de la Grace Nostre Dame sous Montmirail, cent soldées de terre que Gaucher d'Vnchat Cheualier Seigneur de Bergieres & Ieāne sa fēme leur octroyerent à prendre sur le moulin de la Meize, lequel ils tenoient de luy en fief à cause de sa Chastellenie de Montmirail.
Pag. 413. Puis en l'année d'apres il mourut, & fut inhumé dans l'Eglise de Premonstré soubs vn riche & magnifique sepulchre decoré des effigies & Armes tant de luy que d'YSABEAV DE SAINT PAVL son espouse. Laquelle toutesfois le suruescut plusieurs années, & au lieu de mille liurées de terre,
Pag. 411. qui pour cause de doüaire deuoient luy estre assises en la Chastellenie de COVCY, suiuant les conuentions de son mariage, ENGVERRAN Seigneur de COVCY son fils
Pag. 409. aisné luy assigna la Terre de Gercis auec le chasteau, & autres lieux plus proches, iusques à la valeur de pareille somme. Car il est ainsi remarqué dans vn Arrest rendu le pre-
1347. mier iour de Mars l'an mille trois cens quaranre-sept entre elle & CATHERINE D'AVSTRICHE veuue du mesme ENGVERRAN, comme ayant le bail d'ENGVERRAN DE COVCY leur fils. Elle iouyt aussi en doüaire de la Seigneurie d'Oisy, & en retint la qualité de DAME, qu'elle prenoit
1350. encore és années mille trois cens cinquante & cinquante
1351. & vn, plaidant contre IEAN DE COVCY son fils, lequel
Pag. 409. 414. auoit lors la garde d'ENGVERRAN son nepueu.

ENFANS DE GVILLAVME SEIGNEVR de COVCY *&* d'YSABEAV DE SAINT PAVL *sa femme.*

12. ENGVERRAN VI. du nom Seigneur de COVCY, de Marle, de la Fere, & d'Oisy.

Preuues pag. 410. 411. 12. IEAN DE COVCY obtint en partage la Chastellenie de HAVRAINCOVRT assise en Cambresis, chargée d'vne partie du doüaire d'YSABEAV DE SAINT PAVL sa mere,

suiuant vn accord fait au mois de Septembre l'an mille trois 1347.
cens quarante-sept entre CATHERINE D'AVSTRICHE
veuue d'ENGVERRAN Seigneur de COVCY son frere aisné comme ayant la garde d'ENGVERRAN DE COVCY leur fils d'vne part, & luy & ses autres freres & seurs d'autre. Et de- Pag.412.414.
puis la mesme CATHERINE s'estant remariée, le bail & gouuernement de cet ENGVERRAN son nepueu luy escheut, ainsi que l'on void par quelques Arrests des années mille trois 1350.
cens cinquante, cinquante & vn, & cinquante-quatre. Mais 1354.
quelque temps apres il deceda sans lignée, laissant heritier de la Terre de Hauraincourt RAOVL DE COVCY Seigneur de Pag.413.
Montmirail son frere. Contre lequel neantmoins le susdit Pag.442.
ENGVERRAN Seigneur de COVCY en eut procés au Parlement l'an mille trois cens soixante & quatorze. 1374.

12. RAOVL DE COVCY Seigneur de MONTMIRAIL & de la Ferté-Gaucher, puis aussi d'Enere, de Hauraincourt, Bailleul, & Hornoy, sera mentionné plus amplement apres la posterité d'ENGVERRAN son frere aisné.

12. AVBERT DE COVCY Seigneur de Dronay aura semblablement son Chapitre à part.

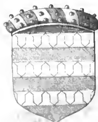
12. MARIE DE COVCY fut Dame de Rommeny & de Cha- Preuues pag. 410. 411.445.
migny, Terres qui luy escheurent en partage, auec deux cens 447.
liures de rente sur la Recepte ordinaire du Roy à Troyes. Mais elle trespassa sans enfans, & eut pour heritiers RAOVL & AVBERT DE COVCY ses freres, qui en cette qualité vendirent la rente susdite au Roy Charles VI. par Lettres des annees mille trois cens quatre-vingts huit & quatre-vingts neuf. 1388.

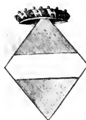
12. YSABEAV DE COVCY se trouue nommée auec ses freres & Preuues Pag. 410.
sa seur MARIE en l'accord qu'ils firent l'an mille trois cens quarante-sept pour les successions de GVILLAVME Seigneur 1347.
de COVCY leur pere, & de ROBERT DE COVCY Chantre & Chanoine de Cambray leur oncle, auec CATHERINE D'AVSTRICHE veuue d'ENGVERRAN Seigneur de COVCY leur frere aisné, comme ayant le bail d'ENGVERRAN DE COVCY son fils. Mais on ne sçait point ce que depuis elle deuint.

ENGVERRAN VI. DV NOM SEIGNEVR de COVCY, *de Marle, de la Fere, & d'Oisy.*

CHAPITRE III.

CET ENGVERRAN fut le II. du nom en la Famille de GVINES, & le VI. en la suite des Seigneurs de COV-
1335. CY. Il succeda l'an mille trois cens trente-cinq à GVILLAV-
Preuues pag. 409.410.411. 413. ME Seigneur de COVCY son pere, duquel il estoit premier fils. Et quelque temps apres le Roy PHILIPPES DE VALOIS luy procura l'alliance d'vne grande & illustre Princesse d'Alemagne. Car il le maria auec CATHE-
Franc. de l'Aloüette en son Hist. de Coucy. RINE D'AVSTRICHE, mal nommée par quelques-vns MARGVERITE, fille aisnée de Leopold I. du nom Duc





AVSTRICHE.

De gueulle à la fasse d'argent.

d'Austriche & de Catherine de Sauoye son espouse, petite fille d'Albert I. Duc d'Austriche, Empereur des Romains, & arriere-fille de Rodolphe I. Comte de Habsbourg aussi Empereur.

L'ON trouue deux traitez de leur mariage. Le premier fut passé à Paris au mois de Ianuier l'an mille trois cens tren-
1337. te-sept, par lequel le Roy Philippes s'obligea de bailler en faueur d'iceluy la somme de quarante mille liures tournois
Preuues pag. 407. à ENGVERRAN Seigneur de COVCY son cousin: apres que confederations & alliances auroient esté accordées entre sa Majesté d'vne part, & ALBERT & OTHON Ducs d'Austriche, Stirie, & Carinthie, oncle de CATHERINE D'AVSTRICHE, d'autre part. Le second se fist au Bois de

Vincennes le vingt-cinquiesme iour de Nouembre feste de saincte Catherine l'an mille trois cens trente-huit, par 1338.
lequel *pour consideration de la bonne affection et volonté que* Pag 408.409
feu LEOPOLD *Duc d'*AVSTRICHE *auoit euë au temps qu'il viuoit, et les siens auoient encore au Roy et à son Royaume*, sa Majesté iugea conuenable que le mariage proposé entre CATHERINE fille d'iceluy & nostre ENGVERRAN fust accomply. Mais au lieu des quarante mille liures qu'il auoit promises, il assigna à la mesme CATHERINE deux mille liures tournois de rente à prendre sur son Thresor à Paris, pour elle & pour ses hoirs issus de son corps, ou pour ses plus prochains hoirs de lignage au cas qu'elle vint à deceder sans enfans. Et à ENGVERRAN il donna dix mille liures tournois vne fois, auec promesse de l'acquiter de dix autres mille liures enuers ses creanciers. ENGVERRAN octroya aussi en pur & franc doüaire à cette Princesse sa femme six mille liures tournois de rente, lesquelles il voulut luy estre assises sur ses terres d'Oisy & de Gercis incontinent qu'YSABEAV DE SAINT PAVL sa mere, qui les tenoit à cause de son doüaire, seroit trespassée. Attendant quoy il accorda qu'elle les auroit & prendroit sur toutes les appartenances de la Baronnie de COVCY, au plus prés du chasteau de Saint Gombain.

LEVRS nopces furent celebrées en suite, mais heureuses seulement en ce point, qu'il en nasquit vn fils deuant que la mort les separast. Car apres auoir vescu ensemble iusques
à l'an mille trois cens quarante-quatre, ENGVERRAN Sei- 1344. Preuues pag.
gneur de COVCY deceda, laissant CATHERINE D'AV- 409. 410.
STRICHE son espouse veuue & gardienne de leur fils vnique appellé pareillement ENGVERRAN. En laquelle qualité elle eut depuis diuers procés au Parlement tant contre
YSABEAV DE SAINT PAVL femme de feu GVILLAV- Pag. 410. 411. 412. 414.
ME Seigneur de COVCY, que cõtre les Abbez de S. Mard de Soissons de S. Nicolas au Bois, & de S. Vincent de Laon.
Elle partagea d'ailleurs au mesme nom auec IEAN, RAOVL, Pag. 410.
AVBERT, MARIE, & YSABEAV DE COVCY, freres & sœurs, qui apres la mort de leur pere GVILLAVME estoient demeurez en commun auec leur frere aisné ENGVERRAN Seigneur de COVCY son espoux. Et par l'Acte

1347. qui en fut passé au mois de Septembre l'an mille trois cens quarante-sept, la Baronnie de COVCY, Marle, & la Fere,
Pag. 411. la Terre d'Oisy en Cambresis, & celle de Boissy en Brie tenuë de l'Abbesse de Faremonstier, demeurerent à son fils ENGVERRAN. Pour le conseil duquel elle retint aussi l'an
1349. mille trois cens quarante-neuf Mathieu de Roye Seigneur d'Aunoy en Normandie, Maistre des Arbalestiers de Fran-
Pag. 412. ce, qu'elle qualifie son amé & feal Cheualier & Conseiller: luy donnant à cette fin pour luy & pour ses hoirs deux cens liures tournois de rente, à prendre sur les deux mille liures de rente qu'elle auoit sur le Thresor du Roy. Mais peu de temps apres elle mourut, ainsi que l'on recueille d'vn Ar-
1350. rest donné le septiesme iour de Nouembre l'an mille trois cens cinquante, qui tesmoigne de plus qu'elle espousa au-
Pag. 412. parauant vn second mary, nommé par quelques anciennes
Pag. 668. Escritures CORRARD, ou CONRAD, Comte en Alemagne.

FILS D'ENGVERRAN VI. DV NOM Seigneur de COVCY & de CATHERINE D'AVSTRICHE sa femme.

13. ENGVERRAN VII. du nom Seigneur de COVCY, de Marle, de la Fere, & d'Oisy, Comte de Soissons, & de Betford en Angleterre, grand Bouteiller de France, aura son eloge au Chapitre prochain.

---

13. *ENGVERRAN VII. DV NOM Seigneur de COVCY, de Marle, de la Fere, et d'Oisy, Comte de Soissons et de Betford, grand Bouteiller de France.*

CHAPITRE IV.

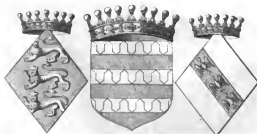
DV mariage d'ENGVERRAN VI. du nom Seigneur de COVCY & de CATHERINE D'AVSTRICHE son
Preuues pag. 409. 410. espouse il ne sortit qu'vn fils, qui fut ENGVERRAN VII. Celuy-cy ayant perdu son pere l'an mille trois cens quarante-quatre demeura fort ieune au bail & gouuernement
1344. de sa mere. Et par l'accord qu'elle fist au nom de luy auec ses oncles

ses oncles & tantes touchant les successions de feu GVILLAVME Seigneur de COVCY son ayeul, & de ROBERT DE COVCY Chantre de Cambray son grand oncle, il obtint la Baronnie de COVCY, Marle, & la Fere, la Terre d'Oisy en Cambresis, & celle de Boissy en Brie, comme l'on apprend des Lettres qui en furent passées au mois de Septembre l'an mille trois cens quarante-sept. Mais incontinent apres la mesme CATHERINE D'AVSTRICHE sa mere s'estant remariée, le Roy PHILIPPES DE VALOIS commist l'administration de cette Terre & Baronnie de COVCY à des Gouuerneurs particuliers, lesquels il deputa de son auctorité pour la regir. Car Iean de Neelle Seigneur d'Offemont, & Mathieu de Roye Signeur d'Aunoy, Cheualiers & Conseillers de sa Majesté, se trouuent ainsi qualifiez dans vn Acte du quinziesme iour de Nouembre l'an mille trois cens quarante-huit. Neantmoins depuis IEAN DE COVCY Cheualier Seigneur de Hauraincourt eut aussi le bail de cet ENGVERRAN Seigneur de COVCY son nepueu, selon que tesmoignent quelques Arrests du Parlement rendus és années mille trois cens cinquante, & trois cens cinquante & vn. Et en l'année mille trois cens cinquante-quatre il en iouyssoit encore.

[Pag. 410. 411.] [1347.] [Pag. 412. 414.] [1348.] [Pag. 413.] [1350.] [1354.]

MAIS quelque temps apres le Roy IEAN ayant esté pris par les Anglois à la bataille de Poitiers, ENGVERRAN Seigneur de COVCY fut l'vn des principaux Seigneurs, qui pour sa deliurance allerent l'an mille trois cens soixante tenir hostage en Angleterre. Où estant, Edoüard III. Roy d'Angleterre fist si grand estat de sa noblesse & de ses vertus, qu'il luy bailla en mariage YSABEAV D'ANGLE-

[Preuues pag. 414. 420.] [1360.] [Pag 415. 420.]



ANGLETERRE.

De gueulle à 3. Leopars d'or.

LORRAINE

D'or à la bande de gueulle chargée de 3. allerions d'argent.

TERRE sa seconde fille née de Philippe de Hainaut son espouse. En consideration dequoy voulant honorer & exal-
Pag. 415. ter dauantage sa personne, il luy attribua le nom & le tiltre de Comte de BETFORD par Lettres expediées à VVestmonstier l'vnziesme iour de May l'an mille trois cens soi-
1365. xante-cinq. Il luy donna aussi diuerses Terres & Seigneuries, à sçauoir *Morhollm*, la moitié de *VVirisdale*, *d'Ashtton*, & *d'Vluerston*, le tiers de *VVhittington* en la Comté de Lancastre, & autres: auec plusieurs grands reuenus sur ses coffres. Et en suite le Roy CHARLES V. ayant donné li-
Pag. 415. cence à Guy de Blois Comte de Soissons, Seigneur de Beaumont & de Dargies, de transporter sa Comté de SOISSONS au mesme ENGVERRAN Seigneur de COVCY, pour se deliurer de l'hostage où il estoit pareillement en la
Pag. 410. ville de Londres: le traité s'ensfist de telle façon qu'il la designa purement & simplement és mains du Roy d'Angleterre, qui la bailla à cet ENGVERRAN son gendre au lieu de quatre mille liures de rente par an dont il estoit chargé enuers luy. Ce qui s'aprend en partie de l'Histoire de Iean Froissart, & en partie des Lettres de Guy de Blois passées à Londres le neufiesme iour du mois de Iuillet l'an mille trois
1367. cens soixante-sept, par lesquelles il quitta le Roy Charles de tout ce qu'il luy pourroit demander à cause de recompense ou de restitution de la valeur de sa Comté.

DE là ENGVERRAN s'en reuint en France, où il af-
Pag. 415. 416. franchit de mortemain & de formariage les habitans de sa Terre & Baronnie de COVCY; à sçauoir ceux de la ville de Coucy, & des villages de Fresnes, de Noirmaisieres, de Landricourt, Rienuille, Verneuil, Forny, Folembray, Champs, Sernay, Croly, Dallemans, Vauffaillon, Crecy dessus Nogent, Guiry, Courson, Daudelain, Bertaucourt, Monseaux, Vaudesson, Pont Saint Mard, & Mareuil. Les Lettres s'en trouuent aux Registres de la Chancellerie de
1368. France datées du mois d'Aoust l'an mille trois cens soixãtehuit, où il prend la qualité de COMTE DE BETFORD ET DE SOISSONS. Mais incontinent apres voyant que la guerre se renouuelloit entre les Roys de France & d'Angleterre, il
Pag. 410. se retira en Lombardie, où il resida longuement auec Iean-Galeas Comte de Vertus beaufrere de sa Majesté, & guer-

roya contre Bernabo & ses alliez pour la cause de l'Eglise & du Pape Gregoire XI. Puis à son retour il fut deputé par le Roy Charles en Bretagne pour quelques affaires d'importance, qui concernoient sa personne & son Royaume; comme enseignent des Lettres de l'an mille trois cens soixante & dix-huit. Auquel an il fist aussi vn voyage dans l'Alemagne pour les droits qu'il pretendoit sur la Duché d'AVSTRICHE, du costé de CATHERINE D'AVSTRICHE sa mere, & obtint du Roy la permission d'y mener quelques Compagnies de gens de guerre Bretons, qui couroient & molestoient la France. En quoy bien qu'il ne fut pas si heureux qu'il esperoit, selon que Froissart le rapporte plus au long, toutesfois ayant recognu que sa Majesté l'aimoit, & fauorisoit ses affaires, il resolut de demeurer de là en auant bon François.

Pag. 416. 1378. Pag. 416. 420 421.

A CET effect il renuoya son espouse YSABEAV en Angleterre, où elle mourut depuis: & de deux filles qu'il en auoit retint seulement auec soy l'aisnée. En suite dequoy le Roy le delegua premierement à Bruges, puis à Calais auec Guillaume de Dormans Chancelier de France, pour traiter de paix auec les Ambassadeurs d'Angleterre. Et n'ayant peu estre arrestée, il aida à reduire en l'obeïssance du Roy Chierbourg, Carentan, & autres places de la Comté d'Eureux apartenants à Charles Roy de Nauarre, qui tenoit le party des Anglois. Ce qui le mist en si grande reputation aupres de sa Majesté, qu'apres la mort de Bertrand du Guesclin Connestable de France elle voulut l'honorer de l'office de Connestable. Mais il s'en excusa par beaucoup de raisons, & dist au Roy qu'Oliuier de Clisson en estoit plus capable que nul autre. Neantmoins le Roy l'institua lors Gouuerneur de toute la Picardie. Et apres luy CHARLES son fils & successeur luy donna aussi le chasteau, la ville, & toute la Chastellenie de Mortaigne sur l'Escaut, pour en iouyr tant qu'il viuroit en la forme & maniere que les tenoit Iaques de Verchin Seneschal de Hainaut quand il mourut. Car les Lettres en furent expediées à Paris le vingt-septiesme iour de Septembre l'an mille trois cens quatre-vingts, sous le nom de LOVYS Duc d'Anjou, lors Regent le Royaume, oncle de sa Majesté. Ce qui fait reco-

Preuues pag. 421. Iean Froissart vol. 2 ch. 35. Pag. 411. 412. 1380. Pag. 416. 417

gnoistre l'erreur de Froissart, qui en rapporte le don au Roy Charles V.

Preuues pag. 416. 422. Le mesme ENGVERRAN Seigneur DE COVCY fut incontinent apres deputé pour la seconde fois en Bretagne, où il negocia l'accord d'entre le Roy & le Duc Iean. Puis à son retour il reprist vne deuxiesme alliance de mariage auec
LORRAINE YSABEAV DE LORRAINE fille de Iean I. du nom Duc de Lor-
Blasonné cy-dessus. raine, & de Sophie de Wirtéberg. Laquelle YSABEAV auoit pour freres Charles aussi I. du nom Duc de Lorraine, &
Pag 422. 423. 424 & suiu. Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont, Seigneur de Rumigny, de BOVES, & autres Terres. Elle apporta en dot à ENGVERRAN la Seigneurie de Fleurines, auec quelques sommes de deniers, que Ferry frere d'icelle demeura chargé de payer. Et à faute d'y satisfaire, ENGVERRAN fist depuis
Pag. 424. saisir sur luy les Seigneuries de Rumigny, d'Aubenton, de Martigny, de BOVES, & de Herbonnieres. Il acquist aussi
Pag. 417. le chasteau & la Chastellenie de BEAVREIN, dont le Roy Charles luy permist de iouyr sa vie durant par Lettres du vingt-troisiesme iour de May l'an mille trois cens quatre-
1384. vingts quatre. Ce qui fut encore suiuy d'vn autre effet de la bienueillance que sa Majesté luy portoit. Car elle luy confera la charge de grand Bouteiller de France, qui estoit lors vn des premiers offices de sa Couronne, autresfois tenu par Guy de Chastillon Comte de S. Paul pere d'YSABEAV DE SAINT PAVL Dame de COVCY son ayeule. Ce que iustifient des Lettres données à Paris au mois de
1388. Nouembre l'an mille trois cens quatre-vingts huit, où la qualité luy en est attribuée. Elles contiennent l'octroy que
Pag. 417. 418 le Roy luy fist de deux foires tous les ans en sa ville de COVCY, aux iours & festes de S. Nicolas en May, & de S. Nicolas en Decembre, à durer trois iours entiers chacune. En consideration de ce que *ses ville, chastel, terre, & Chastellenie de* COVCY (ce sont les termes dont vse le Roy) *& le pays d'enuiron, & par especial la ville, auoient esté n'auoit pas long temps par trois fois comme tous ars & destruits par feu de meschief, qui d'auenture s'estoit pris en ladite ville par defaut de laboureurs, qui durant les grandes mortalitez estoient trespassez. Et aussi que pour le fait & occasion des guerres precedentes, les manans, habitans, & communauté des mesmes ville,*

chastel, & Chastellenie de COVCY, *estoient tellement apauuris, diminuez, & amoindriz en peuple, maisons, manoirs, rentes, reuenuës, & toute autre cheuance, que icelle ville estoit en peril d'estre deserte & inhabitable, & les vignes, terres, & autres labourages du pays de demourer en friche. Combien que ledit chastel fust d'ancienneté l'vn des plus notables & plus beaux chasteaux du Royaume, & le principal hostel & manoir de la Baronnie & Seigneurie de* COVCY, *qui estoit tenuë en foy & hommage de sa Majesté, & qui estoit clef & frontiere de son Royaume vers les pays & marches de Hainaut, de Cambresis, & du Liege. Par desertation & inhabitation desquels ville & chastel, se à ce venoit, plusieurs grans perils, dommages, & inconueniens irreparables eussent peu s'ensuir.*

D'AILLEVRS quelques dissentions s'estans esmeuës au pays & Comté de Sauoye, tant pour raison du gouuernement qu'en auoit Bonne de Bourbon Comtesse de Sauoye mere du feu Comte Amé VII. du nom, que pour la garde & seureté de la personne du Comte Amé VIII. alors mineur d'âge fils de Bonne de Berry, le Roy, & les Ducs de Berry, de Bourgongne, & d'Orleans, y enuoyerent nostre ENGVERRAN Seigneur de COVCY, auec les Euesques de Noyon & de Chalon, Guy Seigneur de la Trimoüille, & Pierre Seigneur de Giac. Lesquels arriuez dans la ville de Chambery, y trouuerent le Duc de Bourbon, les Comtesses Bonne de Bourbon sa seur, & Bonne de Berry, & le Comte Amé VIII. accompagnez d'Amé de Sauoye Prince de la Morée, de Louys de Sauoye son frere, des Seigneurs de Villars & de Beaujeu, du Comte de Gruieres, de Guillaume de Vienne Sire de Saint Georges, d'Ode de Villars, des Seigneurs de Montjouet & de Corgeron, de Iean de Corgeron, de Gerard de Ternier, de Iean de Vernay dit le Bastart, de Humbert de Villars, de Nico Siro d'Anteuille, & de plusieurs autres Cheualiers & Escuyers, faisans ensemble pour Bonne de Bourbon d'vne part. D'autre costé les Seigneurs de la Chambre, de la Tour, & de Miolans, Humbert de Sauoye, Iean de Clermont, Iean de la Chambre, & autres tant Nobles que Communes, estoient assemblez à Montmelian faisans party contraire. Mais ENGVERRAN & les autres Ambassadeurs qui l'assistoient negocierẽt

tellement l'affaire, qu'ils mirent la Comtesse & le Comte à vn bon & paisible accord auec leurs subjets, par Traité
1393. passé le huitiesme iour de May l'an mille trois cens quatre-vingts treize, auquel fut compris Amé de Sauoye Sire de Mollettes.

PHILIPPE DE FRANCE dit LE HARDY Duc de Bourgongne fist aussi depuis vn honneur nompareil à cet ENGVERRAN Seigneur de COVCY. Car au rapport de Froissart quand il establit Iean de Bourgongne Comte de Neuers son fils Chef du voyage que les François entreprirent contre les Infidelles, il luy dist, *Qu'il sçauoit bien que sur tous les Cheualiers de France il estoit le plus vsité & coustumier en toutes choses. Si le prioit cherement & feablement qu'en ce voyage il voulust estre compagnon & conseilleur de son fils, & il luy en sçauroit gré à deseruir à luy & aux siens.* A quoy ENGVERRAN respondit, *Qu'en ce voyage il iroit, s'il plaisoit à Dieu, doublement. Premierement par deuotion, pour defendre la foy de* IESVS-CHRIST. *Secondement, puis que tant d'honneur il luy faisoit, & il le vouloit charger que il entendist à* IEHAN *Monseigneur son fils, il s'en tenoit pour tout chargé, & s'en acquiteroit en toutes choses à son loyal pouuoir. Mais que de ce faix il le pouuoit bien excuser & deporter, & en charger especialement son cousin & son prochain Messire Philippes d'Artois Comte d'Eu, & Connestable de France, & son autre cousin le Comte de la Marche, qui tous deux en ce voyage deuoient aller. Car ils luy estoient plus prochains de sang & d'armes.* Neantmoins le Duc luy repartit, *Qu'il auoit trop plus veu que les deux autres n'auoient, & sçauoit trop mieux où l'on deuoit aller par le pays que non pas eux. Si le chargeoit de ce dont il l'auoit requis, & l'en prioit.* Sur quoy ENGVERRAN dist, *Que sa priere luy estoit commandement, & il le feroit puis qu'il luy plaisoit, à l'aide & conduite de Messire Guy de la Trimoüille.*

Preuues pag. 412.

1395. L'ARMEE partit de France l'an mille trois cens quatre-vingts quinze, & arriua sans obstacle iusques en la Hongrie. Mais le succés de l'expedition fut si malheureux, qu'à la bataille donnée deuant Nicopolis en Misie les Turcs demeurerent victorieux; & les principaux Princes & Seigneurs François prisonniers. Entre lesquels se trouua particulierement ENGVERRAN Seigneur de COVCY, qui auec les

autres fut mené dans la ville de Burse. Où estant tombé malade il fist vn Codicile daté du seiziesme iour de Feurier l'an mille trois cens quatre-vingts dix-sept, en la presence de Philippe d'Artois Comte d'Eu, Connestable de France, de Iaques de Bourbon Comte de la Marche, de Iean le Maingre dit Boucicaut Mareschal de France, du Seigneur de la Trimoüille, de Iean de Hangest Cheualier, de Iean de Rochefort, de Iaques de Courtiamble, de Iean de Saint Aubin, de Iean des Bordes, de Guillaume de la Trimoüille, Cheualiers, & de Iean de Siffreuast Escuyer. Par ce Codicile il esleut sa sepulture en l'Eglise designée par son Testament fait en France auant son partement, sçauoir est au Monastere de la Saincte Trinité de Villeneuue prés la ville de Soissons, de l'Ordre des Celestins, dont il auoit jetté les premiers fondemens: & pour l'accomplissement duquel il obligea lors tous ses joyaux & biens meubles, voire mesme sa Terre de COVCY, & sa Comté de Soissons. Ordonnant qu'apres sa mort nul de ses heritiers ou ayants cause n'en peust iouyr iusques à ce qu'il fust entierement paracheué. Il legua aussi lors à Iaques d'Amance Cheualier, Mareschal de Lorraine, son executeur, la somme de mille florins d'or. En suite dequoy il deceda sans aucuns enfans masles legitimes, & fut son cœur seulement apporté dans le Monastere de Villeneuue, où il receut vne honorable sepulture, auec vn Epitaphe de six vers Latins, qui s'y voient encore à present. Le Roy Charles VI. donna apres sa mort l'office de Bouteiller de France, qu'il tenoit, à Iaques de Bourbon Prince de son Sang, comme l'enseigne vne Histoire Latine du temps. Et quant à YSABEAV DE LORRAINE sa derniere femme, qui le suruescut, elle se remaria l'an mille trois cens quatre-vingts dix-neuf auec ESTIENNE Duc en BAVIERES pere d'YSABEAV DE BAVIERES Royne de France.

Preuues pag. 419. 422. 423

1397.

Pag. 419.

Histoire du Roy Charles VI. escrite à la main.

1399.

Pag. 414.

FILLES D'ENGVERRAN VII. DV NOM Seigneur de COVCY *&* *d'*YSABEAV D'ANGLETERRE *sa premiere femme.*

14. MARIE DE COVCY Comtesse de Soissons, Dame de COVCY & d'Oisy, sera mentionnée plus particulierement cy-apres.

Preuues pag. 411. 413. 430. 432.

VERE-IRLANDE.

14. PHILIPPE DE COVCY receut ce nom en memoire de Philippe de Hainaut Royne d'Angleterre son ayeule maternelle, & fut nourrie dans le Royaume mesme d'Angleterre, où elle prist alliance. Car elle y espousa ROBERT DE VERE Duc d'Irlande, Marquis de Dublin, Comte d'Oxfort, grand Chambellan d'Angleterre, fils de Thomas de Vere Comte d'Oxfort, qui dans l'Histoire de Froissart est appellé par corruption Comte d'Acquessuffort. Elle luy porta en mariage les Seigneuries de *Morholm*, de *Wirisdale*, *d'Vluerston*, & autres assises en la Comté de Lancastre, lesquelles YSABEAV D'ANGLETERRE sa mere auoit euës en dot. Et dit Froissart, *qu'elle estoit belle Dame & bonne, & de plus noble & haute extraction que luy.* Neantmoins *il aima vne des Damoiselles de la Royne lors regnante en Angleterre, Alemande, & fist tant enuers le Pape Vrbain VI. qu'il se démaria de cette* PHILIPPE *fille du Seigneur de* COVCY, *sans nul titre de raison, fors par presomption & nonchalance, & espousa ladite Damoiselle.* A quoy consentit Richart Roy d'Angleterre, qui estoit grandement aueuglé du Duc. Mais la mere d'iceluy en receut vn singulier desplaisir, & retira PHILIPPE DE COVCY auec elle.

Pag. 435.

FILLE D'ENGVERRAN VII. SEIGNEVR DE COVCY, *&* *d'*YSABEAV DE LORRAINE *sa seconde femme.*

14. YSABEAV DE COVCY demeura ieune au bail & gouuernement d'YSABEAV DE LORRAINE sa mere, qui en cette qualité eut de grands procés au Parlement pour la succession d'ENGVERRAN Seigneur de COVCY son espoux, premierement contre MARIE DE COVCY fille aisnée du mesme ENGVERRAN, & veuue de HENRY DE BAR, puis contre Monsieur Louys de France Duc d'Orleans comme ayant le droit d'icelle en la Baronnie de COVCY. Et par Arrest prononcé l'vnziesme iour d'Aoust l'an mille quatre cens huit la moitié

Preuues pag. 423. 428. & suiu.

Pag. 434.

1408.

moitié des villes, chasteaux, & Chastellenies de COVCY, de Marle, & de la Fere, la moitié de la terre d'Otigny, & la quarte partie de celles de Pinon & de Montcornet en Thierasche, furent adiugées à cette YSABEAV DE COVCY sa fille. Laquelle depuis contracta mariage auec PHILIPPES DE BOVRGONGNE Comte de Neuers & de Rethel, fils puisnay de Monsieur Philippes de France dit le Hardy Duc de Bourgongne & de Marguerite de Flandres son espouse. Leurs nopces se firent le iour & feste de S. Georges l'an mille quatre cens neuf en la ville de Soissons, ausquelles assisterent Iean lors Duc de Bourgongne frere du Comte PHILIPPES, la Duchesse de Lorraine, & la Comtesse de Vaudemont, femmes des oncles de la mariée. Et incontinent apres le Comte l'emmena dans sa Comté de Rethel. Mais ils ne iouyrent pas longuement ensemble des fruits que leur promettoit la felicité de leur alliance. Car YSABEAV DE COVCY mourut l'an mille quatre cens vnze, laissant de luy seulement vne fille nommée *Marguerite de Neuers*, qui ne vescut que six mois. Au moyen dequoy les Chastellenies de Marle & de la Fere auec le chasteau d'Acy, retournerent à ROBERT DE BAR fils de MARIE DE COVCY.

BOVRGONGNE NEVERS. De France à la bordure componnée d'argent & de gueule. 1409. Pag. 436. 437. Pag. 437. 439. Pag. 439.

FILS NATVREL D'ENGVERRAN VII. du nom Seigneur de COVCY.

14. PERCEVAL Bastard de COVCY fut Seigneur d'Aubermont, Terre tenue en fief de la Chastellenie de la Fere, & espousa BELLECOVSINE DE SERVL Dame de Serches. De laquelle Seigneurie il rendit aueu à Mathieu de Roye Seigneur de Muret le quinziesme iour de May l'an mille quatre cens dixneuf. Iean Seigneur de Breauté, de Neuuille, & de Mainneual en Normandie, fils aisné de Roger Seigneur des mesmes lieux, & de Marguerite d'Estouteuille sa femme, luy donna aussi la Terre & Seigneurie de Mainneual, par Lettres datées du vingt septiesme iour de Iuin l'an mille quatre cens trente-sept, où il le qualifie son cousin, parent, & amy. Mais par le Testament que PERCEVAL fist au mois de Nouembre ensuiuant, il legua cette mesme Seigneurie de Mainneual à Louys de Luxembourg Comte de Liney & de Saint Paul. Ce qui peut faire presumer qu'il ne laissa point de lignée.

Preuues pag. 440. 1419. Pag. 440. 1437.

Mm

14. MARIE DE COVCY COMTESSE DE Soissons, Dame de COVCY *& d'Oisy.*

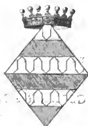
CHAPITRE V.

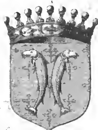
Preuues pag. 425. 425. 426.

LA fille aisnée d'ENGVERRAN VII. du nom Seigneur de COVCY, Comte de Soissons, & d'YSABEAV D'ANGLETERRE sa premiere femme, fut cette MARIE DE COVCY. Du viuant de son pere elle espousa HENRY DE BAR fils aisné de Robert Duc de Bar, Marquis du Pont, &

BAR.

D'azur à deux bars d'or adossez, semé de croix d'or recroisettées au pied long.





de Madame Marie de France seur du Roy Charles V. A raison dequoy en diuers Arrests du Parlement elle est appellée

Pag. 425. 428. 429. 436. MARIE DE BAR LA IEVNE du surnom de son mary. Mais leur mariage ne fut pas de longue durée. Car HENRY DE BAR s'estant acheminé au voyage de Hongrie auec son

Pag. 426. 427 beau-pere ENGVERRAN, il y mourut à la bataille de Nicopolis que les Turcs gaignerent l'an mille trois cens qua-

1396. tre-vingts seize : & laissa MARIE son espouse mere d'vn fils en fort bas âge nommé ROBERT DE BAR.

Voyez l'Hist. de la Maison de Bar ch. xij. ELLE portoit lors seulement la qualité de DAME d'OISY, Terre qui luy fut baillée en dot. Mais incontinent apres elle succeda à ENGVERRAN son pere tant en la Comté de Soissons, qu'en la Seigneurie de COVCY. De laquelle toutesfois elle ne iouyt pas long temps. Car en l'année mille

1400. quatre cens elle la vendit auec les Chastellenies de Marle

Preuues Pag. 425. 427. & de la Fere à Monsieur Louys de France Duc d'Orleans,

Comte de Blois, de Valois, & de Beaumont, pour le prix & somme de quatre cens mille liures tournois, à compter l'escu d'or à la couronne pour vingt-deux sols six deniers. Les Lettres en furent passées le Lundy quinziesme iour du mois de Nouembre. Et par d'autres du vingt-vniesme de Decembre ensuiuant le Roy Charles VI. octroya à ce Duc Louys son frere, que luy & ses hoirs descendans de son corps tinssent de là en auant en Pairrie la mesme Baronnie de COVCY, auec les ville, chasteau, & Chastellenie du lieu, ausquels apartenoient les ville & lieux de Folembray & de Saint Aubin : les ville, chasteau, & Chastellenie de la Fere sur Oise, auec le chasteau du Chastellet, & le lieu de Saint Lambert des Eauës : les ville, chasteau, & Chastellenie de Marle, & les chasteaux d'Acy, & de Gercy, auec toutes leurs autres apartenances. En suite dequoy MARIE DE COVCY trespassa la mesme année que Marie de France Duchesse de Bar mere de son feu mary, qui fut l'année mille quatre cens quatre.

Pag 424.426.

Pag.426.

1404.

NEANTMOINS pour le regard des Chastellenies de Marle & de la Fere, elles ne demeurerent pas annexées à la Pairrie de COVCY. Car par Arrest de l'vnziesme iour d'Aoust l'an mille quatre cens huit elles furent adiugées à YSABEAV DE COVCY seur paternelle de MARIE qui les auoit venduës. Et apres le trespas tant d'elle que de Marguerite de Neuers sa fille née de l'alliance qu'elle contracta auec Philippes de Bourgongne Comte de Neuers, elles retournerent auec celle de Montcornet à ROBERT DE BAR Seigneur d'Oisy son nepueu. En faueur duquel le Roy Charles les erigea en tiltre & dignité de Comté sous le nom de COMTE' DE MARLE, par Lettres données à Paris au mois d'Aoust l'an mille quatre cens treize. Ainsi finit la seconde Famille de COVCY sortie en ligne masculine de celle de GVINES, & passa premierement dans la Maison de Bar, puis dans celle de Luxembourg, & de là dans la Royale de BOVRBON, qui en a apporté les biens à la Couronne, comme i'ay remarqué plus au long en l'Histoire de la Maison de Bar.

1408.

Preuues pag. 428.429.434. 435.

Pag.437 438. 439.

Histoire de la Maison de Bar chap. xiij.

1413.



SEIGNEVRS

DE MONTMIRAIL ET DE DRONAY.

12. *RAOVL DE COVCY SEIGNEVR DE Montmirail, de la Ferté-Gaucher, d'Encre, Hauraincourt, Bailleul, & Hornoy.*

CHAPITRE VI.

Voyez cy-deuant la fin du chap. 2.



NTRE les enfans de GVILLAVME Seigneur de COVCY, d'Oisy, & de Montmirail, & d'YSABEAV DE SAINT PAVL son espouse, le troisiesme fut RAOVL DE COVCY, duquel Froissart celebre souuent le nom & la gloire. En suite du partage fait l'an mille trois cens quarante-sept auec CATHE-
1347. RINE D'AVSTRICHE veuue de feu ENGVERRAN VI. Seigneur de COVCY son frere aisné, comme ayant le bail & gouuernement d'ENGVERRAN VII. leur fils, il demeura Seigneur des Terres de MONTMIRAIL en Brie, & de la Ferté-Gaucher: qui luy escheurent tant de la succession de son pere GVILLAVME, que de celle de ROBERT DE COVCY Chantre & Chanoine de Cambray son oncle. La Seigneurie d'ENCRE, erigée de nostre temps en titre de Marquisat, luy vint aussi depuis, non à cause de mariage par luy contracté dans la Famille des Comtes de Saint Paul, comme ie l'ay creu autresfois escriuant l'Histoire de la Maison de CHASTILLON, mais de l'heredité de IAQVES DE SAINT PAVL Seigneur d'Encre son oncle maternel,
1365. qui deceda sans lignée enuiron l'an mille trois cens soixante-cinq. D'ailleurs apres la mort d'EDOVART Seigneur de Bailleul en Vimeu & de Hornoy, il plaida pour ces deux

Voyez l'Hist. de la Maison Chastillon Liure VI. chap. V. & VI.

Preuues pag. 440. 441.

Terres contre Catherine d'Arthois Comtesse d'Aumale veuue du defunt, & contre Hugues de Melun Cheualier Seigneur d'Anthoing, & les obtint par diuers Arrests comme son heritier plus proche. Car il iustifia aux procés que CHRISTINE DE BAILLEVL son ayeule auoit esté fille de THOMAS DE BAILLEVL frere de IEAN DE BAILLEVL Roy d'Escoce, qui estoit pere d'EDOVART, tous deux enfans d'ALEXANDRE iadis Seigneur de Bailleul & de Hornoy. Il succeda de plus en la Seigneurie de Haurain-court à IEAN DE COVCY son frere, nonobstant le droit qu'y pretendit ENGVERRAN Seigneur de COVCY leur nepueu. Ce qui s'apprend d'vn Tiltre de l'an mille trois 1370.
cens soixante-dix, où il prend la qualité de Seigneur de Pag. 442. 443.
Haurainc ourt & de Bailleul, & d'vn Arrest rendu l'an mille 1374.
trois cens soixante-quatorze. Et finalement il se porta encore heritier de IEANNE DE SAINT PAVL sa tante en la Seigneurie de Freneuch, pour laquelle il eut vn autre procés l'an mille trois cens soixante dix-huit contre 1378.
Waleran de Luxembourg Comte de Saint Paul.

HAR-COVRT. De gueulle à deux fasces d'or.

SON espouse fut IEANNE DE HARCOVRT fille de Iean Comte de Harcourt & de Blâche de Ponthieu Comtesse d'Aumale, Dame de Noyelle sur la mer. Laquelle IEANNE auoit pour freres Iean Comte de Harcourt marié auec Catherine de Bourbon seur de Ieanne de Bourbon Royne de France, Iaques & Philippe de Harcourt, ainsi Preuues pag. 443.
que l'on aprend d'vn Acte daté du seiziesme iour de Ianuier l'an mille trois cens soixante dix-neuf. Elle se trouue 1379.
pareillement nommée auec ce RAOVL DE COVCY son mary en des Lettres passées à Chasteau-Thierry au mois de Pag. 443.
Decembre l'an mille trois cens quatre-vingts neuf, par lesquelles il vendit au Roy Charles VI. cent liures de rente sur 1389.
la Recepte de Troyes, qui luy auinrent auec la Terre de Rommeny par le decés de MARIE DE COVCY Dame de Rommeny & de Chamigny sa seur. Mais peu de temps apres il trespassa, laissant la mesme IEANNE DE HARCOVRT sa femme veuue, & mere de plusieurs enfans, qui dans vn Arrest de l'an mille trois cens quatre-vingts douze sont 1392.
qualifiez heritiers de luy. Et en d'autres des années mille Pag. 442.
trois cens quatre-vingts quatorze, quatre cens trois, & qua- 1403.

1412. tre cens douze, non seulement elle est dite Dame doüairiere de Montmirail, d'Encre, de Bailleul en Vimeu, & de Hornoy, mais aussi mere des mesmes enfans, dont les noms suiuent cy dessous.

Laloüete en son Hist. de Coucy Liu. 3. ch. 1.

L'ALLIANCE que François Laloüete maintient auoir esté prise par ce RAOVL DE COVCY Seigneur de Montmirail auec vne YSABEAV de la Maison de Chastillon, a esté cause qu'autresfois à faute de preuues i'ay estimé qu'elle eut pour pere Iaques de Saint Paul Seigneur d'Encre, & que d'eux vint vn autre RAOVL DE COVCY Seigneur de Montmirail & d'Encre conjoint auec IEANNE DE HARCOVRT. Mais apres auoir bien examiné plusieurs Tiltres & Arrests, lesquels i'ay veus depuis, il m'a apparu fort clairement qu'au lieu de deux RAOVLS il n'y en eut qu'vn, & qu'YSABEAV DE SAINT PAVL sa mere, à cause de laquelle il succeda à Iaques de Saint Paul son oncle en la Seigneurie d'Encre, a seruy de fondement à vn tel erreur. Il portoit les Armes de COVCY chargées sur la premiere fasse de gueulle d'vn Lyon d'or, qui estoit l'Escu de l'ancienne Maison de MONTMIRAIL.

Histoire de la Maison de Chastillon au lieu cité.

ENFANS DE RAOVL DE COVCY SEIGNEVR de Montmirail & de IEANNE DE HARCOVRT *sa femme.*

Preuues pag. 441. 444. 445.

13. ENGVERRAN DE COVCY tint apres son pere RAOVL les Seigneuries de MONTMIRAIL, d'Encre, & de Haraincourt, comme tesmoigne vn Acte du Ieudy sixiesme iour de
1392. Feurier l'an mille trois cens quatre-vingts douze passé soubs le nom de Godefroy de Vaulx Escuyer Bailly pour luy en la Terre de Hauraincourt. Mais peu de temps apres il deceda sans aucune posterité.

Pag. 442.

13. RAOVL DE COVCY fut premierement pourueu de l'Euesché de Mets. Et pendant qu'il l'administroit, les Terres de MONTMIRAIL & d'Encre luy escheurent par le trespas d'ENGVERRAN DE COVCY son frere, ainsi qu'on l'apprend
1403. d'vn Arrest de l'an mille quatre cens trois. Mais depuis il passa à l'Euesché de Noyon, qui est Comté & Pairie de France, lequel il regit l'espace de neuf années. Car il y entra au mois d'Auril
1415. l'an mille quatre cens quinze, & mourut au mois de Mars mille

Pag. 442.

quatre cens vingt quatre. BLANCHE DE COVCY Comtesse de Roucy sa seur luy succeda en ses Seigneuries, & Iean de Mailly en l'Euesché de Noyom. 1424.

13. GVILLAVME DE COVCY se trouue nommé auec IEANNE DE HARCOVRT sa mere en diuerses Plaidoyeries faites au Parlement és années mille quatre cens neuf, quatre cens douze, & quatre cens treize. En l'vne desquelles il est qualifié *Seigneur de Montmirail*, possible par la concession de RAOVL DE COVCY Euesque de Mets son frere. Enguerran de Monstrelet parle aussi de luy honorablement en ses Chroniques soubs l'an mille quatre cens vnze, & remarque qu'il tenoit le party d'Orleans contre les Bourguignons. A raison dequoy il se retira lors en Lorraine deuers l'Euesque RAOVL son frere. Mais depuis il trespassa sans lignée. Preuues pag. 441. 444. 1409. Pag. 414. 1411.

13. BLANCHE DE COVCY espousa HVGVES Comte DE ROVCY & de Braine, fils aisné de Simon de Roucy Comte de Braine, & de Marie de Chastillon. Lequel Comte HVGVES elle suruescut plusieurs années. Car il deceda dés le vingt-cinquiesme iour d'Octobre l'an mille trois cens quatre vingts quinze, comme porte l'Epitaphe graué sur sa tombe en l'Eglise de Saint Yued de Braine. Et certe BLANCHE DE COVCY sa veuue vescut iusques à l'an mille quatre cens trente-sept. Pendant lequel temps elle recueillit les Seigneuries de Montmirail & d'Encre par la mort de RAOVL DE COVCY Euesque de Noyom son frere aduenuë l'an mille quatre cens vingt-quatre. Elle fut aussi Dame de la Ferté-Gaucher, soit en faueur de son mariage, ou par droit de succession. Car il y a des Lettres d'elle en l'Abbaye de Belleauë de l'Ordre de Cisteaux datées de l'an mille quatre cens vingt-neuf, par lesquelles elle s'intitule *Comtesse de Roucy & de Braine, Dame d'Encre, de Montmirail, & de la Ferté-Gaucher.* Et en l'an mille quatre cens trente & vn elle en octroya d'autres à l'Abbaye de la Grace sous Montmirail, où elle se dit encore *Dame de Montmirail.* De son mariage auec HVGVES Comte de Roucy sortirent deux fils, & trois filles. Le fils aisné fut *Iean* Comte de Roucy & de Braine, qui d'Elizabeth de Montagu sa femme procrea *Ieanne de Roucy* heritiere de ses Comtez, alliée à Robert de Sarrebruche Seigneur de Commercy. Le deuxiesme *Hugues de Roucy* mourut ieune, & par le testament qu'il fist le vingt-septiesme iour d'Aoust l'an mille quatre cens douze donna à BLANCHE DE COVCY sa mere la somme de deux mille escus d'or à les prendre sur ce qui luy appartenoit en la succes-

ROVCY. D'or au Lyon d'azur. 1395. Preuues pag. 445. Pag. 446. Pag. 441. 1424. Pag. 445. 1429. 1431. Pag. 446.

sion de feu HVGVES Comte de ROVCY son pere. L'vne des filles appellée *Blanche de Roucy* du nom de sa mere fut mariée par contract du vingt-vniesme iour de Decembre l'an mille quatre cens quatorze auec LOVYS DE BOVRBON Comte de Vendosme, Prince de la Maison Royale, duquel elle n'eut aucuns enfans. Vne autre dite *Ieanne de Roucy* receut pour espoux François d'Albret Seigneur de Sainte Baseille. Et la troisiesme nommée *Marguerite de Roucy* fut alliée auec Thomas Marquis de Saluces. De laquelle alliance issirent entr'autres enfans *Louys* Marquis de Saluces, & *Ieanne de Saluces* conjointe auec Guy de Neelle Seigneur d'Offemont & de Mello. Pag. 445. 446 Le traité s'en fist le douziesme iour de Iuillet l'an mille quatre cens vingt-sept. Mais le mariage fut accomply seulement deux ans apres. En faueur duquel BLANCHE DE COVCY donna à sa petite fille Ieanne la Terre & Seigneurie d'Encre. Et le Marquis Louys son frere luy fist don de toutes celles que feu le Marquis Thomas leur pere auoit au Royaume de France.

1389.

NEELLE-OFFEMONT.

De gueulle à deux bars d'or adossez, semé de trefles de mesme.

13. MARGVERITE DE COVCY fut mariée par contract du second iour d'Aoust l'an mille trois cens quatre-vingts neuf auec GVY DE NEELLE Seigneur d'Offemont & de Mello, fils de Iean de Neelle Seigneur des mesmes lieux, & d'Ade de Mailly sa femme. En consideration duquel mariage RAOVL DE COVCY & IEANNE DE HARCOVRT pere & mere de MARGVERITE luy baillerent la Terre & Seigneurie de Rommeny sur Marne, auec vne maison située à Paris deuant l'Eglise de S. Iean en Greue mouuante des Religieux de S. Iean de Hierusalem à cause de leur maison du Temple. Ce GVY DE NEELLE fist son testament le vingt-vniesme iour d'Octobre l'an mille quatre cens quinze. En suite duquel il mourut, & laissa nostre MARGVERITE DE COVCY son espouse mere de quelques fils, dont l'aisné fut *Guy de Neelle* Seigneur d'Offemont & de Mello allié auec Ieanne de Saluces Dame d'Encre, ainsi que ie viens de dire, moyennant dispense obtenuë du saint Siege, pour ce qu'ils estoient parens du second au tiers degré. Ils eurent aussi des filles, notamment *Ieanne de Neelle* conjoincte auec Guy la Personne Vicomte d'Acy: qui en l'an mille quatre cens seize donna au nom d'elle quittance à MARGVERITE DE COVCY sa mere de toutes les choses que feu Guy de Neelle Seigneur d'Offemont son pere auoit traitées & accordées à son mariage.

12. AVBERT DE COVCY SEIGNEVR de DRONAY.

CHAPITRE VII.

CEt AVBERT fut le dernier fils de GVILLAVME Seigneur de COVCY & d'YSABEAV DE SAINT PAVL sa femme, & porta le tiltre de Seigneur de DRONAY, Terre située prés de Montmirail en Brie, qui luy escheur en partage, auec diuerses rentes. Il prist alliance de mariage auec IEANNE DE VILLESAVOIR Dame de Droisy, qui d'vn premier espoux auoit vn fils en bas âge appellé Louys de Vailly. Car vn Tilrre de l'an mille trois cens soixante-douze fait foy, qu'à cause d'elle AVBERT DE COVCY en eut le bail, & en certe qualité passa lors ptocuration pour rendre aueu de la Terre de Montigny saincte Felize. Il en donna pareillement vne autre à Enguerran de Cuise datée du mois de Mars l'an mille trois cens quarre-vingrs huit, pour vendre en son nom au Roy Charles VI. cent liures tournois de rente sur la Recepte ordinaire de Troyes, qui luy escheurent par le decés de MARIE DE COVCY Dame de Rommeny sa seur. Mais au mesme an il mourut, & IEANNE DE VILLESAVOIR sa femme quatre ans apres: & furent tous deux enterrez dans le Chœur de l'Eglise de Nogent prés de Covcy, où leur sepulchre se void decoré de leurs effigies.

Preuues pag. 410. 447.

VILLESAVOIR.

Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon Liu. 12. ch. 13.

1372. Pag. 447.

1388.

FILLES D'AVBERT DE COVCY SEIGNEVR de Dronay, & de IEANNE DE VILLESAVOIR sa femme.

13. MARIE DE COVCY Dame de Droisy fut mariée trois fois. Car en premieres nopces elle espousa GILLES Seigneur de MAILLY fils de Iean Seigneur du mesme lieu, & frere d'Agnes de Mailly conjointe auec Thomas de Lille Cheualier Seigneur de Fresnes. Secondement elle reprist alliance auec GAVCHER DE CHASTILLON Cheualier Seigneur du Buisson, qui à cause d'elle auoüa tenir certaine Terre & Seigneurie à Droisy de Iean de Roye Seigneur de Muret son cousin, par Acte passé l'an mille trois cens quatre-vingts vnze. 1391.

MAILLY. Preuues pag. 447.

CHASTILLON.

Inuent. des Tiltres de Muret.

LISAC. Et en fin elle se remaria pour la troisiesme fois auec LEAN DE LISAC Huissier d'armes du Roy, comme il s'apprend d'vn Arrest donné entre Robert de Bethune Vicomte de Meaux, Pag. 448. Colart de Cressonsart, le Seigneur de Mailly, Thibaut de Soissons Seigneur de Moreul, & eux d'vne part, & Pierre de la Tri-
1399. moüille Escuyer Seigneur de Dours d'autre part, l'an mille trois cens quatre-vingts dix-neuf. Auquel an d'ailleurs le mesme IEAN DE LISAC auoüa aussi tenir la Terre de Droisy de Mathieu de Roye Seigneur de Muret, à cause de cette MARIE DE COVCY Dame doüairiere de Mailly & du Buisson sa femme. D'eux proceda seulement vne fille, qui fut *Ieanne de Lisac* Dame de Droisy alliée auec Héry Dauid Seigneur de Longueual, de Frise, & de Ghisen en Flandres. Et de leur alliance vint vne autre fille appellée *Marguerite Dauid* leur heritiere vnique, laquelle eut pour mary Estienne de Vignolles dit la Hire Seigneur de Montmotillon, Escuyer de l'Escuyrie du Roy.

RAINEVAL 13. YSABEAV DE COVCY fut conjointe auec RAOVL Seigneur DE RAINEVAL, qui par Lettres passées à Paris au
1387. mois de Feurier l'an mille trois cens quatre-vingts sept vendit auec elle au Roy Charles VI. quatre cens liures de rente sur la Preuues pag. 447. 448. Recepte de Troyes, lesquelles AVBERT DE COVCY son pere luy auoit données en mariage. Elle mourut l'an mille qua-
1413. Pag. 444. tre cens treize, & laissa pour heritier vn fils nommé *Iean de Raineual* Cheualier.

FILS NATVREL D'AVBERT DE COVCY Seigneur de Dronay.

13. AVBERT DE COVCY nasquit des embrassements illegitimes d'AVBERT DE COVCY Seigneur de Dronay, & d'vne femme appellée Robinette. Et estant paruenu à l'ordre de Cheualier, le Roy Charles VI. luy octroya Lettres de legiti-
1398. mation datées du mois de May l'an mille trois cens quatre-vingts dix-huit.



LES VICOMTES DE MEAVX.

10. IEAN DE GVINES VICOMTE DE Meaux, Seigneur de la Ferté-Gaucher, de la Ferté-Ancoul, de Tresmes, Belo, & Rommeny.

CHAPITRE VIII.

IVSQVES icy ont esté representez les Descendans de GVILLAVME Seigneur de COVCY fils aisné d'ENGVERRAN DE GVINES. Maintenant l'ordre requereroit que la Branche d'ENGVERRAN DE COVCY Seigneur de Condé en Brie son frere puisnay fust deduite. Mais d'autant qu'il succeda en la VICOMTÉ DE MEAVX par l'extinction de la lignée de IEAN DE GVINES son oncle, & afin que la suite des VICOMTES ne soit point interrompue, il conuient traiter premierement du mesme IEAN DE GVINES & de sa posterité. Il estoit troisiesme fils d'ARNOVL III. du nom Comte de GVINES & d'ALIX DE COVCY son espouse, & partagea la succession d'ENGVERRAN IV. Seigneur de COVCY son oncle maternel auec ENGVERRAN DE GVINES son frere au mois de May l'an mille trois cens vnze. Par lequel partage luy escheurent les chasteaux & Chastellenies de la Ferté-Gaucher & de la Ferté-Ancoul, la maison de Tronoy ou Dronay, auec les vignes de Vaucelles, la Terre de Boissy, la VICOMTÉ DE MEAVX dont il prist le tiltre, & les Terres & Seigneuries de Traimes, de Belo, & de Rommeny, auec toutes leurs appartenances.

Voyez cy-deuant le Liure V. pag. 175.

1311.

Preuues pag. 195. 196.

IL s'allia par mariage auec IEANNE DE CHANTILLY

CHANTILLY.

D'or à la croix de gueulle chargée de cinq couppes aussi d'or.

Voyez l'Hist. de la Maison de Montmorency Liure 3. ch. 5.

Preuues pag. 399

fille de Guillaume Seigneur de Chantilly surnommé LE BOVTEILLER, à cause que ses predecesseurs auoient tenu fort longuement l'office de Bouteiller de France. I'ay escrit en l'Histoire de la Maison de Montmorency, qu'elle eut pour pere Iean dit le Bouteiller Seigneur de Chantilly, & pour mere Ieanne d'Aunoy Dame en partie de Moncy-le-neuf. Mais il m'a apparu depuis par de plus certaines preuues, qu'elle fut veritablement fille de Guillaume leur fils. Elle auoit espousé en premier lit Mathieu V. du nom Seigneur de Montmorency, d'Escoüen, & de Damuille, qui deceda sans enfans. Et estant demeurée veuue de luy enuiron l'an mille trois cens cinq, elle se remaria depuis auec nostre IEAN DE GVINES Vicomte de Meaux, qui en cette qualité plaida pour son doüaire contre Iean Seigneur de Montmorency frere & heritier du defunt, comme enseigne vn Arrest prononcé le Lundy auant la Chandeleur l'an mille trois cens treize.

Pag. 397.

1313.

LE mesme IEAN DE GVINES se ioignit auec les Nobles de Champagne, qui s'allierent ensemble pour obuier aux subuentions, changements de monnoyes, & autres choses faites par le Roy Philippes le Bel, dont ils se disoient auoir esté greuez & appauuris. Car entre ceux qui en seellerent le Traité le vingt-quatriesme iour de Nouembre l'an mille trois cens quatorze, il se trouue nommé le quatriesme. Et au Seau qu'il y apposa paroist l'Escusson des Armes de GVINES toutes plaines. Ce qui me fait croire qu'ENGVERRAN DE GVINES Seigneur de COVCY son frere aisné les portoit escartellees de celles de COVCY. Autrement s'il les eust retenuës plaines, luy eust deu les charger d'vne brisure. Tant y a qu'il fut aussi l'vn des Seigneurs que le Roy Philippes le Long manda par Lettres du dix-neufiesme iour d'Aoust l'an mille trois cens dix-neuf, de se rendre à Ouchy le Chastel à la quinzaine de la Natiuité Nostre Dame, pour de là aller auec sa Majesté contre les Flamans rebelles. Il viuoit encore l'an mille trois cens vingt-trois, ayant perdu auparauant IEANNE DE CHANTILLY sa femme, qui le laissa pere d'vne seule fille mentionnée cy-apre

Preuues pag. 398.

1314.

Pag. 400.

1319.

1323.

Pag. 400.

FILLE VNIQVE DE IEAN DE GVINES Vicomte de Meaux, & de IEANNE DE CHANTILLY *sa femme.*

II. IEANNE DE GVINES fut mariée auec GAVCHER DE CHASTILLON fils aisné de Iean de Chastillon Seigneur de Gandelus, de la Ferté en Ponthieu, & de Marigny, depuis grand Maistre de France, & d'Alienor de Roye sa premiere femme. Le traité de leur mariage se fist le Lundy deuant la feste de sainte Croix en Septembre l'an mille trois cents vingt-trois, en la presence de l'Abbé de saint Faron de Meaux, de Guillaume de Chantilly, du Vidame de Chaalons, de Renaut d'Acy Sire de Trocy, de Gaucher d'Vchier ou d'Vnchar, de Thomas de la Mote, de Pierre Choisel, de Nicolas d'Aunoy dit Colart, & de Iean de Pacy, Cheualiers. Et par les conuentions il fut accordé que Iean de Chastillon & son espouse donneroient à GAVCHER leur fils deux mille cinq cents liures de rente en fonds de terre, à prendre chacun an la moitié sur la Chastellenie de Gandelus, & l'autre moitié sur la Terre de la Ferté en Ponthieu. Moyennant quoy IEAN DE GVINES Vicomte de Meaux bailla aussi à sa fille IEANNE sa Chastellenie de la Ferté-Ancoul auec toutes les apartenances d'icelle, c'est à sçauoir la VICOMTÉ DE MEAVX, Treymes ou Tresmes, Belo, Pauuenr, & tout ce qu'il tenoit en fief tant de l'Euesque de Meaux, que de l'Abbé de saint Faron. Les mesmes GAVCHER DE CHASTILLON & IEANNE DE GVINES estoient lors si jeunes, qu'ils differerent pour quelque temps la celebration de leurs nopces. Mais en fin les ayants acomplies, ils procreerent vn fils appellé GAVCHER DE CHASTILLON, bien que j'aye esté autrefois d'opinion contraire, à faute de bonnes & euidentes preuues. Car les Lettres du partage accordé l'an mille trois cents quarante-sept entre les enfans de GVILLAVME Seigneur de COVCY font mention d'vn GAVCHER DE CHASTILLON jadis Vicomte de Meaux, qui doit auoir esté le fils & successeur de IEANNE DE GVINES, non pas son mary. La raison est que par sa mort toutes les Terres que sa mere & IEAN DE GVINES son ayeul auoient possedées retournerent aux nepueus du mesme IEAN lors viuans : à sçauoir ENGVERRAN DE COVCY Seigneur de Condé en Brie, & ROBERT DE COVCY Chantre de Cambray, tous deux enfans puisnez d'ENGVERRAN DE GVINES V. du nom Seigneur DE COVCY. Car ils en firent lors partage ensemble, par lequel la Chastellenie de la Ferté-An-

CHASTILLON.

De gueulle à trois pals de vair, au chef d'or chargé d'vne merlette de sable.

1323.

Preuues page, 400.

Voyez l'Hist. de la Maison de Chastillon Liure 8 chap. 2. & 3.

1347.

Preuues pag. 411.

Pag. 411. coul, auec la Vicomté de Meaux, & les Terres de Tresmes, de Belo, & de Paunant, escheurent à ENGVERRAN, qui continua la suite des VICOMTES DE MEAVX representéecy apres. Et à ROBERT demeura la Chastellenie de la Ferté-Gaucher, auec les Terres de Rommeny, de Chamigny, de Boissy, & de Dronay, lesquelles apres son decés allerent aux enfans de GVILLAVME Seigneur de COVCY fils aisné d'ENGVERRAN V. du nom, comme i'ay desia remarqué en partie cy-deuant. Voyez cy-dessus la fin du Chap. 2. & 3. & le 6.

---

11. ENGVERRAN DE COVCY VICOMTE de Meaux, Seigneur de Condé en Brie, de la Ferté-Ancoul, d'Autresche, Tresmes, & Belo.

CHAPITRE IX.

LE dernier Rameau que produisit la Branche de la seconde Famille de COVCY sortie du tronc de l'Arbre de GVINES fut celuy des VICOMTES DE MEAVX diuisé en deux, dont l'vn a esté descrit au Chapitre precedent. L'autre commença par ENGVERRAN second fils d'ENGVERRAN DE GVINES V. du nom Seigneur de COVCY, & de CHRESTIENNE DE BAILLEVL son espouse, autrement dite DELINDESEY dans quelques Memoires. Cet ENGVERRAN, à l'exemple de GVILLAVME Seigneur de COVCY son frere aisné, quitta le surnom & l'Escusson de GVINES, & prist ceux de COVCY. Neantmoins afin de mettre qnelque difference en ses Armes, il les brisa au quartier dextre d'vn petit Escu de GVINES chargé dans le milieu d'vn autre moindre Escusson de gueulle. Voyez cy-deuant la fin du Chap. 1. Preuues pag. 404. 413.

Il fut premierement Seigneur de Condé en Brie, & soubs ce titre espousa MARIE DE VIENNE Dame de Rompst en Brabant, d'Escornays en Flandres, & autres Terres, petite fille de Philippe Comte de Vienne au pays de Luxembourg, & lors veuue de Guillaume de Flandres II. du nom Seigneur de Tenremonde. En suite dequoy il eut procés pour l'assignation de son doüaire à l'encontre de Iean de Flandres Seigneur de Neelle frere & heritier du defunt, comme il se void par vn Arrest donné au Parlement l'an mille trois cens vingt-quatre. Il entra pareillement en

VIENNE. Preuues pag. 449. Pag. 448. 1324.

debat auec IEANNE DE FLANDRES Dame de Saint Gombain veuue d'ENGVERRAN IV. Seigneur de COVCY son grand oncle, pour le partage de la Terre d'Autresche Pag. 448. 456.
assise au pays de Valois en la Chastellenie de Pierrefons, où elle auoit les trois parts, & luy le quint. Mais au mois de Septembre l'an mille trois cens vingt-neuf, ils s'en accor- 1329.
derent ensemble, & par l'accord elle luy ceda tout ce qu'elle auoit en cette Terre pour cinquante liures de rente. Ce Pag. 449.
qu'il accepta du consentement de MARIE DE VIENNE sa femme.

QVELQVE temps apres le domaine du mesme EN- Preuues pag. 449.
GVERRAN DE COVCY s'augmenta encore d'ailleurs. Car il recueillit la Chastellenie de la Ferté-Ancoul autrement appellée la Ferté sous Ioüarre, auec la VICOMTÉ DE MEAVX, dont il porta de là en auant le tiltre, & les Terres de Tresmes, de Belo, & de Pauuant, qui luy escheurent par le decés de GAVCHER DE CHASTILLON Vicomte de Meaux fils & heritier de IEANNE DE GVINES sa cousine germaine, comme i'ay desia dit au Chapitre precedent. Et bien que l'on ne sçache pas au vray l'année, en laquelle cette succession luy auint, toutesfois il est certain que ce fut de-
uant mille trois cens trente-sept : pource qu'il y a Lettres 1337.
de luy expediées lors en faueur de l'Eglise de Saint Fiacre Pag. 449.
en Brie, par lesquelles il prend la qualité de *Vicomte de Meaux, Seigneur de Condé en Brie, & de la Ferté-Ancoul.* Bref ENGVERRAN VI. du nom Seigneur de COVCY son nepueu estant tenu de luy asseoir six cens liurées de terre à parisis en accomplissement de trois mille liurées de terre qu'il deuoit emporter pour sa part de la succession de feu ENGVERRAN DE GVINES V. du nom Seigneur de COV-
CY son pere, il deputa l'an mille trois cens quarante & vn 1341.
au mois de Ianuier Iean de Lully Seigneur de Montchau-
mery, Clerambaut Chambellan son Gruyer de Coucy, Ber- Pag. 449.
taut de Gonnelieu, & Iean de Vienne, Escuyers, pour luy en faire l'assiette en la Chastellenie d'Oisy sur les bois de Hauraincourt. A quoy consentit CATHERINE D'AVSTRICHE Dame de Coucy femme du mesme ENGVERRAN VI.

MARIE DE VIENNE espouse de nostre Vicomte de

Meaux estoit decedée auparauant. Ce qui luy donna la liberté de se remarier en secondes nopces auec ALEMANDE

FLOTE-REVEL. Fassé d'or & d'azur de 6 pieces.

DE REVEL fille de Guillaume Flote Seigneur de Reuel en Auuergne, Chancelier de France. Car elle se trouue qualifiée sa femme dans vn Arrest rendu l'an mille trois cens quarante-trois entr'eux d'vne part, & Iean de Barlet Escuyer d'autre, à cause de certains biens qui auoient appartenu à feu Maistre Iean de Soissons Doyen de l'Eglise de Laon. I'ay dit ailleurs que ce Vicomte estoit fils d'ENGVERRAN DE COVCY & de MARIE DE VIENNE, & qu'ALEMANDE DE REVEL l'eut pour premier mary. Mais depuis quelques meilleures preuues & instructions m'ont asseuré, que comme il n'y eut qu'vn ENGVERRAN Vicomte de Meaux, qui l'espousa en deuxiesme alliance, aussi elle auoit esté conjointe en premier lit auec EVSTACHE DE CONFLANS Seigneur de Marueil, d'Ostel, & de Hertonges, duquel elle eut vne fille appellée *Ieanne de Conflans*. Puis ayant perdu la compagnie d'ENGVERRAN, qui mourut l'an mille trois cens quarante-quatre, elle se remaria pour la troisiesme fois auec GAVCHER DE CHASTILLON Seigneur de la Ferté en Ponthieu & de Gandelus, veuf de IEANNE DE GVINES Vicomtesse de Meaux. A cause dequoy le mesme GAVCHER & elle plaiderent l'an mille trois cens quarante cinq contre les enfans du Vicomte ENGVERRAN son deuxiesme espoux nommez cy-apres, afin d'auoir l'assignation de son doüaire.

Marginalia: 1343. Preuues pag. 449. — *Histoire de la Maison de Chastillon Liu. 8. ch. 2. & 3.* — Pag. 450. — 1344. — *Hist. de Chastillon Liu. 8. ch. 2. p. 428.* — 1345. — Pag. 449. 450.

ENFANS D'ENGVERRAN DE COVCY, Vicomte de Meaux, & de MARIE DE VIENNE *sa premiere femme.*

12. PHILIPPES DE COVCY Vicomte de Meaux, Seigneur de Condé en Brie, de la Ferté-Ancoul, de Tresmes, & de Rompst en Brabant, sera mentionné plus amplement cy-apres.

12. IEANNE DE COVCY Dame d'Autresche & des bois de Hauraincourt, aura aussi son Chapitre à part.

Preuues pag. 450. 1345. 12. MARIE DE COVCY se void nommée auec son frere & sa seur dans vn Arrest de l'an mille trois cens quarante-cinq. Depuis

puis elle fut conjointe auec GAVCHER DE CHASTILLON Seigneur de Rosoy en Tierasche & de Clacy, Vidame de Laonnois: & luy porta en mariage la quarte partie des Terres de Vienne, de Condé en Brie, & de Belo. Lesquelles ayans venduës ensemblement à Iean & Guillaume de Dormans, elles furent retirées en suite par Michel Seigneur de Ligne & ALIENOR DE COVCY sa femme. La mesme MARIE vendit aussi du consentement & auctorité de ce GAVCHER son espoux le droit successif qui luy appartenoit en l'heredité de feuë MARIE DE VIENNE sa mere, à ALIENOR & IEANNE DE COVCY ses niepces. Dequoy les Lettres furent passées le troisiesme iour d'Aoust l'an mille trois cens cinquante-cinq. Mais bien tost apres elle demeura veuue, & mere de quelques enfans en bas âge. Au nom desquels elle accorda auec l'Euesque de Laon le Vendredy prochain apres la Conception de Nostre Dame audit an, sur ce qu'elle n'auoit comparu deuãt luy ou ses gens à certain iour passé, *pour faire monstre en armes & en cheuaux à cause des fiefs qu'elle tenoit de luy, pour cause de la semonce & des guerres du Roy, qui auoient esté depuis le iour de la Saint Remy precedent iusques alors.* Ceux qui ont suiuy ce que i'ay escrit autresfois, qu'elle estoit fille de GVILLAVME Seigneur de COVCY & d'YSABEAV DE SAINT PAVL, se sont trompez apres moy en ce point, aussi bien qu'en plusieurs autres qui concernent la Maison de COVCY.

CHASTILLON. *Hist. de la Maison de Chastillon Liure 9 chap. 14.* Preuues pag. 411. 1355. *Hist. de Chastillon au lieu cité.*

---

12. *PHILIPPES DE COVCY VICOMTE de Meaux, Seigneur de Condé en Brie, de la Ferté-Ancoul, de Tresmes, & de Rompst en Brabant.*

CHAPITRE X.

A ENGVERRAN succeda PHILIHPES DE COVCY son fils tant en la Vicomté de Meaux, qu'aux Seigneuries de Condé en Brie, & de la Ferté-Ancoul. Il eut aussi de la succession de MARIE DE VIENNE sa mere la Terre de Rompst en Brabant, & autres situées en Flandres, & en Hainaut. Son espouse fut IEANNE DE CANNY fille de Raoul Flament Seigneur de Canny, comme enseignent des Lettres des années mille trois cens quarante-quatre, & trois cens quarante-sept, gardées aux Archiues

Preuues pag. 450. 451. CANNY. Pag. 451. 453. 1344. 1347.

Pag. 452. du chasteau de Varennes. Et par d'autres posterieures on apprend qu'elle auoit esté mariée auparauant auec vn Cheualier appellé IEAN DE PREAVX, dont n'estoit procedée qu'vne fille. Mais elle en procrea deux autres à nostre PHILIPPES, lesquelles apres leurs decés auenus deuant l'an mille trois
1350. cens cinquante demeurerent au bail & gouuernement de IEAN DE COVCY Seigneur de Hauraincourt leur cousin, ainsi qu'il sera iustifié cy-apres.

FILLES DE PHILIPPES DE COVCY Vicomte de Meaux, & de IEANNE DE CANNY sa femme.

13. ALIENOR DE COVCY estoit fort ieune quand ses pere & mere decederent. Parquoy IEAN DE COVCY Seigneur de Hauraincourt obtint la garde & administration tant d'elle que de IEANNE sa seur, & de leurs biens. Depuis elle espousa
LIGNE. MICHEL Seigneur de LIGNE en Hainaut, & pour la portion qu'elle deuoit auoir luy porta en mariage les Terres que feus
Preuues pag. 452. 455. PHILIPPE DE COVCY son pere, & IEANNE DE CANNY sa mere, auoient és pays de Flandres, de Brabant, de Hainaut, de Cambresis, & ailleurs hors le Royaume de France.
Pag. 455. Elle retira aussi auec luy la quarte partie des Terres de Vienne, de Condé, & de Belo, que MARIE DE COVCY Dame de Rosoy sa tante, & le Seigneur de Rosoy mary d'icelle (non pas de Roye, comme il s'est glissé dans les Preuues) vendirent aux deux freres de Dormans. Bref apres la mort de sa seur
Pag. 453. 454. 455. IEANNE DE COVCY elle obtint encore la Vicomté de Meaux, auec la Chastellenie de la Ferté-Ancoul, & autres Terres qui luy estoient escheuës. Mais elle n'en iouyt pas longuement, pource qu'elle mourut elle-mesme sans lignée sur
1371. la fin de l'an mille trois cens soixante & vnze, & laissa heritiers de toutes ses grandes Seigneuries les enfans de IEANNE DE COVCY Dame d'Autresche sa tante, ainsi qu'il sera rapporté plus amplement au Chapitre prochain.

13. IEANNE DE COVCY Vicomtesse de Meaux, Dame de
Preuues pag. 451. 452. Condé en Brie, de la Ferté-Ancoul, & de Tresmes. Elle estoit seur puisnée d'ALIENOR Dame de LIGNE, bien que i'aye escrit autresfois le contraire, & contracta mariage auec IEAN
CHASTILLON. *Histoire de la Maison de Chastillon Li. 8. ch. 8.* DE CHASTILLON fils aisné de Gaucher de Chastillon VI. du nom Seigneur de Chastillon sur Marne, de Troissy, & de la Ferté en Ponthieu, depuis Capitaine de la ville de Reims, &

souuerain Maistre d'Hostel de la Reyne, & d'Alemande de Reuel sa seconde femme. Le traité s'en fist à Paris le douziesme iour de Mars l'an mille trois cens soixante, par lequel GAVCHER DE CHASTILLON d'vn costé donna à IEAN son fils en heritage perpetuel pour luy & pour ses enfans le chasteau sans pris & la Chastellenie de la Ferté en Ponthieu, auec les appartenances iusques à la valeur de trois mille liures tournois de rente. D'autre part RAOVL FLAMEN Seigneur de Canny ayeul maternel de IEANNE promist & se fist fort pour MICHEL Seigneur de LIGNE & ALIENOR DE COVCY sa femme seur germaine de ladite IEANNE, qu'en accomplissant cette alliance ils consentiroient que IEAN DE CHASTILLON son mary & elle prissent la portion qui luy appartenoit en l'heredité de feu PHILIPPES DE COVCY & de feuë IEANNE DE CANNY ses pere & mere en la VICOMTE' DE MEAVX, Chastellenie de la Ferté-Ancoul dite soubs Ioüarre, & és autres Terres estans par deçà la riuiere d'Oise. Ce qui fut effectué, & dura leur compagnie coniugale iusques à l'an mille trois cens soixante-huit seulement. Car la mort retira lors du monde nostre IEANNE DE COVCY, laquelle estant destituée d'enfans eut pour heritiere ALIENOR Dame DE LIGNE sa seur. Mais auant que de mourir elle fist vn testament, par lequel elle donna quelques biens à *Gaucher* & à *Ieanne de Chastillon* frere & seur de son espoux, ordonna quarante liures de rente pour la fondation d'vne Chapelle, & nomma pour ses executeurs Iean de Chastillon son mary, Gaucher Seigneur de Chastillon son beau-pere, Gaucher de Chastillon Seigneur de Dours, Raoul Flamen Seigneur de Canny, & le grand Ministre de l'Hostel-Dieu de Meaux. Pour raison dequoy les mesmes legataires & executeurs ayans depuis meu procés contre MICHEL Seigneur DE LIGNE & ALIENOR DE COVCY sa femme, en fin par traité verifié & emologué en la Cour de Parlement le vingtiesme iour de Decembre l'an mille trois cens soixante & vnze, le Comte de Sarebruche, le Comte de Braine, le Seigneur de Canny, & Mathieu de Hangest, accorderent les parties en la maniere qui ensuit. *C'est à sçauoir que lesdits Seigneur & Dame de* LIGNE *seroient & demourroient quittes à plain desdits leis & testament, en payant ausdits enfans dedans vn mois prochain auenir seize cens francs d'or. Item que le Seigneur de Canny & le Seigneur de Dours employeroient trois cens francs à faire l'obseque de ladite defunte Vicomtesse, & payeroient les menus lais contenus en son testament. Item que lesdits Seigneur & Dame de* LIGNE *bailleroient quarante liures de terre à tournois pour la Chapelle que ladite defunte*

1360. Preuues page 450. 451. 1368. Pag. 453. 1371. Pag. 453. 454.

Vicomtesse auoit deuisée à sa derniere volonté. Quant à IEAN DE CHASTILLON, il se remaria en suite auec MARIE DE MONTMORENCY fille de Charles Seigneur de Montmorency, Mareschal de France, & de Ieanne de Roucy sa seconde femme, ainsi que i'ay remarqué plus particulierement és Histoires des Maisons de Montmorency & de Chastillon.

12. *IEANNE DE COVCY DAME d'Autresche, des Bois de Hauraincourt, & de Vendeuil.*

CHAPITRE XI.

CETTE IEANNE DE COVCY estoit fille d'ENGVERRAN DE COVCY Vicomte de Meaux, & de MARIE DE VIENNE Dame de Rompst son espouse, & se voit mentionnée auec PHILIPPES & MARIE DE COVCY ses frere & seur dans vn Arrest de l'an mille trois cens quarante-cinq. Elle receut pour mary IEAN DE BETHVNE dit DE LOCRES Seigneur de Vendeuil, du Verger, Liefontaines, Rumigny, & Anisy, lequel estoit fils de Iean de Bethune dit de Locres & de Marie de Roye Dame de Vendeuil sa femme. Et en suite de leur mariage ENGVERRAN pere de IEANNE & PHILIPPES DE COVCY son frere estans decedez, le mesme IEAN son espoux obtint commission de la Duchesse de Brabant & de Limbourg adressée à IEAN DE COVCY Seigneur de Hauraincourt bail des enfans mineurs de PHILIPPES, pour auoir deliurance de la part qui à ladite IEANNE DE COVCY sa femme deuoit appartenir és Terres de ses pere & mere situées au pays de Brabant. Voicy la forme, & les propres termes des Lettres. *De par la Duchesse de Lembourg & de Brabant. Chiers cousin, par deuant nous est venus Messire* IEAN DE LOCRES, *nous requerant le loy de nostre pays de celle eskeance qui à sa femme est eskeuë de la mort de Messire* ENGVERRAN DE COVCHI *son pere & de sa mere. Et comme vous soyez mainbours des enfans Messire* PHILIPPE DE COVCHI *son frere, & gouuerneur de leurs biens, nous*

Preuues pag. 450.

1345.

BETHVNE.

D'argent à la fasce de gueules.

le vous signefions, afin que vous ayez sur ce auis & conseil, & que en venez respondre sur sa requeste, & que vous fachiez tant à ly en autant que tenus en estes, qu'il se tiegne pour contant. Car il nous conuient faire à chacun droit & loy selon l'vsage de nostre pays. Nostre Seigneur soit garde de vous. Escrit à Brucelle le second iour de March.

IE n'ay point appris quel fut l'effet de cette demande. Preuues pag. 455. 456.
Mais par vn Arrest du Parlement on recognoist, que IEANNE DE COVCY obtint pour sa dot & pour son partage les Bois de Hauraincourt assis en Arthois, qui valoiẽt lors sept cens liures de rente tous les ans, la terre d'Autresche en Valois estimée à huit cens liures de rente, la quarte partie de Condé en Brie valant deux cens liures, la Terre d'Escornays auec les disines de Marques prés de Lille en Flandres, tenuës en franc aleu, prisées à cent vingt liures, & la Terre de Buissu prés de Peronne eualuée à quatre-vingts liures. Lesquelles sommes montoient ensemble à la valeur de deux mille liures de rente. Elle deceda l'an mille trois 1363.
cens soixante trois, laissant veuf IEAN DE BETHVNE son mary, qui la suruescut iusques à l'an mille trois cens soixante- Pag. 455.
dixhuit. Et furent tous deux enterrez en l'Eglise de l'Abbaye d'Orcamp, dans la Chapelle de sainct André. Ils pro- 1378.
creerent neuf enfans, dont il y en eut cinq qui moururent ieunes. Les quatre autres furent deux fils & deux filles nommez cy-dessoubs.

ENFANS DE IEANNE DE COVCY DAME *d'Autresche, & de* IEAN DE BETHVNE *Seigneur de Vendeuil son mary.*

13. ROBERT DE BETHVNE Seigneur de Vendeuil succeda à ALIENOR DE COVCY Dame de LIGNE sa cousine germaine en tous les biens qu'ENGVERRAN DE COVCY Vicomte de Meaux son ayeul maternel, & MARIE DE VIENNE son ayeule auoient possedez. Car par le decés d'i- 1371.
celle il recueillit la Vicomté de Meaux, dont il prist la qualité, la Chastellenie de la Ferté-Ancoul, les trois parts de la Terre de Condé, celles de Belo, de Chauuigny en Brie, de Baailly au Preuues pag. 456.
Bailliage de Senlis, de Haudenbourc, d'Estre, & de Rompst en Brabant. A cause dequoy il fut poursuiuy de payer quelques debtes de la mesme ALIENOR & de MICHEL Seigneur Pag. 455.

DE LIGNE son espoux. Entr'auttes, quarante liures de rente à heritage amorties, lesquelles feuë IEANNE DE COVCY Vicomtesse de Meaux, Damoiselle de Chastillon, auoit laissées pour fonder vne Chapelle. Item trois cens vieils florins mailles d'or en quoy feu ENGVERRAN DE COVCY ayeul de cette ALIENOR estoit obligé à vn bourgeois de Bruges. Mais pource que MICHEL Seigneur de LIGNE l'auoit suruescuë, & par consequent estoit tenu d'acquiter lesdites debtes, il en traita depuis auec *Iean* Seigneur *de Ligne*, comme successeur & ayant cause de Michel par le moyen de feu *Guillaume* Seigneur *de Ligne* son pere, oncle d'iceluy, & de *Guillaume de Ligne* son frere aisné, dont la veuue Marie de Lalain auoit repris alliance auec Englebert d'Enghien. Les Lettres de leur accord furent passées à Merbes en Hainaut pres de la Boussiere, le Dimanche prochain apres le iour de saint Denys

1387. l'an mille trois cens quatre-vingts sept. Auquel temps ROBERT DE BETHVNE estoit marié pour la seconde fois auec IEANNE DE BARBANÇON sœur de la femme de Iean de Ligne. Car il espousa premierement IEANNE DE CHASTILLON fille de Gaucher III. du nom Comte de Porcean & de Ieanne de Conflans, de laquelle il n'eut qu'vne fille qui mourut incontinent apres sa mere. En deuxiesmes nopces il s'allia auec IEANNE DE BARBANÇON fille aisnée de Iean Seigneur de Barbançon, & d'Yoland de Lens: dont il ne luy demeura point encore d'enfans. Finalement il se remaria en troisiesme lit auec Ysabeau de Guistelles veuue de Hugues de Melun Seigneur de Faluy, de laquelle il procrea deux filles. L'aisnée fut IEANNE DE BETHVNE Vicomtesse de Meaux, Dame de la Ferté-Ancoul, & autres grandes Terres, conjointe auec ROBERT DE BAR Comte de Marle & de Soissons, fils de HENRY DE BAR, & de MARIE Dame de COVCY, Comtesse de Soissons. Dont issit IEANNE DE BAR Comtesse de Marle & de Soissons, Vicomtesse de Meaux, Dame de la Ferté-Ancoul, femme de Louys de Luxembourg Comte de S. Paul, de Brienne, & de Liney, Connestable de France, qui d'elle procrea *Pierre de Luxembourg* Comte de S. Paul, Vicomte de Meaux, pere de MARIE DE LVXEMBOVRG mariée à FRANÇOIS DE BOVRBON Comte de Vendosme. Par ainsi les deux Branches des SEIGNEVRS DE COVCY, & des VICOMTES DE MEAVX sorties de la Maison de GVINES, fondirent dans la Royale Famille de BOVRBON, de laquelle est descendu le Roy LOVYS XIII. auiourd'huy regnant. La sœur puisnée de IEANNE DE BETHVNE appellée IAQVELINE espousa Raoul d'Ailly

Histoire de la Maison de Chastillon Liu. 7. ch. 4.

Preuues pag. 454.

Voyez l'Hist. de la Maison de Bar.

Histoire de la Maison de Chastillon Liure 9. ch. 19.

Vidame d'Amiens, Seigneur de Piqueny, de Raineual, & de Varennes.

13. IEAN DE BETHVNE dit DE LOCRES n'auoit que deux ans lors que IEANNE DE COVCY sa mere deceda. Et Preuues pag. 455.
apres la mort de son pere IEAN DE BETHVNE arriuée l'an mille trois cens soixante dix-huit, ROBERT DE BETHVNE 1378.
Vicomte de Meaux son frere aisné eut le bail & gouuernement de sa personne, & de ses biens iusques à l'an mille trois cens quatre-vingts quatre. En suite dequoy ayant mis le mesme 1384.
ROBERT en procés pour auoir son partage, les Terres Pag. 456.
d'Autresche, de Baailly, d'Anisy, & d'Essigny luy furent adiugées par Arrest de l'an mille quatre cens sept. Marie de Bethune 1407.
Dame de Voudenay sa seur luy donna aussi par son testament les Terres de Baye, de Mareuil, & de Besil. Il prist alliance auec YSABEAV D'ESTOVTEVILLE fille de Robert Seigneur d'Estouteuille, de Vallemont, & de Hotot, & de Marguerite de Montmorency sa femme. Laquelle YSABEAV estoit lors veuue de Gautier de Vienne. Et depuis elle se remaria encore en troisiesmes nopces auec Henry Seigneur de Hans, de la Maison des Comtes de Grandpré. D'elle & de nostre IEAN DE BETHVNE Seigneur d'Autresche son second espoux nasquirent *Anthoine de Bethune* creé Che- Monstrelet Vol. 2.
ualier l'an 1419. & depuis mort sans lignée: *Robert de Bethune* Seigneur de Baye, de Mareuil en Brie, d'Hostel, & de Herronges, duquel toute la Famille de BETHVNE est descendue: *Catherine de Bethune* conjointe auec Iean de Henin-Lietard Seigneur de Bossur, auquel elle porta en mariage les Terres d'Autresche, d'Essigny, & de Baailly: & *Ysabeau de Bethune* alliée à Iaques Seigneur des Hans, des Armoises, & d'Ecry, qui estoit fils de Henry Seigneur des Hans troisiesme mary d'YSABEAV D'ESTOVTEVILLE.

13. MARIE DE BETHVNE fille aisnée de IEAN DE BETHVNE Seigneur de Vendeuil, & de IEANNE DE COVCY, espousa EVSTACHE DE VOVDENAY Cheualier Seigneur de Voudenay, de Mareuil, & de Baye, fils de Thomas Seigneur de Voudenay, & de Ieanne de Conflans Dame de Mareuil, dont le pere s'appelloit Eustache de Conflans Seigneur de Mareuil & de Herronges, & la mere ALEMANDE DE REVEL, qui fut depuis la seconde femme d'ENGVERRAN DE COVCY Vicomte de Meaux. MARIE suruescut son mary EVSTACHE, qui deceda sans posterité. Et par le testament qu'elle fist le dernier iour de Iuillet l'an mille quatre 1400.

cens, elle institua son heritier IEAN DE BETHVNE dit DE LOCRES son frere és Terres de Baye, de Marcuil, & de Besil, qui luy estoient demeurées.

13. IEANNE DE BETHVNE contracta mariage l'an mille trois cens soixante & quinze auec IEAN DE ROYE Seigneur d'Aunoy, de Murer, de Cangy, & autres Seigneuries, lequel estoit fils aisné de *Mathieu de Roye* Seigneur des mesmes lieux, & de Ieanne de Quiercy, ou Chericy sa femme. Il auoit pour freres *Guy de Roye* lors Euesque de Verdun, depuis Archeuesque & Duc de Reims, Pair de France, *Dreux de Roye* dit *Lancelot*, *Renaut*, & *Mathieu de Roye* dit *Tristan*, & pour seur *Beatrix de Roye* femme de Iean Vidame de Chaalons. Cette IEANNE DE BETHVNE luy apporta en dot les Terres de Brusse & du Vergier, & mourut deuant luy, ayant fait son testamét l'an mille trois cens soixante dix-neuf, par lequel elle esleut sa sepulture en l'Eglise d'Orcamp, & nomma pour ses executeurs ROBERT DE BETHVNE Vicomte de Meaux son frere, Tiercelet Seigneur de Montigny son cousin, & quelques autres. De leur conjonction sortirent *Mathieu de Roye* Seigneur d'Aunoy & de Murer marié en premieres nopces auec Marguerite de Guistelles seur d'Ysabeau derniere espouse de Robert de Bethune Vicomte de Meaux, en secondes auec Catherine de Monmorency Dame de Beausaut : *Ieanne de Roye* alliée auec Iean Seigneur de Crequy, & *Marie de Roye* femme de Thibaut de Riuery. Quant à IEAN DE ROYE leur pere, il se remaria en second lit auec Aleaume Chastellaine de Bergues, laquelle apres sa mort arriuée l'an mille trois cens quatre-vingts seize reprist aussi alliance auec le Seigneur de Gaucourt.

Preuues pag. 414.

1379.

1396.

HISTOIRE

HISTOIRE GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE HVITIESME,

CONTENANT LA SVITE DES CHASTELLAINS DE GAND.

Depuis l'an MCXC. iusques à l'an MCCC.



QVELQVES-VNS des CHASTELLAINS DE GAND issus d'ARNOVL I. du nom Comte de GVINES se trouuent auoir porté les Armes de GVINES. Mais depuis ils reprirent & conseruerent celles que les premiers CHASTELLAINS auoient, à sçauoir vn Escu de sable au chef d'argent.



SVITE
DES CHASTELLAINS DE GAND.

PREFACE.

COMME la CHASTELLENIE DE GAND a eu de tout temps le premier lieu entre les autres Chastellenies de Flandres, aussi les droits & honneurs attribuez aux anciens CHASTELLAINS, qui l'ont possedée, surpassent les mediocres. Ils la tenoient en fief de la Comté de Flandres à cause du chasteau & vieux-bourg de GAND. Pour raison duquel fief la Terre appellée la Iustice du Chastellain, en Flamend *Bourghgrauen gherechten*, assise dans l'Escheuinage de GAND, leur apparrenoit auant que HVGVES fils de GERARD Seigneur de Sortenghiem & de MARIE heritiere de la Chastellenie de Gand la transportast à Robert Seigneur de Bethune & de Tenremonde fils aisné de Guy Comte de Flandres. Et parmy plusieurs beaux droits, qui en dependoient, estoit celuy de *maltoter & leuer tailles sur les manans des tresfons de leur fief*. Lequel droit le mesme Robert aliena depuis aux Escheuins de la ville de GAND pour le prix de douze mille liures monnoye de Flandres. Les Terres & Seigneuries de *Heusdene*, de *Molensteghe*, & d'autres, auec la *haute, moyenne, & basse iustice d'icelles*, estoient aussi du domaine des CHASTELLAINS. Qui de plus participoient en la Terre des quatre Mestiers ou *Ambachts* à toutes les Seigneuries, amendes, confiscations, forfaitures, compositions, profits, & emoluments, qui y escheoient au Comte de Flandres, comme il se void par des Lettres du Comte Thomas de Sauoye & de la Comtesse Ieanne sa femme datées de l'an mille deux cents quarante-deux. Laquelle participation est interpretée en d'autres Actes pour le tiers, excepté que dans la ville & franchise de *Hulst* ils prenoient & leuoient seulement vingt liures parisis de rente tous les ans au lieu dudit tiers, comme il est declaré par vn Iugement que Robert dit de Bethune alors Comte de Flandres prononça le

Preuues pag. 537. 539.

6. SIGER I. DU NOM CHASTELLAIN *de* GAND, *Seigneur de Bornhem.*

CHAPITRE I.

IL y a diuerſes preuues & raiſons, qui iuſtifient que ce SIGER I. du nom Chaſtellain de Gand, appellé vulgairement SOHIER, & ZEGHER, fut fils d'ARNOVL DE GAND Comte de GVINES, & de MAHAVT DE SAINT OMER ſa femme. Voyez cy-deuant la page 61. Car en premier lieu Lambert d'Ardres, qui viuoit lors dans le pays de GVINES, & qui dedia ſon Hiſtoire des Comtes de GVINES & des Seigneurs d'Ardres à ARNOVL II. le teſmoigne ainſi, nommant SIGER le quatrieſme entre leurs enfans. Preuues pag. 79. 417. Secondement pluſieurs Chartes alleguées cy-apres font foy qu'iceluy SIGER ſe ſurnomma touſiours DE GAND, meſme auant que d'eſtre paruenu à la Chaſtellenie. Lequel ſurnom Lambert & Guillaume Abbé d'Andres en la Chronique de ſon Monaſtere attribuent au Comte ARNOVL tant deuant que depuis qu'il fut poſſeſſeur de la Comté de GVINES. Pages 77. 80. 81 99. 100. Et l'ancien Calendrier ou Martyrologe de l'Abbaye de Blandeque le donne auſſi à ſon petit fils ARNOVL II. du nom Comte de GVINES, dont la fille BEATRIX fut premiere Abbeſſe du Monaſtere de Bonham fondé par BEATRIX DE BOVRBOVRG ſa mere en la Chaſtellenie de Langle à vn quart de lieuë de la ville de Grauelingues, incorporé depuis à celuy de Blendeque. Voyez cy-deuant pag. 161. 164.

D'AILLEVRS, comme les Armes ont eſté de tout temps vne marque de l'extraction & naiſſance de ceux qui les ont portées, pareillement SIGER Chaſtellain de GAND, & quelques-vns de ſes fils & petits fils, ayants pris indifferemment en leurs Seaux tantoſt les Armes de la Maiſon de GVINES, ores celles de la Famille de GAND, leſquelles ARNOVL DE GAND Comte de GVINES ſe trouue auoir ſucceſſiuement portées; il s'enſuit aſſeurément de là qu'ils tirerent de luy leur origine. Car bien que dans les Seaux de cet ARNOVL on ne remarque ny les vnes ny les autres, Preuues pag. 94

la raison est que de son temps les Seigneurs n'auoient pas encore accoustumé de grauer leurs Armes dans leurs Escus ou Boucliers, comme l'vsage en fut introduit incontinent apres. Mais l'Autheur des vers Latins, qui se voyent

Pag. 285. à la fin de la Chronique d'Andres, enseigne clairement ce que ie viens de dire, escriuant du mesme Comte ARNOVL,

Inclytus ARNOLDVS DE GANDA *qui venerat. Hic prius in Terra qua nunc fine Arma gerebat.* *Qu'il venoit de* GAND, *& qu'auparauant* qu'il fust Comte de GVINES, *il portoit les Armes demeurées depuis en la Terre*, d'où il estoit originaire : c'est à dire celles que les CHASTELLAINS DE GAND & leurs Descendans y retinrent. Ce qui demonstre qu'il les quitta donc apres auoir obtenu cette Comté, pour prẽdre celles que les Comtes de GVINES precedẽts auoient. Et plus de cent ans apres luy BAVDOVIN DE GVINES Chastellain de Bourbourg voulant briser durãt la vie du Comte ARNOVL III. son pere, comme c'estoit

Pag. 301. la coustume ordinaire, il chargea aussi les Armes de

Voyez cy-deuant pa. 177 178. GVINES d'vn Escusson de GAND au premier canton, en memoire de ce qu'il venoit des anciens CHASTELLAINS DE GAND, ainsi que i'ay desia rapporté au Liure V.

QVANT à nostre Chastellain SIGER I. du nom, il y a

Preuues pag. 460. 465. deux Seaux de luy aux Abbayes de Los & d'Affleghem, desquels on aprend qu'il porta pareillement les Armes de GVINES brisées d'vn cheuron pour difference de puisnay.

Pag. 101. 131. Là où BAVDOVIN II. Comte de GVINES, & GVILLAVME DE GVINES Seigneur de Bochout, ses freres aisnez, les porterent, l'vn plaines, l'autre chargées d'vn baston en bande. Au contraire SIGER II. fils aisné du I. prist celles de GAND, & les retint tousiours pendant qu'il vescut, ainsi que tesmoignent plusieurs de ses Seaux appo-

Pag. 465. 473. 478. 480. sez à diuerses Lettres tant auec son pere, que depuis qu'il luy eut succedé en la Chastellenie de GAND. Mais l'vn de ses freres puisnez appellé THIERRY DE GAND Seigneur de Dam vsa de l'Escusson de GVINES auec le cheuron, ainsi que son pere le portoit. Car on trouue des Lettres de luy en l'Abbaye de Forest dite vulgairement *Vorst* prés de Bruxelles, mentionnées cy-apres, lesquelles il seella de la sorte. Et depuis, trois des enfans de SIGER II. à sçauoir HVGVES DE GAND, SIGER, & GERARD dit LE DIABLE, reprirent encore les Armes de GVINES en leurs

Seaux, mettans le plus souuent aux Contre-seaux celles de GAND. Dequoy rendent tesmoignage deux Chartes que HVGVES lors Seigneur de Houdain, & depuis Chastellain de Gand, octroya du viuant de son pere à l'Abbaye du Mont S. Eloy en l'Euesché d'Arras, où l'on remarque l'Escusson de GVINES tout plain, auec celuy de GAND au contreseel de la derniere. Il y en a pareillement vne de SIGER DE GAND en l'Abbaye de S. Bauon à present Euesché de Gand, laquelle il seella du mesme Escusson de GVINES, brisé d'vn lambel de cinq pieces pour difference. Et en d'autres posterieures, traitans de pareil sujet que les precedentes, il se seruit seulement de celuy de GAND auec vn semblable lambel. Bref vne autre se trouue au Monastere de Dunes munie d'vn Seau de GERARD DE GAND surnommé LE DIABLE, qui d'vn costé represente GVINES, & au reuers GAND rompu d'vn lambel, de quelques pieces, dont on ne peut bien recognoistre le nombre. Mais depuis que HVGVES II. fils aisné de HVGVES I. fut paruenu à la Chastellenie, tant luy, que tous les autres de la Famille de GAND retinrent inuariablement les Armes des anciens CHASTELLAINS. Ce qui conuient au sens des Vers Latins alleguez cy-dessus, dont l'Autheur viuoit en ce temps-là, Que les Armes portées par ARNOVL DE GAND auant qu'il possedast la Comté de GVINES demeurerent en sa Terre ou patrie natale. Par ainsi il se cognoist clairement que SIGER son fils puisnay fut celuy, qui continua la suite masculine des CHASTELLAINS & de la Maison de GAND.

Pag. 489. 491. Pag. 499. Pag. 502. 504. Pag. 508. 510. 514. 519. 520. 528. 535.

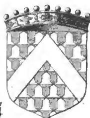
EN quatriesme lieu la Seigneurie de BORNHEM tenuë tant par ce SIGER I. du nom, que par aucuns de ses Descendants, ne donne pas vn argument moins fort de sa naissance. Car il a esté remarqué au Liure II. qu'elle apartenoit à WENEMAR Chastellain de GAND pere d'ARNOVL Comte de GVINES. Consequemment de la succession d'ARNOVL elle passa à SIGER, qui l'eut en partage comme l'vn de ses enfans. En fin pour derniere raison, le traité que le mesme ARNOVL fist auec ROGER Chastellain de Courtray fut, que durant sa vie il iouyroit de la CHASTELLENIE DE GAND, en espousant MARGVERITE DE GVINES sa fille. Ce que Lambert d'Ardres Historien du siecle

Preuues pag. 476. Voyez cy deuant la page 48.

Pag. 11. escrit que l'on entretint & effectua de part & d'autre. Partant apres la mort de Roger cette Chastellenie ayant deu reuenir à la Famille d'ARNOVL, SIGER DE GAND, qui la recueillit, ne peut auoir esté autre que SIGER son quatriesme fils. Vraysemblablement à cause qu'ARNOVL son pere le stipula de la façon par l'accord precedẽt. Et pour en affermir dauantage le droit en sa personne, il le maria aussi dés lors auec PETRONILLE DE COVRTRAY fille du Chastellain Roger de Courtray, & de sa premiere femme.

COVRTRAY.

D'argent à quatre cheurons de gueulle.





Car deuant que Roger contractast alliance auec MARGVERITE DE GVINES seur de SIGER il auoit esté desia conioint auec Sarra de Lille fille de Roger le Ieune Chastellain de Lille, comme vn Autheur digne de foy l'a escrit, sans exprimer neantmoins le propre nom de Roger Chastellain de Courtray. De laquelle conionction sortirent entr'autres enfans *Gautier de Courtray* mort sans lignée de la fille de Guillaume le Ieune Chastellain de Saint Omer, *Roger* dit *le Ieune*, qui succeda à son pere en la Chastellenie de Courtray, *Arnoul, Gislebert, & Siger de Courtray.* Il en issit pareillement vne fille nommée en plusieurs Chartes PETRONILLE, ou PERRONNELLE, qui fut celle que nostre SIGER DE GAND beau-frere de Roger espousa. D'où vient que SIGER II. Chastellain de GAND leur fils aisné qualifie en vn Tiltre de l'an 1217. Roger Chastellain de Courtray *son ayeul*, qui veut dire pere de sa mere. Et possible que du peu de difference qu'il y a entre les noms Latins *Cortracensis* & *Cociacensis* est procedée la faute que Lindanus a commise, appellant cette Dame PETRONILLE DE COVCY au lieu de COVRTRAY.

Hist. des Chastellains de Lille Liur. 11. p. 191.

Voyez la page 63. cy-deuant.

Preuues pag. 464. 467. 478

Pag. 477.

Lib. 3. de Teneremu. c. 3. p. 192.

LE

Le premier Acte, auquel on rencontre le nom de ce Siger, auant que la Chastellenie de Gand luy fust escheuë, est vn Iugement que Philippes Comte de Flandres & de Vermandois fist rendre l'an mille cent quatre-vingts à l'Abbaye de S. Pierre de Blandin. Car Gerard lors Abbé du lieu s'estant plaint à luy de l'exaction d'vn certain peage, que Gerard de Rodem leuoit sur les vaisseaux & les hommes de son Eglise, il commist la decision de leur different à Raze de Gaure, à Siger de Gand, à Oliuier de Malines, & à quelques autres. Lesquels apres plusieurs delays iugerent finalement en la presence du Comte, & des Barons qui l'assistoient auec eux, sçauoir est d'Eustache de Gramines, de Roger Chastellain de Gand, de Siger son fils, de Gerard de Mecines, de Gerard de Sottenghien, & de Gerard de Hassel, Que l'Eglise de Saint Pierre estoit franche & exempte du peage pretendu sur elle. Le mesme Siger se trouua pareillement prés du Comte Philippes, quand il termina le debat meu entre l'Eglise de S. Bertin, & les hommes d'icelle demeurans és parroisses d'Escalles, de Peternesse, de Graueningues, de Nieuport, & autres situées dans la Chastellenie de Bourbourg. En suite dequoy il souscriuit d'ailleurs à des Lettres de Roger Chastellain de Gand son beau-frere, & son beau-pere tout ensemble, contenants vne donation que luy & Margverite de Gvines son espouse octroyerent à l'Eglise de Nostre Dame & de S. Martin de Popingle, ou Peuplingue, l'an mille cent quatre-vingts sept. Car entre les tesmoins y sont nommez Roger, Arnoul, Gislebert, enfans du Chastellain Roger, Iean Chastellain de Lille, Michel Connestable de Flandres, Oliuier de Malines, & Siger de Gand. Et en d'autres de Philippes Comte de Flandres expediées à Courtray l'an mille cent quatre-vingts neuf, il se void encore mentionné auec Robert aduoüé de Bethune, Iean Chastellain de Lille, Michel Connestable, Helin de Waurin Seneschal, Oliuier de Malines, Dirkin son frere, & autres Seigneurs qui l'accompagnoient à Lille, quand le discord de Gerard Abbé de S. Pierre de Gand & de Guillaume d'Auelghem y fut decidé.

Marginal notes: Preuues pag. 457. 458. — 1180. — Pag. 458. — 1187. — Pag. 458. 459. — 1189. — Pag. 459.

Il est vray que par toutes les Pieces precedentes il ne

prend aucun tiltre ny marque de sa Maison, sinon seulement le surnom de GAND. Mais ROGER son beau-pere estant decedé l'an mille cent quatre-vingts dix, ainsi que i'ay rapporté plus particulierement ailleurs, la CHASTELLENIE DE GAND luy reuint, dont il porta de là en auant la qualité. Car dés le mesme an il expedia des Lettres seellées tant de son seau, que de celuy de la Royne MAHAVT seconde femme du Comte Philippes, où pour faire paroistre la grandeur & puissance qui le releuoient au dessus de plusieurs autres Seigneurs, il s'intule SIGER PAR LA GRACE DE DIEV CHASTELLAIN DE GAND. Elles contiennent le don qu'il fist à l'Eglise de Forest prés de Bruxelles, de trente-deux mesures de terre assises au Mestier de Hasnede, ou Assenede, en la parroisse appellée *VVillemskerque sur Vdlede*; auec le consentement de PETRONILLE DE COVRTENAY sa femme, de SIGER, & de DANIEL, ses enfans. A la charge que BEATRIX & PETRONILLE ses filles Religieuses audit lieu de Forest en iouyroient durant le cours de leur vie. Dequoy furent tesmoins Gerard de Sottenghien, Gautier de Sottenghien, Oliuier son frere, Arnoul de Wendeke, Raoul de Hasebroc, Eustache de Dicsmude, Morin de Schereuelde, Damartin Secretaire de la Royne Mahaut, Thierry de Pontrauen & Siger son frere. Il conceda aussi soubs ce tiltre de CHASTELLAIN DE GAND tout le droit qui luy appartenoit en la Terre de Mur au Monastere de Nostre Dame de Los prés de Lille, estant assisté de la mesme PETRONILLE son espouse, & de ses enfans SIGER, DANIEL, & GILLES, & en seella les Lettres l'an mille cent quatre-vingts dix du seau des Armes de GVINES, lesquelles il portoit lors, brisées d'vn cheuron pour difference de cadet.

[Marginal notes: Voyez cy-deuant le Liure 2. ch.5. p.64. — 1190. — Preuues pag. 459. — 1190. — Pag. 460.]

DVRANT que Roger de Courtray iouyssoit de la Chastellenie de Gand, Philippes Comte de Flandres auoit fait construire à GAND vne forteresse pour tenir les Gandois en bride & subjection. Apres la mort de l'vn & de l'autre, nostre SIGER pretendit que la garde luy en appartenoit, disant qu'elle estoit des dependances de sa CHASTELLENIE. Ce qui sembla au commencement deuoir exciter quelque trouble entre luy & BAVDOVIN Comte de Hai-

[Marginal note: Preuues pag. 460. 461.]

naut, qui succeda à Philippes en la Comté de Flandres du chef de MARGVERITE DE FLANDRES sa femme. Car Iaques de Guise & Meier parlans de cette discorde auenuë l'an mille cent quatre-vingts vnze, ou quatre-vingts dou- 1191.
ze, ils escriuent que comme d'vne part l'auctorité du Comte Baudouin n'estoit pas encore bien affermie dans le pays, d'autre costé le CHASTELLAIN SIGER *y auoit vn grand nombre de parens & de vassaux, & y possedoit de tres-grandes richesses.* Tesmoignage irreprochable tant de la splendeur & amplitude de sa Famille, que de l'auantage que luy donnoit son pouuoir. Mais Baudoüin esperant de tirer à l'auenir quelques signalez seruices de luy & de ses enfans, aima mieux le gaigner par les voyes d'vne douceur equitable, que de pousser & aigrir plus violemment l'affaire contre luy. Et pour le recompenser aucunement de la garde de ce nouueau chasteau de GAND, dont il reclamoit le droit, il luy assigna cent liures de rente en fonds de terre.

AINSI SIGER l'ayant recognu pour Seigneur, il tint de là en auant l'vn des premiers rangs à sa Cour, & se monstra non moins fidelle qu'affectionné au seruice de son Estat. Car il y a des Lettres dans l'Abbaye de S. Bauon de Pag. 461.
Gand octroyées par le Comte Baudoüin & Marguerite son espouse au mois d'Octobre l'an mille cent quatre- 1192.
vingts douze, qui fut le premier de leur domination en Flandres, ausquelles SIGER souscriuit auec Raze de Gaure, Robert de Waurin Seneschal de Flandres, Gerard de Bailleul, & autres Seigneurs du pays. Ce qui fait voir qu'il iouyssoit de la grace & faueur du Comte, puis qu'il le suiuoit, & assistoit à ses actions publiques. Et peu de temps apres BAVDOVIN fils du precedent ayant succedé à Marguerite sa mere en la Comté de Flandres, il se rendit aussi fort assidu prés de sa personne. Tesmoins les Chartes, par lesquelles iceluy Baudoüin confirma les franchises & libertez que ses predecesseurs Comtes de Flandres auoient concedées aux habitans de la ville de S. Omer, & celles de quelques biens que Philippes Comte de Flandres son oncle auoit faits aux Abbayes de Tronciennes, de Dunes, & de S. Pierre de Gand. Car le Chastellain SIGER les signa toutes auec les plus grands de la suite du Comte, à sçauoir

Pag. 461. 462 463. Baudoüin Comte de GVINES, Gerard de Bailleul, Henry de Bailleul, Baudoüin de Comines, Philippe d'Aire, Iean Chastellain de Lille, Pierre du Maisnil, Thierry Chastellain de Discmude, Gerard de S. Obert, Baudoüin de Prat, Gerard Preuost de S. Omer Chancelier de Flandres, Guillaume de Hainaut oncle du Comte, Pierre de Doüay, Renier de Trit, Rase de Gaure, Gautier d'Auennes depuis
Pag. 466. Comte de Blois, Roger le ieune Chastellain de Courtray, Bernard de Rosbais, Renaut d'Aire, & Hugues de Saint Obert.

CEPENDANT la pieté n'esclata pas moins dans les actions particulieres du mesme SIGER Chastellain de
1193. GAND. Car en l'année mille cent quatre-vingts treize il donna à la Chapelle qui estoit prés de sa Maison appellée *Belec* en la ville de Gand, son aleu nommé *Deddemmusch*, auec la terre qu'il auoit acquise prés de là, & le cens de deux maisons qu'il tenoit en fief du Comte BAVDOVIN. Ce qu'il fist auec le consentement de PETRONILLE sa femme, à condition que l'election du Chapellain luy appartiendroit, & que si par quelque accident la Chapelle venoit à tomber en ruyne, elle seroit deserui à l'vn des Autels de l'Eglise de sainte Pharahilde. Il octroya pareille-
Preuues page 464. 465. ment à l'Abbaye d'Affleghem cinq mesures de terre assises à *Frenendic*, quittes & franches de toutes dismes. Lequel octroy PETRONILLE son espouse approuua encore auec SIGER leur fils aisné, & leurs autres enfans. Car les Let-
1198. tres qui en furent passées l'an mille cent quatre-vingts dixhuit, se trouuent seellées de trois seaux: le premier du
Pag. 465. Chastellain SIGER portant en son Escu les Armes de GVINES rompuës d'vn cheuron, comme il a esté desia remarqué cy-dessus: le deuxiesme de PETRONILLE representée à la façon des grandes Dames du temps auec vne fleur de lys en la main, & le troisiesme de leur fils SIGER DE GAND, ayant les Armes de GAND toutes plaines en son Escusson. Bref continuant les effets de sa deuotion, il fonda trois Chapelles, l'vne en l'Eglise de saincte Pharahilde à Gand, la seconde à Arteuelde en l'Eglise de Nostre Dame bastie dans la court de sa maison, & la troisiesme en l'Eglise de l'Hospital du mesme lieu d'Arteuelde, ausquelles il

assigna pour dot toutes les disines qu'il auoit à *Vronendike* & à *Groede*, & de plus donna pour les pauures de l'Hospital la disme de tous les reuenus apartenans à sa maison d'Arteuelde, comme l'on apprend des Lettres que BAVDOVIN Comte de Flandres en seella au mois de Iuin l'an mille cent 1199.
quatre-vingts dix-neuf: où sont derechef mentionnez PETRONILLE sa femme, & trois de leurs enfans, à sçauoir ARNOVL mort auparauant, DANIEL, & SIGER.

MAIS ces dotations pieuses n'occuperent pas si entierement l'esprit de ce Chastellain, que d'ailleurs il n'eust tousiours vn honorable employ dans les affaires de son Prince, suiuant les diuerses occasions qui s'en offrirent. Car bien qu'on ne les sache pas toutes, neantmoins celles qui suiuent feront iuger aisément des autres. Richart Roy d'Angleterre estant decedé, Iean son frere surnommé Sans-Terre luy succeda, & dés le commancement de son regne rechercha l'alliance & confederation de BAVDOVIN Comte de Flandres & de Hainaut. A quoy Baudoüin de son costé enclina tellement, que le traité s'en fist le dix-huitiesme iour d'Aoust l'an mille cent quatre-vingts dix-neuf au chasteau de la Roche d'Andely en Normandie. Et entre les principaux Seigneurs qui iurerent pour luy de l'obseruer & garder inuiolablement, le troisiesme fut nostre CHASTELLAIN. En voicy l'ordre tiré d'vn ancien Liure manuscrit, qui se voit dans l'Abbaye de Chisoin, à sçauoir Henry frere du Comte Baudoüin, Guillaume oncle du mesme Comte, SIGER CHASTELLAIN DE GAND, Hugues de Saint Obert, Renier de Trit, Renaut d'Aire, Guillaume Chastellain de Beaumont, Daniel de Courtray Preuost de Bruges, Baudouin de Cõmines, Henry de Bailleul, Thierry de Beure, Gerard de Rodes, Gautier de Sottenghien, Bekard de Bruxelles, Gautier Chastellain de Douay, & Oston d'Arbre. Il y eut pareillement vne autre alliance accordée vn peu deuant entre Philippe Comte de Namur du consentement de Baudoüin Comte de Flandres & de Hainaut son frere, d'vne part, & le Roy d'Angleterre alors seulement Seigneur d'Irlande & Comte de Mortain d'autre part, laquelle fut encore iurée par le mesme SIGER Chastellain de Gand, auec Guillaume de Hai-

naut, PHILIPPE fils du Comte, Baudouin de Commines, Thierry de Beure, Pierre du Mesnil, Nicolas de Condé, Hugues de Rumigny, & Clerembaut de Hauteriue.

VOILA les deux dernieres actions de SIGER. Apres lesquelles las & ennuyé du monde, il le quitta pour entrer dedans l'Ordre & Milice des Templiers. Imitant en cela l'exemple de Hugues Comte de Troyes, de Hubert Seigneur de Beauieu, de Gerard Seigneur de Landast, & de plusieurs autres, qui ayants esté mariez, & procreé des enfans, se rendirent en suite Cheualiers du Temple. Le tesmoignage s'en trouue dans la Charte d'vne donation faite au Monastere de Biloke à Gand, & amplifiée l'an mille
Preuues pag. 467. 1201. deux cens vn par le Comte Baudouin, depuis Empereur de Constantinople. Car le premier de ceux qui y souscriuirent fut FRERE SIGER IADIS CHASTELLAIN DE GAND. Ce qu'il faut dautant plus asseurément interpreter de sa profession du Temple, que dans vne autre Charte
Pag. 457. posterieure PETRONILLE Abbesse de Forest sa fille le qualifie *Monsieur* SIGER *Templier*. On ne sçait point l'année en laquelle il mourut, mais seulement que PETRONILLE DE COVRTRAY sa femme le suruescut, & estant
Pag. 467. 468 veuue de luy offrit à l'Abbaye d'Affleghem la somme de cent soixante-dix liures monnoye de Flandres prouenues de la disme de *Thielt* & de *Ruselede*. Dequoy elle passa Lettres l'an mille deux cens quatorze en la presence de
1214. Gautier Chapellain de l'Aduouée de Bethune, de Gossuin & de Rabodon Prestres de Basserode & de Bornehem, de THIERRY & de GAVTIER DE GAND ses enfans, de Roger de Courtray & d'Engelbert de Lupenghem Cheualiers, de Mahaut Aduouée de Bethune, de Marguerite de Tenremonde sa seur, & de plusieurs autres.

ENFANS DE SIGER I. DV NOM CHASTELLAIN *de* GAND, *&* *de* PETRONILLE DE COVRTRAY *sa femme.*

7. ARNOVL DE GAND fils aisné du Chastellain SIGER fut ainsi appellé en l'honneur d'ARNOVL Comte de GVINES
1190. son ayeul. Mais il mourut deuant son pere, comme enseignent
Preuues pag. 459. deux siennes Chartes des années mille cent quatre-vingts dix,

quatre-vingts dix-neuf, par lesquelles il fist quelques biens pour l'ame d'iceluy au Monastere de Los & à l'Hospital d'Arteuelde.

7. SIGER II. du nom dit LE BON CHASTELLAIN DE GAND, Seigneur de Bornehem, & de Houdain, continua la suite des Chastellains.

7. DANIEL DE GAND Seigneur de Balinghem. Il receut ce nom en memoire de DANIEL DE GAND oncle d'ARNOVL Comte de GVINES son ayeul, & se void nommé le deuxiesme entre les enfans de SIGER & de PETRONILLE dans quelques Chartes des années mille cent quatre-vingts dix, & quatre-vingts dix-neuf. Par d'autres d'Alix veuue de Gautier Seigneur de Tenremonde passées en l'Abbaye de S. Pierre de Gand l'an mille deux cens dix, il est aussi qualifié *frere de* SIGER II. *Chastellain de* GAND. Il contracta mariage auec ALIX heritiere de BALINGHEM ou BAVELINGHEM, fille de Hugues Seigneur de Balinghem en la Comté de GVINES & de Mathilde sa femme. Laquelle ALIX estoit lors veuue d'ARNOVL DE CAYEV Cheualier, ainsi qu'a remarqué Lambert d'Ardres en son Histoire des Comtes de GVINES. Où en vn endroit il appelle le mesme DANIEL *frere de* SIGER *Chastellain de* GAND. Et en vn autre il le nomme à cause de cette alliance *Chef & Seigneur des Balinghemiens*, ou habitans de la terre de Balinghem. Bref BERNARD DE GAND Preuost de Harlebeque son frere fonda vn anniuersaire pour luy en son Eglise de Harlebeque.

Voyez cy-deuant Liu. 2. Pag. 47.
Preuues page 459. 464.
1190.
Pag. 469.
1210.
BALINGHEM.
Voyez cy-deuant Liur. 1. p. 31. 32.
Preuues pag. 30. 481.
Pag. 460.
Pag. 486.

7. GILLES DE GAND souscriuit auec ses freres SIGER & DANIEL à la Charte que le Chastellain SIGER leur pere octroya l'an mille cent quatre-vingts dix à l'Abbaye de Nostre Dame de Los prés de Lille. Il fut aussi tesmoin de l'amortissement que SIGER son frere aisné fist de la terre de *Biloke* le dixneufiesme iour de May l'an mille deux cens vnze. Et dans les Lettres d'vne donation que le mesme SIGER conceda à l'Abbaye d'Affleghem l'an mille deux cens vingt-trois, il se void encore mentionné auec le tiltre de Cheualier. Il laissa vn fils entr'autres appellé ARNOVL, qui quitta à l'Abbaye de Baudelo à Gand tout le droit qu'il auoit en la disme d'vne terre nommée *Neckerscamere* assise en la parroisse de *VVasemonstre*, comme enseigne l'Acte qui en fut passé au mois d'Aoust l'an mille deux cens cinquante soubs le seel de Henry Doyen de Sainte Pharahilde de GAND. Le nom de GILLES

Preuues pag. 460.
1190.
Pag. 471.
1211.
Pag. 480.
1223.
Pag. 484.
1250.

Voyez cy-deuant Liur. 2. p. 76. semble luy estre venu de GILLES DE GVINES Seigneur de Lotesse fils de BAVDOVIN Comte de GVINES son oncle. Quelques vns tirent de luy la Famille, qui porta depuis le surnom de CLAERHOVT auec les Armes de GAND brisées d'vne fleur de lys coupee sur le chef. Mais i'estime qu'elle proceda plustost de ROGER DE GAND son nepueu mentionné Pag. 439. au Chapitre prochain, pour les raisons qui y seront deduites.

7. THIERRY DE GAND Cheualier, Seigneur de DAM ou DAMME, & de Willemskerque. Par vne Charte de l'an mille deux cens vnze, à laquelle il apposa son sein, il est qualifié *frere du Chastellain* SIGER II. du nom. Et par vne autre de l'an mille deux cens quatorze il se dit *fils de* PETRONILLE *iadis femme de* SIGER I. On le void encore nommé en d'autres des années mille deux cens vingt six, & mille deux cens trente-trois entre les vassaux du mesme SIGER II. son frere, & de HVGVES I. Chastellain de GAND son nepueu. Finalement ayant eu debat contre la Prieure & le Conuent de Forest touchant trente-deux mesures de terre que SIGER son pere leur auoit données en la parroisse de *VVilemskerque*, il s'en rapporta au iugement de BERNARD Preuost de Harlebecke, & de GAVTIER DE GAND Cheualier, ses freres. Qui par leur sentence arbitrale ordonnerent qu'il deuoit leur en faire l'assignation au lieu appellé *Dorlede*, s'il se trouuoit y auoir assez de terre. Et s'il n'y en auoit assez, qu'il assigneroit le surplus en la parroisse de *VVilemskerque*. Laquelle sentence il approuua estant à Gand à Saincte Pharahilde au mois de Iuin l'an mille deux cens trente-quatre, en la presence des arbitres, de GAVTIER DE GAND Chanoine d'Arras son nepueu, de Gautier dit Tiselinck, & de Foulcres surnommé le Riche: & en seella les Lettres du seau dont il vsoit lors, où se remarque l'Escusson des Armes de GVINES chargé d'vn cheuron, tel que le portoit le Chastellain SIGER son pere. Il eut vn fils & vne fille pour le moins, à sçauoir IEAN DE GAND qui suit, & ADELIS DE GAND mariée auec vn Cheualier appellé ALLARD DE ...... A laquelle son frere IEAN permist l'an mille deux cens cinquante deux de vendre toute la terre qui luy auoit esté baillée en partage, ainsi que son heritage propre, l'affranchissant pour cela de tout l'hommage & cens qu'elle estoit tenue de luy en rendre comme à son Seigneur. IEAN DE GAND qualifié en diuerses Lettres *fils de* THEODORIC *Cheualier* DE GAND, se surnomma aussi par fois DE DAM, ou DE DAMME, à cause de la Terre de Dam, en laquelle il succeda à son pere. Et d'autant que de son temps tous

Margin notes: 1211. Preuues pag. 471. 1214. Pag. 468. 1226. Pag. 481. 498. 1234. Pag. 481. 484 1252. Pag. 482. 483. 546.

tous ceux de la Famille de GAND issus du Chastellain SIGER, lesquels auoient porté auparauant les Armes de GVINES, les quittetent pour s'arrester seulemenr à celles de GAND, il les prist aussi, adioustant vne bande brochant sur le tout pour difference de puisnay. Ce qu'enseignent plusieurs Lettres expediées en son nom, & seellées de son Seau : notamment vne darée de Bruges le lendemain de la Saint Laurent l'an mille deux cents quarante-huit, par laquelle il s'obligea en la somme de sept mille deux cents liures monnoye de Flandres pour Florent de Hollande frere de Guillaume Comte de Hollande, esleu Roy des Romains, enuers Marguerite Comtesse de Flandres & de Hainaut. Il confirma aussi l'an mille deux cents cinquante-quatre à l'Eglise d'Eeclo la donation d'vn faucon que THIERRY DE GAND son pere y auoit faite à prendre chacun an sur ses reuenus de *Nouembourch* prés d'Assenede. Et quelque temps apres luy-mesme & sa femme appellée ERKENRADE baillerent en fief à vn nommé Gerard fils d'Aue vingt-six mesures & demie de terre assises en la parroisse de *Willemskerque*. Ce que HVGVES II. Chastellain de GAND & Seigneur de Houdain confirma, & promist de garandir comme Seigneur suzerain, par Lettres passées à Gand la vigile de l'Ascension de nostre Seigneur l'an mille deux cens cinquante-six, où ce IEAN DE GAND est qualifié *son consanguin*. Il viuoit encore l'an mille deux cents soixante & vnze, comme il se void par d'autres Lettres de Marguerite Comtesse de Flandres & de Hainaut, qui l'employa lors auec Gerard d'Esclabier & Weron de Bellone Cheualier, pour enquerir des droits de vinage de l'eau de Doüay iusqu'à Rupelmóde, & de Rupelmonde iusqu'à Valenciennes. Bref en vne Charte de Marie Comtesse de Vienne datée de l'an mille deux cents soixante dix-huit, il est fait mention d'vn SIGER DE DAMME, qui peut bien auoir esté fils de IEAN. Au moins le nom de SIGER, le surnom, & le temps, y conuiennent entierement.

Page 481. 1248. 1254. Page 483. 1256. 1271. Pag. 483. 1278.

7. GAVTIER DE GAND fut ainsi nommé en faueur de *Gautier de Courtray* son oncle maternel, d'où le nom de GAVTIER passa dans la Famille de GAND, & s'y rendit ordinaire. Il signa auec THIERRY DE GAND son frere la donation que PETRONILLE leur mere fist à l'Eglise d'Affleghem l'an mille deux cents quatorze, estant veuue de SIGER Chastellain de Gand leur pere. Et en l'année mille deux cens vingt-six il souscriuit auec Gautier de Guistelles à vn Iugement rendu sur certain different qui estoit entre Thomas de Testrep

Voyez cy-deuant Liure 2. pag. 63. Preuues page 468. 1214. 1226. Pag. 484.

Cheualier surnommé le Chien, & l'Eglise de S. Pierre d'Oudenbourg. Pareillement il iura auec GERARD DE GAND dit LE DIABLE, Gerard de Lens, & Renaut de Lens son frere, d'obseruer les conuentions arrestées entre HVGVES Chastellain de GAND & ses freres d'vne part, & Ferrant Comte de Flandres & de Hainaut d'autre part. Dequoy il y eut Acte passé en la ville de Gand au mois de Iuin l'an 1229. où il est appellé WAVTIER MAN DE GAND, possible à la distinction de GAVTIER DE GAND son nepueu Chanoine d'Arras. Par vn Tiltre de l'an 1231. il est aussi dit *oncle & hôme de fief de* HVGVES I. *Chastellain de Gand:* & en vn autre de l'an 1234. *frere de* THIERRY DE GAND, & de BERNARD qui suit.

Page 494.
1229.
1231.
Page 497.
1234.

7. BERNARD DE GAND Preuost de l'Eglise de Harlebeque, & Chanoine en celle de Theroüenne. Il se trouue vn Iugemét rendu l'an mille deux cents vingt & vn par luy & par Lambert de Lindenghem esleus arbitres sur vn different qui estoit entre l'Eglise de Harlebecque & ROGER DE CLAERHOVT. En suite dequoy il donna aux Chanoines de Sainte Pharailde de Gand dix mesures de terre assises à Zaemslacht, qui auoient apartenu à feu DANIEL DE GAND Cheualier son frere, & apres sa mort luy estoient escheuës, comme porte le Tiltre qu'il en passa au mois de Mars l'an mille deux cents trente-deux. THIERRY DE GAND l'esleut aussi auec GAVTIER DE GAND, tous deux ses freres, pour decider le debat qu'il auoit contre la Prieure & le Conuent de Forest, à cause de l'assignation de quelques terres, dont a esté parlé cy dessus. La sentence qu'ils en prononcerent est de l'an mille deux cents trente-quatre. Et par vn ancien Registre de l'Eglise de Harlebecque, l'on void que le mesme BERNARD DE GAND y fonda vne Chapelle à l'honneur de sainte Marie Magdelene, auec quatre anniuersaires ou seruices annuels, appellez cômunément obits, l'vn pour soy, deux autres pour ses pere & mere, & le quatriesme pour DANIEL DE GAND son frere. Il viuoit encore l'an mille deux cents soixante-cinq, comme enseigne vne sienne Charte datée du Samedy apres la feste de S. Barnabé Apostre, par laquelle il prend les tiltres de *Preuost de Harlebecque & Chanoine de Theroüenne.* Bref apres son decés il fut inhumé en ladite Eglise de Harlebecque, où l'on void encore sa pierre sepulcrale auec les Armes de GAND representées dessus.

1221.
Preuues pag. 495.
Preuues pag. 680.
1232.
1234.
Page 486.
1265.
Preuues page 690.

7. GVILLAVME DE GAND fut premierement Chanoine en

l'Eglise de saint Pierre de Lille, comme enseigne vne Lettre de Gossuin Euesque de Tournay datée de l'an mille deux cens dix-huit. Puis il obtint la dignité de Preuost de la mesme Eglise, auec laquelle il mourut deuant l'an mille deux cens trente-huit. Ie n'ay point veu d'Actes qui le qualifient frere des precedents, ou fils de SIGER I. Chastellain de GAND. Mais le surnom de GAND ioint au nom de GVILLAVME porté par GVILLAVME DE GVINES Seigneur de Bochout frere dudit SIGER, & continué par apres en l'vn des fils de SIGER II. ainsi qu'il sera marqué cy-dessoubs, le persuadent ainsi. Preuues pag. 486. 1218. 1238.

7. BEATRIX DE GAND se trouue nommée dans vne Charte que SIGER Chastellain de GAND son pere octroya l'an mille cent quatre-vingts dix à l'Eglise de Forest, où il semble qu'elle estoit pour lors Religieuse. 1190.

7. PETRONILLE DE GAND prist aussi le voile de Religieuse en l'Eglise de Forest, auec BEATRIX sa seur. Puis ce lieu, qui estoit vn Prieuré dependant du Monastere d'Affleghem, en ayant esté distrait, & erigé en Abbaye, elle en fut esleuë la premiere Abbesse le treiziesme iour d'Aoust l'an mille deux cens trente-neuf. Guy Euesque de Cambray la consacra dans son Eglise de Nostre Dame le second iour du mois d'Octobre ensuiuant. Et en l'année mille deux cens quarante elle receut de luy les Regles & Statuts qu'il voulut estre obseruez en son Abbaye. Dequoy il y eut Acte passé soubs le nom de la mesme Abbesse PETRONILLE, où elle s'intitule *fille de Monsieur* SIGER *Templier, iadis Chastellain de Gand*. La Chronique de l'Abbaye de S. Bertin marque semblablement l'année de son election, mais il y a faute au iour de sa consecration qu'elle rapporte au vingtneufiesme de Septembre. Preuues pag. 487. 1239. Pag. 316.

SIGER II. DV NOM DIT LE BON Chastellain de GAND, *Seigneur de Bornhem, de Saint Iean Steene, & de Houdain.*

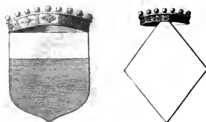
CHAPITRE II.

PLVSIEVRS Chartes font mention de ce SIGER, comme du fils aisné de SIGER I. Chastellain de GAND, & de PETRONILLE DE COVRTRAY son espouse. Car

1190. en deux de l'an mille cent quatre-vingts dix il est nommé le premier entre leurs enfans, pource qu'ARNOVL, qui le precedoit, estoit trespassé. Par vne autre de l'an mille
Preuues page 459.
1198. cent quatre-vingts dix-huit il consentit aussi en qualité d'aisné à vne donation pieuse que ses pere & mere octroyerent lors à l'Abbaye d'Affleghem : & y apposa son seel auec eux, où il est representé à cheual tenant en la main dextre l'Escusson des Armes de GAND. Lesquelles Armes ARNOVL DE GAND son ayeul portoit deuant qu'il paruint à la Comté de GVINES, ainsi que i'ay iustifié cy-dessus. On le voit encore auoir consenty à la fondation des trois Cha-
Pag. 465.
1199. pelles que son pere SIGER fist l'an mille cent quatre-vingts dix-neuf, comme heritier principal de ses biens, & qui en effet luy succeda incontinent apres tant en la Chastellenie de GAND, qu'en la Seigneurie de BORNHEM, & autres Terres.

MAIS du chef de sa femme il fut Seigneur de HOVDAIN que les Tiltres anciens appellent indifferemment *Hosden, Hosduen, Hosdench, Husden, Heusden, Housden, Huesden, Hoesdeng, Hoesdein, Hosdaing, Housdain*, & *Houdaing*. Elle auoit nom BEATRIX DE HOVDAIN, & tiroit son extraction d'vne noble Famille du pays d'Arthois, dont la Branche aisnée finit en sa personne. Le premier

HOVDAIN



que l'on trouue en auoir porté le surnom, fut vn ANSELME DE HOVDAIN, qui en l'année mille soixante-sept souscriuit à des Lettres octroyées par Baudoüin Comte de Flandres à l'abbaye de S. Winoc de Bergues. Quelque temps apres fleurit vn autre ANSELME Seigneur de HOVDAIN, & d'vn tiers de la Terre de Choques, dont les deux
Preuues pag. 183.

autres tiers apartenoient à Hugues Chastellain de Cambray, & à Baudoüin surnommé le Roux. Car bien que Iean Euesque de Teroüenne nommant ces trois Seigneurs de Choques dans vne Charte de l'an mille cent vingt ne donne point à ANSELME le surnom, ny la qualité de Seigneur de Houdain, neantmoins à cause que la portion de Choques à luy apartenante fut possedée depuis par vne Dame appellée MAHAVT DE HOVDAIN, dont sera parlé plus amplement cy-dessoubs, il n'y a point de doubte que comme elle descendoit de luy, aussi estoit-il le chef de la Maison de Houdain. Mais ie ne voudrois pas asseurer si ce fut le mesme ANSELME, ou vn sien fils de pareil nom, qui prist alliance en l'illustre Famille de Saint Paul. Tant y a qu'en l'année mille cent quarante-cinq AIGLINE DE S. PAVL fille de HVGVES & seur d'Enguerran Comtes de S. Paul, estoit femme d'ANSELME Seigneur de HOVDAIN. Ce que tesmoignent diuers Tiltres tant de l'Abbaye de Marcienes, que de celle d'Eaucourt en Arthois, où est faite honorable mention d'eux. *Eustache* & *Geofroy de Houdain* nommez en des Lettres de Gislebert de Bergues passées enuiron l'an mille cent quarante-huit, semblent aussi auoir esté freres de cet ANSELME, qui viuoit encore l'an mille cent cinquante-neuf. De luy & d'AIGLINE DE SAINT PAVL nasquirent plusieurs fils & filles, comme porte vne Charte d'Enguerran Comte de Saint Paul son beau-frere, qui toutesfois n'exprime pas leurs noms. Mais par d'autres Actes on aprend que quatre des fils furent *Hugues de Houdain*, *Robert*, *Enguerran*, & *Guy de Houdain*. Car les deux derniers se voyent qualifiez freres par des Lettres de l'an mille cent quatre-vingts cinq. *Robert* est aussi dit fils d'Anselme & d'Aigline aux Tiltres des Abbayes d'Eaucourt & de Marcienes. Et par vne Charte de l'an mille cẽt soixãte & quatorze gardée en l'Abbaye de S. Omer il est parlé de *Hugues de Houdain*, qui dans vne autre octroyée l'an suiuant au Monastere de Clermarest se trouue denoté frere aisné de Robert. A quoy conuiennent d'ailleurs les noms de *Hugues*, *d'Enguerran*, & de *Guy*, frequents pour lors en la Maison de S. Paul. Tesmoin la Charte alleguée de Clermarest, où auec Hugues & Robert de

Houdain sont nommez *Hugues* Comte de Saint Paul, *Enguerran* son frere, & *Guy de Saint Paul* leur oncle. Ainsi HVGVES fils aisné d'ANSELME luy succeda en la Seigneurie de HOVDAIN, & fut pere de BEATRIX DE HOVDAIN, qui apporta cette Terre en mariage à nostre SIGER II. Chastellain de GAND. Il est vray que ie n'ay point veu de Tiltres, où elle soit appellée sa fille. Mais outre le temps, & le surnom de HOVDAIN qu'elle prenoit en ses Seaux: la possession de la mesme Seigneurie continuée depuis en la Famille des CHASTELLAINS, & le nom de HVGVES porté par son premier fils, s'y accordent totalement. Bref MAHAVT DE HOVDAIN qui en l'année mille deux cens vingt donna à l'Eglise de S. Iean Baptiste de Choques son Estang de la Pugnoye, fut pareillement fille de ce HVGVES Seigneur de Houdain, ou de *Robert de Houdain* son frere puisnay, & eut en partage le tiers de la Terre de Choques venu d'ANSELME DE HOVDAIN son ayeul ou bisayeul. Duquel tiers elle laissa heritiere vne sienne fille appellé AELIS, coniointe auec Iean de la Cauchie Cheualier, pere de Hugues de la Cauchie Seigneur en partie de Choques. Quelques vns l'ont confonduë auec MAHAVT DE BETHVNE mere de BEATRIX DE BOVRBOVRG Comtesse de GVINES. Mais la faute est procedée de ce qu'ils ont leu que Baudoüin de Bethune Comte d'Aumale, & apres luy Iean de Bethune Euesque de Cambray son frere, porterent le tiltre de Seigneurs de Choques. Ne sçachans pas que la portion qu'ils eurent en cette Seigneurie estoit entrée dans la Maison de Bethune par l'alliance de CLEMENCE D'OISY fille de Hugues Chastellain de Cambray auec GVILLAVME I. du nom Seigneur de Bethune. Et quant à l'autre tiers possedé par Baudoüin le Roux, il passa aussi depuis dans la Famille des Chastellains de Lens.

Page 473.

QVOY qu'il en soit donc, nostre SIGER II. iouyt premierement de la Terre de HOVDAIN par le moyen du mariage qu'il contracta auec BEATRIX heritiere de ce lieu. Puis SIGER son pere luy laissa la CHASTELLENIE DE GAND auec les Seigneuries de Bornhem & de Saint Iean à la Pierre vulgairement dite *Steene*. En suite dequoy il fut

employé auec Iean de Neelle Chastellain de Bruges au principal maniement des affaires de Flandres pendant la minorité des filles de Baudouin Empereur de Constantinople. Preuues pag. 472.
Car Iaques Meier le tesmoigne ainsi au Liure VIII. de ses Annales. Et par vne Charte datée de l'an mille deux cens 1210.
dix l'on void qu'il assista lors Philippe Marquis de Namur, Pag. 469. 470
Gouuerneur des pays de Flandres & de Hainaut, en la diuision & limitation d'vne terre que le defunct Empereur Baudoüin son frere auoit donnée à l'Abbaye de Vaucelles.
Il aida aussi à establir en la Comté de Flandres FERRAND DE Pag. 472.
PORTVGAL, apres qu'il eut espousé IEANNE fille aisnée du mesme Baudoüin: s'obligea pour luy enuers PHILIPPE Auguste Roy de France, qu'il ne manqueroit de rendre bon & fidele seruice à sa Majesté: & se constitua pleige de l'obseruation du traité fait entr'eux, par lequel Ferrand & la Comtesse Ieanne sa femme quitterent à LOVYS fils aisné du Roy lors Seigneur du pays d'Arthois les villes de Saint Omer & d'Aire, auec leurs dependances. Ce qui s'aprend de deux Lettres, l'vne passée à Paris au mois de Ian- Pag. 470.
uier l'an mille deux cens vnze, & seellée du propre Seau de 1211.
SIGER CHASTELLAINS DE GAND L'autre expediée entre Lens & le Pont de Wendin au mois de Feurier ensui- Pag. 471.
uant, le iour de S. Mathias Apostre, soubs le nom du Prince LOVYS DE FRANCE: où auec SIGER sont nommez pour hostages de la part du Comte Ferrand & de Ieanne sa femme, Iean de Neelle Chastellain de Bruges, Baudouin de Commines le pere, Michel de Harnes, Roger Chastellain de Lille, Sibylle de Waurin, & Hellin son fils.

LE mesme SIGER II. Chastellain de GAND & BEATRIX DE HOVDAIN sa femme estans en leur chasteau Preuues pag. 472. 473.
de Houdain en Arthois ratifierent à l'Abbaye d'Anchin toutes les disme de Diuion que Hugues de Diuion leur homme de fief y auoit données. Ce qu'ils firent auec le consentement de HVGVES leur fils aisné, par Lettres du premier iour d'Aoust l'an mille deux cens douze, seellées 1212.
de leurs propres Seaux, dont le premier represente vn Seigneur à cheual ayant l'Escu des Armes de GAND tant en Pag. 474.
la main gauche, qu'au contre-seel supportées par vn Aigle. Dans le second est figurée vne Dame vestuë à la façon

du siecle, auec vne fleur de lys en la main droite, & sur la gauche vn oiseau. Mais incontinent apres ils s'en retournerent à GAND, où les Bourgeois & habitans de la ville
Pag. 474. ayans impetré de Ferrand Comte de Flandres & de Hainaut, & de la Comtesse Ieanne son espouse, la liberté de renoueller leurs Escheuins, ce Chastellain SIGER fut aussi l'vn des principaux qui y assisterent de la part du Comte, & en souscriuit l'ordonnance datée de la vi-
Pag. 475. gile de S. Laurens au mois d'Aoust. BEATRIX sa femme y approuua d'ailleurs la confirmation d'vne autre disme qu'il auoit concedée auparauant à l'Abbaye d Anchin. A quoy furent presents Gautier de Ranfart, Hugues du Marés, Eustache de Vinelle, Iean de Hauchy, Hugues de Diuion, Thierry d'Alesnes, Baudoüin le Per, Robert Bailly de Houdain, & autres.

TOVTESFOIS comme dans les Cours & Estats des
Preuues pag. 471. Princes les plus grandes faueurs sont sujettes à l'enuie : à peine tous les Flamens eurent recognu Ferrand pour leur Comte, que se plaignans de l'administration de nostre SIGER & de Iean de Neelle, qui depuis la mort du Comte Baudouin Empereur auoient gouuerné les affaires, ou selon aucuns les accusans d'auoir induit Ferrand de quitter à Monsieur LOVYS DE FRANCE les villes de S. Omer & d'Aire : l'vn & l'autre furent contraints d'abandonner la Flandres, où Meier escrit qu'ils tenoiēt les premiers rancs.
1212. Car ils en sortirent dés l'année mille deux cens douze, & se retirerent aupres du Prince LOVYS Seigneur d'Arthois.
Page 475. Auec lequel Iaques de Guise rapporte que SIGER s'allia & confedera. Ce qui aigrit si fort contre luy Ferrand
Page 476. Comte de Flandres, qu'il ne se contenta pas de saisir les Terres qu'il auoit dans son Estat, ains gasta aussi & destruisit celles qu'il possedoit sur la frontiere. Car estant entré
1213. l'an mille deux cens treize dedans le pays d'Arthois, il s'achemina vers sa ville de HOVDAIN, laquelle, il brusla
Pag. 475. toute, horsmis le Prieuré. Et de là il alla assaillir vne forteresse appellée *Bellemaison* apartenant au mesme SIGER, dont il abatit les murs & edifices iusques aux fondements. Mais le succés de la bataille de Bouuines calma cet orage l'année suiuante. Car le Comte Ferrand y ayant esté pris, & amené

& amené prisonnier à Paris, la Comtesse Ieanne sa femme vint trouuer le Roy Philippe pour moyenner sa deliurance. Et par le traité qu'elle en fist auec sa Majesté le Vendredy deuant la feste de Saint Simon & S. Iude Apostres l'an mille deux cens quatorze, il fut accordé entr'autres articles, *Que Iean de Neelle Chastellain de Bruges, & Siger Chastellain de Gand, rentreroient dans toutes leurs Terres, & en iouyroient à l'auenir.* Ce que iurerent pour elle Madame Sibylle de Waurin, Arnoul d'Audenarde, Rase de Gaure, Gislebert de Borguelle, Michel Connestable de Flandres, Gilles d'Aigremont, Pierre de Doüay, Girard de Iace, Guillaume l'Oncle, Gilles de Barbançon, Gautier de Fontaines, Alard de Cimay, Gautier de Ligne, Gautier de Lens, Gautier de Hondescote, Gilles de Trit, & autres Seigneurs tant de Flandres que de Hainaut.

Pag. 475. 1214. Page 476.

AINSI le Chastellain SIGER II. s'en retourna dans la Flandres, où estant il suruint debat entre luy & MAHAVT Dame de TENREMONDE touchant les choses qui appartenoient à l'Aduouerie de S. Bauon de Gand. Et pour le terminer à l'amiable, l'vn & l'autre esleurent arbitres Gerard Seigneur de Grimbergues & Guillaume de Grimbergues son frere. Leur donnans pouuoir d'enquerir de ce que chacun d'eux en tenoit lors que le Roy Philippe estoit allé la derniere fois à Ypre pour faire la guerre. Laquelle enqueste renduë par eux, Arnoul d'Audenarde, Gilles Chambrier de Flandres, & Daniel de Courtray en nommeroient d'autres, qui s'informeroient de ce que tenoient auparauant GAVTIER Seigneur de TENREMONDE pere de MAHAVT, & SIGER CHASTELLAIN DE GAND pere de SIGER. Et suiuant leur rapport ils essayeroient de mettre les parties d'accord. Ce que s'ils ne pouuoient faire, ils iroient à la Cour de Flandres, où suiuant ce qui seroit dit ils adiugeroient à chacun d'eux son droit. Les mesmes MAHAVT & SIGER promirent d'obseruer fermement cette conuention estans à Tenremonde l'an mille deux cens seize, en la presence d'Arnoul d'Audenarde, de Gautier Bertaut, de Gilles son frere, de Daniel Aduoué d'Arras, de Robert son frere, de Daniel de Courtray, & de Hellin Seneschal de Flandres. Et depuis Daniel de Courtray rapporta

Preuues pag. 474. 1216.

auoit trouué par son enqueste que SIGER pere de nostre CHASTELLAIN auoit tenu part en l'Aduourie contentieuse.

1217. Il y a aussi des Lettres de ce SIGER, datées du mois Preuues pag. 477. d'Auril l'an mille deux cens dix-sept, par lesquelles on void qu'il pretendit droit sur vn fief oualleu situé dans la parroisse de Morselle, lequel Philippe Comte de Flandres & de Vermandois auoit donné à MARGVERITE DE GVINES seconde femme de ROGER Chastellain DE COVRTRAY son ayeul maternel, pour en disposer selon sa volonté. Mais apres auoir esté deuëment informé que cela ne luy apartenoit point, il se departit de sa demande Pag 477. 478 au profit de la Maison des Nonnains que la mesme MARGVERITE y fonda transferée depuis à Weuelguem prés de Courtray. A quoy HVGVES DE GAND son fils aisné consentit, & en seella auec luy les Lettres. Comme il fist d'au-1218. tres de l'an mille deux cens dix-huit, par lesquelles le mesme SIGER son pere donna aux Moynes de BORNHEM deux septiers de seigle & deux d'auoine tous les ans pour celebrer son anniuersaire, auec ceux de PETRONILLE sa mere, & de BEATRIX sa femme. Car elles se trouuent, Pag. 478. ainsi que les precedentes, munies de deux grands Seaux representans deux hommes à cheual, qui tiennent chacun en la main gauche vn Escu des Armes de GAND, & aux contreseels deux pareils Escussons, dont celuy du CHASTELLAIN SIGER est supporté par vn Lyon, & celuy de HVGVES son fils par vne Aigle.

Preuues pag. 479. QVELQVE temps apres IEANNE Comtesse de Flandres & de Hainaut allant à Courtray, le mesme SIGER l'y accompagna auec Iean de Neelle Chastellain de Bruges, Oston d'Arbre, & plusieurs autres: comme il se recueille d'vne Charte qu'elle passa là le vingt-troisiesme iour de 1220. de Iuillet l'an mille deux cens vingt en faueur de l'Abbaye de Loo prés d'Ypre, à laquelle il souscriuit. Et en suite il Pag. 469. fut pareillement l'vn des principaux de sa Cour, qui empescherent qu'à son preiudice les Flamends ne receussent le faux Baudouin, soy disant estre son pere Baudouin Empereur de Constantinople, eschappé de la prison des Grecs. Ce que Philippe Mouske Autheur du temps remarque

soubs l'an mille deux cens vingt-cinq, où il le qualifie LE BON CHASTELLAIN DE GAND. Mais d'ailleurs il ne laissa pas de perseuerer en l'exercice des plus belles vertus qui luy firent meriter cet excellent tiltre de BON. Car à la priere de l'Abbé & du Conuent de S. Bauon il permist aux hommes demeurans à Gand en sa terre dite *Ouer de Reke*, d'y construire vn pont dessus l'eau tel qu'ils voudroient. Agrea que Gautier Rain donnast à la mesme Abbaye sa disme de douze bonniers de terre assise en la parroisse de saint Sauueur, laquelle il tenoit de luy en fief. Octroya à l'Eglise d'Affleghem la douziesme gerbe de la disme de *Hingen* & de *Hauckesdonc* pour le salut des ames de ses predecesseurs, de la sienne, & de celle de BEATRIX sa femme, en tout & tel droit qu'il l'auoit possedée iusques alors: & en offrit la Charte dessus l'Autel en presence de Robert Abbé d'Affleghem, de GILLES DE GAND son frere, & de Thierry de Ponteraue, Cheualiers. Il offrit aussi à l'Autel de S. Pierre de Gand vn sien serf nommé Michel de Barrendon par vne autre Charte datée de l'an mille deux cens vingt-six. Conceda auec BEATRIX sa femme à ses gens demeurans à Inghelosembergue ioignant le chasteau de SAINT IEAN STEENE diuerses loix & coustumes pour se regir & gouuerner par Escheuinage. Finalement ayant pris sur l'Eglise de BORNHEM quelques mesures de terre qu'elle auoit à *Cortlande*, auec la disme de toute la terre du lieu, pour employer en la construction d'vn moulin à eau, il luy assigna en recompense vn muid de segle tous les ans à prendre sur ses moulins de Cortlande. Dequoy les Lettres furent passées au mois de Iuillet l'an mille deux cens vingt-sept. Et bien tost apres il trespassa, laissant de son mariage plusieurs enfans cy-dessous declarez.

Marginal notes: 1225. — Pag. 479. — Pag. 480. — Pag. 482. — 1226. — Pag. 481. — 1227.

ENFANS DE SIGER II. DV NOM CHASTELLAIN *de* GAND *& de* BEATRIX DE HOVDAIN *sa femme.*

8. HVGVES I. du nom Chastellain de GAND, Seigneur de Houdain, de Bornhem, & de Saint Iean Steene, aura son Chapitre à part.

Preuues pag. 478. 8. SIGER DE GAND se void nommé par son pere SIGER le
1218. second de ses enfans dans vne Charte de l'an mille deux cens
Pag. 490. dix-huit. Et dans vne autre de Mahaut Dame de Tenremon-
1223. de passée au mois d'Octobre l'an mille deux cens vingt-trois
il est qualifié *frere de* HVGVES DE GAND depuis Chastel-
Pag. 499. lain. Laquelle qualité luy mesme prend pour son plus beau
tiltre en des Lettres qu'il octroya à l'Abbaye de S. Bauon l'an
1231. mille deux cens trenre & vn. Elles portent qu'ayant engagé à
ce Monastere vne sienne disme située à *Nieuenotene* & à *Die-
pene*, il luy en bailla pour plege Robert Aduoué d'Arras, Sei-
Page 499. gneur de Bethune & de Tenremonde : & les seella du Seau,
dont il vsoit lors, contenant vn Escusson des Armes de GVI-
NES brisées d'vn lambel de cinq pieces. Depuis il contracta
GRIMBERGES. mariage auec ODE ou ODETTE DE GRIMBERGES fille
d'Arnoul Seigneur en partie de Grimberges ou Grimbergues
en Brabant, & de Sophie son espouse, qui se remaria auec *Lion-
net d'A* Chastellain de Bruxelles. Elle eut pour frere vn autre
Arnoul pareillement Seigneur de Grimberges, auquel elle
succeda en cette Seigneurie : & fut coniointe premierement
Pag. 500. auec *Gautier* Seigneur d'A & de Pollaer ou Pollar. D'où sortit
Lyonnet d'A Seigneur de Grimberges & de Pollar marié auec
vne Dame nommée Ymaine, ou Hymane. Secondement la
1235. mesme ODE estant demeurée veuue l'an mille deux cens
trente-cinq, elle reprist vne deuxiesme alliance auec nostre SI-
GER DE GAND. Car il y a plusieurs Lettres d'eux deux con-
Pag. 500. 501. 502. cedées aux Monasteres, de Grimberges de Bodelo, de Doren-
zele à Gand, & d'Affleghem, depuis l'an mille deux cens tren-
1238. te-six iusques à mille deux cens trente huit, & seellées de leurs
Seaux, dont celuy de SIGER represente vn homme à cheual
auec les Armes de GAND chargées d'vn lambel, au lieu de
celles de GVINES qu'il portoit auant son mariage. Il vendit
1242. aussi l'an mille deux cens quarante-deux à l'Abbé & au Con-
uent de Bodelo toute sa terre appellée *Hutdich* située en la
Page 502. parroisse d'Othene. Mais quelque temps apres il voulut retirer
d'eux vne disme assise au mesme lieu d'Othene, laquelle ses
predecesseurs, qui la tenoient en fief des Seigneurs de Tenre-
monde, leur auoient engagée pour la somme de quatre cens
liures. Sur quoy il y eut lugement arbitral donné à son profit
Page 503. par Guillaume Abbé de Vaucelles & GAVTIER DE GAND
1253. Archidiacre d'Ostreuanr en l'Eglise d'Arras, la vigile de Saint
André Apostre l'an mille deux cens cinquante-trois. Bref il
eut vn autre different contre l'Abbé & le Conuent de Saint
Page 505. Bauon de Gand à cause de quelques dismes proches de la par-

roisse d'Adendie, dont il auoit leué les fruits & reuenus. Et par Acte passé la vigile de la Chaire S. Pierre l'an mille deux cens cinquante-cinq il en transigea auec eux. Qui fut la derniere de ses actions venuës à ma cognoissance. Il laissa vn fils nommé comme luy SIGER DE GAND, autrement SOHIER, & vne fille dite ELIZABETH ou YSABEAV DE GAND, vulgairement LISBETTE, qui en l'année mille deux cens quatre-vingts quatre aduoua tenir le Moulin au Tilleul autrement appellé le Moulin d'Esseure de Robert de Flandres Sire de Bethune & de Tenremonde. SIGER DE GAND II. du nom s'intituloit *Sire de Calonne Ricouvart* en l'année mille deux cés quatre-vingts dix-sept, & se trouue mis au rang des Cheualiers Bannerets dans vne enqueste faite par commission du Roy Philippe le Bel. Il fut pere de SIGER III. du nom surnommé LE IEVNE, mentionné auec luy en l'Enqueste susdite, & en l'Acte de l'an mille trois cens vingt-trois, auquel sont compris tous les heritiers de GERARD DE GAND dit le Diable. De luy vinrent SIGER qui suit, & SIMON DE GAND dit PERCEVAL Cheualier Bailly de Lille, allié auec MARIE DE LA DOVVE. SIGER DE GAND IIII. du nom fut Chastellain ou Capitaine du Chasteau de Lille, & des forteresses de Dossemer & de la Malemaison pour les Roys Philippes de Valois, Iean, & Charles V. comme tesmoignent diuerses Lettres des années mille trois cens quarante neuf, cinquante-deux, soixante-six, & soixante-neuf, dont les penultiesmes sont munies d'vn petit Seau des Armes de GAND rompuës d'vn lambel de cinq pieces, qu'aucuns Heraulds remarquent auoir esté de gueulle. Sa femme se trouue qualifiée *Madame de Maelstede* en vn contract de l'an mille trois cens soixante-quatre, portant qu'il en eut vne fille nommée MARIE DE GAND mariée dés lors auec PHILIPPE DE BERLEGHEM. Et de plus i'estime qu'il en procrea pareillement vn fils, à sçauoir SIGER DE GAND V. du nom Cheualier Seigneur de Winghene, qui fleurit és années mille trois cens soixante-dix, soixante-quatorze, soixante dix-huit, & depuis. Il espousa MARGVERITE BOETELIN petite fille de Marguerite, Tolnar qui se remaria auec Gautier de Halwin Seigneur de Calonne, & receut la sepulture auec luy en l'Eglise de Harlebeque. Ce qui s'aprend d'vn Acte de l'an mille trois cens quatre-vingts seize, où les enfans de cette MARGVERITE BOETELIN & de SIGER DE GAND son mary lors decedé sont nommez: GERARD DE GAND, ROGER, & MARGVERITE. Mais il semble que SIGER eut encore d'vn precedent mariage vn autre fils appellé SIGER DE GAND, qui

[Marginal notes: 1255. — Page 506. — 1284. — 1297. — Page 512. 551. — 1323. — Page 567. — LA DOVVE. — Pag. 506. 507. 508. — 1349. — 1364. — BERLEGHEM. — 1378. — Pag. 508. 509. — BOETELIN — Page 509.]

le fut eſcut, ou bien il eſtoit fils de SIMON DE GAND dit PERCEVAL. Tant y a qu'enuiron l'an mille trois cens quatre vingts vnze iceluy SIGER DE GAND priſt alliance auec MARGVERITE baſtarde DE FLANDRES fille naturelle de Louys dernier du nom Comte de Flandres, lors veuue de *Hector de Veurhoute* Cheualier, & mere d'vn fils en bas âge nommé pareillement *Hector de Veurhoute*. Des biens duquel ils eurent enſemble l'adminiſtration iuſques à l'an mille trois cens quatre-vingts dix-neuf, qu'ils en rendirent compte par deuant les parens & amis du mineur, à ſçauoir IEAN VILLAIN, Oliuier de Iaegere, Cheualiers, & pluſieurs autres. Mais d'eux ne ſortirent aucuns enfans, comme il ſe recueille de l'accord que les meſmes SIGER DE GAND demeuré veuf de cette Dame, & Hector de Veurhoute ſoy diſant fils & ſeul heritier d'icelle, firent à l'amiable l'an mille quatre cens quinze, touchant les biens de ſa ſucceſſion.

1391. FLANDRES Page 509. 1399. 1415.

Preuues pag. 509. 510. 519. 8. GERARD DE GAND ſurnommé LE DIABLE fut troiſieſme fils de SIGER II. Chaſtellain de GAND, qui dés l'année mille deux cens vingt cinq luy donna la nouuelle diſme de Bochoute auec la moitié de celle de Spirembroc & le pré de Triſt, à les tenir en fief de Ieanne Comteſſe de Flandres & de Hainaut. Deux ans apres le meſme GERARD ſouſcriuit à la Charte que le Chaſtellain SIGER octroya à l'Egliſe de Bornhem, où il eſt auſſi qualifié ſon fils. Et en quelques autres poſterieures il ſe dit *oncle de* HVGVES II. Chaſtellain de GAND, qui eſtoit fils de HVGVES I. ſon frere aiſné. Il eut auec Philippe de la Woeſtine, & Guillaume Chaſtellain de Maldeghem, la tutelle de Iean heritier de Praet, fils de Baudouin de Praet Cheualier. En laquelle qualité ils engagerent l'an mille deux cens quatante-deux les diſmes aſſiſes en la parroiſſe d'Oudelem, qui luy apartenoient, au Preuoſt & au Chapitre de Noſtre Dame de Bruges. Il reſigna auſſi de ſon coſté à l'Egliſe de S. Bauon les diſmes dun ouueau *Stardic* en la paroiſſe de Boterſand, & au Monaſtere des Religieuſes du Port Noſtre Dame communément dit *Biloke* à Gand celles qu'il pretendoit és parroiſſes de *Vveuelſvvale*, de *Poldre*, de *Coudekerque*, & de *Bochoute*. Dequoy il paſſa deux Actes ſoubs ſon ſeel, l'vn vn peu deuant la feſte de S. Laurent l'an mille deux cens quarante huit, où il prend les Armes de GAND chargées d'vn lyon ſur le chef: l'autre au mois de Septembre l'an mille deux cens cinquante-quatre, où il les porte plaines. Bien qu'à d'autres precedentes gardées en l'Abbaye de Dunes il euſt vſé d'vn Seau, qui du coſté dextre contenoit l'Eſcuſſon de GVINES, au re-

1225. Page 480. 1247. Page 481. Pag. 509. 510. 1242. Page 510. Page 510. 511. 1248. 1254.

uers celuy de GAND auec vn lambel. Son espouse fut ELIZABETH DE SLOTE surnommée BONNE FEMME fille SLOTE.
de Lyonnet de Slote Bourgeois de la ville de Gand, qui fist Page 512.
son testament l'an mille deux cens cinquante-six,& auec Mar- 1256.
guerite sa compagne mere d'ELIZABETH fonda deux Chapelles en l'Eglise de sainct Iean de Gand. Dauid Lindanus escrit qu'elle estoit fille du Comte de Saint Paul, qui en Lindanus Lib.
ce temps là portoit le surnom DE CHASTILLON. Mais rel- 3. de Teneraem. Cap. 3. p. 195.
le faute peut bien estre procedée de ce que SLOT en langage Flamen signifie vn CHASTEAV. Car diuers Tiltres de l'Ab- Pag. 512.
baye de S. Pierre de Gand tesmoignent qu'elle eut pour pere le susdit Lyonnet de Slote, & pour mary nostre GERARD DE GAND dit LE DIABLE, qui viuoit encore auec elle l'an mille deux cents soixante-quatre. Ce qui se recueille de 1264.
deux Lettres qu'ils octroyerent lors ensemblement, l'vne à l'Abbaye de Tronciennes au mois d'Aoust, l'autre en Fe- Pag. 512. 513.
urier à celle de S. Pierre de Gand. Dont la derniere contient l'acquisition que firent d'eux les Eglises de Tournay, de S. Pierre, & de Nostre Dame lés Felines, de certaines disme dans les Parroisses de *Capric*, de *Lenbeque*, d'*Eclo* sainte Croix, de *Bassenelde*, & de *Piete*, lesquelles ils tenoient en fief de Marguerite Comtesse de Flandres & de Hainaut. A quoy furent presents Eustache de Lenbeque, Daniel de Brakele, Simon de Waernewic, Gautier de Wessenghem dit Moer, Cheualiers: Philippe de Walle, Siger de Hamme, Daniel fils de Gautier de Courtray, & plusieurs autres. Mais depuis le mesme GERARD mourut deuant cette ELIZABETH, qui en Pag. 512.
secondes nopces se remaria auec Guillaume de Mortagne Cheualier Seigneur de Rume, comme porte vn Tiltre de l'an mille deux cents quatre-vingts trois. Il possedoit vne 1283.
maison à Gand sur la riuiere de l'Escaut, nommée dans Meier la *Pierre de Gerard le Diable*, laquelle en l'année mille quatre cents vingt-neuf fut conuertie en vn College de Reli- Lindanus loco citato.
gieux de l'Ordre de S. Hierosme. Et à present on y void encore vne Tour quarrée, que le peuple tient fabuleusement auoit esté construite par le Diable. Mais les mieux sensez recognoissent bien que ceste fiction prouient du surnom de ce GERARD, duquel non seulement il ne s'offensa jamais, ains s'y pleut tellement, qu'il le prenoit mesme dans les Actes publics. Il laissa vn fils nommé aussi GERARD LE DIABLE, qui deceda sans lignée, & eut pour heritiers *Sohier de Gand*, Preuues pag. 567.
Arnoul de Vriese, Cheualiers, Philippe Villain, Hector & Gerard ses freres, Wulfart Villain & Gautier son frere, Iean Ferrant & Gerard son frere, Guillaume de Mendonc & Iean de Mendonc, qui

tous portoient les Armes de GAND auec diuerses brisures, comme il s'apprend d'vn Acte de l'an mille trois cents vingt-trois, & sera remarqué plus particulierement cy-apres. Car sur le reuers dudit Acte, qui appelle en Flamen le defunt GHERRAERT SDVVELS, il y a escrit que la lettre S deuant le mot DVVELS, qui veut dire DIABLE, signifie autant comme *issu* ou *procedant du Diable*. Ce qui demonstre qu'il estoit veritablement fils de nostre GERARD DE GAND dit LE DIABLE, & que ceux qui ont estendu la vie du premier jusques à ce temps ont confondu le fils auec le pere.

8. ROGER DE GAND receut ce nom de la Maison de Courtray, en laquelle il estoit familier. On le void qualifié *frere de* Preuues Page 497. HVGVES I. *Chastellain de Gand* dans vne Charte de l'an mil-1231. le deux cents trente & vn. Et comme dés l'an mille deux cents dix-huit le mesme HVGVES se disoit Sire de Houdain du viuant de SIGER son pere, & seelloit armé à cheual pour marque Page 485. qu'il auoit desia merité l'Ordre de Cheualerie: il y a aussi apparence que ROGER son frere fut celuy, qui par des Lettres de l'an 1221. s'appelle ROGER DE CLAERHOVT. Ce qui est d'autant plus croyable, que GVILLAVME DE GAND & BERNARD ses freres prirent de leur costé d'autres surnoms, à sçauoir l'vn celuy de FRISON, l'autre celuy de MEREN, comme il sera remarqué plus amplement cy-dessous: Qu'en d'au-1241. tres Lettres de l'an mille deux cents quarante & vn le mesme ROGER DE CLAERHOVT ou CLARAVT, est mentionné auec Pag. 516. SIGER DE GAND entre les hommes & vassaux de HVGVES Page 517. II. Chastellain de Gand: Et qu'au seau qu'il y apposa il porte les Armes de GAND chargées d'vne fleur de lys sur le chef pour difference. Quoy qu'il en soit, j'estime que la Famille surnommée de CLAERHOVT tira plustost son origine de ce ROGER fils de SIGER II. Chastellain de Gand, que non pas de GILLES DE GAND son frere, comme quelques vns ont escrit.

8. GAVTIER DE GAND fut premierement Chanoine en l'Eglise d'Arras, comme enseignent deux Chartes, l'vne de l'an Preuues pag. 491. 1227. mille deux cens vingt-sept, où HVGVES I. du nom Chastellain de GAND l'appelle *son frere*: l'autre de l'an mille deux 1234. cens trente-quatre, en laquelle il se void nómé auec THIERRY DE GAND Seigneur de Dam, BERNARD DE GAND Preuost de Harlebeque, & GAVTIER DE GAND Cheualier, ses oncles. Puis il obtint la dignité d'Archidiacre de la mesme Pag. 502. 503. Eglise d'Arras en Ostreuant. Sous lequel tiltre il fut arbitre

auec

auec Guillaume Abbé de Vaucelles d'vn different que SIGER DE GAND eut l'an mille deux cens cinquante trois contre 1253. l'Abbé & le Conuent de Bodelo. Et par vn autre Acte de l'an mille deux cens cinquante-cinq, le mesme SIGER & GVILLAVME dit LE FRISON ses freres l'establirent pour receuoir en leur nom la somme de cinq cens liures qui leur estoiét deuës par l'Abbé & le Conuent de S. Bauon. 1255.

8. GVILLAVME DE GAND Cheualier surnommé LE FRISON. Il se dit frere de SIGER DE GAND Cheualier & de GAVTIER Archidiacre d'Arras en Ostreuant par des Lettres passées au mois de Iuin l'an mille deux cens cinquante-cinq: & porta les Armes de GAND rompuës d'vne estoille ou mollette sur le quanton dextre du chef, comme tesmoigne le Seau qu'il y apposa. D'où l'on peut coniecturer que de luy descendit ARNOVL DE VRIESE Cheualier nommé entre les heritiers de GERARD dit LE DIABLE fils de GERARD DE GAND: pour ce qu'en son Seau, qui estoit des Armes de GAND, il vsoit de pareille briseure. Preuues pag. 50.504. 1255. Page 504. Page 567.

8. FERRANT DE GAND Cheualier est qualifié *oncle paternel* de HVGVES II. Chastellain de DE GAND dans vn Tiltre de l'an mille deux cens quarante-neuf. Ce qui monstre qu'il eut aussi pour freres HVGVES I. SIGER DE GAND, GERARD, & les autres desia mentionnez. Et si en chose douteuse la presomption a quelque lieu, ie pése qu'en memoire de luy ses Descendans retinrent le surnom de FERRANT. Entre lesquels furent IEAN FERRANT, & GERARD son frere, viuants l'an mille trois cens vingt-trois. Car non seulement ils portoient les Armes de GAND brisées d'vn baston en bande brochant sur le tout: mais comme descendus d'vn frere de GERARD DE GAND dit LE DIABLE, ils participerent à la succession de GERARD LE DIABLE son fils, dont a esté parlé cy-dessus. Preuues pag. 513. 1249. Pag. 567.

8. BERNARD DE GAND Cheualier dit DE MEREN. Par le Tiltre allegué de l'an mille deux cens quarante-neuf HVGVES II. Chastellain de GAND l'appelle aussi *son oncle*. Et en d'autres luy mesme se nomme ores BERNARD DE GAND, tantost dit DE MEREN, quelquesfois BERNARD DE MEREN simplement. Il espousa MARGVERITE DE WERVY seur de Gaurier Seigneur de Weruy, & fille d'vne Dame appellée comme elle MARGVERITE, qui entr'autres choses luy donna en dot la quarte partie de la disme de 1249. Preuues Pages 513. Pag. 512. 513. 514. VVERVY.

Page 513. *Vlamertinghes*, ou *Flambertinghes*. Laquelle partie BERNARD DE GAND son mary quitta depuis pour quatre-vingts liures de Flandres à Gautier son beau-frere, qui la vendit auec les autres parts au Doyen & au Chapitre de S. Pierre de Lille, comme l'on apprend de deux Actes datez de l'an mille deux cens
1257. cinquante-sept. Le mesme BERNARD consentit auec GE-
Pag. 512. 513. RARD DE GAND son frere, que Iean de la Chapelle vendist à l'Abbé & au Conuent de Nostre-Dame de Tronciennes vne sienne terre située prés des murs de cette Abbaye, laquelle il tenoit d'eux en fief. Dequoy il y eut Lettres passées au mois
1264. d'Aoust l'an mille deux cens soixante quatre. Et deux ans apres il fist vne transaction touchant certains debats qu'il
1266. auoit contre l'Abbé & le Conuent de S. Bauon, laquelle il munit de son Seel, où l'on remarque qu'il portoit comme ses
Page 514. freres les Armes de GAND, mais chargées pour differéce d'vne
Page 568. fleur de lys couppée sur le milieu du chef. Ce qui me fait croire que GVILLAVME & IEAN DE MENDONC nommez entre les heritiers de GERARD DE GAND dit LE DIABLE dans le, Acte allegué cy-deuant, descendirent de luy. Car ils portoient en leurs Seaux la mesme brisure de la fleur de lys.

---

8. *HVGVES I. DV NOM CHASTELLAIN de* GAND, *Seigneur de Bornhem, de Saint Iean Steene, & de Houdain.*

CHAPITRE III.

ENTRE huit enfans que l'on trouue estre issus du mariage de SIGER II. Chastellain de GAND & de BEATRIX DE HOVDAIN sa femme, ce HVGVES I. du
Preuues pag. 473. nom fut l'aisné. Car son propre pere le qualifie ainsi dans trois Chartes, l'vne datée du premier iour d'Aoust l'an
1212. mille deux cens douze, la seconde du mois d'Auril mille
Pag. 477. 478. deux cens dix-sept, & la troisiesme de l'an mille deux cens
1218. dix-huit. A laquelle le mesme HVGVES apposa auec luy son Seel, où il est representé à cheual partât l'Escusson des Armes de GAND. Ce qui monstre qu'il estoit desia lors decoré de l'Ordre de Cheualerie. Le nom de HVGVES luy vint de HVGVES Seigneur de HOVDAIN son ayeul maternel, qui l'auoit receu de la maison des Comtes de Saint

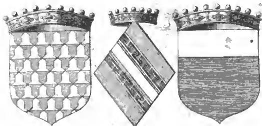
Paul, comme l'on a veu au Chapitre precedent. Et pour tiltre il porta au cômencement celuy de SIRE DE HOVDAIN, soubs lequel il octroya trois Lettres à l'Abbaye du Mont S. Eloy, de l'Ordre de S. Augustin, en l'Euesché Pag. 488.
d'Arras. Les premieres furent passées à HOVDAIN en sa maison la vigile de S. Mathieu l'an mille deux cens vingt- 1223.
trois, en la presence de Iean Seigneur d'Olhaim, de Iean son fils, & de Thierry d'Alennes Cheualiers: & seellée par luy d'vn Seau, contenant les Armes de GVINES plaines
tant d'vn costé que d'autre. Dequoy la raison semble estre, Pag. 489.
qu'ARNOVL II. Comte de GVINES aisné de cette Famille, auquel elles apartenoient, ayant quité le party de Ferrant Comte de Flandres, pour se retirer au seruice du Roy Philippe Auguste, il estima les pouuoir prendre non chargées d'vn cheuron comme SIGER I. son ayeul & THIERRY DE GAND son oncle les portoient, mais sans aucune briseure. Car on a tenu de tous temps qu'vn cadet viuant soubs vn autre Prince que son aisné, peut retenir aussi bien que luy les Armes plaines de leur Maison. A l'expedition des secondes Lettres faites au mois de Ianuier l'an mille 1224.
deux cens vingt-quatre, il vsa pareillement de l'Escusson Pag. 490. 491
de GVINES pour le costé dextre. Mais au reuers ou contre-seel il employa celuy de GAND, lequel depuis luy & ses Descendans retinrent sans plus changer, comme en
font foy tous leurs autres Seaux rapportez dãs les Preuues. Pag. 496 519 522. 528. 535.
Par les troisiesmes données en Decembre l'an mille deux 1226.
cens vingt-six il confirma à l'Eglise de Rebreiues dependante du Monastere de Saint Eloy la disme de la Terre du Maisnil, que Robert Seigneur de ce lieu son homme ou vassal y auoit leguée à sa mort. Finalement bien tost apres il succeda à SIGER II. son pere tant aux Seigneuries de *Bornhem* & de *S. Iean Steene*, qu'à la CHASTELLENIE DE GAND. Et en cette qualité estant à GAND l'an mille deux 1227.
cens vingt-sept auec GAVTIER DE GAND Chanoine d'Arras son frere, il ratifia la donation faite à l'Eglise de S. Pag. 491.
Bauon d'vne autre disme dite *Smaeltiende*, qui estoit tenuë de luy en arriere-fief.

DES le viuant du mesme SIGER son pere il contracta mariage auec ODE DE CHAMPAGNE dite DE CHAN-

LITE ou CHANNITE, laquelle en ligne masculine venoit de la Maison des Comtes de Champagne & de Brie, depuis Roys de Nauarre, & d'ailleurs apartenoit de parenté proche à l'Empereur d'Alemagne, au Duc de Bourgongne, aux Comtes de Bourgongne, de Bar, d'Aussonne, de Chalon, de Mascon, de Charrres, de Blois, & à plusieurs aurres puissants Seigneurs. Ce que pour entendre plus facilemēt,

CHAMPAGNE-CHANLITE.

D'azur à la bande d'argent accompagnée de deux doubles cotices potées & contrepotencées d'or.



il conuient sçauoir que THIBAVT Comte de Chartres, de Blois, & de Tours, puis aussi de Troyes & de Meaux, autrement de Champagne & de Brie, eur d'Alix son espouse deux fils entr'autres. L'vn fut HVGVES Comte de Troyes, ou Champagne: l'autre HENRY-ESTIENNE Comte de Chartres, de Blois, & de Meaux. Le Comte HVGVES espousa en premieres nopces Madame Constance de France fille du Roy Philippe I. de laquelle les Historiens du temps asseurent qu'il n'eut point de lignée. Mais ayant esté separé d'elle pour cause de consanguinité, il se remaria auec vne autre Princesse qu'Alberic Autheur ancien nomme ELIZABETH DE BOVRGONGNE. Car il escrit qu'elle estoit seur de *Renaut* Comte de Bourgongne, qui d'Agathe de Lorraine sa femme procrea *Beatrix Comtesse de Bourgongne* conioínte auec Federic I. Empereur d'Alemagne. D'où vinrent l'Empereur *Henry* VI. pere de *Federic II.* Roy de Sicile, puis aussi Empereur: & *Othon* Comte de Bourgongne ayeul de la Comresse Alix mariée auec Hugues de Chalon. Le mesme Alberic adjouste que cette ELIZABETH eur aussi pour frere *Guillaume* Comte d'Outre Saone, autremenr Aussonne, duquel descendirent les Comtes d'Aussonne, de Chalon, de Mascon, & de

Preuues pag. 492.

Vienne: & que de son alliance auec le Comte HVGVES DE CHAMPAGNE sortit vn fils appellé EVDES, qui du costé de sa mere fut Seigneur DE CHANLITE en la Comté de Bourgongne. Mais son pere ayant conceu vn mauuais soupçon de sa femme le desherita en haine d'elle, & vendit sa Comté de Champagne à THIBAVT Comte de Chartres, de Blois, & de Meaux, son nepueu, puis s'achemina outre-mer, où il se fist Cheualier du Temple. Ce qui fascha tellement EVDES son fils, qu'il tint depuis le party du Roy Louys le Ieune contre le Comte Thibaut. Car ce fut luy auquel sa Majesté donna le chasteau de Vitry l'an mille cent quarante-trois, comme remarque Robert Abbé du Mont S. Michel en sa Chronique, où à la façon du temps il le qualifie *nepueu* du mesme Thibaut au lieu de *cousin*. Neantmoins pour marque de son extraction il s'appella d'ordinaire EVDES DE CHAMPAGNE, soubs lequel surnom Federic I. Empereur & Beatrix Comtesse de Bourgongne sa femme luy donnerent l'an mille cent soixante-six les Terres de Quingey en Bourgongne, de l'Isle, & de Longey, auec leurs apartenances, ainsi que le Comte Renaut les tenoit en son viuant: ensemble le village de Champayen prés la ville de Dole. Il se trouue aussi nommé EVDES LE CHAMPENOIS dans plusieurs Chartes anciennes, dont l'vne gardée en l'Abbaye de Cisteaux tesmoigne de plus auec Alberic, que de luy sortirent deux fils, à sçauoir EVDES & GVILLAVME DE CHAMPAGNE, lesquels Geofroy de Villehardouin, le mesme Alberic, & vne Chronique des Comtes de Hainaut escrite à la main, surnomment autrement les CHAMPENOIS DE CHANLITE. L'aisné EVDES II. du nom succeda à son pere en cette Seigneurie de Chanlite, & depuis s'achemina auec GVILLAVME son frere au voyage de Constantinople, où il monstra son courage au siege & à la prise de la ville, ayda à conquerir de force plusieurs autres places sur les Grecs, & assista à l'election de Baudouin Comte de Flandres creé Empereur de Constantinople. Mais incontinent apres il mourut, laissant pour heritiere principale vne fille, qui fut ODE ou ODETTE DE CHAMPAGNE communément dite de CHANLITE, mariée en suite auec nostre HVGVES Cha-

Pag. 491
Page 492.
Pag. 491. 493

ſtellain de GAND, au temps qu'il ne portoit encore que le tiltre de SEIGNEVR DE HOVDAIN.

D'AVTRE coſté HENRY ſurnommé ESTIENNE Comte de Chartres, de Blois, & de Meaux, frere de HVGVES Comte de Champagne, qui fut biſayeul de cette Dame, priſt alliance auec Alix fille de Guillaume Roy d'Angleterre & de Mahaut de Flandres. D'où proceda THIBAVT dit LE GRAND Comte de Chartres, de Blois, & de Champagne, pere de *Henry* Comte de Champagne & de Brie, de *Thibaut* ſurnômé le Bon Comte de Chartres & de Blois, de *Marie de Champagne* Ducheſſe de Bourgongne, & d'Agnes Comteſſe de Bar. Henry I. du nom Comte de Champagne & de Brie, & Madame Marie de de France ſon eſpouſe procreerent *Henry II. Comte* de Champagne, puis Roy de Hieruſalem, & THIBAVT Comte de Champagne & de Brie, qui laiſſa pour fils THIBAVT Comte des meſmes Comtez, puis Roy de Nauarre. THIBAVT Comte de Chartres & de Blois eſpouſa Madame Alix de France ſeur de Marie, dont iſſirent *Yſabeau* Comteſſe de Chartres alliée auec Iean Seigneur de Montmirail & d'Oiſy, & *Marguerite* Comteſſe de Blois conioínte auec Gautier Seigneur d'Auennes & de Guiſe. *Marie de Champagne* Ducheſſe de Bourgongne eut pour fils *Hugues* III. Duc de Bourgongne, duquel ſortit le Duc Eudes III. pere de Hugues IV. pareillement Duc de Bourgongne. Bref *Agnes de Champagne* Comteſſe de Bar procrea Thibaut Comte de Bar, qui eut pour enfans *Henry* Comte de Bar, & *Marguerite de Bar* femme de Henry Comte de Luxembourg. Au moyen dequoy ODE DE CHAMPAGNE autrement appellée de CHANLITE, & à cauſe d'elle noſtre HVGVES I. du nom Chaſtellain de GAND ſon mary, eurent l'honneur de ſe voir parents & alliez de tous ces grands Princes & Seigneurs.

MAIS comme HVGVES viuoit dans vn pays eſloigné du patrimoine de la meſme ODE ſa femme, auſſi eſtant paruenu à la Chaſtellenie de GAND il ne ſe ſoucia pas de le conſeruer entier à ſa poſterité. Car on apprend d'vn Acte de la Chambre des Comptes de Dijon, qu'en l'année mille deux cens vingt-huit il vendit auec elle à Guillaume

Preuues pag. 492.
1228.

de Vergy frere d'Alix Duchesse de Bourgongne la ville & les apartenances de CHANLITE, pour le prix de sept mille deux cens liures parisis. Depuis lequel temps CHANLITE erigée à present en tiltre & dignité de Comté, est tousiours demeurée en la Maison de Vergy. Ils octroyerent aussi lors conioinctement certaines franchises aux habitans du lieu de Baserode sainte Marie, autrement appellé *Marieker-que*. Ce qu'ils firent auec le consentement de HVGVES leur fils aisné, comme enseignent les Lettres qui en furent passées au mois de Mars. Et en suite le mesme Chastellain HVGVES eut vn grand different contre Ferrand Comte de Flandres, à raison duquel il entreprist de luy resister par la voye des armes: se confiant tant en l'assistance de ses freres & autres parens, qu'en celle de ses amis & alliez. Mais auant que l'on en vint à l'execution, il y eut accord moyenné entre eux dans la ville de Gand au mois de 1229.
Iuin l'an 1229. par lequel HVGVES s'obligea que de là en auant luy ny ses freres ne feroient point la guerre au Pag.493.494.
Comte, pendant qu'il les traiteroit selon les Loix & Iugements de la Cour de Flandres. Il recognut aussi lors tenir de luy en fief son chasteau de *Bornhem*, promettant de le mettre en sa main toutes les fois qu'il le requereroit. Et si bien il manquoit de luy garder cette conuention, neantmoins il l'obserueroit à l'endroit de Ieanne Comtesse de Flandres sa femme. Dequoy il luy bailla pour seureté la foy de ses principaux amis, sçauoir est d'Arnoul Seigneur d'Audenarde, d'Adam de Milly, de Gautier de Guistelle, de Guillaume de Bethune, de Gislebert de Sottenghem, de Rase de Gaure, de Gautier de Formeselles, de Iean de Malines Seigneur de Witte, d'Eustache Chambrier de France, & de Malin de Meterne. Qui tous iurerent sur les saints Euangiles, d'assister le Comte Ferrand & la Comtesse Ieanne contre HVGVES Chastellain de GAND & ses freres, au cas qu'à l'auenir ils voulussent denier à l'vn ou à l'autre l'obeissance & subjection qu'ils leur deuoient.

AINSI la discorde estant appaisée, ce mesme HVGVES tourna son esprit des pensées de la guerre aux actions de la pieté. Car il confirma l'an mille deux cens trente à l'Ab- 1230.
baye de Nostre Dame de Biloke à Gand la disme de *Basse-*

uelde tenuë de luy en fief, laquelle Gillebert de Sottenghem & Mahaut son espouse y donnerent. Il affranchit
Pag. 493. aussi de tout droit de seigneurie & feodalité vne autre disme assise en la parroisse de *Weulsvvale*, qui fut acquise
1231. l'an mille deux cens trente & vn par l'Abbé & le Conuent de S. Bauon. A quoy assisterent GAVTIER DE GAND
Page 497. son oncle, ROGER son frere, Baudouin de Barlele, Thierry de Bornhem, & autres ses hommes de fief. Et d'ailleurs
Pag. 495 496. ayant vendu sa Maison dite *Wal* & *Worhof*, & toute sa terre appellée *Boengartlant*, auec les fossez & apartenances d'icelles, situées à Gand entre le chasteau du Comte & *Wondelghem* prés de *Broch*, à vn nommé Alexandre fils de Baudouin fils d'Abraham de Gand, il les declara franches de tous seruices & deuoirs, horsmis de deux paires de gants par chacun an. Ce qu'ODE sa femme consentit, & en scela auec luy les Lettres datées du mois de Iuin. Bref il exempta encore ses hommes fiefuez de la Terre de Vaes
Pag. 498. de toutes tailles & exactions : promettant de ne les plus tailler à l'auenir eux ny leurs successeurs, sinon pour la nouuelle Cheualerie de son fils aisné, pour le mariage de sa premiere fille, & pour la rançon de sa propre personne, s'il arriuoit qu'il fust pris en la guerre de son Prince, & qu'il ne peust estre autrement deliuré que par argent. Dequoy il
1232. leur octroya Acte passé au mois de May l'an mille deux cens trente-deux en la presence de THIERRY DE GAND, de Steppon, de Iean de Dict, Cheualiers, & de plusieurs autres siens vassaux. Puis incontinent apres il deceda, laissant ODE son espouse veuue, & mere de plusieurs enfans nom-
Pag. 497. 498. mez cy-dessoubs. Car en cette qualité elle ratifia au mois de Ianuier suiuant vn traité par luy fait deuant sa mort auec l'Eglise de Dunes. Et en l'année mille deux cens tren-
1233. te trois elle approuua pareillement l'exemption qu'il auoit octroyée à ses hommes de fief du pays de Waes.

ENFANS

ENFANS DE HVGVES I. DV NOM CHASTELLAIN *de* GAND, *&* *d'*ODE DE CHAMPAGNE *dite* DE CHANLITE *sa femme.*

9. HVGVES II. du nom Chastellain de GAND, Seigneur de Bornhem & de Houdain, mentionné plus amplement cy-apres.

9. GAVTIER DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene donna commencement à la Famille, qui retint depuis le surnom de VILLAIN auec les Armes de GAND, & sera deduite aux Liures IX. & X. de cette Histoire.

9. SIGER DE GAND se trouue nommé dans vne Charte de l'an mille deux cens quarante-trois entre les hommes ou vas- 1243.
saux de HVGVES Chastellain de GAND, duquel il y est qualifié *Notitia Eccles. Belgy. cap. 113.*
frere. Il prist alliance en Champagne, d'où sa mere auoit tiré son estoc masculin, espousant AELIDE ou ALIX Dame de Saint Sepulchre & de Chanlot. Car on le void mentionné *Preuues pag. 529.*
auec elle en des Lettres de l'an mille deux cens cinquante inse- 1250.
rées dans vn ancien Registre de la Comté de Champagne. Et semble qu'ils eurent pour fils vn autre SIGER DE GAND, *Pag. 530.*
duquel parle Iean Seigneur d'Arcies & de Chacenay par d'autres Lettres datées du Ieudy apres l'Exaltation de sainte Croix l'an mille deux cens quatre-vingts deux. 1282.

9. IEAN DE GAND Cheualier fut surnommé LE BOVRGVIGNON, possible à cause que les biens de sa mere assis en la Comté de Bourgongne luy escheurent : ou bien pource que quelqu'vn de ses parents maternels demeurans dans ce pays-là se nourrit & esleua prés de soy. Quoy qu'il en soit, HVGVES Chastellain DE GAND le qualifie IEAN LE BOVRGVIGNON *son frere* Cheualier, dans vne Charte qu'il octroya à *Preuues pag. 529.*
l'Abbaye de Los pres de Lille au mois d'Auril l'an mille deux 1263.
cens soixante-trois.

9. PHILIPPE DE GAND mentionné auec plusieurs Seigneurs Flamens, qui en l'année mille deux cens quarante-qua- 1244.
tre promirent d'obseruer le traité fait entre le Roy S. Louys *Pag. 529.*
& Thomas de Sauoye Comte de Flandres, peut bien auoir esté frere des precedents. Ce que ie presume d'autant plustost, que le nom de PHILIPPE deuint fort vsité depuis en la po-

GAND, comme enseigne vne autre Charte de l'an mille 1233.
deux cens trente-trois expediée soubs le nom de Siger de
Courtray & d'Adelis son espouse. Car il est parlé d'vne Pag. 515.
disme assise au Mestier d'Assenede, laquelle Bernard de
Weneberchies Cheualier tenoit de la CHASTELLAINE
& de son fils LE CHASTELLAIN DE GAND, qui se rapporte à nostre HVGVES.

QVELQVE temps apres il octroya la confirmation de Preuues pag. 515. 516.
quelques heritages assis en la parroisse de *Leskin*, dont vn
nommé Gerard d'Ingres & Peronne sa femme, qui les tenoient de luy en fief, se deuestirent entre ses mains, pour les
resigner aux charitez du S. Esprit de Lille. Les Lettres s'en
trouuent dans la Maison Escheuinale de cette ville dónées
la vigile de Noel l'an mille deux cens trente-huit. Et en 1238.
suite vn autre sien vassal appellé Siger du Val estant mort,
il y eut debat entre Heile veuue d'iceluy d'vne part, & Simon du Val leur fils d'autre, touchant la maison où le defunt faisoit sa demeure, & les terres qui en dependoient:
à sçauoir si elles estoient vn fief ou non. Surquoy le Cha- Pag. 516. 517.
stellain HVGVES leur assigna iour pour comparoistre en
sa Cour, où suiuant le tesmoignage qu'en rendirent ses
hommes, SIGER DE GAND, Siger de Courtray, ROGER DE CLARHOVT, Baudouin de Berghes, & Gilles
de Humbeke, Cheualiers, il fut iugé au mois de Mars l'an
mille deux cens quarante & vn, que de là en auant Simon 1241.
& ses descendans les tiendroient en fief de HVGVES & de
ses successeurs.

LE mesme HVGVES II. Chastellain de GAND prist
femme dans la Maison de GAVRE, s'alliant par mariage
auec MARIE seur de RASE DE GAVRE Seigneur de Li-





GAVRE.

De gueulle à trois Lyons d'argent couronnez d'or.

dekerque, & de IEAN DE GAVRE dit MVLART Seigneur d'Exaerde, enfans puisnez de Rase Seigneur de Gaure, Bouteiller de Flandres. Ce qui se recueille de deux Tiltres anciens, l'vn de l'an mille deux cens soixante quatorze, où ce IEAN qualifie HVGVES III. Chastellain de GAND *son nepueu*: l'autre de l'an mille deux cens quatre-vingts trois, auquel HVGVES l'appelle *son oncle*. Car à prendre là proprement les mots d'*oncle* & de *nepueu*, ils ne signifient autre chose que le frere de la mere, & le fils de la seur. Estant certain que celuy de *nepueu* ne peut appartenir à nostre HVGVES II. qui en ce temps se fust trouué beaucoup plus âgé que Iean de Gaure, & par consequent plustost son oncle, ains à HVGVES fils d'iceluy. A quoy conuient aussi tres-bien ce qui se lit dans vn Acte de l'an mille deux cens quatre-vingts dix-neuf allegué cy-apres, que *Rase* lors Seigneur *de Gaure*, & *Rase de Gaure* dit *de Lidequerque* Seigneut de Boulers, estoient cousins de HVGVES DE SOTTENGHIEN du costé de MARIE Chastellaine de GAND sa mere. Il est vray que Sanderus & Mireus ayans apris des Chroniques de Baudouin d'Auennes, qu'vne fille d'Eustache V. Seigneur du Reux fut mariée auec LE CHASTELLAIN DE GAND, ils l'ont interpreté de la femme de nostre Chastellain HVGVES II. Mais les raisons rapportées au Chapitte prochain monstreront clairement, qu'il faut l'entendre de celle de HVGVES III. son fils.

Preuues Pag. 532. 533.

Pag. 537.

Anth. Sanderus Lib. 3. Rerum Gandens. pag. 106 & Aub. Mir. in Not. Eccl. Belg.

AINSI HVGVES II. estant conioint auec MARIE DE GAVRE, il vendit du consentement d'icelle à l'Abbé & au Conuent de Saint Piette de Gand tous les droits de iustice qu'il auoit en la terre de *Pite* assise dans les confins de *Bochoute*. Et pour ce que SIGER & HVGVES ses predecesseurs auoient vsurpé quelques dismes, exactions, coustumes, tailles & forfaitures, tant sur ladite terre de *Pite*, que fut celle d'*Abbekins polre*, il leur ceda par mesme moyen tout ce qu'il y pouuoit pretendre. S'obligeant par son serment, à peine de cent marcs d'atgent de Flandres, qu'aussi tost qu'il setoit de retout d'vn voyage, lequel il deliberoit de faire en France, luy & son espouse MARIE effectueroient cette vendition. Dequoy il leut donna pour pleiges Siger de Courtray & GVILLAVME DE HOVDAIN Che-

Preuues pag. 517. 518.

ualiers, par Lettres passées au mois d'Auril apres Pasques
closes l'an mille deux cens quarante-deux. Il vendit pa- 1242.
reillement à Monsieur ROBERT DE FRANCE Comte
d'Arthois frere du Roy S. Louys tout ce qu'il auoit és Bois Pag. 518.
de Wauft pour la somme de cinq cens soixante liures pari-
sis. Ce que MARIE sa femme ratifia l'an mille deux cens 1243.
quarante-trois, moyennant la recompense de quarante
liures de rente qu'elle deuoit prendre sur iceux, & sur les
reuenus de la Terre de HOVDAIN, à cause de son doüaire.
Puis luy & la mesme MARIE estans allez par deuotion vi-
siter l'Eglise de Nostre Dame d'Anuers, ils y affranchirent Notitia Eccles.
en faueur d'icelle tous leurs hommes de la terre de Waes de Belg. cap. 118.
toutes les conditions seruiles, ausquelles ils leur estoient
tenus. A la charge que tous les ans ils payeroient à ladi-
te Eglise deux deniers de Flandres pour cens capital, six
quand ils se marieroient, & douze quand ils viendroient
à mourir. A quoy furent presents IEAN DE GAND Cheua-
lier Seigneur de Dam, SIGER frere du Chastellain, Colin
de Varendonc, Gilles Bhuc, Baudouin de Spoiden, Siger Pag. 518.
de Rode, & plusieurs autres. Bref pour accommoder l'E-
glise d'Affleghem, il luy transporta encore quelques terres
& marests proches de *Craylo*, suiuant le iugement qu'en
rendirent ses hommes & Escheuins de Bornhem.

D'AILLEVRS il fut l'vn des principaux Seigneurs de
Flandres, qui en l'année mille deux cens quarante-quatre 1244.
promirent d'obseruer le traité de paix fait auparauant en- Preuues pag. 519.
tre le Roy S. Louys & Thomas de Sauoye Comte de Flan-
dres. Car il en bailla son seellé propre auec GERARD dit
LE DIABLE son oncle, PHILIPPE DE GAND que ie
pense auoir esté son frere, Rasse Seigneur de Gaure Bou-
teiller de Flandres son beau-pere, Baudouin d'Aine, Iean
d'Audenarde, Baudouin de Saint Omer, Gislebert Cha-
stellain de Bergues, Gilles de Bethune, Henry & Philippe
de Hondescote, Philippe & Iean d'Ypre, Caron de Ru-
mes, Robert de Waurin, Arnoul de Cisoin, Guillaume de
Bergues, Hellin de Waurin, Gerard de Rode, Ysabeau de
Pont-Rouard, Alix veuue d'Arnoul d'Audenarde, & plu-
sieurs autres. Il presta aussi serment auec Arnoul de Lan- Pag. 519. 520
dast Seigneur d'Aines, Arnoul Seigneur de Mortaigne,

Wautier Chastellain de Saint Omer, Guillaume son frere, Guillaume de Maldeghem, GERARD DE GAND, & Gerard de Rode, Cheualiers, qu'apres la mort de MARGVERITE Comtesse de Flandres & de Hainaut, ou du viuant d'icelle si le Roy de France & elle le requeroient, ils receuroient pour leur Prince & Seigneur celuy de ses enfans que le Roy & Eudes Euesque de Tuscule Legat du Siege Apostolique, ou en son absence Robert Comte d'Arthois frere de sa Majesté, leur declareroient. Dequoy il y eut Lettres passées soubs leurs Seaux au mois de Mars l'an mil-
1245. le deux cens quarante-cinq. Et en suite le mesme HVGVES
Pag. 520. fist vne transaction auec l'Eglise de Saint Bauon de Gand, par laquelle pour pacifier toutes les discordes qu'il auoit euës contre elle à cause de son Aduouerie des parroisses de *Mendonc*, d'*Euerghem*, de *Wondelghem*, & d'*Eckerghem*, il declara ne pretendre aucuns droits de seigneurie ou d'aduouerie sur vne terre assise prés sa maison de Bornhem, appellée le grand Wert, & le petit Wert, laquelle cette Eglise acquist de Gautier de Coudenborch Cheualier. Ce qui s'apprend de l'Acte qu'il en expedia le Lundy deuant le
1246. iour des Cendres l'an mille deux cens quarante-six: apres
Pag. 521. auoir vendu à l'Abbé & au Conuent de S. Pierre de Gand quelques gastines situées en la parroisse de *Tempsique*, vulgairement dite Tamise, pour le prix de cent liures de Flandres, & vn roucin vallant vingt liures.

Preuues pag. 521. 522. IL transporta pareillement lors à l'Aumosnerie d'Affleghem deux bonniers & vn iournal de marest prés le lieu de *Scheet-putte*, moyennant six deniers de cens par chacun an. Vendit aux Prestres de Saint Michel de Gand la
Pag. 523. disme qu'il auoit à *Zolthe* & aux enuirons de *Menhoute*,
Pag. 530. lieux nommez ailleurs *Slote* & *Merhoute*, assis en la parroisse de S. Sauueur de Gand, dont il se désaisit en la presence de FERRAND & de BERNARD DE GAND Cheualiers ses oncles, de IEAN DE GAND Cheualier son cousin, & d'Arnoul Myneman son Bailly. Ce qu'il fist estant
1249. en la ville de GAND au mois de Mars l'an mille deux cens quarante-neuf. Puis ayant au mesme an exempté ses
Pag. 522. hommes fiefuez en la terre de Bornhem de toutes tailles & exactions, horsmis és quatre cas ordinaires, il aliena de

ſon domaine la ville meſme de BORNHEM auec le chaſteau, les hommages, ſeigneuries, reuenus, & autres apartenances d'icelle. Car par contract paſſé le Vendredy auant l'Exaltation ſainte Croix l'an mille deux cens cinquante il 1250.
les vendit à MARGVERITE Comteſſe de Flandres & de Hainaut, pour le prix de quatre mille cinq cens vingt-ſix liures, douze ſols, ſept deniers, monnoye de Flandres. *Codex Donationum Belgic. cap. 103.*
Toutes leſquelles venditions non ſeulement furent approuuées & conſenties par MARIE ſon eſpouſe : mais d'ailleurs il y a pluſieurs autres Actes où elle ſe trouue encore nommée auec luy : notamment en vn de l'an mille deux cens cinquante & vn, par lequel ils affranchirent enſemble certain nombre de ſerfs & ſerues, dont ils firent don à l'Egliſe de Harlebecque. Et par vn autre de l'an mille deux cens cinquante-cinq ils baillerent auſſi coniointement quelques heritages en tiltre de cens à Immelote veue d'Alexandre habitant de la ville de Gand. 1251. Preuues pag. 523. 1255. Pag. 524. 525.

De là le Chaſtellain HVGVES II. confirma à l'Egliſe de Noſtre Dame de Bodelo vne diſme que *Baudouin d'Inghelofenllerghes* Cheualier & Heyle ſa femme y donnerent dans ſa parroiſſe de Saint Iean Steene, laquelle eſtoit meuë de ſon domaine, & tenuë par eux en fief de Dame Alix d'Ouermere. Les Lettres en furent paſſées au mois de Mars l'an mille deux cens cinquante-ſix, & ſeellées de deux Seaux, dont celuy de Baudouin contient vn Eſcuſſon des Armes de GAND briſé ſur le chef d'vne fleur de lys. Ce qui verifie non ſeulement qu'il tiroit ſon eſtoc de la Famille de GAND, mais auſſi qu'en icelle il y eut diuerſes Branches, qui porterent cette briſeure, teſmoins celles de CLAERHOVT & de MENDONC, deſquelles i'ay deſia deſigné cy-deuant les origines. Trois ans apres le meſme HVGVES confera au Monaſtere d'Affleghem pour le ſalut de ſon ame, de celle de ſa femme, & DE SON FILS, toute la diſme que HVGVES iadis CHASTELLAIN DE GAND ſon pere d'heureuſe memoire tenoit en la parroiſſe de *Vroendicke*, au lieu appellé vulgairement *Nieupolre*. Et au meſme an il vendit à Giſle dite de Liechin ſeur de Frere Wautier Maiſtre de Rogierſart Conuers de l'Abbaye de Los, quelques meſures de bois aſſis à Matermont vers Ro- Preuues pag. 525. 1256. Page 526. 1259. Page 526. Pag. 526. 527.

gierſart, au lieu appellé les *Vaucheaus de Houlin*. Dequoy elle fut miſe en poſſeſſion par le Bailly d'Arras au nom de
Page 527. Monſieur Robert de France Comte d'Arthois, ſuiuant le iugement des hommes d'iceluy, qui eſtoient Pairs du Chaſtellain à cauſe de ſa Seigneurie de Houdain: à ſçauoir Iean de Waurin, ROBERT DE BOVE Seigneur de Moronual, Anſelme Lagaus, & Robert dit le Vert, Cheualiers. MARIE ſon eſpouſe conſentit auſſi à cette vendition auec HVGVES
1260. leur fils, lequel en d'autres Lettres de l'an mille deux cens ſoixante ils qualifient *leur heritier & enfant vnique*, ou
Pag. 528. *vniquement engendré*. Ce qui ſemble teſmoigner qu'ils n'eurent point d'autres enfans que luy, & ie le prouueray plus amplement au Chapitre prochain. Bref il ceda encore à l'Abbé du Mont Saint Eloy quelques droits qu'il pretendoit contre luy à Houueling, du cõſentement
Page 529. des meſmes MARIE ſa femme, & HVGVES ſon fils, com-
1265. me porte vn Acte de l'année mille deux cens ſoixante-cinq,
Page 530. qui fut la derniere de ſa vie. Car on recueille d'vn autre, où il eſt qualifié HVGVES *de bonne memoire Chaſtellain de Gand*, qu'il mourut enuiron ce temps. A quoy conuient d'ailleurs la depoſition d'vn citoyen de Cand nommé Si-
Page 533. ger Iordain, qui en l'année mille trois cens trois eſtant âgé de ſoixante ans teſmoigna l'auoir veu, & l'appelle l'ANCIEN CHASTELLAIN, à la difference du Chaſtellain HVGVES ſon fils pour lors encore viuant.

FILS VNIQVE DE HVGVES II. CHASTELLAIN *de* GAND *&* *de* MARIE DE GAVRE *ſa femme.*

10. HVGVES III. du nom Chaſtellain de GAND, Seigneur de Houdain, duquel ſera parlé plus particulierement cy-deſſoubs.

10. HVGVES

10. *HVGVES III. DV NOM CHASTELLAIN de* GAND, *Seigneur de Houdain.*

CHAPITRE V.

L'ON ne peut doubter que HVGVES III. du nom Chastellain de GAND n'ait esté fils de HVGVES II. & de MARIE son espouse, laquelle i'ay dit estre de la Maison de GAVRE. Car il y a diuerses Chartes des années mille deux cens cinquante-neuf, deux cens soixante, & autres posterieures, qui le iustifient. Et luy-mesme par vne de l'an mille deux cens soixante-cinq, où il prend les qualitez de CHASTELLAIN DE GAND & de Seigneur de Houdain, les appelle ses pere & mere. Mais la difficulté est de monstrer ce que i'ay promis au Chapitre precedent, à sçauoir que ce fut luy, qui suiuant les Chroniques & Genealogies de Baudouin d'Auennes Escriuain du temps espousa LA SEVR D'EVSTACHE DV REVX V. du nom surnommé KANIVET Seigneur du Reux & de Trith, appellée aussi MARIE en quelques Tiltres. Neantmoins ie

Preuues pag. 526. 527. 528. 529.

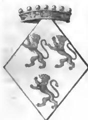
1259.

Pag. 530.

Pag. 532.

Pag. 533.





REVX.

D'or à trois lyons de gueulle armez & lampassez d'azur.

pretens le verifier par plusieurs bonnes raisons & auctoritez, faisant veoir que Sanderus & Mireus, qui l'ont donnée pour femme au Chastellain HVGVES II. son pere, se sont trompez sur la conformité tant des noms de MARIE, que des Armes de GAVRE & du REVX: & qu'il ne mourut point ieune & sans lignée comme ils ont escrit, ains laissa quelques filles, dont l'aisnée fut MARIE DE GAND

Anth. Sanderus in Gandauo Lib. 3. & Aubertus Mireus in Notitia Eccles. Belgij. ca. 234.

Xx

conioincte auec GERARD Seigneur DE SOTTENGHIEN, laquelle ils ont mal estimée auoir esté sœur d'iceluy.

PREMIEREMENT donc la Charte alleguée de l'an mille
1265. deux cens soixante-cinq porte, que HVGVES III. estant entré en possession de la CHASTELLENIE DE GAND, il
Preuues pag. 530. confirma aux Prestres de l'Eglise de S. Michel de Gand *la disme que son pere* HVGVES *Chastellain de Gand de bonne memoire, & sa mere* MARIE *espouse d'iceluy, leur auoient venduë à Slote & aux enuirons de Merhoute.* Lesquels termes *de bonne memoire* ne se trouuants employez dans les vieux Tiltres, que quand on y fait mention de ceux qui ont terminé le cours de leur vie, il s'ensuit donc que HVGVES II. estoit desia mort pour lors. Partant le Chastel-
Pag. 535. 535. lain HVGVES, vulgairement dit HVES & HVON, lequel on void nommé dans vne autre Charte de l'an mille deux cens quatre-vingts quatre auec MARIE sa femme portant trois lyons dans son Escusson, ne peut auoir esté autre que HVGVES III. mary de MARIE DV REVX. A quoy conuiennent aussi les Seaux differents, dont le mesme HVGVES seella l'vn & l'autre Acte. Car en celuy du premier,
1267. & d'vn autre qu'il octroya l'an mille deux cens soixante-sept à l'Abbaye de S. Bertin, il est depeint à cheual vestu
Pag. 531. 532. d'vne tunique simple auec vn oiseau sur le poing, comme l'on figuroit les ieunes Gentilshommes non encore Cheualiers. Le dernier au contraire le represente armé tenant l'espée nuë dans la main droite, & l'Escu des Armes de GAND en la gauche, pour monstrer qu'il auoit frequenté les guerres, & qu'auec l'âge & le merite il estoit paruenu à l'Ordre de Cheualerie.

EN second lieu HVGVES Chastellain de GAND, qui par des Lettres de l'Abbaye de Bodelo datées de l'an mille
1274. deux cens soixante-quatorze est appellé *nepueu de* IEAN DE GAVRE *Cheualier Seigneur d'Exaerde*; & qui en d'au-
Pag. 532. 1283. tres de l'an mille deux cens quatre-vingts trois qualifie le mesme Seigneur d'Exaerde *son oncle*, ne peut pas auoir esté
Pag. 533. HVGVES II. Car s'il eust vescu iusques alors, il se fust trouué beaucoup plus âgé que non pas Iean de Gaure: duquel par consequent il eust deu estre oncle plustost que nepueu, si quelque parenté se fust rencontrée entr' eux.

Au contraire admettant l'alliance de MARIE DE GAVRE seur de Iean auec HVGVES II. les qualitez de nepueu & d'oncle reciproques entre nostre HVGVES III. leur fils & ce Iean s'accordent entierement auec le temps. Ce qui fait cognoistre que ce fut luy, non pas HVGVES II. son pere, qui prist à femme MARIE DV REVX mentionnée auec luy en la Charte de l'an mille deux cens quatre-vingts 1284.
quatre desia cité cy-dessus. Ioint que les effigies de l'vn & Pag. 533.
de l'autre grauées dans les Seaux qu'ils y apposerent sont fort diuerses de celles qui se voyent aux Seaux de HV- Page 522 528
GVES. II. & de MARIE son espouse.

D'AILLEVRS le tiltre d'*vniquement engendré*, que les mesmes HVGVES II. & MARIE sa femme attribuent à HVGVES III. leur fils par des Lettres de l'an mille deux Preuues pag. 528. cens soixante, tesmoigne euidemment qu'ils n'auoient point lors d'autres enfans. Par ainsi HVON Chastellain de Gand & MARIE son espouse, qui en l'année mille deux Pag. 535. cens quatre-vingts quatre se disent pere & mere de MARIE DE GAND conioínte auec Gerard Seigneur de Sottenghien, doiuent auoir esté HVGVES III. & MARIE DV REVX. Ce qui approche d'autant plus de la verité, que par vne Enqueste faite l'an mille trois cens trois on aprend que Page 533. cette MARIE DE GAND Dame de Sottenghien eut encore du moins vne autre seur. Car comme il n'est pas croiable qu'elles fussent nées du Chastellain HVGVES II. apres vingt ans ou plus escoulez en mariage, durant lesquels il declara luy-mesme n'auoir produit qu'vn enfant vnique: aussi ne doibt-on pas estimer que l'aisnée entr'autres eust vn grand âge quand elle espousa le Seigneur de Sottenghien, ou qu'ils ayent consommé leur mariage long temps deuant l'an mille deux cens quatre-vingts. Attendu que HVGVES DE SOTTENGHIEN leur fils estoit encore en Page 537. minorité dix-neuf ans apres, comme il se recueille d'vn Acte de l'an mille deux cens quatre-vingts dix-neuf. 1299.

POVR quatriesme raison, l'Enqueste faite l'an mille trois cens trois à la poursuite d'vn Gentilhomme de la ville Preuues page 533. de Gand nommé Baudouin de la Cour decide nettement toute la difficulté presente. Car l'vn des tesmoins produits en icelle appellé Siger Iordain Bourgeois de Gand âgé de

soixante ans ou enuiron depose, *Que la mere de la femme de Baudouin fut seur de l'*ANCIEN CHASTELLAIN DE GAND, *tant du costé du pere que de la mere. Lequel Chastellain estoit l'vn des plus nobles de la Flandre, & semblablement de fort grand lignage en la Bourgongne. Et que luy deposant a veu iceluy Chastellain qui fut pere du* CHASTELLAIN *viuant pour lors, dont* L'VNE DES FILLES *espousa* LE SEIGNEVR DE SOTTENGHIEN. Voila les Chastellains HVGVES II. & HVGVES III. clairement distincts l'vn d'auec l'autre,
1303. & le dernier encore plain de vie en l'année mille trois cens trois, ayant pour fille & heritiere principale MARIE DE GAND Dame de Sottenghien, laquelle dés le temps de son mariage il inuestit de la proprieté de ses biens, comme il sera remarqué plus amplement cy-apres. Tant s'en faut qu'il fust decedé ieune auant HVGVES II. son pere. Car il est asseuré que par l'ANCIEN CHASTELLAIN que Siger dit auoir esté *de grand lignage en la Bourgongne*, il a entendu le Chastellain HVGVES II. dont la mere ODE estoit fille du Seignenr de Chanlite : & par le CHASTELLAIN son fils pere de MARIE il a signifié nostre HVGVES III. Consequemment MARIE DV REVX fut la femme du mesme HVGVES III. non pas de son pere HVGVES II.

EN fin le temps & les degrez ordinaires, qui seruent de regle aux Genealogies, s'accordent parfaitement auec cette opinion. Car si l'on considere le temps, plusieurs Chartes enseignent qu'EVSTACHE V. Seigneur DV REVX fleurit és années mille deux cens soixante-quatre, & soixante-quatorze. Ce qui conuient d'autant mieux au mariage de MARIE DV REVX sa seur auec HVGVES III. Chastellain de GAND, qu'il resiste à celuy de HVGVES II. son pere celebré deuant l'an mille deux cens quarante-deux. Les degrez s'y rencontrent aussi fort egaux pendant les soixante-dix ou quatre-vingts ans les plus proches, tant du costé peternel que maternel, soit en remontant, ou en descendant. Car à compter depuis HVGVES II. Chastellain de GAND & MARIE DE GAVRE sa femme, iusques à *Philippe de Gaure* Seigneur de Lidekerque, qui espousa en premieres nopces *Sophie de Sottenghien* fille de MARIE DE GAND, il se trouue quatre degrez de chacun costé,

cõme ie les deduiray au Chapitre prochain. Lequel nombre se remarque aussi depuis GAVTIER DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene frere du Chastellain HVGVES II. iusques à HECTOR VILLAIN Seigneur du mesme lieu, qui s'allia auec *Marie* seconde femme de *Philippe* Seigneur de Lidekerque, ainsi qu'il sera dit au Liure suiuant. Et en comparant les ascendans de MARIE DV REVX espouse de HVGVES III. laquelle tiroit son extraction masculine de la Maison des Comtes de Hainaut, auec ceux de Iean d'Auénes Comte de Hainaut, & de Guy Comte de Flandres, on recognoistra qu'ils estoient parens au sixiesme degré. Dequoy il est à propos de faire icy la deduction, d'autant plus que cela apartient à l'honneur & à la gloire de cette Dame.

ON aprend donc des Chroniques & Genealogies de Baudouin d'Auennes, des Annales de Hainaut escrites par Iaques de Guise, & de diuers Tiltres anciens, que BAVDOVIN Comte de HAINAVT I. du nom apres le decés de la Comtesse Richilde laissa deux fils entr'autres, à sçauoir *Baudouin* & *Arnoul de Hainaut*. BAVDOVIN II. du nom Comte de Hainaut fut pere du Comte BAVDOVIN III. qui d'Alix de Namur autrement dite Ermenson sa femme procrea BAVDOVIN IV. Comte de Hainaut, Marquis de Namur, conioint auec Marguerite seur & heritiere de Philippe Comte de Flandres. Ceux-cy eurent pour fils BAVDOVIN V. Comte de Flandres & de Hainaut, Empereur de Constantinople, duquel & de Marie de Champagne son espouse issit MARGVERITE Comtesse de Flandres & de Hainaut. Et Marguerite produisit de deux maris IEAN D'AVENNES Comte de Hainaut auec *Baudouin d'Auennes* Seigneur de Beaumont son frere, & GVY DE DAMPIERRE Comte de Flandres. D'autre part ARNOVL DE HAINAVT frere du Comte *Baudouin II.* espousa Beatrix du Reux fille & heritiere de Wautier ou Gautier Seigneur DV REVX, de laquelle il prist le surnom & les Armes, sçauoir est vn Escu d'or à trois lyons de gueulle armez & lampassez d'azur. D'eux sortit EVSTACHE I. du nom dit LE VIEIL Seigneur DV REVX, qui s'allia auec la fille d'vn Seigneur de Hainaut appellé Iean, Pair de la

Comté de Monts, & viuoit encore és années 1184. & 1188. Il fut pere de deux fils & de trois filles, dont l'aisné *Nicolas du Reux* se rendit d'Eglise, le second *Eustache* continua la posterité. *Beatrix du Reux* premiere des filles eut pour mary Watier de Lens, qui procrea d'elle *Eustache de Lens, Yde, & Marie de Lens.* La deuxiesme *Aelis du Reux* fut premierement mariée, puis se retira au Monastere de S. Feuillien du Reux, où elle mourut. Et la troisiesme dite *Ade* ou *Ide du Reux* espousa en premier lit Nicolas de Boulers, en deuxiesme Watier Seigneur de Bousies, & en troisiesme Gossuin de Waurin. EVSTACHE II. du nom Seigneur DV REVX surnommé VASLET contracta mariage auec *Berte de Gaure*, que quelques-vns appellent Beatrix par erreur. Elle estoit fille de *Rase* Seigneur *de Gaure*, Bouteiller de Flandres, & de Domnison de Chieures sa femme, & auoit pour frere *Rase* aussi Seigneur *de Gaure* conioint auec vne Dame nommée Claire ou Clarice, de laquelle il laissa trois fils, à sçauoir *Rase* Seigneur *de Gaure*: *Arnoul de Gaure* Seigneur de Chieures, & *Philippe de Gaure* marié auec Ide Dame de Soitru. De cette Berte & d'Eustache du Reux vinrent *Eustache III.* Seigneur du Reux, & vne fille appellée *Beatrix du Reux.* EVSTACHE III. surnommé KANIVET Seigneur DV REVX s'allia auec la fille de Baudouin Seigneur de Mortagne, Chastellain de Tournay. De laquelle alliance procederent *Eustache IIII.* & vne fille conioincte auec Iaques de Bailleul, qui en eut *Nicolas de Bailleul* marié à la fille vnique de Guillaume de Kaieu Seigneur de Carency & de Villers le Faucon. EVSTACHE IV. du nom Seigneur DV REVX espousa Marie fille de Gilles Seigneur de Trith, seur vterine de Thierry Seigneur de Beure, Chastellain de Disquemue : & procrea d'elle six fils & deux filles. Le fils aisné EVSTACHE V. du nom dit KANIVET fut Seigneur DV REVX, & de Trith, & prist à femme Agnes fille heritiere de Gilles Seigneur de Trasignies & de Silly. Il fleurit, comme i'ay remarqué cy-deuant, és années mille deux cens soixante quatre & soixante-quatorze, & laissa pour enfans GILLES Seigneur DV REVX conioint auec vne Dame nommée Isabeau : *Otte du Reux*

Seigneur de Trasignies & de Silly, qui prist le nom & les Armes de Trasignies : *Thierry du Reux* Seigneur de la Prée, *Iean du Reux* Ecclesiastique, & *Arnoul du Reux*. Le second fils d'Eustache IV. Seigneur du Reux & de Marie de Trith fut *Gilles du Reux* dit *Rigault*, qui s'allia auec la fille de Fastre de Ligne Dame de Monstruel. Le troisiesme *Thierry du Reux* espousa Heluide fille de Iean de Vannes. Les quatre & cinquiesme se rendirent d'Eglise. Le sixiesme fut *Arnoul du Reux*. Bref des deux filles l'vne eut pour mary Baudouin Seigneur de Perwés prés de Condé. L'autre appellée MARIE DV REVX du nom de Marie de Trith sa mere fut conioincte auec nostre HVGVES III. du nom Chastellain de GAND, qui procrea d'elle seulement quelques filles, dont l'aisnée MARIE DE GAND luy succeda, comme il sera dit cy-apres. Et par ainsi la suite masculine des anciens CHASTELLAINS DE GAND finit en luy apres auoir duré sans interruption l'espace de trois cens années.

FILLES DE HVGVES III. DV NOM Chastellain de Gand, & de MARIE DV REVX *sa femme.*

11. MARIE Chastellaine DE GAND, Dame de Houdain & de Sottenghien, fera la closture de ce Liure VIII.

11. N...... DE GAND se recueille auoir esté seur de MARIE par l'Enqueste de l'an mille trois cens trois alleguée cy-dessus. Car elle porte que *l'vne des filles du* CHASTELLAIN DE GAND, qui viuoit encore pour lors, à sçauoir HVGVES III. du nom, fut mariée auec LE SEIGNEVR DE SOTTENGHIEN. D'où il s'ensuit qu'à tout le moins il eut donc encore vne autre fille. Mais ie n'en ay point trouué le nom ny l'alliance. Preuues pag. 331.

11. *MARIE CHASTELLAINE DE GAND, Dame de Houdain & de Sottenghien.*

CHAPITRE VI.

AYANT prouué cy-deuant que HVGVES III. du nom Chastellain DE GAND eut pour espouse MARIE DV REVX: il est aisé de iustifier en suite que MARIE heritiere de la Chastellenie de GAND fut sa fille, & non pas sa seur, comme Sanderus & Mireus l'ont escrit. Car outre qu'en vn Tiltre de l'an mille deux cens quatre-vingts quatre elle se dit elle-mesme *fille & hoir du Chastellain* HVON lors viuant, l'Enqueste de l'an mille trois cens trois luy donne pour ayeul l'ANCIEN CHASTELLAIN, qui estoit certainement HVGVES II. Il y a aussi vn Acte de l'an mille deux cens quatre-vingts dix-neuf, par lequel THIERRY Sire DV REVX, Rase Sire de Gaure, & Rase de Gaure dit de Lidequerque Sire de Boulers, sont qualifiez *cousins de Hugues de Sottenghien son fils.* D'où il s'ensuit euidemment que MARIE DV REVX doit auoir esté sa mere, & MARIE DE GAVRE son ayeule paternelle.

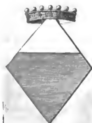
Preuues pag. 535.

Page 537.

ELLE espousa GERARD Seigneur DE SOTTENGHIEN issu d'vn cadet de la Maison d'ENGHIEN, comme

ENGHIEN. SOTTENGHIEN.

Gironné de dix pieces d'argent & de sable, les girons de sable chargez chacun de trois croisettes d'or.





la deduction suiuante tirée des Chroniques de Baudouin d'Auennes & de diuerses Chartes du temps le manifestera. ENGELBERT Seigneur D'ENGHIEN fut conioint auec Adeluie d'Auennes fille de Iaques & seur de Gautier Seigneurs

Seigneurs d'Auennes & de Guise. De laquelle conionction sortirent deux fils & deux filles, à sçauoir *Siger d'Enghien*, qui continua la lignée : *Iaques d'Enghien* nommé auec son frere & son pere dans vne Charte de S. Aubert de Cambray datée de l'an mille deux cens dix-huit : *Adeluie d'Enghien* alliée auec Gautier Bertout Aduoué de Malines, dont issit Gautier Bertout Seigneur de Malines pere de Gautier Bertout marié auec ADELIS DE GVINES : & *N.... d'Enghien* femme d'Euerard Radoul Seigneur de Mortagne, Chastellain de Tournay. SIGER D'ENGHIEN prist alliance auec Adelise fille de *Gautier* Seigneur de *Sottenghien* appellé vulgairement *Sotteghen*, & *Sottenghem* à cause de laquelle il s'intitula SIRE DE SOTTENGHIEN du viuant de son pere, depuis l'an 1218. iusques à 1237. Puis il luy succeda aussi en la Seigneurie d'Enghien, dont il iouyssoit l'an mille deux cens quarante-huit : & procrea de son mariage six fils & trois filles. L'aisné des fils appellé GAVTIER du nom de Gautier de Sottenghien son ayeul maternel continua la suite des Seigneurs d'ENGHIEN. Le deuxiesme *Gerard d'Enghien* eut en partage la Seigneurie de *Sottenghien*. Le troisiesme *Iean d'Enghien* fut Euesque de Tournay, puis de Liege. Le quatriesme *Jaques d'Enghien* espousa la fille de Gautier de Brenne, d'où vint *Gautier d'Enghien* conioint auec Basilie fille de Baudouin de Henin & de la Dame de Sebourg. Le cinquiesme *Arnoul d'Enghien* eut à femme la fille de Gerard de Tyans. Le sixiesme fut *Engelbert d'Enghien* marié auec la Chastellaine de Mons, de laquelle il laissa plusieurs enfans. L'vne des trois filles receut pour espoux Gilles Seigneur de Trasignies, dont issit *Agnes* heritiere *de Trasignies* alliée auec EVSTACHE V. du nom Seigneur DV REVX, qui procrea d'elle entr'autres *Gilles* Seigneur du Reux pere de THIERRY Seigneur du Reux viuant l'an mille deux cens quatre-vingts dix-neuf. La seconde fille appellée par quelques-vns *Sophie d'Enghien* contracta mariage auec Rasse de Gaure Seigneur de Lidekerque frere de MARIE DE GAVRE alliée auec HVGVES II. du nom Chastellain de GAND. Et la troisiesme fut Abbesse de Ghilengheen. GERARD D'ENGHIEN Seigneur DE SOTTENGHIEN

Preuues pag. 536.

Voyez cy-deuant pag. 176.

Pag. 536. prist le nom de son partage, mais retint les Armes d'Enghien, qui sont gironnées d'argent & de sable de dix pieces brisées de trois croisettes d'or sur chacun giron de sable. Il se maria auec la fille & heritiere de Gerard Seigneur de Viane ou Vienne prés Grandmont, qui le rendit pere d'vn fils & de deux filles. Le fils GERARD II. du nom Seigneur DE SOTTENGHIEN fut celuy qui espousa nostre MARIE DE GAND. L'vne des filles *Ysabeau d'Enghien* dite *de Sottenghien* prist alliance auec Thomas de Coucy III. du nom Seigneur de Veruin : & l'autre fut conjointe auec Iean de Lens fils d'Eustache.

LE traité de mariage de cette MARIE DE GAND auec GERARD Seigneur DE SOTTENGHIEN II. du nom se
1280. fist enuiron l'an mille deux cens quatre-vingts. En faueur duquel HVGVES III. Chastellain de GAND son pere les mist dés lors elle & son mary en possession de la CHASTELLENIE DE GAND & de la Seigneurie de Houdain, s'en reseruant l'vsufruit durant le reste de sa vie. Car il y a Lettres de la mesme année mille deux cens quatre-vingts,
Preuues page 536. par lesquelles ils se qualifient GERARS *Cheualiers Sires de Sottenghem & de Osdein, & Chastellains de Gand, &* MARIE *sa femme Dame de Sottenghem & de Osdein, & Chastellaine de Gand.* Ce qui ne se peut entendre que de la proprieté seulement & du tiltre, attendu que HVGVES pere de MARIE prenoit encore de son costé la qualité de CHA-
1284. STELLAIN en l'année mille deux cens quatre-vingts quatre : comme enseignent d'autres Lettres qu'il passa lors en
Page 533. 534. 535. faueur de l'Eglise Collegiale de Harlebecque. Par icelles il confirma la vendition que IEAN BRISETESTE Cheualier fist aux Chanoines de ce lieu de sa terre de Griseperre assise en la parroisse de Hulst, du consentement d'Aelis sa femme, & de Iean Brisetesté son fils aisné. A quoy consentirent aussi MARIE DV REVX espouse du Chastellain HVGVES, & MARIE *femme à noble homme* GIRART *Seignour de Sottenghem sa fille & hoir.* Ce sont les propres ter-
Pag. 535. mes des Lettres, seellées de trois Seaux, dont le troisiesme represente vne ieune Dame vestuë d'vne robe fourrée d'hermines, ayant à ses deux costez les Escussons des Armes d'ENGHIEN-SOTTENGHIEN, & de GAND. Et à

l'entour se void escrit, S. MARIE FILLE AV CHASTELLAIN DE GAND, ET DAME DE SOTTEGHEM.

LE mesme GERARD Seigneur DE SOTTENGHIEN & nostre MARIE DE GAND sa femme vendirent l'an mille Preuues page 550.
trois cens quatre-vingts dix-huit à Robert de Leuvverghem fils de feu Gillebert de Leuvverghem Cheualier six vingts liures de rente par an sur toutes les rentes qu'ils auoient en la terre de Sottenghien de Stripen, de Sainte Marie Oudenhoue, d'Oudenhoue saint Gery, de Goetuerdeghem, & de Grotenberghe, pour douze cens liures de la monnoye de Flandres. Et en l'année suiuante ils donnerent 1289.
aussi ensemble à l'Abbé & au Conuent de Bodelo la permission de faire mener trois nefs en leur fossé qui alloit Page 536.
de Bodelo iusques à Gand, quittes des droits de sauuegarde & de toutes droitures. Mais quelque temps apres MARIE deceda, laissant ce GERARD son mary veuf, & pere de quelques enfans en bas âge. Car par des Lettres de l'an mille deux cens quatre-vingts quinze il affranchit tous les 1295.
biens que l'Abbaye du Mont S. Martin au diocese de Cambray auoit dessous luy dans le terroir de Stripen, d'Auevvetenghien, & de Paruach, *pour les ames de luy, de* MARIE *sa femme, & de ses antecesseurs*. Ce qui semble denoter, qu'elle estoit trespassée dés lors: attendu qu'autrement il eust deu luy faire agreer la donation. Neantmoins il ne laissa pas de retenir le tiltre de CHASTELLAIN DE GAND iusques à ce que HVGVES DE SOTTENGHIEN son fils fust en âge, comme l'on apprend d'autres Lettres passées Pag. 539.
le Dimanche iour de Pasques closes l'an mille trois cens. 1300.
Mais depuis il s'en abstint, tesmoin vn Acte du mois d'Auril l'an mille trois cens douze, où il est qualifié simplement 1312.
SIRE DE SOTTENGHIEN. Et par vn autre du Lundy Page 540.
apres les Octaues de la Trinité l'an mille trois cens quatorze, contenant l'octroy que le Comte de Flandres luy 1314.
fist, que les Lombards & les gens d'outre les Monts peussent demeurer, conuerser, & exercer la marchandise en sa terre de Vienne, il ne s'intitule luy mesme que GERARD DE SOTTENGHEN.

ENFANS DE MARIE CHASTELLAINE DE GAND, & de GERARD Seigneur de SOTTENGHIEN son mary.

12. HVGVES Seigneur de SOTTENGHIEN, Chastellain de GAND. Il succeda premierement à la Chastellenie de GAND & en la Seigneurie de Houdain à MARIE DE GAND sa mere, des Armes de laquelle il escartela les siennes. Et à ce tiltre il transporta l'an mille deux cents quatre-vingts dix neuf la Terre appellée la Iustice du Chastellain, en Flamen *Shorgrauen gherechten*, assise dans l'Escheuinage de Gand, à Robert aisné fils de Guy Comte de Flandres, tenant lors l'administration de la Comté de Flandres, Aduoüé d'Arras, Sire de Bethune & de Tenremonde. Lequel en recompense luy bailla son chasteau de *Safftinghes*, ou *Chauetinghes*, auec quatre cents liurées de terre par an. A quoy consentirent GERARD DE SOTTENGHIEN pere de HVGVES, & les principaux parens d'iceluy tant paternels que maternels: à sçauoir de par sa mere, THIERRY DV REVX, Rase Sire de Gaure, Rase de Lidekerque Sire de Boulers, Iean Briseteste Cheualier, Guillaume & Roger ses enfans: & du costé de son pere, Guillaume de Mortagne Sire de Dossemer comme descendu d'Eurart Radoul Seigneur de Mortagne & de la sœur de Siger Seigneur d'Enghien & de Sottenghien, dont a esté parlé cy-deuant, de Wautier Sire de Niuelle, Chastellain de Courtray, & de Guillaume de Niuelle Cheualier. Les hommes de fief qui y assisterent furent Waleran Sire de Montjoye & de Fauquemont, Iean de Rode Sire d'Inglemonstier, Gerart Sire de Ha, Baudouin Sire de Poperode, Chastellain d'Alost, & quelques autres. Et pour ce que le Chastellain HVGVES n'auoit pas encore attaint l'âge de maiorité, son pere & ses parens susdits luy baillerent pour Aduoüé Iean Comte de Namur frere de Robert de Flandres, de l'auctorité duquel il fist le transport precedent. Depuis le mesme HVGVES succeda pareillement à son pere en la seigneurie de SOTTENGHIEN, dont il adiousta le tiltre à celuy de Chastellain DE GAND. Ce qui s'aprend tant de la declaration que Robert deuenu Comte de Flandres fist en sa faueur l'an mille trois cents dix-huit sur les droits à luy apartenans en la Terre des quatre Mestiers: que des Lettres de l'an mille trois cents dix-neuf, par lesquelles il luy permist de vendre à Wautier Briseteste deux cents liures de rente sur son fief de Safftinghes. Car il y est qualifié HVE *Sire de Sottenghien, & Chastellain de Gand*. Il espousa BEATRIX DE PVTTE

Preuues page 541.
1299.
Page 537.
Page 538.
1318.
1319.
Pag 540.

fille & heritiere de Nicolas Seigneur de Putte & de Streyne, qui se void nommée auec luy en d'autres Lettres du mesme an, contenants la vente qu'il fist à l'Abbé & au Conuent de Saint Bauon de tout le domaine & seigneurie qu'il auoit és parroisses *d'Euerghem*, de *Sleydinghem*, de *Wondelghem*, & *d'Ecverghem*. Et en suite il donna aussi du consentement d'icelle à Gillebert d'Oudenhoue S. Gery la part qui luy appartenoit au moulin à Pag. 540.541. vent estant prés de l'Eglise de celieu. Ce que tesmoigne l'Acte qui en fut passé soubs leurs Seaux le Samedy vingt-quatriesme iour de May mille trois cents vingt en la presence de Wautier 1320. Brisetefte, & de Thierry de Houe, Cheualiers. Mais vn peu apres le Chastellain HVGVES DE SOTTENGHIEN mou- Page 541. rut, laissant la mesme BEATRIX son espouse veuue & mere d'vn seul fils appellé HVGVES DE SOTTENGHIEN le Ieune, qui succeda à son pere tant en la Chastellenie de Gand qu'en la Seigneurie de Sottenghien, & fut marié auec CATHERINE DE MALDEGHEM Dame de Wondelghem fille de Philippe III. du nom Seigneur de Maldeghem, & de Marie de Rode Dame de Wondelghem sa femme. Duquel mariage il ne sortit point de posterité. Parquoy apres le decés du ieune HVGVES, la Chastellenie de GAND & la Seigneurie de Sottenghien escheurent à YSABEAV D'ANTHOING Vicomtesse de Melun sa cousine, comme l'on verra cy dessoubs plus au long. Quant à BEATRIX DE PVTTE sa mere, elle permist l'an mille trois cents vingt & vn comme Da- 1321. me de ses droits à l'Abbé & au Conuent des Does, qu'ils peussent disposer librement de tous leurs biens assis en sa Seigneu- Page 543. rie de Heleghebergh & d'Aelbrentswaert, à eux donnez par GVILLAVME son pere grand viuant Seigneur de Streyne, & par son pere NICOLAS Seigneur DE PVTTE & de Streyne. Et depuis elle reprist alliance auec GVY DE FLANDRES Seigneur de Richebourg fils de Guillaume de Flandres Seigneur de Tenremonde & de Richebourg, & d'Alix Dame de Neelle. Lequel Guy de sa premiere femme MARIE DE SOTTENGHIEN seur de Hugues Seigneur de Sottenghien, Chastellain de Gand, premier mary de la mesme BEATRIX, auoit vne fille appellée *Alips de Flandres*, qu'il maria auec Iean de Luxembourg Chastellain de Lille fils de Waleran de Luxembourg Seigneur de Liney, & de Guiotte de Lille son espouse. Mais il ne procrea point d'enfans de cette BEATRIX, qui viuoit encore veuue de luy l'an mille trois cents quarante-huit. 1348.

12. MARIE DE SOTTENGHIEN fille aisnée de GERARD

Seigneur de Sottenghien & de MARIE Chastellaine de GAND sa femme eut deux maris. Car en premieres nopces elle espousa HVGVES Seigneur d'ANTHOING & d'Espinoy, lequel auoit pour freres *Henry & Gerard d'Anthoing*: & procrea de luy YSABEAV D'ANTHOING mentionnée cy-aprés. Secondement estant demeurée veuue, elle reprist alliance auec GVY DE FLANDRES Seigneur de Richebourg, dont elle eut *Alips de Flandres* coniointe, comme i'ay dit, auec Iean de Luxembourg Chastellain de Lille. Lequel Iean au nom d'elle partagea auec YSABEAV D'ANTHOING les biens de MARIE DE SOTTENGHIEN leur mere le dixiesme iour de May l'an 1334. Et par le partage demeurerent à YSABEAV les Terres de Sottenghien & de Houdain auec la CHASTELLENIE DE GAND. Du costé de HVGVES D'ANTHOING son pere elle succeda aussi aux Seigneuries d'Anthoing & d'Espinoy, & fut mariée trois fois. Car en premieres nopces elle s'allia auec HENRY DE LOVVAIN fils de Iean de Louuain Seigneur de Montcornet & de Baucignies, descendu de la Maison des Ducs de Brabant, duquel elle n'engendra point d'enfans. Secondement elle se remaria auec ALPHONSE D'ESPAGNE dit DE LA CERDE Seigneur de Lunel, Lieutenant de Charles le Bel Roy de France & de Nauarre aux parties de Languedoc. Lequel Alphonse estoit fils aisné de Ferdinand Prince de Castille surnommé de la Cerde, & de Madame Blanche de France fille du Roy S. Louys. Apres la mort d'Alfonse X. du nom Roy de Castille son ayeul il prist qualité de Roy de Castille. Mais ayant esté incontinent apres contraint de la quitter, il se retira en France, où il espousa nostre YSABEAV D'ANTHOING veuue de Iean de Louuain: dont il procrea *Charles d'Espagne* dit *de la Cerde* depuis Connestable de France, Comte d'Engoulesme, Seigneur de Lunel, & de Benaon en Aunis, comme tesmoigne vn Arrest de l'an mille trois cents quarante-trois. Car ceux-là se sont trompez, qui ont escrit, que de ce second mariage ne proceda point aussi de lignée. Finalement en troisiesme lit la mesme YSABEAV D'ANTHOING reprist alliance auec IEAN Vicomte DE MELVN, grand Cambellan de France, Seigneur de Blangy, qui de Ieanne de Tancaruille sa premiere femme auoit plusieurs enfans, dont l'aisné IEAN DE MELVN fut Comte de Tancaruille & grand Chambellan de France. Le contract de leur mariage fut passé le iour de la feste de Saint André Apostre l'an mille trois cents vingt-sept. Et d'eux nasquirent HVGVES DE MELVN Seigneur d'An-

Preuues page 682. 683.

Page 682.

Page 683.

Page 683.

thoing, d'Espinoy, & de Sottenghien, VICOMTE DE GAND, qualité que ses descendans retinrent de là en auant au lieu de celle de CHASTELLAIN : *Ysabeau de Melun* Dame de HOVDAIN en Arthois conioincte premierement auec PIERRE Comte DE DREVX, puis auec IEAN D'ARTHOIS Comte d'Eu, dont la posterité iouyt à cause d'elle de la Seigneurie de Houdain : & *Marie de Melun*, de laquelle ie n'ay point trouué l'alliance. YSABEAV D'ANTHOING leur mere trespassa le iour de S. Nicolas en hiuer l'an mille trois cens cinquante-quatre, & receut la sepulture dans l'Eglise Collegiale d'Anthoing, où elle a vn Epitaphe qui fait mention de ses trois maris. 1354.

Voyez l'Hist. de la Maison de Dreux, Liure 1.

12. SOPHIE DE SOTTENGHIEN fut conioincte auec PHILIPPE DE GAVRE Seigneur de Lidekerque, & de Breda, qui estoit son parent d'vn costé au quart, & de l'autre du quart au tiers degré. Car *Rase de Gaure* Seigneur de Lidekerque & MARIE DE GAVRE mariée à HVGVES II. du nom Chastellain de GAND sortirent d'vn mesme pere. De Marie vint HVGVES III. du nom Chastellain de Gand, qui procrea MARIE DE GAND mere de SOPHIE DE SOTTENGHIEN. *Rase de Gaure* Seigneur de Lidekerque s'allia auec la seur de *Gerard d'Enghien* I. du nom Seigneur de Sottenghien, ayeul paternel de la mesme Sophie. De laquelle alliance vint *Rase de Gaure* II. du nom Seigneur de Lidekerque conioint auec Adelize de Boulers fille & heritiere de Henry Seigneur de Boulers prés Grandmont. Ceux-cy procreerent *Rase de Gaure* Seigneur de Lidekerque & de Boulers, & *Siger de Gaure* auquel son frere Rase bailla la Terre de Boulers en partage l'an mille trois cens vnze. *Rase de Gaure* III. du nom Seigneur de Lidekerque espousa Alix Dame de Breda, dont issit PHILIPPE DE GAVRE Seigneur de Lidekerque & de Breda marié en premier lit auec nostre SOPHIE DE SOTTENGHIEN. Dequoy toutesfois i'aduouë n'auoir veu autres preuues sinó quelques memoires communs, lesquels encore manquent en ce qu'ils font cette Dame seur d'YSABEAV D'ANTHOING, au lieu qu'elle doit auoir esté sa tante. Et si ce mariage eut effet, comme ie l'estime, ce fut d'iceluy que sortit *Aelis de Gaure* Dame de Lidekerque femme de Gerard Seigneur de Rassenghien & de Lens. Car du deuxiesme que PHILIPPE contracta depuis auec vne autre Dame nommée MARIE en diuers Tiltres, il ne proceda point de lignée. Ou bien cette MARIE fut la fille mesme de GERARD Seigneur DE SOTTENGHIEN & de MARIE

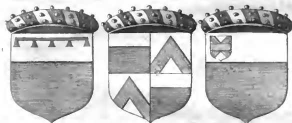
Balduinus de Auennis in Chronicis.

HISTOIRE
GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE NEVFIESME.

CONTENANT LES SEIGNEVRS de Saint Iean Steene, Aduouez de Tamise.

Depuis l'an M. CC. XL. iusques à l'an M. CCC. XX.



LES Seigneurs de SAINT IEAN STEENE issus de GAVTIER DE GAND dit VILLAIN, & qui en memoire de luy retinrent le surnom de VILLAIN, ont porté les Armes de GAND brisées au commencement d'vn lambel de cinq pieces, puis escartelées d'vn Cheuron, qui sont les Armes d'AXELLE, & en fin chargées de celles de MAELSTEDE sur le canton dextre du chef: comme l'on verra plus amplement par la suite de l'Histoire.

TABLE GENEALOGIQVE DES SEIGNEVRS DE SAINT IEAN STEENE.

8.	HVGVES I. du nom Chastellain de GAND, Seigneur de Saint Iean Steene.				
9.	HVGVES II. du nom Chastellain de GAND.	GAVTIER DE GAND dit VILLAIN I. du nom Seigneur de Saint Iean Steene.			
10.	IEAN DE GAND dit VILLAIN.	ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene.			
11.	GAVTIER DE GAND dit VILLAIN II. du nom Seigneur de S. Iean Steene.	PHILIPPE VILLAIN.	IORDAIN DE GAND dit VILLAIN.		
12.	IEAN VILLAIN I. du nom Seigneur de S. Iean Steene.	PHILIPPE VILLAIN Seigneur de S. Iean Steene.	HECTOR. GERARD.	ELIZABETH VILLAIN.	VOLFART VILLAIN. GAVTIER VILLAIN.
13.	SIMON DE MAELSTEDE Seigneur de Saint Iean Steene, marié auec CLAIRE DE MIRABELLE.	MARIE DE MAELSTEDE premiere femme de IEAN VILLAIN Seigneur de Boechout.	IEAN VILLAIN Seigneur de Boechout. — CLAIRE DE MIRABELLE. — IEAN VILLAIN.	HECTOR VILLAIN.	
14.	IEAN VILLAN II. du nom Seigneur de Saint Iean Steene.	VVLFART VILLAIN. — IEAN VILLAIN.	PHILIPPE VILLAIN Seigneur de Vvelle.	IEANNE VILLAIN.	
15.	IEAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Saint Iean Steene.	ROGER VILLAIN. — CATHERINE.	CLAIRE.	DANIEL VILLAIN Seigneur de Vvelle.	CATHERINE VILLAIN Dame d'Ostende.
16.	ADRIAN VILLAIN I. du nom Seigneur de S. Iean Steene.	IEAN VILLAIN I. du nom Seign. de Huysse, Borcht, & Zvvindrecth.	HECTOR VILLAIN.	PHILIPPE VILLAIN I. du nom Seigneur de Mourbeque.	MARGVERITE.
17.	IEAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Huysse.	CHRISTOPHLE VILLAIN.	GODEFROY dit GOVART.	GODELE. MARGVERITE.	PHILIPPE VILLAIN II. du nom Seigneur de Mourbeke.



LES SEIGNEVRS DE S. IEAN STEENE DE LA MAISON DE GAND.

PREFACE.

DE toutes les Branches que la Maison des CHASTELLAINS DE GAND a produites, la plus celebre apres les COMTES DE GVINES, & les SEIGNEVRS DE COVCY, a esté celle qui prist le surnom de VILLAIN. Elle a tiré son commencement de GAVTIER DE GAND autrement nommé VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene, second fils de HVGVES I. Chastellain de GAND, & d'ODE DE CHAMPAGNE dite DE CHANLITE son espouse: & s'est diuisée par la suite des temps en plusieurs Rameaux, qui soubs les tiltres de diuerses Terres ont procede de sa Tige. Car les Seigneurs de Welle, de Huysse ou Husse, de Moerbeque, de Lidekerque, & autres, sont tous sortis de ceux de Saint Iean: qui tenans le droit d'ainesse ont continué la posterité masculine iusques à maintenant, & se sont signalez premierement par ce nom de SAINT IEAN STEENE, puis par la qualité de Seigneur de RASSENGHIEM, & en fin par la dignité plus eminente de COMTES D'ISENGHIEM, dont les derniers ont merité d'estre decorez.

OR que cette Famille surnommée de VILLAIN soit descendue des Chastellains de GAND, il se iustifie par beaucoup de preuues & raisons. La premiere a pour appuy l'auctorité irreprochable des anciennes Chartes iointe à l'vsage & coustume du siecle. Car les Tiltres de l'Abbaye de Bodelo enseignent que VILLAIN DE GAND, appellé aussi dans quelques autres Actes WAVTIER ou GAVTIER par vne duplication de nom, estoit frere de HVGVES

Preuues pag. 543. 544. 545. 548.

II. Chastellain de GAND, & qu'il eut pour fils ALEXANDRE DE GAND. Lequel en l'honneur & memoire de son pere prist pour son surnom celuy de VILLAIN, retenu depuis par tous ses Descendans, & changé de nom propre en surnom de Famille, comme l'on verra aux Liures IX. & X. de cette Histoire. Ce qui ne fut pas fait sans exemples frequents & ordinaires tant en la Maison mesme de GAND, qu'en plusieurs autres de diuerses Prouinces, dont les principaux seront rapportez aux deux Chapitres prochains.

SECONDEMENT, comme GAVTIER autrement nommé VILLAIN DE GAND Seigneur de Saint Iean Steene, & apres luy ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN son fils, porterent les Armes de GAND brisées d'vn lambel de cinq pieces pour difference de puisnez: aussi toute la posterité de cet ALEXANDRE surnommé VILLAIN a tousiours retenu les mesmes Armes de GAND, qu'elle a ores rompues comme luy d'vn lambel, tantost escartelées de l'Escusson d'AXELLE, tantost chargées de celuy de MAELSTEDE au canton dextre du chef, pour des considerations qui seront deduites plus particulierement en leurs lieux. Elle a porté d'ailleurs pour Cimier vn homme dans vn chasteau, qui signifie vn Chastellain: pour Tenants ou Supports anciennement deux Filles ou Pucelles, autresfois deux Lyons, & en apres vn Lyon & vne Fille, qui sont les marques de la ville de GAND: & en fin pour Cry de guerre ou de Famille, GAND, GAND: puis GAND A VILLAIN SANS REPROCHE. Toutes lesquelles circonstances sont autant de tesmoignages essentiels de son origine & extraction primitiue.

EN troisiesme lieu, la possession successiue & continuelle de la ville & seigneurie de SAINT IEAN STEENE tenue par cette noble Famille de VILLAIN, n'est pas vn autre petit argument de sa source masculine. Car i'ay remarqué au Liure precedent, que cette ville apartint à SIGER II. du nom Chastellain de GAND, qui auec BEATRIX DE HOVDAIN sa femme establit des Loix & Coustumes pour regir les habitans d'icelle. Les Chartes de l'Abbaye de Bodelo certifient aussi, que GAVTIER DE GAND dit VILLAIN, & ALEXANDRE son fils, en iouyrent. Depuis lesquels on recognoistra en suite qu'elle est tousiours demeurée à ceux du nom de VILLAIN: excepté qu'vne fois elle entra dans la Maison de Maelstede par mariage. Mais incontinent apres elle en ressortit, & reuint par droit d'alliance à IEAN VILLAIN II. du nom, pere de IEAN III. Cheualier de Philippe le Hardy Duc de Bourgongne, Comte de Flandres. Qui en des Lettres de l'an mille trois cens
Preuues pag 578. quatre vingts dix-huict asseure d'ailleurs, Que *la susdite ville & Sei-*

gneurie de Saint Iean Steene fut baillée par ses predeceſſeurs Comtes de Flandres aux predeceſſeurs du dit Cheualier en eſchange, pour la tierce partie qu'ils ſouloient auoir és exploits de Iuſtice de ſa ville de Hulſt. Aquoy ſont conformes le Denombrement de la Vicomté ou Chaſtellenie de GAND, & la Sentence rendue l'an mille trois cents dix-huit par Robert Comte de Flandres, dont a eſté parlé en la Preface du Liure VIII.

FINALEMENT le meſme PHILIPPE Duc de Bourgongne, pour confirmer dauantage ce que deſſus, adiouſte que les meſmes PREDECESSEVRS DE IEAN VILLAIN ſon Cheualier eſtoiét DESCENDVS D'VN CHASTELLAIN DE GAND. Et dans les Lettres de l'erection de la Terre d'Iſenghiem en Comte faite par Philippe II. Roy d'Eſpagne, les deuanciers de MAXIMILIAN VILLAIN ſont auſſi recognus & denommez VICOMTES DE GAND. Apres leſquels teſmoignages rendus par deux ſi grands Princes, il ne faudroit plus en deſirer d'autres: n'eſtoit que les Hiſtoriens, qui ont eſcrit des affaires de Flandres, ont voulu les fortifier vnanimement de leurs auctoritez. Car Iaques Meier au Liure XVI. de ſes Annales remarque auoir leu, que LES VILLAINS TIROIENT LEVR ESTOC DE CEVX DE GAND. Autant en ont dit depuis Iean-Baptiſte Gramaye en ſon Traité de la ville de GAND, Dauid Lindanus en ſa Tenremonde, Aubert le Mire en ſon Code des Donations pieuſes, Emanuel Sueyro au Volume I. de ſes Annales de Flandres, & Anthoine Sanderus au Liure III. de ſes Antiquitez de Gand. Leſquels de plus conuiennent en ce point particulier, que la Famille de VILLAIN deſcrite cy-apres ſortit de VILLAIN DE GAND frere puiſnay du Chaſtellain HVGVES II.

Preuues pag. 549. 579.

Page 549.

Page 550. 551

---

9. GAVTIER DE GAND DIT VILLAIN
I. du nom Seigneur de Saint Iean Steene.

CHAPITRE I.

I'AY dit que GAVTIER DE GAND Seigneur de Saint Iean Steene fut deuxieſme fils de HVGVES I. Chaſtellain de GAND, & d'ODE DE CHAMPAGNE autrement ſurnommée DE CHANLITE ſon eſpouſe. Il receut au Bapteſme le nom de GAVTIER ou WAVTIER, lequel ayant paſſé de la Maiſon de Courtray dans celle de GAND eſtoit deſia deuenu familier aux puiſnez d'icelle, & depuis

Voyez cy deuant pag. 317.

Item pag. 315.

se continua en la posterité de GAVTIER mesme. Mais par vn redoublement de nom assez frequent & vsité pour lors il fut aussi appellé VILLAIN, en Latin VILLANVS. Car luy mesme prend ces deux noms dans vne Charte qu'il octroya à l'Abbaye de Saint Pierre de Gand l'an mille deux cents cinquante-quatre. Et par plusieurs autres de l'Abbaye de Bodelo il est ores simplement nommé VILLAIN, tantost VILLAIN DE GAND, & vne fois VILLAIN FRERE DE HVGVES II. CHASTELLAIN DE GAND. Ce qui donne vne manifeste asseurance qu'il eut pour pere le Chastellain HVGVES I.

Preuues pag. 543.

1254.

Pag 543.544 545 548.

IL ne faut point perdre de temps à iustifier que l'on imposoit bien souuent deux noms aux ieunes Seigneurs. Lambert d'Ardres Autheur du siecle precedent le tesmoigne, quand il parle de *Manasses* Comte de GVINES, qui fut aussi nommé *Robert*. Et moy mesme en ay confirmé la pratique ailleurs par vn grand nombre d'exemples. Mais que VILLAIN ait esté vn nom propre, vsité tant en la Flandres qu'en la Picardie, & sur tout en la Comté de Champagne, d'où la mere de nostre GAVTIER auoit tiré la noblesse de son origine, c'est vne chose qu'il conuient faire voir à present. En premier lieu dōc il se trouue vne Bulle du Pape Eugene III. donnée l'an 1145. en faueur du Monastere de S. Pierre de Gand, laquelle fut signée entr'autres par *Villain Prestre Cardinal.* Dans vne Charte que Philippe Comte de Flandres & de Vermandois conceda l'an 1175. à l'Eglise de Nostre Dame de Paris touchant la Terre de Viry en Picardie, *Villain de Canny* est nommé auec Gautier d'Arras, Gautier de Locres, Rogues de Roye, Wermond de Roye, Florent de Hangest, Rogues de Fayel, & autres Seigneurs du pays, qui y souscriuirent. Alberic rapportant les alliances des seurs de Guitier Comte de Rethel, escrit que la troisiesme nommée Yuete fut mariée en secondes nopces à *Villain d'Arzillieres,* dont issit Adeluie mere d'Odart Marefchal de Champagne. On lit aussi dans l'Histoire de Geofroy de Villehardoüin, que *Villain de Nuilly* fut du nombre des Cheualiers Champenois, qui s'acheminerent à l'entreprise de Constantinople l'an 1202. Et par des Lettres de l'an 1248. il s'apprend que Guillaume de

Preuues pag 16.

Histoire de la Maison de Vergy, Liure 2. Chap 2.

Villehardouin Prince d'Achaye & Seneſchal de Romenie miſt en la garde de Monſieur *Villain d'Aunoy* ſon couſin Mareſchal de l'Empire de Romenie les iſſues de ſes Terres qu'il auoit en Champagne. Tous leſquels exemples, que l'on pourroit encore augmenter de beaucoup d'autres, non ſeulement teſmoignent que VILLAIN eſtoit vn nom propre, mais font preſumer d'ailleurs que quelque Seigneur Champenois le donna auec celuy de GAVTIER au ſecond fils de HVGVES I. Chaſtellain de GAND, & d'ODE DE CHAMPAGNE ſa femme.

DAVANTAGE, il eſt aſſeuré que le meſme nom de VILLAIN a eſté auſſi baillé par fois à d'autres auec leurs premiers noms propres, ſoit en forme de ſecond nom, comme ie viens de dire, ou bien en façon de ſobriquet. Car diuers Tiltres enſeignent, que *Villain d'Arzillieres*, qui eſpouſa Yuete ſeur du Comte de Rethel, portoit quant & quant le nom de *Gautier*: & que *Villain d'Aunoy* Mareſchal de Romenie ſ'appelloit pareillement *Erart*. Dans vne Charte de l'Egliſe de S. Spire de Corbeil paſſée l'an 1326. il eſt fait mention de *Ferry* dit *Villain de Bourron* Eſcuyer: dans vne autre, de *Iean* dit *Villain* Cheualier. Et aux Regiſtres de la Chancellerie de France il y a vn amortiſſement octroyé par le Roy Iean en l'année 1355. à *Villain de Fay* Cheualier, qui par d'autres Lettres poſterieures ſe nomme *Iean de Fay* dit *Villain*. Tellement qu'en quelque ſorte que l'on prenne ce nom, il n'a point eſté irregulierement impoſé à noſtre GAVTIER DE GAND. Ainsçà eſté ſuiuant vn vſage obſerué deuant & depuis luy, qu'il s'eſt appellé GAVTIER DIT VILLAIN. Poſſible pour ſe diſtinguer de *Gautier de Gand* Chanoine d'Arras ſon oncle, & de *Gautier Man de Gand* ſon grand oncle, qui viuoit encore au temps de ſon ieune âge. Imitant d'ailleurs en cela ſes autres oncles, qui prirent auſſi preſque tous differents ſurnoms, ou ſobriquets. Car *Gerard de Gand* fut dit *le Diable*, *Guillaume de Gand* ſurnommé *le Friſon*, & *Bernard de Gand* appellé *de Meren*. Preuues page 543.

LE meſme GAVTIER DE GAND dit VILLAIN eut pour partage entr'autres biens la ville & Seigneurie de

douin d'Inghelosenberghes Cheualier auoit fait don à cette Eglise. Mais par Lettres datées du Lundy auant la Saint Martin d'hyuer l'an mille deux cents soixante ils pro- 1260.
mirent tenir ce qu'en ordonneroient amiablement Simon de Varnewick Cheualier, Iean Prestre de Zele, & Baudouin fils de Dame Mabe Bourgeoise de Gand. Il y a aussi diuerses autres Lettres de l'an mille deux cents soixante- 1262.
deux, où la mesme Dame est encore mentionnée, & qua- Page 544.545.546.
lifiée *veuue de* VILLAIN DE GAND *Cheualier.*

ENFANS DE GAVTIER DE GAND DIT VILLAIN I. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, & d'AVEZOETE sa femme.

10. IEAN DE GAND fils aisné mourut sans generation deuant AVEZOETE sa mere, comme il s'apprend d'vn Tiltre de l'an mille deux cents soixante-deux. Preuues pag. 546.

10. ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene continua la posterité.

---

10. *ALEXANDRE DE GAND DIT VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene.*

CHAPITRE II.

CET ALEXANDRE fut le deuxiesme fils de GAVTIER DE GAND nommé autrement VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene, & d'AVEZOETE son espouse. Mais par le trespas de IEAN son frere, l'ainesse ou primogeniture luy escheut. Ainsi le tesmoigne vn Iugement arbitraire donné au mois d'Aoust l'an mille deux cents soixante- 1262.
deux, suiuant lequel AVEZOETE sa mere & luy quitterent à l'Abbaye & au Conuent de Bodelo certaine disme assise en Page 545.
la parroisse de Saint Iean Steene, que Baudouin d'Inghelosenberghes Cheualier y auoit octroyée du viuant de VILLAIN DE GAND mary d'icelle Dame : & particulierement l'hommage auquel Adelize d'Ouermere estoit te- Page 544.

Preuues pag. 544.545.546.

nuë en leur endroit à cause de ladite disme. Ce qu'ils firent auec le consentement de HVGVES II. Chastellain de Gand frere de VILLAIN lors defunct, duquel la mesme disme estoit mouuante : & en la presence de leurs hommes Pag. 541. de fief, qui iugerent qu'ALEXANDRE auoit atteint l'âge suffisant & legitime pour ce faire. Neantmoins d'autant qu'il n'auoit point encore de seau particulier, il fist apposer Pag. 546. 547. à la Charte qui en fut expediée celuy de IEAN DE GAND dit DE DAM son cousin. Et quelque temps apres AVEZOETE sa mere estant decedée, il confirma le tout par Page 548. d'autres Lettres seellées de son propre seau, où il est figuré à cheual ayant sur la poictrine l'Escu des Armes de Gand brisées au chef d'vn lambel de cinq pieces, le cheual bardé & caparassonné de pareilles Armes, & son nom graué à l'entour en gros caracteres.

Preuues pag. 548. IL se qualifie en ces Lettres, & au seau d'icelles, ALEXANDRE dit VILLAIN CHEVALIER ET SEIGNEVR Page 550. DE STEENE. Sur quoy est à considerer qu'en l'honneur & memoire de son pere il conuertit le nom propre d'iceluy en surnom, demeuré depuis hereditaire à ses Descendans, comme ont escrit Gramaye, Lindanus, Sanderus, & Sueyro. Imitant en cela l'vsage pratiqué deuant luy par plusieurs autres Familles de la France. Car les anciens Tiltres enseignent, qu'à cause d'vn Comte de Viennois nommé *Daufin*, & d'vn autre *Daufin* Comte de Clermont en Auuergne, il y eut deux Maisons illustres qui retinrent le surnom de *Daufin* ; à sçauoir celle des *Daufins de Viennois*, & celle des *Daufins d'Auuergne*. Les Seigneurs de Monteil en Dauphiné furent aussi surnommez *Ademar* ou *Aimar*, & leur Terre mesme *Monteil-Aimar*, en memoire d'vn de leurs ancestres, qui portoit le nom d'*Ademar*. Vn Cheualier du pays de Bourbonnois appellé en son propre nom *Gulferius* qui est *Goufier* en François, donna commencement à la Famille des *Goufiers* : ayant eu pour fils *Hunbaut*, qui en l'honneur de son pere se surnõma *Goufier*, ainsi qu'enseignent quelques Chartes du Prieuré de la Chapelle-Aude. D'où est venuë l'opinion de ceux qui en ont voulu rapporter l'origine à Gaifer Duc d'Aquitaine fils du

Duc Hunaut, ou Hunibaut, se fondans possible sur la conformité des noms. *Berlay* Seigneur de Montreuil en Anjou fut pere d'vn fils, qui s'appella *Geraut Berlay*, comme enseignent des Lettres de l'an mille cent trente, & autres posterieures. *Morhier* Gentilhomme du pays de Chartrain ietta les fondemens de la Famille, qui depuis luy retint & conserua le surnom de *Morhier*. Et afin descendre plus bas, *Grimoard* Seigneur de Chasseus en Geuaudan eut vn fils appellé *Pierre*, qui se surnomma *Grimoard*, comme l'on void par vn Tiltre de l'an mille trois cents quinze. Duquel Pierre descendirent en suite *Guillaume Grimoard* esleu Pape soubs le nom d'VRBAIN V. & *Angelic Grimoard* Archeuesque d'Auignon son frere. Autant en peut-on dire des Maisons de *Robert* & de *Foucaut* en Limousin, de celle de *Bertran* en Normandie, de celles de *Iourdain*, d'*Entorrant*, & autres semblables, dont les surnoms ont esté pris & tirez de noms propres. Mais sans aller chercher tant d'exemples au loin, il s'en trouue vn dans la Famille mesme de GAND, vn peu deuant nostre ALEXANDRE dit VILLAIN. Car i'ay desia remarqué au Liure precedent, que les Descendans de FERRANT DE GAND frere du Chastellain HVGVES I. se surnommerent FERRANT en l'honneur d'iceluy. A l'imitation de quoy ALEXANDRE DE GAND petit fils de Hugues commença pareillement à tourner le nom de VILLAIN son pere en surnom, comme il s'apprend des Lettres que i'ay alleguées, portans pour date l'an mille deux cents soixante dix-neuf. 1279.

Voyez la pag. 329.

LE mesme ALEXANDRE fait d'ailleurs mention esdites Lettres de son espouse sans la nommer, laquelle y apposa son seau auec le sien, où est representée l'effigie d'vne Dame tenant vn oyseau sur le poing. Mais on ne peut plus y lire son nom en la circonference à cause des ruptures de la cire. Il y a seulement quelques Autheurs modernes qui l'appellent YSABEAV; peut estre pour l'auoir ainsi leu en l'inscription de ce seau auant qu'elle fust effacée, ou bien ailleurs. Quoy qu'il en soit, elle tiroit sa naissance de la Maison d'AXELLE, & auoit pour frere PHILIPPE Seigneur d'AXELLE, qui viuoit encore fort vieil

Preuues pag. 548.

L'Espinoy & Sanderus.





AXELLE.
D'or au cheuron de gueulle.

l'an mille trois cens dix-neuf estant pere de *Philippe d'Axelle* Cheualier, & pere grand de *Catherine d'Axelle*. Ce qu'enseignent clairement deux Tiltres, par lesquels PHILIPPE & HECTOR VILLAIN petits fils d'YSABEAV qualifient, l'vn Philippe Seigneur d'Axelle *son oncle*, c'est à dire grand oncle, l'autre Catherine d'Axelle *sa cousine*. A cela conuient aussi le nom de PHILIPPE passé & deuenu depuis frequent en la Famille de VILLAIN, comme il apparoistra par la suite de l'Histoire. Bref ce qui en donne encore plus de certitude, c'est que les aisnez issus de cette alliance escartelerent mesme les Armes de GAND de celles d'AXELLE, & laisserent à leurs puisnez la briseure ou difference du lambel porté par ALEXANDRE. Des actions duquel on ne trouue rien dauantage, sinon qu'en l'année mille deux cents quatre-vingts le iour & feste de Saint Siluestre, il confirma tant pour luy que pour ses heritiers & successeurs, vn accord fait entre les Prouiseurs de l'Eglise de Saint Iean Steene d'vne part, & le Monastere de Bodelo d'autre, touchant quelques dismes qu'vn Chastellain de Gand auoit données à l'Eglise parrochiale de sa ville de Steene.

Preuues page 557.558.

1280.

Page 549.

ENFANS D'ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN *Seigneur de Saint Iean Steene, &* *d'*YSABEAV *d'*AXELLE *sa femme.*

II. GAVTIER DE GAND dit VILLAIN II. du nom Seigneur de Saint Iean Steene aura son Chapitre particulier cy-dessous.

11. IOVRDAIN DE GAND dit VILLAIN continua la Famille, qui a retenu le surnom de VILLAIN iusques à present.

11. PHILIPPE DE GAND se void surnommé VILLAIN simplement dans le roole des Cheualiers & Gentilshommes qui estoient du lignage de Baudouin de la Cour, autrement dit *Wtenhoue* en Flamen : dont la femme auoit eu pour mere vne sœur de Hugues II. Chastellain de Gand, & de GAVTIER DE GAND dit VILLAIN ayeul du mesme PHILIPPE, comme i'ay desia remarqué ailleurs. Preuues page 5, 2 551. Voyez cy deuant pag. 314.

---

11. *GAVTIER DE GAND DIT VILLAIN II. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, Aduoüé de Thamise.*

CHAPITRE III.

TOVS les Historiens, qui ont escrit de la Maison de GAND, s'accordent en ce point, que le fils aisné d'ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN receut au baptesme le nom de GAVTIER, WAVTIER, ou WATIER. Soubs lequel nom il succeda à son pere en la Seigneurie de Saint Iean Steene, & escartela ses Armes de celles d'Axelle, à cause d'YSABEAV d'AXELLE sa mere. Il se trouue aussi vn Tiltre de l'an mille deux cents quatre-vingts sept, 1287. passé soubs le seau de Ieanne Dame de Niuelle mere de Wautier Chastellain de Courtray, où il est appellé WAVTIER DE GAND. Mais vn autre posterieur le surnomme VILEINS, ou VILLAIN, conformément au surnom pris par son pere ALEXANDRE. Preuues page 551. Page 551

SON espouse fut ADELISE DE THAMISE, qui luy





THAMISE.

toient des disines de Steene, & satisferoient à l'Eglise de Saint
Iean ou à luy de ce en quoy ils estoient tenus à raison d'icelles
disines. Cet Acte fut expedié l'an mille trois cents seize, & Page 554.
seellé du seau du mesme IEAN VILLAIN, où se voient les 1316.
Armes de Gand escartelées de celles d'AXELLE, mais auec
vne briseure de trois estoilles sur le cheuron, ainsi que SIMON
DE DESSELDONC son beau-pere les portoit, possible
pour marque de ce qu'il deuoit estre son heritier, comme i'ay
desia dit. Car ses freres escartelerent desdites Armes d'AXEL- Page 560 563 564.
LE plaines & sans briseure, ainsi que l'on remarque en leurs
seaux. Tant y a qu'incontinent apres iceluy IEAN VILLAIN
fut tué malheureusement dans le chasteau de Ruplemonde.
Dequoy les principaux de la ville de Malines, iusques au nom-
bre de cinq cents, vinrent s'excuser par leurs sermens au Com-
te de Flandres, luy en demanderent humblement pardon, &
pour amende promirent de luy dōner dix mille liures de gros,
suiuant vn accord passé à Gand l'an mille trois cents dix-sept en Page 554 555 556.
la presence de Philippe Sire de Liedequerque & de Breda, & 1317.
de quatre Escheuins des villes de Bruxelles & de Louuain. An-
thoine Sanderus fait descendre la Famille de VILLAIN de ce
IEAN, lequel toutesfois les Tiltres iustifient estre mort sans
lignée.

12. PHILIPPE VILLAIN s'adonna à l'estude de la Iurispru-
dence & des Loix, dont il fist profession à l'exemple des an-
ciens Sceuoles. Ce qui luy acquist les tiltres de PROFESSEVR
DE LOIX, & en Latin *Dominus Legum*: qui est proprement ce
qu'on disoit lors CHEVALIER DE LOIX. Neantmoins
apres la mort de IEAN VILLAIN son frere aisné il deuint Preuues page 561. 562. 563.
non seulement Seigneur de Saint Iean Steene, mais aussi prin-
cipal heritier d'ADELISE DE THAMISE leur mere decedée
bien tost apres. Car en cette qualité il assigna partage à HE-
CTOR VILLAIN son frere puisné tant des successions de Page 556. 557.
l'vn & de l'autre ia escheuës, que des biens à venir de SIMON
DE DESSELDONC leur beau-pere. De quoy il y eut Lettres
passées le Ieudy auant la Sainct Martin d'hyuer l'an mille trois 1318.
cents dix-huict, par l'aduis de Hugues Seigneur de Sotten-
ghiem, Vicomte de Gand, de Philippe d'Axelle, de Sohier de
Courtray, d'Yuain de Waernewick, de Gautier Brisetestе, &
de Simon vander Couckenen, Cheualiers, parens communs
des parties, qui y apposerent leurs seaux. Le mesme PHILIP- Page 557. 558.
PE VILLAIN vendit en suite à sa cousine CATHERINE
fille de Philippe d'Axelle vne rente de trente liures parisis par

Et outre ce luy fut encore baillée la disme de Dotenfele tenue en fief de la Maison de Tentemonde auec vingt liures parisis 1318.
par an sur le bien du mesme PHILIPPE. Lesquelles vingt liures neantmoins il vendit en suite audit PHILIPPE pour cent soixante liures parisis, en la presence de Philippe Seigneur d'A- Page 518.
xelle son grand oncle, de Philippe d'Axelle fils d'iceluy, de Sohier de Courtray, & de Simon vander Cockenen, Cheualiers, qui en feellerent les Lettres de leurs seaux le Samedy apres le iour de S. Marc l'an 1319. Pierre d'Oudegherst & Iaques Meier en 1319.
leurs Annales de Flandres louent grãdement la valeur & la fidelité de cet HECTOR VILLAIN, pour les signalées preuues qu'il en Premier pag. 519.
rendit à son Prince l'an 1325. Et par les Chroniques de Hainaut 1325.
on void qu'il fut aussi l'vn des Cheualiers bannerets, qui en l'an- Page 559.
née 1327. accompagnerent Iean de Hainaut Seigneur de Beau- 1327.
mont allant au secours d'Edoüard Roy d'Angleterre son nepueu contre les Escossois. Auquel an d'ailleurs Mathieu de Lor- Page 559.560.
raine sire de Beure & de Fleurines luy donna pour recompense de ses loyaux seruices la Chastellenie de Ruplemonde auec tous les droits qu'il y auoit : à cõdition qu'apres la mort d'iceluy, ses heritiers ou ayans cause pourroient la racheter de cinq cents liures parisis, comme il arriua. Car Louys Comte de Flandres la retira depuis de PHILIPPE VILLAIN, ainsi que i'ay desia dit. Le mesme HECTOR fut conioint par mariage auec MARIE soy disant Dame de Liedequerque & de Breda. Ce qui a fait croire Page 560.
à Lindanus & Sanderus qu'elle eut pour pere Philippe de Gaure Seigneur des mesmes lieux. Mais on apprend de quelques Tiltres, qu'elle estoit seulement veuue & doüairiere d'iceluy. Tant y a que HECTOR VILLAIN & elle fonderent ensemblé- Page 565.
ment vn Hospital en la parroisse de Thamise par Lettres du Samedy auant la my-Mars l'an 1330. seellées d'vn seau, où se 1330.
voient les Armes de Gand escartelées de celles d'Axelle. En Page 560.
suite de quoy ledit HECTOR trespassa sans laisser aucune posterité, non plus que ses freres. Tant s'en faut que de luy soient descendus les Seigneurs de S. Iean Steene subsequens, ainsi que Lindanus a escrit. Et quant à MARIE sa veuue, elle accorda l'an 1335. auec PHILIPPE VILLAIN frere & heritier 1335.
du defunct, pour le regard de son doüaire: duquel par apres elle Page 561. &
donna quelques droits à Simon de Malstede Seigneur de Saint 565.
Iean Steene & Aduoué de Thamise par contract de l'an 1342. 1342.
comme il sera repeté plus amplement cy-dessus.

12. GERARD VILLAIN succeda à son frere PHILIPPE tant en la Seigneurie de S. Iean Steene, qu'en l'Aduouerie de Thamise,

& fut marié deux fois. Car en premieres nopces il espousa ALDEWICH DE BORSELE fille puisnée de Florenr Seigneur de Borsele Cheualier. Des biens duquel elle eut la moitié de cinq cẽts liures parisis qu'il prenoit annuellement sur la Chambre du Comte de Flandres, & la moitié du tonlieu de Hulst, suiuant le partage que Gaurier Brisetefte, PHILIPPE VILLAIN, Renier Eglin, & Iean de Maelstede en firent l'an 1324. entre Elizabeth de Borsele femme de Robert Seigneur d'Asche sa sœur aisnée & elle. Puis estant decedee sans enfans, son mary GERARD reprist vne deuxiesme alliãce auec MARGVERITE DE REINGARSVLIET. Il y a vn Tiltre de luy en l'Abbaye de Bodelo daté du iour de S. Iean en Esté l'an 1330. Et se trouue qu'il assista auec plusieurs Cheualiers de Flandres & de Brabant à l'accord fait en la ville de Tenremonde le dernier iour de Mars l'an 1336. entre Iean Duc de Brabant & Louys Comte de Flandres. Mais quatre ans apres il trespassa sans laisser encores aucune lignée de MARGVERITE sa seconde femme Laquelle demeurée veuue traira pour son doüaire auec SIMON DE MALSTEDE nepueu & heritier de ce GERARD son mary, par Lettres passées à Gand l'vnziesme iour de Mars l'an 1340. où elle apposa son seau contenant vn Escusson party au premier des Armes de Gand escartelées d'vn cheuron, au second d'vne croix engreslée.

BORSELE. Preuues pag. 684. 1324. REINGARSVLIET. Page 564. 1330. Page 564. 1336. 1340.

12. ELIZABETH VILLAIN autrement dite YSABEAV fut alliée par mariage auec LONYS ou TILLON DE MALSTEDE, qui la laissa mere d'vn fils appellé *Simon de Malstede*, & d'vne fille mariée à IEAN VILLAIN Seigneur de Boechout son parent, comme il sera remarqué plus particulierement cy-apres. SIMON DE MALSTEDE Cheualier fut celuy, auquel certe ELIZABETH veuue de LONYS donna l'an 1329. la proprieté de toutes les terres qu'elle auoir entre Hulst & le Moer proche de Niewerburch. Car encore que dans le Tiltre de la donation elle ne le qualifie pas son fils, neantmoins l'auantage qu'elle luy fait en rend vn suffisant tesmoignage. Ioint qu'en d'autres Lettres de l'an 1340. il est expressément intitulé nepueu de GERARD VILLAIN. Auquel tiltre aussi il luy succeda en la Seigneurie de S. Iean Steene & en l'Aduouerie de Thamise, comme l'on appréd des mesmes Lettres. Puis en l'année 1341. il assigna à Iaques de Crubeque son Chapellain la somme de 15. liures parisis par chacun an pour la Chapelle que feu son grand pere SIMON DE DESSELDONC, sa grande mere femme d'iceluy, & PHILIPPE VILLAIN son oncle auoient fondée en l'Eglise de Thamise: à prendre sur les biens & terres de Walle hors la ville de Hulst pro-

MALSTEDE. 1329. Preuues page 684. 1340. Page 564. 1341. Pag. 564.

che le Beguinage, & sur les pescheries à luy appartenans entre Hulst & S. Iean Steene. Son espouse fut CLAIRE DE MIRABELLE fille de Iean de Mirabelle Cheualier Sr de Piereweis ou Perwys, auec laquelle il viuoit encore quand MARIE Dame de Liedequerque iadis femme de Philippe Seigneur de ce lieu, & en suite de HECTOR VILLAIN Aduoué de Thamise, luy donna tout le droit qu'elle auoit en la parroisse de Thamise, en toutes les forfaitures qui y estoient escheuës ou pourroient escheoir à l'auenir, auec quelques rentes qu'elle prenoit sur le bien d'Arckes, pour en iouyr aussi longuement qu'elle viuroit. Les Lettres en furent expediées le iour de S. André l'an mille trois cents quarante-deux. Mais quelque temps apres nostre SIMON DE MALSTELDE mourut, ne laissant qu'vne fille en bas âge nommée ELIZABETH DE MALSTEDE, qui trespassa depuis sans lignée. Parquoy les Seigneuries de S. Iean Steene & de Thamise retournerent à IEAN VILLAIN fils de la seur de Simon, comme il sera remarqué plus au long cy apres. Et quant à CLAIRE DE MIRABELLE sa veuue, elle reprist vne seconde alliance auec GERARD DE MOERSEQVE, à qui Simon de Mirabelle son frere donna en cette consideration quelques biens par son testament daté de l'an mille trois cents quarante-cinq. Ils se trouuent aussi mentionnez ensemble dans vn Acte de l'an mille trois cents quarante-huict, sans que l'on lise autre chose, sinon que d'eux issit *Marie de Moersequę* conioincte auec Philippe VI. du nom Seigneur de Maldeghem, ainsi que porte la Genealogie de cette Famille. Finalement la mesme CLAIRE se remaria pour la troisiesme fois auec IEAN VILLAIN Seigneur de Boechout, comme il sera prouué en son lieu.

MIRABELLE.
Pag. 565. 566.
1342.
Page 568.
Page 566.
1345.
Pag. 567.
1348.

11. *IOVRDAIN DE GAND DIT VILLAIN.*

CHAPITRE IV.

L'VN des enfans d'ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene, & d'YSABEAV d'AXELLE son espouse, fut ce IOVRDAIN, comme il apparoist par vn Tiltre de l'an mille deux cents quatre-vingts dix-neuf. Le Martyrologe de l'Abbaye des Nonnains de Beaupré lés Grammont fait aussi mention de luy soubs le cinquiesme iour de May. Et d'ailleurs on recueille qu'il porta les Armes de GAND chargées d'vne pareille brisure qu'Alexandre, sçauoir est d'vn lambel de

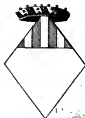
Preuues pag. 567.
1299.
Page 567.

cinq pendants sur le chef: d'autant que son frere aisné GAVTIER DE GAND DIT VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene les escartela de celles de leur mere, sans le lambel, comme i'ay remarqué cy-deuant.

IL y a de plus quelques raisons pour faire croire qu'il contracta mariage auec vne Dame, dont les Armes estoiét d'or au chef de gueulle chargé de trois pals d'argent. Car

D'or au chef de gueulle chargé de trois pals d'argent.





suiuant la disposition de certains Escussons que l'on void en la Chapelle de Nostre Dame à Renaix, representans les Alliances des VILLAINS de degré en degré depuis MARGVERITE BRISETESTE femme de IEAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, les Armes que ie viens de dire non seulement y sont les premieres, mais se rapportent precisément au degré de nostre IOVRDAIN. Et ne faut pas alleguer que ce soient quartiers plustost qu'Alliances successiues: à cause que les Armes de Steelland dont estoit la mere de Marguerite Brisetestе ne s'y retrouuent. Ioint que les plus anciens Herauts auoient accoustumé de les disposer de la sorte. Tant y a que le surnom de VILLAIN se conserua en la posterité de IOVRDAIN, comme la suite de l'Histoire le monstrera, contre tout ce qui en a esté escrit cy-deuant.

IE sçay bien que les Genealogies communes du pays tirent de luy ceux de la Brãche surnommée *vander Moere*, qui ont porté les Armes de GAND brisées d'vn Escusson au cheuron de gueulle sur le costé senestre du chef. Mais s'ils estoient de la Famille de Gand, ils deuoient auoir pris leur commencement & separation de beaucoup plus haut. Car dés l'an mille trois cents quarante ou enuiron ils

estoient diuisez en diuers Rameaux, & se marioient les vns auec les autres: tesmoin vn Acte du vingt-septiesme iour de Mars l'an mille trois cents cinquante, par lequel Roger Briseteste Seigneur de Boxam, Pierre Wielant, & IEAN VANDER MOERE fils de IEAN, demandoient la proximité de la tutele de IEAN & DIDIER enfans de DIDIER VANDER MOERE, & de CATHERINE sa femme fille d'vn autre IEAN VANDER MOERE. Ce qui n'eust sceu auoir lieu, s'ils ne fussent venus de bien plus loing que de nostre IOVRDAIN DE GAND, dont l'vn des enfans declarez cy-dessous viuoit encore l'an mille trois cents trente-trois.

ENFANS DE IOVRDAIN DE GAND DIT VILLAIN.

12. WLFART VILLAIN se trouue nommé auec IEAN VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene son cousin dans vn Roole des nobles de Flandres dresse au temps de Louys de Flandres Comte de Neuers. Il fut aussi l'vn des heritiers de GERARD LE DIABLE fils de GERARD DE GAND dit LE DIABLE, comme enseigne vn Tiltre de l'an mille trois cents vingt trois specifié plus amplement cy-dessous. Mais il ne laissa point de posterité. Preuues page 568. Page 569? 1323.

12. GAVTIER VILLAIN Seigneur de Boechout continua la lignée.

---

12. *GAVTIER VILLAIN SEIGNEVR* DE BOECHOVT.

CHAPITRE V.

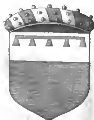
I'AY fait mention au Liure VIII. de diuers Seigneurs de la Maison de GAND, qui comme descendus de diuers freres de GERARD DE GAND dit LE DIABLE furent conioinctement heritiers de GERARD LE DIABLE son fils. Ces Seigneurs sont tous nommez dans vne Charte de l'Abbaye de S. Pierre de Gand datée de l'an mille trois cents vingt-trois, & seellée de leurs seaux : d'où l'on apprend qu'ils portoient les Armes de GAND diuerse- Voyez cy deuant pag. 317. & 318. 1323. Preuues page 569.

ment brifées, & que la plus part d'entr'eux auoient diuers furnoms. Mais particulierement il y en eut cinq du furnom de VILLAIN reprefentans GAVTIER DE GAND nommé autrement VILLAIN fils puifné de HVGVES I. Chaftellain de GAND leur anceftre : à fçauoir PHILIPPE, HECTOR, & GERARD freres, qui efcarteloient leurs Armes d'vn cheuron : WLFART, & GAVTIER VILLAIN auffi freres, qui les portoient brifées fur le chef d'vn lambel, l'vn de quatre pendants, l'autre de cinq. Les trois premiers decederent fans lignée, comme il a efté fuffifamment prouué cy-deffus. Parquoy il s'enfuit que de l'vn des deux derniers iffit la Famille, qui retint & conferua depuis le mefme furnom de VILLAIN.

CELVY-LA donc fut fans doute noftre GAVTIER VILLAIN, au feau duquel fe voient les Armes de GAND auec le lambel de cinq pieces, ainfi que fon ayeul ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN pere de IOVRDAIN DE GAND les portoit. Car il eut pour fils entr'autres IEAN VILLAIN Seigneur de Boechout pere de IEAN VILLAIN, à qui la Seigneurie de Saint Iean Steene retourna par la mort d'ELIZABETH DE MALSTEDE fa coufine germaine, ainfi que ie verifieray aux Chapitres fuiuans. Et bien que l'on n'ait peu iufques à prefent defcouurir le nom de fa femme; toutesfois la difpofition des Efcuffons de la Chapelle de Renaix fait croire, qu'elle eftoit de la Maifon de MORTAGNE. Car le fien y eft blafonné d'or à la croix de gueulle, qui font les Armes de cette Famille. Il viuoit en-

MORTAGNE.

D'or à la croix de gueulle.





1333. core l'an mille trois cents trente-trois, comme enfeigne vne quittance munie du feau de fes Armes : par laquelle il

quitta lors au Comte de Flandres le capital & tous les arrerages de vingt liures de terre par an, dont le pere du Comte luy auoit fait don pour en iouir sa vie durant. Pag. 567.

ENFANS DE GAVTIER VILLAIN Seigneur de Boechout.

13. IEAN VILLAIN Cheualier Seigneur de Boechout aura son eloge à part.

13. HECTOR VILLAIN, que Iean Froissart met au nombre des Cheualiers de Flandres marchans soubs la banniere du Duc de Brabant, quand les Roys de France & d'Angleterre ordonnerent leurs batailles à Vironfosse l'an mille trois cents trente-neuf, doit auoir esté frere de IEAN VILLAIN. Car ceux qui l'ont pris pour HECTOR VILLAIN Aduoué de Thamise fils de GAVTIER Seigneur de Saint Iean Steene, & frere de PHILIPPE & de GERARD VILLAIN, se sont abusez: d'autant que celuy-cy mourut dés l'an mille trois cents trente, ou enuiron, comme i'ay monstré cy-deuant. Le susdit HECTOR semble aussi estre celuy que Sanderus qualifie Preuost ou Vicomte de Biervliet, & luy donne deux femmes, l'vne de la Maison de SANTVORD, l'autre de COORLEM. De la premiere il dit que sortirent GERARD VILLAIN Vicomte de Biervlier, IEAN & GVILLAVME VILLAIN Chanoines de Monstiers; & de la seconde deux filles, dont l'vne espousa GVILLAVME D'ARGENTEAV, l'autre GAVTIER DE PALLANT. Mais ie n'ay point d'instruction ny de preuues de tout cela. *Froissart vol. 1. chap. XIII.* 1339.

---

13. IEAN VILLAIN SEIGNEVR DE BOECHOVT.

CHAPITRE VI.

GAVTIER VILLAIN eut pour fils aisné & heritier principal ce IEAN VILLAIN, qui outre la Seigneurie de Boechout posseda aussi diuers biens à Nieuweland, à Crubeque, aux quatre Mestiers, & ailleurs: & deuint chef du nom de VILLAIN par la mort de PHILIPPE & de GERARD VILLAIN Seigneurs de Saint Iean Steene. Preuues page 568.

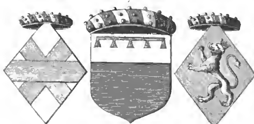
En premieres nopces il espousa la seur de Simon de Malstede Seigneur de Saint Iean Steene, & Aduoué de Thamise, qu'aucuns Memoires nomment Marie de Malstede. Ce qu'il fist par la dispense & permission du Saint Siege. Car elle estoit sa parente en troisiesme degré,

Malstede

D'argent au sautoir de gueulle, & vne fasse d'azur.

Mirabelle.

De gueulle au lion d'or armé, lampassé, & couronné d'azur.



comme fille d'Elizabeth Villain & de Lonys de Malstede, desquels a esté parlé cy-deuant. Et à raison
1340. de telle alliance, on trouue qu'enuiron l'an mille trois cents
Preuues page 567.568. quarante il succeda auec Simon de Malstede son beau-frere en quelques fiefs cottiers assis au territoire de Huesdene. Outre quoy il posseda aussi au mesme territoire sept autres fiefs, qui auoient apartenu à Gerard Villain frere d'Elizabeth. Bref l'aisné de ses enfans recueillit depuis la succession d'Elizabeth de Malstede fille de Simon, & chargea ses Armes de l'Escusson de Malstede sur le canton dextre du chef, comme la suite du discours enseignera. Qui sont autant d'autres marques certaines & indubitables de la mesme alliance. Mais apres la mort de Marie, Iean Villain Seigneur de Boechout son
Page 568. espoux se remaria auec Claire de Mirabelle veuue dudit Simon de Malstede son beau-frere, & de Gerard de Moerseqve. A quoy neantmoins il ne proceda pas sans bon exemple : attendu que tout nouuellement Guy de Flandres Seigneur de Richebourg estant veuf de Marie de Sottenghiem seur de Hugues Seigneur de Sottenghiem, Vicomte de Gand, auoit espousé en second lit Beatrix de Putte veuue du mesme Hugues, comme i'ay remarqué sur la fin du Liure precedent.
Voyez cy-deuant pag. 357. 358.

Cette Claire estoit fille de Iean de Mirabelle Cheualier

ualier Seigneur de Perweys, & auoit eu pour frere Simon de Mirabelle Cheualier dit de Hale, qui par son testament daté de l'an mille trois cents quarante-cinq laissa des biens 1345.
pour fonder l'Abbaye de Groenenbriele à Gand. Il fist aussi Preuues page 564.
diuers dons à *François de Mirabelle* son frere, à *Iean* & *Rolland de Mirabelle*, à Gerard de Moerseque lors second mary de nostre CLAIRE DE MIRABELLE sa seur, & à Rasse d'Erpe Seigneur de Moere espoux de sa niepce. Outre quoy il donna encores à Yuain de Warnewick mary d'vne sienne fille la collation de cinq Chapelles par luy fondées en l'Eglise de Sainte Pharahilde. Puis en l'année mille 1346.
trois cents quarante-six il trespassa, laissant veuue Elizabeth Dame Somerghem sa femme, fille naturelle de Louys de Flandres Comte de Neuers, laquelle vescut iusques à l'an mille trois cents soixante-cinq, & receut la sepulture auec luy en l'Eglise de Sainte Pharahilde. Toutes lesquelles choses rendent vn manifeste termoignage de la grandeur & noblesse de cette Maison. Finalement Gerard de Moerseque estant mort vn peu apres l'an mille trois cents 1348.
quarante-huict, la mesme CLAIRE sa veuue se remaria Page 568.
auec nostre IEAN VILLAIN Seigneur de Boechout, auquel elle apporta les tiltres de Dame de Saint Iean Steene, & Aduouée de Thamise, à cause de SIMON DE MALSTEDE son premier mary. Ce qui s'apprend d'vne Charte pas- Page 569.
sée soubs son nom l'an mille trois cents cinquante-quatre, 1354.
où elle fait mention tant de nostre Seigneur de Boechout son troisiesme espoux, que d'ELIZABETH DE MALSTEDE sa fille du premier mariage, & de IEAN VILLAIN son fils du dernier.

MAIS il seroit malaisé d'asseurer en quel temps elle deceda. Seulement on recueille d'vn Registre des fiefs de Flandres dressé l'an mille trois cents soixante-cinq, que 1365.
IEAN VILLAIN viuoit encore alors. Car il y est qualifié Preuues page 568.
expressement fils de GAVTIER VILLAIN, & declaré qu'il tenoit du Comte de Flandres diuers fiefs & heritages à Crubeque, à Nieuwelant, à Merdarte, ou Merhaute prés de Gand, & aux quatre Mestiers. Lesquels biens escheurent depuis à aucuns de ses enfans mentionnez cy-dessoubs.

ENFANS DE IEAN VILLAIN SEIGNEVR DE BOECHOVT, & de MARIE DE MALSTEDE *sa femme.*

14. IEAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, & Aduoué de Thamise, continua la ligne aisnée.

Preuues pag 569. 14. PHILIPPE VILLAIN eut en partage la Seigneurie de Welle assise au terroir de Beure, de laquelle dependoient cinq fiefs
1365. declarez dans le Registre allegué de l'an mille trois cents soixante-cinq. Il obtint aussi le tiers de tous les biens que son pere possedoit en la parroisse de Crubeque, comme enseigne vn
1377. autre Registre de l'an mille trois cents soixante dix-sept Item vn fief en la ville de Gand appellé Nieuweland, auec quelques
Page 570. terres situées à Meerhaute, & les briefs ou tables des quatre
1379. Mestiers. Et en l'année mille trois cents soixante dix-neuf il seruit l'espace de seize sepmaines le Comte de Flandres dans la garnison du Chasteau de Ruplemonde, soubs le commande-
Page 569. ment de Philippe de Couderbourch Cheualier Chastellain de la place. Bref il fut quelque temps apres institué souuerain Bailly de Gand, comme il se void par le compte qu'il rendit des exploits de cette Baillie depuis le septiesme iour de May
1386. mille trois cents quatre-vingts six, iusques au seiziesme iour
Page 570. de Septembre ensuiuant. Quelques vns luy attribuent pour
Sanderus in Gandauo & Genealogia vulgares. Page 570. pere PHILIPPE VILLAIN, lequel neantmoins i'ay iustifié cy deuant estre trespassé sans Lignée. Il laissa vn fils entr'autres appellé DANIEL VILLAIN Cheualier, à qui fut rendue & restituée la Terre & Seigneurie de Welle, qu'il auoit forfaite, le huictiesme iour de Nouembre l'an mille quatre
1414. cents quatorze. Il eut pareillement vne fille nommée CATHE-
OSTENDE. RINE VILLAIN, alliée auec GERARD Seigneur d'O-
Page 570. STENDE. De laquelle issit *Iean* Seigneur d'*Ostende* Cheualier, qui en l'année mille quatre cents vnze vendit à Pierre de Scuttere Abbé de Bodelo vingt-quatre mesures de terre assises en la parroisse de Nieu-Othene tenuës en fief du Seigneur de Massemines. Lequel fief PHILIPPE VILLAIN pere de CATHERINE luy auoit donné en mariage.

Preuues page 569. 14. WLFART VILLAIN fut possesseur de diuers biens assis tant au terroir de Beure qu'en la parroisse de Crubeque, & trespassa deuant l'an 1377. laissant vn fils nommé IEAN VILLAIN, qui demeura en la tutelle de PHILIPPE VILLAIN son oncle. Sanderus luy donne la qualité de Seigneur de Sterrebeque en la ville de Louuain.

14. IEANNE VILLAIN espousa GVILLAVME DE COVRTROISIN Cheualier Seigneur de Melle, & de Herziaus, qui auec elle vendit à Iean de Mascalc Maistre de l'Hostel du Comte de Flandres certains heritages assis en la parroisse de Sainte Marie Lierde, par Lettres du vingt-septiesme iour de Iuin l'an mille trois cents soixante-quinze. Ce quel'an ensuiuant confirmerent les freres & seurs de Guillaume, à sçauoir *Siger* & *Iean de Courtroisin*, *Catherine de Courtroisin* femme de Goessin Wilden, *Marie* espouse de Goessin vanden Moure, & *Yolente* femme de Riquart de Steeland. COVRTROISIN. Preuues page 175. 1375.

FILS DE IEAN VILLAIN SEIGNEVR DE BOECHOVT, *& de* CLAIRE DE MIRABELLE *sa seconde femme.*

14. IEAN VILLAIN se void nommé auec ses pere & mere, & ELISABETH DE MALSTEDE sa seur vterine, en des Lettres de l'an mille trois cents cinquante-quatre. Auquel temps il ne pouuoit pas auoir plus de quatre années. Mais on n'a aucune connoissance de ce qui luy auint depuis. Preuues pag. 169.

---

14. IEAN VILLAIN II. DV NOM Seigneur de Saint Iean Steene, Aduoué de Thamise, Cheualier & Conseiller du Comte de Flandres.

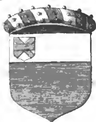
CHAPITRE VII.

DV viuant de IEAN VILLAIN Seigneur de Boechout, IEAN VILLAIN fils aisné de luy, & de MARIE DE MALSTEDE sa premiere femme, recueillit à cause d'elle la Seigneurie de Saint Iean Steene, dite autrement de la Pierre, auec l'Aduouërie de Thamise, & diuers autres biens & heritages, qui luy escheurent par le trespas d'ELIZABETH DE MALSTEDE sa cousine germaine. En memoire de quoy il chargea le quanton dextre du chef de ses Armes d'vn Escusson de celles de MALSTEDE retenu depuis par plusieurs de ses descendans, comme en font foy leurs Seaux representez dans les preuues de l'Histoire. En- Preuues pag. 574. 586. 610. 612. 617.

core qu'aux Eglises des Cordeliers de Bruxelles, & de l'Abbaye d'Auuerghem, elles soient depeintes sans cette briseure. Mais en contre-eschange on y voit par tout les mesmes Armes de MALSTEDE auec celles des autres Familles alliées à nostre Branche de VILLAIN, principalement depuis l'an mille quatre cents en remontant. Qui est vn argument irreprochable, pour confirmer l'alliance & la succession dont il s'agit. Les Armes de la Famille de BRISETESTE y sont aussi, d'autant que IEAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, & Aduoué de Thamise, prist femme en icelle. Car il espousa MARGVERITE BRISETESTE, dont le progeniteur auoit tiré sa tige

BRISETESTE.

De Gand, qui est de sable au chef d'argent, brisé sur le milieu d'vn demy lion de gueulle.





de pareille souche que luy, à sçauoir de la noble & illustre Maison de Gand. Mais la separation en estoit tellement esloignée, qu'il n'en restoit plus aucune marque, sinon le port des Armes, auec vne differente briseure. Neantmoins pource qu'à son occasion les Terres de Huysse, de Burcht, & de Zwindrecht entrerent dans la Famille de VILLAIN, ie produiray icy succinctement ce que diuers Tiltres m'ont apris de ses predecesseurs.

Preuues pag. 514.

LE plus ancien donc que l'on trouue auoir paru soubs le nom de BRISETESTE fut vn IEAN BRISETESTE Cheualier, qui auec Aelis sa femme vendit à l'Eglise de Harlebeque la terre de Griseperre assise en la parroisse de Hulst. Laquelle vendition Hugues Chastellain de Gand & Marie sa fille confirmerent au mois de Iuin l'an mille deux cents quatre-vingts quatre. Il procrea trois fils, à sçauoir IEAN BRISETESTE aisné, qui consentit à la vente susdite:

GVILLAVME, & ROGER BRISETESTE, nommez auec leur pere entre les parents de Hugues de Sottenghiem Vi- Pag. 557.
comte de Gand, du costé de MARIE DE GAND sa mere, dans vn contract de l'an mille deux cents quatre-vingts dix-neuf. Il eut aussi vne fille appellée YSABEAV BRISETESTE, qui en l'année precedente acquist de SOHIER DE GAND vn fief assis à Nieu-Othene. De l'vn des trois fils sortit GAVTIER BRISETESTE Cheualier, qui auec Philippe Seigneur d'Axelle & autres apposa son seel aux Lettres du partage que PHILIPPE VILLAIN Seigneur de Preuues pag. 557.
Saint Iean Steene assigna à HECTOR VILLAIN son frere. Et en l'année mille trois cents vingt-quatre il aida encores à faire celuy des biens de Florent Seigneur de Borsele en- Pag. 569.
tre Elizabeth de Borsele Dame d'Asche, & Adewich de Borsele femme de GERARD VILLAIN, ses filles. Quelque temps apres fleurit ROGER BRISETESTE Cheualier Seigneur de Bauxen mentionné en diuers Actes des années mille trois cents trente-neuf, trois cents cinquante-deux, & cinquante-trois: lequel fut marié deux fois. Car en premier lit il prist alliance auec MARGVERITE DE STEELAND fille de Robert de Steeland Cheualier, dont le pere Hellin de Steeland estoit Seigneur de Huuse ou Huysse, & de plusieurs autres Terres. Puis en secondes nopces il espousa CATHERINE VAN RECHEM, laquelle il laissa veuue enuiron l'an mille trois cens cinquante-trois. Bref de luy & de Marguerite de Steeland issirent ROBERT BRISETESTE Cheualier Seigneur de Huysse & autres lieux declarez cy-apres, & MARGVERITE BRISETESTE conjointe auec nostre IEAN VILLAIN Cheualier Seigneur de Saint Iean Steene, & Aduoué de Thamise.

LEVR mariage fut celebré auant l'an mille trois cents 1359.
cinquante-neuf, comme enseignent des Lettres passées lors à Gand le dix-neufiesme iour d'Aoust: par lesquelles ils vendirent ensemble aux Abbez de Saint Pierre & de Saint Bauon de Gand leur maison de Briele auec l'enclos, les fossez, & autres dependances. PHILIPPE VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene auoit acquis cette maison, comme i'ay desia remarqué cy-deuant. Apres elle escheut à Simon de Malstede son nepueu. Et en suite elle vint auec

les autres biens à IEAN VILLAIN, qui auec MARGVERITE BRISETESTE son espouse l'aliena pour y fonder le Cloistre ou Monastere des Religieuses que l'on nomme *Groenenbriele*, suiuant l'intention & ordonnance testamentaire de Simon de Mirabelle dit de Hale, dont a esté parlé au Chapitre precedent. Mais d'ailleurs ils adiousterent à leurs facultez plusieurs fiefs, Terres, & Seigneuries, qu'ils acquirent de ROBERT BRISETESTE frere de MAR-
1371. GVERITE. Car en l'année mille trois cents soixante & vnze il leur vendit deux fiefs assis au Mestier d'Assenede, l'vn nommé la *Court de Brenhoue*, ou *Vronoue*, auec ses appartenances; l'autre la *Court de Steeland* auec l'Escoutetterie du
Pag. 572. Pag. 573. Mestier d'Assenede, qui estoient tenus du Comte de Flandres. Ils acquirent aussi de luy les Seigneuries, fiefs, & heritages, qu'il auoit à *Huuse*, *à Wareghem*, *à Boelar*, & *Vplosere*, par contract du neufiesme iour d'Auril l'an mille
1374. trois cents soixante & quatorze. Et depuis GVILLAVME FERRANT leur vendit encore le fief d'vne Escoutetterie, qui auoit appartenu à Hugues van Boenhem, auec la maison de Louen en Hortinghe, & la collation des offices & benefices Ecclesiastiques des parroisses de Hortinghe & de
Pag. 574. Moerquerque. Duquel fief Louys Comte de Flandres fist mettre en possession MARGVERITE BRISETESTE, par
1376. Lettres de l'an mille trois cents soixante-seize, où il la qualifie *femme de Messire* IEAN VILLAIN *son Cheualier & Conseiller.*

FROISSART parle honorablement du mesme IEAN VILLAIN en diuers endroits de ses Chroniques. Car soubs
1379. Froissart vol. 11. Cha. XLII. l'année mille trois cents soixante dix-neuf, il raporte que les Gandois ayans assailly le Comte de Flandres dans Tenremonde, il fut l'vn des principaux Seigneurs qui le defendirent courageusement contre leurs efforts. Puis descriuant la bataille que le Comte gaigna sur eux au commen-
1381. cement de l'an mille trois cents quatre-vingts vn, il le met
Le mesme Froissart Ch. LXVIII. au nombre de ceux qui l'y accompagnerent, & y firent brauement leur deuoir. Il rendit aussi de bons & signalez seruices à Richard II. du nom Roy d'Angleterre, qui en re-
Preuues page 574. compense d'iceux luy octroya cent marcs d'esterlins de pension, à prendre sur son Eschiquier aux termes de Pas-

ques & de Saint Michel, par Lettres expediées à Westmonstier la troisiesme année de son regne. Et se trouue qu'il en iouyssoit l'an mille trois cents quatre-vingts deux, 1382. tesmoing vne procuration qu'il passa lors à Augustin du Page 174. Mach, & à Guillaume Mathys, pour receuoir en son nom cinquante marcs d'esterlins qui luy en estoient deubs du iour de Pasques. Ce que d'ailleurs Froissart n'a pas oublié, rapportant en vn autre endroit, que Louys Comte de Flandres designa pour Ambassadeurs vers le Roy d'Angleterre IEAN VILLAIN, & Iean Moulin, qui estoient à la pension de sa Maiesté: & premierement les enuoya à l'Euesque de Nordwick General de l'Armée Angloise, auec lequel ils eurent de notables discours. En fin l'on apprend encore de Froissart, de Pierre d'Oudegherst, & de Iacques Meier, que ce mesme IEAN VILLAIN assista au traité de la paix accordée l'an mille trois cents quatre-vingts cinq, entre Monsieur Philippe de France Duc de Bourgongne, 1385. Comte de Flandres par sa femme, & les Gandois, & en signa la Charte auec Hugues de Melun Seigneur d'Anthoing, Chastellain de Gand, Iean sire de Guistelle & de Harnes, Henry de Beure sire de Dicquemue, Iean d'Outre Chastellain d'Ypre, & autres Barons & Cheualiers du pays de Flandres.

Froissart vol. II. Cha. CLXXVIII. Iaques Meier lib. X. Annal.

ENFANS DE IEAN VILLAIN II. DV NOM Seigneur de Saint Iean Steene, & de MARGVERITE BRISETESTE *sa femme.*

15. IEAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, & de Huysse, Aduoué de Thamise, aura son Chapitre cy-dessous.

15. ROGER VILLAIN receut ce nom en memoire de ROGER BRISETESTE son ayeul maternel, & viuoit encore l'an mille 1421. quatre cents vingt & vn. Car il se trouue nommé auec HECTOR VILLAIN son nepueu, & autres Nobles des quatre Preuues page 176. Mestiers, qui accompagnerent lors Philippe le Bon Duc de Bourgongne au voyage qu'il fist en France pour la vengeance de la mort de son pere. Il fut inhumé dans l'Eglise de Nostre Dame d'Assenede, comme portent quelques Registres du lieu, qui font aussi mention d'vne sienne fille appellée CATHERINE VILLAIN.

ou LIEQVERQVE, fille d'Arnoul de Gaure Cheualier Seigneur de Liedequerque & de Raſſenghiem, & de Marguerite de Bergues ſur le Zoom, autrement ſurnommée de Bouderſem, ou Bauterſem, ſa femme. Et d'autant que par telle alliance les deux Seigneuries de Raſſenghiem & de Liedequerque entrerent depuis dans la Famille de VILLAIN, où elles eſtablirent les tiltres de deux diuerſes Branches: il ne ſera pas hors de propos d'en repeter icy l'origine à ſa ſource.

L'ON apprend donc de diuerſes Chartes que GOSVIN DE SOTTEGHEM ou SOTTENGHIEM Cheualier, oncle ou frere de Gautier Seigneur de Sottenghiem, eut vn fils entre autres appellé GERARD DE SOTTENGHIEM, qui fut Seigneur de RASSEGHEM ou RASSENGHIEM. Il viuoit és années mille cent quatre-vingts dix-neuf, & mille deux cẽts dix-huict, & eſpouſa *Beatrix* fille & heritiere de Thierry Seigneur *de Maſmines*, laquelle il laiſſa veuue enuiron l'an 1221. D'eux naſquirent deux fils, à ſçauoir *Giſlebert de Sottenghiem*, qui continua la lignée, & *Guillaume de Sottenghiem* Chanoine en l'Egliſe de S. Pierre de Lille, nommé auec ſon frere en vn Acte de l'an 1229. GISLEBERT DE SOTTENGHIEM Cheualier ſucceda à ſon pere en la Seigneurie de Raſſenghiem, & à ſa mere en celle de Maſmines ou Maſſemines. Il s'allia auec Mahaut de Bethune ſeur de Robert Seigneur de Bethune, Aduoué d'Arras, qui par traité de l'an 1238. luy bailla en partage les Terres de Calkene & de Larne, & quelques biens ſituez tant à Wetre qu'ailleurs. Elle demeura veuue auant l'an 1245. & eut de ſon mary trois fils, & vne fille. L'aiſné des fils fut *Gerard* Seigneur de Raſſẽghiẽ. Le deuxieſme *Robert de Sottẽghiem* mourut ſans lignée. Le troiſieſme *Giſlebert de Sottenghiem* Seigneur de Maſmines & de Larne fiſt vne ſeconde Branche, qui ſera repreſentée au Liure prochain. La fille porta le nom de *Mahaut* ſa mere. GERARD II. du nom Seigneur de RASSENGHIEM ſe voit mentionné en diuers Tiltres des années 1245. 1251. 1256. Les Genealogies vulgaires luy donnent pour femme l'heritiere de Lens en Hainaut, dont il procrea GERARD III. Seigneur de RASSENGHIEM & de Lens allié auec Ode de Cruninghe fille de

rieé auec IEAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, & de Huysse, Aduoué de Thamise : dont les enfans heriterent par elle des principales Terres & Seigneuries de cette Maison de Gaure, comme l'on verra plus particulierement au Liure prochain. La seconde appellée *Gertrude de Gaure* espousa Nicolas Keruinc Cheualier, Seigneur de Lodick, dont issit Adrian Seigneur de Lodick. Et la troisiesme eut nom *Ieanne de Gaure*, de laquelle ie n'ay point trouué l'alliance.

Le mariage de nostre IEAN VILLAIN & de MARGVERITE fut solemnisé auant l'an mille trois cents quatre-vingts seize, comme tesmoigne l'acquisition qu'ils firent lors ensemblement de Philippe Seigneur de Couderborch. En suite dequoy le mesme IEAN paya au Duc de Bourgongne Cõte de Flandres les reliefs de sept fiefs assis aux quatre Mestiers à luy escheus par le trespas de feu IEAN VILLAIN son pere, & de MARGVERITE BRISETESTE sa mere. A sçauoir de la Court de Vroenhoue proche d'Assenede, de la Seigneurie des quatre Mestiers, de dix liures parisis par an sur le gruce d'Axelle, de dix-sept mesures de terre hors la ville de Hulst, de la Court de Steeland nommée l'Escoutetterie du mestier Robert, de l'Escoutetterie dite le Mestier de Hugues, & de l'Escoutetterie du Mestier de Wautier. La quittance luy en fut baillée à Gand le 16. iour de Iuillet l'an mille trois cents quatre-vingts dix-sept. Et comme en ce temps le Duc Philippe eust imposé sur les habitans du pays de Flandres vne ayde & subuention de la somme de cent mille Nobles, pour la deliurance de son fils aisné Iean de Bourgongne Comte de Neuers hors des prisons & mains des Turcs : IEAN VILLAIN, qui estoit vn de ses Cheualiers & Chambellans, luy remonstra, *Que de tout temps, ou au moins de si long temps qu'il n'estoit memoire d'homme au contraire, les habitans de sa ville & Seigneurie de Saint Iean à la Pierre, empres la ville de Hulst, par la franchise que les predecesseurs d'iceluy Duc Comtes de Flandres auoient donnée en temps passé quand ladite ville & Seigneurie de Saint Iean à la Pierre fut baillée à ses predecesseurs*, QVI ESTOIENT DESCENDVS D'VN CHASTELLAIN DE GAND, *en eschange pour la tier-*

Marginal notes: 1396. Preuues page 577. — Pag. 578. — 1397. — Pag. 578. 579.

ce partie qu'ils souloient auoir és exploits de iustice de la ville de Hulst, estoient francs, quittes, & exempts de contribuer ny au transport, ny en aucunes subuentions, tailles, ou aydes, qui se feroient au pays de Flandres : & que ainsi luy & ses predecesseurs en auoient ioüy & vsé depuis paisiblement, mesmes du temps de Louys dernier Comte de Flandres, & de celuy du Duc. Sur laquelle remonstrance & supplication le Duc luy octroya, que la quantité & portion de l'impost susdit, que ses suiets de la ville de Sainct Iean payeroient pour cette fois, ne porteroit aucun preiudice à leurs droits & franchises, & ne seroit aucunement tirée à consequence pour le temps auenir. Dequoy il luy fist expedier Lettres

1398. estant à Paris le seiziesme iour de Decembre l'an mille trois cents quatre-vingts dix-huict.

QVELQVE temps apres ce Iean de Bourgongne ayant succedé aux Estats du Duc Philippe son pere, nostre IEAN VILLAIN le seruit glorieusement en diuerses occasions. Car Iacques Meier rapporte, qu'il ayda à chasser les Pirates, qui infectoient la mer de Flandres l'an mille quatre cents cinq. Puis il se trouua en la guerre, que le Duc entreprist au Liege l'an mille quatre cents huict, auec Iean & Louys de Guistelle, Florent de Borsele, & autres Seigneurs Flamens. MARGVERITE DE GAVRE son espouse mourut deuant luy. Et en suite de sa mort il transigea auec Philippe de Iongh Cheualier, pour l'accomplissement des conuentions de leur mariage, dont il s'estoit rendu plege. Ce que tesmoigne vn Acte passé à Gand le seiziesme iour

Iacobus Meierus l. XV. Annalium Flandr.

1405.

1408.

1417. de Nouembre l'an mille quatre cents dix-sept. Mais en fin estant aussi decedé, il receut la sepulture en l'Eglise de Thamise aupres de la mesme MARGVERITE, de laquelle il procrea les enfans cy-dessous declarez.

ENFANS DE IEAN VILLAIN III. DV NOM Seigneur de Saint Iean Steene, & de MARGVERITE DE GAVRE *sa femme.*

16. ADRIAN VILLAIN I. du nom Seigneur de Rassenghiem, de Liedequerque, & de S. Iean Steene, Aduoué de Thamise, continua la posterité des aisnez, que ie representeray au Liure suiuant.

16. IEAN VILLAIN Seigneur de Huysse, de Borcht, de Zuindrecht, Pamele & Leerberghe, laissa aussi lignée, qui se verra au Chapitre prochain.

16. HECTOR VILLAIN fut Seigneur de Santuoorde, & de quelques autres Terres. Il vendit à ADRIAN VILLAIN son frere aisné la portion d'vne rente qui luy auoit esté assignée à leuer sur les biens de Florent de Zaemslacht par contract du quatorziesme iour de Ianuier l'an mille quatre cents trente-huit. Et depuis il confirma aussi auec le mesme ADRIAN, & ses autres freres, la fondation du Conuent des Carmes de Mulem au bois de Liedequerque, qui auoit esté faite par ARNOVL DE GAVRE leur ayeul maternel. De quoy il y eut Lettres passées l'an mille quatre cents quarante-cinq. Preuues page 581. 1438. Page 585. 1445.

16. PHILIPPE VILLAIN Seigneur de Mourbeque fist encore vne Branche à part, qui sera descrite à la fin de ce Liure, aptes celle de IEAN VILLAIN Seigneur de Huysse son frere.

16. MARGVERITE VILLAIN eut pour mary IEAN DE GVISTELLE Seigneur de Brouque, de Couderborch, de Borst, & d'Okeghem, auquel elle porta en dot la somme de quatre cens trente-six liures parisis de rente, dont ADRIAN VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene son frere luy fist assignation le neufiesme iour de Feurier l'an mille quatre cents trente & vn. D'eux issit *Guy de Guistelle* qualifié leur fils en des Lettres de l'an mille quatre cents quarante, & *Marguerite de Guistelle* conioincte auec Pierre Seigneur de Roubais, qui la nomme *Madamoiselle de Guistelle sa legitime compagne* dans vn Acte de l'an mille quatre cents quaranre-cinq. GVISTELLE. Preuues page 581. 1431. 1440. Page 585. 1445.

SEIGNEVRS DE HVYSSE, BORCHT, ET ZWINDRECHT.

16. IEAN VILLAIN SEIGNEVR *de Huysse, de Borcht, de Zuuindrecht, Pamelle, & de Leetberghe.*

CHAPITRE IX.

Preuues pag. 585. ENTRE les enfans de IEAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, & de MARGVERITE DE GAVRE son espouse, le deuxiesme fut IEAN VILLAIN, qui eut en partage les Terres & Seigneuries de Huysse, de Borcht, & de Zwindrecht. Il re-
1421. ceut l'Ordre de Cheualerie l'an mille quatre cents vingt &
Page 583. vn des mains de Iean de Luxembourg, & en suite accompagna Philippe le Bon Duc de Bourgongne à la bataille de Vimeu, où il fist des merueilles d'armes. Car Enguerran de Monstrelet escrit, que de tous les Nobles & grands Seigneurs qui demeurerent auec le Duc il se porta le plus vaillamment, *estant bien noble homme, de haute stature, & tres-puissant de corps, monté sur vn bon cheual, tenant vne forte hache à deux mains, à tout laquelle à assembler se bouta en la plus grande presse de ses aduersaires, & auoit abandonné sa bride. Si leur departoit de si grands coups, que ceux qui en estoient attemts estoient portez ius sans recouurer. Et en cet estat le rencontra Poton de Sainte Treille, lequel voyant les merueilles que faisoit le dessusdit, se tira arriere le plustost qu'il
Pag 583. peult pour doubte de sa hache.* Autant en dit Iacques Meier au Liure XVI. de ses Annales de Flandres. Et Edmond Dinter en son Histoire de Brabant le loue aussi comme l'vn des plus vaillans, & des plus robustes hommes de son siecle: rapportant qu'en la iournée prise cōtre les Anglois à Bronswerhauen en Zelande le troisiesme iour de Ianuier l'an
1424. mille quatre cents vingt-quatre, ou selon qu'on compte à present quatre cents vingt-cinq, non seulement il deliura

le Duc Philippe d'vn extreme peril, auquel il s'estoit engagé durant le combat, mais fut cause qu'en fin il gagna vne glorieuse victoire. Page 583.

Le mesme IEAN VILLAIN Seigneur de Huysse contracta mariage auec GVDELE RAES, autrement appellée GOELE, & GOVLE, fille de Godefroy Raes Seigneur de Pamele, & de Leerberghe, Chancelier du pays de Brabant. Lesquelles deux Terres luy escheurent depuis à cause d'elle, comme enseignent diuerses Lettres, où il en prend le tiltre : mais notamment deux des années mille quatre cents quarante-quatre, & quarante-cinq. Guillaume de Gaure son oncle reconneut pareillement luy deuoir pour affaires, ventes, eschanges entre eux faits, & d'argent presté, la somme de cinq mille salus qu'il promist luy asseurer tant sur la Seigneurie de Rassenghiem, que sur tous ses autres biens, par autres Lettres datées du septiesme iour d'Octobre mille quatre cents quarante-cinq. Ce qui fist naistre vn grand procés entre luy & ADRIAN VILLAIN son frere, qui pretendoit les Terres de Rassenghiem & de Liedequerque. Mais pendant cela Guillaume de Gaure ayant succedé en d'autres biens par le trespas de Madame de Goique veuue du Seigneur de Keuere, sçauoir est en la Court de Crayenem assise en la Vicomté de Lombeque, & aux Seigneuries de Saint Amant & de Basserode, il fut iugé le XXIII. iour de Iuin l'an mille quatre cents quarante-six, que IEAN VILLAIN pourroit poursuiure sa debte sur iceux biens. Vn autre Acte passé le dix-neufiesme iour d'Auril l'an mille quatre cents quarante-sept apres Pasques fait encore mention de luy, de GVDELE RAES sa femme, & de leurs enfans nommez cy-dessoubs. Mais peu de temps apres il deceda, & fut inhumé en l'Eglise parrochiale de Borcht, où il fonda six Messes par chaque sepmaine.

RAES. Preuues pag. 587. Page 593. 1444. 1445. Page 584. 1446. 1447. Pag. 589. 590.

ENFANS DE IEAN VILLAIN SEIGNEVR de HVYSSE & de GVDELE RAES sa femme.

17. IEAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Huysse. Il estoit fils aisné, comme tesmoignent deux Actes, l'vn de l'an mille quatre cents quarante-sept, où son pere mesme le nomme le 1447. Preuues page 584.

1451. premier: l'autre du huictiesme iour de Iuin mille quatre cents cinquante & vn, par lequel luy & ses deux freres en leur nom, & au nom de leurs seurs, reconnurent auoir receu de leurs cousins MARTIN VILLAIN, & COLLART, la somme de deux mille liures parisis Flandres escheuës au Noel de l'an precedent, en deduction & sur tant moins de la somme de douze mille liures parisis, qu'ils leur deuoient à cause de Guillaume de Gaure Seigneur de Liedequet que leur oncle. Ce dernier Acte est seellé de trois seaux, au premier desquels on void que le mesme IEAN porta les Armes de GAND-VILLAIN chargées au canton dextre d'vn escusson de Malstede, & pour briseure vn lambel de trois pendants. Mais il ne laissa point de posterité.

Pag. 586.

Pag. 586.

17. CHRISTOPHLE VILLAIN fut Seigneur de Huysse, de Borcht, & de Zwindrecht, par le decès de IEAN VILLAIN son frere. Et en cette qualité il donna auec GODEFROY VILLAIN son frere, & les marys de ses sœurs, l'Hospital de Beueren fondé par Iosse Vyte oncle de GOELE RAES leur mere, au Prouincial de l'Ordre de Saint Guillaume, pour y bastir vn Conuent & Hospital dudit Ordre, suiuant les conditions portées par les Lettres qui s'en firent le huictiesme iour d'Auril l'an mille quatre cents soixante & vn. Il brisa ses Armes d'vn Croissant sur le canton gauche du chef au lieu de l'Estoille que son frere puisnay GODEFROY y mist, & s'allia par mariage auec IEANNE DE LANNOY, de laquelle neantmoins il ne procrea point d'enfans, au moins qui l'ayent suruescu. Son testament se trouue daté du vingt-cinquiesme iour de Ianuier l'an mille quatre cents soixante-treize, par lequel il esleut sa sepulture en l'Eglise parrochiale de Borcht prés celle de ses pere & mere, & legua à la fabrique du lieu pour y reparer & rebastir vn nouueau Chœur, le nombre de quatre cents mille pierres, qu'il auoit achetées & payées: auec trente liures de gros monnoye de Flandres vne fois, & encore quatre liures de gros pour mettre vne vitte auec ses Armes & celles de sa femme à vne des fenestres du Chœur. Il y fonda aussi l'office des sept Heures Canoniales, & vne grãde Messe tous les iours, outre la dotation des six Messes par sepmaine, que son pere y auoit desia fondées. Donna à LANCELOT VILLAIN son fils naturel huict liures de gros de Flandres à prendre hereditairement sur tous les biens qu'il auoit à Lilloe ou Lilloo, & à Zoete de Hulse mere d'iceluy deux liures de gros sur les mesmes biens. Laissa à Marie seur naturelle de IEANNE DE LANNOY

Preuues pag. 587.

1461.

Pag. 586. 590.

LANNOY.

1473.

Page 589.

Page 590.

NOY son espouse autre quatre liures de gros; & à Damoiselle Marie de Gaure ce qu'elle luy deuoit. Finalement il nomma & institua pour ses executeurs Pierre Volquerick Curé de l'Eglise de Borcht, GODEFROY VILLAIN son frere, IEANNE DE LANNOY sa compagne, & Gautier Ghys autrement dit vander Vorst citoyen d'Anuers. Pag. 591.

17. GODEFROY VILLAIN dit vulgairement GOVART eut premierement en partage la Seigneurie de Zempst, & espousa ELIZABETH D'IMMERSELLE, qui luy apporta en mariage celles de Wommelghem & de vanden Ameydem. Puis par le decés de CHRISTOPHLE VILLAIN son frere, il deuint aussi Seigneur de Huysse, de Botcht, & de Zwindrecht. Car en cette qualité il pourueut à l'establissement & dotation des sept Heures Canoniales que le defunct auoit fondées en l'Eglise de Botcht, par Acte du vingt-deuxiesme iour de Ianuier mille quatre cens soixante dix-sept. Il fist d'ailleurs reparer la Chapelle du grand Beguinage hors les murs de la ville de Malines, & y donna auec ELIZABETH sa femme tous les ornemens conuenables pour faire le seruice diuin. Ce qu'enseignent les Lettres qui en furent passées soubs leurs seaux le dernier iour de May l'an mille quatre cents quatre-vingts, où l'on void qu'il brisoit ses Armes d'vne Estoille sur le canton gauche du chef. Mais depuis il mourut encore sans posterité, apres auoir fait son testament le treiziesme iour de Iuillet mille quatre cents quatre-vingts & vn, par lequel il legua d'abondant certains biens feodaux pour la fondation de deux Maisons pieuses en la ville de Malines, l'vne dite d'Oliuet, l'autre de Sainte Elizabeth.

Preuues pag. 594. Pag. 586. 587. 592. IMMERSELLE. Pag. 591. 1477. Pag. 592. 1480. 1481.

17. GOVLE VILLAIN seur aisnée des precedens fut mariée auec IEAN DE MONTMORENCY Seigneur de Niuelle, comme porte vn Acte de l'an mille quatre cents soixante & vn. Et de leur mariage sortit entre autres enfans IEAN DE MONTMORENCY II. du nom Seigneur de Niuelle, qui succeda à GODEFROY VILLAIN son oncle maternel aux terres de Huysse, de Borcht, & de Zwindrecht. Ce que ie n'estends point icy dauantage, d'autant que i'en ay parlé assez amplement dans l'Histoire de la Maison de Montmorency. Cette Dame receut l'honneur de la sepulture en l'Eglise de Borcht.

MONTMORENCY. Preuues pag. 587. Pag. 593. Hist. de la Maison de Montmorency liu. 4. ch. 1. & 2.

17. MARGVERITE VILLAIN espousa ADRIAN DE CRVNINGHE ou CRVNINGHEN Cheualier, Vicomte de Ze- CRVNINGHE.

lande, & deceda auant l'an mille quatre cens soixante & vn. Laissant son mary pere de quelques enfans en bas âge; dont l'aisné fut *Iean* Seigneur *de Cruninghe*, & de Seenvliet, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or: auquel les Terres de Pamele & de Leetberghe escheurent de la succession de GODEFROY VILLAIN son oncle.

Preuues pag. 587. 590.

Pag. 596.

SEIGNEVRS DE MOVRBEQVE.

16. *PHILIPPE VILLAIN I. DV NOM Seigneur de Mourbeque, grand & souuerain Bailly des pays & Comté d'Alost.*

CHAPITRE X.

Preuues pag. 597.



Es quatre fils de IEAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Saint Iean Steene, & de MARGVERITE DE GAVRE sa femme, ce PHILIPPE VILLAIN Seigneur de Mourbeque ou Moerbeke fut le dernier. Neantmoins apres le trespas de GVILLAVME DE GAVRE son oncle arriué enuiron Pasques l'an
1453. mille quatre cents cinquante-trois, il ne laissa pas de pretendre auec Adrian de Lodick son cousin les Terres & Seigneuries de Rassenghiem, & de Liedequerque. Contrariant en cela à la disposition que le defunct en auoit faite au profit d'ADRIAN VILLAIN son frere aisné, & des enfans d'iceluy. Mais auant que le different peust estre terminé, il mourut le septiesme iour de Decembre l'an mille
1460. quatre cents soixante, & fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers de Bruxelles auec vn Epitaphe en langage Flamen, qui luy donne les qualitez de *Conseiller & Chambellan du Bon Duc Philippe de Bourgongne, & son souuerain Bailly du pays & Comté d'Alost.* Les Armes de ses quartiers tant paternels que maternels y furent aussi representées; notamment celles de Gand, de Gaure, de Brisereste, de Malstede, de Rassenghiem, & de Bergues. De luy & de son

Pag. 599. 600

espouse, qui estoit de la Maison de DIEST, demeurerent DIEST.
vn fils & vne fille, outre lesquels il laissa encore vn fils naturel, dont les noms suiuent.

ENFANS DE PHILIPPE VILLAIN I. DV nom Seigneur de Mourbeque, & de N..... DE DIEST sa femme.

17. PHILIPPE VILLAIN II. du nom succeda à son pere en la Seigneurie de Moerbeque, & fut aussi Conseiller & Chambellan du Roy des Romains, & de l'Archiduc d'Austriche son fils. Mais apres les auoir longuement seruis, en fin il mourut Preuues pag. 196.
sans posterité l'an mille cinq cents, & receut la sepulture au- 1500.
prés de son pere en l'Eglise des Cordeliers de Bruxelles.

N..... VILLAIN fut alliée par mariage auec PHILIPPE VIELANT Cheualier President de Flandres, personnage non VIELANT.
moins insigne pour son ancienne noblesse, que pour l'eminence & singularité de sa doctrine.

FILS NATVREL DE PHILIPPE VILLAIN I. du nom Seigneur de Mourbeque, & sa posterité.

17. IOSSE VILLAIN fut, comme i'estime, celuy, auquel vn Arrest de l'an mille quatre cents quatre-vingts cinq attribue le tiltre de tuteur ou procureur de Iaques & de Philippe de Montmorency enfans mineurs de feu Iean de Montmorency Seigneur de Niuelle, & de GOVLE VILLAIN son espouse. Il exerça l'Office de Greffier & pensionnaire de la ville de Grammont, & fut aussi Lieutenant de son pere au grand & souuerain Bailliage d'Alost. De luy & de MARTINE DE REICHERSVLIET sa femme nasquirent *Daniel Villain*, & *Mathieu*. DANIEL VILLAIN espousa MARIE BROVX, qui luy procrea *Henry Villain*, *François*, & quelques filles. HENRY VILLAIN prist alliance auec BARBARA VANDER SARE fille de Raphael, & de Iaquemine de Wint, de laquelle il eut entre autres enfans *François*, & *Iean Villain*. FRANÇOIS VILLAIN Thresorier de la ville de Gand, est mort l'an mille six cents trente, ayant espousé BARBARA

ROVTART. IEAN VILLAIN son frere a tenu la charge de Lieutenant de PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN Comte d'Insenghiem au grand & souuerain Bailliage d'Alost, & celle de Bourgmestre de la mesme ville, & est marié auec HESTER DE LA FAILLE.

HISTOIRE GENEALOGIQVE DES MAISONS DE GVINES, DE GAND, ET DE COVCY.

LIVRE DIXIESME.

CONTENANT LES SEIGNEVRS de Rassenghiem & de Liedequerque, & les Comtes d'Isenghiem.

Depuis l'an M. CCCC. XX. iusques à maintenant.



LES Seigneurs de RASSENGHIEM issus d'ADRIAN VILLAIN I. du nom Seigneur de Saint Iean Steene ont porté quelque temps les Armes de GAND chargées de celles de Malstede sur le canton dextre du chef, ainsi qu'auoient fait aucuns de leurs Predecesseurs. Mais en fin ADRIAN VILLAIN III. du nom osta l'Escusson de Malstede, & retint celuy de GAND tout plain. Ce qui a esté continué depuis par les COMTES d'ISENGHIEM.

TABLE GENEALOGIQVE
DES SEIGNEVRS DE RASSENGHIEM, ET DES COMTES D'ISENGHIEM.

16. Adrian Villain I. du nom Seigneur de Saint Iean Steene.

17. Martin Villain Seigneur de Rassenghiem & de Saint Iean Steene. | Catherine. Margverite. | Colard Villain Seigneur de Liedequerque.

18. Adrian Villain II. du nom Seigneur de Rassenghiem & de Saint Iean Steene. | Iossine. Gertrvde. | Adrian Villain Seigneur de Liedequerque. | Colart Villain. | Martin Villain.

19. Adrian Villain III. du nom Seign. de Rassenghiem & de S. Iean Steene. | Anthoinette. | Engilbert Villain. | Margverite Dame de Liedequerque. | Colart Villain. | Adrian. | Iaqveline.

20. Adolph Villain. | Maximilian Villain Comte d'Isenghiem, Baron de Rassenghiem, &c. | Helene Villain. Margverite.

21. Iaqves-Philippe de Gand dit Villain Comte d'Isenghiem, Barō de Rassenghiem. | Lamoral. Philippe. Maximilian. | Pavl. Anne. Helene. | Ieanne. Iaqveline. Adrienne. | Gislbbert de Gand dit Villain Seigneur de Hem & de Sailly.

22. Philippe-Lamoral de Gand dit Villain Comte d'Isenghiem. | François. Adrian-Lamoral. Marie. | Iaqveline. Anne. Iaqves. Alberte. | Gvillavme Baron & fnāc Seigneur de S. Ieā Steene. | Iaqves de Gand dit Villain Seign. de Sailly. | Maximilian. Gislebert. Adrian-François. | Trois filles.

23. Maximilian de Gand dit Villain II. du nom Cōte d'Isenghiem. | Baltasar-Philippe Seign. de Reninghes. | Adrian-Ioseph-Victor. Lovys Iaqves François. Plusieurs filles. | François-Philippe de Gand dit Villain. | Ysabelle. Maximilienne.



16. ADRIAN VILLAIN I. DV NOM *Seigneur de Saint Iean Steene, Aduoué de Thamise, Escoutette hereditaire, & Collateur des offices & benefices d'Assenede, & d'Assenede-Mestier, Cheualier & Chambellan du Duc de Bourgongne, & Capitaine de Tenremonde.*

Chapitre I.

DV mariage de IEAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Saint Iean Steene & de MARGVERITE DE GAVRE dite DE LIEDEQVERQVE sa femme sortirent plusieurs enfans. Entre lesquels ADRIAN VILLAIN tint le premier lieu, & produisit deux Branches : à sçauoir celle des SEIGNEVRS DE RASSENGHIEM depuis COMTES D'ISENGHIEM, & celle des SEIGNEVRS DE LIEDEQVERQVE, qui seront descrites en ce Liure X. Dés l'an mille quatre cents quinze luy & IEAN VILLAIN son frere puisnay, comme ayants le droit de leur mere defunte, consentirent à l'accord que Iean de Gaure Euesque de Cambray, Arnoul, Guillaume, & Cornille de Gaure freres d'icelle, Gertrude de Gaure Dame de LODICK, & Damoiselle Ieanne de Gaure leurs seurs, firent auec Catherine Sersanders veuue de Henry de Gaure Seigneur de Rassenghiem aussi leur frere, touchant le doüaire qu'elle demandoit sur la Terre de Rassenghiem & autres biens de son feu mary. Lequel accord fut traité par l'auis & conseil de Marguerite de Bergues Dame doüairiere de Rassenghiem, de Lens, & de Liedequerque, mere des freres & seurs de Gaure, de Guillaume vanden Heetvelde Cheualier assistant de Catherine Sersanders, de Iean Kegels, de

Voyez cy-deuant pag. 396.

1415.

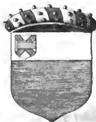
Preuues pag. 601. 602.

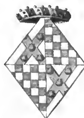
Henry Kegels, & de Iean van Dale, parens & amis communs des parties. Le mesme ADRIAN VILLAIN paya
1419. l'an mille quatre cents dix-neuf au Duc de Bourgongne,
Pag. 602. 603 Comte de Flandres, les reliefs de cinq fiefs assis és paroisses d'Assenede, & de Hulst, és quatre Mestiers, & sur le grute d'Axelle, à luy escheus par le trespas de IEAN VILLAIN son pere. Auquel temps il ne prenoit encore que la qualité d'Escuyer, comme l'on apred d'vn compte de Iean Alyssens Receueur des Reliefs du chasteau de Gand. Mais
Pag. 583. incontinent apres il receut l'Ordre de Cheualerie de la
Pag. 604. main de Iean de Luxembourg, & fut l'vn des Seigneurs Flamens qui accompagnerent le Duc Philippes au voyage
1421. qu'il fist en France l'an mille quatre cents vingt & vn, pour prendre vengeance de la mort de son pere.

IL espousa IOSSINE DE PRAET dite DE MOERQVERQVE fille vnique & heritiere de Colart de Praet dit de Moerquerque Cheualier Seigneur de Merckem, & de

PRAET-MOERQVERQVE

Escartelé, au 1. & 4. d'or au sautoir de gueulle chargé de 5. coquilles d'argent, au 2. & 3. eschiqueté d'argent & d'azur.





Catherine Belle sa femme. Cette Catherine auoit vne seur
Preuues pag. 605. appellée Christine Belle mariée à Victor de Lichteruelde Cheualier Seigneur de Stade. Duquel estant veuue, Colart de Moerquerque & Catherine partagerent auec elle la succession de Marie Blonde leur mere le 28. iour d'Aoust l'an mille quatre cents vingt & vn. Et apres la mort de la mesme Catherine, nostre ADRIAN VILLAIN & ladite IOSSINE son espouse au nom d'elle firent aussi partage auec Christine de tous les biens delaissez par Iaques Belle leur pere. Ainsi l'enseigne vn Acte du huitiesme
1426. iour d'Octobre mille quatre cents vingt-six. En suite dequoy les pensées d'ADRIAN se porterent à fauoriser l'accroissement

croissement de la Pieté & de la Religion en l'estenduë de ses Terres. Car entr'autres marques qui en sont restées, il se trouue des Lettres de luy passées à Thamise soubs le seau de ses Armes le quatorziesme iour de Feurier l'an mille 1427. quatre cents vingt-sept, par lesquelles il conceda à Pierre Henry Prestre du pays de Zelāde la Chapelle de Saint Iean Pag.604 605. située en la parroisse de Moerquerque, auec toutes ses dependances, pour y construire vn nouueau Conuent de l'Ordre des Freres de sainte Croix.

D'AILLEVRS le Duc Philippe ayant bonne cognoissance du courage, de la prudence, & de la fidelité insigne de ce Seigneur, il ne se contenta pas de le retenir au nombre des Cheualiers & Chambellans ordinaires de sa Maison. Mais sur le besoin qu'il eut de pourvoir à la tuition & defense de ses pays & Comté de Flandres, il le choisit en- Page 606. core particulierement pour luy commettre le soin & la harde de la ville & du terroir de Tenremonde, dont il l'ordonna Capitaine par Lettres données à Bruxelles le dixhuitiesme iour de Ianuier l'an mille quatre cents trente- 1435. cinq. Et afin qu'aucunes sortes de prosperitez ne luy manquassent, la fortune voulut pareillement ioindre ses faueurs aux propres merites de sa vertu. Car tous les freres de feuë MARGVERITE DE GAVRE sa mere estans decedez, excepté Guillaume de Gaure Archidiacre de Campi- Pag 606 607. gne en l'Eglise de Liege, & Preuoſt de Maestricht, qui par leurs trespas demeura seul heritier de cette riche Famille, il transporta l'an mille quatre cents quarante-sept à nostre 1447. ADRIAN VILLAIN son nepueu la proprieté des Seigneuries de Rassenghiem, de Liedequerque, de Leeuwe, de la Vicomté de Lombeque, d'Eyghendomme, & de Saint Amand Basserode, auec toutes leurs appartenances, pour en iouyr apres son decés. Moyennant quoy ADRIAN s'obligea de l'acquiter de toutes charges, debtes, & hypotheques, specialement de la somme de cinq mille salus d'or, dont il estoit tenu enuers IEAN VILLAIN Seigneur de Huysse son autre nepueu: ensemble de l'assignation de trois cents trente-deux liures seize sols parisis de rente deuës aux enfans de feu Claude de Hangest & de Claude de Tenarre Dame d'Arzillieres, de Dampierre, & de Gar- Pag 607.608

ges sa femme. Pour la seureté de laquelle rente le mesme
1449. ADRIAN appointa le vingtiesme iour de May l'an mille quatre cents quarante-neuf auec Humberr de Neufchastel Seigneur de Nanteuil second mary de Claude de Tenarre, & Brangon d'Arpajon Cheualier mary d'Ysabeau de Gaucour: promettant de l'assigner sur la Seigneurie & biens de Sainr Amanr Basserode dans le iour de la Nostte Dame de my-Aoust prochaine, auec faculté de la transferer dans six ans sur la Terre de Craynem. Mais la mort enuieuse de sa grandeur & felicité le priua presque aussitost du contentement que tant de nouuelles Seigneuries sembloienr luy promettre. Car il mourut le vingt-huitiesme de May ensuiuant, & fut inhumé prés de ses pere & mere en l'Eglise de Thamise, où son anniuersaire se fait le lendemain de Sainte Barbe.

Preuues page 609. QVANT à IOSSINE DE MOERQVERQVE son espouse, estant demeurée veuue de luy, elle s'obligea au mois de Decébre d'apres auec les enfans issus de leur mariage, d'entretenir & accomplir l'accord que le Duc de Bourgongne, son Chancelier, & les Seigneurs de son Conseil, trairerent enrr'eux d'vne part, & la veuue & les enfans de feu IEAN VILLAIN d'aurre, à raison des cinq mille salus d'or qu'iceluy IEAN pretendoit sur les biens de Guillaume de Gaure Seigneur de Liedequerque son oncle. Et par aurres Let-
1450. tres de l'an mille quatre cents cinquanre elle s'obligea aussi
Pag. 609. 610. de payer à certains termes à IEAN & CHRISTOPHLE VILLAIN Escuyers, & aux autres enfans du mesme Iean, la somme de douze mille liures parisis, à vingt gros la liure. De là elle succeda en la Terre de Merckem à Colarr de
Page 603. Moerquerque son pere, qui deceda le sixiesme iour d'Octo-
1453. bre l'an mille quatre cents cinquante-trois, & fut enterré en l'Eglise de Merckem prés de Dixmude. Bref elle donna encore à MARTIN VILLAIN Cheualier son fils aisné vne
1463. quittance dattée du vingt-cinquiesme de Iuillet mille qua-
Page 610. tre cents soixante-trois, tant de son doüaire, que de tous les meubles, heritages, & aurres biens qui luy pouuoient estre escheus par le decés de feu ADRIAN VILLAIN son espoux. En laquelle quittance elle s'intitule simplement *Dame de Merckem.*

ENFANS D'ADRIAN VILLAIN I. DV NOM Seigneur de Saint Iean Steene, & de IOSSINE DE MOERQVERQVE *sa femme.*

17. MARTIN VILLAIN Seigneur de Rassenghiem & de Saint Iean Steene, Aduoué de Thamise continua la Branche des aisnez.

17. COLART VILLAIN fist la Branche des Seigneurs de Liedequerque. Il fut nommé au Baptesme par Colart de Moerquerque son ayeul maternel, & eut en partage les Seigneuries de Liedequerque & de Leeuwe, auec la Vicomté de Lombeque, venuës de la Maison de Gaure. Il intenta aussi procés en la Chambre du Conseil de Flandres pour le chasteau d'Arques & l'Aduouerie de Thamise, que MARTIN VILLAIN son frere auoit vendus à Philippe Couraut Abbé & aux Religieux de Saint Pierre de Gand, voulant les retirer d'eux par droit lignager. Mais le Duc de Bourgongne ordonna le dixhuitiesme iour de Septembre l'an mille quatre cents cinquante neuf, que l'Abbé & les Religieux en demeureroient possesseurs: à la charge de payer à COLART VILLAIN la somme de cinq cents escus d'or. Moyennant laquelle receuë au mois de Nouembre ensuiuant il se departit de ses droits de retrait. Son espouse fut MARGVERITE DE GVISTELLE fille de Guy, de laquelle procrea trois fils, à sçauoir ADRIAN VILLAIN, COLART, & MARTIN: qui demeurerent ieunes en la garde de Guy de Guistelle Cheualier leur oncle maternel, & de Iean de Mierle Escuyer. ADRIAN VILLAIN succeda à son pere és Seigneuries de Liedequerque & de Leeuwe, & en la Vicomté de Lombeque, auant l'an mille quatre cents soixanteseize: fut Conseiller & Chambellan de l'Empereur Maximilian, & institué souuerain Bailly de Flandres par Lettres de l'an mille quatre cents quatre-vingts huit. Il prist alliance auec IOSSINE DE RYMERSWAELE, qui trespassa depuis luy le vingt-troisiesme iour de Septembre l'an mille cinq cents vingt huit, & receut la sepulture à Malines en l'Eglise de S. Pierre, où se voyent ses quartiers, auec les Armes de son mary, sçauoir est de Gand, brisees de Malstede, & escartelées de Liedequerque. Les Genealogies du pays leur donnent pour enfans ENGILBERT VILLAIN mort sans lignée, & MARGVERITE VILLAIN heritiere de la Seigneurie de Liedequerque, qu'elle porta en mariage à IEAN dit HANNART

[Margin notes: Preuues page 610. 611. 615. — Page 611. — 1459. — Page 611. — GVISTELLE. — Pag. 615. 616. 631. — 1488. — RYMERSWAELE. — 1528.]

Fff ij

Page 625.632. Dont issit *Charles de Redeghem* dit *Hannart*, pere de *Marie* Dame de Liedequerque conioint e auec Iaques de Hennin Seigneur d'Aussy frere puisnay de Charles de Hennin Comte de Bossut. COLART VILLAIN second fils de COLART & de MARGVERITE DE GVISTELLE fut marié auec ZOETE DE WERNONESTEIN, qui le suruescut aussi, comme il s'apprend d'vne procuration qu'elle passa l'an mille cinq cents neuf. Mais ils ne delaisserent point d'enfans de leur mariage. Et quant à MARTIN VILLAIN troisiesme fils, quelques Autheurs luy en attribuent trois de MARIE D'OSTENDE sa femme. L'aisné appellé COLART VILLAIN mourut en adolescence. Le deuxiesme ADRIAN VILLAIN Cheualier de l'Ordre de Saint Iean de Hierusalem fut tué à l'entreprise d'Alger. Et IAQVELINE VILLAIN leur seur espousa premierement PHILIPPE DE COTTREAV qui deceda sans lignée, puis en second lit PHILIPPE VAN ROYEN Seigneur de Ghyseghem, dont issit *Marie van Royen* femme de Philippe Triest Seigneur d'Auweghem.

WERNONESTEIN. Preuues page 625. OSTENDE. *Antonius Sanderus li. 3. Gandav. Rerum.* COTTREAV. VAN ROYEN.

17 CATHERINE VILLAIN fut conioint e par alliance auec ROGER DE HALWIN Seigneur de Zueueghem fils de Iean de Halwin Seigneur de Roosebeque & de Zueueghem, Vicomte de Harlebecque, & de Marie de Guistelle son espouse. Ainsi le porte la Genealogie de cette Maison de Halwin, qui de plus tesmoigne qu'elle eut en dot la Seigneurie de Merckem possedée depuis par les descendans de ROGER & d'elle.

HALWIN.

17. MARGVERITE VILLAIN se void qualifiée fille d'ADRIAN VILLAIN & de IOSSINE DE MOERQVERQVE sa femme, en deux Actes des années mille quatre cents quarante-neuf, & quatre cents cinquante. Ausquels temps elle n'estoit point encores mariée. Mais depuis elle receut pour espoux IAQVES DE GRISPERRE Escuyer Seigneur d'Ogierlande, qui à ce tiltre passa diuerses transactions & quittances l'an mille quatre cents soixante six, soixante-sept, & soixante-dix, auec ANTHOINETTE DE MASMINES veuue de MARTIN VILLAIN frere aisné de la mesme MARGVERITE.

Preuues page 609.610. 1450. GRISPERRE. Pag. 613.614. 1470.

17. *MARTIN VILLAIN SEIGNEVR de Rassenghiem & de Saint Iean Steene, Aduoué de Thamise, Escoutette hereditaire & Collateur des offices & benefices d'Assenede, & d'Assenede-Mestier, Cheualier de l'Ordre du Royaume de Cypre, & Conseiller de Philippe le Bon Duc de Bourgongne.*

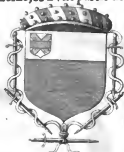
CHAPITRE II.

LE fils aisné d'ADRIAN VILLAIN Seigneur de Saint Iean Steene, & de IOSSINE DE MOERQVERQVE son espouse, fut MARTIN VILLAIN, comme asseurent diuers Actes des années mille quatre cents quarante-neuf, quatre cents cinquante, & cinquante & vn. Et en cette qualité il succeda à son pere tant en la Seigneurie de Saint Iean Steene, Aduoüerie de Thamise, & autres biens, qu'au droit principal des grandes Terres de Guillaume de Gaure Seigneur de Rassenghiem & de Liedequerque. A raison dequoy la Baronnie de RASSENGHIEM entr'autres luy demeura, dont luy & ses descendants retinrent de là en auant le tiltre.

Preuues page 609. 610. 611.

1449.

IL espousa ANTHOINETTE DE MASMINES ou MASSEMINES, heritiere des Seigneuries de Calckene & de Lichteruelde, & d'vne partie de Wettre: laquelle tiroit son





MASMINES.

D'azur au lyon d'or armé & lampassé de gueulle.

origine de la Famille mesme de RASSENGHIEM descrite sur la fin du Liure precedent. Car il y a esté remarqué que GISLEBERT DE SOTTENGHIEM Seigneur de Rassenghiem & de Masmines eut deux fils entr'autres de Mahaut de Be-

Voyez cy-deuant pag. 393. 394.

thune Dame de Calckene, de Larne, & de Wettre en partie, sa femme. L'aisné *Gerard de Sottenghiem* continua la suite des Seigneurs de Rassenghiem fonduë dans la Maison de Gaure-Liedequerque, & de là en celle de VILLAIN, comme il a esté desia dit. Au puisnay *Gislebert de Sottenghiem* surnommé autrement *de Rassenghiem* escheurent en partage les Terres de MASMINES, de Calckene, Larne, & Wettre. Celuy-cy procrea vn fils appellé *Gerard de Rassenghiem* Seigneur des mesmes Terres, duquel vint vn autre *Gerard de Rassenghiem* Seigneur de Masmines, de Calckene, & de Wetre en partie, qui se trouue mentionné auec son pere en vn Tiltre de l'an mille trois cents trente & vn. Il mourut le dixseptiesme iour de May mille trois cents trente-huit, laissant pour fils *Gerard de Rassenghiem* III. du nom Seigneur de Masmines & de Calckene, dont les enfans prirent le surnom de MASMINES. Car il en eut deux de Marguerite sa femme, à sçauoir *Gerard de Masmines* IIII. du nom Seigneur de Masmines & de Berleghem, & *Iean de Masmines* Seigneur de Calckene, de Larne, & de Wettre en partie: qui fut conioint auec Marguerite d'Oudenhoue fille & heritiere de Iean Seigneur d'Oudenhoue, d'Ouermoere & de Huntberghe. Le traité de leur mariage se fist le sixiesme iour de Mars l'an 1366. en la presence des pere & mere de Iean de Masmines, & de Gerard de Masmines Seigneur de Berleghem son frere aisné. D'eux issit *Daniel de Masmines* Seigneur de Calckene, de Larne, & en partie de Wettre, auquel Gerard de Guistelle Seigneur de Broucke & Elizabeth vander Moere sa compagne accorderent pour espouse Marguerite de Guistelle leur fille, par contract de l'an mille trois cents quatre-vingts quinze, & la doterent de quatre cents liures parisis de rente, auec le consentement de Iean & de Guy de Guistelle ses freres. Elle auoit d'ailleurs vn autre frere nommé Philippe de Guistelle, qui mourut depuis sans lignée, & vne seur appellée Iaqueline de Guistelle alliée à *Waleran* Seigneur de *Masmines* cousin germain de Daniel. De laquelle alliance sortirent *Robert de Masmines* Seigneur de Berleghem & de Hemeluerdeghem, & *Elizabeth de Masmines* sa seur, qui comme representans leur mere

obtinrent auec Marguerite de Guistelle leur tante part en la succession de Philippe leur oncle, comme il s'apprend d'vn Acte de l'an mille quatre cents vingt-quatre. Cette Marguerite & Daniel de Masmines son mary procreerent *Iean de Masmines* II. du nom Seigneur de Calckene, de Larne, & de Wettre, qui dans vn Arrest de la Court de Parlement de Paris donné le vingtiesme iour d'Aoust mille quatre cents quarante est dit descendu de GISLEBERT DE SOTTENGHIEM Seigneur de Rassenghiem, & de Mahaut de Bethune Dame de Calckene son espouse. Et enfin de Iean II. proceda ANTHOINETTE DE MASMINES femme de nostre MARTIN VILLAIN Seigneur de Rassenghiem.

QVELQVES Tiltres font mention de son pere & d'elle ensemble, notamment vn concernant l'acquisition des dismes d'Oudenhoue. Car Laurent Abbé & le Conuent de l'Eglise du Mont Saint Martin en l'Euesché de Cambray les ayants venduës à Iean de Masmines Seigneur de Calckene, pour en iouyr durant la vie de luy & de Marguerite de Guistelle sa mere, ils en allongerent aussi la iouyssance à la vie d'ANTHOINETTE DE MASMINES fille de Iean, moyennant la somme de soixante riders d'or par eux receuë l'vnziesme iour de Ianuier l'an mille quatre cents trente-six. Auquel temps ANTHOINETTE estoit encore fort ieune, & non mariée. Mais depuis ayant succedé à son pere tant en la Seigneurie de Calckene qu'autres tenuës de la Cour de Tenremonde, desquelles Philippe Duc de Bourgongne Comte de Flandres la receut à foy & hommage, elle espousa nostre MARTIN VILLAIN, qui dés l'an mille quatre cents cinquante s'obligea auec elle au payement de la somme de douze mille liures parisis deuë aux enfans de IEAN VILLAIN Seigneur de Huysse. Le mesme MARTIN paya aussi en ce temps auec COLART VILLAIN son frere les reliefs deus au Duc comme Comte de Hollande & de Zelande, à cause de quelques biens & heritages, qui leur estoient escheus au pays de Zelande par le trespas d'ADRIAN VILLAIN leur pere. Et en l'année mille quatre cents cinquante-trois il confera la Custode ou Marguillerie de l'Eglise parrochiale de Nieuquer-

Preuues page 612.
Page 613.
1450.
Pag 610.
Page 611.
1453.
Pag 611.

que, apartenant à sa collation à cause du Mestier d'Assenede. Dequoy il y eut Lettres passées soubs son seel, où il s'intitule *Seigneur de Rassenghiem, de Saint Iean à la Pierre, Aduoué de Thamise, Escoutette hereditaire & Collateur du Mestier d'Assenede.*

CEPENDANT les Gandois s'estans rebellez contre le Duc Philippe, ils se saisirent entr'autres forteresses de celle d'Arques assise prés de Thamise, autrement dite Temseque. Ce qui donna subiet aux ennemis de MARTIN VILLAIN Seigneur de cette place, de le calomnier enuers le Duc, comme si par cōniuence il l'eust laissée occuper. D'où vint que le Duc en sa premiere colere confisqua sur luy le chasteau d'Arques ou Herques, auec la Terre de Thamise, & tout ce qui en dependoit, dont il fist don à Pierre Vasque de Sayanedra son Cheualier, Conseiller, & Chambellan, par Lettres expediées à Lille le huitiesme iour de Nouembre l'an mille quatre cents cinquante trois. Mais MARTIN VILLAIN en ayant appellé au Parlement de Paris, où il obtint vn Arrest à son profit le 28. iour d'Aoust l'an mille quatre cents cinquante-six, le Duc recognut en suite l'innocence d'iceluy, & l'appointa auec Pierre Vasque en la maniere qui suit. C'est à sçauoir, Que Vasque restitueroit & deliureroit és mains de MARTIN VILLAIN les susdites place, Terre, Seigneurie & apartenances d'Arques & de Thamise, pour en iouyr d'oresnauant par luy, ses hoirs, & ayans cause, sans iamais luy mettre ou donner aucun empeschement. Moyennant quoy les reuenus que Pierre Vasque en auoit leuez iusques à lors demeureroient siens. Et auec ce MARTIN VILLAIN seroit tenu de luy payer & bailler comptant à vne fois dans le iour de la feste Saint Iean Baptiste prochainement venant la somme de deux mille deux cents lyons d'or du prix de soixante gros monnoye de Flandres chacun lyon. Au payement de laquelle somme nostre MARTIN & ANTHOINETTE DE MASMINES sa femme Dame de Calckene s'obligerent en la presence du Duc Philippe estants à Bruges le dernier iour de Decembre mille quatre cents cinquante-sept.

Preuues pag. 615. — *Pag. 614, 615.* — 1456. — *Page 616.* — 1457.

IL y auoit quelque temps que pour la bonne relation faite au Duc de la personne de ce Seigneur de Rassenghiem

Preuues pag. 611.

ghiem, & de ses sens, suffisance, loyauté & preud'homme, il l'auoit retenu au nombre de ses Conseillers. Carle Breuet s'en trouue daté dés le septiesme iour d'Aoust l'an mille quatre cents cinquante & vn en la ville de Tenremonde. Mais la disgrace auenuë incontinent apres au mesme Seigneur, retarda sa reception en l'honneur & Estat Page 612. susdit, iusques à ce qu'estant rapproché de la personne du Duc, finalement il en fist le serment és mains du Seigneur d'Authune son Chancelier. Puis afin de subuenir à ses affaires, il vendit à l'Abbé & aux Religieux de Saint Pierre de Pag 618.619.620. Gand la place & chasteau de Hercques ou Arques, auec l'Aduouërie de Thamise, & ses dependances, pour le prix & somme de quatre mille escus d'or, du poids de quarante-huit gros monnoye de Flandres la piece. Le tout deschargé des doüaires de IOSSINE DE MOERQVERQVE Dame de Merckem sa mere, & d'ANTHOINETTE DE MASMINES Dame de Calquene son espouse. Le contract en fut passé à Lille le dixiesme iour d'Aoust l'an mille quatre cents cinquante-huit. Et au mois de Ianuier ensuiuant ayant resolu de faire le voyage de la Terre sainte, le Duc Philippe 1458. luy bailla des Lettres de recommandation & faueur addressées à tous Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Barons, Page 617. Cheualiers, & autres Nobles: aux Connestables, Mareschaux, Admiraux, Vice-Admiraux, Capitaines de Gens-d'armes, & autres faisans le mestier de la guerre tant par terre que par mer: aux Communautez, Seneschaux, Baillifs, Preuosts, Maires, Escheuins, Gouuerneurs, Capitaines, & Leutenans de villes, citez, chasteaux, & forteresses: à tous Iusticiers, Officiers, subiets, amis, alliez, & bienueillans du Roy de France son Seigneur, & de luy: afin qu'ils le receussent & traitassent fauorablement passant par leurs terres, Seigneuries, & districts, auec dix personnes & autant de cheuaux.

AVEC ces Lettres MARTIN VILLAIN Seigneur de Preuues page 611.612. Rassenghiem arriua dans Hierusalem, & y rendit ses veux au Sepulchre de nostre Seigneur. Puis à son retour il passa par le Royaume de Cypre, où CHARLOTTE Royne de Hierusalem, de Cypre, & d'Armenie, le receut auec de grands honneurs. Car ayant esté deuëment informée de la

noblesse de sa Maison, de la splendeur & excellence de ses vertus, du merite de ses belles & glorieuses actions, & de la fidelité & affection singuliere qu'il portoit à son Royaume, elle luy octroya entr'autres marques de bienueillance son Arme, Enseigne, & Ordre Royal de l'Espée, dont aucuns Princes, Barons, & Cheualiers de la Chrestienté estoient decorez. Outre laquelle faueur elle luy accorda
Pag. 613. pareillement le pouuoir & authorité de conferer le mesme Ordre à deux autres Gentilshommes, qui du moins fussent Cheualiers ou Escuyers, tels que sa prudence & foy militaire daigneroit choisir. Ce qui s'apprend des Lettres qu'il en rapporta, passées au Palais Royal de la citadelle & ville de Nicosie le Lundy vingt-troisiesme iour de Iuillet
1459. l'an mille quatre cents cinquante-neuf. Mais depuis qu'il fut reuenu en Flâdres on ne lit plus rien de luy, sinon qu'en
1462. l'année mille quatre cents soixante-deux il transigea auec
Page 615. COLART VILLAIN son frere touchant la succession des
1466. biens de leurs pere & mere. Il mourut auant l'an mille quatre cents soixante-six, & fut inhumé en l'Eglise de Wach-
Pag. 613. 614. 626. 630. tebeque au milieu du Chœur, laissant veuue ANTHOINETTE DE MASMINES sa femme, qui le suruescut prés de trente années.

*ENFANS DE MARTIN VILLAIN SEIGNEVR de Rassenghiem, & d'*ANTHOINETTE DE MASMINES *sa femme.*

18. ADRIAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Rassenghiem, & de Saint Iean Steene, continua la lignée masculine.

Preuues pag. 626. 18. IOSSINE VILLAIN se trouue nommée auec Adrian son frere dans vn Acte de l'an mille quatre cents soixante dix-sept. Mais ie n'ay leu autre chose d'elle.

Page 639. 18. GERTRVDE VILLAIN fut Religieuse de l'Ordre de Saint Dominique au Monastere d'Auuerghem prés de Bruxelles, où elle obtint la dignité de Prieure, & y mourut le dix-septiesme
1499. iour de Iuin l'an mille quatre cents quatre-vingts dix-neuf. Sur sa tombe se void vn grand Escusson contenant les huit quartiers de ses Alliances.

18. *ADRIAN VILLAIN II. DV NOM, Cheualier, Seigneur de Raſſenghiem & de Saint Iean Steene, Collateur hereditaire des benefices & offices d'Aſſenede, & d'Aſſenede-Meſtier, Conſeiller & Chambellan de Maximilian Archiduc d'Auſtriche, & premier Commiſſaire au renouuellement des loix de Flandres.*

CHAPITRE III.

ENTRE pluſieurs Lettres faiſants mention de cet ADRIAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Raſſenghiem, il y en a vne de Charles Duc de Bourgongne, Comte de Flandres, qui le qualifie expreſſément *fils de Meſſire* MARTIN VILLAIN *Cheualier.* C'eſt vne declaration donnée à Malines le huictieſme iour de Ianuier l'an mille quatre cents ſoixante-ſeize : par laquelle le Duc ſuiuant vne ſentence des gens de ſon Conſeil de Flandres le maintint en la poſſeſſion & ſaiſine de conferer les Egliſes & benefices ſpirituels d'Aſſenede, & d'Aſſenede-Meſtier, ainſi que ſon pere & ſes predeceſſeurs en auoient paiſiblement iouy & vſé. Ieanne Lormiere Mere, & les Seurs Regulieres du Conuent de Noſtre Dame de Nazareth de l'Ordre de Saint Auguſtin, s'obligerẽt auſſi par Acte paſſé le 19. iour de Mars l'an mille quatre-cents ſoixante dix-ſept, à celebrer tous les ans la veille de la feſte de S. Martin d'hiuer vn anniuerſaire ou obit, auec Vigiles à neuf leçons, les Recommandations, & vne Meſſe, pour le ſalut des ames tant du meſme ADRIAN VILLAIN, & de IOSSINE ſa ſœur, que de leur feu pere MARTIN VILLAIN fils d'ADRIAN I. & d'ANTHOINETTE DE MASMINES Dame de Calquene & de Wettre leur mere. Auquel Acte le pere & le fils ſe voyent intitulez Seigneur de Raſſenghiem & de S. Iean Steene, Collateurs hereditaires des Benefices & Offices du Meſtier d'Aſſenede. Et par vn autre de l'an mille quatre cents quatre-vingts, où ADRIAN ſe dit *Cheualier en armes*, poſſible à la difference des Cheualiers de loix, il confera à Giſlein Baſtaert Preſtre la Chapelle perpetuelle fon-

[Margin: Preuues page 615 616. — 1476. — Pag. 616. — 1477. — 1480. — Pag. 616. 617]

dée en l'Hospital de la parroisse de Saint Iean Steene, comme appartenant de plain droit à sa prouision & disposition.

Preuues page 617.618. D'AILLEVRS Maximilian Archiduc d'Austriche ayant espousé Marie de Bourgongne Comtesse de Flandres fille du Duc Charles, il ne fist pas vne mediocre estime de la prudence & de la valeur qu'il reconneut en la personne de ce SEIGNEVR DE RASSENGHIEM. Car non seulement il le retint au nombre de ses Conseillers & Chambellans ordinaires, mais sur la resolution que prirent les trois Membres de la Comté de Flandes d'eriger & apprester cent cinquante mille hommes combatans pour la tuition & defense du pays, il l'ordonna Capitaine de ceux qui seroient choisis & mis sus au quartier de Gand. De laquelle charge le mesme Seigneur fist le serment és propres mains de l'Archiduc le dix-neufiesme iour de Feurier l'an
1482. mille quatre cēts quatre-vingts. Deux ans apres il fut aussi
Preuues page 619. pourueu de l'Estat & Office de premier Commissaire au renouuellement des Loix de Flandres. Et en suite le Pape Sixte IV. luy addressa des Lettres, qui tesmoignent que la reputation de son nom passant les Alpes s'espandit iusques dans le fonds de l'Italie. L'occasion en proceda de la mort de Ferry de Cluny Euesque de Tournay, Cardinal de Saint
1483. Vital, qui auint en la ville de Rome l'an mille quatre cents quatre-vingts trois. Car par icelle la collation de l'Eues-
Preuues pag. 619.620. ché de Tournay estant deuoluë au Pape, il en pourueut Iean Mouissart son Referēdaire natif du pays de Flandres, & Chanoine de la mesme Eglise de Tournay. De quoy il rescriuit le dixiesme de Decembre ensuiuant à nostre Seigneur de Rassenghiem, comme à l'vn des plus puissans & plus deuotieux de la contrée, luy recommandant de fauoriser cette sienne prouision, & tenir la main à ce qu'elle fust promptement executée.

MAIS cependant les diuisions suruenues entre les Flamens & l'Archiduc Maximilian esleu depuis Roy des Romains, pour le gouuernement de la personne de Philippe d'Austriche son fils, & des Estats qui luy escheurent par le decés de Marie de Bourgongne sa mere, causerent en fin vne mort non moins glorieuse que funeste à cet ADRIAN VILLAIN Seigneur de Rassenghiem. Car Oliuier de la

Marche Autheur du temps rapporte que Philippe de Cleues Seigneur de Rauestain principal fauteur des rebelles *le fist tuer en allant en sa maison, pour ce seulement qu'il se deliberoit de tenir le party du Roy des Romains, & de Monsieur son fils*, qui estoit son Prince naturel & legitime. Ce que Philippes II. Roy d'Espagne, Comte de Flandres, sceut aussi tres-bien reconnoistre depuis, quand il erigea la Seineurie d'Isenghiem en Comté pour MAXIMILIAN VILLAIN Baron de Rassenghiem, disant entr'autres choses qu'ADRIAN VILLAIN *grand pere d'iceluy és dissentions ciuiles arriuées en ses pays & Comté de Flandres au temps du Sieur de Rauestain auoit esté en charge principale, exposé sa vie pour la querelle de son Prince, & esté tué pour icelle.* Cette mort aduint le douziesme iour de Iuin l'an mille quatre cens quatre-vingts dix, comme il s'apprend des Lettres que le Seigneur de Rauestain en escriuit luy-mesme aux Escheuins & Conseil de la ville de Gand, qui en baillerent dix iours apres la copie authentique à ANTHOINETTE DE MASMINES Dame de Calquene ayeule du defunct. Mais le crime n'en demeura pas sans reparation, ainsi que sera remarqué au Chapitre prochain.

Memoires d'Oliuier de la Marche liu. 2. ch. 14. Preuues page 655.

1490. Page 630. 631.

Ce Seigneur de RASSENGHIEM auoit pour espouse MARIE DE CVINGHIEM, ou COYENGHIEM, autrement dite de COVRTRAY, fille & heritiere de Iean de Cuinghiem Seigneur de Hem, de Sailly, de Lomme, de

Preuues page 631. 638.





CVINGHIEM.

D'argent à trois cheurōs de gueulle.

Campinghehem, & des Aubeaux. Laquelle Dame il laissa mere d'vne fille, & grosse d'vn fils, mentionnez cy-dessous. Et peu de temps apres elle se remaria à DANIEL DE HERZELLES Cheualier Seigneur de Lielaer, & de Horesghem,

Page 633. Page 632. 634.

fils de Iean de Herzelles Seigneur des mesmes lieux. Dont issirent aussi vne fille & vn fils, à sçauoir *Marguerite de Herzelles* née le dernier iour de May feste de la Pente-
1501. coste l'an mille cinq cents vn, & *Iosse de Herzelles* venu
Page 614. au monde le vingt-huitiesme iour de Nouembre mille
1503. cinq cents trois. Elle est nommée auec le mesme DANIEL en vne quittance qu'André de Mastaing Seigneur de Sassi-
Page 612. gnies tant comme bail & espoux d'Agnes de Cuinghiem, qu'au nom de Ieanne de Bosquiel veuue de feu Luc de Cuinghiem, & Anthoine de Tenremonde Seigneur de Baiscy bail & mary d'Anthoinette de Cuinghiem fille de feu Philippes de Cuinghiem Seigneur de Baiscy, leur bail-
1509. lerent le quatorziesme iour de Mars l'an mille cinq cents neuf, de la somme de quinze cents liures parisis monnoye de Flandres pour le rachapt du fief appellé le Boixtemurs teneu de la Salle de Lille, & autres fiefs & heritages assis en
Pag. 612. 618. la Preuosté de Hem. Et par deux autres Actes, l'vn de procuration, l'autre de mariage, il appert qu'ils viuoient en-
1525. core ensemblément és années mille cinq cents vingt-quatre, & cinq cents vingt-cinq. IOSSE DE HERZELLES fut appanagé par sa mere de la Terre de Lomme, & de ses dependances, au chasteau de laquelle restent encore quelques bastiments par luy construits l'an mille cinq cents trente-cinq, & prist alliance auec vne fille de la Maison de Brilleul en Flandres, dont il ne laissa point de posterité. *Marguerite de Herzelles* sa seur espousa Anthoine de Mailly Seigneur de Saint Ouyn & de Blangy sur Somme, qui procrea d'elle vn fils & vne fille, morts à marier. Mais le fils auant son decés succeda en la Seigneurie de Lomme à Iosse de Herzelles son oncle maternel, & eut pour heritier MAXIMILIAN VILLAIN Baron de Rassenghiem.

ENFANS D'ADRIAN VILLAIN II. DV NOM Seigneur de Rassenghiem & de MARIE DE CVYNGHIEM *sa femme.*

19. ADRIAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Rassenghiem, de Saint Iean Steene, de Calquene, Lichteruelde, Welkre, & Hem, Aduoué de Wichelem & de Serscham, Collateur d'Assenede, & d'Assenede-Mestier, Vice-Admiral de

Flandres, sera mentionné plus amplement cy apres.

19. ANTHOINETTE VILLAIN nasquit le vingt-deuxiesme iour du mois de Feurier l'an mille quatre cents quatre-vingts sept, qui est tout ce que i'ay leu d'elle.

---

19. *ADRIAN VILLAIN III. DV NOM, Seigneur de Rassenghiem, de Saint Iean Steene, de Calquene, Lichteruelde, Weltre, & Hem, Aduoué de Wichelem, & de Serschem, Collateur d'Assenede, & d'Assenede-Mestier, Vice-Admiral de Flandres.*

CHAPITRE IV.

I'AY dit cy-deuant qu'à la mort d'ADRIAN VILLAIN II. du nom Seigneur de Rassenghiem, son espouse MARIE DE CVINGHIEM demeura grosse. Trois mois & deux iours apres elle accoucha d'vn fils, qui fut appellé ADRIAN du nom de son pere. Il nasquit au chasteau de Preuues page 633. Lomme le quatorziesme iour de Septembre l'an mille 1490. quatre cents quatre-vingts dix: & n'eut pas plustost veu la lumiere, qu'il se trouua Seigneur de Rassenghiem, de Saint Iean à la Pierre, de Calquene, & autres lieux. La tutelle & Page 634. administration tant de sa personne que de ses biens fut attribuée à ADRIAN VILLAIN Seigneur de Liedequerque. Et en cette qualité Philippes de Cleues Seigneur de Rauestain enuoya par plusieurs fois ses deputez vers luy, pour traiter des amandemens & reparations qu'il desira faire de la mort du feu Seigneur de Rassenghiem. A quoy le tuteur le receut auec l'auis & consentement des autres principaux parens & amis de son pupille, à sçauoir de Daniel de Praet dit de Moerquerque Seigneur de Merwede, souuerain Bailly de Flãdres; de Iosse de Guistelle Cheualier Seigneur de Moere & de Malstede, grand Bailly de Gand; d'Adrian de Rauescot Cheualier, de Louys de Masmines Escuyer, de Louys de Praet fils du Seigneur de Moerquerque, Oger de Masmines, Gerard d'Angherel, George de Moere, Nicolas de Moere, Iosse de Zaemslack, & Charles de Guistelle, tant pour eux qu'au nom du Comte Engelbert de

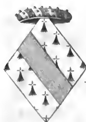
Naſſau Seigneur de Breda, de Iean de Bergues, de Iean Seigneur de Cruningue & de Pamele, de Iacob de Haleuuin Seigneur de Merchem & de Zuueughem, de Philippe Villain Seigneur de Moerbeque, de Nicolas de Romerſwale Seigneur de Lodick, tous Cheualiers, & de COLLART VILLAIN Eſcuyer, abſens. Les conditions de l'expiation du crime furent, *Que le Seigneur de Raueſtain reconneut eſtre deſplaiſant de tout ſon cœur du fait perpetré en la perſonne du defunct* SEIGNEVR DE RASSENGHIEM, *dont il demanda humblement pardon, & proteſta qu'au cas qu'il ne ſeroit arriué iamais il n'arriueroit. Et en ſigne du deſplaiſir qu'il en auoit, il s'obligea faire dire & celebrer perpetuellement vn anniuerſaire pour la memoire de ſon ame à pareil iour qu'il eſtoit party du monde : Fonder vne Meſſe quotidienne & perpetuelle à ſemblable fin en telle Egliſe qu'il plairoit aux ſuſdits tuteur, parens & amis du defunct, & du pupille ſon fils : Et faire, ou faire faire deux pelerinages en leur honneur, l'vn à Saint Pierre & Saint Paul de Rome, l'autre à Saint Iacques en Gallice.* De quoy il y eut Acte
1492. paſſé le vingt-vnieſme iour de Mars l'an mille quatre cents quatre-vingts douze.

DEPVIS le meſme ADRIAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Raſſenghiem eſtant paruenu en maiorité, il contracta mariage auec MARGVERITE DE STAVELES ſeur vnique de pere & de mere de Ieã de Staueles Seigneur

STAVELES

D'hermines à la bande de gueulle.





Preuues page 637. 638. d'Iſenghiem, d'Emelghem, de Haueſquerque, Eſtaires, Zwdeberguin, Zwthamel, & Breuecq. Le traicté s'en fiſt
1525. le douzieſme iour de Feurier l'an mille cinq cens vingt-cinq, auquel aſſiſterent de ſon coſté MARIE DE CVYNGHIEM

GHIEM sa mere, François de Melun Comte d'Espinoy, Iosse de Herzelles, & Marrin de Hames Cheualier Seigneur de Bethencourr. Er de la parr de MARGVERITE y furenr presens Iean de Staueles son frere, Daniel de Herzelles Cheualier Seigneur de Lielaer, Iacques de Halewin Seigneur de Boisingues, Adrian de Pamele Seigneur de la Haye, Charles de Nedonchel Seigneur de Lieuin, & Louys d'Yue Seigneur de Secry.

CET ADRIAN nonobstant sa ieunesse fut honorablement employé aux guerres d'Italie pour l'Empereur Maximilian. En suite dequoy Adolf de Bourgongne Seigneur de Beuere estant Admiral de la mer de Flandres, il eut aussi soubs luy en qualité de Vice-Admiral la conduire des vaisseaux que les Estars du Pays equipperenr pour le seruice de leur Prince, ainsi que Lindanus & Sanderus onr remarqué. Mais le cours de la gloire, où son courage & sa verru le porroienr, fur arresté par la mort qui l'osta du monde en la fleur de son âge. Car il deceda à la fin de l'an 1532. 1532.
apres auoir fair son testament le huitiesme iour de Decem- Page 641.
bre: & laissa mere de quatre enfans MARGVERITE DE STAVELES son espouse, qui recueillir depuis les Seigneu- Page 641.
ries d'Isenghiem & d'Emelghem par le trespas de Iean de Staueles son frere. Il eut aussi deux filles naturelles mentionnées cy-dessoubs, ausquelles il legua à chacune six liures de gros de rente. Ce fut luy qui le premier quitta la briseure de l'Escusson de Malstede, donr ses predecesseurs Preuues pag.
auoienr chargé leurs Armes, & commença à les porrer rou- 640.
tes plaines, comme l'on apprend d'vn sien seau apposé à des Lertres du mois d'Aoust l'an mille cinq cents rrente-deux: par lesquelles il confera à vn nommé Iean de Wilde vne Chapellenie perpetuelle fondée en l'Eglise parrochiale de Nostre Dame de Rassenghiem. Il y a aussi vne inscriprion en langage Flamen dans vne Verriere qu'il donna à l'Eglise Pag. 640. 641.
de Winckele, où elles sont represenrées sans briseure, auec ces deux mots au dessus, GAND, GAND: & pour deuise XIIII. AVTRE NE VEVLT. XIIII.

ENFANS D'ADRIAN VILLAIN III. DV NOM Seigneur de Rassenghiem, & de MARGVERITE DE STAVELES sa femme.

Preuues page 641. 1533. 20. ADOLPH VILLAIN Baron de Rassenghiem se voit mentionné auec son frere & ses seurs dans vn Acte de l'an mille cinq cents trente-trois, auquel temps il n'estoit âgé que de quatre ans ou enuiron. Et en l'année mille cinq cents quarante-sept il trespassa sans auoir esté marié.

20. MAXIMILIAN VILLAIN fut Comte d'Isenghiem, Baron de Rassenghiem, franc Seigneur de S. Iean Steene, Seigneur de Calquene, de Lichteruede, de Weltre, Hem, Lôme, Aubeaux, Campinghem, Sailly, Forest, le Rine, Lamperr pont, Languillo, Eugloz, Aduoué de Wichelem & de Sersamp, Collateur hereditaire des offices & benefices d'Assenede, & d'Assenede-Mestier, du Conseil d'Estat de Philippe II. Roy d'Espagne, Chef de ses Finances aux Pays bas, Gouuerneur de Lille, Doüay, & Orchies, Commissaire ordinaire au renouuellement des Loix de Flandres, grand & souuerain Bailly des villes & pays d'Alost, & Chef d'vne troupe de douze cents hommes de pied pour le seruice de sa Maiesté Catholique. Il aura son eloge au Chapitre suiuant. (Preuues page 661.)

Preuues page 641. MONTMORENCY. 20. HELEINE VILLAIN receut pour espoux FRANÇOIS DE MONTMORENCY Cheualier Seigneur des Watines, de Berfées, & de Saultain, fils de Iean de Montmorency Seigneur des mesmes lieux, & d'Anne de Blois sa femme. Le contract de leur mariage fut passé à Gand le dernier iour d'Auril l'an
1550. mille cinq cents cinquante, auquel assisterent Philippe de Montmorency Cheualier Seigneur de Hachicourt, & Antoine
Page 642. de Montigny Seigneur de Noyelle, parents du Seigneur des Watines, & MARGVERITE DE STAVELES Dame d'Isenghiem mere de HELENE VILLAIN, MAXIMILIAN VILLAIN Baron de Rassenghien son frere, Charles de Redeghem dit Hannart Baron de Liedequerque, Vicomte de Bruxelles, & Philippe van Royen Cheualier Seigneur de Guisenghiem. La posterité issue d'eux a esté representée amplement en l'Histoire de la Maison de Montmorency. Parquoy ie ne la repeteray point en ce lieu. (*Histoire de Montmorēcy Liure IV. Partie III. Ch. III. IV. V.*)

20. MARGVERITE VILLAIN est nommée auec ses freres &

seurs en l'Acte que i'ay cité de l'an mille cinq cents trente-trois: & en vn autre de l'an mille cinq cents cinquante-cinq auec sa mere, & son frere MAXIMILIAN. Mais depuis elle deceda sans alliance. Preuues pag. 641. 1555.

FILLES NATVRELLES D'ADRIAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Rassenghiem.

20. ANTHOINETTE VILLAIN B. de Rassenghiem fut mariée auec ARTVS DE MONTMORENCY Bailly du village de Hem, fils naturel d'Anthoine de Montmorency Seigneur de Croisilles. Duquel mariage sortirent plusieurs enfans declarez au Liure VI. de l'Histoire de la Maison de Montmorency. Voyez l'Hist. de Montmor. Liu. VI. Ch. 10.

20. MARGVERITE VILLAIN B. de Rassenghiem espousa PIERRE OOSTERLINCK Maistre d'Hostel de Maximilian de Gand dit Villain Comte d'Isenghiem, Baron de Rassenghiem. Dont issirent *Maximilian Oosterlink* allié à Barbe de Verloing, *N.... Oosterlinck* Maistre d'Hostel de Iacques-Philippe Comte d'Isenghiem conioint auec N.... Hangouart, & *N.... Oosterlinck* femme en premieres nopces du Seigneur d'Origny surnommé de Bassecourt, puis en deuxiesmes du Seigneur de Gauchicourt.

---

20. *MAXIMILIAN DE GAND DIT* VILLAIN *Comte d'Isenghiem, Baron de Rassenghiem, franc Seigneur de S. Iean Steene, Seigneur de Calquene, de Lichteruelde, de Wettre, Hem, Lomme, Aubeaux, Campinghem, Sailly, Forest, le Rine, Lampenpont, Languillo, Engloz, Aduoué de Wichelem & de Serscamp, Collateur hereditaire des offices & benefices d'Assenede & d'Assenede-Mestier, du Conseil d'Estat de Philippe II. Roy d'Espagne, Chef de ses Finances aux Pays-bas, Gouuerneur de Lille, Doüay, & Orchies, Commissaire ordinaire au renouuellement des Loix de Flandres, grand & souuerain Bailly des villes & pays d'Alost, & Chef d'vne troupe de douze cents hommes de pied pour le seruice de sa Majesté Catholique.*

CHAPITRE V.

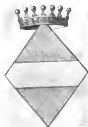
CE Seigneur nommé au baptesme MAXIMILIAN du nom de Maximilian I. Empereur fut second fils d'A-

Preuues page 641. DRIAN VILLAIN III. du nom Seigneur de Rassenghiem, & de Saint Iean Steene, & de MARGVERITE DE STAVELES Dame d'Isenghiem son espouse. Dés l'an millecinq
1532. centstrente-deux son pere luy donna par son testament la Terre & Seigneurie de Saint Iean Steene, auquel temps il
1547. ne pouuoit auoir que deux ans. Mais depuis ADOLPH
Page 642. VILLAIN son frere aisné venant à mourir, il demeura seul heritier de la Baronnie de Rassenghiem, & de tous les autres biens paternels. Il succeda aussi à sa mere és Seigneuries d'ISENGHIEM & d'Emelghem, qui par apres furent decorées en sa faueur du tiltre de Comté, comme l'on verra plus particulierement en son lieu. Et quant aux charges & dignitez de l'Estat, il n'y en eut aucunes considerables & releuées, dont sa vertu ne luy fist iustement meriter les honneurs. Marie d'Austriche Royne doüairiere de Hongrie, Regente & Gouuernante des Pays-bas pour l'Empe-
Preuues page 643. reur Charles V. son frere, le retint premierement au nombre des Gentilshommes de sa Maison. Puis quelques Seigneurs Anglois estans venus en Flandres auec le Roy d'Angleterre son nepueu, elle luy donna la commission de les remener & conduire vers le Royaume d'Angleterre par tels
1555. lieux que bon leur sembleroit. De quoy elle luy fist expedier Lettres à Bruxelles le 24. iour de Septembre l'an 1555. Et trois ans apres il porta la Banniere du Royaume de Ca-
1557. stille au seruice funebre de l'Empereur Charles V. qui se fist en la mesme ville de Bruxelles.

IL n'auoit point encore lors pensé à engager ses affections dás le mariage. Mais vn peu apres il les y arresta, choisissant pour espouse PHILIPPE DE IAVSSE dite DE MASTAING, Dame issue des plus nobles & plus illustres Familles du

IAVSSE.
MASTAIN.
De gueulle à la fasce d'or.





pays, & qui mesme luy appartenoit aucunement de parenté. Car elle estoit fille aisnée de Gabriel de Iausse Cheualier Preuues pag. 645.647. Seigneur de Mastain, Comte de Lierde, Baron d'Ayne, Ber de Flandres, qui auoit eu pour bisayeule Marguerite Dame de Masmines, fille de Robert de Masmines Seigneur de Berleghem & de Hemelverdeghem Cheualier, dont le pere Waleran Seigneur de Masmines tiroit son extraction de Gislebert de Sottenghiem mary de Mahaut de Bethune. La mere de la mesme PHILIPPE appellée Ca- Voyez cy-dessus p. 414. therine de Lannoy auoit eu pour pere Philippe de Lannoy Seigneur de Molembais & de Solre, Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or, & estoit seur tant de Iean de Lannoy aussi Cheualier de la Toison, que de Iossine de Lannoy mariée à Iean de Halwin Seigneur de Commines, dont la fille Ieanne de Halewin prist alliance auec Philippe de Crouy Duc d'Arschot. Gabriel de Iausse pere de cette Dame la maria auec nostre MAXIMILIAN VILLAIN Baron de Rassenghiem par traité conclud le treiziesme iour de May l'an mille cinq cents cinquante-neuf, & confirmé le 1559. vingt-neufiesme iour d'Aoust ensuiuant au chasteau de Pag. 646.647. Brugelettes: où assisterent les parens & amis principaux des futurs conioints. A sçauoir de la part du Baron de Rassenghiem, Philippe de Staueles Baron de Chaumont, Seigneur de Glajon, d'Estaires, Hauesquerque, Cheualier de Page 646. l'Ordre de la Toison, grand Maistre de l'Artillerie de Flandres, & François de Montmorency Cheualier Seigneur des Wastines. Du costé de PHILIPPE DE IAUSSE, Iean de Montmorécy Seigneur de Courrieres Cheualier de l'Ordre de la Toison, Gouuerneur de Lille, Doüay, & Orchies, Iean de Lãnoy Seigneur de Molembais Cheualier du mesme Ordre, grãd Bailly du Pays & Comté de Hainaut, Iean de Hennin Comte de Bossut, aussi Cheualier de la Toison, Gouuerneur des Bois dudit Pays & Comté de Hainaut, Baudouin de Lannoy Seigneur de Torcoing, Cheualier de l'Ordre, Gouuerneur du chasteau de Gand, & Georges de Wytthem Cheualier Seigneur d'Ysque. L'vn & l'autre y furent pareillement accompagnez de Philippe de Croy Duc d'Arschot, de Guillaume de Croy Marquis de Renty, & de quelques autres leurs amis communs. Et en auance-

ment du mariage, Gabriel de Iausse donna à sa fille les Terres & Seigneuries de Masmines, & de Westrem, qui de long-temps auoient esté le tiltre d'vn second fils de sa Maison, auec encore la Seigneurie d'Ordeghem: pour en iouyr incontinent apres son trespas. A la charge que s'il ne delaissoit aucun fils, & que le Baron de RASSENGHIEM son gendre en procreast plusieurs, le second ayant frere aisné viuant prendroit & porteroit le surnom & les Armes de IAVSSE, & auroit les susdites Seigneuries de Masmines, & de Westrem. Mais la premiere clause n'eut point de lieu, d'autant que ce Seigneur se remaria depuis auec Ieanne de Montmorency seur de Georges Baron de Croisilles, dont issit Iean de Iausse Seigneur de Mastaing, qui continua la lignée masculine.

Hist. de la Maison de Montmoré. ɔ L. 6. Par. 1. Ch. 4.

CEPENDANT Philippes II. ayant succedé à l'Empereur Charles V. son pere tant au Royaume d'Espagne qu'en la Comté de Flandres, & autres Estats des Pays-bas, nostre Baron de RASSENGHIEM luy rendit de si bons seruices, que non seulement il fut retenu par luy au nombre des Gentilshommes de sa bouche, mais honoré successiuement de plusieurs grandes charges. Car en l'année mille

1561. Preuues page 648. cinq cents soixante & vn il obtint l'Office de haut & souuerain Bailly des villes d'Alost & de Grammont, par la demission de Iean de Montmorency Seigneur de Courrieres, Cheualier de l'Ordre de la Toison. Et quelque temps apres

Pag. 648. 649. 650. il luy succeda aussi au Gouuernement des villes & Chastellenies de Lille, Doüay, & Orchies, dont il fist le serment à

1566. Bruxelles le dix-septiesme iour d'Auril mille cinq cents soixante-six. La Duchesse de Parme & de Plaisance, qui le receut au nom du Roy Philippes, luy bailla en suite la commission de leuer premierement soixanre compagnons à pied, puis cinquante hommes à cheual harquebusiers, puis vne enseigne de gens de pied, & de là autres cinquante hommes à cheual harquebusiers de recreuë, pour estre employez à la garde du chasteau de Lille, & ailleurs és limites de son Gouuernement. L'an mille cinq cents soixante-

1567. Page 650. sept il fut estably quatriesme Commissaire au renouuellement des Loix & audition des comptes des villes de Flandres, vacquant par la promotion de Philippe de Sainte

Aldegonde Cheualier à l'Estat de troisiesme Commissaire. Eut commission de leuer encore le nombre de cinquante hommes à cheual harquebusiers pour s'en seruir à la seureté de son Gouuernement, puis quatre cents testes pietons pour la garde & defense du quartier de West-Flandres: ainsi que portent les Lettres, qui luy en furent octroyées les neufiesme iour de May, & second de Septembre mille cinq 1568.
cents soixante-huit, par Don Ferrand Aluarez de Tolede Pag. 650. 651.
Duc d'Alue, Marquis de Coria, Lieutenant, Gouuerneur & Capitaine general pour le Roy d'Espagne és Pays-bas. Esquelles charges il fist de singuliers deuoirs pour resister à la faction des Huguenots, & entr'autres défist les troupes du Sieur de la Noue prés d'Inghelmunster en Flandres. De là il fut ordonné troisiesme Commissaire au renouuellement des Loix du Pays en la place de Philippe Seigneur de Sainte Aldegonde & de Noircarmes alors Chef des Finances, Lieutenant, Capitaine, & grand Bailly des Pays & Comté de Hainaut, qui passa à l'office de deuxiesme. Dequoy il obtint Lettres données à Bruxelles le sixiesme iour d'Auril mil cinq cents soixante-dix auant Pasques. Et l'an 1570.
suiuant il alla encore renoueller la Loy de la ville & Cha- Page 651.
stellenie de Bourbourg auec Thomas de Thiennes Cheua- 1571.
lier Seigneur de Caestre, Capitaine de cette place. Bref és mois de May & de Iuin mille cinq cents soixante-douze les 1572.
commissions luy furent derechef baillées de leuer six cens hômes à pied, puis autres six cens, pour les employer à la defense des villes & Chastellenies de Lille, Doüay, & Orchies, tant contre les Huguenots qu'autres factieux & rebelles.

Mais les merites de ce MAXIMILIAN VILLAIN l'esleuans de degré en degré, il paruint encore bien tost apres à de plus grandes dignitez. Car en l'année mille cinq cents soixante- 1573.
treize, le Roy Philippe II. bien informé de ses vertus, pru- Pag. 651. 652.
dence, experience, & fidelité, le choisit & ordonna pour auoir la charge du Gouuernement des Pays & Comté d'Arthois pendant l'absence du Comte de la Roche, lequel il commist à celuy de Hollande & d'Vtrecht au lieu de Philippe Seigneur de Sainte Aldegonde. Ce qu'il fist de l'auis & conseil de Don Louys de Requesens & de Zuniga Grand Commandeur de Castille, son Lieutenant, Gou-

uerneur, & Capitaine general és Pays-bas. Et par la mort
1574. du Seigneur de Beauuois auenuë l'an mille cinq cents soixante-quatorze, le mesme grand Commandeur de Castille l'institua aussi Chef & Capitaine de l'Enseigne ordinaire d'Infanterie Walonne de deux cents testes, que le defunct tenoit en garnison dans la cité d'Arras. Puis il le pria encore par Lettres fort honorables, d'accepter pour quelque
Preuues page 691. temps le Gouuernement prouisionel de Hollande & d'Vtrecht au lieu du Comte de la Roche, dõt l'indisposition ne souffroit pas qu'il fist vn plus long seiour en ce pays-là. De quoy neantmoins MAXIMILIAN s'excusa, iugeant que sa presence estoit plus vtile du costé de la Frontiere. Mais en suite il fut retenu & estably Conseiller d'Estat ordinaire, pour vacquer auec les autres Conseillers aux consultations
Pag. 652. 653. & deliberations des affaires qui se traiteroient au Conseil d'Estat concernant la conduite, le gouuernement, la defense, paix & seureté des Pays-bas. Duquel Office il fist le
1576. serment le premier iour de Mars l'an 1576. és mains de Don Louys de Requesens. Bref il fut encore commis à l'Estat de Chef des Finances, par Lettres du Roy Philippes données à Madrid le vingt-troisiesme iour d'Auril ensuiuant.

TOVTESFOIS ces eminentes charges n'augmenterent pas peu l'enuie & la haine que les ennemis de sa fidelité, & de son zele enuers la Religion Catholique, luy portoient. Car apres auoir dissipé plusieurs desseins des
Sanderus Lib. 3. Rerum Gandau. heretiques rebelles aux enuirons de Menin & de Courtray, dans le pays & Comté d'Arthois, & ailleurs, empesché diuerses ligues & coniurations secrettes, & fait quelques voyages en Espagne pour la Noblesse de Flandres : les Gandois l'arresterent le vingt-huitiesme iour d'Octobre
1577. l'an mille cinq cents soixante dix-sept en l'Assemblée ge-
Preuues pag. 691. neral des Estats du pays tenue lors en la ville de Gand, & le constituerent prisonnier auec le Duc d'Arschot Gouuerneur de Flandres, les Euesques d'Ypre & de Bruges, les Seigneurs de Mouscron, de Suueueghem, & autres. En laquelle prison il demeura estroitement gardé l'espace de dix-huit mois, nonobstant l'instante priere que la Royne d'Angleterre fist pour la deliurance de luy & de ses com-
Page 661. pagnons, par les Lettres qu'elle en escriuit de Richemont

aux

aux Escheuins de Gand le trentiesme iour de Decembre mille cinq cents soixante dix-huit. Mais finalement il en 1578. eschappa par l'ayde & correspondance de ses amis & domestiques, à trauers vne infinité de perils & de hazards. Et estant sur le chemin de Lille, quelques trouppes de pied & de cheual vinrent le rencontrer auec le Magistrat, les Nobles, & autres de son Gouuernement, qui l'accueillirent & accompagnerent iusques dedans la ville, où il fut receu auec vne grande réiouissance & acclamation de tout le peuple. Il y arriua au mois d'Auril l'an mille cinq cents soi- 1579. xante dix-neuf, & l'an d'apres fut gratifié de l'Office de se- Page 654. cond Commissaire au renouuellement des Loix de Flan- 1580. dres, qui vacqua par le trespas de Charles Comte de Ber- Page 661. laimont. Puis il paruint encore à celuy de premier.

On ne sçauroit en peu de mots exprimer les notables seruices que le mesme Baron de Rassenghiem rendit à son Prince, tant en l'exercice & fonction de toutes ces grãdes charges, qu'en plusieurs autres occurrences de paix & de guerre. Mais il est vray que le Roy Philippes en eut vn ressentiment non commun. Lequel voulant tesmoigner par quelque retribution d'honneur, il erigea en cette consideration sa Terre & Seigneurie d'Isenghiem en tiltre, prerogatiue, & preeminence de Comté. Car les Lettres qu'il en expedia à Lisbonne en Portugal le dix-neufiesme iour de May l'an mille cinq cents quatre-vingts deux por- 1582. tent expressément, *Que son tres-cher & feal Cheualier Messire* Maximilian Villain *Baron de Rassenghiem,* Preuues page 655. 656. *Isenghiem, franc Seigneur de Saint Iean Steene, &c. auoit dés le temps de trente-six années continuellement seruy tant à feu de tres-haute memoire l'Empereur son Seigneur & pere, comme à feuë la Royne doüairiere de Hongrie & de Boheme Madame sa tante lors Regente & Gouuernante de ses Pays d'embas, & depuis à luy comme Gentilhomme de sa bouche, & esté employé en diuerses, honorables, & importantes charges, comme du grand Balliage d'Alost, de Commissaire au renouuellement des Loix en son Pays & Comté de Flandres, & depuis par luy esté pourueu au Gouuernement de ses villes & Chastellenies de Lille, Doüay, & Orchies, & par prouision aussi exercé les Gouuernemens de Flandres & d'Arthois. De*

toutes lesquelles charges il s'estoit tant loüablement & vertueusement acquité à son contentement, qu'il auoit esté occasionné de l'appeller en son Conseil d'Estat, & depuis l'honorer aussi de la charge & Estat de Chef de ses Finances en sesdits Pays d'embas, où il s'employoit entierement auec tres-grand soin, diligence, & deuoir, en ce qui estoit de son seruice. A l'imitation & suite de ses deuanciers VICOMTES DE GAND, *qui auoient tousiours rendu grands & notables seruices à ses predecesseurs Princes de sesdits Pays d'embas, en charges principales de Gouuernemens de villes, Admirauté de mer, charges de guerre, & en Estats de Conseillers à leursdits Princes: Mesmement Messire* ADRIAN VILLAIN *grand pere dudit* BARON DE RASSENGHIEM, *lequel és dissentions ciuiles en sondit Pays & Comté de Flandres au temps du Sieur de Rauestain auoit esté lors en charge principale, exposé sa vie pour la querelle de son Prince, & esté tué pour icelle. Pource, les choses susdites considerées, & ayant regard à la noble extraction, grande loyauté, preud'hommie, fidelité, valeur & autres vertus estans en la personne dudit* BARON DE RASSENGHIEM, *ensemble aux susdits notables & continuels seruices par luy faits és Estats & charges que dessus, & qu'il continuoit encore de faire auec toute fidelité & vigilance, perseuerant tousiours de bien en mieux à son tres-grand contentement, par où il meritoit toute faueur & guerdon de luy. Voulant pour ce iceluy* BARON DE RASSENGHIEM *esleuer, decorer, & accroistre en plus grand honneur, droits, prerogatiues, & preeminence, il crea, dressa, & erigea par ces presentes* COMTE, *& sa Baronnie, & Pairrie, & Seigneurie d'*ISENGHIEM, *appendances & dependances, situées en son Pays & Comté de Flandres, tenues de luy à cause de sa Court & chasteau de Courtray, en dignité, tiltre, nom, cry, & preeminence de Comté. Et de sa plus grande grace, authorité & puissance absoluë à ladite Comté d'Isenghiem, annexa, vnit, & incorpora en vn seul fief la Seigneurie de Berleghem tenue de sa Court de Tenremonde, & la Seigneurie de Heulsche aussi mediatement tenue de sa Comté de Courtray.*

Preuues page 657. CES Lettres furent registrées en la Chambre de Com-
1583. ptes à Lille le penultiesme iour de Mars l'an mille cinq cens quatre-vingts trois. Mais MAXIMILIAN VILLAIN, qui

les impetra, ne iouyt pas longuement du tiltre de COMTE d'ISENGHIEM, qu'elles apporterent en sa Maison. Car il deceda au mois d'Aoust suiuant en la ville de Tournay, d'vne iaunisse contractée par les precedentes incommoditez de sa prison, & laissa vefue la Comtesse PHILIPPE DE IAVSSE son espouse, à laquelle le Roy Philippe II. accorda Pag. 658.
vne pension de deux mille florins chacun an sa vie durant par autres Lettres données à Madrid le vingtiesme iour de Mars mille cinq cents quatre-vingts quatre, en considera- 1584.
tion des signalez & fidelles seruices que le feu COMTE d'ISENGHIEN son mary auoit rendus à sa Majesté Catholique. La mesme pension luy fut confirmée le vingt-troisiesme iour de Septembre mille six cents neuf, par Albert 1609.
& Isabel Clara Eugenia Infante d'Espagne, Archiducs d'Austriche, Comtes de Flandres. Et depuis elle trespassa le vingt-vniesme iour d'Auril mille six cents dix-neuf, me- 1619.
re de plusieurs enfans nommez cy-dessoubs. Leur pere MAXIMILIAN commença à reprendre le surnom de GAND auec celuy de VILLAIN en diuerses Lettres, Actes, & affaires priuées, à l'imitation des premiers Ancestres de sa Branche. Et pour dernier monument de sa pieté, il fonda les Escolles de la ville de Lille, où les ieunes enfans sont instruits en la foy Catholique, & aux bonnes meurs.

ENFANS DE MAXIMILIAN VILLAIN Comte d'Isenghiem, & de PHILIPPE DE IAVSSE dite DE MASTAIN sa femme.

20. IAQVES-PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN Comte d'Isenghiem, Emelghem, & appendances, Baron de Rassenghiem & de Bousbeke, franc Seigneur de Saint Iean Steene, Seigneur de Lomme, &c. Conseiller d'Estat des Archiducs, premier Maistre d'Hostel de leurs Altesses, & Chef d'vne bande d'Ordonnances.

21. LAMORAL DE GAND dit VILLAIN fut Seigneur de Masmines & de Westrem suiuant les conuentions accordées Preuues pag.
au mariage de PHILIPPE DE IAVSSE sa mere. Ayant suiuy 686.
les armes long-temps, il se rendit Religieux Coadiuteur en la Compagnie de IESVS, & y a finy ses iours auec beaucoup d'exemples de vertu.

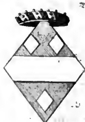
Preuues pag. 661. 686.

21\. GISLEBERT DE GAND dit VILLAIN a eu en partage les Seigneuries de Hem, de Sailly, & de Forest, & pour le present est Cheualier de l'Ordre de Saint Iacques, Gouuerneur de Renty, & Capitaine d'vne Compagnie ordinaire d'Infanterie Walonne. Il porte les Armes de sa Maison escartelées de celles de IAVSSE, & a espousé MARIE-FRANÇOISE DE WISSOCQ fille de Iulien de VISSOCQ Cheualier Seigneur

WISSOCQ.

De gueule à la fasse d'argent accõpagnée de 3. lozenges d'or, 2. en chef, & 1. en pointe.





de Bomy la Cousture, & de Marie de Flefchim Dame de Norem. De laquelle Dame & de luy sont sortis les enfans qui suiuent: à sçauoir IACQVES DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Sailly, MAXIMILIAN Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Tournay, GISLEBERT Cheualier de l'Ordre de Calatraua, Gentilhomme de la bouche du Roy Catholique, Capitaine d'vne Compagnie d'Infanterie Walonne, ADRIAN-FRANÇOIS Chanoine de l'Eglise de S. Pierre de Lille, PHILIPPE Chanoinesse à Niuelle, ISABELLE Chanoinesse à Mons, & MARIE-PHILIPPE morte en ieunesse.

21\. PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN est de la Compagnie de IESVS, en laquelle il entra dés son ieune âge.

Preuues page 661.

21\. MAXIMILIAN DE GAND dit VILLAIN Seigneur de



Reninghes a esté premierement Chanoine de l'Eglise Metropolitaine de Cambray, puis de la Cathedrale de Tournay. Et en fin pour sa pieté & autres insignes vertus, il a esté constitué Euesque de la mesme Eglise de Tournay, où sa consecration se fist le quatorziesme iour de Mars l'an mille six cens seize. 1616.

21. PAVL DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Drincam, Chanoine de l'Eglise Episcopale d'Arras, mourut sur l'acheuement de ses estudes en l'Vniuersité de Louuain.

21. ANNE DE GAND dite VILLAIN a esté mariée auec ADRIAN DE NOYELLE Seigneur de Croix, de Flers, & de Boncourt, Vicomte de Nielles, Commissaire ordinaire au renouuellement des Loix des villes de Flandres, & Gouuerneur de la Motte au bois, fils d'Adrian de Noyelles Seigneur des mesmes lieux, & de Françoise de Lille. Duquel mariage sont procedez entr'autres deux fils & plusieurs filles. L'aisné des fils appellé *Iacques de Noyelle*, Marquis de Croix, Vicomte de Nielles, Seigneur de Lisbourg, Flers, Fleschin, Boncourt, Commissaire ordinaire au renouuellement des Loix de Flandres, & Gouuerneur de la Motte au bois, a espousé Anne de Claerhour Baronne de Maldeghem, Dame de Coolkamp & Wtkercke, fille aisnée & principale heritiere de Lamoral de Claerhout Baron & Seigneur des mesmes lieux, & de Françoise d'Ognies. D'où sont issus *Eugene de Noyelle* decedé en bas âge, & *Marie-Françoise* aussi morte en ieunesse. Le second nommé *François de Noyelle* Seigneur de Boncourt trespassa à marier en la ville de Bruxelles. *Françoise de Noyelle* fille aisnée a esté conioinre auec Florent de Noyelle Comte de Marle, Baron de Lorssignol, Gentilhomme de la Chambre de l'Archiduc Albert, Gouuerneur d'Arras, & puis grand Bailly du pays de Hainaut. *Philippe de Noyelle* seconde fille Chanoinesse à Mons est morte sans alliance. Les autres, *Alexandrine de Noyelle* decedée en la charge de Prieure du Cloistre de Deynse de l'Ordre de S. Augustin à Gand : *Adrienne* Chanoinesse à Mons, *Helene* Chanoinesse à Maubeuge, *Odilia* seconde femme de François d'Ognies Cheualier Seigneur de Courrieres, d'Ourges, & Flers, Gouuerneur de Philippeuille, *Anne* Chanoinesse à Niuelle, & en suite Religieuse au Cloistre des Annonciates à Bruxelles. NOYELLE.

21. HELENE DE GAND dite VILLAIN a esté Chanoinesse à Mons, où apres auoir mené vne vie exemplaire en tou-

tes sortes de vertus, elle est trespassée le dix-septiesme iour de Ianuier l'an mille six cens dix-neuf.

21. IEANNE DE GAND dite VILLAIN Chanoinesse à Niuelle, puis Religieuse aux Annonciates de Bethune, est presentement Mere Ancelle du Cloistre de cet Ordre en la ville de Lille.

21. IACQVELINE DE GAND dite VILLAIN Chanoinesse à Mons, est decedée le vingt-septiesme iour de Septembre l'an

1626. mil six cens vingt-six.

21. ADRIENNE DE GAND dite VILLAIN mourut en sa ieunesse.

---

21. *IACQVES-PHILIPPE DE GAND dit* VILLAIN *Comte d'Isenghiem, Emelghem, et appendances, Baron de Rassenghiem et de Bousbeke, franc Seigneur de Saint Iean Steene, Seigneur de Lomme, de Campinghem, d'Engloz, Sequedin, le Quesnoy, Tocquelocque, Ennetieres, Obeaux, Vveldene, Elst, Collateur hereditaire des benefices et offices d'Assenede, et d'Assenede-Messier, Conseiller d'Estat des Archiducs, premier Maistre d'Hostel de leurs Altesses, & Chef d'vne bande d'Ordonnances.*

CHAPITRE VI.

DE tous les enfans que MAXIMILIAN VILLAIN Comte d'Isenghiem & PHILIPPE DE IAVSSE

Preuues page 601. 656. dite de MASTAING sa femme laisserent de leur mariage, l'aisné fut IACQVES-PHILIPPE, qui dés sa ieunesse fist vn voyage en Espagne, où il fut honoré de la qualité de Gentilhomme de la bouche du Roy Catholique. Il succeda à son pere en la Comté d'Isenghiem, Baronnie de Rassenghiem, Seigneurie de Saint Iean Steene, & autres Terres, & s'allia en premier lict auec ODILIA DE CLAERHOVT, dont la Famille est estimée descendre de celle mesme des Chastellains de Gand, pource qu'elle en a retenu les Armes de toute ancienneté, brisées maintenant

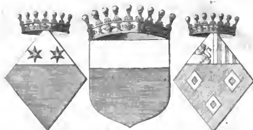
CLAERHOVT.

De fable au chef d'argent chargé de deux mollettes de gueulle.

BERGVES.

De fynople à trois macles d'argent, au chef mypar-ty de Brabāt, & de Malines, qui est d'or à trois pals de gueulle: ou plustost de Bautersem, au canton de Brabant.

Voyez cy-deuant pag. 328 & les Preuues pag. 516. 517.



de deux molettes de gueulle, & au commencement d'vne fleur de lys, comme tesmoigne vn seau que ROBERT DE CLAERHOVT Cheualier apposa à des Lettres de l'an 1241. Elle estoit fille de Iacques de Claerhout Baron de Maldeghem, Seigneur de Pitthem, Vtkerke, Colscamp, & d'Anne de Merode de Frenrz: & auoit pour frere *Lamoral de Claerhout* Baron de Maldeghem, conioint auec Françoise d'Ognies fille du Seigneur de Beaurepaire. De laquelle il procrea vn fils mort en bas aage, & deux filles entr'autres. L'aisnée nommée *Anne de Claerhout* succeda à son pere és Baronnies & Seigneuries de Maldeghem, Vtkerke, Colscamp, & est presentement femme de Iacques Marquis de Croix fils d'ANNE VILLAIN, dont a esté parlé cy-deuant. La seconde, maintenant defunte, appellée *Odilia de Claerhout* du nom de sa Tante, a esté mariée à feu D. Baltazar de Zuniga y Mendoça fils & frere des Comtes de Monterey, du Conseil d'Estat du Roy d'Espagne, grand Commandeur de Leon, President d'Italie, &c. Le contract du mariage de nostre Comte d'Isenghiem auec ODILIA fut passé à Gand le second iour de Feurier l'an 1586. en la presence de Nicolas de Montmorency Cheualier Seigneur de Vendegies, Gentilhomme de la bouche du Roy d'Espagne, de Iean de Montmorency Seigneur de Hellem, lors Capitaine d'vne Compagnie d'Infanterie ordinaire, & de Philippe Triest Seigneur d'Auweghem, ses parens & amis. Et du costé d'ODILIA y assista Lamoral de Claerhout Baron de Maldeghem frere & tuteur d'icelle.

1586.

Preuues page 656. 659.



Mais apres qu'ils eurent vescu ensemblément quelques années, la mesme ODILIA mourut, sçauoir est le 28 iour d'Aoust l'an 1595. A raison de quoy nostre Comte d'Isenghiem reprist vne deuxiesme alliance auec ISABEAV DE BERGVES fille de feu Ferry de Bergues Cheualier Seigneur

1595.

Preuues page 691. & 686.

& Baron du pays de Grimbergues. Le traité s'en fiſt au chaſteau de Grimbergues, où YSABEAV ſe trouua accõpagnée d'Anne Sterck ſa mere, de Guillaume de Bergues eſleu Eueſque d'Anuers, grand Doyen de Liege, de Iaques de Bergues Seigneur & Baron du pays de Grimbergues, ſes freres, & de Ludouico Comte de Biglia, de Saron, & de la Giarolla, Colonel d'vn Regiment de hauts Allemans. De la part du COMTE D'ISENGHIEN s'y trouuerent auſſi, GISLEBERT DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Hem, tant pour luy que ſe faiſant fort pour LAMORAL DE GAND, freres d'iceluy, Adrian de Noyelle Seigneur de Croix, Gouuerneur de la Motte au bois, ſon beau frere, Nicolas de Montmorency Seigneur de Vendegies, ſon couſin germain, & Richart de Merode Seigneur de Ionchout.

DE là ce IACQVE-PHILIPPE Comte d'Iſenghiem fut pourueu de la charge de Maiſtre d'Hoſtel d'Albert Archiduc d'Auſtriche, lequel il accompagna en ſon voyage d'Eſpagne, lors qu'il y alla eſpouſer l'Infãte Iſabel Clara Eugenia. En ſuite de quoy leurs Alteſſes recognoiſſants ſa prudence
Preuues page 659. & loyauté l'eſtablirent auſſi Chef & Capitaine de quarante hommes d'armes, & de quatre-vingts Archers à cheual de leurs ordõnances, au lieu du Comte de Berlaimont par
1600. Lettres de l'an 1600. Puis continuant à leur rendre de bons & agreables ſeruices, ils l'honorerent encore de la dignité
Page 660. de Conſeiller en leur Conſeil d'Eſtat, aux gages de douze cents liures par chacun an. Dont il fiſt le ſerment és mains
1603. de leurs Alteſſes le 19. iour de Septembre 1603. Il mourut le
1628. 5. iour de Ianuier l'an 1628. deuant la Comteſſe YSABEAV DE BERGVES ſa ſecõde femme, qui vit encore à preſent: & de ſes deux mariages a laiſſé diuers enfãs remarquez cy-deſſous.

ENFANS DE IAQVES-PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN *Comte d'Iſenghiem, & d'*ODILIA DE CLAERHOVT *ſa premiere femme.*

22. PHILIPPES-LAMORAL DE GAND dit VILLAIN Comte d'Iſenghiem, Seigneur de Maſmines, de Lomme, Campinghem, & autres lieux, Gentilhomme de la Chambre des Archiducs, Gouuerneur de Lille, Doüay, & Orchies, grand & ſouuerain Bailly des villes, pays, & Comté d'Aloſt, & Maiſtre de camp d'vn Tertio de trois mille deux cents teſtes, ſera mentionné plus amplement au Chapitre prochain.

22. FRAN-

22. FRANÇOIS DE GAND dit VILLAIN Baron de Rassenghiem, Seigneur d'Ordeghem & de Bousbeke, Sommelier de l'Oratoire de la serenissime Infante, Preuost de l'Eglise de Mons, puis de Saint Pierre à Lille, & Chanoine de la Cathedrale de Saint Lambert à Liege. Preuues pag. 661. 687.

22. ADRIAN-LAMORAL DE GAND dit VILLAIN Seigneur des Obeaux, Chanoine & Chancelier de l'Eglise Cathedrale de Tournay. Page 687.

22. MAXIMILIAN DE GAND dit VILLAIN mourut en enfance.

22. MARIE DE GAND dite VILLAIN est mariée auec Messire PHILIPPE DE GOMIECOVRT Cheualier Seigneur de Gomiecourt, de Lagnicourt, Lignereulles, Mazieres, & Hennin sur Coageul, Gouuerneur de la ville de Bethune, fils d'Adrian de Gomiecourt Cheualier de l'Ordre de Saint Iacques, du Conseil des guerres, Capitaine de cinq cents Wallons, & Gouuerneur des villes de Maestricht & de Hesdin pour Philippe II. Roy d'Espagne, & de Philippe de Montmorency son espouse. Leur contract de mariage fut passé au chasteau de Lomme le dix-neufiesme iour de Ianuier l'an mille six cents neuf. Et d'eux sont issus plusieurs enfans, dont les suiuans viuent presentement, à sçauoir *Iacques-Philippe de Gomiecourt* Mennine de la serenissime Infante, *Maximilian-Ignace de Gomiecourt*, *Philippe-Honoré*, *Iaqueline*, *Marie-Alberte*, & *Marie-Therese*. GOMIECOVRT. Preuues pag. 687.

22. IAQVELINE DE GAND dite VILLAIN Chanoinesse à Mons.

22. ANNE DE GAND dite VILLAIN Chanoinesse à Maubeuge y a acheué sa vie auec beaucoup de vertus le dixneufiesme iour d'Auril mille six cents vingt-trois. 1623.

ENFANS DE IACQVES-PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN *Comte d'Isenghem, & d'*ISABEAV DE BERGVES *sa seconde femme.*

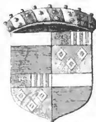
22. GVILLAVME DE GAND dit VILLAIN Baron & franc Seigneur de Saint Iean Steene & de Brisseuil, Seigneur de

Preuues page 686.687.

Weldene, d'Oudenhoüc, & d'Elſt, a eſpouſé LOVYSE DE MERODE fille de feu Philippe de Merode Cheualier viuant Comte de Middelbourg, Baron de Frenrz, Maiſtre d'Hoſtel

MERODE.

D'or à quatre pals de gueulle à la bordure engreſlée d'azur: eſcartelé de Hufaliſe, qui eſt burelé d'argent & d'azur de dix pieces au lyõ de gueulle couronné lãpaſſé & armé d'or brochãt ſur le tout, au canton d'or.





de ſon Alteſſe, Gouuerneur de Tournay, grand Veneur de Flandres, & de Ieanne de Montmorency fille de Georges de Baron de Croiſilles, haut Bailly de Bruges, & du pays du Franc. Le traité de leur mariage ſe fiſt à Lille le ſixieſme iour

1626. de Iuillet l'an mille ſix cens vingt-ſix, en l'Hoſtel de PHILIPPE-LAMORAL DE GAND dit VILLAIN Comte d'Iſenghiem, Gouuerneur de la ville, frere paternel de GVILLAVME. Et d'iceluy ſont procedez iuſqu'à preſent vn fils & deux filles, à ſçauoir FRANÇOIS-PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN, YSABELLE-IAQVELINE morte en baſâge, & MAXIMILIENE-ALBERTE. Il porte les Armes de GAND eſcartelées de celles de ſa mere, qui ſont de Bergues ſur le Zom blaſonnées cy-deuant.

22. IAQVES DE GAND dit VILLAIN ſe rendit de la Compagnie de IESVS l'an mille ſix cents dix-huit.

22. ALBERTE DE GAND dite VILLAIN a eu pour parrain l'Archiduc Albert lors encore Cardinal, & eſt femme de Meſſire PHILIPPE DE MAILLY Cheualier Seigneur du Queſnoy, de Buire aubois, & de Blangy, Vicomte d'Eps, fils de Louys de Mailly Seigneur & Vicomte des meſmes lieux. Leur mariage ſe fiſt à Lomme le quatorzieſme iour d'Octobre l'an mille ſix cents dix-neuf. Et d'eux eſt iſſue ſeulement vne fille nommée *Marie-Anne de Mailly*.

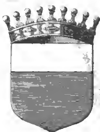
MAILLY.

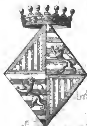
22. *PHILIPPES-LAMORAL DE GAND dit* VILLAIN *Comte d'Isenghiem, Seigneur de Masmines, de Lomme, Campinghem, &c. Gentilhomme de la Chambre de l'Archiduc, grand & souuerain Bailly des villes, pays, & Comté d'Alost, Gouuerneur de Lille, Doüay, & Orchies, & Maistre de Camp d'vn Tertio de trois mille deux cents Testes.*

CHAPITRE VII.

IACQVES-PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN Comte d'Isenghiem, & ODILIA DE CLAERHOVT sa premiere femme, eurent pour fils aisné PHILIPPES-LAMORAL DE GAND dit VILLAIN, qui au commencement porta la qualité de BARON DE RASSENGHIEM. Car les Archiducs Albert, & Isabel Clara Eugenia Infante d'Espagne deuëment informez de sa suffisance & loyauté le pourueurent sous ce tiltre de l'Estat & office de haut & souuerain Bailly de leurs villes, pays, & Comté d'Alost, au lieu du feu Seigneur de Chassey. Les Lettres en furent données à Bruxelles le vingt-deuxiesme iour de Iuin l'an mille six cents sept. Et le dix-septiesme de Iuillet ensuiuant il en fist le serment és mains des President & Gens des Comptes de leurs Altesses à Lille. Mais peu de temps apres il adiousta au mesme tiltre celuy de COMTE d'ISENGHIEM auec la permission du Comte IACQVES-PHILIPPE son pere. Esquelles qualitez il espousa ISABEAV-MARGVERITE DE MERODE

[Marginal notes: Preuues page 660.661. — 1607. — Preuues page 661. 662.663.]





MERODE.

D'or à quatre pals de gueulle, à la bordure engreslée d'azur: escartelé de Hufalise, qui est burelé d'argent & d'azur de dix pieces au lyõ de gueule couronné, lãpassé, & armé d'or, brochãt sur le tout, au franc canton d'or.

fille aisnée de Philippe de Merode Cheualier Baron de Frentz, Vicomte d'Ypre, Seigneur de Middelbourg en Flandres, de Watene, Merehegem, Wluerdinghem, Chastellenau, Bethencourt, Lincelles, Meteren, Wandelicourt, Neuelle, Peerboomb, Maistre d'Hostel de leurs Altesses serenissimes, & de Ieanne de Montmorency fille du Baron de Croisilles sa femme. Le contract de leur mariage fut passé en la ville de Bruxelles le neufiesme iour d'Octobre
1611. l'an mille six cents vnze. Auquel assisterent de la part de PHILIPPE-LAMORAL, MAXIMILIAN DE GAND dit
Page 661. VILLAIN Seigneur de Renynghes, alors Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Tournay, son oncle, & FRANÇOIS DE GAND dit VILLAIN Chanoine de celle de Saint Lambert de Liege son frere, tant en leurs noms, que comme Procureurs de PHILIPPE DE IAVSSE dite DE MASTAING veuue de MAXIMILIAN DE GAND dit VILLAIN en son temps Comte d'Isenghiem son ayeul, & d'ISABEAV DE BERGVES espouse de IACQVES-PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN aussi Comte d'Isenghiem sa belle mere. Philippe de Merode pere d'ISABEAV-MARGVERITE fut depuis creé Comte de Middelbourg, & laissa pour heritier Philippe de Merode II. du nom Comte de Middelbourg son fils, qui est mort depuis sans aucune lignée. Parquoy les principaux biens de cette Maison, l'vne des plus nobles & plus celebres de la Flandres, sont escheus à la mesme ISABEAV-MARGVERITE à present Comtesse d'Isenghiem.

CEPENDANT le Comte PHILIPPE-LAMORAL son espoux continuant à rendre des preuues signalées de sa vertu, se rendit aussi digne de plus grandes charges & honneurs. Car l'Archiduc Albert non seulement l'admist au
Preuues page 663. nombre des Gentilhommes de sa Chambre, mais l'ayant armé Cheualier de sa main le dixhuitiesme iour de Mars
1618. mille six cents dix-huit, le depescha peu de iours apres en Ambassade vers Ferdinand Electeur de Cologne, Prince de Liege: lequel il alla trouuer à Liege acompagné d'vn bon nõbre de Caualiers du pays. Le mesme Archiduc luy
1620. donna aussi l'an mille six cents vingt commission de leuer & tenir au seruice du Roy d'Espagne, & au sien, vne Com-

pagnie de cent Cheuaux cuirassiers, pour en estre Chef & Capitaine, & auec iceux seruir en l'année de sa Majesté Catholique. En suite dequoy il fut institué Gouuerneur des villes & Chastellenies de Lille, Doüay, & Orchies, dont l'Estat & Office vacqua l'an mille six cents vingt-quatre par la mort de Don Iean de Robles Comte d'Annapes, Baron de Billy. Et en l'année mille six cens vingt-neuf il obtint encores en qualité de Maistre de Camp la charge & códuite d'vn Tertio de trois mille deux cents Testes repartiz en dix-sept Compagnies. Mais la mort ialouse de la grandeur, à la quelle il s'auançoit ainsi par les degrez de la vertu, l'a osté finalement du monde presque en la fleur de son âge. Il est decedé à Lille le sixiesme iour de Ianuier mille six cẽts trente & vn, & a fait vne fin si vertueuse & exemplaire, que la memoire en viura long-temps parmy ceux de son Gouuernement. Les enfans qu'il a eus de Dame YSABEAV-MARGVERITE DE MERODE son espouse sont les suiuans.

Preuues pag. 663.664. 1624. 1629. Page 664. 665. 1631.

ENFANS DE PHILIPPE-LAMORAL DE GAND dit VILLAIN Comte d'Isenghiem, & d'YSABEAV-MARGVERITE DE MERODE sa femme.

23. MAXIMILIAN DE GAND dit VILLAIN II. du nom est à present Comte d'Isenghiem, & Capitaine d'vne Compagnie de quarante hommes d'armes, dont il a esté pourueu le premier iour de Iuillet l'an mille six cents vingt-huit, par le decés du Comte IACQVES-PHILIPPES son ayeul.

23. BALTAZAR-PHILIPPE DE GAND dit VILLAIN Seigneur de Reninghes.

23. AMBROISE DE GAND dit VILLAIN decedé ieune.

23. ADRIAN-IOSEPH-VICTOR DE GAND dit VILLAIN.

23. LOVYS-IACQVES-FRANÇOIS DE GAND dit VILLAIN.

23. IACQVES-PHILIPPE-FELIX trespassé en enfance.

23. ISABELLE-CLAIRE DE GAND dite VILLAIN Chanoinesse à Mons.

23. PHILIPPE-HONORINE DE GAND dite VILLAIN Dame de la serenissime Infante.

23. LOVYSE DE GAND dite VILLAIN.

23. CLAVDE-THERESE DE GAND dite VILLAIN Chanoinesse à Maubeuge.

23. IEANNE DE GAND dite VILLAIN morte en bas âge.

23. MARIE-MAGDELAINE DE GAND dite VILLAIN.

23. MARIE-ALBERTE DE GAND dite VILLAIN Chanoinesse à Niuelle.

23. MARGVERITE DE GAND dite VILLAIN decedée en enfance.

FIN.

CORRECTIONS ET ADDITIONS A L'HISTOIRE PRECEDENTE.

AV LIVRE PREMIER.

Page 25. en marge, bordure d'amoignes, *lisez* d'angemes.
Pag. 29. ligne 6. Deuar ou Theuar, *lisez* Denar ou Thenar.
lig. 21. Comte de GVINES son pere, *lisez* son ayeul ou grand pere.
Page 30. lig. 30. l'espousa par le decés, *lisez* apres le decés.

AV LIVRE SECOND.

Page 43. lig. 23. Bornhem au pays d'Alost, *effacez ces mots*, au pays d'Alost.
Page 46. lig. 6. l'an mille vingt, *lisez* l'an mille cent vingt.
Page 47. lig. 10. à Monr, *lisez* Munte.
Page 49. lig. penult. Theuart Chastellain, *lisez* Thenar ou Themar.
Pag. 53. lig. 18. Tornehem, *lisez* Tournehem.
Page 63. lig. 3. 4. on ne trouue point quelle Seigneurie luy escheut en partage, mais seulement qu'il porta. *lisez*. Il fut Seigneur de Bochout, & porta, &c. Preuues p. 83.
Là mesme lig. 36. apres mille deux cẽts deux, *adioustez*. Mais il semble que celuy-cy n'estoit pas legitime, ains procreé de la copulation illicite de GVILLAVME, & de MARGVERITE fille naturelle de BAVDOVIN Seigneur d'ARDRES. Ou bien le mesme GVILLAVME eut deux fils portans chacun le nom de BAVDOVIN. Quoy qu'il en soit, EVSTACHE dit HEREQVIN Seigneur de Bochout viuant l'an mille deux cents soixante, peut bien aussi auoir esté fils de GVILLAVME DE GVINES le ieune. Ce qui me semble d'autant plus croyable, qu'en quelques Lettres du temps il se trouue mesme qualifié *cousin* d'ARNOVL III. Comte de Guines. Voyez la pag. 102. du discours. Preuues pag. 289.
Page 64. lig. 14. Popingle, *lisez* Peuplingues.
Page 65. lig. 5. lisez tout l'article d'ADELIS DE GVINES *comme il suit.*

6. ADELIS DE GVINES eut pareillement deux maris, dont le premier fut RENAVLT Chastellain DE LILLE decedé sans enfans, & non pas HVGVES comme Lambert d'Ardres a escrit. Car ce HVGVES premierement Preuost de S. Pierre de Seclin Preuues p. 80. LILLE.

ayāt recueilly la Chastellenie de Lille par la morr de RENAVLT
son frere, il quitta l'Ordre Ecclesiastique, & espousa vne Da-
me nommée HERMENTRVDE dans vne Charte de l'an mil-
1177. le cent soixanre dix-sept. De laquelle il procrea vn fils appellé
Hist. des Chastel. de Lille, liu. 2 ch. 2. IEAN, qui continua la suite des Chastellains de Lille. Secon-
dement nostre ADELIS DE GVINES estant demeurée veu-
ue du Chastellain RENAVLT, elle se remaria auec ROBERT
VVAVRIN. DE WAVRIN frere de Hellin de Waurin Seneschal de Flan-
Preuues p. 80. dres. Auquel elle porta en dor l'vsufruit de la Terre de Senghin,
que l'heritier de son premier espoux luy assigna pour douaire.
Car il y a Lettres à S. Wast d'Arras, par lesquelles ce Robert de
Waurin declate qu'icelle Terre de Senghin luy appartenoit à
cause de sa femme, & qu'elle deuoit retourner à Iean Chastel-
lain de Lille fils du Chastellain Hugues & de Hermentrude,
qui en estoit le proprietaire.

Page 66. *Là mesme, lig. 27. apres* sainct Leonard, *adioustez.* Elle viuoit enco-
re l'an mille deux cens vnze.

Ligne 32. Seigneur d'Ag, *lisez* Seigneur d'Aa en Brabant, qui mou-
rut deuant elle, la laissant mere d'vn fils, & d'vne fille. Le fils
Notitia Eccl. Belgy. p 692. appellé *Leon de Pollar* succeda à son pere en la Seigneurie d'Aa,
& se void mentionné auec cette GISLE sa mere dans vn Til-
1191. tre de l'an mille cent quatre-vingts vnze. La fille nommée
Mahaut de Pollar prist alliance auec Eustache de Hames, ainsi
que remarque Lambert.

Page 67. *lig.* 28. au lieu de Montor, *lisez* de la Montoire. *De mesme en la pag.* 68. *lig* 17.

Page 72. *lig.* 23. apres Douure, *adioustez*, où.

Page 73. *lig.* 3. de Lille, *lisez* Lillers. *lig.* 28. mille trois cents trois, *lisez* mille deux cents trois.

Page 75. *lig.* 31. de Montoir, *lisez* de la Montoire.

Page 76. *lig. penult.* auec IEAN fils de PETRONILLE DE CI-
SOING. *lisez*, auec IEAN II. du nom Seigneur DE CISOING
fils de Iean I. Seigneur du mesme lieu, & de Petronille d'Auen-
nes seur de Nicolas Seigneur d'Auennes, & d'Euerard Euesf-
que de Tournay. Ce IEAN II. viuoit és années mille cent
1175. soixante-quinze, cent quatre-vingts sept, & cent quatre-vingts
douze.

AV LIVRE TROISIESME.

Page 80. *lig.* 11. *effacez ces mots*, Seneschal de Bolonois.

Page 82. *lig.* 4. Cette ADELE donc estant sollicitée par EVSTACHE Comte de GVINES. *lisez* Cette ADELE Dame d'ARBRES estant sollicitée par le Comte de GVINES. *lig.* 19. *apres* Comte de GVINES, *adioustez*, que Lambert d'Ardres nomme EVSTACHE.

TACHE. Mais le temps de l'Euesque Frameric, qui viuoit souz nos Roys Hugues Capet & Robert, & celuy des enfans d'ADELE contemporains d'EVSTACHE & de BAVDOVIN Comtes de GVINES, semblent mieux conuenir au Comte RAOVL leur deuancier. Tant y a que le premier mary que l'oncle de ceste ADELE luy donna, fut vn vaillant & renommé Cheualier, &c.

*Pag.*83.*lig* 32. prés Aquinne, *lisez* prés Aquin.

Page 85.*lig*.24. de Beautrin, *lisez* de Belquin, vulgairement dit Blequin.

Page 86.*lig*.1. deux filles, *lisez* des filles.

Pag.91. *lig*. 44. *apres ces mots*. Ce RAOVL neantmoins, *adioustez*, prist femme suiuant la licence vsitée de son temps entre les Normands, dont les Prestres retinrent long-temps depuis leur conuersion le concubinat public quasi en forme de mariage, comme l'on peut voir plus particulierement en l'Histoire d'Orderic Vitalis. Car Lambert rapporte qu'il procrea, &c.

Lig.34. GAVTIER DE CLVSE, *lisez* DE L'ECLVSE.

Page.92. *lig* 9. ARNOVL I. du nom, *lisez* A ARNOVL I. du nom.

Page 99 *lig* 14. *apres ces mots*, il n'auoit point d'enfans de PETRONILLE sa femme, *adioustez*, laquelle apres la mort d'iceluy se retira chez ses parens à BOVCHEIN chef lieu du pays d'Ostreuant. D'où l'on peut coniecturer qu'elle estoit fille, ou pour le moins de la Maison de GEOFROY Seigneur d'Ostreuant & de Ribemont second mary d'Yoland Comtesse doüairiere de Hainaut. A quoy s'accordent le temps, & l'authorité de Baudouin d'Auennes, qui donne aussi le surnom de BOVCHEIN à ce Geofroy. Toutesfois ARNOVL espoux de PETRONILLE laissa quelques enfans procreez auant ses mariages, &c.

Page 102. *lig*.6. GAVTIER D'ARDRES *dit* DE CLVSE, *lisez* DE L'ESCLVSE. *Lig* 10. *apres* NATALIE, *adioustez*, ou NOELLE.

Page 103. *ligne derniere apres* espousa, *adioustez* HENRY DE.

AV LIVRE QVATRIESME.

Page 113. *ligne* 12. *apres* l'enseigneront, *adioustez* Albert d'Aix faict mention de ce sien voyage au Liure IX. de son Histoire, Chapitres I. & IV. où il le nomme RAOVL du chasteau d'ALOST.

Page 117. *lig* 18 *apres* au contraire, *effacez les deux lignes qui suiuent, & adioustez celles cy*, Albert d'Aix au liure II. chapitre XXXII. & Guillaume de Tyr Liure III. Chapitre V. remarquent qu'il fut rué au siege de Nicée d'vn coup de fleche receu en la teste. Ce qui monstre que Meier s'est trompé, rapportant qu'il y fut

accablé de pierres le treiziesme iour de Iuin. Comme aussi il le qualifie mal en vn endroit fils de WENEMAR, &c.

Page 12-.*lig* 12 *ap es ces mots*, en sa Famille, *adiouſtez*: ſinon qu'Orderic Vitalis & Gualbert qualifient auſſi par fois Prince ſon Pere YWAIN. *Lig.penult* à Clauſe, *liſez* à l'Eſcluſe.

Page 129.*lig*.3. Dentrenghem, *liſez* Denterghem.

Page 130.*lig*.6. d'Aloſt de Waiſe, *liſez*, d'Aloſt & de Waiſe.

Page 131.*lig*.12. THEVART, *liſez* THENART, *lig*.14. DEVARD, *liſez* DENARD, *lig*. 16. mille deux cents vingt ſix, *liſez* mille cent vingt-ſix.

Page 132. *lig*.20. de Lonquemarque & de Bequeſcot, *liſez*, de Langhemarck & de Beexcote.

Pag.133 *lig*.27. SINCINGVEM, *liſez* SINNINGHEM, *& de meſme en la marge*.

Page 137.*lig*.21. qui eſt à dire petits fils, *liſez* qui eſt à dire en ce lieu petits fils.

Page 141.*lig*.16. d'Ordenghem, *liſez* d'Ordegem.

AV LIVRE CINQVIESME.

Page 157.*lig*.20. de celle d'ALOST, *liſez* de l'heritage des Seigneurs d'ALOST.

Page 164.*lig*.24. CHRESTIENNE DE GVINES, *liſez l'article entier comme il ſuit*.

8. CHRESTIENNE DE GVINES eſt nommée auec ſes ſeurs en l'Hiſtoire de Lambert, ſans que l'on ſçache veritablement ſi elle mourut en ieuneſſe, ou ſi elle fut mariée. Neantmoins la Genealogie de la Maiſon de Maldeghem fait mention d'vne CHRESTIENNE DE GVINES conioincte auec SALOMON BELLE, qui pourroit bien eſtre celle-cy. Car elle porte que de leur conionction naſquit *Elizabeth Belle* femme de Philippe II. du nom Seigneur de Maldeghem, laquelle deceda l'an mil deux cens ſoixante-quatorze. Ce qui conuient au temps d'ARNOVL III. Comte de GVINES nepueu de noſtre CHRESTIENNE.

Page 155.
BELLE.

Page 164. *lig.dern*. d'Auennes-le-Comte, *liſez* d'Auennes-les-Dames transferée au chaſteau de Bellemotte prés d'Arras.

Page 171.*lig*. 2. de Prouny, *liſez* de Prouuy, *& de meſme en la marge*.

Page 176.*lig*.3. MALINES en Flandres, *effacez* en Flandres. *Lig*.10. *apres ces mots* pariſis de terre, *adiouſtez*. Il y a auſſi vn Tiltre en l'Abbaye de Dunes daté de l'an mille deux cents quatre vingts ſix, par lequel certe ADELIZE eſt qualifiée *fille de noble Seigneur* le COMTE DE GVINES, & femme de GAVTIER

BERTOVT. Duquel elle procrea deux fils. L'aisné nommé *Iean Bertout. Ligne* 14. *apres* l'autre, *adiouſtez* appellé *Gilles Bertout.*

AV LIVRE SIXIESME.

Page 184. *lig* 4. ALBERIC Seigneur de Coucy marié auec ADE heritiere de MARLE, *liſez* LETARD Seigneur de MARLE. *Lig.* 6. N. Dame de Coucy & de Marle, *liſez* ADE Dame de MARLE.

Page 205. *lig* 16. *apres* Liure, *adiouſtez* l'article ſuiuant.

4. ANSELME DE COVCY mourut ſans lignée auant l'an mille cent trente-huict, comme l'on apprend d'vne Charte octroyée lors à l'Abbaye de Premonſtre par ENGVERRAN & ROBERT ſes freres, qui y ſont qualifiez *enfans de* THOMAS DE MARLE. Preuues pag. 411.

Là meſme lig. 17. N... DE COVCY, *liſez* MILESENDE. *Lig.* 26. *apres* de Coucy, *adiouſtez*. Elle ſe trouue nommée auec ENGVERRAN & ROBERT ſes freres, & MILESENDE leur mere, dont elle porta le nom, dans la Charte de l'Abbaye de Premonſtré allegué ecy-deſſus.

Page 224. *lig.* 5. & 6. *apres ces mots*, vaſſal du Chaſteau de Lens, *adiouſtez*, qui ſemble vouloir dire Chaſtellain. *Lig.* 26. de Marchom, *liſez* de Marquion, ou Marchion.

Page 226. *lig* 22. 23. ainſi eut deux freres, & vne autre ſeur : ſçauoir eſt, *liſez* ains eut trois freres & deux ſeurs : ſçauoir eſt *Guillaume de Montmirel* ainſi appellé en memoire de Guillaume Seigneur de Dampierre ſon ayeul maternel, qui mourut du viuant de ſon pere : *Iean* & *Matthieu de Montmirel*, mentionnez cy-deſſoubs : *Elizabeth de Montmirel* nommé auec Guillaume & Iean ſes freres dans vne Charte de l'Abbaye de Cantepré dattée de l'an mille deux cents deux, mais quelque temps apres morte ſans poſterité : & *Felice de Montmirel* alliée auec Hellin Seigneur de Waurin, &c. Notitia Eccl. Belgy p. 504.

Page 234. *lig* 13. FILS DE RENAVLII, *Liſez* FILS DE RAOVLII.

Page 241. *lig.* 5. fille de Gobert, *liſez* fils de Gobert *Lig.* 7. *apres* entre autres enfans, *adiouſtez*, *Geofroy* pere de *Gobert*, &c.

AV LIVRE SEPTIESME.

Page 254. *lig.* 21. *apres* ENGVERRAN DE GVINES, *adiouſtez*, ainſi que le teſmoignent quelques Arreſts anciens. Neantmoins en la demande que Charles Duc d'Orleans bailla par eſcrit au Parlement à l'encontre de Louys de Luxembourg

Preuues page 671. Comte de sainct Paul, & sa femme Ieanne de Bar fille de MARIE DE COVCY, cetre Dame est appellée CHRESTIENNE DE LVDEZE. Et Guillaume Cambden en sa Description de l'Angleterre semble aussi la surnommer DE LINDESEY. Possible à cause d'vne alliance conrractée par son pere ou son ayeul auec l'heritiere du nom & de la Terre de Lindesey. Tãt y a que les nopces de nostre ENGVERRAN & d'elle furent celebrées, &c.

LINDEZEY

Page 672. *Page 261. lig. 14. adioustez cet article.*

12. GVY DE COVCY mourut en ieunesse.

Lig. 28. adioustez aussi ce qui suit.

12. IEANNE DE COVCY se trouue nommée auec ses freres & seurs dans les Escritures que Charles Duc d'Orleans bailla au Parlemenr contre Louys de Luxembourg Comte de Sainct Paul. Er y a apparence que ce fut celle qui espousa GAVCHER DE CHASTILLON Seigneur de Fere en Tardenois fils de Guy de Chastillon Seigneur du mesme lieu, Gouuerneur de la Comté de Bourgongne, & de Marie de Lorraine sa femme. Bien que François de l'Alouette la fasse fille d'Enguerran VI. du nom Seigneur de Coucy, & de Catherine d'Austriche.

12. MARGVERITE DE COVCY.

12. CATHERINE DE COVCY.

Page 668. *Page 264. lig. 15 apres*, vn second mary, *adioustez*, nommé par quelques anciennes Escrirures CORRARD, ou CONRAD, Comte en Alemagne.

Page 277. lig. 17. Seigneurie de Freneuch, *lisez* de Freuench ancien bourg de la Comté de Sainct Paul.

Page 280. à la fin adioustez l'article suiuant.

CHIN.

Preuues page 689. 13. ANNE DE COVCY prist alliance auec GILLES DE CHIN Cheualier Seigneur de Chin & de Busignies, qui fut tué combatant contre les Anglois à la bataille d'Azincourt l'an mille quatre-cents quinze. Elle deceda deuant luy le huitiesme d'Octobre mille quatre cents treize, & receurent tous deux la sepulture en l'Eglise de Busignies soubs vn tombeau esleué, où se voyenr leurs Armes, auec vn Epitaphe en vers du temps.

Page 282. lig. 17. apres YSABEAV DE COVCY, *adioustez* Dame de Dronay. Et *lig. 24. apres* Iean de Raineual Cheualier, *adioustez aussi*, Seigneur de Dronay.

Page 286. lig. 28. de Rompst, *lisez* de Rumpst.

AV LIVRE HVICTIESME.

Page 298. lig. 15. HVGVES III. du nom, &c. *lisez* comme cy-dessoubs.

10. HVGVES III du nom de Chastellain de GAND, Seigneur de Houdain.

11. MARIE Chastellaine DE GAND, Dame de Houdain.

HVGVES IV. du nom Chastellain de Gand, Seigneur de Sottenghiem.	MARIE DE SOTTENGHIEM Dame d'Anthoing & de Richebourg.

Page 299. lig. 20. apres mille liures, *adiouftez* de gros.

Page 307. lig. 16. DE COVRTENAY, *lifez* DE COVRTRAY.

Page 316. en marge. HOVDAIN, *adiouftez* d'or au Crequier de fynople.

Page 319. lig. 22. le Pont de Wendin, *lifez* le Pont à Wendin.

Page 322. lig. 19. vne fienne fille, *lifez* vne fienne parente.

Page 328. lig. 2. comme il s'apprend d'vn Acte, *adiouftez & lifez ainfi*, comme il s'apprend d'vn Acte en Flamen de l'année mille trois cents vingt-trois, & fera remarqué plus particulierement cy-apres. Car en cet Acte GERARD eft furnōmé SDVVELS, qui fignifie autant comme iffu, ou *procedant du diable*: pour ce qu'en langue Flamende la lettre f, mife deuant les noms fubftantifs, denote quelque chofe procedante de ce qui eft fignifié par iceux. De forte que GERARD SDVVELS doit eftre pris pour GERARD fils ou iffu DV DIABLE, & non pour GERARD LE DIABLE qui en Flamen s'efcrit fimplement DVVELS. Ce qui demonftre, &c.

Page 331. lig. 27. Rebreiues, *lifez* Rebreuues.

Page 335. lig. 31. Euftache Chambrier de France, *lifez* de Flandres.

Page 343. lig. 25. 26. vn Efcuffon des Armes de GAND, *lifez* vn Efcuffon pareil à celuy des Armes de Gand, brifé fur le chef d'vne fleur de lys, *& effacez ce qui fuit iufques à* Trois ans apres.

Page 352. en marg. faut blafonner ainfi les Armes de Sottenghiem, Gironné d'or & de gueulle de dix pieces, les girons de gueulle chargez chacun de trois croifettes recroifettées au pied fiché d'argent.

Page 360. lig dern. adiouftez. Lequel Philippe femble auoir efté fils de ce Philippe Seigneur d'Axelle Cheualier, dont la fœur YSABEAV D'AXELLE efpoufa ALEXANDRE DE GAND dit VILLAIN Seigneur de fainct Iean Sreene, ainfi que fera remarqué plus particulierement au Liure prochain.

AV LIVRE NEVFIESME.

Page 392. en marge, faut ainfi blafonner les Armes de Gaure-Liedequer-

que, De gueulle à trois Lyons d'or armez & lampassez de gueule, qui est Gaure-Liedequerque, &c.

Page 394. *lig.* 2. *apres* de Cruninghe, *adiouste*Z. Il trespassa le iour de sainct André Apostre l'an 1515. & fut inhumé à Lens en Hainaut laissant veuue cette Ode son espouse, qui mourut seulement l'an 1537. De leur alliance tesmoignée, &c.

Page 403. *lig.* 20. *il faut remettre la posterité de* IOSSE B. de VILLAIN *comme il suit.*

Preuues pag. 595 1485. 17. IOSSE bastard de VILLAIN fut, comme i'estime, celuy auquel vn Arrest de l'an mille quatre-cents quatre-vingts cinq donne le titre de tuteur ou procureur de Iacques & de Philippe de Montmorency enfans mineurs de feu Iean de Montmorency Seigneur de Niuelle, & de GOVLE VILLAIN son espouse. Il fut Lieutenant de son pere au grand Bailliage d'Alost, & espousa MARGVERITE DE REIGHERSVLIET fille de Iaspart B. du Baron de Boulers. D'où sortirent quatre fils, à sçauoir *Rasse Villain*, qui fut noyé: *Daniel Villain* mentionné cy-apres: *Martin Villain* habitué à Grammont: & *Mathieu Villain*. DANIEL VILLAIN Escuyer second fils de Iosse, establit sa demeure à Malines, où il deceda le XXIX. iour de
1553. Iuin l'an mille cinq cents cinquante trois, & fut inhumé en l'Eglise de Nostre-Dame auec MARIE BROECX ou BROVX son espouse. De laquelle il procrea deux fils & trois filles. Les fils furent *François Villain* Chanoine de Malines mort le XX. iour de
1559. Feurier l'an mille cinq cents cinquâte neuf, & inhumé auec ses pere & mere: & *Henry Villain*, qui continua la lignée. L'aisnée des filles *Anne Villain* eut pour mary IEAN DE RAMECOVRT Escuyer commis à l'Artillerie, & mourut sans lignée l'an mille
1577. cinq cents soixante-dix-sept. Les deux autres appellées *Philippote* & *Barbe Villain* trespasserent auant qu'estre mariées. HENRY VILLAIN Escuyer deuxiesme fils de DANIEL transfera sa residence à Alost, & fut conioinct auec BARBE VANDER SAEREN ou SARE, fille de Raphael & de Iaquemine de Winr. D'où procederent six fils, & neuf filles. Il mou-
1607. rut le XXI. iour de Decembre l'an mille six cents sept, & sa femme le XV. d'Octobre mille six cents quatorze. Leurs fils furent *Louys Villain* mort en ieunesse: *François* & *Iean Villain*, desquels sera parlé cy-dessoubs: *Maximilian Villain* Religieux à S. Pierre de Gand: *Adrian* decede ieune, & *Philippe* Religieux en l'Abbaye de Baudelo à Gand. Les filles *Anne Villain*, *Marie*, & *Marie*, trespassées à marier: *Françoise Villain* alliée auec François du Bois: *Anne* femme de Roland Sanders: *Iacqueline*: *Iossine* conioincte auec Michel de Blioud: *Ieanne* mariée à

BERNARD OOSTENDORP Capitaine au Regiment du Comte Iean de Nassau: & *Marguerite Villain* femme de Frederic Sanders. FRANÇOIS VILLAIN Escuyer second fils de Henry espousa l'an mille six cents BARBE ROOTHAERT ou ROVTART fille d'Adrian & de Gerardine Rokelfing, & est decedé l'an mille six cents trente: laissant pour enfans CRIS- 16
TOPHLE VILLAIN Escuyer Seigneur du Verger. *Iean Villain, Henry, Marie* morte en ieunesse, & *Françoise*. Finalement IEAN VILLAIN aussi Escuyer troisiesme fils de Henry, a esté Lieutenant du feu Comte d'Isenghiem au grand Bailliage d'Alost, & Bourgmestre de la mesme ville. Il est marié auec ESTHER DE LA FAILLE, dont il a eu deux fils, à sçauoir *Philippe Villain* mort enfance, & *Iean-François Villain*.

AV LIVRE DIXISEME.

Page 411. *lig.* 22. de laquelle procrea, *lisez* de laquelle il procrea, *Lig. derniere*, à IEAN dit HANNART, *lisez* à IEAN DE REDEGHEM dit HANNART Vicomte de Bruxelles.

Page 414. *lig.* 9. *apres* des mesmes Terres, *adioustez*, qui prist alliance auec Elizabeth de Maldeghem Dame de Heecque & de Wasseghem, & estant mort l'an 1326. receut la sepulture en l'Eglise de Masmines: où son espouse fut aussi inhumee depuis. D'eux vint vn autre *Gerard de Ressenghiem* Seigneur de Masmines, de Calquene, & de Wettre en partie, qui se trouue qualifié fils du precedent Gerard en vn Tiltre, &c.

Pag. 422. *lig.* 25. de Brilleul en Flandres, *lisez* de Bailleul.

Pag. 427. *lig* 16. *apres* Rassenghiem, *lisez ainsi*. Duquel mariage issit *Pierre Oosterlinck* Maistre d'Hostel de Iacques-Philippe aussi Comte d'Isenghiem. Celuy-cy s'allia auec N.... Hangouart, dont il procrea *Maximilian Oosterlinck* conioint auec Barbe de Verloing, & *N.... Oosterlinck* femme en premieres nopces du Seigneur de Grigny, &c.

FIN.



TABLE DES SEIGNEVRS
ET DAMES MENTIONNEZ EN CETTE HISTOIRE.

A

Aubert

F

G

M

P

R

FIN.



